

MONTSERET (AUDE) :
ECONOMIE, PEUPLEMENT ET SOCIETE
XVIII^e-XXI^e SIECLES

Jean-Louis ESCUDIER

DOCUMENT PROVISOIRE

5 juillet 2024

REMERCIEMENTS

Cet ouvrage est redevable à quantité de personnes rencontrées au cours des quatre dernières décennies.

Que soient ici particulièrement remerciés :

*Marie-Françoise Mollor qui m'a confié ses relevés d'études notariales des XVI^e et XVII^e siècles
Pierre Aussel, Pierre Bascou (+), Jean-Louis Bonnet, Maurice Chénerie (+), Eric Fabre, Rémi
Pech, avec lesquels j'ai eu de fructueux échanges oraux et épistolaires*

*Jean-Loup Abbé, qui a minutieusement compulsé et interprété les compoix de 1674, 1730 et
1770,*

*Joseph Pérez, historien local de Saint-André-de-Roquelongue, communauté historiquement
« jumelle » de celle de Montségret.*

*Mes recherches se sont évidemment nourries des échanges au long cours avec les membres du
groupe « Patrimoine et Recherches locales » de la commune de Montségret, au premier rang
desquels figurent Titi Cahuzac (1923 -2021), Louis Lapeyre (1918 - 2003), et Jean-Jacques
Immel (1940 – 2020).*

*Merci aussi à Jean-Marie Marsérou et Henri Rivière pour avoir partagé avec moi en toute
amitié leur connaissance intime du terroir de la commune.*

*Merci au président et au directeur de la coopérative « Les Terroirs du Vertige » de la confiance
qu'ils m'ont témoigné en m'autorisant à compiler les archives de la coopérative vinicole de
Montségret.*

*Merci à tous les habitants qui m'ont ouvert leur maison pour y découvrir les vestiges d'un
Montségret révolu, faire des relevés et confiés des documents personnels ou de famille,
notamment Pierre Arnaud, Rose-Marie Bacave, Franck Belly Jean Bergès, François Bories
(+), Georges Combes, Pierre Escudier (+), Germaine Gary, Guillaume Gillardi, Christiane
Limouzy, Françoise Malpuech, Jean-Baptiste Marsérou (+), René Martinez, Martine Mounié,
Guy Vié, Janine Vinard, etc....*

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS

Montsérét, village de confins
Un terroir largement ouvert aux influences extérieures
Complexité et délitement du cadre institutionnel
Un urbanisme complexe, fruit d'une histoire chaotique

I. AU XVIII^e SIECLE, UNE ECONOMIE AGRO-PASTORALE POUR UNE POPULATION STATIONNAIRE 18

1. De la fragilité de la polyculture de type méditerranéen. 18
 - 1.1. *Une économie organisée autour du triptyque céréales/élevage/oliviers.*
 - 1.2. *Bergers et troupeaux dans le « campestre ».*
 - 1.3. *Les moulins de Montsérét échappent aux autochtones.*

2. Une population précaire et peu instruite. 26
 - 2.1. *Une démographie débridée.*
 - 2.2. *La sépulture dans l'église, entre exception et habitude.*
 - 2.3. *Les bribes d'instruction primaire à la fin de l'Ancien Régime.*
3. Du redressement agricole aux frimas destructeurs. 36
 - 3.1. *Une croissance économique compromise.*
 - 3.2. *Un pastoralisme triomphant mais peu valorisé.*
4. De la Révolution politique et institutionnelle à la Révolution agricole. 44
 - 4.1. *Une petite communauté rurale dans la tourmente révolutionnaire.*
 - 4.2. *L'exploitation agricole dans la toute jeune commune de Montsérét.*
 - 4.3. *La médiocrité du savoir-faire pastoral.*

II. QUAND LA VIGNE ATTIRE HOMMES ET FEMMES.	56
1. La terre et ses luttes impitoyables.	57
1.1. <i>Les défrichements mis à l'index.</i>	
1.2. <i>Le territoire communal objet de toutes les convoitises.</i>	
1.3. <i>La vigne plébiscitée par les riches comme par les pauvres.</i>	
1.4. <i>Préserver la ressource en bois sans en étendre l'emprise.</i>	
2. Des couches sociales très compartimentées.	78
2.1. <i>Les meuniers entre décadence et abandon.</i>	
2.2. <i>Faible estime pour le berger, grand intérêt pour le fumier de bergerie.</i>	
2.3. <i>Entre religiosité et conformisme politique.</i>	
2.4. <i>La résistible accession à l'éducation.</i>	
2.5. <i>Destins enfantins, trajectoires adultes.</i>	
3. L'âge d'or phylloxérique ou le malheur des uns...	97
3.1. <i>L'adduction d'eau au village ou Les Clauses, sources de vie pour Montsérét.</i>	
3.2. <i>Une forte tendance à la partition de la propriété foncière.</i>	
3.3. <i>Une exception notable : la constitution de l'empire viticole Turrel.</i>	
3.4. <i>Les « campagnes », un autre Montsérét.</i>	
3.5. <i>Très cher phylloxéra !</i>	
4. Un afflux de population sans précédent.	124
4.1. <i>Une démographie aussi fragile qu'exubérante.</i>	
4.2. <i>Trajectoires individuelles et familiales des nouveaux montsérétois.</i>	
4.3. <i>La migration, une chance pour les autochtones comme pour les montanhols.</i>	
4.4. <i>Une population scolaire mouvante, peu docile et difficilement gérable.</i>	
4.5. <i>Premiers étrangers au village et premiers mariages « mixtes ».</i>	
5. Des transformations radicales des rapports sociaux et du territoire.	155
5.1. <i>De la revendication ecclésiastique à l'anticléricalisme masculin.</i>	
5.2. <i>Haute tension dans la vie politique locale.</i>	
5.3. <i>Une protection sociale à deux vitesses : la rente pour les propriétaires, l'assistance pour les paysans sans terre.</i>	
5.4. <i>Des infrastructures routières pour les siècles à venir.</i>	

III. 1890-1945 : LE TEMPS DU REFLUX	178
1. La fin de l'euphorie viticole.	178
1.1. <i>De l'arrachage à la replantation du vignoble.</i>	
1.2. <i>Le mouton, auxiliaire du vigneron.</i>	
1.3. <i>L'âge d'or du boulanger.</i>	
1.4. <i>L'électrification précoce et la fausse bonne idée du « Petit Train ».</i>	
1.5. <i>La laborieuse instruction de la jeunesse locale.</i>	
2. Les heures sombres de la « Belle Epoque ».	197
2.1. <i>Crue, gel et.... indemnités.</i>	
2.2. <i>Ouvriers et ouvrières ou la mémoire perdue des vigneron sans terre.</i>	
2.3. <i>Les événements de 1907 : "Du pain ou la guerre"... en toute légalité.</i>	
2.4. <i>La terrible grêle d'août 1908.</i>	
2.5. <i>L'émergence des loisirs... malgré tout</i>	
3. La Grande Guerre bouleverse la vie locale.	215
3.1. <i>Un village anesthésié par l'ampleur du désastre humain.</i>	
3.2. <i>Produire sans hommes ni chevaux un vin au goût amer.</i>	
3.3. <i>Femmes, enfants et immigrés mobilisés sur le front économique.</i>	
3.4. <i>La Grande Peur de la grippe espagnole.</i>	
3.5. <i>Un Devoir sacré : rendre hommage aux Morts.</i>	
4. L'Entre-deux-guerres ou un équilibre sans folie.	235
4.1. <i>Une viticulture atone.</i>	
4.2. <i>Une occupation compartimentée du territoire communal.</i>	
4.3. <i>Une hiérarchie sociale et genrée très affirmée.</i>	
4.5. <i>De l'immigration à l'assimilation.</i>	
5. De la Retirada à la Libération ou l'écho assourdi du second conflit mondial.	255
5.1. <i>Une agriculture en léthargie ou l'inaccessible autosuffisance.</i>	
5.2. <i>Montsérret à l'heure allemande.</i>	
5.3. <i>Une population confrontée à toutes les restrictions.</i>	
5.4. <i>Démocratie saccagée, démocratie réinventée.</i>	

IV. 1946-2000 : DE LA VITICULTURE DE QUALITE A LA QUALITE DE VIE. 265

1. Comprimer les coûts par la mécanisation. 265

1.1. Du cheval au tracteur.

1.2. Les viticultrices en marge de la mécanisation.

1.3. Suspicion autour du berger.

2. La place prépondérante de la cave coopérative. 275

2.1. La coopé : une création tardive mais opportune.

2.2. Une réussite architecturale, une mise en œuvre rapide.

2.3. Un outil économique majeur.

3. Les chemins de la qualité et de la diversification.

3.1. Du VDQS "Corbières" à l'AOP "cru Boutenac".

3.2. La belle dynamique du domaine des Ollieux.

3.3. La Miellerie des Clauses ou comment réinventer une pratique ancestrale.

4. Indigence démographique et richesse de la vie associative.

4.1. Une population vieillissante.

4.2. L'école trop grande.

4.3. Hygiène et santé deviennent des préoccupations collectives.

4.4. Le développement des activités sportives et récréatives.

Conclusion : Montsérét au tournant du XXI^e siècle : un village attractif.

Sources et bibliographie

300

Sources manuscrites

Sources imprimées

Références bibliographiques

AVANT-PROPOS

Montsérét, village de confins, village éparpillé

Les noms de famille aujourd'hui disparus se perpétuent dans la toponymie. A Montsérét, la multitude d'appellation de parcelles évoquent des personnes dont le souvenir s'est perdu dans la nuit des temps : Cougnet, L'Hours, La Crotz de Béragne, Rougé, la Borde Escure... Dans une société où les noms et prénoms trop peu diversifiés multipliaient les risques de confusion entre individus, les surnoms jouèrent un rôle majeur. Quelques-uns d'entre eux subsistent dans la microtoponymie locale : les pins du Catala, la Font de Carlot, le Pech de Gaubert, le moulin de Tacou, Camp Bertrand. Plus généralement, l'Occitan qui a quasiment disparu dans les relations sociales reste particulièrement prégnant dans le territoire : Fonsèque, Pas de Lafon, L'Agassot, les Serres, le Souleilla, Buffolenc, Pech Méniu, Les Bannes, Mourel de las Arenas...

L'origine du nom de la commune demeure, comme cela est souvent le cas, incertaine. Dès lors, elle fait l'objet de plusieurs hypothèses. Pour les uns, *Mont serenus* serait la montagne paisible ou sereine¹. Pour d'autres, ce toponyme référerait à la donation de ce terroir à un certain Serenus à l'époque romaine ou au cours du haut Moyen âge. Enfin, je citerai avec réserve l'explication avancée par Louis Lapeyre (la montagne du serein ou guêpier) tant celle-ci paraît peu crédible au regard de l'étymologie. Aucune de ces thèses n'est accréditée mais, quelle que soit l'option retenue, un fait est certain : la graphie actuelle MONTSERET est un non-sens étymologique, le T final n'ayant aucune raison d'être. Celui-ci apparaît de manière sporadique au XVIII^e siècle et s'impose au XIX^e.

Le bâti de la commune présente une physionomie particulière fruit d'une histoire ancienne dont on cerne partiellement et imparfaitement l'évolution. Le cadastre établi en l'année 1674 est précieux même si bien des points demeurent énigmatiques. On retiendra pour l'heure que l'habitat se répartit entre les « oustals nauts », les « oustals bas »

Un terroir largement ouvert aux influences extérieures

Le territoire actuel de la commune de Montsérét est de 1130 hectares. Une telle superficie souffre la comparaison avec les communes voisines. La commune de Saint-André-de-Roquelongue s'étend sur 3081 ha, celle de Thézan sur 2638 ha, celle de Boutenac sur 2296 ha, Fontjoncouse sur 2735 ha. Qui plus est, ce territoire communal ne répond à aucune logique

¹ CASSAGNE Jean-Marie, KORSACK Mariola, *Les noms de lieux de l'Aude. D'où vient le nom de mon village ?* Editions Sud Ouest, 2019, p. 158 et BOYRIE-FENIE Bénédicte, FENIE Jean-Jacques, *Toponymie des pays occitans* Editions du Sud-Ouest, 2009, p. 248.

géographique, paysagère ou historique. Une petite partie du massif de Fontfroide, une partie du massif de la Roquelongue, à l'est une extrémité du massif de Pinada au nord. Les limites ainsi arrêtées en 1807 ne donneront pas lieu à contestation. Le document n° 6 reproduit intégralement le procès-verbal de délimitation du territoire communal effectué le 20 juin 1807 par le géomètre Ginieis en présence du maire de Montségret et des trois communes mitoyennes..

Montségret n'a jamais été un petit village replié sur lui-même. Les dimensions relativement restreintes de son territoire communal et sa morphologie étirée selon un axe nord-sud, sa taille démographique longtemps modeste se sont conjuguées pour, à chaque époque, multiplier et renforcer les influences extérieures à tel point qu'elles prirent souvent le pas sur les logiques purement internes de cette petite communauté. Toutes ces composantes trouvent leur origine loin dans une histoire mouvementée dont on ne perçoit que certains pans obscurcis par quantité de zones d'ombre sinon de trous noirs.

Au sud de la commune, les Martrin-Donos possèdent déjà sous l'ancien Régime les terres situées sur la rive droite de l'Aiguillon. Après la dislocation de l'ancien domaine/seigneurie de Donos, ces terres seront plus tard intégrées au nouveau domaine des Aiguilloux possédé dans un premier temps par un négociant tarnais puis par la famille Goudy, originaire de Fabrezan.

Le hameau des Clauses est historiquement, économiquement et socialement relié à la commune de Montségret dont il fait partie administrativement. Pour autant, ce territoire est aussi inséré dans un espace plus large qui transcende les limites des frontières communales. D'un point de vue géomorphologique, les Clauses se rattachent au massif de Fontfroide par les montagnes de Roques. Résidant dans la partie la plus méridionale de la commune de Montségret, les habitants du hameau ont toujours été en contact étroit avec les hameaux dépendant de l'ancienne paroisse de Donos (à savoir Donos proprement dit mais aussi Le Saut, La Grange Neuve, le Petit Donos, St-Estève et Les Aiguilloux) ainsi qu'avec une partie du territoire de Fontjoncouse, notamment les hameaux de Montplaisir et du Cingle et avec le domaine de Pradines situé sur la commune de Saint-André. Le hameau existe depuis fort longtemps. La présence humaine y est attestée bien avant l'existence d'un habitat sur l'emplacement du village actuel de Montségret. L'occupation de cet espace serait même antérieure à celle du château médiéval puisque les restes d'une villa gallo-romaine ont été découverts dans un champ sur lequel est aujourd'hui construite une maison d'habitation². Le premier texte faisant référence au hameau date de l'an 965³. Le tènement était alors dénommé « Brugairolles » ou « Prat Judaïc », ce qui laisse à penser qu'une petite communauté de juifs occupa les lieux à un moment donné. L'appellation « Les Clauses » apparaît seulement au XVI^e siècle. En 1555, le monastère

² IMMEL Jean-Jacques, « Notes d'archéologie audoise, Lézignanais », *Bulletin de la Société d'études scientifiques de l'Aude*, t. LXXVII, 1977, p. 101.

³ Archives nationales, collection DOAT, 57, folio 17, cité par Sabarthès Antoine, *Dictionnaire topographique du département de l'Aude comprenant les noms de lieu anciens et modernes*, Paris, imprimerie nationale, 1912, p. 91.

de Fontfroide confirme la vente à Pierre Ronielle de Thézan d'une métairie terroir de Montséré, lieu-dit « A las Clauses », jadis Brugayroles, de laquelle vente le dit monastère reconnaît avoir reçu son lot, ladite métairie étant indivise pour la directe entre le Roi et le monastère, seigneur en paréage dudit Montséré⁴. Quarante ans plus tard, en 1595, Gabriel de Montredon, seigneur de Gasparets, acquiert pour 400 écus la métairie de « las Clauses » faisant partie de la seigneurie de Montséré⁵ et acquitte 100 livres au trésorier du Roi et autant au monastère de Fontfroide⁶. Le 7 janvier 1611, noble Jean de Saint-Etienne, baile de Saint-Marcel, arrente pour cinq ans à Jean Martin, de Moncéré, « *une metterie size au terroir de Montcéré appelée « Las Clauzes » avec toutes leurs dépendances et terres labourables, vignes* »⁷. Probablement, les deux transactions ci-dessus n'ont pas trait à la même entité : la métairie est vraisemblablement un sous-ensemble du tènement. Par la suite, les informations sur les Clauses se font rares. En 1718, lors du baptême de l'un de leurs dix enfants, Paul Hours et son épouse demeurent à la métairie des Clauses.

A l'autre extrémité de la commune, la propriété foraine est aussi constamment prégnante. Après avoir été séculièrement une possession de l'Abbaye de Fontfroide, Les Ollieux seront ensuite propriété des familles nobles sans attache ancienne dans la commune (Gléon puis Castilhon de Saint-Victor). Après la déconfiture de ces dernières, succéda un négociant narbonnais (Sabatier), des propriétaires originaires de Fabrezan (Teisset, Béragne, Lignon) et de Moux (Huc). Même profil pour Sainte-Marie-des-Ollieux issue d'une partition du domaine des Ollieux au mitant du XIX^e siècle. Cette exploitation exclusivement dévolue à la culture de la vigne verra se succéder des propriétaires originaires de Narbonne (famille Cabanel, de Stadieu, Jean Paul) avec, entretemps, une possession par la famille Turrel. Le domaine de Borde Escure/La Cafforte sera durablement possédé et exploité par des habitants de Saint-André-de-Roquelongue (familles Bousquet, Ferran, Pech). Même aux Clauses où la proximité des sources et des garrigues communales a favorisé une sédentarisation précoce concrétisée par l'édification d'un habitat permanent, l'appropriation extérieure du terroir prévaut au moins jusqu'au dernier quart du XIX^e siècle (familles Conte de Thézan puis Pauc de Gasparets).

Complexité et délitement du cadre institutionnel.

Au XVIII^e siècle, les institutions civiles et religieuses forgées au sein de la féodalité moyenâgeuse se sont profondément éloignées de leur fonction première. La féodalité

⁴ Groupe audois de recherche rurale interdisciplinaire, *Massif de Fontfroide. H 211. Archives départementales de l'Aude*, GARRI, Narbonne, 2003, p. 78, acte 323 (Médiathèque de Narbonne 944.87 FON).

⁵ Cité par CAUVET Emile, *Histoire de l'abbaye de Fontfroide. Abbaye de l'ordre de Cîteaux située dans le diocèse et la vicomté de Narbonne (de 1093 à 1790)*, Montpellier, Félix Seguin, Paris, A. Durand et Pedonne Lauriel, chapitre VI, 1875, p. 340.

⁶ Groupe audois de recherche rurale interdisciplinaire, op. cit., 2003, p. 79, acte 324.

⁷ Notaire Pierre Raymond, Narbonne, n°1 (1611), f°6. Fonds Marie-Françoise Mollor

languedocienne décryptée par Jacqueline Caille⁸, Monique Bourin-Derruau⁹, Elizabeth Magnou-Nortier¹⁰ ou encore Hélène Débax¹¹ s'est dissoute dans l'espace géopolitique français. Si bien des entités relatives à la seigneurie ont traversé des siècles et se perpétuent jusqu'à la Révolution, leur sens, leur importance dans la vie sociale se sont profondément modifiés. J'en prendrai pour preuve la dérive de deux institutions avec lesquelles les habitants de Montsérét eurent à composer durant des siècles, à savoir l'abbaye de Fontfroide et la seigneurie.

La famille seigneuriale originelle de Montsérét dont plusieurs membres ont laissé quelques traces archivistiques au travers d'hommages et de signatures testimoniales au cours des XII^e et XIII^e siècles, a disparu depuis fort longtemps. Grâce à de multiples donations et ventes, l'abbaye de Fontfroide acquiert la majeure partie de la seigneurie de Montsérét au cours du XIV^e siècle¹². Mais, la nomination, à partir de 1476, d'abbés commendataires marque un tournant décisif. Telle une charge, le titre d'abbé est accordé par le roi à un laïc qui, par voie de conséquence, perçoit les revenus de l'abbaye. Concrètement, jusqu'à la Révolution, se succéderont comme abbés de Fontfroide des représentants des familles du vicomte de Narbonne puis des rejetons des plus grandes lignées nobiliaires du Royaume. Afin d'endiguer la prodigalité de ces abbés absentéistes, les religieux obtiennent par acte du 25 janvier 1594 la partition des droits abbatiaux. Désormais, coexisteront une mense abbatiale regroupant les revenus dévolus à l'abbé et une mense conventuelle correspondant aux revenus attribués aux moines résidants à Fontfroide. Les abbés commendataires recueilleront ainsi une part non négligeable des fruits du travail des paysans de la contrée sans même, pour certains, prendre la peine de se rendre, une seule fois, à Fontfroide. L'acte de 1594 stipule que l'abbé commendataire perçoit les revenus des biens situés au nord de l'Aude et le monastère, ceux des biens s'étendant depuis la rive sud du fleuve jusqu'en Roussillon. Par voie de conséquence, la seigneurie de Montsérét se trouve rattachée à la mense conventuelle. Au cours des siècles, l'abbaye perd de sa superbe et un certain nombre de biens sont vendus ou cédés¹³.

La partition de la seigneurie de Montsérét entre l'Abbaye de Fontfroide et le Roi, qualifiée de paréage, constitue un autre facteur de complexité institutionnelle. Ce paréage débouche sur la coexistence d'un seigneur féodal (l'abbé de Fontfroide) et d'un seigneur

⁸ CAILLE Jacqueline, « Les seigneurs de Narbonne dans le conflit Toulouse-Barcelone au XII^e siècle », *Annales du Midi*, 1985, p. 227-244.

⁹ BOURIN-DERRUAU Monique, *Villages médiévaux en Bas-Languedoc : genèse d'une sociabilité (X^e-XV^e siècles)*, Paris, L'Harmattan, 1987.

¹⁰ MAGNOU-NORTIER Elizabeth, « La féodalité méridionale a-t-elle existé ? » dans *Fiefs et féodalité dans l'Europe méridionale (Italie, France du Midi, Péninsule ibérique) du X^e au XII^e siècle*, CNRS-Université de Toulouse II-le Mirail, 2002, p. 167-201.

¹¹ DEBAX Hélène, *La féodalité languedocienne XI^e-XII^e siècles. Serments, hommages et fiefs dans le Languedoc des Trencavel*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2003.

¹² Cf LAPEYRE Louis, *Histoire de la seigneurie de Montsérét*.

¹³ Sur les possessions de l'abbaye de Fontfroide, voir CAUVET Émile, *Histoire de l'abbaye de Fontfroide. Abbaye de l'ordre de Cîteaux située dans le diocèse et la vicomté de Narbonne (de 1093 à 1790)*, Montpellier, Félix Seguin, Paris, A. Durand et Pedonne Lauriel, 1875, notamment les pages 336 à 340 relatives à la seigneurie et aux terres de Montsérét.

engagiste ayant acquis les droits seigneuriaux détenus par le Roi. Est seigneur engagiste celui qui tient du Roi quelque terre ou seigneurie à titre d'engagement, c'est-à-dire sous faculté perpétuelle de rachat. Ces grands seigneurs de sang royal ou ecclésiastiques étaient représentés sur place par un bayle (ou baile), généralement un notable local¹⁴. On pourra se référer à la solide étude de Joseph Euzet sur la baronnie de Lézignan pour apprécier les prérogatives d'un seigneur engagiste¹⁵.

Selon les uns, le paréage remonterait à l'époque où le fief de Montsérét était partiellement possédé par Amalric, frère du vicomte de Narbonne Aymeric II¹⁶. Pour d'autres, le paréage résulterait d'un accord entre les abbés de Fontfroide et le Roi¹⁷. En vertu de ce paréage, les droits de justice inhérents à la détention d'une seigneurie, furent répartis entre les coseigneurs. On jugeait à Montsérét l'année où le Roi avait la justice et à Saint-André l'année où la justice relevait des officiers du Chapitre de Fontfroide¹⁸.

Toutefois, ce paréage ne s'exerçait pas sur la totalité du territoire actuel de la commune de Montsérét. Le serment de fidélité prêté le 10 août 1722 par les religieux de l'abbaye de Fontfroide au roi Louis XV à la veille de son couronnement pour les seigneuries, possessions et fiefs nobles appartenant à la mense conventuelle comprend « *la seigneurie des lieux de Monséré et Saint-André-de-Roquelongue, communautés unies en paréage avec le Roy, avec la justice haute, moyenne et basse et droits de leude* »¹⁹. Plus loin, les religieux citent « *les terroirs de Carbonnières, Cogometos, Saint-Rome, les Ollieux, Saint-Martin-de-la Vernède et le Moulin à vent* »²⁰. Ces différences d'appellation renvoient à des statuts juridiques différents. En effet, l'abbaye a tissé des liens institutionnels et économiques plus étroits avec les Ollieux qu'avec la communauté de Montsérét. À partir du XIV^e siècle, le fief des Ollieux n'a jamais eu qu'un seul seigneur, l'abbaye de Fontfroide. En 1683, le monastère vend les terres cultivées (et non les terres vagues) des Ollieux à un bourgeois narbonnais, Guillaume Rolland. Dans le même temps, moyennant une redevance annuelle de 20 livres portée par la suite à 55 livres, le monastère lui concède la dîme du terroir des Ollieux relative aux terres qu'il avait acquises et à celles dont jouissaient plusieurs autres emphytéotes. Les religieux se réservèrent la dîme du bétail à laine et des chèvres que Rolland possédait sur sa terre ainsi que les tasques, censives et aussi droits seigneuriaux. Guillaume Rolland revendra les Ollieux en 1706 à Laurent Bouquié, de Boutenac lequel, en 1714, s'en dessaisit à son tour au profit de Jean-Pierre du Lac, seigneur de Boutenac,

¹⁴ Sur la fonction de bayle, cf CAYLA Paul, « Les baillies de nos pays. Une magistrature méconnue », *Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne*, t. 23, années 1953-1955, p. 119-143.

¹⁵ EUZET Joseph, *Histoire de Lézignan*, Carcassonne, Mémoire de la Société d'études scientifiques de l'Aude, 1988, p.

¹⁶ MARTY Christian, *Saint-André-de-Roquelongue et Montsérét, communautés unies en paréage, 1 000 ans d'existence*, document dactylographié, Lézignan-Corbières, s. d. [c. 2006], 40 p. (A. D. Aude : 2 J 1272).

¹⁷ Archives privées, *Mémoire à consulter relativement à la terre de Sainte-Marie des Ollieux, appartenant à Madame de Gléon Saint-Victor*, 8 mars 1816.

¹⁸ BERGES Émile, *Villageois en basse Corbière aux XVIII^e et XIX^e siècles. Thézan, Montsérét, Saint-André-de-Roquelongue, Saint-Laurent-de-la-Cabrerisse*, s.l.n.d, [c. 1990], t. 1, p. 35.

¹⁹ A. D. Hérault 1 B 23323.

²⁰ *Ibid.*

auquel en 1733 succède par héritage la famille Latreille de Gléon, par ailleurs détentrice de la seigneurie de Boutenac. Le monastère avait gardé la propriété des vacants des Ollieux qu'il inféoda jusqu'en 1790 moyennant une albergue annuelle de 45 livres. Ainsi, ni les du Lac ni les Gléon pas plus que les propriétaires antérieurs ne furent seigneurs des Ollieux ; tous n'ont possédé qu'en roture comme censitaires ou emphytéotes.

Le 5 octobre 1614, moyennant 56 livres tournois, le Conseil de Ville renouvelle « *la reconnaissance des moulins de Montsérét demandé par le seigneur du lieu* »²¹. Ce document laisse à penser que le titre de seigneur était alors porté par le sieur de Saint-Marsal. Le droit d'albergue de ces mêmes moulins était également demandé. Lesdits moulins seront d'ailleurs mis immédiatement en vente.

Le 31 octobre 1613 : 300 livres tournois versé à Brice Rossel, notaire, somme due à l'hôpital Saint-Paul par Bernard Solignac, en qualité de caution pleige d'Antoine, son fils. Cette cession représente les frais du décret poursuivi et obtenu par Brice Rossel, chargé de la levée des arrérages de l'Hôpital, contre Barthélemy Berthomieu, sur deux moulins à blé situés à Montsérét et quatre seterrées de terre en dépendant à défaut de paiement de pareille somme de 300 livres due par Guichernaud Berthomieu à l'hôpital en qualité d'héritier de Jan Le Lamyer²².

Antoine-Marie Castillon, issu d'une grande famille milanaise, les Castiglione, s'intègre rapidement à la vie narbonnaise. En 1579, il achète à un autre transalpin, Jean François d'Alezio, la seigneurie de Saint-Martin-de-Toques détenue auparavant par l'abbé de Fontfroide²³. Par acte daté des 20-21 mars 1640, les seigneuries de Montsérét et de Saint-André-de-Roquelongue sont vendues moyennant 3 675 livres à Françoise de Lacoste, veuve de Jérôme de Castillon, seigneur de Saint-Martin-de-Toques²⁴. Un second document en date du 2 avril 1659 fait état de la vente des dites seigneuries à Antoine-Marie de Castillon pour seulement 560 livres²⁵.

p. 143 : « Le 20 novembre 1662 à Fontfroide, prieur et sous-prieur, mais aussi Messire Jacques de Castillon, seigneur, en paréage avec l'abbaye, de St-André-de-Roquelongue et de

²¹ MOUYNES Germain, *Inventaire des archives communales de la ville de Narbonne antérieures à 1790*, série BB, t. 1, p. 275, folio 18v.

²² MOUYNES Germain, *op. cit.*, t. 2, p. 636

²³ c. f. LARGUIER Gilbert, *Le drap et le grain en Languedoc. Narbonne et Narbonnais 1300-1789*, Perpignan, Presses Universitaires de Perpignan, 1996, tome II, p. 638-645 d'après AD. Aude 3 E 9081, acte du 20 novembre 1662 **A VOIR**.

²⁴ A. D. Aude C 1174, communautés de Montsérét et de Saint-André-de-Roquelongue réunies, 1538-1792, quittance et extrait de l'acte de vente à Françoise de Lacoste, veuve de feu Jérôme de Castillon, seigneur de Saint-Martin-de-Toques, 20-21 mars 1640.

²⁵ *Ibid*, extrait de l'acte de vente et quittance à Antoine-Marie de Castillon des dites seigneuries, 2 avril 1659. Sur cette immigration italienne en Narbonnais aux XVI^e-XVII^e siècles, et les Castillon en particulier, cf LARGUIER Gilbert, *op. cit.*, tome 2, p. 739- 751.

Montsérét, donnent en emphytéose à Dominique Rey huit seterrées de terres vagues mais on sait déjà que ces seigneuries villageoises ne sont pas d'un très grand rapport »²⁶

Noble Jacques Castillon sieur de Jonquière décède à Saint-André-de-Roquelongue le 18 décembre 1672. Un inventaire après décès est effectué dans sa maison de St-André-de-Roquelongue le 28 février 1674²⁷. A l'instar des autres grandes familles d'origine italienne telles les Pogio, les Frégoze, ou les d'Alezio, les Castillon entretiennent des liens étroits avec les abbés de Fontfroide.

Louis Lapeyre évoque l'occupation du château de Montsérét par Saint-Marsal²⁸. Il fait une confusion en assimilant châtelain à seigneur, château à seigneurie. A partir du moment où la seigneurie devient un bien immatériel négociable indépendamment des biens immobiliers, les destinées du castel de Montsérét et de la seigneurie de Montsérét et Saint-André sont disjointes. Certes, Saint-Marsal occupa, plus ou moins légalement, le château de Montsérét, il y a peut-être installé une garnison comme le suggère Louis Lapeyre mais sa condition de « châtelain » n'en faisait aucunement le seigneur du lieu. En l'état actuel de mes recherches, il paraît plus que probable que Saint-Marsal n'a jamais été seigneur de Montsérét et Saint-André-de-Roquelongue. La mise en vente aux enchères de la seigneurie de Montsérét et Saint-André-de-Roquelongue en 1756 illustre à nouveau la dérive des droits seigneuriaux détenus par le Roi. L'encart n°7 en reproduit l'annonce par voie d'affiche. Le 24 avril 1756, l'Intendant du Languedoc demande à M. Baudon, directeur des Domaines, d'exécuter la prescription de l'arrêt du 23 mars précédent (encart n°1).

Encart n°1

Vente aux enchères de la seigneurie de Montsérét en 1756

Le 23 mars 1756, un arrêt du Conseil d'Etat prévoit qu'il sera procédé à la revente ou aliénation à titre d'engagement au plus offrant des seigneuries de Montsérét et Saint-André-de-Roquelongue, dépendante de la Vicomté de Narbonne sur l'offre faite de payer au domaine de Sa Majesté une rente annuelle et perpétuelle de 200 livres le sol pour livre du principal d'Icelle sur le pied du denier trente et de rembourser les finances payées par les anciens engagistes. Après qu'il aura fait signer le présent arrêt aux anciens engagistes, il sera fait trois autres publications et posé des affiches de huitaine en huitaine tant aux susdits lieux de Montsérét et de Saint-André-de-Roquelongue que dans la ville de Narbonne et autres circonvoisines. Dans ces affiches, il sera fait mention des dites seigneuries, du jour, lieu et

²⁶ AUSSEL Pierre, *Jonquières. Un grand domaine viticole languedocien (An 1000 - An 2000)*, Narbonne, Histoire et région, 2003, p. 142.

²⁷ A. D Aude 8 J liasse 8, acte du 28 février 1674 **A VOIR.**

²⁸ LAPEYRE Louis, *Histoire des seigneurs de Montsérét*, document dactylographié, 1991, p. 40-43.

heures indiquées pour l'adjudication. Toutes les offres d'enchères seront reçues au Greffe du Domaine de la Généralité de Montpellier.

A faveur de celui qui fera l'offre la plus avantageuse à l'extinction des feux.

Source : A. D. Hérault C 955.

A Montségret comme en bien d'autres lieux, la seigneurie est réduite à l'état d'un bien immatériel susceptible de rapporter des revenus, qui, tout au moins pour sa partie royale, se négocie au plus offrant. Au XVIII^e siècle, la seigneurie ne constitue plus, comme au Moyen-âge, une institution porteuse de cohésion sociale imposant droits et devoirs au seigneur et à ses sujets.

L'église paroissiale fut, des siècles durant, l'église Saint-Félix située loin du bourg, à mi-chemin entre Montségret et Thézan. Cet emplacement pose question. Pourquoi une localisation aussi excentrée par rapport au principal lieu d'habitation ? Quel rapport entre la chapelle castrale et l'église paroissiale ? Pour les médiévistes consultés sur ce point, il ne fait guère de doute que le site de Saint-Félix, qui a donné son nom au terroir environnant, ait été occupé dès l'époque romaine ou tout ou moins dès le haut moyen-âge. Les vestiges encore nombreux récupérables par simple collecte de surface vont dans le sens d'une occupation précoce. Le vocable « Saint-Félix » renvoie aux premiers temps du christianisme : en l'an 303 Sant-Féliu de Gérone est victime de l'une des dernières persécutions des chrétiens ordonnées par l'empereur romain Dioclétien. Dès le VIII^e siècle, de nombreuses églises sont consacrées sous le vocable de ce saint-patron, notamment en Corbières Paziols, Castelmaure, Sigean et Lézignan. L'occupation du site montségretois de Saint-Félix est donc, selon toutes probabilités, antérieure à l'établissement du château médiéval. La proximité du cours d'eau (le ruisseau de Saint-Félix) plaiderait pour un groupe d'habitations avec une église et son cimetière. Les derniers résidents quittèrent le lieu, peut-être dès le X^e ou XI^e siècles, pour s'installer dans le castrum édifié sur les contreforts de la Bouisse. En revanche, la Chapelle continuera à faire office d'église paroissiale jusqu'à la première moitié du XVII^e siècle et le cimetière accueillera les sépultures de la plupart des paroissiens de Montségret jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. Confronté au questionnaire afférant à la visite épiscopale de 1877, à la question « *Date de construction de l'église* », le curé de Montségret, Jean-Baptiste Soulès, répondra : « *vers le XIII^e siècle* »²⁹. À l'évidence, ce prêtre originaire de Fontcouverte, terre natale de Saint-François-Régis, en poste préalablement à Boutenac puis à Luc-sur-Orbieu, était peu au fait de l'histoire de sa nouvelle paroisse.

²⁹ A. D. Aude 17 J 17, *Visite pastorale faite par Monseigneur Leullieux, dans la paroisse de Montségret, diocèse de Carcassonne, 1877*, p. 28.

Pour parfaire un panorama institutionnel déjà passablement complexe, on se doit d'évoquer les droits possédés par l'archevêque de Narbonne. Mais, en cette matière également, rien n'est stable. Au XIV^e siècle, l'archevêque recevait un tiers de toutes les dîmes collectées par l'église de Montsérét³⁰. D'une pièce d'archives datant du 24 mars 1790, Antoine Sabarthès déduit que « *l'archevêque en était le patron et il percevait à Montsérét une portion de dîme difficile à fixer par simple côte* »³¹. Cette portion de dîme était affermée c'est-à-dire qu'un particulier se chargeait de la collecte pour le compte de l'archevêque. Le prix annuel de cette ferme s'élève à 553 livres 10 sols, somme loin d'être négligeable pour les paysans de Montsérét. Une fois défalquées les charges diverses, les revenus nets de l'archevêque recueillis auprès des taillables de Montsérét sont estimés à 408 livres 18 sols 10 deniers.

Les habitants de Montsérét n'ont aucune prise sur ce cadre institutionnel qui se modèle, se déforme ou se perpétue sans qu'ils n'aient été consulté le moins du monde. Leurs préoccupations sont plus terre à terre au sens littéral du terme. Pendant des siècles, l'occupation humaine d'un territoire rural fut directement corrélée aux capacités de la population locale à valoriser les potentialités agricoles, pastorale et forestières de ce terroir. Évidemment, cette relation dépendait de contraintes externes à la communauté en question : disponibilité et mobilisation de capitaux, connaissances scientifiques et technologiques (qualité des semences, fertilisation des terres, sélection des races de bétail...), niveau de la demande externe et capacité d'expédition des productions... L'occupation d'un territoire variait également selon la dynamique propre de cette communauté, selon ses aptitudes à mobiliser des techniques de maîtrise des terres et de l'eau : amendements, épierrements, irrigation, défrichements, assèchements des zones palustres.... Il convient donc d'examiner comment la petite communauté rurale de Montsérét a composé avec toutes ces contraintes.

Un urbanisme complexe, fruit d'une histoire chaotique

Montsérét n'a pas évolué comme la plupart des communes avoisinantes. A Saint-André, à Thézan, à Boutenac, à Bizanet, à Villesèque, Portel, ou Sigean, jusqu'au XVIII^e siècle l'habitat se concentre autour de l'église flanquée du cimetière avant que la viticulture omnipotente ne bouscule ce schéma. Au XIX^e siècle, sous la pression démographique et la relative aisance apportée par l'ouverture au marché vinicole, ces villages voient leur route départementale se border de caves et de nouvelles maisons plus spacieuses, parfois agrémentées d'une courette, et, pour les plus cossues, d'un parc. Un tel schéma est totalement étranger à l'histoire de Montsérét. Au moyen-âge, les habitants logent sur les pentes du château, dans l'enceinte même du castrum en un lieu peu hospitalier si on considère qu'ils étaient confrontés aux rigueurs météorologiques en particulier du vent du Nord, notre cers légendaire. Probablement, dès avant l'occupation du castrum de la Roquelongue, un autre foyer de

³⁰ LAURENT Paul, *Livre Vert de l'archevêché de Narbonne*, Paris, Alphonse Picard, 1886, p. XXXVIII.

³¹ SABARTHES Antoine, « Le dernier Livre Vert de l'archevêché de Narbonne », *Bulletin de la Société archéologique de Narbonne*, 1894-1895, p. 506.

population existait dans l'actuel terroir des Clauses arrosé par deux sources précieuses sous notre climat méditerranéen. Le premier document mentionnant le *Terminium de Brugairolae* (appellation ancestrale des Clauses) date de 965 soit antérieurement à la première mention du castrum de Montsereno³². Pour parfaire la complexité de cette géographie humaine locale, on ne saurait passer sous silence le site de Saint-Félix situé entre les bourgs de Montsérét et de Thézan. Sur ce tènement plat, au bord d'un cours d'eau (identifié de nos jours sous le vocable de ruisseau de Saint-Félix), fut édifiée une chapelle et un cimetière et, peut-être un foyer d'habitations.

Ville Haute/ Ville Basse : cette configuration du bourg aujourd'hui peu évidente, surtout pour les populations implantées récemment dans la commune, fut, jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, très prégnante. En 1862, l'instituteur en poste à Montsérét déplore « *l'isolement* » de la maison (l'ancien presbytère attenant à l'église) abritant la salle de classe et son logement de fonction car « *située à plus de 300 mètres du village* »³³. Dans son esprit comme dans celui des autochtones, le village de Montsérét est alors la Ville Haute (actuelles rue des Fontaines, rue de la Tour, rue de la Placette) où se presse la majorité des résidents. En dépit de l'ancienneté de son habitat autour du porche ou Couverte, la Ville Basse (autrefois les *Oustals Bas*) est vécue comme un écart, un lieu subalterne. Nous reviendrons dans le cours de cette étude sur les récriminations du Conseil municipal de la commune quand les services du département envisageront dans un premier temps, puis réaliseront dans un second temps (1882) le déplacement du chemin d'intérêt commun n°23 qui, jusqu'alors traversait la Ville Haute via les actuelles Rampe des Corbières et Rue de Fontaines.

³² Doat 57 f 117, cité par SABARTHES Antoine, *Dictionnaire topographique du département de l'Aude comprenant les noms de lieux anciens et modernes*, Paris, imprimerie nationale, 1912, p. 91.

³³ A. D. Aude 1 T 181, dossier Hortala, lettre de l'inspecteur primaire à l'inspecteur d'Académie en date du 27 octobre 1862.

I. UNE ECONOMIE AGRO-PASTORALE POUR UNE POPULATION STATIONNAIRE.

Toute approche de l'économie rurale sous l'Ancien Régime est délicate en raison de la rareté et de l'hétérogénéité des données statistiques. Avant la mise en place d'un système de mesure centralisé reposant sur une base décimale, les instruments de mesure, de poids, de surface et d'étalon monétaire sont on ne peut plus délicats à cerner. La complexité du paysage institutionnel complique encore davantage les investigations de l'historien. Dans un tel contexte, appréhender les productions agricoles d'une seule communauté, qui plus est de dimension très restreinte, relève d'un pari fort périlleux de ma part, d'autant que de par ma formation universitaire, je n'étais probablement pas, et de loin, le plus armé pour décrypter les tenants et les aboutissants des faits et gestes identifiés dans le Montsérét de l'Ancien régime à bout de souffle. Dès lors, je demande la plus grande bienveillance au lecteur de cette première partie de mon étude. Les informations collectées ici ne prétendent qu'à dresser un tableau des difficultés ancestrales d'approvisionnement alimentaire et de ses conséquences sur la vie personnelle, familiale et sociale des habitants de Montsérét.

1. De la fragilité de la polyculture de type méditerranéen.

En 1697, l'Intendant du Languedoc porte un jugement mitigé sur l'activité agricole en Narbonnais : « *Le diocèse de Narbonne est partie dans les montagnes des Corbières, partie composé de plaines qui devraient être fertiles. Cependant, un grand nombre de mauvaises récoltes qui ont succédées les unes aux autres ont mis ce diocèse en méchant état. Il doit beaucoup d'arrérages de tailles, et les habitants en paraissent fort pauvres. Dans les bonnes années, il y a une très grande abondance de blé. On prétend même qu'il y est meilleur que partout ailleurs et il est fort recherché pour les semences. Il y a peu de vin mais c'est dans ce diocèse que l'on commence à trouver des oliviers et la récolte d'huile y est très considérable* »³⁴. Le paysage dépeint ici par le représentant du pouvoir royal ne traduit qu'imparfaitement la réalité du territoire quand on sait que Narbonnais et Corbières traversent alors une crise économique, sociale et démographique particulièrement sévère.

1.1. Une économie organisée autour du triptyque céréales/élevage/oliviers.

Les dégâts occasionnés par le terrible hiver 1709 ont donné lieu à un allègement ponctuel de la fiscalité. Un état des récoltes en 1709 et lors d'une « année moyenne » est dressé

34 DE LAMOISNON DE BASVILLE Nicolas, « Mémoire sur la Province de Languedoc » dans *L'Intendance du Languedoc à la fin du XVII^e siècle*, Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques, 1985, p. 239.

pour chaque communauté dans le but de répartir la remise de taille accordée par le Roi au diocèse de Narbonne pour cause de déficit de récolte. Montsérét et Saint-André-de-Roquelongue formant alors une seule communauté, les informations afférentes aux deux villages ne sont pas individualisées³⁵. À cette date, Saint-André regroupe 58 feux et Montsérét seulement dix-huit ; il n'est donc pas possible d'en déduire le produit agricole spécifique de Montsérét³⁶. Par contre, ce document livre des indications fiables quant à la nature des productions de ce terroir dans la mesure où les cultures pratiquées à Saint-André et de Montsérét sont proches sinon similaires.

En 1709, à Montsérét et Saint-André, la récolte de blé, socle de l'économie locale, est dérisoire : elle n'excède pas 20 setiers contre 1 300 habituellement. Plus résistants au froid, seigle et orge sont également en forte régression : 40 setiers contre 200 pour le premier, 50 setiers contre 200 pour la seconde. Seule l'avoine, moins sensible au grand froid, a donné 190 setiers au lieu de 300. Enfin, en 1709, la récolte des olives de ce territoire qui, en année moyenne, donnait 60 charges d'huile, est nulle, les oliviers ayant gelé. En Narbonnais ; le setier de blé correspondait à 71 litres et la charge d'huile à 1,86 hectolitre. J'ai donc procédé en retenant les prix du blé, du seigle, de l'avoine, de l'orge et de l'huile fournies par J. Tissier, à une estimation du revenu agricole, troupeaux exclus, des habitants de Montsérét et Saint-André pour une « année moyenne » (tableau n°1).

Tableau n°1
Production agricole annuelle de la communauté unie
de Montsérét et Saint-André-de-Roquelongue vers 1700-1710

<i>Produits</i>	<i>Quantités produites</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Revenu (en livres)</i>
Blé	1 300 setiers	6 livres	7 800
Seigle	200 setiers	5 livres	1 000
Avoine	300 setiers	2 livres 10 sols	840
Orge	200 setiers	3 livres	600
Huile	60 charges	50 livres	3 000
Total			11 240 livres

L'ensemble donne un revenu agricole de 11 240 livres dont plus de la moitié provient du blé et un quart de l'huile d'olive. Au total, en termes physiques, les produits récoltés sur

³⁵ TISSIER J., « L'hiver de 1709 dans le diocèse de Narbonne », *Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne*, t. IV, année 1895, 2^e semestre, p. 565-593.

³⁶ Sur les dénombrements de l'Ancien Régime dans les actuelles communes du département de l'Aude, la source la plus fiable est ROEDERER Marie-Caroline, *Paroisses et communes de France. Dictionnaire d'Histoire administrative et démographique. Aude*, Éditions du CNRS, 1979. Les recensements de la commune de Montsérét y sont présentés à la page 350, ceux relatifs à Saint-André-de-Roquelongue à la page 438.

Saint-André et Montségret pour l'année 1709 n'atteignent pas le dixième de la production habituelle. Plus délicate est l'évaluation des pertes en termes monétaires. En raison même de la pénurie, les prix de vente des diverses denrées furent probablement bien plus élevés cette année-là qu'au cours des années voisines. Toutefois, si on applique les prix moyens indicatifs, le revenu agricole de Montségret et Saint-André pour 1709 plafonne à 880 livres.

Une fois retirées la consommation familiale et les indispensables réserves pour semences, les paysans ne disposent que fort peu de denrées à commercialiser. La récolte de l'huile est d'ailleurs nulle dans tout le diocèse de Narbonne et les communautés pâtiront de la perte de leurs oliviers pendant au moins une trentaine d'années. Les conséquences de l'hiver exceptionnel de 1709 vont perdurer en Narbonnais. Par crainte de voir la vigne prendre le pas sur les céréales, base de l'alimentation humaine, et prévenir par là-même une crise frumentaire, un arrêt du Conseil du Roi en date du 5 juin 1731 interdit, sous peine de 3 000 livres d'amende, toute nouvelle plantation de vigne non expressément autorisée. Localement, la perception est différente puisque, à l'évidence, cette interdiction ne fut pas appliquée avec une grande rigueur ; elle semble même avoir été souvent transgressée, notamment à Montségret.

Jusqu'en 1749, les États du Languedoc sollicitent et obtiennent du pouvoir royal un dégrèvement annuel d'imposition de 20 000 livres pour le diocèse de Narbonne. Le sous-développement chronique dans lequel le Narbonnais est alors plongé transparait de l'argumentaire développé en 1730 par les agents des États du Languedoc pour justifier ce dégrèvement : « *On peut assurer comme un fait certain qu'il y a presque autant de biens incultes dans les diocèses de Narbonne et d'Alby qu'il y en avait en 1717 et il ne faut pas s'étonner qu'on n'ait pas encore remédié à un si grand mal, n'étant pas possible de remettre en culture des terres qui ont été abandonnées pendant longtemps sans y faire de grandes dépenses qui surpassent les forces des habitans de ces diocèses presque tous réduits à la dernière misère. Il n'est que trop vrai qu'ils ont été affligés par une longue suite de malheurs causés par les grêles, inondations, sécheresse et autres accidents et qu'il n'y a point eu de récoltes dans ces diocèses depuis l'année 1725. Celui de Narbonne a souffert en particulier un dommage considérable par la rigueur de l'hiver 1728-1729 qui a fait périr les jeunes oliviers qui avaient été replantés et une très grande quantité de bestiaux* »³⁷. Au cours des années suivantes, les États du Languedoc mettront à nouveau en avant la perte des oliviers en vue d'obtenir de nouveaux dégrèvements fiscaux. En 1745, toujours pour le diocèse de Narbonne, ils arguent de « *la perte des oliviers qu'on n'a pu rétablir dans une grande partie des communautés qui le composent* »³⁸. Trois ans plus tard, la situation est loin de s'améliorer : « *Le diocèse de Narbonne qui supporte une forte partie des impositions du général de la Province [du Languedoc], est devenu un des plus misérables soit par la perte des oliviers qui, n'ayant pu être réparée depuis 1709, vient d'être augmentée par les gelées de l'hiver dernier, soit par les fréquentes inondations de la rivière*

³⁷ Archives départementales de l'Hérault C 7683, Etats généraux de la Province de Languedoc, année 1730.

³⁸A. D. Hérault. C 7683, année 1745.

d'Aude qui ravage les meilleurs fonds soit par la diminution du prix ou du débit des laines, suite nécessaire du dérangement du commerce »³⁹.

Dans tout plaidoyer visant à obtenir un abattement fiscal, le quémendeur a inévitablement tendance à forcer le trait afin d'emporter la décision. Pour autant, par-delà ces descriptions catastrophiques, la réalité économique n'est guère brillante. En cette première moitié du XVIII^e siècle, le Narbonnais se trouve englué dans une spirale négative entretenue par le système fiscal en vigueur sous l'Ancien Régime. A l'instar de tous les impôts par répartition, la taille accentue le dénuement des contrées qui périclitent dans la mesure où la somme requise par le collecteur n'est pas fonction de la richesse dégagée par chaque territoire mais fixée *a priori* par l'autorité royale avant d'être répartie entre les divers diocèses. Parfaitement conscients de cet effet pervers, les représentants aux États du Languedoc déplorent en 1747, pour le diocèse de Narbonne, « *la quantité prodigieuse de biens abandonnés et des biens incultes dont la taille retombe sur le petit nombre de ceux qui sont cultivés* »⁴⁰. Le Narbonnais ne parvient pas à s'extirper de ce cercle vicieux.

1.2. Bergers et troupeaux dans le « campestre ».

L'élevage est le fondement de l'économie ancestrale. De nombreuses recherches archéologiques, notamment les remarquables travaux de Jean Guilaine, attestent de la présence de civilisations pastorales dans les Corbières et le Minervois dès le néolithique. L'élevage participe du traditionnel partage entre le champ (*ager*), la forêt (*silva*) et le pacage (*saltus*). Sous le climat méditerranéen, l'herbe n'étant pas suffisamment grasse pour alimenter des bovins, les pacages à ovins se confondent largement avec la garrigue. Mais cette garrigue fait aussi office de forêt, une forêt certes pauvre du point de vue de la ressource en bois mais indispensable au fonctionnement de l'économie locale : chauffage domestique, four à chaux, petit bois pour les fours à pain, confection d'outils... Un mémoire rédigé en 1726 pour le compte des États du Languedoc pointe la sollicitation à outrance de la garrigue locale : « *La communauté de Montserret et St-André-de-Roquelongue, n'a aucun bois. Elle a seulement des garrigues complantées de mouges, cades, romarins, et quelques pins sauvages dans lesquelles le bétail va dépaître. Toutes ces garrigues, de contenance d'environ 500 arpents, sont nécessaires pour le dépassement des bestiaux* »⁴¹.

Le champ lexical du bercail ou de la bergerie est occupé en pays occitan par trois termes, *borda*, *jassa* et *courtal*, qui ne sont pas interchangeables. *Bordas* et *jassas* sont érigées en rase campagne alors que le *courtal*, lié à l'habitat, est situé à l'intérieur du bourg ou dans sa

³⁹ *Ibid*, année 1748.

⁴⁰ *Ibid*, année 1747.

⁴¹ A. D. Hérault C 2843, *Mémoire de la visite et vérification des bois, garrigues, landes, bruyères, terres vaines et vagues, et vacans des communautés du diocèse de Narbonne pour la conservation et augmentation des bois* fait par François Teissèdre, seigneur de Fleury, Commissaire député par délibération des États de la Province de Languedoc du 26 février 1726.

proximité immédiate. La *borda* est implantée sur un site où le propriétaire du troupeau possède une ou des terres. Le troupeau rayonne à partir de la *borda* cherchant sa nourriture non seulement sur les terres de son propriétaire mais également dans les forêts et garrigues constitutives des vacants communaux et sur les terres agricoles dépouillées de leur récolte. La *jassa* est située en pleine garrigue au coeur des vacants communaux.

Encart n°2

Expertise de Louis de Redon de Saint-Martin en date du 30 août 1725 sur l'élevage caprin à Montsérét et Saint-André⁴²

Nous, expert, nous sommes transporté au lieu de Monséret et de St-André-de-Roquelongue pour y instruire le fait de notre commission avec le sieur Berthomieu et le sieur Martin, consuls des lieux qui sont situés au pied de la garrigue dans laquelle il y a trois bergeries dans la garrigue et terroir de Monséret et dans laquelle il y a des sources suffisantes pour abreuver des chèvres, les dites trois bergeries appartiennent à M. le baile, une à Ours, et la troisième au sieur Roger, dans lesquelles il peut y être tenu 100 chèvres chacune et dans le terroir de St-André-de-Roquelongue il y a quatre bergeries qui sont situées dans la garrigue et dans laquelle il y a des sources suffisantes pour abreuver les dites chèvres en ayant exactement examiné l'étendue de la dite garrigue, où il n'y a que quelques mauvais arbustes de garouilles, cades, romarins, et mouches, nous croyons qu'il peut être nourri cent chèvres à chacune des métairies qui appartiennent une au sieur Rey, une à M. le baile, une au sieur Martin, et la quatrième à M. de Boutenac il y a seulement à chaque village savoir à celui de Monséret, au tènement de St-Félix, quelques oliviers et quelques vignes et à celui de St-André au tènement des charbonniers et au Pla de la Fontaine, il y a quelques oliviers et quelques vignes.

Nous avons signé le procès-verbal le jour en an que dessus

L'élevage local est essentiellement celui des ovins et, accessoirement, celui des caprins. Les transactions dont font état les archives notariales livrent des indications ponctuelles telle cette vente de 79 livres de laine bonne et marchande au prix de cinq écus le quintal consentie à un bourgeois de Carcassonne, Pierre Malacoste, le 7 novembre 1600 par deux habitants de Montsérét, les frères Jehan et Raymond Berthomieu⁴³. À partir du XVIII^e siècle, l'état civil de la commune atteste, bien qu'imparfaitement, de la présence constante de bergers sur le territoire de Montsérét. Sans prétendre à l'exhaustivité, en voici quelques mentions. Le 15 janvier 1708, Thomas Meissounié, originaire de Jonquières, est pasteur à la métairie des Ollieux lorsqu'il épouse Anne Sourrille. En 1732, Alexis Joulia, pasteur, et son épouse ont un enfant, Félix. En 1747, Anne Marti, épouse de Pierre Baille pasteur à Aussières, donne naissance à une petite

⁴² A. D. Hérault 2843, pièce n°6, 8 septembre 1725, Rapport de Louis de Redon de Saint-Martin, habitant de Quarante, expert nommé pour vérifier les terroirs du diocèse où il peut être tenu des chèvres.

⁴³ A. D. Aude 3 E 3952, étude Jean Robert, notaire à Carcassonne, folio 419.

Anne à Montsérét. Le tableau n°2 donne une image assez précise de la place du pastoralisme à Montsérét au milieu du XVIII^e siècle.

Tableau n°2
Nombre de bêtes à laine déclarées à Montsérét en 1751

<i>Propriétaires</i>	<i>Nombre de bêtes</i>	<i>Rapport (en livres)</i>
Marty Dominique	80	120
Marty Jean, laboureur	60	70
Bonnefille Louis	100	145
Rouger Antoine, consul	100	150
Cugnet Félix	50	85
Marty Barthélémy	80	120
Monié Joseph	120 et 20 chèvres	166
Monié Pierre, fils de Guillaume	100 et 20 chèvres	151

Source : A.D. Hérault C 5140

Antoine Rouger déclare posséder en 1751 « *une bergerie de 104 cannes à la garrigue où il enferme une partie de l'année ses troupeaux* » et Joseph Monié « *une bergerie dans la garrigue, de 24 cannes* ». Les autres possesseurs de troupeaux déclarent un courtal, simple enclos où ils parquent leurs bêtes. La micro-toponymie donne quelques pistes pour identifier l'emplacement de ces courtals. La grande vigne appartenant à la famille Turrel située entre les actuelles Rampe des Corbières et Rue du Lavoir (maisons Moreda, Guillemet et maison communale), était communément dénommée en occitan « *Jos courtals* », soit en français « *Sous les enclos de bergerie* ». On peut donc raisonnablement supposer que les courtals étaient les bâtisses originelles situées aux actuels numéros 2, 3, 4, 5 et 7 de la Rampe des Corbières. La dénomination « *Rue des Courtals* » attribuée en 1989 au chemin reliant la rue de la Serre et la Rue du Lavoir plaide également dans ce sens.

Pour être précises, les sources fiscales n'en sont pas forcément fiables. S'agissant de requêtes visant à obtenir un dégrèvement partiel de la taille, tout quémandeur est susceptible de succomber à la tentation de majorer un tant soit peu ses dépenses ou de minorer ses recettes. Pour preuve, le 15 août 1750, Guillaume Monié déclare que son troupeau lui a rapporté 151 livres mais qu'il a dépensé 475 livres « *pour les travaux engagés d'un pasteur ou entretien du dit troupeau* »⁴⁴. Quel paysan ou éleveur perpétuerait une activité agricole ou pastorale lui coûtant trois fois plus qu'elle ne lui rapporte ? Dans le même ordre d'idées, le 24 janvier 1754, Dominique Marty déclare « *80 bêtes à laine ne lui portant aucun revenu à cause de la dépense et gage d'un pasteur* »⁴⁵. Ces propriétaires se gardent bien d'évaluer le rapport du fumier de

⁴⁴

⁴⁵ A. D. Hérault C 5140.

bergerie non commercialisé mais précieux pour fertiliser les terres arables et donc améliorer leurs récoltes en céréales ou en vin.

1.3. Les moulins de Montsérét échappent aux autochtones.

Moulins à eau et à vent sont indispensables à l'économie agro-pastorale traditionnelle. Sous le climat méditerranéen, les deux techniques présentent plus de complémentarité que de concurrence. Sur la plupart des cours d'eau secondaires, les moulins à eau ne peuvent fonctionner qu'une partie de l'année, l'étiage estival étant trop bas pour alimenter une roue à aube. *A contrario*, afin de ne pas risquer le déchirement de la voilure, la rotation des ailes des moulins à vent doit être interrompue dès lors que le vent excède 60 km/h, situation météorologique courante en hiver sur les pentes de la Bouisse ou les hauteurs de la Serre.

La plupart de ces moulins ont laissé peu de traces. Il y eut bien un moulin à vent au lieu-dit « La moulinasse », non loin de la Cafforte, puisque le cadastre de 1834 le mentionne sur la parcelle B 404. Mais on n'en sait pas davantage sur cette installation inexistante dans le compoix de 1727. Je ne suis pas non plus en mesure de situer l'emplacement des moulins possédés au XVII^e siècle par l'hôpital Saint-Paul de Narbonne sur le territoire de Montsérét. Pour autant, les mises en fermage et conflits d'intérêt que suscitèrent ces moulins ont donné lieu à des actes notariés et des sentences judiciaires, autant de documents précieux pour l'historien. En 1608, sur la demande de l'Hôpital de Saint-Paul, Jean Berthomieu, de Montsérét, se voit exproprié de ses terres et de son moulin parce qu'il s'était porté caution d'un certain Benoît Gaujal, débiteur d'une somme de 600 livres que ce dernier n'est pas en mesure de rembourser. Gaujal étant insolvable et Berthomieu ne pouvant pas davantage rembourser, le créancier demande et obtient la saisie des biens de Berthomieu⁴⁶. Le Conseil de Ville de Narbonne est souvent amené à traiter de cette affaire au cours des années suivantes. Lorsque, en juin 1609, le fermier du moulin sollicite sa réparation, il lui est répondu que « *les réparations seront faites, si bon lui semble, par le séquestre de ce moulin au moyen du produit de son affermage* »⁴⁷. Le 29 novembre suivant, les terres de Montsérét possédées par l'Hôpital sont mises en arrentement, c'est-à-dire en location⁴⁸. Le 10 novembre 1610, moyennant une rente de 300 livres, la ville de Narbonne cède à M. Malecoste, de Carcassonne, tous les droits qu'elle détient sur le moulin exproprié trois ans auparavant à Jean Berthomieu⁴⁹ et, le 5 décembre suivant, les terres expropriées à Jean Berthomieu sont vendues à M. de Gourne, ou à tout autre faisant une condition plus avantageuse⁵⁰. En octobre 1613, le notaire Brice Rossel obtient enfin les 300 livres qu'il réclamait au titre des frais engagés pour obtenir l'expropriation des deux moulins à blé et quatre seterrées de terre de Jean Berthomieu⁵¹.

⁴⁶ MOUYNES Germain, *op. cit.*, série BB, t. 1, p. 218, folio 56, p. 219.

⁴⁷ *Idem*, p. 228 et 229, folio 174.

⁴⁸ *Idem*, p. 233, folio 224.

⁴⁹ *Idem*, p. 246, folio 358 et folio 363.

⁵⁰ *Idem*, p. 246, folio 363 et p. 226, folio 157.

⁵¹ *Idem*, p. 61, folio 10.

Le 6 août 1614, moyennant 56 livres tournois, le Conseil de Ville de Narbonne confie à Pierre Montardou, menuisier à Fabrezan, « *le soin de faire les réparations au moulin à eau et au moulin à vent de Montsérét appartenant à l'Hôpital Saint-Paul* »⁵². Le 5 octobre suivant, cette même instance renouvelle « *la reconnaissance des moulins de Montsérét demandé par le seigneur du lieu* ». En revanche, ce Conseil rejette la demande de droit d'albergue sollicitée pour ces mêmes moulins et, dans le même temps, se prononce en faveur de la mise en vente immédiate de ces moulins⁵³. Ce document laisse à penser que la seigneurie de Montsérét était alors propriété du sieur de Saint-Marsal. Moyennant une rente annuelle de treize setiers de blé, les consuls de Narbonne concèdent le 15 mars 1615 les moulins de Montsérét à Samson Cassan, frère du précédent fermier, pour une période de 29 ans renouvelable⁵⁴.

Quelques années passent sans que les moulins montsérétois ne fassent parler d'eux. En 1624, le carcassonnais de Malescoste ne semble pas encore être rentré dans les frais engagés pour exproprier Berthomieu quinze ans auparavant⁵⁵. En décembre 1627, le nouveau fermier des biens montsérétois de l'hôpital Saint-Paul, un certain Marty, entre également en conflit avec le Conseil de Ville de Narbonne à propos de droits de censives qui lui sont contestés et pour lesquels il réclame indemnité⁵⁶. Marty paraît avoir eu gain de cause puisque le 30 juillet 1628, les consuls sont chargés de « *faire vider l'affaire relative à la demande en indemnité* »⁵⁷. Mais, entretemps, le 20 février précédant, les consuls de Narbonne avaient été autorisés à vendre au prix qui sera fixé au dire d'experts les biens montsérétois de l'hôpital de Narbonne⁵⁸. Cette vente dut être ajournée puisque, le 9 septembre 1630, de Saint-Marsal, décidément têtue, offre de prendre en albergue les terres en question⁵⁹. Le temps passe encore et, en 1641, un certain Roudière offre 500 livres pour les terres que l'hôpital possède à Montsérét⁶⁰. Cette fois, la vente a bien lieu mais Roudière entre en conflit avec l'hôpital car il ne veut pas payer « *les labourances et autres melhiorations à l'inféodataire* »⁶¹. Le 31 août 1642, l'hôpital purge le différend en payant « *une indemnité de 40 livres à l'emphytéote dépossédé* »⁶². Les conflits s'estompant, les moulins de Montsérét laissent peu de traces dans les archives pour la période courant jusqu'à la fin de l'ancien Régime.

Si ces bribes d'informations sur les moulins de Montsérét ne sauraient suffire à établir une chronologie et une topographie rigoureuses de la production locale de farine, il en

⁵² *Idem*, p. 275, folio 18v.

⁵³ MOUYNES Germain, *op. cit.*, série BB, t. 2, folio 406, p. 636.

⁵⁴ *Idem*, p. 278, tome 1, folio 64 v.

⁵⁵ *Idem*, p. 378, tome 1, folio 12 v.

⁵⁶ *Idem*, p. 409, tome 1, folio 234.

⁵⁷ *Idem*, p. 417, tome 1, folio 345.

⁵⁸ *Idem*, p. 413, tome 1, folio 277.

⁵⁹ *Idem*, p. 436, folio 508 v, tome 1, offre de M. de St-Marsal de prendre en albergue les terres qui appartiennent à l'hôpital St-Paul à Montsérét.

⁶⁰ *Idem*, p. 568, folio 191.

⁶¹ *Idem*, p. 573, folio 222 (20 juillet 1642).

⁶² *Idem*, p. 574.

transparaît toutefois une forte mainmise économique externe à la communauté villageoise. Le moulin exigeant une autorisation d'installation, l'engagement de capitaux pour sa construction et ses inévitables remises en état, les paysans de Montsérét ne semblent pas alors en mesure de rivaliser avec des particuliers ou des institutions disposant de conséquentes mises de fonds et de solides réseaux d'influence.

2. Une population précaire et peu instruite.

Le système économique agro-pastoral que je viens d'esquisser à grands traits fonctionne avec et pour une population quasiment stationnaire. Sous l'Ancien Régime, les recensements sont établis en « feux » c'est-à-dire par foyer ou ménage. Les deux dénombremens de 1693 et 1709 mentionnent 18 feux pour Montsérét, soit de 80 à 120 personnes. Cet ordre de grandeur sera mon point de départ pour la population de Montsérét à l'époque moderne.

2.1. Une démographie débridée.

Les informations les plus anciennes en matière de population nous plongent, comme pour l'examen de l'économie locale, en des temps particulièrement difficiles. Les actes d'état civil de la paroisse de Montsérét sont conservés de manière systématique depuis l'année 1686, date relativement tardive, bien des paroisses voisines ayant établi et conservé des registres depuis la première moitié du XVII^e siècle. Cette année 1686 se situe au cœur d'une décennie troublée, d'une époque pour laquelle Gilbert Larguier parle de « *crise rurale sans précédent* »⁶³. Cet auteur a identifié « *quatre assauts de la mort* » en Narbonnais entre 1680 et 1720⁶⁴ : aucune localité de la contrée n'échappe à la seconde vague de mortalité qui débute en 1692. La seule période de répit que connaît le Narbonnais en 40 ans est circonscrite aux années 1700 à 1705⁶⁵. La recrudescence de la mortalité est consécutive au grand hiver de 1709 et aux difficultés d'approvisionnement qui se prolongent jusqu'en 1713. À Montsérét, les années 1711-1713 sont les plus funestes. En trois ans, la petite communauté n'enregistre pas moins de 23 décès dont quatorze enfants mort-nés ou en bas-âge. La tragédie humaine se conjugue avec une insupportable pression fiscale. Le système d'imposition en vigueur en cette fin du règne de Louis XIV est autiste et aveugle : le dispositif d'assiette par communauté ne tient compte ni du produit des récoltes ni de l'évolution de la population. Dès lors, les paysans estimant que telle ou telle parcelle de leur exploitation rapporte moins que les impôts dont elle est grevée, les terres labourables qu'ils abandonnent sont, chaque année, plus nombreuses.

⁶³ LARGUIER Gilbert, *Le drap et le grain en Languedoc. Narbonne et Narbonnais 1300-1789*, Perpignan, Presses Universitaires de Perpignan, 1996, t. 3, p. 1015.

⁶⁴ *Ibid.*, p. 1027.

⁶⁵ Pour une mise en perspective de la démographie locale, cf BONNET Jean-Louis, « La population rurale des pays d'Aude : 1680-1720 », *Bulletin de la Société d'études scientifiques de l'Aude*, t. LXXXIII, 1983, p. 115-128.

En 1736, le prêtre de la paroisse, Bernard de Lavergne, qui a succédé trois ans auparavant au défunt Jean Gabriac, enterré dans le vestibule de l'église, prend l'heureuse initiative de consigner dans le registre d'état civil le recensement des « âmes de la paroisse » qu'il vient d'effectuer. Nous connaissons donc avec exactitude, pour cette date, les noms et prénoms de chacun des habitants de la paroisse regroupés par ménages : 115 personnes réparties en 17 foyers (cf encart n°3). On remarquera que les noms de sept personnes sont suivis de la mention « obiit », c'est-à-dire « décédé ».

Encart n°3

*Etat des âmes de la paroisse de Montsérét fait par nous Bernard Lavergne,
prêtre et recteur du dit lieu, en 1736⁶⁶*

Mounié Joseph, bailé (obiit), Ferran Elizabeth, son épouse ;
Enfants : Jeanne, Elizabeth, Guillaume, Anne, Jean, Marie, Joseph, ~~Marie Anne Mounié~~

Mounié Pierre, Limouzy Anne, son épouse ;
enfants : Marie Anne, Jeanne, Jean

Rougé Antoine (obiit), Auger Marie
Enfants : Pierre Rougé, Antoinette Ferran, épouse dudit Pierre ;
Enfants : Marie, Elisabeth, Pierre

Marty Marguerite, veuve Berthomieu Jean ;
Enfants : Rose Berthomieu,
Félix Berthomieu,
Simon Berthomieu, Anne Sanet, son épouse ;
Enfants : Anne, Marguerite, Rose, Marie-Jeanne, Elizabeth.

Sanet Pierre, Berthomieu Anne son épouse ;
Enfants : Louis, Jean Pierre (obiit), Jean

Marty Jean Estienne, Rougé Marguerite
Enfants : Jean Marty, Marie Sanet, son épouse ;
Enfants : Étienne, Claire

Pierre Paul Marty, Anne Mase, son épouse
Enfants : Claire Martine, Dominique Marty, époux de Claire
Enfants : Anne Martine, Jean Marty, Hyacinthe Marty

⁶⁶ Cet « état des âmes » a fait l'objet d'une mise à jour non datée. L'examen des modifications (naissances, mariages, décès) permet de situer cette mise à jour entre le 10 juin et le 12 septembre 1738 puisque l'acte du 10 juin est le dernier à avoir fait l'objet d'une modification.

Barthélémy Marty, Marie Girval, son épouse ;
enfants : Jean (obiit) et Jean Antoine

Jean Cougnet (obiit), Toinette Vier (?), son épouse
Enfants : Jeanne Cougnet, Antoine Gauget, son époux
Enfants : Jean Gauget, Marianne Gauget et Toinette Gauget,

La veuve de Paul Hours
Enfants : Jeanne, Félix, Pierre, Claire, Catherine
Catala Jean, (obiit), époux de Catherine ;
Enfants : Jean Catala, Louise Catala

Claude Hours, son épouse [Fourmen Marguerite] ;
Enfants : Dominique, Anne, Jean, Hyacinthe, Pierre

Louis Soucaille, Claire Berthomieu, son épouse

Berthomieu Jean, Hours Marie, son épouse
Jean Berthomieu

Félix Cougnet, Anne Marty, son épouse
Enfant : Pierre Cougnet, Catherine Griffoune, épouse
Enfants : Catherine Cougnet, Jean Cougnet

Jean Poudou, Marie Sarruille, épouse ;
Enfants : Marie, Jeanne

Jacques Perrouty, Elizabeth Conte ;
enfants : Catherine, Marie, Jeanne, Jean, Joseph, Marie Charlotte
Et la veuve de Perrouty, mère de Jacques (obiit)

Bonnefille Louis, Sanet Jeanne,
Enfants : Jean Louis Bonnefille, Pierre Bonnefille

Nicolas Sarlaou, son épouse Anne Sarruille ;
Enfants : Marie Anne

Pierre Berthomieu, Marianne Sarruille, son épouse ;
Enfant : François

Baïve Jacques, Perrouty Catherine, son épouse

La veuve de Vergès, enfant : Jean-Pierre

Il convient de mettre ce dénombrement des habitants en perspective. D'une part, cet état des âmes ne comprend pas les individus résidant au domaine des Ollieux. La communauté de Montsérét fonctionne encore sur un mode traditionnel avec, semble-t-il, un faible degré d'ouverture vers l'extérieur. Jean Cougnet et son épouse, Toinette, ont une dizaine d'enfants. À la date de ce recensement, âgés, ils vivent avec leur fille Jeanne, son époux Antoine Gauget, et leurs trois enfants, Jean, Marianne et Toinette. Aux Clauses, réside la famille Hours dont le père, Paul, est décédé six ans auparavant. Sa veuve, Marie, habite avec ses quatre enfants, son gendre et deux petits-enfants car Catherine, l'aînée, est mariée depuis trois ans avec Jean Catala. Les plus âgés des enfants de Claude Hours et de Marguerite Fromen ont déjà quitté la maison paternelle mais cinq d'entre eux (Dominique, Anne, Jean, Hyacinthe et Pierre) résident encore avec les parents. Dans ce ménage, deux jumeaux nés en 1732 avaient été « *ondoyés à la maison à cause du danger* », cérémonie probablement prodiguée par la sage-femme. De fait, comme dans la grande majorité des naissances gémellaires, aucun des deux enfants ne survécut. Dominique, né le 29 janvier 1719, épousa Marguerite Joseph de St-André en 1758 et décèdera en 1765. Anne (née le 27 novembre 1716) épousa Gabriel Sarouille en 1750. Hyacinthe, né en 1723 épouse , En revanche, le destin de Jean, né le 13 juillet 1721, reste à établir. Plusieurs familles qui, compteront dans l'histoire économique et sociale de Montsérét au siècle suivant, ne sont pas encore établies dans la commune : Turrel, Joulia, Boutet, Rivière... La seconde moitié du XVIII^e siècle semble correspondre à une relative expansion démographique : en 1761, Montsérét compte 45 chefs des familles⁶⁷.

Au XVIII^e siècle, la famille nombreuse est ici de règle indépendamment du milieu social : les familles aisées sont même celles qui ont le plus d'enfants. D'une manière générale, seule la mortalité infantile ou le décès de l'un des conjoints limitent la taille des fratries.

- Jean Cougnet et Anthoinette Viguiet ont douze enfants entre 1695 et 1711 dont deux fois des jumeaux.

- Gabriel Berthomieu et Marguerite Marty, mariés en 1697, ont dix enfants entre 1698 et 1719, dont un seul meurt en bas-âge.

- Jacques Perrouty et Elizabeth Conte ont neuf enfants entre 1717 et 1736 dont trois décèdent en bas-âge.

- Paul Ours et Marie Galaup ont dix enfants entre 1709 et 1728.

- Claude Hours et Marguerite Fromen, mariés en 1711, ont dix enfants entre 1712 et 1732.

⁶⁷ A. D. Hérault C 6555, Registre « Diocèse de Narbonne. 1761. État contenant les noms des villes, villages et hameaux du département de M. Rome, subdélégué à Narbonne et le nombre des habitants anciens catholiques et nouveaux convertis qui y sont ».

- Joseph Monié, baile de Montsérét, et son épouse Elizabeth Ferran ont neuf enfants entre 1718 et 1738.

La génération suivante est tout autant prolifique :

- Simon Berthomieu, fils de Gabriel, et Anne Sanet, mariés en 1728, ont neuf enfants entre 1729 et 1748.

- Pierre Rougé et Anthoinette Ferran ont neuf enfants entre 1731 et 1752.

- Jean Berthomieu, autre fils de Gabriel, et son épouse Marie Ours, mariés en 1733, ont neuf enfants entre 1734 et 1756.

- Jacques Baive et Catherine Perrouy, fille de Jacques, ont neuf enfants entre 1739 et 1760.

- Félix Ours, fils de Paul, et Jeanne Fouga, mariés en 1744, ont dix enfants entre 1745 et 1762.

- Guillaume Monié, fils de Joseph, et Elizabeth Montagné, mariés en 1755, ont neuf enfants entre 1756 et 1770 dont deux fois des jumeaux.

- Jacques Berthomieu, dit Capitaine, et Marie Poudou ont dix enfants entre 1757 et 1772.

Le veuvage ne réduit pas systématiquement le taux de natalité dans la mesure où le remariage à bref délai est pratique courante parmi la population masculine. Ainsi, Anne Limouzi épouse Pierre Monnié en 1728 et donne naissance à cinq enfants entre 1730 et 1736 avant de décéder prématurément à l'âge de 38 ans en 1740. Pierre Monnié, qui vient d'accéder à la fonction de baile de Montsérét suite au décès de son cousin Joseph⁶⁸, se remarie avec Elizabeth Cassan avec laquelle il aura cinq autres enfants entre 1742 et 1752.

L'analyse longitudinale qui consiste à suivre un individu ou un groupe d'individus sur une longue durée est un outil précieux en généalogie. Revenons sur le couple composé de Guillaume Monié, fils de Joseph et d'Elizabeth Ferrand, et d'Elizabeth Montagné, mariés le 4 février 1755 à Peyriac-de-Mer dont est originaire l'épouse. Leurs neuf enfants voient le jour à Montsérét. Une seule (Elizabeth) meurt en bas-âge. Aucun enfant de cette famille qui compte parmi les plus aisées de Montsérét n'épouse en premières noces un conjoint originaire ou résidant dans la commune :

Jeanne épousera Guillaume Vaissière de Thézan en 1778,

Marie épouse Pierre Cassagnol, également originaire de Thézan, en 1784,

Marianne épouse Baptiste Bert de Saint-André en 1787 et se remariera en 1798 avec un montsérétois, Guillaume Berthomieu,

Elizabeth (seconde du prénom) épouse François Raynaud de Quilhanet en 1785,

Rose épouse Bernard Amigue de Ferrals en 1796,

Joseph épouse Jeanne Augé de Saint-André vers 1788.

⁶⁸ Sur la fonction de baile, cf CAYLA Paul, « Les bailles de nos pays », *Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne*, t. 23, années 1953-1955, p. 119-143.

Trois des six filles quitteront Montsérét pour résider chez leur mari. Les trois autres (Marianne, Anne et Jeanne) demeureront à Montsérét et fonderont avec leur mari une nouvelle famille qui pour Marianne (Bert) et Jeanne (Vaissière) perdurera longtemps dans la commune.

La relative stabilité de la population se confirme en 1781 (19 feux) et lors du recensement de 1788, qui dénombre 103 individus (21 hommes, 21 femmes et 56 enfants). Deux nouveaux relevés réalisés en 1789 et 1790 situent la population de la paroisse à 21 et 22 feux⁶⁹. Ainsi, durant plus d'un siècle, le nombre des habitants, étroitement dépendant des conditions de l'activité agricole et pastorale, évolue faiblement. La plupart des terres étant peu productives, les systèmes de culture s'organisent sur le principe d'une exploitation de type extensif. Ici, comme dans toute la région méditerranéenne, la jachère est biennale : la moitié des terres seulement est cultivée chaque année. Indispensables pour la fumure des terres, les troupeaux de brebis exigent de nombreux pacages lesquels réduisent d'autant les possibilités d'extension des terres cultivées et, par voie de conséquence, interdisent la fixation d'une population plus nombreuse. Seule l'extension puis la généralisation de la culture de la vigne permettront de s'amender de ces contraintes en chaîne.

Quel est le lieu de vie de ces habitants aux XVII^e et XVIII^e siècles ? La plupart d'entre eux résident « au fort » lequel correspond au quadrilatère délimité par les actuelles maisons des numéros pairs de la rue de la Tour et des numéros impairs de la rue du Musée. Cet habitat n'était pas organisé autour de rues comme cela est courant depuis le XIX^e siècle. La plupart des ouvertures des maisons donnaient sur des cours intérieures (dénommées « patus » dans les actes notariés et les documents cadastraux). La configuration de ce type d'habitat donne une idée de la promiscuité qui y régnait. Dès le XVIII^e siècle, quelques maisons sont édifiées hors les murs du fort. En attestent au 3 rue de la Tour la date de 1715 gravée sur le linteau d'une fenêtre obturée du premier étage, le « 1774 » inscrit sous une coquille Saint-Jacques sur la clé de voute de la porte d'entrée de la maisonnette située à l'angle de la rue de la Placette ou encore le « 1787 » encadrant les initiales BB sur le linteau de la maison sise au 10 rue du Buffolenc. L'identification des vestiges de ce fort est aujourd'hui fortement troublée par les bouleversements qui ont affecté sa partie sud au XIX^e siècle. La construction, à partir de 1816, du « château Turrel » (actuellement 15 rue du Musée) a probablement impliqué l'arrasement d'une ou deux tours du fort. Ultérieurement, dans les années 1870-1890, l'aménagement du vaste parc attenant à la bâtisse entraînera la démolition d'une ou deux maisons d'habitation et, la suppression des vestiges des anciens remparts⁷⁰.

⁶⁹ Les dénombrements de la population de 1693, 1709, 1781, 1788, 1789 et 1790 sont extraits de ROEDERER Marie-Caroline, *op. cit.*

⁷⁰ A D Aude 3 E 18490, Me Clovis Victor Estival, notaire à Thézan, n°128, 23 septembre 1892.

2.2. La sépulture dans l'église, entre exception et habitude.

Nous ne connaissons pas la date exacte du transfert de l'église paroissiale du tènement de Saint-Félix à son emplacement actuel. Le compoix établi en 1674 mentionne « *la Chapelle de Saint-Félix* » et non l'église ce qui laisse à penser que le transfert du siège de la paroisse vers l'église actuelle est antérieur à cette date.

En 1765, un jeune prêtre de 26 ans, Joseph Marie Martin, natif de Lacabarède dans le Tarn, succède à Jacques Maladioch à la cure de Montsérét. Contrairement à ses prédécesseurs, Martin s'établit durablement et solidement à Montsérét. Il bénéficie d'une rémunération annuelle conséquente : 1 200 livres prises sur les recettes générées par la dîme, soit nettement plus que celle accordée au curé de Saint-André (800 livres)⁷¹. Le revenu de cet ecclésiastique est trois à quatre fois supérieur à celui d'un salarié agricole. Joseph Martin acquiert quelques biens ; le froid de l'hiver 1788-1789 lui fera perdre 84 oliviers (cf. *infra* tableau n°4). En 1774, il procède à la célébration du mariage de l'un de ses neveux, Pierre Martin, avec Anne Roger, fille du baile Pierre Roger et d'Antoinette Ferrand.

Encart n°4

Inhumations à l'intérieur ou à proximité immédiate de l'église paroissiale de Montsérét 1686 -1792

<i>DATE</i>	<i>IDENTITE</i>	<i>LIEU DE L'INHUMATION</i>
16 août 1686	Jeanne Saline, épouse d'Estienne Marti, 50 ans	Dans l'église à la sépulture de ses ancêtres
23 novembre 1694	Marguerite Sarruille, fille de Jean et de Marguerite Gleyzes, un an et demi	Devant la porte de l'église à cause du mauvais temps
2 janvier 1695	Françoise Oulieux veuve de Jean Arnaud, 70 ans	Devant la porte de l'église à cause du mauvais temps
22 mai 1695	Simon Marti, 59 ans	Dans l'église à la sépulture de ses ancêtres
21 janvier 1696	Estienne Marty vieux, environ 64 ans	Dans l'église de la paroisse et à la sépulture de ses ancêtres
27 septembre 1701	Catherine Estève épouse de Gabriel Dar, 75 ans	Dans l'église à la sépulture de ses ancêtres
3 décembre 1704	Jean et Paul Cougnet, fils de Jean et d'Antoine Viere (jumeaux en bas-âge)	Devant la porte de l'église
7 janvier 1705	François Martin, prêtre de la paroisse	Dans l'église
30 janvier 1706	Claire Marti, 68 ans	Dans l'église
15 janvier 1708		

⁷¹ CHENERIE Maurice, *Le livre des comptes de Fontfroide pour les années 1776 à 1787*, document dactylographié, s. d., p. 16.

29 juillet 1709	Jean Roudière, environ 55 ans	Dans l'église de la paroisse, sépulture de ses ancêtres
30 janvier 1711	Anne Cougnet, 4 jours	Au vestibule de l'église paroissiale
15 octobre 1714	Anne Ours, fille de Paul et de Marie Galaup, environ 2 mois	Devant la porte de l'église paroissiale de St-Félix de Montsérét
28 janvier 1715	Marie Berthomieu, épouse de Jean Sarruille, environ 40 ans	Devant la porte de l'église de St-Félix de Montsérét
7 avril 1715	Paul Ours, fils de Claude et de Marie Fromen, environ 8 jours	Devant la porte de l'église de St-Félix de Montsérét
10 février 1716	Jeanne Hours veuve Cougnet	Devant la porte de l'église paroissiale de St-Félix de Montsérét
16 octobre 1731	Jean Marti, fils de Dominique et de Claire Marti, 18 mois	Dans l'église St-Félix de Montsérét
17 octobre 1731	Jean Gabriac, prêtre, environ 55 ans	Dans le vestibule de l'église et au-devant la porte de ladite église
30 octobre 1731	Jean Pierre Sanet, fils de Pierre et d'Anne Berthomieu, environ 13 mois	Dans l'église de Montsérét
15 janvier 1734	Jacques Roger, environ 4 ans	Dans l'église de la paroisse
5 février 1735	Jeanne Roudière, veuve de Joseph Monier, 70 ans	Sépulture ecclésiastique dans l'église
22 mai 1738	Joseph Monié, baile du lieu, 45 à 50 ans	Sépulture ecclésiastique dans l'église
16 février 1740	Anne Limousi épouse de Pierre Monier, 38 ans	Sépulture ecclésiastique dans l'église
3 novembre 1743	Pierre Paul Marty, 78 ans	Dans l'église
11 juin 1744	Anne Mas, veuve de Pierre Paul, environ 65 ans	Sépulture ecclésiastique dans l'église
27 août 1749	Marie Augé, épouse d'Antoine Rogé, 80 ans	Dans l'église de la paroisse
17 janvier 1755	Marianne Gauget, fille d'Antoine et de Jeanne Cugnet, 25 ans	Dans l'église de cette paroisse
30 juillet 1757	Elizabeth Monié, fille de Guillaume et d'Elizabeth Montagné, 15 mois	Dans l'église de la paroisse
9 août 1763	Pierre Monié, baile, environ 65 ans	Dans l'église de la paroisse
22 juillet 1764	Joseph Marty, fils de Dominique et de Claire Marti, environ 50 ans	Dans l'église de la paroisse
18 octobre 1766	Catherine Cailhol, veuve Martin, mère du curé de Montsérét, 78 ans	Dans l'église de cette paroisse
17 mai 1767	Elizabeth Monié épouse de Jacques Labrejal, environ 24 ans	Dans l'église de cette paroisse
30 avril 1772	Un enfant de Bertrand Turrel et d'Anne Monié	Dans l'église

2 novembre 1774	Antoinette Ferran, épouse de Pierre Roger	Dans l'église
22 novembre 1774	Jeanne Martin épouse de Pierre Boutet, environ 70 ans	Dans l'église
13 décembre 1774	Jeanne Berthomieu épouse de Joseph Baile, environ 51 ans	Dans l'église
1 ^{er} janvier 1775	Jean Lignon, fils de Bernard et de Anne Bailé, 15 jours	Dans l'église
20 mars 1775	Pierre Boutet, environ 80 ans	Dans l'église

La périodicité des sépultures au sein ou aux abords immédiats de l'église paroissiale est extrêmement variable. Tout au long de la décennie 1720, la totalité des enterrements semble avoir eu lieu dans le cimetière ; en revanche, lors du seul mois d'octobre 1731, trois inhumations ont pour cadre l'église. Dans la mesure où l'enterrement dans les églises était officiellement proscrit, certains prêtres optèrent peut-être pour la discrétion quant au lieu précis de l'inhumation lors de l'inscription de ces sépultures sur le registre paroissial d'état civil. Il serait donc présomptueux d'affirmer que cette liste de 37 sépultures dans ou aux abords de l'église paroissiale est exhaustive. L'édit royal en date du 17 mars 1776 réitère, cette fois semble-t-il avec davantage de succès, tout au moins à Montsérét, l'interdiction de procéder à des sépultures dans les lieux de culte.

Être enterré dans un lieu de culte était certes estimable mais beaucoup moins exceptionnel qu'il n'y paraîtrait de nos jours. Philippe Ariès a souligné le caractère séculaire de ce type d'inhumation : « *On n'a jamais cessé, jusqu'à la fin du XVIII^e siècle au moins, d'enterrer dans les églises. Au XVII^e siècle, elles étaient pavées de tombeaux, leur sol était formé de dalles tombales, comme celui des basiliques de l'Afrique romaine. En général, dans les églises françaises, nous ne reconnaissons plus sous le sol reconstitué aux XVIII^e et XIX^e siècles, le damier serré des plates tombes* »⁷². Cette remarque vaut pleinement pour Montsérét. Faute de repérer, à une exception près, l'emplacement de ces sépultures dans l'église communale, j'en ai dressé une liste (probablement incomplète) par le dépouillement systématique des actes de décès. Les prêtres successifs de la cure de Montsérét en charge de l'état civil mentionnaient le lieu de la sépulture, lequel est habituellement « *dans le cimetière de la paroisse* ». Mais, entre 1686 et 1776, plus d'une sépulture sur dix a pour cadre l'église ou ses environs immédiats. Ici, la sépulture dans l'église n'était pas strictement réservée aux ecclésiastiques et aux personnes les plus aisées pour lesquelles un tel lieu d'inhumation valait contrepartie des dons plus ou moins substantiels consentis de leur vivant en faveur de la paroisse. On retrouve inhumés dans l'église des membres de la plupart des familles du village. Cette option adoptée sur la longue durée par sept ou huit prêtres successifs est, peut-être, singulière. À titre de comparaison, 13 des 25 personnes inhumées dans l'église paroissiale de

⁷² ARIES Philippe, *L'homme devant la mort*, Paris, Éditions du Seuil, 1977, p. 55.

Fitou entre 1640 et 1780 appartiennent à la famille seigneuriale d'Aragon⁷³. À Ferrals-les-Corbières, 23 sépultures sont répertoriées entre 1662 et 1760 dans l'ancienne église Saint-Louis⁷⁴.

2.3. Les bribes d'instruction primaire à la fin de l'Ancien Régime.

Au cours du dernier siècle de l'Ancien Régime, le régent nommé pour un an à compter de la Saint-Jean est choisi par le corps municipal et doit bénéficier de l'approbation de l'Evêque. Toutefois, en règle générale, cet enseignant ne paraît pas avoir été un prêtre. En ce XVIII^e siècle, la situation est très contrastée entre les Hautes Corbières (où seuls Tuchan, Villerouge et Saint-Laurent disposent d'un régent) et le Narbonnais où presque toutes les communautés en appointent au moins un. Au regard de ce seul critère comme indice de l'instruction enfantine, la communauté unie de Montségret et Saint-André se rattacherait plutôt au groupe du Narbonnais qu'à celui de la Corbière dans la mesure où on y relève la présence d'un régent dès 1714. À partir des comptes des collecteurs des communautés, nous connaissons la liste des régents y ayant officié pendant la majeure partie du XVIII^e siècle : Norman (1729 à 1732, 1739), Roussel (1733), Antoine Boyer (1734), Pierre Jaubail (1735-1736), Richard (1736-1737), Tarbouriech (1738), Mercier (1743), Carles (1744), Salomon (1745 à 1761, 1775 à 1779), Gabriel Cassan (1762-1763, 1766 à 1768) , François Ribezauts (1764-1765, 1772-1774), Aliman (1770), Antoine Domergues (1780-1781), Jean-Paul Darnaud (1782-1783), J-J. Morand (1785-1786), Guiraud (1787-1788)⁷⁵.

Cet enseignant est mal payé : alors que des ordonnances de 1698 et 1724 avaient fixé le traitement des régents à 150 livres, les gages annuels de celui de Saint-André et Montségret, de 50 livres dans un premier temps, sont portés en 1747 à 60 livres intégralement payées par la communauté⁷⁶. Des rémunérations accordées à tous les régents officiant en Narbonnais, il s'agit là d'une des plus faibles. Soumis aux aléas d'un financement communal et parental très fragile et modeste, le régent de Montségret et Saint-André n'était guère incité à s'y ancrer. La plupart d'entre eux occupent leurs fonctions pendant un laps de temps assez court. Seul Etienne Salomon, qui reçoit 40 livres supplémentaires au titre de ses fonctions de greffier du consulat de la communauté unie, semble échapper à ce schéma.

Quelle est la réalité de l'enseignement dispensé ? Tout d'abord, rappelons que, sous peine d'excommunication, il est interdit à ces régents de recevoir des filles dans leur classe ou

⁷³ BERTHOMIEU Maurice, « L'église paroissiale de Fitou », *Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne*, t. 28, années 1964 et 1965, p. 60-61.

⁷⁴ Relevé à Ferrals-les-Corbières sur le panneau d'interprétation situé au pied des vestiges de l'ancienne église Saint-Louis et du château.

⁷⁵ Conservés dans les archives du Diocèse de Narbonne, ces comptes de collecteurs ont été dépouillés par TISSIER J., « Notes pour servir à l'histoire de l'instruction primaire dans le diocèse de Narbonne avant 1789 », *Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne*, t. IV, 1897, 1^{er} semestre, p. 331.

⁷⁶ *Ibid.*

même de leur donner des cours au sein de leur famille. Comme très peu de régentes officient dans le diocèse et aucunement à Saint-André ou à Montsérét, les petites filles de ces villages ne reçoivent d'autre instruction que les savoirs transmis dans le cadre familial. Enfin, comment apprécier la place accordée aux enfants de Montsérét dans cet enseignement ? L'école est probablement implantée à Saint-André, deux fois plus peuplée que Montsérét. Le régent se déplace peut-être à Montsérét un ou deux jours par semaine mais rien n'est moins sûr. Quoiqu'il en soit, les bienfaits de cet enseignement sont limités puisque plusieurs décennies après la Révolution, l'immense majorité des jeunes marié.e.s à Montsérét ne sauront même pas signer.

3. Du redressement agricole aux frimas destructeurs.

Les indications dont on dispose sur l'activité agricole et pastorale locale à Montsérét sont légèrement postérieures à celles afférentes à l'ensemble du diocèse puisqu'elles datent de 1753. Quelques années auparavant a été instauré un nouvel impôt, le Vingtième, qui a le mérite de nous fournir aujourd'hui une information apparemment précise sur la structure de la propriété et des revenus des paysans au milieu du XVIII^e siècle. Le terme « apparemment » a lieu d'être ici car, à en croire le très rigoureux Gilbert Larguier, « *il faut manier ces déclarations avec précaution* »⁷⁷ dans la mesure où les rendements annoncés pour les différentes cultures sont systématiquement minorés.

3.1. Une croissance économique compromise.

La répartition des cultures et de l'élevage confirme dans ses grandes lignes la prépondérance des céréales, accentuée par la régression des oliveraies. L'huile ne constitue plus qu'un apport marginal (2,5 %) alors qu'elle assurait le quart des revenus avant l'hiver dévastateur de 1709. Par contre, les 88 seterrées de vigne (29 ha) procurent 11,5 % de ce revenu agricole, proportion non négligeable alors même que toute plantation nouvelle est officiellement interdite depuis 22 ans en vertu de l'arrêt du 5 juin 1731 (tableau n°3).

Tableau n°3

Evaluation de l'activité agricole et pastorale de la communauté de Montsérét en 1753

<i>Types de culture ou d'élevage</i>	<i>Superficie/nombre</i>	<i>Revenu brut déclaré (en livres)</i>
<i>Terres labourables</i>	806 seterrées	5 152
<i>Vignes</i>	88 seterrées	827
<i>Oliviers</i>	516 arbres	181
<i>Bêtes à laine</i>	690 têtes	1 007
<i>Chèvres</i>	40 têtes	

⁷⁷ LARGUIER Gilbert, *op. cit.*, p. 1095.

TOTAL	7 167
--------------	--------------

Source : A. D. Hérault C 5140

Plusieurs indices donnent à penser qu'à partir de 1770, le diocèse de Narbonne s'extirpe peu à peu de la situation atone, voire de la spirale négative dans laquelle il était englué durant la première moitié du XVIII^e siècle. En 1771, Pierre Estève, de Saint-André-de-Roquelongue, demande au Roi confirmation de l'autorisation de défricher cinq seterrées au tènement de la Gineste que les religieux de Fontfroide lui avaient accordée quatre ans plus tôt⁷⁸. La même année, Joaquin Viguier de l'Estagnol et François Paul de Berre, avocat au Parlement, sollicitent l'autorisation de défricher respectivement 200 et 40 seterrées à Saint-Pierre-des-Clars⁷⁹. Montsérét ne reste pas à l'écart de ce mouvement de réappropriation de terres agricoles (cf encart n°5). Ces défrichements expriment un regain de rentabilité des terres résultant, au moins pour partie, de l'augmentation de la population locale.

Encart n°5

Ce jour d'hui 30 décembre 1774 a comparu au greffe de Montséré le sieur Alexis Garric, habitant du dit St-André, fermier des terres dites la métairie de las Clauses, terroir de Montséré, appartenant à Félix Hours, habitant dudit Montséré, lequel en cette qualité pour répondre à satisfaire à la déclaration du Roy du 5 juillet 1770 pour le profit et avantage dudit Hours a déclaré avoir fait des défrichements des terres incultes vacantes aux dites Clauses, qu'il est notoire n'avoir donné aucune récolte depuis plus de 40 ans, consistant les dites terres savoir :

Six quartiers à l'Aguillon confrontant de cers le dit Hours, marin même Hours, midi Pierre Boutet ;

Une séterrée audit Aguillon confrontant de cers vacant, marin Hours, midi Boutet, req entre deux, aquilon terre à défricher ;

Plus une longe, terre vacante, à Fontboulidouire confrontant de cers et midi vacant, aquilon le grand champ dit la joncasse dudit Hours

De laquelle déclaration ledit Garric a reçu une expédition pour lui servir ainsi qu'au dit Hours à compter du 1^{er} janvier prochain

Signé Garric, Salomon

Un relevé établi en 1773 fournit la récolte pour une "année commune", déduction faite de la semence. À Montsérét, on produit en moyenne 3 250 boisseaux de blé, 1 320 d'avoine, 220 d'orge, 198 de seigle et 137 boisseaux d'autres menus grains. De plus, les 252 arpents de vignes donnent 86 muids 200, mesure de Paris⁸⁰. Le boisseau correspondant approximativement

⁷⁸ A. D. Hérault C 6421, pièces 39 à 42.

⁷⁹ A. D. Hérault C 6421, pièces 39 à 42.

⁸⁰ A. D. Hérault C 2846, Subdélégation de Narbonne, pièce 80, année 1773.

à 22 litres, la production communale est de l'ordre de 715 hectolitres de blé, de 290 d'avoine, de 48 d'orge et de 44 de seigle. Curiosité statistique, ce relevé mentionne également la production à Montsérét de 5 muids 200 (soit environ 25 hectolitres) de cidre ou poiré.

En raison de la faiblesse des rendements, la déduction des semences est loin d'être anecdotique : elles accaparent environ un cinquième de la récolte précédente. Cette même statistique de 1773 fait le décompte : 1 083 boisseaux de blé (soit exactement un tiers de la récolte), 330 d'avoine (soit un quart de la récolte), 66 de seigle (soit un tiers de la récolte), 55 d'orge et 27 d'autres menus grains. La mise en regard de ces niveaux de production avec ceux des années 1700-1710 pour l'ensemble Montsérét/Saint-André confirme à grands traits la hiérarchie constatée entre les différentes céréales soixante ans plus tôt, hormis une augmentation de la production d'avoine, conséquence de l'accroissement des animaux de trait, mulets ou chevaux. De fait, selon la même source, en 1773, la paroisse de Montsérét compterait 34 chevaux et dix-sept charrues. On aurait là la preuve d'une utilisation précoce de cet outil à condition que ne soient recensés sous ce vocable de simples araires dépourvus de versoir tirés par des mules ou mulets plutôt que par des chevaux.

Les intempéries viennent compliquer encore davantage l'incessante recherche d'un équilibre frumentaire. Par délibération du 13 février 1767, la communauté de Montsérét sollicite un allègement fiscal pour les dommages causés aux champs ainsi qu'aux semences par les orages d'octobre et de novembre 1766⁸¹. La culture de l'olivier est particulièrement affectée par les contraintes météorologiques. En 1787, l'Intendant du Languedoc, Charles de Ballainvilliers, dresse à l'échelle de la province un bilan édifiant quant aux difficultés de culture des oliviers et de commercialisation de l'huile d'olive : « *L'hiver de 1709 les fit presque tous périr, on craignit pendant quelques temps de se voir privé pour toujours de cette ressource. On coupa les arbres entre deux terres, on vit avec étonnement sortir une infinité de rejetons de ces troncs dont on désespérait de tirer aucun parti ; douze à quinze ans après, la terre fut couverte d'un plus grand nombre d'oliviers qu'avant ce fâcheux désastre ; les hivers de 1740 et 1755 les endommagèrent encore. Ces événements portèrent le découragement chez les cultivateurs. On les négligea et on voulut substituer à leur culture celle des mûriers.... Ce qui séduisit encore les propriétaires et les détermina à sacrifier les oliviers aux mûriers fut le peu de parti qu'on tirait alors de l'huile en 1757 : le cartal d'huile fine valait à peine six livres tandis qu'il se vend aujourd'hui douze livres* »⁸². Selon la même source, le diocèse de Narbonne n'aurait pas reconstitué ses oliveraies : « *L'olivier devient toujours plus rare dans cette contrée et, par conséquent, le prix de l'huile a considérablement augmenté depuis quelques années. Il s'en vend [à l'extérieur] très peu parce qu'elles sont consommées dans le pays* »⁸³.

⁸¹A. D. Aude C 1174, 5 pièces papier 1744 -1767 **A VOIR**.

⁸² *Mémoires sur le Languedoc suivis du Traité sur le commerce en Languedoc de l'Intendant Ballainvilliers*, Montpellier, Entente bibliophile, 1989, p. 282.

⁸³ *Ibid*, p. 111.

Suivant l'ordonnance du 20 mai 1789, en considération des pertes de récolte au cours de l'année 1788, le diocèse de Narbonne obtient une remise d'imposition de 15 000 livres dont 100 livres pour la communauté de Montséré et Saint-André⁸⁴. Les demandes d'indemnités consécutives aux pertes pour calamité présentent un décompte précis, propriétaire par propriétaire, des oliviers morts durant cet hiver 1788-1789 (tableau n°4).

Tableau n°4
Répartition des oliviers gelés à Montséré et en 1788-1789

<i>Propriétaires</i>	<i>Oliviers perdus</i>	<i>Propriétaires</i>	<i>Oliviers perdus</i>
M. le curé	83	Jacques Berthomieu	14
Roger	28	Jean Pascal Marti	24
Bertrand Turrel	40	Jean Rouanet	7
Jean Berthomieu	74	Patau	12
Jean Martin	52	Saruille	4
Guillaume Monié	18	Jean Berthomieu dit Janot	2
Jean Bonnefille	7	Joseph Boutet	40
Jean Paul Boutet	6	Jacinthe Aury	50
Antoine Marty	29	TOTAL	490

Source : A. D. Hérault C2874, pièce 54.

Ces 490 oliviers perdus sur le territoire de Montséré et en 1788-1789 représentent une perte estimée à 4 900 livres puisque la valeur moyenne d'un olivier est fixée à dix livres⁸⁵. Avec seulement 315 oliviers morts, Saint-André offre un profil semblable. Les deux communautés « unies sur un plan d'égalité » font figure d'heureuses exceptions puisque durant ce terrible hiver, 114 049 oliviers disparaissent dans l'ensemble de la circonscription de Narbonne⁸⁶. Certaines communautés sont particulièrement touchées en Minervois (3 242 arbres morts à Mailhac, 3 360 à Ginestas, 3 857 à Bize, 2 192 à Sainte-Valière) mais aussi à proximité de Montséré et de Saint-André : 6 913 oliviers perdus à Saint-Laurent-de-la Cabrerisse dont 2 200 appartenant au marquis de Grave, 1 254 à Coustouges, 2 051 à Boutenac, 2 757 à Ferrals.

Le préfet Claude Barante est pessimiste quant à l'avenir de l'olivier mis à mal par les deux grands froids du XVIII^e siècle : « *Le département de l'Aude a perdu, depuis quelques années, cette portion de ses ressources et il est obligé de tirer d'ailleurs presque toute l'huile qui s'y consomme. [...] Avant l'hiver fameux de 1709, la zone où croissait l'olivier avait*

⁸⁴ A. D. Hérault C 2874, pièce 89.

⁸⁵ A. D. Hérault C 2874, pièce 54, *Subdélégation de Narbonne. Etat des oliviers morts par la rigueur de l'hiver dernier 1788 dans les différentes communautés du département de la subdélégation de Narbonne, du nombre des oliviers que chaque particulier des dites communautés ont perdu ainsi que les dommages que cette perte lui a causés.*

⁸⁶ A. D. Hérault C 2874, pièce 52-55.

beaucoup plus d'étendue qu'en 1788 ; à cette dernière époque, elle s'est encore resserrée. On peut craindre, avec quelque fondement, que cet arbre n'appartienne bientôt, d'une manière presque exclusive, aux rivages de la Méditerranée »⁸⁷. Cette appréciation est particulièrement pertinente en ce qui concerne Montségret.

3.2. Un pastoralisme triomphant... mais peu valorisé.

A en croire les statistiques toujours sujettes à caution, le nombre de brebis pâturent sur le territoire communal augmente considérablement : 690 en 1751, 1 200 en 1773 soit une progression de 80 % en seulement 22 ans. Pourtant, tout n'est pas rose dans le pastoralisme local. Un bon berger doit, entre autres, anticiper les perturbations météorologiques, notamment les risques d'orage, apprécier la qualité d'un pacage, éviter les pertes de bêtes en se gardant des éventuels prédateurs et des passages trop escarpés ou marécageux, prévenir les épizooties, assurer l'agnelage dans les meilleures conditions, dresser et commander ses indispensables collaborateurs que sont les chiens. Malgré ce, sa qualification n'est pas reconnue, sa rémunération inférieure à celle d'un simple brassier. L'appréciation du fonctionnaire en charge de l'administration du diocèse en 1782 est révélatrice du dédain affiché envers cette corporation (voir encart n°6).

Encart n°6

Appréciation du Subdélégué de Narbonne sur l'élevage ovin en 1782⁸⁸

L'instruction des bergers [...] aurait sans doute son utilité dans tous les pays, mais elle est presque impraticable dans beaucoup d'endroits et notamment dans les parties montueuses du Languedoc.

La profession de berger y est exercée par la partie la plus grossière des habitants ; il n'y a en a pas un seul qui sache lire et on n'en trouve qu'un petit nombre qui sache son catéchisme, après avoir reçu de leur curé une instruction de dix ans et plus. Les bergers se forment dans ce pays-là et presque partout par imitation et non par principes. Le fils suit dès l'âge de huit à dix ans les troupeaux conduits par son père ; il exécute ses ordres. Il demande pourquoi dans telle ou telle occasion l'usage ordinaire n'a pas été suivi ; le père le lui explique et au bout de quelques années après, la révolution et la répétition de tous les cas extraordinaires qui peuvent se présenter, il a acquis à peu près toute la science dont il est susceptible.

La pratique et l'expérience valent assurément mieux que la théorie la mieux raisonnée pour les gens grossiers qui exercent la profession de berger. Le plus vieux est, pour l'ordinaire, estimé le meilleur pourvu qu'il lui reste assez de force pour suivre son troupeau.

⁸⁷ BARANTE Claude Ignace, *Essai sur le département de l'Aude adressé au Ministre de l'Intérieur*, Genève, Imprimerie Garenc, An XI, [1803], p. 198.

⁸⁸ A. D. Hérault C 2846, Subdélégué de Narbonne à l'Intendant du Languedoc, 10 novembre 1782.

Les épizooties auxquelles sont exposés les troupeaux constituent une préoccupation récurrente de la communauté villageoise. En 1759, des habitants se plaignent auprès du consul Guillaume Monié que les troupeaux à laine de Joseph Sarruille, Jacques Berthomieu et Pierre Cugnet sont infestés de la picote, « *mal qui se communique et qui aurait causé du dommage considérable aux troupeaux des autres habitants*⁸⁹ ». Ce terme de « picote » désigne une maladie virale caractérisée par des éruptions cutanées accompagnées de fièvres, épizootie aujourd'hui dénommée clavelée, claveau, ou encore variole du mouton ; la perte de toute bête atteinte était inévitable. Les édiles sont réactifs : « *Pour veiller à la conservation des troupeaux non infectés* »⁹⁰, les consuls requièrent les services de Barsalou, huissier du chapitre de Fontfroide, lequel, par acte du 24 mars 1759, interdit aux dits Sarruille, Berthomieu et Cugnet de faire paître leurs troupeaux tant qu'ils seront infestés hors des parties du terroir de Montsérét indiquées par les consuls⁹¹.

Deux propriétaires de Saint-André, Dominique Bousquet et, à sa suite, son gendre Antoine Escure, perçoivent les potentialités du site de l'actuelle Cafforte en matière d'élevage ovin. Tout pastoralisme nécessite de l'eau pour abreuver le troupeau et des espaces naturels utilisés comme pacage. Ces deux exigences sont ici remplies par la proximité immédiate des rives de l'Aussou et du vacant communal de Pech Blanc. Ainsi va émerger dans le paysage local la Borde Escure, parfois qualifiée de Borde Neuve, de Grange Neuve ou, tout simplement, de Borde⁹². Le premier berger dont la présence soit attestée à la Borde Escure est un acte de sépulture dans le cimetière paroissial dressé par le prêtre de Montsérét le 7 mars 1755 : « *a été enseveli Jacques, fils de père inconnu et de Marie Labadie, du lieu de Thézan, épouse de Jean, pasteur résidant dans ma paroisse à la Borde d'escure depuis trois ou quatre ans* ».

De par leur métier, les bergers parcourent de vastes espaces ; leur « territoire » n'est pas borné par les limites communales. Les unions témoignent de cette mobilité. Entre 1755 et 1768, les trois fils de Jacques Barthe, pasteur à Thézan, contractent mariage à Montsérét, respectivement avec Jeanne Poudou, Catherine Cugnet et Marianne Saruilhe. En 1771, Marie Martin épouse Louis Boutet dont les parents sont bergers à Donos. En 1756, Dominique Millé, un pasteur dont les parents résident à Saint-Martin-de-Toques, se marie à Montsérét avec Marie Roger. Deux recensements à des fins militaires effectués à trois années de distance livrent indirectement quelques indications sur l'identité des bergers de Montsérét dans le dernier tiers du XVIII^e siècle. Le premier d'entre eux, datant du début de l'année 1779, concerne les hommes

⁸⁹ A. D. Aude C 882, délibération du Consulat de la communauté de Montsérét et Saint-André-de-Roquelongue du 24 mars 1759.

⁹⁰ *Ibid.*

⁹¹ *Ibid.*

⁹² Cf ESCUDIER Jean-Louis, *De la Borde Escure à la Cafforte ou l'histoire tumultueuse d'un domaine disparu de la commune de Montsérét*, document dactylographié, 2022.

de 45 à 60 ans⁹³. Sur les neuf hommes recensés, sept sont laboureurs, l'un est meunier, et le dernier, Jean Berthomieu dit Rouanet, est pasteur. Le second recensement, complémentaire du premier dans le sens où il concerne les seuls hommes de 18 à 45 ans, est effectué le 11 février 1782 en prélude à un tirage au sort visant à désigner les deux montsérétois autoritairement affectés aux fonctions de canoniers garde-côte. Sur les vingt hommes recensés (onze mariés et neuf célibataires), cinq sont qualifiés de « pasteur » : parmi ces derniers, un seul est marié (Jean Berthomieu, 37 ans) et les quatre autres (Jean Marty, 24 ans, « *estropié de la main gauche* », Claude Cavaillé, 30 ans, Dominique Marty, 19 ans, et Barthélémy Marti, 28 ans), célibataires. Les deux derniers nommés se portent volontaires pour remplir la fonction de garde-côte durant cinq années, décision qui, à n'en pas douter, soulagea les autres hommes de la commune puisqu'elle évitait de procéder à un tirage au sort⁹⁴. Aux alentours de 1780, Montsérét compte donc six bergers parmi les 29 hommes âgés de 18 à 60 ans. En 1787, Bertrand Turrel (1745-1810) fait construire une bergerie au terroir de Buffolenc comme en atteste l'inscription « B T 1787 » gravée sur la clé de voûte de cet édifice aujourd'hui tombé en ruine ; cette clé de voûte est conservée au *Petit Musée de Montsérét*. Durant près d'un siècle et demi, les descendants de Bertrand Turrel posséderont le principal cheptel ovin de Montsérét.

Qui dit brebis dit laine dont la vente au poids donne lieu à des tricheries incessamment dénoncées par les négociants en laine. En 1766, l'un d'entre eux, le narbonnais Belmas, en livre un tableau particulièrement sombre. Le propos est digne d'intérêt même s'il convient de le considérer avec réserve, les négociants étant évidemment partie prenante dans ces tractations commerciales internes à la filière lainifère (cf document n°). À en croire ce négociant, les propriétaires de troupeaux iraient contre leurs propres intérêts en pratiquant de la sorte : « *Cette tromperie manifeste nuit non seulement au fabricant mais elle est encore plus préjudiciable au propriétaire car la malpropreté qui reste pendant plus de six mois colée sur la peau du bétail lui cause une démangeaison et une ébullition de sang insupportable qui le rend malade et lui donne la galle, dont grande quantité périt. Le fabricant, de son côté, ne trouve pas moins sa perte parce qu'on mêle parmi les laines qu'il achète les toisons galeuses, dont il ne peut tirer aucun profit ni aucun parti* »⁹⁵.

Le suin ou suint, sécrétion sébacée qui, mélangée à la laine, tend à l'alourdir, fait d'autant plus problème pendant tout le XVIII^e siècle que la doctrine des pouvoirs publics en la matière est fluctuante. Ainsi, un arrêt du Conseil du Roy du 7 mai 1737 interdit la vente des laines de la Province de Roussillon et des diocèses de Narbonne, Carcassonne et Béziers autrement qu'en suin car les manufacturiers se plaignent des mauvais lavages et du mélange des laines défectueuses et de bonne qualité opéré par les marchands. Les négociants du

⁹³ A. D. Hérault C 309, pièce 100, *État des garçons et des gens mariés de la communauté de Monsérét, diocèse de Narbonne, depuis l'âge de 45 ans jusqu'à 60 dressé en conformité avec la lettre de Mgr l'Intendant du 1^{er} février 1779 pour la Compagnie du Guet*.

⁹⁴ Leur fiche d'enrôlement nous offre une description anthropométrique de ces deux bergers : tous deux ont une taille de cinq pieds et trois pouces (A. D. Hérault C 799).

⁹⁵ A. D. Hérault C 2431, Belmas, 1766.

Roussillon, arguant du préjudice que leur causait l'exécution de l'arrêt en question, en feront suspendre l'exécution. L'Intendant du Languedoc, Jean Le Nain se prononce à son tour en 1744 pour le maintien de la vente des laines en suin⁹⁶. Mais, au cours des décennies suivantes, la doctrine évolue : en 1782, le subdélégué de Narbonne déplore cette pratique (cf encart n°7).

Encart n°7

Subdélégué de Narbonne à l'Intendant du Languedoc, 10 novembre 1782

La laine est toujours vendue en suin (suint) par les propriétaires. Ils craignent en faisant coucher leurs troupeaux au parc qu'un orage imprévu ne lave ce suin et ne rende par là leur laine plus légère ce qui ferait une diminution considérable dans leur revenu. Pour la même raison, ils empêchent leurs troupeaux de sortir de la bergerie pour peu qu'il pleuve, ou même lorsque le temps est à la pluie. Il arrive de là qu'on laisse souvent mourir les moutons de faim pour conserver la pesanteur de leur laine.

L'usage d'en faire la vente en suin occasionne encore mille friponneries de la part des propriétaires peu délicats. On ne peut pas exprimer tous les inconvénients qui en résultent. Les manufactures mêmes s'en ressentent. Pour obvier à des abus si funestes aux bêtes à laine et au commerce, il devrait y avoir une loi qui défendit sous des graves peines aux propriétaires de vendre et aux marchands d'acheter les laines qui ne seraient point lavées. Sans cela, on ne peut pas espérer d'amélioration ni dans les troupeaux ni dans la qualité de leur laine, quelque précaution que l'on prenne d'ailleurs...

Longtemps, l'état des bergeries laissera à désirer. La description produite par le négociant Belmas en 1766 est à ce titre édifiante : « *On est d'une négligence extrême au sujet des bergeries, elles sont presque toutes d'une malpropreté sans égale ; on y laisse presque toute l'année le fumier que les animaux font, de sorte qu'ils sont toujours dans la fiente et le pissat, jusqu'au ventre, aussi ramènent-ils des crottes, comme de petites noix qui restent attachées à la laine, la rendent doublement pesante ; elle se trouve d'ailleurs toute brûlée par cette ordure sur laquelle le bétail couche et contracte une couleur roussâtre qu'elle ne peut jamais perdre pour si bien qu'on la lave* »⁹⁷.

⁹⁶ A. D. Hérault C 2431.

⁹⁷ A. D. Hérault C 2431.

4. De la Révolution politique et institutionnelle à la Révolution agricole.

Durant les 25 années séparant 1790 de 1815, la France connaît de multiples bouleversements institutionnels. Alors que l'air du temps est à la réduction du nombre des communes par rapport aux anciennes communautés, Montsérét accède au rang de commune pleine et entière en 1790. Dans le même temps, les mutations du milieu agricole et de la sociabilité rurale sont porteuses des transformations futures de l'économie locale.

4.1. Une petite communauté rurale dans la tourmente révolutionnaire.

Montsérét est bien loin de Paris et les événements révolutionnaires ne rencontrent ici qu'un écho tardif et assourdi. Les préoccupations locales tournent autour des questions récurrentes d'approvisionnement en nourriture et en eau potable.

Par le déficit de froment qu'il occasionne, le très rigoureux hiver 1788-1789 joue un rôle éminent dans le déclenchement du processus révolutionnaire. Narbonnais et Corbières ne sont pas épargnés par le froid et la disette qui s'en suit. Nous ne disposons d'aucun témoignage direct de cet épisode météorologique exceptionnel. Dans ce contexte, en dépit de sa brièveté, la note consignée en 1789 sur le registre des baptêmes, mariages et sépultures par le prêtre en charge de la paroisse de Thézan est précieuse : « *La fin de l'année précédente et le commencement de celle-ci ont été remarqués par des froids excessifs. De mémoire d'homme vivant, on n'en a vu d'aussi violents au thermomètre. Le froid a été jusqu'au 18^{ème} degré et demi au-dessous du terme de la glace. On craint avec fondement pour la récolte et pour les oliviers surtout* ». Une appréciation on ne peut plus prémonitoire.

Le scandale provoqué en mai 1789 par un habitant réclamant du pain aux consuls de Lézignan révèle l'état de tension suscité par cette pénurie. À la suite de cet événement, le subdélégué Viennet exhorte les consuls « *à suivre la voie de la prudence et de la sagesse qu'ils ont commencé à mettre en usage pour éviter un plus grand désordre, à calmer les esprits, à donner aux vraiment nécessiteux autant de secours que les fonds qu'ils peuvent avoir en main* »⁹⁸. Il les engage également à se tourner vers les Bénédictins de l'abbaye de Lagrasse, qui, en leur qualité de décimateurs de Lézignan, sont susceptibles d'accorder des secours. Enfin, il leur conseille « *de ménager leurs largesses et de ne l'étendre que dans la classe des plus nécessiteux* »⁹⁹. Peu visionnaire, le subdélégué en question juge cette conduite suffisante pour prévenir tout autre fâcheux événement, d'autant que les travaux agricoles du printemps « *devraient distraire les esprits mal intentionnés de toute idée de révolte* »¹⁰⁰. Les événements des mois suivants vont démentir ses propos aussi hasardeux que dilatoires.

⁹⁸ A. D. Hérault C 5438, rapport adressé par le subdélégué Viennet à l'Intendant du Languedoc le 6 mai 1789.

⁹⁹ *Ibid.*

¹⁰⁰ *Ibid.*

La délibération prise par les consuls locaux le lendemain même de la prise de la Bastille à propos de la réparation du puits communal illustre le décalage entre le temps montsérétois et le temps parisien (encart n°8).

Encart n°8

Délibération des consuls de Montsérét et Saint-André sur le puits communal 15 juillet 1789

L'an 1789 et le 15^e jour du mois de juillet dans le lieu de Monséré, diocèse de Narbonne, le Conseil politique ordinaire des lieux de Monséré et Saint-André, communautés unies, a été assemblé dans les formes ordinaires par mandement des sieurs Jacques Roger, Jacques Ferran et Paul Hortala, consuls des dits lieux, auquel ont assisté les habitants soussignés ou marqués.

Le sieur Roger, consul de Monséré, a dit que les pluies ou gelées ayant fait écrouler les murs du puits qui sert de fontaine au dit lieu cet hiver dernier puis qu'il fut comblé ; en sorte qu'il est d'une nécessité indispensable de le faire reconstruire à neuf, pour avoir de l'eau pour abreuver les bestiaux et pour servir aux autres besoins des habitants ; que cette réparation ayant été faite par Villefranque, maçon de Saint-André qui est illettré et il ne lui a pas été possible de fournir une quittance, qu'ayant été mandé de venir ici il aurait assuré à l'assemblée avoir été payé d'une somme de 12 livres à quoy a monté cette réparation des mains dudit Roger, consul ; que celui-ci voulant être remboursé de cette somme, il prie le Conseil de délibérer sur les moyens à prendre.

Sur quoi, il a été délibéré que la ladite réparation a été faite aux dépens du dit Roger, consul qui a avancé cette somme de 12 livres, pouvoir lui est donné de retirer des mains de Guillaume Martin, collecteur de la dite communauté, l'année 1788 la dite somme de 12 livres sur les dépenses imprévues de la communauté laquelle forme avec celle de trois livres qui a servi pour le port des lettres et paquets et qui a été payée à Antoine Augé, ex consul, fait celle de 15 livres qui est imposée pour les dépenses imprévues dudit lieu et dont il sera tenu acompte au collecteur par M. le commissaire auditeur diocésain en rapportant le dit mandement et l'extrait de la présente endossé...

Source : A.D. Aude C1174

L'abolition des droits seigneuriaux et autres privilèges aristocratiques et ecclésiastiques par l'Assemblée Constituante dans la nuit du 4 août 1789 constitue un véritable séisme tant dans les rapports sociaux que dans les principes directeurs de la propriété foncière. Mais, à Montsérét, en raison de la faible emprise exercée à la fin de l'Ancien Régime par les deux co-

seigneurs, le Roi et l'abbaye de Fontfroide, ces changements se sont probablement opérés sans heurts sinon en douceur¹⁰¹.

En 1791, la vente des biens de première origine, c'est-à-dire des propriétés du clergé séculier et des congrégations religieuses, donne lieu à énumération des fiefs des menses abbatiales et conventuelles de Fontfroide. En ce qui concerne Montségret, à cette date, l'abbaye n'y possède pas de terres. Par contre, le rapport du 15 mars 1791 établissant les biens et rentes foncières de l'abbaye décrit les droits de celle-ci sur le fief de Montségret détenu conjointement avec le Roi : « *Le ci-devant fief de Montségret en paréage avec le Roi consiste en tasque à la onzième et vingt-deuxième partie de tous les fruits, en rentes foncières et en droits cazuels à raison de six un...* »¹⁰². Les tasques sont le terme occitan désignant le droit seigneurial du champart, c'est-à-dire une redevance proportionnelle à la récolte. Par contre, les rentes foncières, fixes pour une période donnée, correspondent à l'équivalent d'un fermage. Dans la mesure où ils étaient redevables de tasques et rentes foncières à l'abbaye de Fontfroide et au Roi, les habitants de Montségret n'étaient pas propriétaires de leurs terres au sens des trois composantes du droit romain (l'usus, le fructus et l'abusus) ; ils jouissaient d'un statut intermédiaire entre celui du fermier et celui du métayer. La dénomination de « ménager » à laquelle recourent les rédacteurs de l'état civil pendant tout le XVIII^e siècle et celui de l'état des sections de 1792 pour désigner tous ces agriculteurs de Montségret, même les plus aisés, traduit cette incomplétude de leur propriété. Auguste Latreille de Gléon, maréchal de camp à Narbonne, est le seul à être qualifié de « propriétaire » des Ollieux. Le rapport d'expertise du 15 mars 1791 évalue à 550 livres par an le revenu des tasques et rentes foncières et à 60 francs par an les lods (droits de mutation) ou droits casuels provenant du fief de Montségret.

Le rapport d'expertise du 15 mars 1791 fixe, en prévision du rachat, le capital des tasques et rentes foncières à vingt fois le produit annuel de ces droits soit à $550 \times 20 = 11\ 000$ livres. De leur côté, les lods sont estimés à un capital de 500 livres. C'est donc une somme de 11 500 livres que les agriculteurs de Montségret devaient théoriquement payer à l'abbaye de Fontfroide pour s'exonérer de toutes redevances futures.

La fonction de maire est instituée par la loi du 14 décembre 1789 dont l'article 4 stipule : « *Le chef de tout corps municipal portera le nom de maire* ». Les premières élections municipales sont organisées en février 1790 et les municipalités devront à l'avenir être

¹⁰¹ Dans un article publié en 1983 dans *l'Indépendant*, Christian Marty fait une double confusion à propos de l'accession des habitants de Montségret et de Saint-André à la pleine propriété. D'une part, l'arrêté du Directoire en date du 4 Germinal An V cassant l'arrêté de vente de la propriété de Fontfroide ne concerne ni Montségret ni Saint-André mais des bâtiments et des terres situés aux abords de l'abbaye et de Saint-Julien-de-Septime (cf JEANJEAN J-F., « Un document inédit sur l'abbaye de Fontfroide », *Mémoires de la Société des Arts et Sciences de Carcassonne*, 1944-1946, 3^e série, t. VII, p. 195-197). D'autre part, les ventes des biens communaux opérées à partir de 1813 auxquelles Ch. Marty fait référence n'ont aucun lien avec la vente des terres de l'abbaye de Fontfroide.

¹⁰² A. D. Aude Q 36.

renouvelées chaque année par moitié le premier dimanche après la Saint-Martin. La tenue de ce scrutin est annoncée au prône et par affiches huit jours à l'avance et, ainsi qu'à l'accoutumée, par son de trompe ou de tambour, criée du garde champêtre et/ou sonneries de cloches. La réunion est fixée à l'issue de la messe paroissiale dans un lieu « *de dimensions convenables* ». À Montséret comme dans nombre de petites communes, faute d'autre lieu public approprié, le vote se déroule au sein de l'église. Suite aux élections de novembre 1791, le Conseil Général de la commune est installé. L'appellation « Conseil municipal » qui prévaut encore de nos jours n'entrera en vigueur qu'avec le Premier Empire¹⁰³. Le 24 juin 1793, les citoyens Jean Berthomieu, maire, Bertrand Turrel, Dominique Marty, Antoine Marty, Antoine Berthomieu, Jacques Rougé, membres du Conseil Général de Montséret, prêtent un serment pour le moins grandiloquent : « *Nous jurons guerre éternelle aux tyrans et aux anarchistes, de maintenir la liberté, l'égalité, la République une et indivisible et la Sûreté des personnes et des propriétés. Nous jurons de n'employer les pouvoirs qui nous sont confiés par le peuple que pour faire respecter la Souveraineté Nationale* »¹⁰⁴.

Dans une petite commune où l'essentiel du pouvoir local était jusqu'alors l'apanage du prêtre, l'appropriation des nouvelles institutions par les citoyens n'allait pas de soi tant les moyens humains et financiers des habitants sont très restreints. Dans les campagnes de l'Ancien Régime, le prêtre était bien souvent, avec quelques rares notables, l'un des seuls à posséder une instruction suffisante pour assurer les tâches administratives incontournables, notamment la tenue des actes d'Etat civil. À la Révolution, la plupart des prêtres, restés fidèles à la hiérarchie ecclésiastique elle-même indissociable de la Monarchie, sont écartés de leur ministère. À Montséret, la problématique est quelque peu différente mais le résultat est identique : les villageois devront se prendre en charge. Le curé titulaire de la paroisse, Joseph Marie Martin, n'est pas un rebelle. Ayant prêté le serment de fidélité à la Constitution instauré par l'Assemblée Constituante le 27 novembre 1790, il est, dans un premier temps, maintenu en poste à Montséret. Mais, le prêtre et le vicaire de Lézignan s'étant rétractés, Joseph Marie Martin est promu le 6 novembre 1791 à la tête de cette importante paroisse¹⁰⁵. Par voie de conséquence, les montséretois se trouvent dépouillés non seulement de leur curé mais également de leur greffier, secrétaire de mairie, en un mot de l'élément le plus instruit et le plus aguerri aux exigences administratives.

La déclaration de Jean Berthomieu, maire de Montséret, en date du 7 Nivôse de l'An II (27 décembre 1793) témoigne de l'embarras sinon du désarroi de responsables locaux conscients des graves lacunes de leur instruction : « *Citoyens. Ma représentation dans laquelle je ses a l'Assemblée au sujet de l'emploi dont j'occupe en qualité de maire de la commune de Montséret et je fais ma représentation devant les officiers municipaux et autres notables de*

103 D'après GEORGE Jocelyne, *Histoire des maires. 1789-1939*, Paris, Terre de France, Plon, 1989, p. 31-32.

104 Délibération Conseil général commune de Montséret.

105 SABARTHES Antoine, *Histoire du Clergé de l'Aude de 1789 à 1803*, Carcassonne, Roudière, 1939, p. 280-281. Joseph Martin décèdera à Moux en 1814.

toute la commune et je pose que après avoir servi la dite commune depuis assez longtemps et à cause de mon âge et de peu de capacité dont je dispose qui ne mets point possible d'exercer la fonction de maire que j'occupe ne sachant presque rien ce qui me mettra dans le cas de demander ma démission. Je supplie l'assemblée de nommer un autre sujet à ma place »¹⁰⁶. Sa lucidité, sa franchise et plus encore sa maîtrise fort imparfaite de la syntaxe et de l'orthographe auraient dû plaider en sa faveur. Pourtant, en dépit de cet appel aussi pathétique qu'éloquent, Jean Berthomieu assurera encore les fonctions de maire pendant plusieurs années. De nouvelles élections municipales seront organisées du 21 mai au 5 juin 1801. Par décret du 19 Fructidor An X (6 septembre 1802), les notables communaux élus en juin constituent le corps électoral et le maire est nommé. Le renouvellement suivant n'interviendra qu'en 1808.

Les premiers actes de la municipalité naissante s'inscrivent dans la préservation de la République. Au printemps 1793, les citoyens réunis dans l'église paroissiale désignent les hommes qui participeront à la Garde Nationale : *« L'An II de la République et le 18^e jour de May 1793, les citoyens de la commune de Montségret assemblés dans l'église paroissiale à 9 heures par ordre du capitaine. En vertu de la loi du 14 octobre 1791 et de celle du 18 mars 1792, il faut organiser la Garde Nationale. Montségret doit fournir cinq grenadiers et trois canonniers. Pour les grenadiers, suivant la plus haute taille, l'assemblée a adopté : Joseph Boutet, Antoine Berthomieu, Guillaume Berthomieu, Jacques Marty, Jean Monié. Pour les canonniers, Jean Marty, Bertrand Barthe, Joseph Perrouty »¹⁰⁷. Si les étrangers à la commune sont stigmatisés lorsqu'ils s'aventurent à faire paître leurs brebis ou leurs chèvres dans les garrigues de Montségret, ils sont en revanche les bienvenus pour aller défendre la Patrie. En atteste cette délibération en l'An II de la République : *« Le citoyen maire dit qu'ayant reçu une lettre du citoyen commissaire du département, il doit être fait une levée de quinze un des citoyens depuis l'âge de dix-huit ans jusqu'à soixante. Montségret doit fournir un homme et que bon lui semblera pour fournir d'un homme suivant le compte de notre population. Joseph Davail, originaire de Fontcouverte, de résidence dans cette municipalité, âgé de 24 ans, taille 4 pieds 2 pouces, cheveux châtain, yeux gris, marqué de la petite vérole, d'une figure robuste, excellent patriote, y a bien voulu se rendre volontaire pour le contingent du quinzième de cette commune »¹⁰⁸. Les terribles guerres napoléoniennes exigent un incessant recrutement. Les futurs soldats sont classés selon deux catégories : les « biens portants » et « les handicapés, malades ou trop âgés » inscrits dans le cadre de la réserve. En 1803, les délégués de Montségret se joignent à ceux de Saint-André, Bizanet, Boutenac et Thézan pour établir les deux états. Les jeunes gens « biens portants et sains » rassemblés à Lézignan seront expédiés au centre de recrutement de Narbonne. Le recrutement reste sélectif puisqu'il est possible, moyennant finance, de trouver un remplaçant. Ainsi, Guillaume Hours, que la déconfiture de sa famille anciennement à la tête**

¹⁰⁶ A. C. Montségret, délibération du Conseil municipal, 7 Nivôse An II.

¹⁰⁷ A. D. Aude, 5 E 256, délibération du Conseil municipal.

¹⁰⁸ A. C. Montségret, délibération du Conseil municipal, A.D. Aude 5 E 256.

de la métairie des Clauses a ravalé au rang de brassier, remplacera Hyacinthe Serve, fils d'un propriétaire aisé de Thézan¹⁰⁹.

Qu'en est-il de l'enseignement pendant la période révolutionnaire et l'Empire ? Selon un relevé des écoles en fonction dans le département de l'Aude entre 1790 à 1807, à Saint-André-de-Roquelongue : « *une école primaire existe dans la commune, l'instituteur ne reçoit point d'indemnité* »¹¹⁰. Relevant désormais d'une commune indépendante, les habitants de Montsérét n'ont plus aucun droit à bénéficier des équipements et services mis en place à Saint-André. Toutefois, le 15 Messidor de l'An II, le Conseil général de la Montagne-Roquelongue (appellation très éphémère de Saint-André-de-Roquelongue sous la Révolution), considérant que « *la commune a un urgent besoin d'un instructeur public pour l'éducation des enfants* », Antoine Domergue, originaire de Caunes, ancien instructeur public, demande à se faire reconnaître comme instituteur national. Il est unanimement délibéré que « *le citoyen Domergue reste adopté en qualité d'instituteur national de cette commune et de celle de Montsérét qui n'est qu'à un quart d'heure et demie de distance* »¹¹¹. Ce choix est celui de la continuité puisque Domergue résidait et enseignait à Saint-André depuis 1780. On ne connaît pas exactement comment fonctionnait cet enseignant à l'égard des deux communes ? Domergue faisait-il la classe uniquement à Saint-André ou venait-il aussi à Montsérét ? Certains enfants de notre commune allaient-ils suivre la classe à Saint-André ? L'instruction délivrée par cette école, peut-être intermittente, devait, selon toutes probabilités, être sommaire. Elle était assurément sélective puisque la commune n'accorde aucun subside à l'instituteur rémunéré par les seuls parents d'élèves disposés à y consentir. En tout cas, Domergue assure également à Montsérét le secrétariat de mairie, tâche pour laquelle il perçoit 50 francs par an ; c'est à ce titre qu'on le retrouve comme témoin des mariages montsérétois jusqu'en 1806.

Montsérét dispose peut-être de son propre enseignant l'année suivante puisque Jean Rimbaud est qualifié « *d'instituteur au présent lieu* » alors qu'il est témoin d'un mariage le 28 juillet 1807. Mais, en 1814, ce dernier rejoint Saint-Laurent-de-la-Cabrerisse où lui sont probablement octroyés des émoluments plus substantiels. Toutefois, Jean Rimbaud continuera jusqu'en 1820 à exercer simultanément ses talents de greffier à Montsérét. Le poste d'instituteur communal primaire est assuré de février 1814 à août 1815 par Alexandre Goussainta, 40 ans, date à laquelle lui succède brièvement un certain Guillaume Roques, 49 ans. Ces enseignants faisaient-ils réellement la classe à Montsérét ? Les délibérations du Conseil municipal sont muettes quant à une quelconque rémunération d'un enseignant ou à un éventuel local servant de classe. Pour autant, on ne peut exclure qu'un individu ait, au moins sporadiquement, dispensé une instruction, à titre gratuit ou rémunéré, pour le compte de quelque particulier un tant soit

¹⁰⁹ Cité par BERGES Émile, *Villageois en basse Corbière aux XVIII^e et XIX^e siècles. Thézan, Montsérét, Saint-André-de-Roquelongue, Saint-Laurent-de-la-Cabrerisse*, s.l.n.d, [ca. 1990], vol. 1, p. 67.

¹¹⁰ BAÏCHERE Edmond, « Notes et nouveaux documents pour servir à l'histoire de l'instruction publique dans l'Aude de 1790 à 1807 », *Mémoires de la Société des Arts et Sciences de Carcassonne*, 2^e série, t. X, 1901, p. 248.

¹¹¹ A. C. Saint-André-de-Roquelongue, délibération du Conseil municipal, A.D. Aude.

peu fortuné. Sous la Restauration, l'État légifère pour instaurer un système éducatif mais, villes et gros bourgs étant seuls capables d'édifier une école et d'appointer un ou plusieurs enseignants, à Montsérét, on ne se sent guère concerné par ces injonctions officielles.

4.2. L'exploitation agricole dans la toute jeune commune de Montsérét.

Les archives communales conservent un État de Sections établi en 1792. Il s'agit d'une forme primitive de cadastre dont les plans de situation correspondant à ces relevés, conservés aux archives départementales, sont désormais numérisés¹¹². L'étude de ce document est riche d'enseignements sur l'activité agricole à la fin du XVIII^e siècle¹¹³. Pour autant qu'il puisse être valablement comparé aux informations dont j'ai fait état pour 1753, ce relevé de 1792 atteste d'un progrès des terres labourables et d'une certaine contraction du vignoble, évolution logique vu que toute nouvelle plantation de vigne est interdite depuis 1731 (tableau n°5).

Tableau n°5
Répartition de l'occupation du sol communal de Montsérét en 1792

<i>Occupation du sol</i>	<i>En anciennes mesures</i>	<i>En hectares</i>
Champs	1 353 seterrées	427
Vignes	54 seterrées	17
Ferrajal	15 seterrées	5
Terrains vagues	1 200 arpents	600

Source : d'après A. C. Montsérét, état des sections 1792

François Bouzignac établit un « *état des citoyens riches qui peuvent prêter pour le Grenier des Subsistances* ». Il en retient cinq pour Montsérét (Jean Berthomieu, Bertrand Turrel, Jean Marty, Antoine Berthomieu, Antoine Augé) et cinq également pour Saint-André-de-Roquelongue (Daudé Vve Pech, Jean Pierre Lebreaud, Alexis Garric, Jacques Ferrand, Jean Ferrand)¹¹⁴.

Le 17 janvier 1792, Joseph Hercule Latreille de Gléon donne en fermage à un agriculteur boutenaçois, Jean Bardou, le domaine des Ollieux regroupant alors 250 seterrées de champs soit environ 80 hectares sachant que la seterrée de Montsérét correspondait à environ 30 ares, ainsi que ses autres propriétés situées à Boutenac. Ce bail englobe toutes les terres et bâtiments d'exploitation, les fonds de semence, les troupeaux mais aussi le four à cuire le pain et un moulin à huile. Après son décès en 1794, ses biens sont partagés entre ses quatre enfants. Le

¹¹² A. D. Aude 1 Fi 01019, 4 feuilles.

¹¹³ L'information originelle est présentée par numéro de parcelles des quatre sections entre lesquelles avait été divisé le territoire de la commune. En traitant cette information pour la présenter par propriétaires, Jean-Marie Marsérou a reconstitué l'équivalent des actuelles matrices cadastrales.

¹¹⁴ A. D. Aude 6 L 115, Déclaration de grains, canton de Lézignan, section de Luc, 1793.

domaine des Ollieux échoit à sa fille aînée, Marie-Thérèse Céleste laquelle épouse en 1796 Antoine de Pinel de La Taule. Il reviendra à cette jeune héritière de faire face aux avatars du fermage conclu par son père. De fait, en raison d'une succession de mauvaises récoltes, Jean Bardou n'est pas en mesure d'acquitter la rente échue en l'an VI ni les impositions pesant sur ces terres. La jeune propriétaire consent à résilier les baux à ferme pour les trois années restant à courir et à éteindre le paiement de la rente et de l'imposition de l'année courante. De son côté, Jean Bardou lui abandonne toutes les récoltes pendantes sur les domaines de Boutenac et des Ollieux. Il s'engage également à remettre à leur même valeur les troupeaux, cabaux, instruments aratoires, vaisselle vinaire et autres effets mobiliers ainsi que les fonds de semence à lui confiés pour l'exploitation des domaines. Bardou reconnaît enfin que les défrichements qu'il a entrepris sur le domaine des Ollieux sont pour le compte de la propriétaire et que celle-ci en disposera comme bon lui semble¹¹⁵. Mais la jeune héritière décède dès 1803, à l'âge de 26 ans. Deux ans plus tard, moyennant 123 000 francs, Pinel de La Taule revend le domaine à sa belle-sœur, Anne-Etiennette Latreille de Gléon, épouse depuis 1802 du comte Louis-Hyppolite Castillon de Saint-Victor, membre d'une autre famille d'ancienne noblesse¹¹⁶.

À un niveau inférieur dans l'échelle des propriétés foncières locales, se trouvent Bertrand Turrel (107 seterrées de champs, 6 seterrées de vignes) dont les ancêtres étaient fermiers des domaines d'Aussières et d'Auris pour le compte du monastère de Fontfroide, et Jacques Ferran (87 seterrées de champs). Les propriétaires non-résidents à Montsérét sont plus nombreux que les autochtones. 31 d'entre eux sont de Saint-André-de-Roquelongue, la plupart détenant de petites parcelles, parfois scories des liens administratifs ayant unis les deux communautés pendant des siècles.

Le pouvoir napoléonien est friand de statistiques ; chaque commune fait alors l'objet de multiples relevés relatifs à la population, à l'agriculture et l'élevage, aux animaux de trait, etc... Pour Montsérét, les Statistiques communales de 1807 et 1814 donnent une photographie assez nette de l'économie de cette petite communauté rurale de 144 habitants même si ces chiffres doivent être considérés avec prudence. En 1807, les services de la préfecture établissent deux séries, l'une relative à une évaluation des productions au cours des "années communes", l'autre relative à celle des "années bonnes" sans référence à des années précises (tableau n°6). En cette année 1807, la commune compte 23 mules pour le labourage, six ânes, 1 320 brebis, 15 chèvres, 80 têtes de volailles... et aucun porc. Chaque année, naissent en moyenne deux ou trois poulains (ce qui atteste de l'omission des chevaux et juments dans ce dénombrement), 150 ou 160 agneaux, 9 ou 10 chevreaux, 50 ou 60 poulets ; la ponte est de l'ordre de 800 œufs « *servant à la consommation ainsi que pour faire éclore* ». Par-delà ses allures d'inventaire à la Prévert, cette description témoigne à merveille de la forte empreinte du dyptique polyculture/élevage de l'économie locale en cette première décennie du XIX^e siècle.

¹¹⁵ A. D. Aude 3 E 12341, étude Jean Jacques Lagarde, notaire à Narbonne, folio 706-708, 6 Messidor An VII.

¹¹⁶ A. D. Aude 3 E 11684, étude Gabriel Birat, notaire à Narbonne, 9 Floréal An XIII (29 avril 1805), p. 1095-1101.

Tableau n°6
Production annuelle de la commune de Montsérét
d'après la Statistique de 1807 (en hectolitres)

<i>Produits</i>	<i>Années bonnes</i>	<i>Années communes</i>
Froment	450	300
Seigle	40	35
Pommelle	40	35
Orge	30	20
Avoine	160	95
Vescès et pois	10	6
Vin	180	100

Source : A. D. Aude 6 M 808

Sept ans plus tard, la Statistique de 1814 met davantage l'accent sur les productions céréalières : 416 ha de froment (blé), 26 ha de seigle, 13 ha d'orge, 78 ha d'avoine, 24 ha d'esparcet (sainfoin) et 5 ha de luzerne¹¹⁷. Les équidés de plus de trois ans se répartissent en six ânes ou ânesses, 32 mulets ou mules et 20 chevaux ou juments. La place prise par les chevaux, plus appropriés aux labours profonds et au charroi, illustrent les progrès agronomiques accomplis depuis le siècle précédent.

4.3. La médiocrité du savoir-faire pastoral.

Le nombre de brebis parcourant le territoire communal continue de croître mais à un rythme plus lent : de 1 200 en 1773, elles sont 1320 en 1807. À cette date, Montsérét compte douze bergeries ou courtals¹¹⁸. La prégnance du pastoralisme est nettement perceptible à la lecture des actes d'état civil. En 1803-1804, on trouve mention de Pierre Fontan puis de son fils Jean, tous deux bergers. Dans le couple de Jean Cassagne, berger aux Clauses, et de son épouse, Louise Fonrouge, naissent deux enfants, l'un en 1806, l'autre en 1807. Antoine Bert, berger, et son épouse Gabrielle Sarruille ont une fille Marie-Anne en 1819 et un fils, Jean Baptiste en 1820. Pierre Cros, berger, et son épouse Marie Tautal ont une fille, Bénilde, en 1819 puis un fils Pierre en 1826. Le 25 février 1820, l'officier d'état civil enregistre la naissance de « *Joseph Couardo, fils de Pierre, berger, demeurant à la métairie d'Escure [La Cafforte]* ».

Hormis durant les mauvais jours d'hiver lorsque les brebis ne peuvent être menées en pacage, le métier de berger laisse peu de temps disponible. Néanmoins, la plupart des ménages de bergers cultivent également quelques lopins de terres. Dès lors, tous les membres de la famille sont mis à contribution. Bien qu'en la matière comme dans la plupart des activités

¹¹⁷ A. D. Aude 6 M 841.

¹¹⁸ A. D. Aude 6 M 808, statistique de la commune de Montsérét établie le 29 septembre 1807.

agricoles leur travail ne soit guère reconnu, de nombreuses femmes participent au gardiennage du troupeau et à la bonne marche de la bergerie (agnelage, tonte, nettoyage, etc). À une époque où la fréquentation scolaire n'est pas à l'ordre du jour pour les couches populaires, ici comme ailleurs, les enfants gardent occasionnellement les bêtes, le temps pour le père, momentanément libéré de cette charge, de se livrer à des travaux de défrichage ou d'exploitation agricole. Le recensement de la population effectué en 1836 attribue même à Vincens Vaissière, 11 ans, la profession de « berger »¹¹⁹. Aucun berger n'occupe une position sociale enviable ; aucun n'accède aux fonctions de conseiller municipal. Cet état de fait renvoie au statut économique du berger soit petit paysan insuffisamment doté de terres arables pour assurer le revenu du ménage soit pâtre salarié dans l'ombre d'un propriétaire foncier aisé. Yvette Maurin ose l'expression forte mais suggestive de « *rebut social* » pour qualifier la position du berger dans la société rurale du Languedoc méditerranéen¹²⁰.

La qualité et la sélection génétique des bêtes sont un sujet de préoccupation récurrent pour les pouvoirs publics, En 1782, le subdélégué du diocèse de Narbonne plaide en faveur d'un renouvellement périodique des béliers : « *Rien n'est mieux vu que de donner des béliers étrangers aux brebis d'un pays quelconque. Il faut pourtant observer qu'il n'y ait pas une trop grande différence entre le climat d'où on le tire et celui où on les envoie ; il est encore nécessaire de faire remarquer que les avantages produits par les béliers étrangers ne seront que momentanés, si on a soin de les renouveler au moins tous les trois ans. Il faudrait même que les seconds béliers ne soient pas pris dans la même province que les premiers et ainsi des autres. Plus les espèces sont mêlées, plus elles gagnent en beauté et en qualité* »¹²¹. Si, nationalement, la sélection des races connaît une accélération décisive sous le Premier Empire, localement, les insuffisances pointées au cours du XVIII^e siècle persistent.

La race Mérinos est précocement connue dans la contrée. Pour preuve, un propriétaire d'Escales, Barthe, entretient un troupeau de mérinos dès le Premier Empire¹²². Sous la Monarchie de Juillet, la Société centrale d'agriculture de l'Aude tente d'implanter les mérinos en confiant un bélier à un certain nombre d'éleveurs triés sur le volet dans les cantons de Saint-Hilaire, Durban, Lagrasse et Tuchan¹²³. Selon toute probabilité, les garrigues de Montsérét n'ont donc jamais vu pacager des mérinos. Ici, sont privilégiées la race lauragaise et surtout la race de Lacaune, rustique, résistante à la sécheresse et à la chaleur. En 1818, le préfet Trouvé déplore à son tour les mauvaises pratiques qui obèrent la qualité de l'élevage ovin en Corbières

¹¹⁹ A. D. Aude 6 M 53 (ex 11 M 61).

¹²⁰ MAURIN Yvette, « La crise de l'élevage ovin en Languedoc méditerranéen dans la première moitié du XIX^e siècle », *Cahiers de La Méditerranée*, 1977, hors-série n° 2, p. 57.

¹²¹ A. D. Hérault C 2846, lettre du Subdélégué de Narbonne à l'Intendant du Languedoc, 10 novembre 1782.

¹²² Cité par TROUVE Claude, *Description générale et statistique du département de l'Aude*, Paris, Firmin Didot, 1818, p. 308.

¹²³ Cf CAU Michel, « La mérinisation du troupeau ovin audois », *Bulletin de la Société d'études scientifiques de l'Aude*, t. CXVII, 2017, p. 137-143.

: l'insuffisance de la nourriture des brebis durant les mois d'hiver, un castrage des agneaux trop tardif, vers 18 mois, et un entassement des bêtes dans les bergeries (cf encart n°9).

Encart n°9

Physionomie des brebis des Corbières, 1818

Il existe deux variétés dans la race indigène. Celle que l'on connaît sous le nom de brebis des Corbières, ou brebis de la Clape, est petite, le corps est ramassé, la toison couvre une partie des joues, et descend jusqu'aux jarrets ; le ventre est garni excepté au temps de l'allaitement ; les oreilles sont courtes : quelques animaux, surtout dans les montagnes de la Clape, naissent sans oreille ; les cornes des béliers sont contournées, mais plusieurs n'en ont pas, la toison est médiocrement tassée. La taille moyenne de ces animaux est de 18 à 19 pouces de hauteur sur 30 pouces de longueur et 34 de circonférence. Ils pèsent de 15 à 20 kilogrammes.

Trouvé Claude, *op. cit.*, 1818, p. 542.

A la fin de l'été 1794, la toute jeune commune de Montségret est confrontée à une épizootie imputable, comme en 1759, à la clavelée alors dénommée « picote ». Pour endiguer sa propagation, le Conseil municipal ordonne le regroupement des troupeaux incriminés en un terroir délimité : « *Les citoyens Jacques Berthomieu, dit Capitaine, Jean-François Fouga et François Cougnet résidant au lieu-dit la Ville Basse, propriétaires d'un troupeau à laine atteint de la picote, il conviendrait de remédier aux suites funestes qui pourraient subvenir par un mal qui se communique que trop facilement. En conséquence, ces bêtes devront aller au tènement de la Blaquièrre* »¹²⁴. On peut douter de l'efficacité d'une telle injonction sachant que, deux mois plus tard, le fermier du domaine de Pradines, Lebraud, s'insurge que « *des troupeaux de la commune de Montségret viennent dépaître sur sa terre et que d'ailleurs les troupeaux de ladite commune sont infectés de la picote* »¹²⁵.

De leur vivant, les brebis sont pourvoyeuses de laine, de lait et de fumier, et, une fois abattues, la viande et la peau de ces animaux sont commercialisées. Ces différents apports s'inscrivent dans des circuits économiques spécifiques, parfois difficiles à cerner.

Le futur département de l'Aude est le siège de grandes manufactures royales (Montolieu, Pennautier, Chalabre, Conques-sur-Orbiel, Cuxac-Cabardès, Bize, La Trivalle et l'Ille à Carcassonne...) dont les besoins en laine sont à l'aune de la réputation de leurs draps et étoffes. En 1803, le préfet Barante se livre à un calcul économique pour apprécier la valeur d'un troupeau : « *Chaque animal donne annuellement, l'un compensant l'autre, quatre livres et demi*

¹²⁴ A. C. Montségret, délibération du Conseil municipal, 25 Fructidor An II (11 septembre 1794).

¹²⁵ A. C. Montségret, délibération du Conseil municipal, 19 brumaire An III (9 novembre 1794).

de laine [...]. Le prix moyen du quintal, dans ces dernières années, est de 80 francs »¹²⁶. La tonte des 1 000 brebis recensées à Montsérét en 1814 donne 2 300 kilos de laine, soit une moyenne de 2,3 kilos par bête¹²⁷.

Ici, comme dans toute la contrée, l'élevage ovin est essentiellement le fait des grands propriétaires fonciers comme en atteste la répartition des 1 120 bêtes que compte Montsérét en 1813. À cette date, sept troupeaux (ceux de Bertrand Turrel, Guillaume Berthomieu, Jean Bachère, Barthélémy Conte, Antoine Marti, des héritiers de Jean Berthomieu et celui de Castillon Saint-Victor aux Ollieux) comprennent plus de 100 bêtes¹²⁸. Il reste peu de place pour de petits troupeaux. La nouvelle statistique impériale établie en 1814 traduit déjà un certain déclin de l'élevage ovin à Montsérét puisque cette année-là on n'y recense plus que 1 000 bêtes à laine¹²⁹. La frénésie de plantation de la vigne détourne-t-elle quelques villageois du pastoralisme ? De fait, alors même qu'en raison des difficultés de transport, l'essentiel de la production est transformé en alcool dans une distillerie du voisinage, la culture de la vigne est déjà plus rémunératrice que celle des céréales.

¹²⁶ BARANTE Claude Ignace, *op. cit.*, p. 191.

¹²⁷ D'après A. D. Aude 6 M 841.

¹²⁸ A. D. Aude 7 M 340 (ex 13 M 398), *Etat présentant le nombre et la population des troupeaux de bêtes à laine existant sur l'arrondissement de Narbonne ainsi que les noms des propriétaires dont les troupeaux dépassent le nombre de cent têtes, année 1813.*

¹²⁹ A. D. Aude 6 M 841.

II. QUAND LA VIGNE ATTIRE HOMMES ET FEMMES.

Un sol argilo-calcaire souvent ingrat et un climat estival très sec prédestinaient Montségret plus que toute autre commune à la culture de la vigne. Aussi, avant même que les conditions de transport et les savoirs œnologiques ne permettent de livrer au loin un vin potable sinon de qualité, les propriétaires fonciers se lancent sans retenue dans cette culture.

Le vignoble local qui occupait seulement 17 ha en 1792 s'étend sur plus de 300 ha en 1835. Indice de la transformation majeure en train de s'opérer, cette progression du terroir viticole s'opère essentiellement au détriment des terres incultes (moins 200 ha) et seulement pour une faible part au détriment des champs (moins 35 ha). Évidemment, cette mutation à l'échelon local s'inscrit dans un mouvement d'ensemble. Selon les relevés effectués par Peter Mc Phee sur 45 communes des Corbières orientales, la superficie plantée en vigne bondit de 1 617 ha en 1789 à 4 170 ha en 1829¹³⁰. L'ampleur des changements est telle qu'on souhaiterait disposer de davantage d'éléments chiffrés sur cette économie agricole des années 1800-1840 trop peu investie jusqu'à présent. Si cet élan vers la culture de la vigne fut favorisé par la législation jacobine, à Montségret, il ne doit pas grand-chose à la loi du 20 mars 1813 ordonnant la parcellisation et la vente des terrains communaux puisqu'ici cette législation a concerné seulement une dizaine d'hectares.

La vigne est fort justement qualifiée de « culture peuplante ». De fait, la franche et rapide émergence de la viticulture dans le territoire de Montségret se traduit par une augmentation significative du nombre d'habitants. De 100 à 120 individus, niveau autour duquel elle ne s'éloignait guère au XVIII^e siècle, la population communale grimpe à 160-180 habitants au cours des années 1810-1840. Des éléments – parcellaires – à ma disposition, transparaissent le rôle des flux migratoires et l'irrégularité de ce gain démographique. Pendant la période révolutionnaire et le Consulat, la population semble diminuer mais la tendance s'inverse au cours du Premier Empire.

La Statistique communale dressée le 29 septembre 1807 à la demande du préfet de l'Aude livre de précieuses indications. À Montségret, par-delà les très fortes variations d'une cohorte à une autre, la pyramide des âges révèle une population jeune. Deux tiers des habitants ont moins de 30 ans dont 75 individus âgés de 15 et 30 ans. Une telle structure démographique présuppose l'existence, dès cette époque, d'un courant migratoire vers Montségret puisque seulement 53 enfants sont nés dans la commune entre 1778 et 1792 et, parmi eux, sept sont déjà décédés en 1792. Une partie de ces 75 jeunes femmes et hommes âgé.e.s de 15 à 30 ans n'était pas originaire de la commune : au moins 29, probablement bien davantage dans la mesure où certains jeunes mariés s'établissent dans la commune de leur conjoint.e et quelques jeunes hommes là où ils trouvent à s'embaucher. En ce début de XIX^e siècle, la commune de Montségret

¹³⁰ MC PHEE Peter, « Les Corbières en Révolution 1780-1830 : évolution paysanne, viticulture et environnement », *Bulletin de la Société d'études scientifiques de l'Aude*, t. XCV, 1995, p. 167.

accueille donc une proportion non négligeable de nouveaux résidents. L'un d'entre eux, Antoine Rouayrenc (1778 -1843), natif de Ferrals-les-Montagnes, défrayera bien malgré lui la chronique locale. Cette poussée démographique est confirmée en 1812 : Montsérét compte alors 185 habitants, niveau de population qui se maintient jusqu'au milieu des années 1830.

En ce XIX^e siècle, la vie politique montsérétoise est affaire de famille ou, plus précisément, affaire d'une seule famille. En 1843, Eugène Turrel (1806-1879) succède à ses père et grand-père aux fonctions de maire et le restera jusqu'à son décès. Pendant 35 ans, il aura pour adjoint son beau-frère Jean Anselme Marty (1816-1892). Le frère aîné d'Eugène, Adolphe Turrel (1803-1899), est conseiller municipal de 1860 à 1878 après avoir rempli les fonctions de secrétaire de mairie dans les années 1850. Viendra enfin le temps d'Alphonse Turrel, cousin des précédents issu de la branche implantée à Villeroche-la-Crémade, maire de 1879 à 1896 et, surtout la figure tutélaire d'Adolphe Turrel neveu (1856-1945), omniprésent dans la vie socio-politique de Montsérét même s'il n'en fut jamais élu municipal.

1. La terre et ses luttes impitoyables.

À Montsérét, petite commune des basses Corbières, la vie quotidienne sur des terres plutôt ingrates n'est pas facile. On sème du blé, du seigle et de l'avoine ; quelques troupeaux de brebis occupent les "vacants". Mais, le terroir est peu productif d'autant qu'on est contraint de laisser chaque année la moitié des terres en jachère. Si la vigne pousse bien dans ces sols argilo-calcaires sa culture ne peut encore être généralisée car le très médiocre état des routes limite le transport des vins. Dès lors, l'appropriation économique du territoire communal devient un enjeu majeur. Indice de ces tensions, la fonction de garde-champêtre occupe un rôle de tout premier plan dans les implications communales.

1.1. Les défrichements mis à l'index.

Parce qu'elles réclament eau et herbe fraîche, les brebis se trouvent au cœur des conflits de territoire qui opposent des décennies durant la communauté de Montsérét et Saint-André à ses puissants voisins des Ollieux, de Donos, de Saint-Estève ou de Caraguilhes. En 1756, Jean François de Grave, seigneur de Coustouge et de Saint-Martin-de-Toques, intente un procès « *aux consuls et habitants de Montsérét et Saint-André-de-Roquelongue, ne faisant qu'un même consulat* ». Ceux-ci sont condamnés à des dommages-intérêts envers ce seigneur « *par raison d'indue dépaissance et défrichements dans la terre de Saint-Martin, avec défense, à l'avenir, d'envoyer ou de faire paître leurs bestiaux, couper du bois ni faire aucun défrichement dans les terrains de Pech-Lauzina, Pech la Saume, et autres enclaves de la terre de Saint-Martin* ».

telles que les limites en ont été fixées en exécution de l'arrêt de la Cour des Aides du 21 avril 1751 »¹³¹.

Le pacage se trouve en concurrence directe avec les autres usages de la garrigue. En 1782, le subdélégué de Narbonne, représentant de l'Intendant du Languedoc, pousse un cri d'alarme : « *Un moyen particulier de favoriser la multiplication des troupeaux dans le diocèse de Narbonne, dont les laines sont d'une si belle qualité, ce serait de défendre absolument les défrichements dans les montagnes. Ils ont été faits sans mesure, sans discernement et avec une telle avidité à cause de l'exemption de la dîme qu'il n'y reste presque plus aujourd'hui des pâturages pour les bêtes à laine dont le nombre diminue tous les jours. On calcule que, vers l'année 1750, il y avait dans la subdélégation de Narbonne au moins 250 000 bêtes à laine, tandis qu'à peine on en trouverait aujourd'hui 200 000. Et ce qu'il y a de plus déplorable, c'est qu'on recueille moins de grains qu'on n'en avait avant l'extirpation de ces terres nouvelles d'abord parce qu'elles sont en général de mauvaise qualité et que, d'un autre côté, on a considérablement diminué les engrais en détruisant les pâturages* »¹³². À son sens, il conviendrait de proscrire tout défrichement ultérieur et d'établir dans les communautés des Corbières des « carrières »¹³³ pour le passage des troupeaux et de forcer les particuliers au délaissement des champs qui gêneraient ce passage ou la dépaisseur des bestiaux.

De fait, dans ces années 1800-1830, les défrichements font rage et cette soif de terre risque de compromettre le fragile équilibre entre les divers usages du sol. Les bêtes à laine constituent en 1803 une des principales richesses du département de l'Aude. Le préfet Barante estime alors leur nombre à 700 000, dont la plupart dans les Corbières. Lui aussi impute aux défrichements et au partage des garrigues la contraction de l'aire des pâturages depuis une vingtaine d'années : « *Il est bien important de conserver ce qui reste encore de pâturages, de prévenir l'anéantissement des troupeaux dans les montagnes des Corbières et de la ruine totale de ce pays, dont ils forment, même à présent et malgré leur diminution, le produit le plus avantageux* »¹³⁴. De nombreux auteurs ont pointé cette délicate cohabitation entre un pastoralisme nécessitant des espaces ouverts pour transiter entre les divers pacages et une mise en culture de nouvelles terres en céréales ou en vigne. À Montséret même, le Conseil municipal est périodiquement amené à régler l'activité pastorale tant pour réguler l'occupation du territoire que par préoccupation sanitaire. Le respect des drailles répertoriées sur les documents cadastraux s'impose pour assurer correctement le déplacement des brebis et chèvres entre différents terroirs de la commune et le passage des troupeaux en transhumance. Jusqu'aux années 1870, ces drailles seront des infrastructures publiques à préserver. En 1792, l'Etat des sections de la commune mentionne : « *Le sieur Jacques Ferran à la Borde dit À Fonsèque,*

¹³¹ A. D. Aude B 540 cité par MOUYNES Germain, DUPOND, *Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790. Aude Archives civiles, série B, t. 1, 1891, p. 99.*

¹³² A. D. Hérault C 2846, pièce 96, *Observations du subdélégué de Narbonne sur les bêtes à laine,*

¹³³ Le terme « carrière » semble ici être employé en lieu et place de « *carriera* » signifiant en occitan « rue » ou « voie d'accès ».

¹³⁴ BARANTE Claude, *op. cit.*, p. 191.

confronte de marin la rivière d'Aussou, de Cers, chemin de Boutenac au milieu de sa tenance, draye dal Pas de Fonsèque jusques à la rivière d'Aussou passant devant sa bergerie anciennement passée »¹³⁵. Le 19 Pluviôse An XI [7 février 1803], le Conseil municipal délibère « sur les drayes à laisser libres entre les défrichements faits par les habitants de Montsérét ».

1.2. Le territoire communal objet de toutes les convoitises.

Les luttes d'influence en matière de territoire perdurent. En 1822, les quatre communes de Montsérét, Saint-André-de-Roquelongue, Fontjoncouse et Coustouges soutiennent conjointement un procès contre la famille de Martrin, propriétaire des domaines de Donos et de Saint-Estève rattachés à la commune de Thézan depuis la suppression de la paroisse de Donos en 1790.

Guillaume de Martrin-Donos (1741-1800) avait laissé à ses sept enfants dont trois encore mineurs à la charge de leur mère Rose de Bosc (1750-1822), une succession complexe comprenant certes les vastes terres de l'ancienne seigneurie de Donos mais aussi de multiples dettes à apurer¹³⁶. Le salut ou tout au moins le sursis viendra des hautes-Corbières. L'une des filles de Martrin-Donos, Marie-Henriette (1787-1852), avait épousé en 1808 un négociant en laine originaire de Lanet, Alexandre Laffont (1781- 1858) auquel elle offrait le prestige surané des très anciennes lignées nobiliaires. De son côté, Alexandre apportait dans la corbeille de mariage une bourgeoise fortune acquise par le négoce doublé d'une activité débridée de prêteur auprès d'une multitude de petits agriculteurs et éleveurs des Hautes-Corbières. La division du domaine en sept exploitations autonomes s'avérant fort peu rationnel, Alexandre Laffont entreprend rapidement de racheter leur part à ses beaux-frères et belles-sœurs qui, pour la plupart, résidaient loin du domaine familial¹³⁷. Seul Paulin de Martrin, époux de Louise de Nègre du Clat (1799 -1876), opte pour une existence de *gentleman farmer* sur le lot à lui dévolu dans la succession, à savoir la métairie de Saint-Estève, jadis simple dépendance parmi d'autres du fief de ses ancêtres.

Le 7 août 1839, le Conseil municipal de Montsérét examine une pétition de Paulin de Martrin (1792-1863), propriétaire du domaine de Saint-Estève, contestant le refus des Montsérétois de lui laisser abreuver ses propres troupeaux à Fontboulidouire. Pour les élus municipaux, la requête de Paulin de Martrin est « remplie de faussetés » : *1° Il cite que depuis un temps immémorial, ses ancêtres jusqu'à lui ont été faire boire leurs troupeaux à la Fontaine font boulidouire, chose impossible parce qu'il est obligé de traverser les garrigues de M. Laffont, son beau-frère, domicilié à Donos, d'une largeur de 3000 mètres, la même largeur*

¹³⁵ A. C. Montsérét, état de sections de 1792.

¹³⁶ Sur la dynamique de longue durée de ce domaine, cf. ROUGE Jacqueline, *Donos. Un domaine viticole thézanais*, Narbonne, Groupe audois de recherches rurales interdisciplinaires, 1990.

¹³⁷ Sur les lignées généalogiques des Martrin-Donos, de Bosc et de Nègre, cf. BLAD-LANCELIN DE VRESSE Jean-Marie, *Etudes généalogiques concernant les familles nobles, bourgeoises et seigneuriales de l'Aude (Sigean, Durban, Narbonne)*, Nîmes, Lacour/Rediviva, 1994, p. 140-147.

pour arriver à la fontaine font bouldouire dans les garrigues de la commune de Montsérét. M. de Martrin fait respecter ses propriétés ; par conséquent, la commune de Montsérét doit avoir les mêmes droits. Le Conseil municipal ne connaît point le but de M. de Martrin, il a de l'eau chez lui tant qu'il en veut, on peut lui citer la rivière de Fontjoncouse, où il paye une partie de ses impositions, qui passe à dix minutes de sa campagne et qui coule continuellement.

2° Il a des sources très abondantes dans les garrigues de son beau-frère à 1 200 mètres de chez lui. Pourquoi son beau-frère, qui est voisin des garrigues de Montsérét, n'a point demandé à faire boire ses troupeaux à ladite fontaine ? Sans doute, il doit avoir de l'eau chez lui, autrement, il en aurait fait la demande. Il paraît que M. de Martrin se trouve trop chargé de troupeaux dans le moment à cause de la sécheresse. Il a sans doute fait cette demande dans le but de faire passer ses troupeaux deux ou trois heures de la journée dans les garrigues communales de Montsérét. Il n'existe aucun chemin pour aller à ladite fontaine ; nécessairement, il serait forcé à traverser les garrigues »¹³⁸. Un tel réquisitoire ne pouvait se conclure que sur une fin de non-recevoir. La requête de Martrin-Donos est rejetée au motif « qu'il a de l'eau chez lui en abondance. De plus, la commune n'ayant que cette source pour faire boire le gros bétail, qui coule très peu et, par conséquent, il serait très imprudent de laisser boire les troupeaux à cette petite fontaine parce que l'eau se troublerait et serait la perte de quelques mules ou chevaux »¹³⁹. La régression économique des Martrin-Donos puis leur déconfiture ne sauraient apitoyer les Montsérétois peu disposés à faire le moindre cadeau à une famille qui, par le passé, s'était souvent opposée à leurs aïeux ; peu leur importe que ces derniers se retrouvent affaiblis voire démunis.

À la même époque, la communauté montsérétoise est aux prises sur son flanc nord avec les familles Latreille de Gléon et Castillon de Saint-Victor, propriétaire de la métairie des Ollieux. Ce territoire et les garrigues environnantes font l'objet, de 1792 à 1830, d'un long conflit avec les défricheurs soutenus par la municipalité de Montsérét émaillé de quelques péripéties psycho-dramatiques.

Pour être le fruit d'une histoire singulière, le fait divers qui se déroule le 23 mai 1818 n'en est pas moins révélateur des tensions engendrées par la très vive compétition que se livrent les acteurs locaux pour l'occupation du territoire¹⁴⁰. Ce jour-là, en rentrant au village après sa journée de travail, Antoine Rouayrenc surprend à la Coustille deux mules et une ânesse en train de piétiner et de manger les épis d'un de ses champs de seigle. Il connaît ces animaux : l'ânesse appartient à Jacques Berthomieu dit "*Capitaine*", 46 ans, les mules sont celles de Joseph Bonnefille, 23 ans, un neveu de *Capitaine*. Les trois bêtes sont sorties du champ voisin appartenant à Bonnefille. Irrité, Rouayrenc s'apprête à regagner le village lorsqu'il rencontre

¹³⁸ A. C. Montsérét, 256/1 D2, délibération du Conseil municipal, 7 août 1839.

¹³⁹ *Ibid.*

¹⁴⁰ ESCUDIER Jean-Louis, « Territoire et conflits d'intérêt dans la première moitié du XIX^e siècle : l'affaire Rouayrenc à Montsérét (Aude) », *Mémoires de l'Académie des arts et sciences de Carcassonne*, t. LVI, 2017, p. 85-97.

Bonnefille et *Capitaine*, chacun chevauchant une mule. Le ton monte entre les trois hommes. Rouayrenc persuade Bonnefille et *Capitaine* de revenir à la Coustille pour leur faire constater les dégâts occasionnés à son champ de seigle par les trois équidés. À ce moment-là, l'altercation tourne au drame. Bonnefille et *Capitaine* renversent Rouayrenc, le frappent avec violence, le lapident, parlent de « *l'achever* ». Celui-ci se débat, hurle et implore l'aide d'un éventuel quidam. De la rivière de la Prade où il est venu abreuver ses propres bêtes, Jeannot Berthomieu entend crier du côté du champ de Rouayrenc : « *On me tue, on me tue !* » Pour autant, il ne s'aventure pas à porter secours sous le prétexte pour le moins spécieux, comme il le déclarera aux enquêteurs, qu'il ne connaissait pas la voix de l'appelant. Sans plus s'attarder, il ramène ses bestiaux au village... par un autre chemin !

Sérieusement rossé, quasiment laissé pour mort par ses agresseurs, Antoine Rouayrenc restera, gisant dans son champ, pendant plusieurs heures avant de trouver suffisamment de force pour rentrer chez lui, au milieu de la nuit. Il explique sa mésaventure au maire, Antoine Berthomieu, lequel avertit les gendarmes cantonnés à Thézan. Ces derniers enquêtent et mettent en branle la machine judiciaire. Condamnés par la Cour d'assises de l'Aude à cinq ans de réclusion, les deux comparses sont conduits à la Maison Centrale de Montpellier le 28 juin 1819. *Capitaine* qui a alors 52 ans, décèdera en détention quelques mois avant l'expiration de sa peine ; Joseph Bonnefille sera libéré le 15 février 1824 mais, peut-être affaibli par ses années de privation et de promiscuité, peut-être porteur d'une tuberculose contractée en détention, il mourra le 29 novembre suivant, âgé seulement de 28 ans.

Pourquoi Jacques Berthomieu et son neveu, Joseph Bonnefille, réagirent-ils avec autant de violence aux remontrances, somme toute légitimes, de Rouayrenc ? Pourquoi Jeannot Berthomieu n'a-t-il pas porté secours à la victime alors qu'il ne pouvait ignorer qu'un événement dramatique était en train de se dérouler à proximité ? On saurait répondre précisément à ces questions mais plusieurs éléments sont de nature à cerner le climat social délétère qui agite alors la petite communauté montsérétoise. À la différence de ses deux agresseurs, Antoine Rouayrenc n'est pas originaire de Montsérét : il est né à Ferrals-les-Montagnes, dans le haut Minervois et faisait jusqu'alors profession de marchand comme le mentionne l'acte de son mariage avec Marianne Cougnet (1780-1850) en date du 28 juillet 1807. Marchand ambulante, Rouayrenc était probablement un de ces colporteurs offrant à la vente les produits les plus divers. À l'opposé, Marianne appartient à une très ancienne famille de Montsérét. Six mois après son mariage, le couple a un enfant, André, né le 2 janvier 1808¹⁴¹. Cet enfant est donc un *setmeson* comme il se murmurerait avec ironie dans les milieux populaires languedociens jusqu'au milieu du XX^e siècle. Ce substantif spécifiquement occitan désignait un nouveau-né censé avoir vu le jour au terme de seulement sept mois de gestation. Dans bien des cas, ces enfants étaient le fruit d'une conception pré-nuptiale, pratique réprouvée par le

¹⁴¹ A. C. Montsérét, état civil, et A. D. Aude 6 M 53 (ex 11 M 61), recensement de la population de 1836, listes nominatives de Montsérét.

clergé et la bienséance sociale. Un mariage précipité était la seule alternative acceptable à la mise au monde d'un bâtard, situation qui couvrirait d'opprobre la parentèle toute entière. C'est dans ce contexte tendu qu'Antoine Rouayrenc fait irruption dans la famille Cougnet et, plus largement dans la commune. L'intrusion quelque peu forcée d'un *estranger* désargenté dans une des plus anciennes parentèles du village ne fut peut-être pas du goût de tous, notamment d'éventuels prétendants à une alliance avec la jeune Marianne.

La famille Rouyarenc s'agrandit avec les naissances d'Antoine en 1810, de François, en 1812, et, de Scholastique, née en 1816 et décédée l'année suivante. En 1818, Antoine et Marianne ont donc trois jeunes enfants à nourrir. Si les Cougnet peuvent arguer de leur ancrage dans le terroir de Montsérét, la fratrie est riche de six enfants¹⁴² et les terres rares ; aussi, lorsque le moment de la succession viendra, la part d'héritage de l'épouse sera bien mince. À Montsérét, Rouayrenc abandonne toute activité commerciale. Débordant d'énergie, il entend abandonner bien vite la condition de "brassier" qui est désormais la sienne à Montsérét. Il s'évertue à se constituer une propriété foncière, notamment en exploitant des "vacants" communaux. Mais il n'est pas le seul à agir ainsi et plusieurs différends surgissent. Le 21 avril 1811, le Conseil municipal de Montsérét évoque un contentieux qui l'oppose à Guillaume Patau à propos d'un terrain de quatre ares. La municipalité prend alors le parti de Patau, désavouant Rouayrenc dans ses prétentions.

À la même époque, toujours au sujet d'accaparements de terrains, Rouayrenc entre en conflit avec le comte Louis-Hippolyte Castillon de Saint-Victor, dont l'épouse, Anne-Etiennette Latreille de Gléon, est propriétaire du domaine des Ollieux. Certes, il n'est pas le seul habitant de Montsérét à se quereller avec le comte. La municipalité conteste depuis 1793 ses prétentions d'appropriation sur les garrigues jouxtant la métairie des Ollieux, garrigues qu'elle estime être propriété communale¹⁴³. Pour les propriétaires des Ollieux, ces terres vaines et vagues ne sont pas un espace en déshérence ; le terme d'herbage utilisé sur plusieurs actes et rapports d'expertise des XVIII^e et XVIII^e siècles ferait implicitement référence à la fonction pastorale de ces territoires non répertoriés dans les compoix. Certes, les Gléon avaient acquis la métairie des Ollieux dès le XVII^e siècle mais ils n'étaient que fermiers des garrigues environnantes pour l'usage desquelles ils acquittaient à l'abbaye de Fontfroide une redevance annuelle. Bien que le pastoralisme soit moins en faveur que par le passé, le différend revêt une acuité toute particulière car ces garrigues constituent une précieuse réserve foncière en vue d'une éventuelle extension des emblavures ou du vignoble tant pour les propriétaires des Ollieux que pour les paysans montsérétois. Expertises, confrontations et jugements se succéderont durant des décennies mais, pour l'heure, rien n'est tranché.

¹⁴² A. D. Aude 3 E 16994, Me Jean Joseph Marie Cassan, notaire à Lézignan, n° 162, folios 269-273, 3 août 1818 : Partage famille Cougnet.

¹⁴³ Cf ESCUDIER Jean-Louis, *Les Ollieux, un domaine viticole ancestral*, Les petites monographies du Parc, Sigean, Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée, 2015.

En 1806, trois sentences arbitrales prononcées par le notaire attitré de la famille de Gléon enjoignent sept agriculteurs de Montsérét, dont le maire Antoine Marty, à délaisser les terres défrichées dans le territoire des Ollieux¹⁴⁴. La municipalité de Montsérét se fonde sur la loi du 20 mars 1813 attribuant au domaine public la gestion des biens communaux pour classer tous les vacants des Ollieux parmi les biens négociables et, attribuer, moyennant une rétribution annuelle, certaines de ses garrigues à des habitants. Ainsi, Antoine Rouayrenc se trouve en possession (sinon en pleine propriété) de près de dix hectares pour les avoir défrichés avant le 1^{er} janvier 1815 comme l'atteste un certificat produit par le maire¹⁴⁵. Si personne ne lui conteste ses droits sur quatre lopins de terre, deux grandes parcelles couvrant une superficie de 8,5 ha situées aux tènements de la Gineste et de Fontsaïnte dépendent, au dire de ses propriétaires, du domaine des Ollieux. Cette décision municipale sera attaquée avec succès par les de Gléon/Castillon de Saint-Victor mais les montsérétois, dont Antoine Rouayrenc, argueront des années durant de leurs droits en excipant de cette rétribution annuelle. En novembre 1815, Castillon de Saint-Victor se plaint au préfet de l'Aude : « *Je me suis forcé d'intenter une affaire à un homme de Montsérét nommé Antoine Rouayrenc qui, échappé comme par miracle l'année dernière de la justice qui le poursuivait pour meurtre, ne cesse depuis cette époque de dévaster les vacants de mon domaine des Ollieux, sans doute pour ne pas perdre l'habitude de faire du mal. Les habitants de Montsérét ont tout exprès suscité cet homme pour me mettre dans le cas de plaider avec eux. Ils parlent aujourd'hui de prendre fait et cause pour Antoine Rouayrenc* »¹⁴⁶. Faute d'éléments tangibles sur l'affaire criminelle à laquelle Castillon de Saint-Victor fait allusion, retenons de cet épisode que Rouayrenc apparaît toujours aussi déterminé à se constituer une propriété viticole.

Le conflit entre les Montsérétois et les époux Castillon de Saint-Victor se ravive en 1818 et Rouayrenc est toujours dans le collimateur des propriétaires des Ollieux. Le 15 février, Castillon de Saint-Victor avertit le préfet de l'Aude qu'Antoine Rouayrenc « *ayant exercé toutes sortes de dévastations dans sa terre des Ollieux et notamment depuis la fin de 1815, et les années 1816 et 1817* »¹⁴⁷, il le fait citer devant les tribunaux en paiement de dommages et en restitution d'une pièce de terre qu'il a récemment défrichée sur son domaine. Cette fois, Castillon de Saint-Victor attaque également Bertrand Turrel fils (1783-1857) pour les mêmes motifs. Loin d'être un nouveau venu comme Rouayrenc, Turrel est un des propriétaires les plus aisés de Montsérét dont il a déjà été maire de la commune de 1813 à 1815 et le sera à nouveau de 1821 à 1843. Dès lors, la municipalité décide que « *la commune doit intervenir sans délai dans le litige existant entre la dame de Saint-Victor et les sieurs Turrel et Rouayrenc et elle doit prendre fait et cause de ces derniers comme étant essentiellement intéressée au succès de leur*

¹⁴⁴ A. D. Aude 3 E 11685, étude Gabriel Birat, notaire à Narbonne, n°803 du 16 novembre 1806, n°805 du 17 novembre 1806 et n°810 du 19 novembre 1806.

¹⁴⁵ Archives privées François Bories, *Mémoire pour Madame de Saint-Victor concernant les Ollieux 1818*, document manuscrit, p. 10.

¹⁴⁶ A. D. Aude 5 K 326, lettre en date du 19 novembre 1815.

¹⁴⁷ A. D. Aude 5 K 326, lettre en date du 15 février 1818.

cause. La commune demande au préfet l'autorisation d'entrer en jugement »¹⁴⁸. Le 15 mai 1818, soit huit jours avant l'agression dont il sera victime, Antoine Rouayrenc se retrouve devant le juge de paix de Lézignan suite à une citation à comparaître émanant des Castillon de Saint-Victor. Bien qu'il soutienne avoir acquitté une redevance à la commune de Montsérét, le juge lui intime l'ordre « *de délaisser sans délai un lopin de terre qu'il s'est permis de défricher au lieu-dit le Planal de la Gineste* » attenant une vigne de Castillon de Saint-Victor, de rétablir le passage dans le délai de trois jours et le condamne à payer neuf francs au titre des dépens. Aucun document n'accrédite l'existence d'un lien direct ou indirect entre ces querelles de défrichement et l'agression dont se rendent coupables Bonnefille et "Capitaine", bien que ce dernier ait pu être journalier du domaine des Ollieux. Quoi qu'il en soit, l'énergie déployée par Rouayrenc le « *montanhol* » pour se faire une place dans cette communauté et les moyens adoptés pour y parvenir ont pu nourrir rancunes et jalousies tenaces. Quelques grains de seigle piétinés par deux mules et une ânesse un peu trop gourmandes suffirent pour que le conflit tourne au drame.

Pour les Montsérétois déboutés après des décennies d'un âpre combat, la facture est douloureuse. Le paiement des avocats, avoués, experts et autres officiers judiciaires obère durablement les finances communales : les 141 francs d'honoraires dus à l'avoué, M^e Yven, ne seront soldés qu'en 1843. Sûrs de leur bon droit et peut-être mal conseillés, les édiles municipaux n'avaient pas apprécié à leur juste valeur les arguments juridiques avancés par la partie adverse. Ils avaient surtout sous-estimé l'efficacité des réseaux que peut activer une « grande » famille séculairement implantée dans les cercles de pouvoir politiques et économiques.

En 1828, le Conseil municipal régleme le droit de pacage en fonction des impôts payés : les forains ne pourront faire pacager dans les garrigues municipales que sept bêtes à laine par dix francs de contribution. Les habitants de la commune ne payant pas de contribution foncière « *pourront faire pacager dans les garrigues six bêtes à laine, une vache et son veau* ». Ainsi, « *les étrangers* » n'acquittant pas d'impôt dans la commune ne bénéficient d'aucun droit de pacage. Quatre ans plus tard, l'injonction est encore plus explicite : il s'agit désormais de « *contenir les étrangers qui viennent tous les jours dévaster nos propriétés* »¹⁴⁹.

La démographie témoigne des changements économiques et sociaux aussi fondamentaux que discrets intervenus dans le premier tiers du XIX^e siècle (tableau n°7). Si les grands bouleversements engendrés par la monoculture viticole sont encore à venir, il serait abusif de parler de révolution tranquille puisque le net accroissement de la population résulte d'un apport extérieur non négligeable. À côté des familles anciennement établies (Berthomieu, Marty, Perrouty, Sarruille, Cougnet, Sanet...), apparaissent des ménages de brassiers et de

¹⁴⁸ A. D. Aude 4 D 256, délibération du Conseil municipal du 14 avril 1818.

¹⁴⁹ A. D. Aude 4 D 256, délibération du Conseil municipal du 15 mai 1832.

bergers. Souvent installés dans les « campagnes », ces individus sont nettement plus mobiles que les familles d'agriculteurs propriétaires, irrémédiablement attachées au terroir. La plupart ne s'établissent pas durablement dans la commune mais de nouvelles familles leur succèdent immédiatement. Quelques-uns de ces arrivants feront souche ; parmi eux les Lebrau, les Caraguel, les Rivière, les Vaissière.

Tableau n°7
Évolution de la population de la commune de Montsérét de 1790 à 2024

Année	Population	Année	Population	Année	Population
1790	152	1866	245	1946	355
An II	127	1872	263	1954	368
An VIII	113	1876	385	1962	369
1806	135	1881	497	1968	360
1812	185	1886	550	1975	308
1820	166	1891	496	1982	306
1826	189	1896	474	1990	347
1831	181	1901	497	1999	401
1836	155	1906	495	2007	475
1841	161	1911	492	2010	508
1846	160	1921	507	2013	546
1851	151	1926	442	2018	608
1856	182	1931	494	2021	628
1861	226	1936	445	2024	

Toutefois, la forte dépendance aux conditions climatiques, la stagnation des techniques culturales et la faiblesse des rendements qui en résultent fragilisent cette tendance haussière. De fait, l'augmentation de la population connaît un coup d'arrêt pendant 25 ans. Entre 1831 et 1836, la commune perd 25 habitants soit environ 15 % de sa population et la décennie 1840 se caractérise par une certaine langueur. Fait exceptionnel, Montsérét connaît alors deux années consécutives sans décès (1845 et 1846) mais cet heureux phénomène est contrebalancé par une nuptialité atone et une très faible natalité. Le recensement de 1851 vient confirmer l'impression retirée de l'examen de l'état civil. Avec 151 habitants, la commune compte moins d'habitants que trente ans auparavant au point d'être alors l'une des moins peuplées du département : sur 436 communes, seulement 24 comptent moins d'habitants que Montsérét. Les communes des hautes Corbières, telles Salza, Lanet ou encore Montjoi, aujourd'hui considérées comme des micro-communes, sont en 1851 trois ou quatre fois plus peuplées que Montsérét¹⁵⁰.

¹⁵⁰ D'après ROEDERER Marie-Caroline, *op. cit.*

Dans ce Montsérét qui n'abrite jamais plus de 150 à 180 personnes, la natalité reste à un niveau élevé. Les familles nombreuses sont encore de règle en cette première moitié du XIX^e siècle :

- Antoine Martin et Marie Augé, mariés en 1790, ont sept enfants entre 1790 et 1802
- Jean Vaissière et Elizabeth Augé, mariés en 1805, ont huit enfants entre 1805 et 1825
- Antoine Rouayrenc et Marianne Cougnet, mariés en 1807, ont sept enfants entre 1808 et 1826
- Jean (dit Jeannot) Berthomieu et Marianne Bert, mariés en 1812, ont huit enfants entre 1812 et 1834
- Bertrand Berthomieu et Elizabeth Berthomieu, mariés en 1813, ont huit enfants entre 1815 et 1837
- Antoine Bert et Gabrielle Sarruille, mariés en 1816, ont huit enfants entre 1817 et 1840.

Toutefois, au sein des familles les plus aisées (Monié, Turrel, Perrouy...), les couples prennent leurs distances avec ce schéma démographique ancestral. Désormais, celui et celle « *ayant du bien* » s'évertuent à limiter leur progéniture afin d'éviter la dispersion de leur patrimoine foncier.

À Montsérét, l'étiage démographique constaté au mitant du XIX^e siècle sera de courte durée. Dès 1856, la commune compte à nouveau plus de 180 habitants.

1.3. La vigne plébiscitée par les riches comme par les pauvres.

L'engouement local pour la vigne s'inscrit dans le contexte plus large du Narbonnais. Le préfet Claude Barante s'exclame en 1803 : « *Le département de l'Aude a environ 60 000 arpents de vignes. Ce nombre s'augmente tous les jours par des plantations nouvelles* »¹⁵¹. Comment expliquer cette transformation de la production agricole ? D'une part, la réglementation contraignante instaurée en 1731 n'a plus cours. Une fois cette interdiction de plantations nouvelles levée par le gouvernement révolutionnaire, la rentabilité de la vigne incite tous les paysans à s'y adonner. Claude Barante se livre à un éloquent calcul économique : « *J'ai estimé la production moyenne de chaque arpent à 12 hectolitres et le prix de chaque hectolitre à 12 francs. Le produit brut d'un arpent est donc de 144 francs. Il ne faut guère en déduire, pour les frais de culture ou de vendange, plus de 50 francs. Ainsi, l'on obtient communément un revenu de 94 francs pour chaque arpent planté en vignes. Cette immense et extraordinaire supériorité des terrains cultivés en vignes sur ceux qui produisent des grains en a, depuis quelques années, considérablement augmenté la quantité et l'étendue* »¹⁵².

¹⁵¹¹⁵¹ BARANTE Claude Ignace, *op. cit.*, p. 193.

¹⁵² *Ibid.*, p. 195.

Parce que la taille de la vigne influe sur le rendement viticole et sur les qualités gustatives du vin, ses modalités d'exécution donnèrent lieu à de multiples échanges passionnés, parfois à d'âpres polémiques au sein des comices et dans les colonnes des revues professionnelles. Rémy Pech a synthétisé les principaux enjeux à l'œuvre en la matière dans le Languedoc du XIX^e siècle. La taille de la vigne était ancestralement effectuée dans tous les terroirs au moyen d'une serpe, appelée en occitan *poda* ou *podadore*. À partir de 1817, est ponctuellement utilisé dans le Midi méditerranéen un outil à deux lames tranchantes « *ayant la forme d'un forceps [...] pour nettoyer les ceps et séparer le bois morts* »¹⁵³, outil qui ne porte pas encore le nom de sécateur. Scie égoïne et ciseaux à tailler formeront jusqu'aux années 1970 la panoplie du tailleur de vigne montsérétois.

Si la vigne gagne du terrain, elle ne bouleverse pas encore le système de culture antérieur à tel point que tous les contemporains ne sont pas sensibles aux évolutions en cours. En 1830, les rédacteurs d'un *Dictionnaire Géographique* écrivent à propos de Saint-André-de-Roquelongue : « *Cette commune, voisine de celle de Montsérét, a comme elle un territoire aride et peu productif ; les troupeaux sont la principale ressource des habitants* »¹⁵⁴. Le jugement sommaire de ces auteurs néglige les transformations radicales à l'œuvre depuis une vingtaine d'années, transformations dont le cadastre dit napoléonien, entrepris à Montsérét en 1834 et achevé l'année suivante, constitue un témoin digne de foi. La matrice cadastrale originelle regroupe 115 propriétaires. Les terres labourables occupent encore 392 hectares mais, avec 302 hectares déjà plantés, la vigne s'impose comme la culture du futur (tableau n°8).

Tableau n°8
Occupation du sol de la commune de Montsérét en 1835

<i>Usage des parcelles</i>	<i>Superficie (en hectares)</i>
Terres labourables	392
Vignes	302
Bois	2
Landes	406
Jardins	1
Aire, sols, patus	2
Surface cadastrée	1106
Domaine public	24
Superficie totale	1130

Source : A. C. Montsérét, matrice cadastrale 1835

¹⁵³ PECH Rémy, « Quelques réflexions à propos de la taille de la vigne en Languedoc méditerranéen aux XIX^e et XX^e siècles », *Bulletin du centre Pierre Léon d'histoire économique et sociale*, n°2-3, 1983, p. 83.

¹⁵⁴ GIRAULT DE SAINT-FARREAU E., BERTHOMIEU Ed., *TOURNAL FILS*, *op. cit.* p. 56.

En 1835, les terres cultivables sont concentrées en quelques mains. Les exploitations inférieures à dix hectares représentent moins d'un cinquième de la propriété foncière totale (tableau n° 9). Le domaine des Ollieux, dont les droits de propriété sur les garrigues environnantes ne sont plus contestés, occupe quelque 150 ha, soit la totalité de la partie septentrionale de la commune puisque les terres qui constitueront bientôt le domaine de Sainte-Marie-des-Ollieux n'en ont pas encore été disjointes. Cette seule propriété représente alors 24,5 % de la superficie privée et 27,9 % du revenu cadastral communal¹⁵⁵.

Tableau n°9
Répartition de la propriété foncière privée selon la taille des propriétés en 1835

<i>Taille des propriétés</i>	<i>Nombre de propriétés</i>	<i>Superficie détenue (en hectares)</i>	<i>En % du total</i>
Plus de 100 hectares	1	194	24,5 %
De 50 à 100 hectares	2	125	15,9 %
De 20 à 50 hectares	7	191	24,2 %
De 10 à 20 hectares	10	132	16,7 %
De 5 à 10 hectares	5	35	4,5 %
De 3 à 5 hectares	11	42	5,3 %
Moins de 3 hectares	78	70	8,9 %
Ensemble des propriétés	114	790	100,0 %

Source : d'après A. C. Montséret, matrice cadastrale 1835

La distribution du foncier communal s'organise autour d'une partition très marquée : d'un côté, une vingtaine de propriétés de plus de dix hectares, de l'autre, de nombreuses micro-propriétés inférieures à trois hectares. Parmi les plus petites, un certain nombre de parcelles sont parties prenantes d'une exploitation plus importante située dans les communes limitrophes de Saint-André-de-Roquelongue et, dans une moindre mesure, de Thézan. Pour autant, la propriété foraine est loin d'être résiduelle. Sept des vingt propriétaires de plus de dix hectares ne résident pas à Montséret mais dans les communes limitrophes : trois à Thézan, trois à Saint-André, un à Boutenac, un à Luc-sur-Orbieu (Jacques Escloupié).

Contrairement à d'autres contrées languedociennes, la vigne n'est pas ici l'apanage des petits propriétaires. Quelle que soit la taille des exploitations montséretoises, cette culture pérenne y occupe environ un tiers des terres (tableau n°10). La culture de la vigne ne vise pas alors à élaborer uniquement du vin mais essentiellement de l'alcool dont le revenu net à l'hectare est nettement supérieur à celui du blé ou de toute autre céréale. Beaucoup moins

¹⁵⁵ D'après A. C. Montséret, relevés sur matrices cadastrales.

encombrant que le vin et conservant *ad eternam* ses qualités organoleptiques par-delà les aléas météorologiques, l'alcool s'expédie à longue distance sans dommages.

Tableau n°10
Part de la vigne dans les exploitations selon leur taille en 1835

Taille de la propriété	Superficie cumulée en vigne	Pourcentage de la propriété
Plus de 100 hectares	73 ha	37,7 %
De 50 à 100 hectares	46 ha	36,3 %
De 20 à 50 hectares	78 ha	41 %
De 10 à 20 hectares	41 ha	30,9 %
De 5 à 10 hectares	17 ha	49,2 %
De 3 à 5 ha	14 ha	33,5 %
Moins de 3 ha	33 ha	47,5 %
Ensemble des propriétés	303 ha	38,3 %

source : d'après A. C. Montsérret, 1 G 5

Dès lors, même les grands propriétaires se tournent vers la vigne afin de se positionner sur le marché porteur des alcools. Le domaine des Ollieux est alternativement exploité en faire-valoir direct ou mis en fermage. Ces fermiers appartiennent à des familles de notables offrant au bailleur les garanties foncières qui avaient fait défaut à leur prédécesseur Jean Bardou. Ils ont reçu quelque instruction puisque, fait rare pour l'époque, tous maîtrisent l'écriture et les principes comptables élémentaires. En 1825, Bertrand Hortala et son fils Jean Joseph, de Cruscades, prennent en bail à mi-fruit le domaine des Ollieux et la moitié de celui de Villemajou¹⁵⁶. Jean Joseph Hortala et son épouse, par ailleurs fille du fermier de Gaussan Alexis Pech, s'établissent aux Ollieux où naît l'un de leurs enfants en 1828. Lors de la prise en fermage, Hortala père et fils s'engagent à planter neuf hectares de vigne durant les neuf années du bail. En 1835, le domaine des Ollieux compte 73 ha de vigne ; à la Borde Escure, désormais propriété de Jean Alexis Pech (1783 - 1869), la vigne occupe déjà 10,60 ha soit 42 % du domaine¹⁵⁷. L'annuaire statistique de l'Aude publié en 1837 en porte témoignage à propos du canton de Lézignan : « *Les vignobles y sont très productifs. Les produits en sont distillés à Lézignan, à Fabrezan, à Homps, à Ferrals et à Luc-sur-Orbieu : plusieurs de ces distilleries sont importantes et l'on y emploie les procédés perfectionnés* »¹⁵⁸. La commune de Montsérret ne déroge pas à cette règle de la production d'alcool de vin : une distillerie est établie en 1840 aux

¹⁵⁶ A.D. Aude 3 E 11820, François Génie, notaire à Narbonne, n°51, 11 février 1825, folios 141-159.

¹⁵⁷ A. C. Montsérret, Livre des mutations de propriété tenu en conséquence de la loi du 3 frimaire de l'an 7, 1819-1824 et 1 G 5, matrice cadastrale 1835.

¹⁵⁸ *Annuaire statistique et administratif du département de l'Aude pour l'année 1837*, publié sous la direction de M. Legoux, préfet, Carcassonne, Polère Imprimeur-Libraire, 1837, p. 211-212.

Ollieux, à l'emplacement actuel des bâtiments de Sainte-Marie-des-Ollieux¹⁵⁹. Cette distillerie, communément dénommée « *La Fabrica* », subsistera jusqu'à la première décennie du XX^e siècle. Voisin immédiat des Ollieux, Jean Alexis Pech ou son fermier ont probablement profité pleinement de cette opportunité pour y faire distiller une partie de leur récolte de la Borde Escure.

Aux Ollieux, en 1834, à l'échéance des neuf années du bail de fermage assumé par les Hortala, les propriétaires absentéistes confient la gestion des Ollieux à un « agent d'affaires » originaire de Boutenac, Jacques Simon Pech (1813-1882). Le contrat de fermage passé entre Castillon de Saint-Victor et Pierre Jourda le 2 décembre 1847 pour les neuf années à venir illustre la coexistence de pratiques sociales ancestrales et de préoccupations modernistes¹⁶⁰. Certaines clauses renvoient à des relations de type féodal dans la pure tradition des lignées Castillon de Saint-Victor et Latreille de Gléon. Outre un loyer de 18 000 francs, Jourda est redevable annuellement de douze grandes corbeilles de raisin, dix chapons gras, dix pintades, vingt paires de poulets et 500 œufs. Dans le même temps, de ce contrat transpire l'importance prise par la viticulture dans l'économie du domaine. Le calendrier et les modalités de plantations, le nombre de labours, l'arrachage de l'herbe et la taille de la vigne font l'objet d'injonctions précises. Le fermier doit ménager les jeunes vignes, ne pas les épuiser par une production forcée ; tous les fumiers et la paille générés sur l'exploitation seront utilisés sur le domaine. Le fermier s'oblige à entretenir au moins 300 bêtes à laine. Castillon de Saint-Victor met à la disposition du fermier tous les bâtiments d'exploitation ainsi que la futaille nécessaire au logement des vins, un pressoir, un fouloir, une pompe à entonner le vin et 150 comportes. Il acquittera les impôts et prendra à sa charge les grosses réparations. Si le fermier doit veiller à la conservation du gibier, le propriétaire se réserve le droit de chasse sur le domaine et occupera à sa convenance une des chambres de la maison de maître. Enfin, il pourra visiter et inspecter le domaine affermé quand il le jugera à propos.

Les requêtes adressées aux autorités après chaque intempérie majeure attestent l'importance grandissante de la vigne à Montsérét. Au printemps 1834, nos édiles déplorent les dégâts occasionnés par la gelée du 11 avril à des cultures déjà affectées par les gelées du 20 mars : « *La perte en vins peut être chiffrée à 3 000 hectolitres. Ce n'est pas seulement la récolte qui est perdue mais les exposants se verront dans la nécessité d'arracher une partie de leurs vignes dont les souches auront péri* »¹⁶¹. S'agissant d'une demande de secours financier, il est de bonne guerre de majorer un tantinet le préjudice subi mais l'exagération est ici manifeste car la vigne est capable de résister à de grands froids et une gelée d'avril ne l'a jamais mise en péril. De fait, les cepes de la commune sont toujours vivaces au cours des années suivantes.

¹⁵⁹ Matrice cadastrale de Montsérét et *Statistique industrielle de la France*, Paris Imprimerie Nationale, 1848, t. VII, p. 108-109.

¹⁶⁰ A. D. Aude 3 E 12385, étude Théodore Borries, notaire à Narbonne, n°591, 1^{er} décembre 1847.

¹⁶¹ A. C. Montsérét, délibération du Conseil municipal du 22 avril 1834.

Cinq ans plus tard, en octobre 1839, afin de sensibiliser les services préfectoraux aux dégâts occasionnés par trois orages consécutifs, le propos est encore plus alarmiste : « *Le 2 octobre courant, un effroyable orage a eu lieu dans la commune de Montségret, dont la pluie tombant par torrent et avec une grande impétuosité qu'aucun rec mayral et aucune rivière ne pouvait contenir l'eau. Ce terrible météore qui faisait frémir d'avance le cultivateur a enlevé la terre des champs bien préparée et prête à semer, plus de la moitié des vignes qui n'étaient pas vendangées, en a brisé les raisins, à d'autres a caché les souches dans le limon qu'il a déposé, à d'autres, des souches ont été arrachées, a écroulé et enlevé plusieurs murailles de jardins, une pastière d'un moulin a été enlevée et une grande partie des arbres arrachés. Le 5 et le 10 du courant, deux orages non moins terribles que le premier sont venus fondre encore une fois sur les terres de Montségret qui ont achevé d'enlever le peu que le premier avait laissé, enfin cela fait vraiment pitié, et a enlevé aux habitants de cette commune, le fruit de tous leurs travaux et a ruiné les espérances* »¹⁶². Nouvelle supplique à l'automne 1844 : « *Un orage survenu le 23 octobre courant a fait un mal extraordinaire sur les propriétés de la commune de Montségret. Une grande partie des champs qui se trouvaient semés ainsi que ceux qui ne l'étaient pas ont été balayés par les torrents d'eau, les vignes ont souffert et ont enlevé beaucoup de souches et tous les jardins et saussaies qui se trouvaient sur les bords des rivières ont été balayés. Un grand nombre de propriétés qui ont été couchées par les eaux seront délaissées parce qu'il ne reste simplement que le roc. Voilà cinq années de suite que la commune de Montségret éprouve des pertes considérables par suite des orages intervenus pour ainsi dire à la même époque.... Les exposants pensent qu'on peut évaluer sans exagérer la perte éprouvée par la commune de Montségret à une somme de 28 000 F* »¹⁶³. Les rédacteurs d'un *Dictionnaire géographique du département de l'Aude* édité en 1830 pointaient déjà les risques d'inondation encourus par le terroir de Montségret : « *Village situé au pied d'une montagne aride sur les bords du ruisseau d'Aussou, qui, lors des fortes crues, devient un torrent impétueux* »¹⁶⁴.

Les éléments manquent pour établir avec certitude un lien direct de cause à effet entre cette régression démographique et les violents épisodes météorologiques relatés ci-dessus. Cependant, à une époque où il n'existe nulle procédure d'assurance et d'aide publique en cas de catastrophe naturelle, il ne fait guère de doute que plusieurs ménages se trouvèrent en grande difficulté, voire rejetés dans l'indigence. Dès lors, est-il abusif de supposer qu'il en ait résulté tout à la fois des pratiques malthusiennes et la fuite de jeunes gens vers des lieux plus hospitaliers ?

En février 1849, le sous-préfet de Narbonne, F. Vallière, transmet au ministère de l'Agriculture les chiffres afférant à la production viticole de son arrondissement pour les années

¹⁶² A. C. Montségret, délibération du Conseil municipal du 10 octobre 1839, lettre au préfet de l'Aude et préalablement au sous-préfet de Narbonne.

¹⁶³ A. C. Montségret, délibération du Conseil municipal du octobre 1844, lettre au préfet de l'Aude et au sous-préfet de Narbonne.

¹⁶⁴ GIRAULT DE SAINT-FARBEAU E., BERTHOMIEU Ed., *TOURNAL FILS, Histoire nationale ou Dictionnaire géographique de toutes les communes du département de l'Aude*, Paris, Firmin Didot Éditeurs, 1830, p. 134.

1847 et 1848. À cette occasion, il s'autorise à formuler une opinion peu amène sur la qualité des vins locaux et affiche son pessimisme quant à l'état du marché vinicole : « *La vigne est la principale culture de l'arrondissement de Narbonne. La plus grande partie des vins récoltés sont transformés en alcool ; le restant est livré au commerce et expédié soit en Afrique, soit à Bordeaux, il s'en transporte fort peu dans le Nord à cause sans doute des droits énormes qui pèsent sur les vins. Le vil prix des alcools et des vins qui dure depuis plusieurs années a occasionné aux propriétaires une grande gêne et, par suite, la classe ouvrière éprouve de grands besoins, les travaux étant presque généralement suspendus* »¹⁶⁵. Les observations jointes à ces statistiques pour l'ensemble du ressort de la recette des contributions de Lézignan sont particulièrement sévères : « *Cette contrée s'abreuve généralement avec le vin du cru quoiqu'il soit d'une qualité fort médiocre pour la table à cause de sa force alcoolique. Les distilleries et quelques exportations épuisent tous les ans les superflus qui se trouvent dans les caves* »¹⁶⁶. Pourtant, les données communales collectées dans le cadre de la même enquête ne sont pas alarmantes pour Montsérét (cf tableau n°11).

Tableau n°11
Statistique relative à la culture de la vigne en 1847 et 1848
(commune de Montsérét)

Superficie communale plantée en vigne		500 hectares
Produit par hectare, année moyenne		17
La récolte a-t-elle été supérieure, égale ou inférieure en quantité à l'année moyenne	En 1847	2 000 hl
	En 1848	3 000 hl
Appréciation de la qualité	En 1847	Bonne
	En 1848	Bonne

Source : A. D. Aude 7 M 211.

Si ces données sont dignes de foi, la vigne aurait donc gagné près de 200 ha du territoire communal depuis 1835. C'est beaucoup mais l'engouement pour cette culture est tel que ce chiffre n'est pas invraisemblable. Le rendement, raisonnable pour l'époque, de 17 hl par ha, donne une récolte communale de l'ordre de 8 500 hl d'un vin dont la qualité est qualifiée de « bonne » pour les deux années prises en considération. Le territoire de Montsérét ferait-il exception dans l'arrondissement de Narbonne ou même dans le canton de Lézignan ? Ce serait bien prétentieux de le supposer. J'ai explicité par ailleurs les limites de ces statistiques agricoles établies par un notable local ou le secrétaire de mairie¹⁶⁷. Il se trouve qu'à Montsérét, en cette année 1852, les fonctions de secrétaire de mairie sont assurées par l'un de ces notables, à savoir

¹⁶⁵ A. D. Aude 7 M 211, *Enquête sur la culture de la vigne et son produit en 1847 et 1848, demandée le 18 octobre 1848 par le ministre de l'Agriculture et du Commerce.*

¹⁶⁶ *Ibid.*

¹⁶⁷ ESCUDIER Jean-Louis, *Les ouvrières viticoles. Travail, salaire et luttes sociales, XIX^e-XX^e siècles*, Montreuil, Le Temps de Cerises, collection Le Cœur à l'ouvrage, 2016, p. 17-21.

Adolphe Turrel oncle dit *Turrelou* (1803-1899). Pour être un des principaux employeurs de la commune, ce dernier connaissait bien les niveaux de rémunération des salarié.e.s agricoles du village. Le salaire journalier « habituel » d'un homme non nourri est de 1,50 F et celui de la femme, également non nourrie, moitié moindre. La rémunération en espèces est sensiblement réduite pour les travailleurs nourris, plutôt des domestiques que des journaliers : 0,75 F pour les hommes, 0,30 F pour les femmes. Enfin, les enfants (garçons ou filles) gagnent 60 centimes lorsqu'ils ne sont pas nourris, seulement 20 s'ils le sont. Nourrie ou non par son employeur, le salaire de la journalière est nettement plus proche de celui de l'enfant que de celui de l'homme. Loin d'être une spécificité locale, cette situation renvoie à une hiérarchie salariale qui se perpétuera dans l'agriculture française jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. J'ai osé le néologisme « *salaire enféminisé* » pour traduire ce maintien de la travailleuse agricole salariée dans un statut économique proche de celui des garçonnets et fillettes¹⁶⁸.

Bien que très circonspect quant à la véracité des données avancées pour les dépenses annuelles d'une famille de journaliers agricoles tant l'exercice est délicat, je me résous tout de même à les reproduire ici (cf tableau n°12).

Tableau n°12
Dépenses annuelles d'une famille de journaliers agricoles à Montsérét en 1852¹⁶⁹

<i>Postes de dépenses</i>	<i>Somme en francs</i>
Logement	40
Pain	350
Légumes	50
Viande	40
Lait	0
Vin	100
Habillement	150
Chauffage	0
Impôts	1,50
TOTAL	731,50 F

Source : Bergès E., *op. cit.*, p. 147

Sans surprise, le pain absorbe près de la moitié du budget du ménage. En revanche, la plupart des autres postes de dépense sont sujets à caution en raison des pratiques séculaires de troc et d'autoconsommation. On retiendra surtout que pour atteindre un précaire équilibre

¹⁶⁸ Cf ESCUDIER Jean-Louis, *Les femmes et la vigne : une histoire économique et sociale 1850-2010*, Toulouse, Presses universitaires du Midi, collection Ruralités Nord Sud, 2016, p. 77-92 et ESCUDIER Jean-Louis, « Enfants et femmes, les petites mains de la filière vitivinicole 1880-1950 » dans JALABERT Laurent, LEBRAS Stéphane (dir.), *Etre petit dans l'univers vitivinicole. Etudes et échelles d'un atout*, Paris, Cairn Éditions, 2019, p. 203-208.

¹⁶⁹ Faute de localiser l'original de ce document, cette information est extraite de BERGES Émile, *op. cit.*, t. 2, p. 147.

budgétaire ce ménage doit mobiliser la force de travail des deux parents et d'au moins deux enfants.

En épousant la fille aînée de Jean Alexis Pech, Rose, Adolphe Gavaudan (1813-1889), devient en 1837 et pour quelques décennies le nouveau maître de la Borde Escure, désormais couramment appelée la Cafforte. Mais Gavaudan n'est pas en odeur de sainteté auprès des élus municipaux. Un litige au long cours s'engage en 1855 à propos de parcelles de terres et de drailles accaparées par les époux Gavaudan. Le procès qui s'ensuit a pour mérite essentiel d'offrir de précieuses archives dont la plupart sont parvenues jusqu'à nous. En son audience du 7 août 1860, le Tribunal civil de Narbonne nomme trois experts assermentés avec mission de « *procéder à l'adaptation sur le terrain des titres de propriétés, compoix, cadastre et autres documents qui seront produits par les parties avec injonction de déterminer par cette adaptation la séparation entre propriétés communales et propriété des Gavaudan, de désigner les parcelles de terrains usurpées par l'une ou l'autre des parties et de dresser un plan pour servir à éclairer le litige* ». Le 9 juillet 1861, les experts réunissent les parties concernées sur le lieu du litige. Le maire de Montsérét se présente, flanqué de son adjoint, Jean Marty qui n'est autre que son beau-frère, et du garde champêtre communal, Antoine Bert. Blanchi sous le harnais, ancien soldat de l'Empire de 73 ans, ce dernier ne devait pas être franchement impressionné par l'événement. Les experts mettent en évidence les bouleversements du parcellaire de la Borde Escure. En quelques années d'exploitation, Fortuné Gavaudan a restructuré en profondeur le domaine en réunissant ou en disjoignant des parcelles, en modifiant les chemins d'accès. Au terme de longues et laborieuses investigations, les experts concluent que les époux Gavaudan ont usurpé une superficie de l'ordre de deux hectares sur les propriétés communales¹⁷⁰. Déboutés en première instance par le Tribunal civil de Narbonne, les Gavaudan n'hésitent pas à porter le contentieux devant la Cour d'appel de Montpellier. Le jugement du 30 juin 1864 ne répond pas entièrement aux espérances de la municipalité. Certes, la commune se voit confirmée dans ses prétentions quant aux quatre parcelles dont elle contestait la propriété aux Gavaudan. En revanche, elle doit acquitter la moitié des frais du procès et est déboutée en ce qui concerne la draille : « *Ce chemin n'est pas public, il n'aboutit même pas à la rivière, qui n'est pas une issue, n'a son point de départ ni sur une voie publique reconnue ou classée, ni aux abords d'un village ou hameau. Si ce chemin est figuré sur le plan cadastral jusqu'au manoir d'exploitation de l'appelant, il ne l'est nullement entre ce point et la rivière* »¹⁷¹. En cette affaire, les rivalités très particulières prennent ici le pas sur les liens (ou les litiges) familiaux. En effet, Rose Pech était cousine germaine des frères Turrel. Leur père, Bertrand Turrel, fut même, en 1837, témoin lors de son mariage avec Adolphe Gavaudan.

¹⁷⁰ MARTIN Emile, CROUZET Joseph, AZEAU Joseph, *Rapport d'experts pour dame Clémence Pech et le sieur Fortuné Gavaudan, son mari, propriétaires, domiciliés à Narbonne, contre la mairie de la commune de Montsérét*, Montpellier, Imprimerie Pierre Grolier, 1861, p. 16 (A. C. Montsérét).

¹⁷¹ A. D. Hérault 2U¹ 131, Cour d'appel de Montpellier, chambre civile, n°267, 30 juin 1864.

Cette montée en puissance de la vigne s'opère dans un contexte de parcellisation accrue du terroir. Le revenu par hectare progressant au rythme de l'accroissement du vignoble, là où, naguère, un seul enfant reprenait le bien de famille, ce sont deux ou trois fils ou gendres qui établissent une nouvelle unité d'exploitation. Dans la majorité des cas, la partition des propriétés s'opère sans heurts, à l'occasion des successions mais il n'est alors pas rare de voir une même parcelle divisée en deux, trois, voire quatre héritiers afin de constituer des lots de valeur égale pour chacun des enfants.

Le simple énoncé, par ordre chronologique, des partitions ayant affecté les principales propriétés de la commune de Montsérét illustre ce morcellement du parcellaire généré par les évolutions des pratiques culturales :

- 1834-1838 : partage des biens d'Antoine Marty (1766-1841) et de son épouse Marie Augé (1773 -1851) entre leurs quatre filles et leurs trois petits-enfants¹⁷²,
- 1834 : partage des biens de Joseph Perrouy et de son épouse Marguerite Jourdet entre leurs trois garçons¹⁷³,
- 1835 : partage de la propriété de feu Joseph Monié et de sa veuve Jeanne Augé entre leurs quatre garçons¹⁷⁴,
- 1842 : partage de la propriété de Joseph Boutet, aux Clauses, entre ses cinq enfants¹⁷⁵,
- 1844 : partage des biens de Bertrand Turrel et de son épouse Rose Pech entre ses deux enfants¹⁷⁶
- 1847 : partage de la propriété de Bertrand et Elizabeth Berthomieu entre leurs quatre enfants¹⁷⁷,
- 1848 : démembrement de la propriété de Jean Vaissière et Elizabeth Augé (25 ha) entre leurs cinq enfants,
- 1850 : partage en trois de la propriété de Guillaume Berthomieu dit Capitaine¹⁷⁸,
- 1853 -1855 : partition du domaine des Ollieux et création de Sainte-Marie-des-Ollieux,
- 1855 : partage de la propriété Joulia aux Clauses entre les cinq petits-enfants de Jean Joulia¹⁷⁹.
- 1856 : partage de la propriété de Jeannot Berthomieu entre ses six enfants¹⁸⁰,
- 1858 : division de la propriété d'Antoine Bert et Gabrielle Sarruilhe entre leurs six enfants¹⁸¹.

¹⁷² A. D Aude 3 E 18368, Me Alexis Hortala, notaire à Fabrezan, n° 157, 15 septembre 1834, 3 E 18370, Me Alexis Hortala, notaire à Fabrezan, n° 165, 26 septembre 1836 et 3 E 18453, Me Peyrière, notaire à Thézan, 22 décembre 1838, n°100.

¹⁷³ AD Aude 3 E 18368, Me Alexis Hortala, notaire à Fabrezan, n° 158, 16 septembre 1834.

¹⁷⁴ A.D. Aude 3 E 17011, Me Joseph Victor Lebrau, notaire à Lézignan, 18 janvier 1835, n°15

¹⁷⁵ A. D. Aude 3 E 18455, étude Viguié, notaire à Thézan, n°98, 25 septembre 1842.

¹⁷⁶ A D Aude 3 E 12381 Me Théodore Bories, notaire à Narbonne, 19 janvier 1844, n°85.

¹⁷⁷ A. D. Aude 3 E 18459, étude Viguié, notaire à Thézan, n°142, 12 septembre 1847.

¹⁷⁸ A.D. Aude 3 E 18461, Me Viguié, notaire à Thézan, n°56, 9 mai 1850.

¹⁷⁹ A. D. Aude 3 E 18464, Me Viguié, notaire à Thézan, n°29, 29 avril 1855.

¹⁸⁰ A. D. Aude 3 E 18465, Me Viguié, notaire à Thézan, n°59, 24 août 1856.

¹⁸¹ A. D. Aude 3 E 17034, Me Emile Bénét, notaire à Lézignan, n°51, 7 février 1858.

- 1859 : partage des biens de Jean Vaissière et d'Elizabeth Augé entre leurs sept enfants et partage de la propriété de Marie Anne Andrieu, veuve de Joseph Perrouy, entre ses quatre enfants¹⁸².
- 1862 : partage des biens de la famille Joulia/Arié¹⁸³.

En 1835, un des principaux propriétaires fonciers de Thézan, Barthélémy Conte (1777-1851), possède 33 ha dans le ténement des Clauses, soit l'essentiel des terres allant de l'actuelle route départementale jusqu'aux sources de Fontboulidouire, des bâtiments d'exploitation et une grande demeure abusivement qualifiée de « château des Clauses » à l'emplacement actuel de la mieillerie et des maisons Curade et Fabre. En 1844, Barthélémy Conte, vieillissant, décide de procéder à une donation-partage de ses biens entre ses sept enfants. Son fils cadet, Théodore encore célibataire, se voit attribuer « *l'entière métairie des Clauses située sur le terroir de Montsérét composée de bâtiments pour l'habitation et l'exploitation rurale, champs, vignes, jardins, hermes et autres terres pour la dépaissance telle qu'elle se poursuit et comporte avec ses appartenances et dépendances ensemble tous les immeubles par situation qui s'y trouvent, le troupeau, une paire de mules ou mulets, la vaisselle vinaire et les attrails de ménagerie qui peuvent s'y trouver en ce moment* »¹⁸⁴. Ainsi décrit, l'ensemble a belle allure mais Théodore est redevable envers sa sœur Rosalie, épouse de Dieudonné Ferran, d'une soulte de 14 000 francs et il doit contribuer à la rente viagère due à son père. Trois ans plus tard, le 23 novembre 1847, Théodore Conte, nouveau « maître » des Clauses, épouse Rose Pauc (1820- 1893), membre d'une famille de propriétaire de Gasparets. Le couple réside plutôt à Thézan où naissent leurs deux enfants. Mais l'aîné, né en 1848, prénommé Barthélémy, ne survit que quelques jours et le cadet, Camille, né en 1849, décède l'année de ses dix ans¹⁸⁵. Théodore et Rose Conte s'installent alors aux Clauses où, servis et secondés par deux domestiques, ils résideront jusqu'au décès de Théodore le 6 décembre 1875¹⁸⁶.

1.4. Préserver la ressource en bois sans en étendre l'emprise.

L'exacerbation des conflits générés par les diverses activités exercées en garrigue conduit les élus municipaux à édicter un cadre précis et contraignant à l'utilisation de cet espace sensible. Le 23 août 1840, le maire affirme que « *plusieurs rapports lui ont été fait contre les dévastations des garrigues communales de Montsérét qui se commettent journellement par des individus qui en font un métier par spéculation et que la commune va se voir sous peu dans*

¹⁸² A. D. Aude 3 E 17035, Me Emile Benet, notaire à Lézignan, n° 144, 6 avril 1859 et 3 E 18466, étude Laval, notaire à Thézan, n°146, 20 août 1859.

¹⁸³ A. D. Aude 3 E 18469, étude Laval, notaire à Thézan, n°121, 17 août 1862.

¹⁸⁴ A. D. Aude 3 E 18456, étude Viguier, notaire à Thézan, n°61, 3 mai 1844.

¹⁸⁵ Etat civil commune de Thézan-Corbières.

¹⁸⁶ Les Conte de Thézan et les Conte de Montsérét, dont Adoré et son fils Georges, futurs maires de Montsérét, sont issus de la même famille. La branche de Montsérét trouve son origine dans le mariage célébré à Montsérét le 5 frimaire An XIV (27 novembre 1805) de Pierre Conte, 30 ans, demeurant à Thézan, fils de Jean Conte, maréchal ferrant, et d'Elizabeth Ségui, avec Marie Bonnefille, 29 ans, native de Montsérét. Barthélémy Conte, 28 ans, agriculteur à Thézan, est l'un des témoins de ce mariage.

l'impossibilité d'alimenter les troupeaux ainsi que les fours à cuire le pain et même privés pour le chauffage de la commune si on ne prend des moyens pour arrêter le système dévastateur »¹⁸⁷. Fort de ce constat, le Conseil municipal instaure une taxe et désigne les garrigues où le bois pourra être enlevé. « *Vu que le bois est enlevé journellement sans qu'on en paye aucune rétribution à la Caisse municipale, vu que les terres de cette commune sont sans aucun rapport sans le secours de la bonification du fumier des troupeaux des bêtes à laine et qu'il est dans l'intérêt de toute la commune d'y mettre de l'ordre* »¹⁸⁸, le bois de fagotage sera prélevé sur les seules garrigues communales de Pech de Larque et les particuliers ne pourront enlever le bois qu'après en avoir fait la déclaration en mairie¹⁸⁹. Est instaurée une taxe communale de 1,5 franc pour un seul collier attelé à une charrette ou chariot, de 2,50 francs pour un attelage de deux colliers, de 3,75 francs pour un attelage de trois colliers. De surcroît, il sera perçu dix centimes par charge pour chaque bête de somme. Les autres garrigues dépendant de la commune étant réservées pour la dépaisseur des brebis, les fours à cuire le pain et le chauffage domestique, il est interdit d'y « *faire du bois* » pour le vendre.

Dans la foulée, l'implantation des fours à chaux est réglementée et leur usage taxé : « *Aucun individu ne pourra se placer pour cuire des fours à chaux sans que le maire ou son adjoint accompagné de deux membres du Conseil est (sic) désigné l'endroit le moins préjudiciable aux troupeaux et donné son avis* »¹⁹⁰. Quiconque établira sur les terrains communaux un four à chaux alimenté par du bois prélevé dans les garrigues communales acquittera huit jours après la vente de la chaux une taxe de douze francs par fournée. La juste évaluation de cette redevance est laborieuse. Ramenée à dix francs en 1853, elle est fortement réévaluée en 1862 : « *Considérant que les garrigues communales seraient bientôt dévastées si de nouvelles mesures ne venaient arrêter la propagation des fours à chaux, considérant que la somme de dix francs n'est pas du tout en rapport avec le bois voulu pour faire cuire un four à chaux* »¹⁹¹, ladite redevance est portée à 30 francs.

Autre préoccupation récurrente : les défrichements entrepris dans les vacants communaux tant par des habitants de Montsérét que par des « *étrangers* » de communes voisines. Ces défrichements « *nuisent beaucoup au passage des troupeaux des bêtes à laine et se sont emparés aussi de tous les chemins qui conduisent aux garrigues où tous les troupeaux sont obligés de passer journellement ainsi que toutes les personnes qui ont besoin d'aller prendre du bois pour le chauffage. Tous les passages sont aujourd'hui fermés par des murailles comme si la propriété leur appartenait de droit quoiqu'ils n'en paient aucun impôt* »¹⁹². En 1855, une délégation communale composée du maire, du garde champêtre et de deux conseillers

¹⁸⁷ A. C. Montsérét, délibération du Conseil municipal du 23 août 1840. La formulation de cette délibération est identique à celle prise par le Conseil municipal de Saint-André-de-Roquelongue le 4 janvier 1835.

¹⁸⁸ *Ibid.*

¹⁸⁹ Il est précisé : « *conformément à la circulaire préfectorale du 15 avril 1828* », recueil n° 12, p. 36.

¹⁹⁰ A. C. Montsérét, délibération du Conseil municipal du 23 août 1840.

¹⁹¹ A. C. Montsérét, délibérations du Conseil municipal des 15 mai 1853 et 18 mai 1862.

¹⁹² A. C. Montsérét, délibération du Conseil municipal du 10 février 1855.

municipaux est chargé de vérifier les défrichements exécutés dans les garrigues et de délimiter par des bornes les défrichements les plus nuisibles, lesquels devront être abandonnés. Les détenteurs des parcelles, propriétés communales, seront obligés de démolir eux-mêmes les murailles abusivement construites. Tous les défrichements non ensemencés devront être délaissés six jours après le bornage et ceux semés en céréale le seront immédiatement après l'enlèvement de la récolte.

Dans l'esprit des élus locaux, il importe de préserver les espaces boisés communaux sans que ceux-ci n'empiètent sur les autres usages du territoire. En 1864, le garde général des forêts, Rousseau, commet un rapport soutenant « *l'utilité et l'avantage qui résulterait pour la commune de Montséret du reboisement de 176,46 ha de terrains communaux* ». À son sens, le reboisement rendrait le pâturage possible pour tout le monde en augmentant considérablement la production herbacée. Les conseillers municipaux ne partagent absolument pas cette façon de voir et s'élèvent avec véhémence contre ce projet :

« Comment croire qu'il puisse en être ainsi puisque, si l'on prend pour terme de comparaison les terrains communaux de St-André, tous remplis de pins et de même nature que ceux qu'il s'agit de reboiser, on voit que les pâturages de ces terrains ne valent pas mieux que ceux de Montséret car les rares troupeaux qui y paissent, malgré qu'ils parcourent de grandes étendues sont dans un état plus déplorable que les troupeaux de Montséret et ce, malgré que le propriétaire les nourrisse dans la bergerie à une certaine époque de l'année. Le reboisement, dit toujours le procès-verbal, ferait entrer quelques fonds dans la caisse municipale par la vente des coupes indépendantes de celles destinées aux habitants. Or, si l'on prend encore pour comparaison les terrains boisés de la commune de St-André, si l'on examine attentivement ce qu'ils rapportent à la commune, on arrivera à ce résultat positif et incontestable que le produit des coupes faites par les 176 ha reboisés dans la commune de Montséret ne paiera jamais annuellement, à raison de 2 %, l'intérêt de la somme dépensée pour le reboisement.

Après ces considérations, la commune de Montséret peut-elle raisonnablement se lancer dans une dépense si excessive (15 500 F) et si en disproportion avec les ressources dont elle dispose ? « Certains terrains communaux pourraient, dit-on, être vendus et ce produit servir au reboisement ». Mais la commune de Montséret manque très souvent d'eau pendant l'étiage et les habitants sont obligés d'aller avec des charrettes chercher à une grande distance celle qui est nécessaire soit à leurs besoins soit à celui de leurs bestiaux, et comme cette situation est insoutenable pour la commune, elle est dans la ferme résolution d'amener dans le village la fontaine des Clauses et d'affecter à cette entreprise d'une utilité incontestable les fonds provenant de la vente proposée. D'un autre côté, le reboisement obligera les propriétaires à supprimer temporairement tous les troupeaux qui, quoi qu'en dise le procès-verbal, sont pour eux d'une nécessité indispensable, soit à cause des fumiers qu'ils produisent soit à cause des laines »¹⁹³. En conséquence, le reboisement des 176 ha dont il s'agit est repoussé. Suite à la production d'un second rapport du service hydraulique départemental, ce projet de reboisement

¹⁹³ A. C. Montséret, délibération du Conseil municipal du 18 décembre 1864.

massif des garrigues communales resurgit dans l'actualité locale au début de l'année 1867. À ces ingénieurs réitérant leur proposition de reboisement, la municipalité oppose avec force une nouvelle fin de non-recevoir : « *Le reboisement sur les parcelles de terrain appartenant à ladite commune ne peut en aucune manière se pratiquer* »¹⁹⁴. Les terrains en question seront « *réservés au profit des habitants de la commune pour leur utilité et pour la dépaissance des troupeaux* »¹⁹⁵.

Les chèvres ne font pas bon ménage avec la vigne. Les protestations se multipliant, les édiles municipaux voient dans la taxation le moyen le plus efficace d'en limiter la prolifération. Ils instaurent en 1853, une redevance annuelle d'un franc par chèvre pacageant dans les garrigues communales¹⁹⁶. Douze ans plus tard, le vignoble s'est encore étendu et les chèvres sont toujours plus discréditées. Dès lors, à partir du 1^{er} janvier 1865, « *les chèvres qui vont pacager dans les garrigues payeront deux francs au lieu d'un franc* »¹⁹⁷. En revanche, elles sont appréciées dans le cadre de l'économie domestique. Dans la donation-partage effectuée par la famille Turrel en 1844, les parents se réservent une chèvre et Adolphe Turrel reçoit, entre autres, 40 brebis et leurs agneaux et... une chèvre¹⁹⁸.

2. Des couches sociales très compartimentées.

Confrontée à ces transformations aussi radicales que rapides de l'économie locale, la municipalité s'évertue à gérer au mieux les intérêts parfois complémentaires parfois divergents des différents groupes sociaux dans leur utilisation du territoire. Le bois des garrigues est sollicité pour de multiples usages : chauffage domestique, combustible pour les fours à pain, pour les fours à chaux. Les paysans sans terre voient dans ces garrigues l'opportunité de se constituer une petite propriété viticole. Dans le même temps, la garrigue est un espace irremplaçable pour les bergers car le plus propice au pacage de leurs bêtes ; pour ce faire, ils favorisent la pousse de l'herbe au détriment des arbres, arbustes et plantations diverses. Si le pastoralisme perdure, il change de fonction. Désormais, il n'est plus question de vivre des produits de l'élevage ; en revanche, le fumier de bergerie s'avère un engrais de premier choix pour les vignes. Enfin, avec la généralisation de la vigne et l'ouverture vers le marché qu'elle implique, les moulins perdent l'importance stratégique qui fut la leur des siècles durant. Désormais, le vigneron achètera son pain à un boulanger avec l'argent provenant de la vente de son vin : le temps de l'autoconsommation et des circuits courts est révolu.

¹⁹⁴ A. C. Montsérret, délibération du Conseil municipal du 12 janvier 1867.

¹⁹⁵ *Ibid.*

¹⁹⁶ A. C. Montsérret, délibération du Conseil municipal du 15 mai 1853.

¹⁹⁷ A. C. Montsérret, délibération du Conseil municipal du 15 novembre 1864.

¹⁹⁸ A. D. Aude 3 E 12381, Me Théodore Bories, notaire à Narbonne, n°85, 19 janvier 1844.

2.1. Les moulins, de la décadence à l'abandon.

Le meunier transforme en farine les céréales (blé, seigle) que les villageois lui apportent. Il se rémunère en nature, gardant une part de la farine qu'il revendra sur le marché de Lézignan ou de Narbonne. Le privilège seigneurial du four banal étant aboli le 17 juillet 1793, les villageois élaborent leur pain dans des fours particuliers dont il ne reste aucune trace à Montségret. Sur un plan dressé en 1897, figure en bordure du chemin d'intérêt commun n°23 (à l'emplacement actuel du 7 bis rue du Lavoir) un four à pain jouxtant l'habitation de Martial Francès¹⁹⁹.

À partir de la seconde moitié du XVIII^e siècle, l'histoire des moulins de Montségret et de ses environs est indissociable de la famille Boutet. Natif de Dernacueillette dans les Hautes-Corbières, Pierre Boutet (1698-1775) est déjà meunier quand il descend dans le bas-pays pour épouser Jeanne Martin (1709-1774) le 28 mai 1727 à Saint-André-de Roquelongue. À Donos, à Luc-sur-Orbieu, à Parazols, à Montségret ou ailleurs, les Boutet seront, un siècle durant, constamment meuniers. La famille Boutet apparaît pour la première fois à Montségret en 1757 à l'occasion du mariage de Pierre avec Marie Sarruille mais ce couple ne vit pas à Montségret. C'est Joseph Boutet (1736- ?) qui s'établit aux Cluses après avoir convolé en 1764 avec Rose Martin, une jeune fille de Saint-André. Les cinq enfants du couple voient le jour aux Cluses entre 1769 et 1777. Agés, Pierre Boutet père et Jeanne Martin rejoignent également Montségret où ils jouissent d'une réputation suffisamment honorable pour être inhumés dans l'église paroissiale lors de leur décès en 1774 pour Jeanne, en 1775 pour Pierre. Sans être exceptionnel, cet honneur était le plus souvent réservé à d'anciennes familles ou à des proches du prêtre. L'état des sections établi à Montségret en 1792 mentionne les propriétés de Joseph Boutet, meunier demeurant à Luc, de Jean-Paul Boutet, meunier demeurant aux Cluses, et de la veuve Boutet, meunière demeurant à Montségret. Lorsque François Boutet, meunier à Montségret, meurt en l'an X (1802) à l'âge de 65 ans, son décès est déclaré par son neveu Joseph Boutet, également meunier. Quand ils entreprendront d'investir leurs bénéfices dans des acquisitions foncières les Boutet ne seront guère inspirés comme en atteste la déconfiture de Joseph dans les années 1810.

Le Moulin de la Rigole édifié sur la rive droite de l'Aussou au pied de la colline dénommée Pech Blanc bénéficiait d'un débit significatif puisqu'implanté en un lieu où ce cours d'eau a été abondé par le ruisseau des Cluses, la rivière de la Prade et plusieurs ruisseaux secondaires dévalant les pentes de la Bouisse. C'est en 1790 que Joseph Boutet choisit d'édifier ce moulin à l'extrémité nord-est du territoire communal, en face de l'actuel domaine de Saint-Jean-de-la-Gineste. L'examen des ruines imposantes de la bâtisse encore visibles laisse entrevoir une structure relativement cossue alimentée par un canal d'amenée d'eau ou béal d'une centaine de mètres. Tout moulin à eau étant, par sa destination même, particulièrement

¹⁹⁹ A. C. Montségret, Carte établie par le Service vicinal du Ministère de l'Intérieur, chemin d'intérêt commun n°23 d'Ornaisons à Maury, projet de fixation des alignements dans la traversée du village de Montségret, 18 août 1897.

exposé au risque inondation, les reconstructions étaient monnaie courante. Éloignés de 2,5 km du bourg de Montségret, distance majorée par la présence du massif de Pech Blanc, les résidents successifs de ce moulin furent assurément plus tournés vers Saint-André que vers Montségret.

Jean Paul Boutet est meunier patenté à la 5^e classe sous le n°154 et réside au moulin de la Rigole lorsque, le 23 Ventôse An VII (13 mars 1799), il emprunte à l'un de ses cousins (ou frères), Jean Boutet, garçon meunier résidant au moulin du Gua à Narbonne, 300 francs remboursables dans un an²⁰⁰. Après dix à quinze ans d'exploitation, Joseph Boutet change de stratégie. Il vend le moulin à eau de La Rigole qu'il a créé à un certain Jean Baptiste Azalbert de Camplong. Ce dernier ne va pas en assurer lui-même l'exploitation ; le 31 octobre 1805 (9 brumaire an XIV), il baile à ferme pour une unique année à Antoine Serny, meunier demeurant à Montlaur, les deux moulins à moudre les grains qu'il possède, celui à eau de la Rigole, et l'autre, à vent, situé à proximité immédiate du bourg de St-André-de-Roquelongue. Natif de Cailhau dans le Razès, Serny appartient à une longue lignée de meuniers dont plusieurs membres viennent alors s'établir dans le Narbonnais ou les Corbières. Le bailleur aura à charge les grosses réparations de manière à toujours maintenir lesdits moulins en état de fonctionnement. En revanche, les réparations d'entretien du moulin à eau et le recreusement du béal nécessité par les dépôts résultant des inondations seront à la charge du preneur. Le preneur laissera à la fin du bail le rondet, la cambete et le pal fer pour tourner la meule en l'état et de la même valeur qu'à son entrée en possession et s'oblige à rendre le béal dans l'état initial. Pour ce qui concerne le moulin à vent, le preneur est chargé de l'entretien et du seul remplacement des béliers, de l'empêchemat et de l'embouchal, pièces qu'il rendra telles quelles à la fin du bail. Enfin, le preneur est tenu d'entretenir le logement se trouvant au moulin à eau. Le bail est consenti moyennant un loyer annuel de 36 hl ou 40 setiers de blé, mesure de Narbonne, payable de six mois en six mois. Les paiements seront faits en blé prélevé au titre du droit de mouture. Dans le cas où la digue ou chaussée conduisant au moulin viendrait à être endommagée ou emportée par quelque inondation, le propriétaire réparera les dégâts et défalquera sur le prix du bail au prorata du temps que le moulin resterait en chômage. Pour la sûreté du paiement du loyer, Antoine Serny affecte en hypothèque tous ses biens et, de surcroît, Pierre Clergue, agriculteur à Camplong, se porte également caution²⁰¹.

Moulin à eau/moulin à vent : Antoine Serny dispose alors des deux installations susceptibles de pérenniser son activité de meunier. En effet, le moulin à eau autorise des quantités de mouture nettement supérieures à son homologue à vent mais la sécheresse estivale persistante en climat méditerranéen peut se traduire par de longues périodes de chômage ou, à tout le moins, de sous-emploi. Le moulin à vent prend alors le relais afin de garantir à sa clientèle la continuité du service tout au long de l'année. On peut supposer que le bail fut renouvelé pour trois ans, durée inférieure à la plupart des baux de moulins fariniers à cette

²⁰⁰ A. D. Aude 3 E 12341, étude Lagarde, notaire à Narbonne, folio 575, 23 Ventôse An VII (13 mars 1799).

²⁰¹ A. D. Aude 3 E 18438, étude Etienne Chaud, notaire à Saint-Laurent-de-la-Cabrerisse, n°19, 9 Brumaire XIV (31 octobre 1805).

époque-là. En effet, le fils aîné d'Antoine Serny et de Marie Jougla, Jacques Serny (1777-1850), est meunier au moulin de la Rigole en 1807, année de son mariage et de la naissance de son premier enfant, Antoine (1807-1889) mais il quitte Montsérét peu après puisqu'on le retrouve meunier à Conilhac en 1809 et à Narbonne en 1810.

De son côté, Joseph Boutet ne reste pas inactif. À l'automne 1810, il achète, moyennant 3060 francs, à un collègue meunier, Jean Baptiste Escourrou, le moulin à vent de Thézan et les quatre ares qui l'entourent. Boutet s'engage à payer au vendeur 2000 francs dans les deux mois et les 1060 francs restants dans un an, le tout sans intérêt. Le montant de la transaction paraît élevé au regard du prix moyen des biens fonciers à cette époque. Outre le moulin en question, l'acquéreur hypothèque tous ses biens (maison, champs, vignes...) ²⁰². En 1812, Boutet revend le moulin de la Rigole à Jean Raynaud, un meunier originaire de Lanet, déjà âgé de 60 ans, lequel y réside avec son fils Rémy et sa bru, Thérèse Crémailloux. Deux enfants de ces derniers naissent au moulin de la Rigole en avril 1813 et août 1814. Le 28 septembre suivant, est célébré à Montsérét le mariage de sa fille Marie Marguerite avec Paul Rouch de Saint-André-de-Roquelongue.

À l'automne 1814, Joseph Boutet entreprend la construction d'un autre moulin à eau deux kilomètres en amont, sur le ruisseau des Clauses quelques centaines de mètres avant que ce cours d'eau alimenté par les sources de Fontboulidouire et le ruisseau de l'Aiguillon ne se jette dans l'Aussou. Jean Raynaud, propriétaire du moulin de la Rigole, proteste auprès du préfet de l'Aude en mars 1815 ²⁰³. Il craint que le moulin édifié par Boutet ne réduise sa ressource en eau : « *L'emplacement de la rivière sèchera pendant l'absence de l'eau et elle sucera ensuite l'eau qui coulera par l'effet de l'ouverture du béal du moulin de Boutet au point que, dans le temps sec, l'exposant sera privé de la jouissance de son usine. Cependant, ce moulin lui a été vendu avec les servitudes actives qui renferment essentiellement la faculté de l'eau de la rivière* » ²⁰⁴. Raynaud pousse le bouchon un peu loin en affirmant que les montsérétois ont l'embarras du choix pour leur approvisionnement en farine : « *La petite commune de Montsérét composée de 20 feux ou familles a dans ses environs sept moulins, savoir 5 à eau et 2 à vent, ce qui suffit pour faire rejeter toute nouvelle construction* » ²⁰⁵.

Dans cette controverse, le maire de Montsérét, Bertrand Turrel, prend ouvertement position en faveur de Joseph Boutet : « *Raynaud prétend que le moulin de la Rigole est suffisant pour la consommation de la commune de Montsérét, il n'avance pas que le moulin de la Rigole est plus à la portée de la commune de Saint-André et que les habitants de Montsérét, par la difficulté des mauvais chemins pour arriver à la Rigole, les force d'aller moudre à*

²⁰² A. D. Aude 3 E 18440, étude Jean Jacques Rozier, notaire à Saint-Laurent-de-la-Cabrerisse, n°26, 7 octobre 1810.

²⁰³ A. D. Aude S 433, dossier Aussou 1814-1884, Montsérét, Ornaisons.

²⁰⁴ A. D. Aude S 433, dossier Aussou 1814-1884, lettre de Jean Raynaud au préfet de l'Aude, mars 1815.

²⁰⁵ *Ibid.*

Fontjoncouse, une demi-heure plus éloignée que celui de la Rigole... Il est de l'intérêt de la commune de Montsérét qu'il y ait un moulin plus rapproché ne pouvant nuire aux intérêts et dépendances de celui de la Rigole »²⁰⁶. Agacés d'être mis devant le fait accompli, les services de l'Etat ne sont pas de cet avis. Le 31 mars, le sous-préfet réagit fermement : « Considérant qu'il est établi par les observations du maire de Montsérét que le dit Boutet, sans attendre l'autorisation qu'il sollicitait, a fait construire un moulin sur la petite rivière qui traverse le territoire de cette commune, que cette usine est utile au public et n'est pas nuisible aux anciennes et demande qu'il soit nommé des experts pour vérifier les faits. Considérant que Boutet a contrevenu aux règlements existants en se permettant sans autorisation de construire un moulin sur un cours d'eau qui est en pleine activité et sans qu'il ait rempli les formalités pour la formation des établissements de cette nature, que cette contravention doit être réprimée, est d'avis que, jusqu'à ce qu'il ait été statué sur la réclamation en concession du dit Boutet, il y a lieu d'interdire à celui-ci le jeu du moulin qu'il a fait construire sans autorisation préalable, et d'enjoindre en conséquence au dit Boutet de détruire les barrages et réservoir qu'il peut avoir construit pour conduire l'eau au dit moulin et, à défaut par lui de se conformer à ces dispositions, d'autoriser le maire de la commune à le faire faire aux frais dudit Boutet »²⁰⁷.

Cette menace de destruction des installations déjà édifiées par Boutet ne semble pas avoir été suivie d'effet. Probablement y eut-il transaction et régularisation *a posteriori*. En l'occurrence, Boutet a peut-être bénéficié de l'instabilité politique et administrative qui prévaut en France en cette année 1815. Plus sûrement, le décès, le 11 août de cette même année, du plaignant, Jean Raynaud, à l'âge de 67 ans, a contribué à éteindre la procédure en cours. Quoiqu'il en soit, le moulin en question est mis en service. Tout porte à croire que les Boutet, installés de longue date aux Clauses, n'ont jamais résidé au moulin de Tacou et qu'aucune habitation ne fut édiflée à proximité immédiate de ce dernier. Dès lors, pourquoi cette éphémère installation hydraulique est-elle restée dans la mémoire collective de la commune sous la dénomination de « *Moulin de Tacou* » ? Nulle référence à un quelconque « Tacou » sur l'état civil ou dans les dénombremens de la population. Il s'agit du sobriquet attribué à la famille Boutet. La matrice cadastrale établie en 1837 mentionne les propriétés de « *l'épouse de Boutet Bertrand, dit Tacou, garde à Donos* ». La plupart des sobriquets se transmettant à cette époque de père en fils, l'appellation populaire de « Moulin de Tacou » faisait référence au moulin de la famille Boutet ou, à tout le moins, au moulin édifié par un Boutet.

En cette année 1815, la situation financière de Joseph Boutet est particulièrement dégradée. N'est-il pas parvenu à acquitter le prix du moulin à vent de Thézan acheté cinq ans auparavant ? La construction du moulin de Tacou lui a-t-elle coûté plus qu'il ne l'envisageait ? En avait-il mal évalué la rentabilité ? Difficile de se prononcer d'autant que ses difficultés

²⁰⁶ A. D. Aude S 433, dossier Aussou 1814-1884, lettre de Bertrand Turrel, maire de Montsérét, en date du 10 mars 1815.

²⁰⁷ A. D. Aude S 433, dossier Aussou 1814-1884, lettre du sous-préfet au maire de Montsérét en date du 31 mars 1815.

financières résultent peut-être de causes multiples. Quoiqu'il en soit, le 2 juin 1815, Joseph Boutet vend ses biens des Clauses : champs, coutieux, vignes, olivettes, maison, ferratjals, jardin, patu et sol attenant²⁰⁸. La vente est conclue moyennant 3500 francs que l'acquéreur, un avoué de Narbonne, Pierre Caraguel, payera aux créanciers de Boutet selon l'ordre et le rang de leur hypothèque. A l'origine de l'expropriation de ces biens, cet homme de loi entend ainsi rentrer dans les fonds qu'il a lui-même prêtés à Joseph Boutet²⁰⁹. Après sa disparition, ses enfants resteront redevables envers les créanciers²¹⁰.

Au moulin de la Rigole également, les (funestes) événements s'accélèrent. Charles Serni (1762-1815) prend la suite de feu Jean Raynaud. Natif de Montréal dans l'ouest audois, Charles est un cousin d'Antoine Serny et de son fils, Jacques, fermiers du même moulin sept ou huit ans auparavant. Il a épousé Thérèse Roques à Alairac en 1787 et, quelques années plus tard, ce couple a entamé une migration définitive vers le narbonnais. Charles Serny décède à son tour, âgé de 52 ans à peine, au moulin de la Rigole 4 octobre 1815. Son fils Jean demeure quelques temps avec sa mère au moulin avant de partir vers d'autres horizons. Enfin, le 28 janvier 1822, décède « *Jean-Pierre Gélis, meunier au moulin de la Rigole, où il a son domicile* ». Par-delà les accidents de la vie, cette instabilité dans la propriété comme dans l'exploitation du moulin traduit la faible rentabilité de l'activité meunière locale peu apte à dégager simultanément profit et rente.

Les Boutet prendront bientôt leur distance avec les moulins fariniers pour se consacrer exclusivement à l'agriculture et à l'élevage. Vers 1835, ils vendent les deux moulins de la Rigole et de Tacou avec leur béal et quelques terres attenantes à Jean-Baptiste Anglade, (1785 – 1860) lui aussi issu d'une longue et prolifique descendance de meuniers originaires de Bugarach. Meunir au domaine de Donos, il acquiert également le moulin à vent de Saint-André-de-Roquelongue. Anglade ne semble pas avoir exploité ces installations. En 1842, Anglade conclut un contrat de fermage avec Guillaume Bonnafous²¹¹. Le moulin de la Rigole est déclaré hors service dès 1837 par décision du Conseil de Préfecture et le moulin de Tacou connaît le même sort en 1841. En 1842, le moulin de la Rigole « *est en chaume depuis longtemps attendu que la chaussée a été emportée par une inondation ainsi que le pal de fer, les caisses dites farinières et les vannes en bronze qui retenaient les eaux servant à mouvoir ledit moulin* »²¹². L'existence des moulins à eau montsérétois touche presque à sa fin. Nous ne sommes même pas certains que Bonnafous ait exploité les deux moulins de la Rigole et de Saint-andré durant les 6 années que'était censé durer son fermage. Si la rentabilité des installations s'avéra trop

²⁰⁸ Dans l'Etat de sections établi en 1792, toutes ces parcelles composant l'article 19 (section A n°5, 14, 16, 28, 30, 82, 92, 93, 96, 97, 198 et 199) appartiennent à la veuve Boutet, meunière demeurant à Montsérét, dont elles constituent l'entière propriété foncière soit 17 seterrées de champs et 3 seterrées de vigne une vingtaine de seterrées (soit 6 ha de champs et un hectare de vigne).

²⁰⁹ A. D. Aude 3 E 17882, étude Barthélémy Fabre Pech Redon, notaire à Narbonne, p. 444, 2 juin 1815.

²¹⁰ A. D. Aude 3 E 17884, étude Barthélémy Fabre Pech Redon, notaire à Narbonne, n°386, 16 juin 1817.

²¹¹ A. D. 3 E 18455, Me Louis Viguié, notaire à Thézan, n°54, 1^{er} juin 1842, bail à ferme Anglade/Bonnafous.

²¹² *Ibid.*

faible, peut-être a-t-il fait jouer la clause de retrait au treime de la première année que comportait le contrat passé avec Anglade.

En quelques décennies, presque tous les moulins de la contrée sont désaffectés. L'un des fils de Jea Baptiste Anglade, Antoine (1823 – ca 1880), est meunier à Donos lorsqu'il épouse une jeune montsérétoise en 1850. En 1856, moyennant un loyer annuel de 16 hl de blé, le propriétaire du domaine, Frédéric Laffont, baille à ferme ses deux moulins à farine, l'un à eau et l'autre à vent, à Mathieu Armengaud²¹³. Mais en 1863, lorsque la métairie du Sault est disjointe de Donos et vendue au propriétaire des Palais, le moulin à eau a cessé toute activité depuis peu²¹⁴. Les moulins à farine du Léznagnais, du Narbonnais et des basses-Corbières sont victimes de la montée en puissance de la vigne et, corrélativement, de la diminution des emblavures. Rappelons qu'à Montsérét la vigne occupe dès 1835 plus de 300 hectares du territoire communal.

Privés de moulins, les Montsérétois sont de plus en plus en peine pour s'approvisionner en farine panifiable. Or, qu'il soit de seigle ou de froment, le pain constitue encore l'essentiel de l'alimentation solide des habitants. Quelques familles, parmi les plus aisées, peuvent alors faire construire un four privé au sein même de leur habitation ou dans une de leurs dépendances mais aucun document ou vestige ne l'atteste formellement. La municipalité prend le problème à bras le corps. Le 2 novembre 1848, un certain Bernard Campredon (1807- ca 1883) se présente en mairie pour demander l'autorisation de construire un moulin à vent sur les vacants de la commune de Montsérét. Issu d'une famille originaire de la région quillanaise (Niort-de-Saut, Nébias, Granès), Bernard Campredon peut, à l'instar des Boutet, des Serny et des Anglade, se prévaloir d'une solide ascendance de meuniers. Arrivé à Coustouge en 1832, son père y exploitait les deux moulins de la commune. Afin d'emporter la décision des édiles communaux, Campredon argumente : « *Ce serait le seul moulin à vent qui existerait sur le sol de la commune et il serait très facultatif pour tous les habitants qui sont obligés de transporter les céréales aux moulins des communes voisines pour faire la farine utile à l'alimentation générale de toute la commune* »²¹⁵. Le 19 novembre suivant, il obtient gain de cause : « *Vu que le dit moulin ne sera préjudiciable à personne, qu'il sera d'une utilité très importante, avantageuse et économique pour la commune* », Bernard Campredon peut construire un moulin à vent sur les hauteurs de la Serre « *au lieu le plus convenable qui lui sera fixé par le Conseil municipal* » et commencer son activité dès qu'il en aura obtenu l'autorisation préfectorale.

2.2. Faible estime pour le berger, grand intérêt pour le fumier de bergerie.

Bien que la culture de la vigne gagne du terrain, l'élevage ovin reste très prégnant sur le territoire communal. Lors du recensement de la population effectué en mai 1836, la profession

²¹³ A. D. Aude 3 E 18465, étude Louis Viguier, notaire à Thézan, n°49, 28 juin 1856.

²¹⁴ A. D. Aude 3 E 18470, étude Louis Laval, notaire à Thézan, n°112, 14 juillet 1863.

²¹⁵ A. C. Montsérét, délibération du Conseil municipal du 19 novembre 1848.

de « berger » est attribuée à quinze personnes : huit hommes, trois femmes mariées et quatre garçons âgés de 11 à 17 ans. Dans la matrice cadastrale de 1835, année de l'établissement du premier cadastre moderne de la commune, Montsérét compte douze bergeries (tableau n°13).

Tableau n°13
Bergeries répertoriées sur le territoire communal
lors de l'établissement du cadastre en 1835

<i>Propriétaires de la bergerie</i>	<i>Localisation</i>	<i>Numéro cadastral</i>
Caraguel Barthélémy (ou Berthomieu)	Derrière la Bouisse	A 249
Berthomieu Guillaume dit Capitaine	Aux Saules	A 306
	À Buffanel	B 573
Turrel Bertrand	Aux Saules	A 308
	A Buffanel	B 576
	À l'Homme	B 515
Marty Antoine	À Buffanel	B 578
Berthomieu Bertrand Simon	À La Ville Haute	B 79
Berthomieu Jeannot	À l'Homme	B 513
Marty Jean	À l'Homme	B 508
Bert Antoine	À l'Homme	B 514
Monié Joseph	À l'Homme	B 512

source : Archives communales Montsérét

Toutes ces bergeries n'abritent pas forcément un troupeau à la date d'établissement dudit relevé cadastral. Inversement, le terme « courtal » ayant disparu des documents officiels, on ne peut exclure que des brebis ou des chèvres soient parquées dans quelques bâtiments qualifiés de « métairie ». Ainsi, aucune bergerie n'est signalée sur le terroir de la Borde Escure (la Cafforte) alors que, comme nous l'avons vu dans la première partie de cet ouvrage, cette exploitation s'est structurée autour du pastoralisme. Ce cadastre originel garde également le silence sur la bergerie des Ollieux. Pourtant, ce vaste et haut bâtiment, toujours existant à l'écart du corps de ferme, côté nord, pouvait abriter plusieurs centaines de brebis ; l'un des bergers recensés en 1836, Bernard Jibert, réside d'ailleurs aux Ollieux. Sur les douze bergeries répertoriées, une seule se situe dans l'enceinte du village, à la Ville Haute ; les onze autres sont disséminées dans la garrigue, au plus près des pacages habituels des brebis.

Les bergers indépendants, c'est-à-dire ceux n'étant pas salariés par un exploitant viticole détenteur d'un troupeau, sont généralement des pluriactifs associant pastoralisme et agriculture. Par voie de conséquence, leur identification est soumise à l'appréciation de l'agent recenseur. Alors que le recensement de 1836 mentionne quinze bergers ou bergères, celui réalisé dix ans

plus tard n'en dénombre plus aucun. Bien évidemment, les ovins n'ont pas disparu du territoire communal mais le maire et son secrétaire de mairie, en l'occurrence Eugène Turrel et son frère Adolphe dit *Turrelou*, accordent plus d'importance à la fonction de cultivateur qu'à celle de berger. Qui plus est, l'identification de ces individus n'est pas toujours aisée tant leur statut professionnel est instable.

Les listes nominatives d'habitants ayant été conservées pour les quatre recensements consécutifs de 1861, 1866, 1872 et 1876, il serait possible de suivre dans le temps les bergers de la commune si cette source archivistique était totalement digne de foi mais cela n'est pas le cas. A en croire ces documents, non seulement le nombre de bergers diminuerait très (trop) rapidement mais les individus recensés sous cette profession ne sont plus les mêmes. Selon les données recueillies par l'agent recenseur, désormais l'instituteur/secrétaire de mairie, pas un seul berger ne serait présent lors d'au moins trois recensements, soit un laps de temps de onze ans. En 1876, seul Alexis Rivière est qualifié de « berger et cultivateur », double dénomination symptomatique du caractère provisoire ou discontinu de l'exercice de cette profession.

Le parcours professionnel des trois frères Jean, Barthélémy et Jacques Caraguel est révélateur de la précarisation du statut de berger dans le contexte de la monoculture viticole émergente. Originaire de Caunettes-en-Val, leur père, Barthélémy (ou Berthomieu) Caraguel (1766-1841), s'était établi à Montsérét en 1798 à la suite de son mariage avec Jeanne Romieu (1769-1847), native de Thézan. Berger, il possédait une bergerie au tènement « Derrière la Bouisse » lors de la confection du cadastre en 1835. Jacques et Barthélémy fils sont eux-mêmes recensés comme bergers dès 1836. Encore célibataire, Jacques quitte momentanément Montsérét pour exercer son métier de berger à la grande métairie d'Aussières, dans la commune de Narbonne où il se marie en 1840 avec Marie Mons, dont le père est lui-même berger. Le couple a son premier enfant en 1841 puis revient à Montsérét vers 1844. Encore qualifiés de bergers en 1866, les trois frères Caraguel deviennent « cultivateurs » en 1872. Quatre ans plus tard, en 1876, Jean et Barthélémy fils, respectivement âgés de 73 et 72 ans, sont « rentiers », L'accession sociale n'est pas aussi manifeste que ne le laisse à penser la terminologie, le « rentier » désignant en l'occurrence un individu vivant d'une rente viagère, quel que soit son niveau de fortune. Quant à Jacques, qui a désormais 69 ans, il est qualifié de « propriétaire », terme bien ronflant pour celui qui dispose de cinq lopins de terre défrichés sur les vacants communaux²¹⁶. Néanmoins, la généralisation de la culture de la vigne va de pair avec la prééminence de la fonction de cultivateur sur celle de berger et, l'accès à la propriété foncière, fut-elle modeste, est, on ne peut plus, valorisé.

Si le berger ne jouit pas d'une grande estime, en revanche le fumier de bergerie revêt un grand intérêt aux yeux des exploitants viticoles. En l'absence d'engrais chimiques, la fumure

²¹⁶ A. C. Montsérét, dossier *Vente de terrains communaux pour établir une fontaine, autorisée par arrêté préfectoral du 28 octobre 1878, acte de vente à Caraguel Jacques.*

est le moyen unique d'amender les sols, par nature arides et appauvris par une culture séculaire. Les équidés (chevaux, mais surtout mulets) ne sont pas assez nombreux pour remplir cette fonction. Un mouton procure en moyenne 600 kg de fumier par an. Évoquant les vacants communaux, les élus municipaux soulignent en 1840 que « *les terres de cette commune ne sont d'aucun rapport sans le secours de la bonification du fumier des troupeaux des bêtes à laine* »²¹⁷. Tous les rapports suscités par l'Intendance de Languedoc mettent l'accent sur ce cercle vertueux entre densité des troupeaux et fertilisation des terres par le fumier de bergerie. Quand la culture de la vigne remplacera celle des céréales et des légumineuses, ce fumier prendra encore plus de valeur. Tous les correspondants des revues professionnelles en vantent les mérites. Le fumier de mouton est sensiblement plus riche que les fumiers de bovins, de porcs ou de cheval tant en azote qu'en potasse²¹⁸. La terminologie occitane elle-même témoigne de l'attention portée à ce sous-produit du pastoralisme. Le fumier de brebis a un nom spécifique, *lo chèrri*, et l'épandage de ce type de fumier dans les vignes ou les champs s'exprime par le verbe *cherrar*²¹⁹.

En climat méditerranéen, les points d'eau revêtent un intérêt primordial pour toute forme de pastoralisme. A Montségret, la source de Fontboulidouire revêt un caractère éminemment stratégique pour les troupeaux pacageant dans le territoire communal et ses environs. En 1871, le Conseil municipal s'élève avec fermeté contre les prétentions hégémonique du principal propriétaire foncier des Clauses, Théodore Conte (1806-1875) : « *Il existe un passage pour les troupeaux depuis un temps immémorial sur la partie de terrain que réclame M. Conte qui se trouve en face de la fontaine. Ce passage sert à communiquer deux garrigues, l'une appelée le Buffanel au Nord de la fontaine et l'autre, qui se nomme Roques, au Midi de ladite fontaine. Ce dit passage a toujours été utilisé par les troupeaux de la commune pour venir s'abreuver à ladite fontaine, ainsi que les troupeaux des campagnes voisines en temps de sécheresse avec la permission de la commune, laquelle est reconnue dans le pays comme portant le nom de la fontaine des chevriers* »²²⁰.

2.3. Entre religiosité et conformisme politique.

Peu à peu, les habitants s'approprient l'espace du bourg avec sa Ville Haute, sa Ville Basse et son église édifiée vers 1650 à équidistance de ces deux pôles d'habitation. Pour autant, l'ancestral cimetière de Saint-Félix restera en fonction au moins durant un siècle supplémentaire. Le rapport d'expertise commandité en 1845 en vue de la vente aux enchères du terrain support de cet ancien lieu de culte et d'inhumation nous offre une ultime référence à l'église paroissiale primitive : « *À l'angle nord-ouest, on remarque encore les débris d'une*

²¹⁷ Délibération du Conseil municipal du 23 août 1840.

²¹⁸ Cf LÉFÈVRE A., *Les engrais. Comment les acheter et les utiliser*, Encyclopédie paysanne La Terre, Flammarion, 1947, p. 135.

²¹⁹ ALIBERT Louis, *Dictionnaire Occitan-Français d'après les parlers languedociens*, Toulouse, Institut d'études occitanes, 1978, p. 220.

²²⁰ A.C. Montségret, délibération du Conseil municipal du 9 novembre 1871.

ancienne chapelle dont les murailles, au mépris du temps, sont restées debout »²²¹. En ces temps parcimonieux, les finances communales ne sont pas reluisantes : les 460 francs retirés de l'aliénation de ce bien public obsolète seront affectés au paiement de la clôture du nouveau cimetière²²².

La Révolution de février 1848 rencontre ici un écho aussi fugace qu'assourdi, voire anecdotique. Le 6 mars « *en remplacement du Conseil municipal qui était en fonction* » est nommée une Commission composée de Guillaume Vaissière, Président, de Joseph Monié, Antoine Martin, Jacques Berthomieu et Antoine Rivière. Le maire, Eugène Turrel, est écarté et seuls Martin et Monié faisaient jusqu'alors partie du Conseil municipal. Mais ce petit putsch municipal va faire pschitt. Dès le lendemain, 7 mars, est élu un Conseil Provisoire de la Commune composé de cinq membres et présidé par... Eugène Turrel flanqué de son beau-frère, Marty comme adjoint. La grande innovation politique de la Seconde République réside dans l'instauration du suffrage universel (masculin). Le 23 avril 1848, dimanche de Pâques, le scrutin pour l'élection des "Représentants du Peuple à l'Assemblée Constituante" est organisé au chef-lieu de canton. Scrutin très encadré puisque les électeurs doivent se présenter groupés par commune, l'ordre de passage étant fonction de l'éloignement de chaque commune. Les habitants de Montségret, commune du canton la plus éloignée de Lézignan, sont donc les premiers à voter : « *Le citoyen Eugène Turrel, maire de la commune de Montségret, a pris place au bureau. Les électeurs [de Montségret] ont été introduits dans la salle de l'Hôtel de Ville et ont individuellement et séparément remis leurs bulletins au Président lequel les a, de suite, déposés dans la boîte destinée à mesure du vote, en présence des membres du bureau* »²²³. Quelle forme prit ce déplacement des hommes du Montségret vers Lézignan ? Probablement, à l'instar des villages voisins, les principaux propriétaires, au premier rang desquels le maire Eugène Turrel, affrêtèrent-ils des charrettes sur lesquelles leurs ouvriers furent invités à prendre place. Quelle ambiance présida à ce rassemblement insolite des montségretois de toute condition ? Le vote de chacun pouvait-il être réellement libre considérant que la plupart des habitants ne savaient alors ni lire ni écrire, qu'il n'y avait point d'isoloir ni d'enveloppe pour y introduire le bulletin. L'expression de la démocratie locale avait encore bien du chemin à parcourir.

Catholiques pratiquants, Eugène Turrel et son frère aîné, Adolphe, sont d'autant plus en phase avec le nouveau régime que celui-ci s'appuie ouvertement sur l'Église catholique. Cette alliance objective s'exprime symboliquement dans la Fête Nationale fixée au 15 août, jour qui, fort opportunément, se trouve être tout à la fois la date anniversaire de la naissance de Napoléon I^{er} donnant lieu à la Saint-Napoléon et le jour séculièrement retenu par l'Église catholique pour célébrer solennellement l'Assomption de Marie. En mai 1851, alors que le Prince-Président

²²¹ Rapport de l'agent voyer cantonal de Lézignan en date du 14 mars 1845 (A.C. Montségret, registre délibérations, AC 256/1D2)

²²² A. C. Montségret, délibérations du Conseil municipal du 16 février 1845 et du 10 mai 1846.

²²³ Archives Nationales, C 1382, procès-verbal du scrutin du 23 avril 1848, canton de Lézignan (Aude).

Louis Napoléon Bonaparte assoit son pouvoir personnel, la municipalité rédige une longue supplique visant à rétablir la cure supprimée au sortir de la Révolution :

« Nous n'avons qu'une messe basse le dimanche et, en hiver, par la rigueur du temps ou des pluies, nous en sommes privés. Lorsqu'il arrive qu'il faille faire un enterrement, quelquefois le curé ne se trouve pas au chef-lieu de la paroisse. Il faut envoyer une personne pour le prendre ou s'adresser à un autre curé, ce qui est très pénible pour les personnes qui se trouvent dans ce cas. Nous sommes très souvent privés d'office non seulement à l'époque de l'hiver mais toutes les fois qu'il fait un vent un peu fort, considérant que le curé est obligé de suivre un chemin pour venir à Montsérét où le vent est particulièrement fort. De plus, la commune est obligée de s'imposer tous les ans d'une somme de 150 francs pour traitement du curé. Elle en sera dispensée dès le moment que la réparation que nécessitent les besoins de l'église et du presbytère sera terminée... L'église est pourvue des attributs et ornements nécessaires pour faire les offices. L'état de la population de la commune de Montsérét s'élève à un nombre de 151 personnes, celle de St-André à un nombre de 380 personnes. Il faut joindre à celle de Montsérét le hameau de Donos qui a une population de 80 personnes qui s'engage par écrit à donner au curé de Montsérét comme la commune la plus rapprochée, une somme de 150 francs s'il veut aller leur faire les offices »²²⁴. Malgré ce vibrant plaidoyer, la commune n'obtient pas gain de cause : l'église de Montsérét attendra encore 20 ans pour retrouver le rang de paroisse qui fut le sien avant la Révolution.

Exit la Seconde République dans le coup d'État du 2 décembre 1851. Eugène Turrel et sa municipalité expriment une franche adhésion au nouveau régime. À l'automne 1852, la municipalité vote 25 francs *« à l'occasion du passage de Son Altesse le Prince-Président dans le but de concourir à la manifestation de sympathie que sa présence a si justement exaltées »*²²⁵. Le 21 novembre suivant, les électeurs montsérétois approuvent à l'unanimité le *« plébiscite pour le rétablissement de la dignité impériale en la personne de Louis Napoléon »* : 48 « oui », aucun « non ». Le Second Empire, instauré le 2 décembre 1852, un an jour pour jour, après le coup d'Etat, conserve le suffrage universel masculin mais institutionnalise la candidature officielle : chaque maire, chaque curé, chaque membre de l'administration étatique, départementale et communale se doit de soutenir ouvertement et activement le candidat adoubé par le régime. En ces temps impériaux, le maire n'a plus besoin d'être candidat. Avant même de se présenter devant les électeurs, Eugène Turrel est reconduit dans ses fonctions de maire de Montsérét par arrêté préfectoral. Profondément bonapartiste, il veille scrupuleusement à ce que ses administrés votent dans le sens souhaité par les autorités impériales.

Des résistances se manifestent plus ou moins ouvertement dans certaines communes mais ces actes d'insoumission n'émeuvent guère Montsérét. Ici, en apparence du moins, le calme et la continuité prévalent. Pourtant, les méthodes et l'idéologie véhiculées par le régime

²²⁴ A. C. Montsérét, délibération du Conseil municipal du 11 mai 1851.

²²⁵ A. C. Montsérét, délibération du Conseil municipal, 20 octobre 1852.

qui tisse sa toile ne sont pas du goût de tous. Lors du renouvellement du Conseil municipal du 12 septembre 1852 quelques élus obtiennent moitié moins de voix que d'autres (34 suffrages pour Eugène Turrel et Adoré Conte, 18 seulement pour Antoine Perrouy et Jean Caraguel) et l'un des élus, Ediste Berthomieu, ne se présente pas lors de la prestation de serment à l'Empereur²²⁶. Lors des élections municipales de 1855, Guillaume Vaissière, celui-là même qui avait présidé la Commission Provisoire le 6 mars 1848, obtient 10 suffrages, Antoine Martin, autre membre de cette éphémère Commission, neuf voix. Manifestement, un clivage existe alors au sein de la population masculine mais les informations manquent pour en préciser la nature : opposition politique, lutte de clans ou conjonction des deux ?

En mai 1853, le Conseil municipal vote des félicitations à l'occasion du mariage de Napoléon III avec Eugénie de Montijo et, cinq jours plus tard, prononce le serment de fidélité à l'Empereur. À chaque élection, le candidat bonapartiste recueille à Montsérét la quasi-totalité des suffrages²²⁷. Cette caricature de représentation citoyenne ne perturbe guère les édiles montsérétois. Une première « *adresse* » est votée à l'occasion de la naissance du Prince Impérial en 1856 et une seconde à l'Empereur et à l'Impératrice après l'attentat de janvier 1858. Au lendemain de l'attentat déjoué de juin 1867, ils votent cette dithyrambique adresse « *à sa Majesté Napoléon III, Empereur des Français* » :

« *Sire, Le Conseil municipal de la commune de Montsérét voulant se faire l'interprète des sentiments qu'a éprouvés la population à la nouvelle de l'odieux attentat du 6 juin, vient déposer aux pieds de Votre Majesté les signes de réprobation universelle qu'il a soulevés. Tout en déplorant ce crime, le Conseil municipal est heureux de dire que la divine Providence a veillé sur votre auguste personne et sur celle du czar Alexandre ; que dans notre France hospitalière, ce crime n'a pas été consommé par un Français et, qu'enfin, Dieu protège la France, puisqu'il vous a sauvé de ce péril. C'est dans ce sentiment, Sire, que les membres du Conseil Municipal ont l'honneur d'être, de Votre Majesté, les très humbles, très fidèles et très obéissants serviteurs et sujets* »²²⁸. Le 8 mai 1870, les électeurs sont appelés à se prononcer sur un plébiscite ainsi libellé : « *Le Peuple approuve les Réformes libérales opérées dans la Constitution depuis 1860 par l'Empereur et ratifie le sénatus-consulte du 20 avril 1870 qui fixe la Constitution de l'Empire* ». Dans des contrées voisines, les contestataires sont de plus en plus nombreux. Le "NON" représente 18 % des votants dans l'ensemble du département de l'Aude ; il est majoritaire à Narbonne, à Ornaisons et à Castelnau-d'Aude²²⁹. Bien encadrés et fort disciplinés, les électeurs montsérétois manifestent toujours une adhésion sans faille au régime : OUI : 69, NON : 0.

²²⁶ A. D. Aude, 2 M 344.

²²⁷ Cf ESCUDIER Jean-Louis, *Des suffrages et des hommes*, volume 2 : *Deux siècles d'élections à Montsérét (Aude) : 1792-1999*, document dactylographié, 2000.

²²⁸ A. C. Montsérét, AC256/1D3, délibération du Conseil municipal du 10 juin 1867. Il s'agit de la tentative d'assassinat perpétrée le 6 juin précédent contre le tsar Alexandre II et l'Empereur Napoléon III par un certain Bérézowski au Bois de Boulogne à Paris.

²²⁹ A. D. Aude 2 M 17.

2.4. La résistible accession à l'éducation.

Promulguée le 28 juin 1833, la loi *Guizot* du nom du ministre de l'Instruction publique définit le cadre pédagogique, réglementaire et financier dans lequel doit s'exercer l'enseignement primaire. L'instruction primaire élémentaire comprend nécessairement l'instruction morale et religieuse, la lecture, l'écriture, les éléments de la langue française et du calcul, le système légal des poids et mesures. L'instituteur communal recevra un traitement de 200 francs plus une rétribution mensuelle payée par les parents pour chaque enfant scolarisé. Un comité local de surveillance composé du maire, président, du curé et d'un ou plusieurs habitants notables doit être mis en place. Enfin, chaque département sera doté d'une Ecole Normale d'Instituteurs pour assurer la formation des maîtres. Par voie de conséquence, l'Ecole Normale de Carcassonne est opérationnelle dès l'année 1834.

Pour se conformer à cette loi et aux circulaires préfectorales du 31 juillet 1833 et du 8 août 1833, le Conseil municipal prend dès le 25 août 1833 des décisions volontaristes. La commune de Montsérét entretiendra une école primaire élémentaire. Le logement sera fourni à l'instituteur aux frais de la commune et il lui sera alloué un traitement fixe de 230 francs par an y compris 30 francs pour le loyer payés au moyen d'une imposition supplémentaire et d'un éventuel financement complémentaire à l'Etat. Le Conseil municipal fixe la rétribution mensuelle à payer par les parents des élèves de l'école communale à 2,10 F pour apprendre à lire et à 2,10 F pour apprendre à lire et écrire. Deux élèves seront accueillis gratuits à l'école, aux frais de la commune : Joseph Boutet, âgé de 12 ans, et Antoine Rouayrenc, âgé de 11 ans²³⁰. Mais derrière ces bonnes intentions, la réalité est moins reluisante.

Au printemps 1842, Jean-Louis Vaysse se présente à Montsérét pour demander la place d'instituteur communal. Il présente son diplôme de bachelier es lettres, l'autorisation spéciale du diocèse de Carcassonne et trois certificats de bonne conduite, l'un du maire de Sigean où il a exercé 18 mois, un autre du maire de Salces et un troisième du maire de Torreilles où il est resté dix mois en 1837. *Vu qu'il n'y a pas assez d'enfants dans la commune pour donner de quoi vivre à un instituteur, que c'est un grand service pour les pères de famille qui ont des enfants à faire aller à l'école, que M. Vaysse veuille se réduire à venir se colloquer à Montsérét pour le peu d'enfants qu'il y a [...], comme depuis un nombre d'années la commune est dépourvue d'instituteur, l'instruction est totalement négligée, on supplie l'autorité supérieure d'accorder à M. Vaysse le titre d'instituteur de la commune de Montsérét, il se chargera à être actif à soigner les enfants et de leur donner de bons principes* »²³¹.

²³⁰ A.C. Montsérét, Délibération du Conseil municipal des 25 août 1833 et 2 avril 1834.

²³¹ A.C. Montsérét, Délibération du Conseil municipal du 10 mai 1842.

Le premier obstacle sur lequel buttent les petites communes pour mettre en place l'enseignement primaire légal est d'ordre financier. Puisque leur salaire dépend largement de la rétribution scolaire mensuelle, les instituteurs privilégient généralement les communes où ils enseigneront à 30, 40, voire davantage, d'enfants payants. D'ailleurs, en dépit de la bonne volonté dont il semblait faire preuve avant son recrutement le dénommé Vaysse ne reste guère à Montsérét. En 1846, à l'occasion d'un renouvellement par le sous-préfet du Comité local de la commune, Adolphe Turrel, Jean Anselme Marty et le maire, Eugène Turrel, désignés par le Conseil Supérieur pour en faire partie déclarent accepter les fonctions mais précisent « *quoique la commune ne fut point pourvue d'instituteur, dans l'espoir que plus tard il y en ait un, ils ne se refuseront pas à remplir les fonctions concernant le Comité local* »²³².

En dépit des difficultés financières, Montsérét accueille un nouvel instituteur public en la personne de Joseph Caraguel. En août 1848, le Conseil municipal traite de l'école, des enfants à scolariser et du paiement d'un enseignant. La rétribution scolaire mensuelle payable par les parents est fixée à 1,25 franc par mois pour apprendre à lire et à 2 francs par mois pour apprendre à lire et à écrire. Deux élèves (Auguste Rigaud et Pierre Albert) dont les parents sont indigents sont accueillis à titre gratuit. Si sept garçons et cinq filles fréquentent l'école, cinq autres filles et un garçon ne sont pas scolarisés. On mesure là la disparité selon le genre qui préside à cet enseignement : la moitié des fillettes de la commune ne reçoivent aucune instruction alors qu'un seul garçon en est tenu à l'écart.

Quinze ans après l'adoption de la loi Guizot, l'enseignement semble enfin trouver ses premières modalités d'application à Montsérét. En mai 1849, le Conseil Municipal vote le budget pour l'année scolaire à venir. Désormais, trois niveaux d'instruction sont retenus. Si la rétribution scolaire mensuelle reste fixée à 1,25 franc pour apprendre à lire, à deux francs pour apprendre à lire et écrire, il faut compter trois francs mensuels pour apprendre aussi à calculer. Ainsi, la rétribution scolaire va rapporter davantage. Malgré ce, le département doit à nouveau participer aux frais. Le nombre d'enfants fréquentant l'école est toujours de douze (huit garçons et quatre filles) mais trois fillettes de six à treize ans ne sont pas scolarisées.

Le 17 octobre 1850, le Maire donne connaissance des dispositions de la loi du 15 mars courant relatives aux dépenses des écoles primaires que la commune est obligée d'entretenir. Intimement rattaché à la pratique religieuse, l'enseignement primaire durant les décennies 1850-1870 est à mille lieues de l'école primaire laïque, gratuite et obligatoire qu'incarnera Jules Ferry. Le règlement pour les écoles communales du département de l'Aude approuvé en 1851 par le Conseil Supérieur de l'Instruction Publique stipule en son article 1^{er} : « *Le principal devoir de l'instituteur est de donner aux enfants une éducation religieuse et de graver profondément dans leur âme le sentiment de leur devoir envers Dieu, envers leurs parents, envers les autres hommes* ». Chaque matin, la classe commence par la prière ; le samedi soir,

²³² A.C. Montsérét, Délibération du Conseil municipal du 16 mai 1846.

les enfants doivent réciter l'Évangile du lendemain puis, avec le maître, chanter le *Domine Salvum Fac Imperatorem*. Enfin, toutes les leçons religieuses sont réglées sur les indications du curé de la paroisse qui a le droit d'entrer dans la classe à n'importe quel moment²³³. Toutefois, Montsérét ne disposant pas, jusqu'en 1871, d'un curé à demeure, on peut supposer que le potentat ecclésiastique n'y fut pas aussi oppressant qu'ailleurs.

L'enseignement au village est encore précaire. En 1855, la municipalité demande à son administration de tutelle d'avaliser son choix de confier la direction de l'école communale à « *Adolphe Guillaumou, instituteur libre à Montsérét* ». L'Inspecteur d'Académie consent à « *laisser le sieur Guillaumou dans sa position actuelle sauf à traiter avec cet instituteur pour l'admission dans son école d'élèves indigents* ». Le Conseil municipal, « *approuvant la conduite et la confiance qu'a acquise dans la commune M. Guillaumou, [...], vu qu'il fait très bien son devoir et qu'il a dans son école tous les enfants de la commune de Montsérét et beaucoup d'autres des villages voisins* »²³⁴, vote une imposition spécifique afin de compléter ses revenus. Les élus estiment ainsi satisfaire à la loi exigeant une école publique par commune et stipulent que « *M. Guillaumou doit admettre dans son école tous les enfants indigents de la commune de Montsérét qui désireront y entrer* »²³⁵. Doit-on en penser que cet instituteur était réticent à accepter gratuitement les enfants dont les parents n'avaient pas suffisamment de revenus pour acquitter la rétribution scolaire ? Adolphe Guillaumou est en même temps instituteur à Saint-André²³⁶ ce qui signifie que chacune des deux communes ne disposait pas encore d'un instituteur à part entière.

Quoi qu'il en soit, cet enseignant ne restera pas davanatèg d'une année scolaire puisque Amédée Chavardès (1834 -1917), élève sortant de l'école normale, est nommé le 26 septembre 1856 instituteur suppléant à Montsérét dont le poste était vacant²³⁷. Il est le premier enseignant à exercer au village simultanément les fonctions de secrétaire de mairie. Le presbytère, vide de tout occupant depuis que la paroisse n'a plus de prêtre à demeure, soit plus d'un demi-siècle, est transformé en maison d'école. Le 27 juin 1858, le Conseil municipal approuve le devis de 226 francs présenté par le menuisier Hébraud pour le mobilier de la maison d'école. Le 14 décembre 1858, Chavardès est nommé instituteur suppléant de 2^e classe à Camplong (poste vacant)²³⁸ mais il ne persistera pas dans l'Instruction publique. Après son mariage avec Sidonie Dantras en 1859, il s'établira à Lézignan où il prospérera dans le négoce viticole comme en témoigne encore de nos jours la somptueuse demeure size rue de la Gare.

²³³ Cité par PIERRARD Pierre, *Histoire des curés de campagne de 1789 à nos jours*, Terres de France, Plon, 1986, p. 225-226.

²³⁴ Délibération du Conseil municipal du mai 1855.

²³⁵ *Ibid.*

²³⁶ *Annuaire du département de l'Aude pour l'année bissextile 1856* (A. D. Aude R 18).

²³⁷ *Le Courrier de l'Aude*, 2^e année, n° 200, 1^{er} octobre 1856, p. 3.

²³⁸ *Le Courrier de l'Aude*, 5^e année, n°429, 18 décembre 1858, p. 2.

Le 6 janvier 1860, Montsérét se voit affecter un nouvel instituteur pour lequel il s'agit également d'un premier poste. Destin insolite que celui-ci. Enfant trouvé à la porte de l'église Saint-Paul de Narbonne le 19 septembre 1839 et affublé du prénom de « Castor » et du nom de « Mélaniou » (cf document n°24), il sera plus tard recueilli puis adopté par une famille aisée où il deviendra Emien Hortala. Jeune homme, il fut élève de l'institution Montès à Carcassonne de 1857 à 1859, année au cours de laquelle il obtint le brevet élémentaire²³⁹. Durant son séjour à Montsérét, Mélaniou/Hortala se maria avec Marie Eléonore Miquel à Cruscades le 9 juillet 1862. Le couple aura un enfant, Pol, Henri, Emilien Marius, Hortala, né à Cruscades le 12 juillet 1866 mais celui-ci décèdera à Montsérét le 31 juillet 1866 dans la maison de Jean-Antoine Bascou, garde champêtre communal, chez lequel il était placé en nourrice.

Lors de l'inspection du 13 juin 1863, « *Le maire et le curé se louent de lui sous tous les rapports* »²⁴⁰. Cette appréciation n'est pas anodine tant les instituteurs auront des rapports parfois houleux avec les prêtres et premier magistrat de leur lieu d'exercice. Il est vrai qu'en ce qui concerne le prêtre, celui-ci ne réside pas au quotidien à Montsérét depuis que la paroisse a été rattachée à celle de Saint-André vers 1810. Le curé de Saint-André vient le dimanche pour dire la messe, quand cela s'avère nécessaire, pour délivrer les sacrements (baptêmes, mariages et sépultures) ou visiter des malades. Mais Louis Gerbaud qui assure alors ce sacerdoce a plus de 60 ans. Bien qu'il soit habilité à le faire, il est peu vraisemblable qu'il se déplace pendant les jours d'école pour venir contrôler en classe les agissements de l'instituteur. Il en sera tout autrement dès que Montsérét retrouvera un curé spécifiquement affecté à sa paroisse.

Sous le Second Empire et aux débuts de la III^e République, tous les enfants de Montsérét ne fréquentent pas l'école communale puisqu'on trouve mention de deux institutrices privées ayant vécu chez la famille Martin : Louise Guéry en 1866 et Louise Féral, fille d'un père prématurément décédé, et d'une mère, Zélie Benoit, institutrice à Vinassan en 1872. Nous ne savons si ces demoiselles donnaient des cours aux seuls enfants de la famille Martin ou avaient également d'autres élèves. Si Louise Guéry ne fit qu'un bref passage à Montsérét, Louise Ferral va s'y fixer durablement puisque, le 22 août 1872, elle épouse Antoine Goudy (1842 -1910) en la mairie et l'église de Montsérét. Natif de Fabrezan et veuf de Nathalie Boyer décédée prématurément, Antoine Goudy possède depuis quelques années la « campagne » des Aiguilloux où sa seconde épouse vivra avec lui.

2.5. Destins enfantins, trajectoires adultes.

Le temps de l'enfance correspond à des réalités profondément différentes selon le milieu social. En milieu populaire, les enfants sont rapidement mis au travail, souvent avant même l'achèvement de leur instruction primaire. Pour les mieux disposés d'entre eux envers l'école,

²³⁹ A. D. Aude, 1 T 181, dossier Mélaniou/Hortala.

²⁴⁰ A. D. Aude, 1 T 181, dossier Mélaniou/Hortala, inspection du 13 juin 1863.

le Certificat d'Etudes Primaires fera, jusqu'aux années 1930, office de bâton de Maréchal ; l'entrée dans la vie active intervient dès l'année de leurs 13 ans. En revanche, l'enfant né dans les quelques familles bourgeoises de la commune est exonéré de toutes tâches domestique ou champêtres, celles-ci incombant au personnel de service, hommes et femmes. L'attention portée à la vie et la sociabilité enfantine étant durablement limitée à sa plus simple expression, on dispose de bien peu d'éléments sur la vie enfantine. Dans ce contexte d'information indigente, la mise en regard des parcours de deux jeunes garçons nés à une dizaine d'années d'intervalle, Pierre Albert (1845-1911), et Adolphe Turrel (1856-1945), est, à cet égard, particulièrement instructive.

Pierre Albert voit le jour le 15 août 1845 dans un Montsérét qui ne compte encore que 160 habitants. Son grand-père, Dominique Albert (1775-1856), natif de Saint-André-de-Roquelongue, s'est établi à Montsérét à la suite de son mariage en 1813 avec Marianne Perrouty, membre d'une famille anciennement installée dans la commune²⁴¹. En épousant Rose Rivière (1823-1884), son père, Bernard Albert (1817-1895), a conforté l'ancrage local de sa lignée mais la famille reste modeste : leur fils Pierre est, en 1848, l'un des deux enfants de la commune bénéficiant gratuitement de l'instruction élémentaire. La relative aisance de son ménage trouve témoignage dans ce brevet (ou contrat) d'apprentissage concocté devant notaire pour que le jeune Pierre apprenne un beau métier artisanal aujourd'hui bien oublié : la cordonnerie (encart n°10).

Encart n°10

Brevet d'apprentissage de Pierre Albert (30 septembre 1860)

Jean Bedos, cordonnier, demeurant à Thézan, d'une part, Bernard Albert, cultivateur, demeurant à Montsérét stipulant en son nom et pour Pierre Albert, son fils, mineur âgé de 15 ans, domicilié à Montsérét, avec son père, d'autre part, ont fait entre eux les conventions suivantes :

Jean Bedos s'engage à enseigner audit Pierre Albert fils, ici présent, pendant le délai de trois ans qui ont commencé à compter du 16 septembre courant pour finir à pareil jour de l'année 1863, progressivement et complètement le métier de cordonnier et à lui donner tous les moyens de devenir un bon ouvrier autant que le permettront les dispositions et la bonne volonté de l'apprenti. De son côté, le jeune Albert promet de travailler chez le dit Bedos comme apprenti avec toute l'obéissance et l'assiduité possible. Le père, Bernard Albert, s'engage à ce que son fils s'acquitte loyalement de ses devoirs d'apprenti et le faire rentrer dans l'ordre s'il venait à s'en écarter.

²⁴¹ ESCUDIER Jean-Louis, « Pierre Albert ou une reconversion professionnelle dans le Montsérét du XIX^e siècle », *Le Jornalet*, janvier 2018.

Jean Bedos fournira à l'apprenti le logement et la nourriture dans sa maison. La nourriture à la charge du patron à l'égard du jeune Albert se composera de l'ordinaire seulement, Albert père demeurant chargé de tenir à son fils le pain et le vin nécessaires à son entretien ainsi que de lui faire blanchir et raccommoder son linge. Dans le cas où l'apprenti serait malade pendant plus de huit jours, il se retirerait chez ses parents jusqu'à sa guérison. S'il faisait des absences pendant la durée de l'apprentissage, même pour cause de maladie, il serait tenu de donner au maître à la fin du délai d'apprentissage, un temps égal à celui de la durée des absences.

Pierre Albert fils s'oblige à travailler au profit de son patron, d'éviter de lui faire aucun dommage et enfin de ne point s'absenter ni aller travailler ou demeurer ailleurs pendant la durée de l'apprentissage sans son ordre ou sa permission. Si le fils Albert venait à s'absenter sans ordre, son père sera tenu de le chercher ou faire chercher et, après l'avoir trouvé, de le ramener chez Jean Bedos pour y achever le temps de son apprentissage.

Le présent traité est fait moyennant la somme de 100 francs qu'Albert père promet et s'oblige de payer à Jean Bedos ainsi qu'il suit : 50 francs avant le 1^{er} décembre prochain et les 50 francs restants le 16 septembre 1861.

Fait et passé à Thézan en l'étude de M^e Laval. Deux témoins signent avec le fils Albert, non Albert père et Bedos qui, requis de signer, ont individuellement déclaré ne savoir.

Signe qu'il avait reçu une instruction primaire correcte, le jeune Pierre appose une belle signature au bas de son contrat d'apprentissage alors même que ni son père ni son futur employeur ne savent signer. Pour autant, entre un *pater familias* auquel le droit civil confie toute l'autorité familiale et un *padre padrone* dont il partagera l'atelier pendant trois ans, le jeune apprenti n'a d'autre droit que de travailler « avec obéissance et assiduité ». Alors qu'il est extrêmement précis sur les conditions pécuniaires et les obligations de l'adolescent, ce contrat ignore les modalités concrètes de l'apprentissage : nulle mention des heures et jours de travail, nulle référence aux connaissances à délivrer et, évidemment, nulle autorité de contrôle. Probablement, son maître le libèrera-t-il le dimanche pour revenir chez ses parents à Montsérét où il assistera à la messe et aux vêpres avant de rejoindre Thézan pour une nouvelle semaine de travail contraint. Reflet de la nature des relations parentales, un tel engagement n'a rien de singulier en ce XIX^e siècle. Deux contrats similaires passés devant le même notaire, pour un apprenti menuisier à Saint-Laurent-de-la-Cabrerisse en 1855 et pour un apprenti maçon à Thézan en 1856, comportent des clauses similaires.

En toute logique, à l'issue de ses trois années d'apprentissage, Pierre Albert ouvre à Montsérét un atelier de cordonnier, métier pour lequel il a été formé. Il a 24 ans lorsque, le 7 avril 1869, il épouse la fille d'un petit propriétaire de Coustouge, Hélène Sarrou, venue « se placer » quelques mois auparavant comme fille de service dans une maison aisée de Montsérét. Pierre et Hélène auront deux garçons qui parviendront à l'âge adulte : Urbain, né le 18 octobre

1871 et Ernest, né le 10 décembre 1874. Entretemps, en 1873, Pierre a tourné le dos à la cordonnerie et ouvert un café au cœur de Montsérét, d'abord dans l'actuelle rue de la Forge puis au 7 rue du Musée. Était-il blasé de travailler le cuir ? L'installation à la Ville Basse d'un autre cordonnier originaire d'Embres-et-Castelmaure, Félix Noé (1847-1939) qui vient d'épouser Olympe Rivière (1854-1938), l'aurait-elle convaincu que Montsérét offrait une clientèle insuffisante pour deux cordonniers ? La famille Albert a quelques terres et le vin se vend bien depuis plusieurs années. Dès lors, pourquoi ne pas cultiver ses vignes et, avec l'aide de son épouse, ouvrir le soir, le dimanche et les jours de fête un débit de boissons susceptible de procurer quelques revenus complémentaires ?

Quelques dizaines de mètres au-dessus du café Albert une vaste demeure édifiée en 1816 illustre la réussite sociale de la famille Turrel. Le petit-fils d'Eugène Turrel, maire de Montsérét depuis 1843, réside avec ses parents à Ornaisons. Son père, Auguste, notable acquis au régime impérial, assume, lui aussi les fonctions de maire en ce village. Comme les autres enfants de la commune, Adolphe a appris à lire et à écrire à l'école communale d'Ornaisons, mais, dès ses huit ans, il fut mis en pension à Carcassonne. La mort subite et prématurée de son père l'année de ses dix ans projette le jeune garçon hors de son enfance. Encadré, cornaqué à outrance par une mère plaçant toutes ses espérances dans son unique rejeton, Adolphe poursuivra des études secondaires à Toulouse avant de rejoindre Paris pour « faire son droit » à la Sorbonne. La rupture avec la destinée des enfants de petits propriétaires ou d'ouvriers agricoles est précoce et définitive. Pour autant, Adolphe Turrel gardera toute sa vie une profonde affection pour sa famille maternelle de Montsérét (cf encart n°11).

Encart n°11

Souvenirs d'enfance dans la bourgeoisie locale sous le Second Empire : Adolphe Turrel²⁴²

Mon grand-père, Eugène Turrel, maire de Montsérét, avait encore sa mère, qui était mon arrière-grand-mère. Quand je l'ai connue, elle ne bougeait pas du coin du feu, elle devait avoir 92 ans. Je l'aimais beaucoup à cause des histoires admirables qu'elle nous racontait tous les soirs. Ma cousine, Marie-Louise, et moi nous installions à côté d'elle sur des tabourets et nous écoutions très attentifs « La Belle et la Bête », « Cendrillon », etc.

Je me souviens avec plaisir de ces longues soirées passées près d'elle. Elle surveillait sa cuisinière qui venait à tout moment lui demander conseil. Elle était née à St-André. Son frère, l'oncle Pech, était médecin et docteur des moines de Fontfroide. Quand elle se maria à Montsérét avec Bertrand Turrel, les moines lui donnèrent une armoire sculptée comme cadeau de noces [...]. Elle était très grande et très jolie. Elle nous parlait de Napoléon. Elle avait assisté à une soirée que l'Empereur donna à son passage à Narbonne. Elle en parlait avec fierté. C'était la dernière de la famille. Ma mère qui était sa petite-fille lui ressemblait beaucoup, même taille, même profil.

²⁴² TURREL Adolphe, *Journal personnel*, texte manuscrit, s.l.n.d. (ca 1940).

Il y avait encore à Montsérét Marianne Turrel, sœur de mon grand-père Jean d'Ornaisons, qui s'était mariée avec M. Marty. Je l'ai bien connue et quand nous venions à Montsérét dire bonjour à mes grands-parents, mon grand-père Jean lui faisait une longue visite. Mon père fit son portrait qui est actuellement dans ma salle à manger d'Ornaisons. Je me souviens avec émotion de ces grands-parents de Montsérét qui m'aimaient de toute leur âme.

Pierre Albert, Adolphe Turrel : deux origines sociales, deux trajectoires de vie qui sont loin d'épuiser la palette des parcours de vie enfantine de Montsérét. Jusqu'aux années 1880 et l'application des lois sur l'enseignement primaire obligatoire, la plupart d'entre eux, garçons ou filles, n'auront fréquenté l'école communale qu'en pointillés. Bien longtemps, les activités agricoles ou pastorales prévaudront sur les cahiers d'écoliers durant des laps de temps plus ou moins longs. Au total, nombre d'élèves n'auront que très imparfaitement acquis les rudiments du triptyque « lire, écrire et compter ».

3. L'âge d'or phylloxérique ou le malheur des uns....

En basses Corbières comme en Narbonnais, la vigne est, à la veille de l'apparition du phylloxéra, la souveraine incontestée des cultures. L'enquête agricole de 1882 livre une image précise de l'économie montsérétoise : la vigne occupe 877 des 885 ha cultivés dont 712 en pleine récolte²⁴³. On compte 182 propriétaires et 36 métayers. Un journalier agricole non nourri gagne 3,50 francs, une ouvrière non nourrie 2,25 francs. Montsérét abrite alors 60 chevaux de trait, dix juments, 29 mules et mulets et un seul âne. Cette formidable révolution économique, démographique et sociale eut été parfaitement impossible sans l'adduction d'eau potable au village.

3.1. L'adduction d'eau au village ou Les Clauses, sources de vie pour Montsérét.

Au mitan du XIX^e siècle, la question de l'accès à l'eau potable se pose avec de plus en plus d'acuité pour les Montsérétois. En 1849,

Dans ce contexte de vive inquiétude, on imagine parfaitement l'empressement des notables locaux à se porter demandeurs d'une expertise de l'abbé Paramelle à Montsérét. Prêtre de Cornac, originaire de Saint-Céré dans le Lot, Jean Baptiste Paramelle (1790 -1875) est alors reconnu comme un hydrologue de grand talent. Entre 1827 et 1854, il parcourt 40 départements français pour indiquer l'emplacement des sources. Son ouvrage, *L'art de découvrir les sources*, paru en 1856, fera autorité bien après la disparition de son auteur²⁴⁴. Au printemps 1851,

²⁴³ A. D. Aude 6 M 825, enquête agricole décennale de 1882.

²⁴⁴ TAISNE Jean, CHOPPY Jacques, « Un des premiers hydrogéologues du karst : l'abbé Paramelle, « hydroscope » », *Karstologia*, n°9, 1^{er} semestre 1987, p.53-58.

Paramelle est appelé dans le département de l'Aude où il doit visiter pas moins de 167 communes dans lesquelles un ou plusieurs habitants souhaitent bénéficier de sa science pour leur indiquer sources et nappes souterraines. A Montségret, on recense quatre souscripteurs, il y en a dix à Fabrezan, six à Ornaisons, trois à Boutenac,²⁴⁵. On ne sait si ses prospections sur le territoire de Montségret eurent quelques succès mais, quoi qu'il en soit, les habitants devront encore composer durant deux décennies.

Situées sur les hauteurs des Clauses, aux confins du territoire communal, les deux sources respectivement dites de *Fontboulidouire* et *des Chevriers* sont distantes de quelque 200 mètres l'une de l'autre. La première recueille le bassin versant des garrigues de l'Homme orienté à l'Est et la seconde, le bassin versant des premiers contreforts du massif de Roque, orienté au sud. La dénomination de ces sources requiert un petit intermède terminologique. La forme *Fontboulidouire* (traduisible par « source bouillonnante »), souvent retenue dans les actes notariés, requêtes en justice et délibérations du Conseil municipal, se justifierait non par le fait que l'eau y serait chaude, mais parce qu'à la suite de pluies consistantes elle jaillit avec force en générant de multiples bulles d'air. Mais ces sources sont parfois dénommées *Fontmoulidouire*, substantif qui renvoie à une construction syntaxique typiquement occitane dont la traduction la plus exacte en français serait « source capable de faire tourner un moulin »²⁴⁶. Loin d'être contradictoires, ces deux interprétations étymologiques sont complémentaires dans la mesure où le jaillissement du suintement traduit une puissance de nature à actionner une roue hydraulique.

Ces sources furent séculairement mises à contribution pour abreuver les troupeaux (d'où des litiges avec les propriétaires de Donos et Saint-Estève), pour actionner quelques moulins à eau et arroser les jardins avec des prises d'eau et de petits barrages édifiés par des particuliers. En revanche, les habitants de la Ville Haute, lieu de résidence des familles les plus aisées de la commune, ne profitent nullement de ses bienfaits. Durant les années 1830-1860, le Conseil municipal déplore à de multiples reprises la pénurie d'eau en période estivale. Un vieux dicton local illustre à lui seul l'acuité du problème : « *À Montségret, l'été, on préfère vous donner un verre de vin qu'un verre d'eau* » !

Par son allure de plaidoirie solidement argumentée, la délibération du Conseil municipal du 12 juillet 1868 est riche d'informations sur les contraintes dans l'usage de l'eau auxquelles les Montségretois devaient faire face jusqu'alors. L'adduction des eaux de *Fontboulidouire*, évoqué et repoussé depuis des décennies, n'est pas mince affaire pour une commune qui compte alors moins de 200 habitants d'autant que Théodore Conte, propriétaire de la métairie des Clauses, rend la vie difficile à la municipalité. (cf encart n°12).

²⁴⁵ *L'Echo de l'Aude*, samedi 29 mars 1851, n°134, p. 1.

²⁴⁶ Le suffixe « *douire* » se retrouve dans plusieurs vocables occitans dont *una filha maridadouire* désignant une jeune fille en âge d'être mariée.

Encart n°12

Rififi autour de l'adduction des eaux de Fontboulidouire, 12 juillet 1868

M. Théodore Conte, propriétaire des Clauses, a présenté le 6 juin dernier au Conseil de Préfecture du département de l'Aude un mémoire dans lequel il demande à être autorisé à porter devant le Tribunal civil de Narbonne une action tendant à faire déclarer que la source dont la commune de Montséret a utilisé les eaux pour l'établissement de ses fontaines publiques ainsi que le ruisseau où elles s'écoulent sont la propriété du pétitionnaire, soit comme dépendant du n°569 section B du plan cadastral de ladite commune, soit comme la possédant à titre de Maître depuis plus de 30 ans. La demande de M. Conte a été transmise à M. le maire de Montséret afin que le Conseil municipal délibère sur les prétentions de M. Conte.

Considérant que les sources dont il s'agit sont en dehors du n°569 du plan cadastral dont le sieur Conte se prétend propriétaire, qu'ainsi la propriété des sources revendiquées par M. Conte n'est point fondée, par ces motifs, le Conseil municipal doit répondre avec sincérité à tous les articles insérés dans le mémoire précité par le sieur Conte. Il prétend que les trois sources qui sortent dans le ruisseau de la dite joncasse lui appartiennent. Le conseil assure et affirme que depuis un temps immémorial les susdites sources ont toujours appartenu à la commune, elles jaillissent du terrain communal et se déversent dans le ruisseau de Fontboulidouire, qui est classé courant d'eau, par conséquent propriété de l'Etat.

M. Conte prétend que ses parcelles bordent le Ruisseau de la fontboulidouire dans toute sa longueur ; il s'éloigne totalement de la vérité, attendu qu'il y a huit propriétaires qui sont riverains comme lui. Il prétend qu'il a toujours joui des sources susmentionnées ; on lui prouvera le contraire ; il n'y a que 18 ans qu'il jouit de la campagne et il ne l'a jamais habitée définitivement puisqu'il a encore son domicile à Thézan. Son père qui en était propriétaire n'a jamais arrosé que quelques petits jardins de ses domestiques. Conte Théodore a employé le moyen d'arrosage sur quelques petites parcelles depuis environ cinq ou six ans, autorisé par M. le Maire de Montséret, avec réserve de suspendre les arrosages dès le moment que l'utilité publique en souffrirait.

M. Conte prétend que nous avons fait des tranchées sur un point plus élevé que les sources pour en détourner les eaux. La commune avait un but réel pour avoir, premièrement, une pression d'eau dans la conduite et pour éviter de faire des tranchées dans des rochers d'une profondeur de quatre mètres qui nous aurait coûté des sommes considérables.

La commune a proposé à M. Conte après avoir (?) les travaux, que s'il voulait nous laisser placer la canalisation dans ses propriétés, on lui donnerait une indemnité de 40 hectolitres d'eau par jour qui seraient versés dans un bassin et qui aurait servi à faire des embellissements et pour le besoin des habitants ; il a toujours refusé. La commune a été obligée à pourvoir à une dépense de plus de 2 500 francs. On peut le justifier par le Cahier des charges qui porte la note des dépenses.

Le sieur Conte prétend qu'avant la prise d'eau, la commune de Montséret avait de l'eau en abondance et qu'elle n'avait pas besoin d'aller en prendre ailleurs. Il sera facile de prouver le contraire, attendu que depuis 1817, la moitié de l'année, les propriétaires étaient obligés d'aller prendre l'eau aux susdites fontaines avec des barriques soit pour la boisson des

habitants et pour les bestiaux. Comme cette source se trouve à une distance de 2700 mètres de la commune, quelquefois, les personnes qui allaient en prendre négligeaient d'arriver aux fontaines et puisaient des eaux bourbeuses qui ont provoqué tous les ans des mauvaises maladies qui ont attaqué principalement les jeunes personnes, et beaucoup ont été victimes, on peut le certifier par l'exposé des médecins qui ont soigné habituellement les malades de la localité. La commune a (?) à pouvoir alimenter le double de la population qu'elle a aujourd'hui cependant (?) immigration. Les étrangers s'en allaient vu le manque d'eau et les maladies qui survenaient. La propriétése cultivait mal, nous manquions annuellement de travailleurs. Tout cela tient à ce que la commune n'avait pas d'eau pour alimenter les habitants.

M. Conte prétend que les susdites sources lui appartiennent d'après la voix publique et les titres qui existent, il ne les a jamais possédés ; le n°569 du plan cadastral lui donne une contenance de 42 ares. Ce qui indique encore la vérité et qui fait comprendre qu'une partie de ce numéro a été usurpé à la commune, c'est que l'ancien compoix ne lui donne que 15 ares, preuve certaine que ce terrain à l'époque du cadastre appartenait à la commune. Vu qu'il existe encore sur cette parcelle n°569, une partie de garrigue qui n'a jamais été travaillée et que, malgré cette usurpation, la source se trouve encore dans le terrain communal.

Le Conseil municipal a l'honneur d'exposer à M. le Préfet que si la commune a fait de grandes dépenses pour conduire les eaux dans le village, c'est pour l'utilité publique. M. Conte n'a aucun droit à se fâcher, attendu qu'il ne manque pas d'eau. La commune en établissant la canalisation a laissé au hameau des Clauses une fontaine qui est plus que suffisante pour alimenter les habitants et les bestiaux. Nous devons observer que M. Conte s'est approprié une petite source qui ne lui appartient pas qui lui sert pour arroser les jardins et pour les besoins de la campagne.

Par ces motifs, le Conseil municipal a délibéré à l'unanimité que les prétentions de M. Conte sont mal fondées et que, dans le cas où il persisterait dans ses prétentions, la commune demande à être autorisée à se défendre contre toute attaque intentée par ledit Conte, auquel effet M. le maire est autorisé à transmettre à M. le Préfet l'expédition de la présente délibération.

Fait et délibéré à Montsérét, les jour, mois et an que dessus

Le financement du projet repose sur trois piliers : un emprunt de 3 800 francs remboursable en onze ans contracté auprès de la Caisse des Dépôts, une souscription qui rapporte 6 450 francs et sur la vente de terrains communaux usurpés réunissant quelque 9 000 francs. Au terme d'un minutieux travail d'arpentage opéré par le géomètre François Marty, ce ne sont pas moins de 49 hectares (terrains d'emplacements de maisons, lopins de vigne, champs ensemencés de blé ou de luzerne) émiettés en 264 parcelles que la municipalité se propose de vendre aux défricheurs²⁴⁷. Certains propriétaires ayant obtenu un délai de deux ans pour payer les biens qu'ils occupaient sans droit, l'un des membres du Conseil municipal, en l'occurrence Antoine Teisset, tout récent propriétaire des Ollieux, avance la somme de 2 115 francs due à la

²⁴⁷ A. C. Montsérét, *Etats des recherches des terrains usurpés sur les vacants de la commune de Montsérét*, 1867.

commune et devient le créancier de ces propriétaires débiteurs²⁴⁸. La municipalité fait ainsi d'une pierre deux coups : elle récupère la somme de 3 100 francs auprès de 34 propriétaires « usurpateurs » tout en régularisant des situations de fait peu conventionnelles²⁴⁹. Théodore Conte ne désarmera pas pour autant. En 1875, année de son décès, le litige n'est pas définitivement soldé si l'on en croit la recommandation aussi ferme que transparente de Lézida Turrel à son fils Adolphe, alors étudiant en Droit à Paris : « *Le procès de l'eau avec Conte continue. Je pense que sa se jugeras le 28 de ce mois. C'est une affaire qui iras en Conseil d'Etat. D'ici à cette époque, tu pourras te faire quelque connaissance* »²⁵⁰.

En dépit de ces tracasseries et des contraintes financières, l'adduction d'eau se concrétise au bourg par l'installation en 1868 de trois fontaines publiques. Mais, pression démographique oblige, les besoins augmentent plus vite que l'offre. En 1878, il est décidé « *d'établir des fontaines publiques dans les parties de la commune qui en sont dépourvues et dont la population désire ardemment être pourvue* »²⁵¹. Qui dit nouvelles fontaines dit nécessité de disposer d'un plus grand débit d'eau, surtout en période estivale. C'est pourquoi, quatre ans plus tard, constatant que « *par suite de la sécheresse estivale qui se fait sentir dans le pays, l'eau des fontaines de la commune a considérablement faible, le Conseil municipal décide d'adjoindre à l'eau provenant de la source principale l'eau de Fontmoulidouire concédée à la commune par Jean Anselme Marty par délibération du 10 novembre 1867. Cette seconde source, en la réunissant à celle qui alimente les fontaines publiques, donnera une plus grande quantité d'eau qui sera de nature à donner satisfaction aux besoins des habitants* »²⁵². Au total, si l'extension de la culture de la vigne au XIX^e siècle explique l'expansion économique de tout le bas Languedoc, à Montségret, cette canalisation des eaux de *Fontboulidouire* vers le hameau des Clauses, et, de là, jusqu'à la Ville Haute et la Ville Basse, fut le préalable indispensable à la spectaculaire croissance démographique : Montségret comptera 550 habitants en 1886.

Jusqu'en 1956, les deux sources de *Fontboulidouire* assureront la totalité de l'approvisionnement en eau de la commune. Entretemps, l'édification en 1929 d'un château d'eau sur les hauteurs de la Serre permettra, par ses possibilités de stockage, de mieux réguler la ressource en eau locale.

3.2. Une forte tendance au morcellement de la propriété foncière.

En 1866, les 450 ha plantés en vigne sur le territoire de Montségret produisent 12 000 hl soit un rendement certes médiocre mais bien supérieur à celui des siècles précédents de 26 hl/ha. Les 50 ha de blé et 30 ha d'avoine témoignent du net recul des céréales même si elles ne sont

²⁴⁸ A. D. Aude 3 E 16908, étude Jean Cyprien Théron, notaire à Lézignan, 27 octobre 1868, n°300.

²⁴⁹ A. C. Montségret, Procès-verbal d'expertise des biens communaux de la commune de Montségret détenus ou usurpés sur les vacants, 28 octobre 1878 et 36 actes de vente, même date.

²⁵⁰ Archives privées, fonds Turrel, lettre non datée de Lézida Turrel à son fils Adolphe (ca 1875).

²⁵¹ A. C. Montségret, délibération du Conseil municipal du 1878.

²⁵² A. C. Montségret, délibération du Conseil municipal du 8 août 1882.

pas encore marginalisées²⁵³. Avec seulement 30 ha, les légumineuses (luzerne, sainfoin, et vesces) sont ravalées au rang qui sera le leur un siècle durant, celui d'un ensemencement visant à laisser « reposer » la terre avant replantation d'une vigne. À nouveau, la perception académique est réductrice et en complet décalage avec la réalité. Le manque de clairvoyance confine à la cécité chez le rédacteur d'une *Géographie de l'Aude* se bornant à signaler en 1867 que la commune de Montsérét « possède de nombreux troupeaux »²⁵⁴. Etrange résumé d'un territoire où, depuis quarante ans, la vigne taille des croupières aux emblavures et aux pacages. De fait, en 1871, 19 000 hectolitres de vin sont élaborés par les exploitants locaux²⁵⁵. Si on estime (généreusement) le rendement à 36 hl par hectare, on obtient près de 530 hectares plantés en vigne. À nouveau, les montsérétois se distinguent de leurs voisins saint-andréens puisque, sur un territoire beaucoup plus étendu, les vigneronns de cette commune limitrophe n'auraient récolté en cette année 1871 que 17 000 hl.

Néanmoins, Montsérét s'inscrit dans une tendance générale. La commune de Boutenac, dont la superficie est comparable à celle de Montsérét, récolte alors 26 000 hl et l'ensemble des communes du canton de Lézignan produisent 470 000 hl de vin. Mais il ne suffit pas d'élaborer une quantité considérable de vin, il faut le vendre. L'extension du réseau ferroviaire offre au midi viticole l'infrastructure fondamentale qui lui faisait défaut : la ligne de Bordeaux à Cette (Sète) est inaugurée en 1857, celle de Narbonne à Perpignan l'année suivante. Dans chaque village, des courtiers prélèvent des échantillons de vin qu'ils soumettent aux négociants. Le marché de Narbonne est le siège d'intenses tractations et d'innombrables transactions.

En 1858, les pouvoirs publics instituent le *Comice agricole de l'arrondissement de Narbonne*. Organes purement consultatifs, les Comices agricoles ont vocation à réunir les notables ruraux pour échanger sur des thèmes touchant aux modalités culturelles ou aux règles du marché. Ils émettent des vœux que les pouvoirs politiques traduisent en réglementation... ou ignorent²⁵⁶. En Narbonnais, les animateurs du Comice vont en toute logique concentrer leur énergie sur la promotion de la viticulture. Le maire de Montsérét, Eugène Turrel, est membre de ce Comice en 1859 mais il ne voit pas l'intérêt de renouveler son adhésion puisque, dès l'année suivante, il disparaît définitivement de la liste des membres. Aucun autre montsérétois ne participera à ce Comice agricole ; pour autant, les exploitants locaux seront attentifs à ses initiatives. À l'occasion du Concours agricole de Montpellier du 5 au 14 mai 1877, trois propriétaires montsérétois (Eugène Turrel, Adoré Conte fils et Antoine Rivière fils)

²⁵³ A. D. Aude PER 345, *Bulletin du Comice agricole de l'arrondissement de Narbonne*, 1866, Rapport de la Commission de statistique agricole.

²⁵⁴ DELMAS Jacques, *Géographie du département de l'Aude*, 2^e édition, Marseille, Typographie et lithographie Arnaud, Cayer et Cie, 1867, p. 168.

²⁵⁵ Cette quantité est mentionnée sur *Carte vinicole. Annuaire du Bas Languedoc et d'une partie du Roussillon indiquant par commune et par canton la quantité de vin récoltée dans l'année*, dressée par Alfred Pichou, géomètre à Narbonne. Récolte de 1871, échelle : 1/200 000^c (Archives municipales de Narbonne).

²⁵⁶ Cf CAU Michel, « Les comices agricoles de l'Aude », *Bulletin de la Société d'études scientifiques de l'Aude*, t. CV, 2005, p. 123-131.

présenteront des « vins divers 1876 »²⁵⁷ à l'exposition collective des vins mise sur pied par le Comice narbonnais. D'aucuns ont déjà une haute idée de leur production vinicole comme en atteste cette recommandation de Lézida Turrel (1835-1916) adressée en cette année 1876 à son fils Adolphe, étudiant dans la capitale : « Bois du vin, tu dois l'avoir reçu ; celui-là vaudra mieux que celui de Bordeaux, au moins il est naturel »²⁵⁸. Le vin en question est, faut-il le préciser, celui élaboré avec les raisins des vignes familiales de Montsérét ou d'Ornaisons, vin que les Turrel expédient par chemin de fer à leur rejeon.

Le marché qui se tient tous les jeudis sur les Barques à Narbonne est la référence pour les vigneron de Montsérét. Les plus aisés d'entre eux se mêlent aux négociants et courtiers qui palabrent et font affaire. Les autres, plus modestes, accaparés par le travail dans leurs vignes ou leur chai, se contentent de lire les chroniques vinicoles publiées dans tous les hebdomadaires locaux tels *le Midi vinicole*, *Le Progrès agricole et viticole* ou de faire confiance à quelque voisin plus averti. Les cours fluctuent dans d'importantes proportions d'une campagne à l'autre et au cours d'une même campagne viticole. Le vin s'expédie sur les grands centres de consommation. Au printemps 1869 : « On a pris à Montsérét 250 l de vin rouge pour Lyon à 21 F l'hl et 90 hl pour Nîmes à 23 F »²⁵⁹. Au printemps suivant, le chroniqueur signale que « Beaucoup de négociants du dehors parcourent les campagnes et les grosses caves trouvent rapidement preneurs »²⁶⁰. Sur ce marché de Narbonne, une maison de Bordeaux achète 4500 hl des Ollieux à 16 F l'hecto²⁶¹.

À la fin de l'année 1871, le chroniqueur vinicole évoque encore les conséquences de la guerre : « Les prix n'ont pas varié grâce à la ténacité de la propriété mais les grandes affaires sont impossibles jusqu'à ce que les vins puissent reprendre leur libre circulation » A Montsérét, des petits lots sont négociés à 20 F »²⁶². Au printemps suivant, la situation commerciale s'est notablement améliorée, au moins pour le négoce, puisque début avril, 800 hl de la cave des Ollieux, achetés en octobre à 18,50 F, sont revendus 23,50 F l'hl ²⁶³. Dans les premiers jours de juin 1872, la presse régionale se fait l'écho de cette emprise du négoce : « Les détenteurs du Narbonnais demandent des prix élevés ; les offres qui leur sont faites viennent principalement de négociants du Gard et du Bordelais. Toutes les affaires sont faites de commerçants à commerçants, les négociants étant détenteurs de presque toutes les existences du Narbonnais »²⁶⁴. Lors de ce marché, trois caves de la commune totalisant 1500 hl sont vendues à 25 et 26 F l'hecto²⁶⁵. La campagne 1872-1873, confirme ce raffermissement du marché : à l'automne 1872, un viticulteur de Montsérét obtient le prix de 30 F l'hecto pour 800 hl de « beau vin,

²⁵⁷ *Bulletin du Comice agricole de l'arrondissement de Narbonne*, mars-avril 1877, p. 78.

²⁵⁸ Archives privées, fonds Turrel, correspondance de Lézida Turrel.

²⁵⁹ *L'Union Nationale*, 24 avril 1869, p. 3.

²⁶⁰ *L'Abeille de Narbonne*, 24 mars 1870, p. 3.

²⁶¹ *Ibid.*

²⁶² *Le Bon Sens*, 2^e année, n° 121, 30 décembre 1871, p. 2.

²⁶³ *La Fraternité*, 4^e année, n°311, 4 avril 1872, p. 4.

²⁶⁴ *Le Journal de Toulouse politique et littéraire*, 3 juin 1872, n°152, p. 4 et *L'Union Nationale*, 7 juin 1872, p. 4.

²⁶⁵ *Ibid.*

noir »²⁶⁶et, quelques jours plus tard, toujours dans la commune, on relève la vente de « 1800 hl de vin rouge Narbonne à 30 F »²⁶⁷. A la mi-novembre, « les vins se maintiennent au même prix. « C'est toujours sur les vins noirs que se portent les préférences mais, comme ils deviennent très rares, on commence à attaquer des crus moins renommés pour leur couleur ». A Montséret, 2 000 hl sont achetés en divers lots à Montséret à 31 F et 32 F l'hecto²⁶⁸. Une semaine plus tard, le chroniqueur incite les vigneron à ne pas se précipiter : « Nos vins sont toujours l'objet d'une demande suivie [...] L'élévation des cours a surtout porté sur les beaux vins noirs de coupage. Nous persistons à penser que les prix ne faibliront pas. On peut ne pas avoir eu l'occasion de vendre son vin. Mais, si on sait attendre, on doit la trouver sans avoir à faire des concessions »²⁶⁹. Montséret. Cave de M. Turrel 1800 hl à 30 F »

Certains décident d'attendre, tel Antoine Teisset qui, à la mi-janvier 1873, retire 31 F l'hecto des 3200 hl de sa cave des Olieux²⁷⁰. Avec une recette de l'ordre de 100 000 francs, Teisset pouvait voir l'avenir avec optimisme à l'heure de procéder à la donation-partage de son domaine à ses deux filles.

« On a pris à Montséret 250 hl de vin rouge pour Lyon à 21 F l'hl et 90 hl pour Nîmes à 23 F »²⁷¹.

Le Messager du Midi, 26^e année, Dimanche 22 juin 1873, n°168, p. 3

Vins, Narbonne, 19 juin 1873 : « Il s'est encore traité quelques achats sur souche au cours de la semaine écoulée. Jeudi dernier en plein marché on annonça la vente de la récolte 1873 du domaine de Sainte-Marie-des-Olieux, soit environ 4000 hl vin rouge Narbonne au prix rond de 40 F l'hl, acheteur une maison de Ferrals ».

Le Journal de Toulouse politique et littéraire, 69^e année, Lundi 23 juin 1873, n°171, p. 4

Vins, Narbonne, 19 juin 1873

« Les prix des vins sont stationnaires. Nous avons atteint des cours si élevés que l'on ne doit pas s'étonner si le commerce hésite à les franchir. **Les affaires sur souches** continuent à être recherchées à la propriété se montre fort tenace ; elle sait que la baisse n'est pas à craindre et elle croit pourvoir sans danger courir les chances d'une plus-value. Nous connaissons un bon nombre de propriétaires, possesseurs des bons crus du Narbonnais, qui ont refusé 40 F de leur récolte pendante et qui se demandent, en voyant approcher le phylloxéra, si, comme au temps où l'oïdium régnait en vainqueur, les vins noirs ne sont pas destinés à atteindre 60 ou 70 F l'hl ».

Achats faits en disponible

Bizanet Deux lots de 1500 hl de la cave de Chefdebien vendus à 25 F

²⁶⁶ *La République. Journal démocratique du Midi*, 10 novembre 1872, p. 3

²⁶⁷ *L'Union Nationale*, 23 novembre 1872, p. 3

²⁶⁸ *Le Journal de Toulouse politique et littéraire*, Lundi 18 novembre 1872, n°318, p. 3.

²⁶⁹ *Le Bon Sens*, 3^e année, n°214, 23 novembre 1872, p. 4.

²⁷⁰ *Le Journal de Toulouse politique et littéraire*, 20 janvier 1873, n°20, p. 3.

²⁷¹ *L'Union Nationale*, 24 avril 1873, p. 3.

Sur souches

Thézan. Récolte du domaine de Sainte-Marie-des-Olieux, 3000 hl environ à 40 F l'hl à une maison de Ferrals (Union de l'Aude)

En 1873-1874, les cours s'enflamment. Durant l'hiver, François de Stadieu obtient d'une maison de Narbonne 40 F l'hl pour les 3 200 hl de sa cave de Ste-Marie-des-Ollieux²⁷².

L'année 1875 enregistre une baisse des cours : « Les limites extrêmes des cours varient entre 12 F l'hl pour les petits vins de plaine et 20 à 22 F pour nos Narbonne premier choix.... A Montsérét, 700 hectos, solde d'une cave, ont obtenu 20,50 F »²⁷³. En 1876, « *Montsérét. Cette commune est totalement épuisée : il n'existe plus rien à vendre. Cave de Mme Vve Berthomieu, 230 hl à 26 F* »²⁷⁴.

La généralisation de la viticulture ne bouscule pas uniquement l'agriculture familiale. Désormais, même dans les grandes exploitations la tendance est au morcellement :

- 1867 : vente d'une partie de la propriété de Frédéric Laffont à Antoine Goudy ; ces terres vont constituer le domaine des Aiguillous.
- 1872 : partition égalitaire du domaine des Ollieux entre les deux filles d'Antoine Teisset, d'où propriété Huc et propriété Lignon.
- 1879-1884 : ventes par Clémence Pech épouse Gavaudan de parcelles du domaine de la Cafforte.
- 1883 -1886 : démembrement de la propriété de Théodore Conte, aux Clauses.

Parce qu'il impacte durablement le devenir du hameau des Clauses, ce dernier démembrement exige quelques éclaircissements. Le hameau des Clauses entre alors dans une période de turbulences qui se traduira par une transformation radicale de sa nature. Peu avant son décès en 1875, Théodore Conte a légué par testament tous ses biens à trois de ses nièces et à un petit-neveu Conte tout en réservant à sa veuve l'usufruit de ses biens et la pleine propriété de sa maison de Thézan²⁷⁵. Dans les années 1980, quelques « vieux » montsérétois évoquaient encore le souvenir de la « Comtesse » esseulée dans l'ancien « château » des Clauses. Ce sobriquet ironique dont la *vox populi* affubla Rose Pauc ne doit rien à une quelconque lignée nobiliaire mais fut inspiré par son patronyme marital. Les dispositions testamentaires de Théodore Conte propulsent son patrimoine des Clauses dans une zone de turbulence car aucun de ses quatre héritiers ne manifeste la moindre appétence pour un ensemble foncier et immobilier grevé d'une entière servitude d'usufruit et nécessitant investissements et remise en état.

²⁷² *Le Journal de Toulouse politique et littéraire*, 7 janvier 1874, n°7, p. 4.

²⁷³ *Le Midi*, 9 janvier 1875, p. 3.

²⁷⁴ *L'Union Nationale*, 14 novembre 1876, p. 3

²⁷⁵ A. D. Aude 3 E 17062, étude Emile Benet, notaire à Lézignan, n°697, 23 juillet 1873.

Alors, entre en scène un jeune neveu de Rose, Romain Pauc (1857-1931). Dans un premier temps, celui-ci rachète aux quatre héritiers les terres et bâtiments des Clauses²⁷⁶. Dans un second temps, moyennant une substantielle rente annuelle, il obtient de sa tante l'abandon de ses droits d'usufruit²⁷⁷. Pour autant, résidant à Conilhac-du-Plat-Pays (aujourd'hui Conilhac-Corbières) dont son épouse est originaire, en charge de la propriété familiale de Gasparets riche de 35 ha de vignoble et du domaine des Cascals dans la commune minervoise d'Azille, Romain Pauc n'entend ni davantage disperser son patrimoine immobilier et viticole ni s'établir à Montségret. Les ventes auxquelles il procède entre 1881 et 1886 débouchent sur le démantèlement en cinq parties de cette propriété des Clauses. Antoine Vacquier (1846-1915), Simon Berthomieu, dit *Simonet* (1858-1934), Barthélémy Joulia (1824-1906)²⁷⁸, Guillaume Sivade (1836-1901) et Emmanuel Raynaud (1846-1923) achètent un certain nombre de parcelles. Seuls bémols, les revers de fortune de Barthélémy Joulia et de son fils Zéphir, d'une part, d'Emmanuel Raynaud, d'autre part, contraindront Romain Pauc à gérer ses terres des Clauses bien plus longtemps qu'il ne l'envisageait lors de leur acquisition.

Jusqu'à la Première Guerre mondiale, les notaires seront les principaux banquiers du monde paysan. Mieux que quiconque, ils connaissent les secrets des chaumières dont ils pratiquent les inventaires après décès. Ils ne rechignent pas à sortir de leur étude pour signer les actes de quelque importance dans les demeures bourgeoises. Plus fondamentalement, le notaire entretient des relations régulières avec les propriétaires terriens « aux reins solides » dont ils gèrent une bonne part de l'épargne. En contrepartie, il place ces fonds auprès des exploitants, petits ou grands, en quête de financement. Ces prêts consentis pour des durées excédant rarement une dizaine d'années ne sont guère adaptés à des biens fonciers dont le retour sur investissements est plus long²⁷⁹. S'en suit parfois une périlleuse chaîne d'emprunts dont les « bénéficiaires » ont dû mal à s'extraire. Tant que les intérêts sont régulièrement acquittés, le débiteur n'est pas inquiet même lorsqu'il est incapable de rembourser le capital à l'échéance. En revanche, toute interruption dans le paiement de ces intérêts peut enclencher une procédure d'expropriation. Emmanuelle Mandrou a parfaitement mis en évidence pour l'ensemble du Narbonnais la forte dichotomie sur laquelle repose ce mode de financement des biens fonciers : d'une part d'anciennes familles de propriétaires fonciers « aux reins solides » créanciers d'exploitants viticoles hardis, parfois téméraires, fragilisés par un marché toujours instable et par une crise phylloxérique dont ils n'avaient pas apprécié à sa juste mesure l'impact sur leur capacité de financement²⁸⁰. Une bonne partie des transactions opérées par les Montségretois

²⁷⁶ A. D. Aude 3 E 18418, étude Mailhac, notaire à Fabrezan, n°107, 24 mars 1881.

²⁷⁷ A. D. Aude 3 E 18419, étude Mailhac, notaire à Fabrezan, n°29, 26 janvier 1882.

²⁷⁸ Acte Astor, notaire à Lézignan du 8 septembre 1881, enregistré au bureau des hypothèques de Narbonne le 19 septembre 1881, vol. 537, n° 42 et suivant acte du 29 juin 1881, au rapport du même notaire transcrits bureau de Narbonne, vol. 540, n°13 le 7 juillet même année.

²⁷⁹ Cf POSTEL-VINAY Gilles, *La terre et l'argent. L'agriculture et le crédit en France du XVIII^e au début du XX^e siècle*, Albin Michel, 1997, chapitre 8 : L'exception languedocienne, p. 318-353.

²⁸⁰ MANDROU Emmanuelle, *Patrimoines et grandes familles dans le Narbonnais pendant la dernière partie du XIX^e siècle (Étude des archives de l'enregistrement de 1852 à 1894)*, thèse de doctorat en Droit, Université des Sciences sociales de Toulouse, 1998.

s'inscrivent dans ce dispositif animé par les études notariales. Cependant, le crédit est parfois directement consenti par le vendeur à son acheteur sans intermédiation notariale. Tel est le cas de Romain Pauc. Dans la mesure où il n'a pas un besoin pressant d'argent frais, ce jeune et riche propriétaire est tout disposé à faire crédit à ses acquéreurs de la métairie des Clauses moyennant, bien entendu, intérêt à 5 % et hypothèque des biens en question.

Les Joulia avaient acheté à crédit les bâtiments de la métairie des Clauses et les terres attenantes. Durant des années, ils se bornent, au mieux, à s'acquitter des intérêts. Mais à l'échéance des dix ans, en 1891, confrontés à la baisse du revenu viticole consécutive à la crise phylloxérique, non seulement les Joulia ne sont pas en mesure de rembourser les 66 700 francs de capital mais leur dette s'est accrue de 8 543 francs d'intérêts non honorés. Romain Pauc s'impatiente d'autant plus que « *les vignes vendues avaient au jour de la vente une valeur considérable qui a disparu à suite de l'invasion phylloxérique* »²⁸¹. Parfaitement conscient de la perte de valeur subie par tous les biens immobiliers en général et par le vignoble en particulier, il se résout en 1891 à un règlement à l'amiable. Activer son droit à hypothèque aurait débouché sur la vente aux enchères des biens saisis, laquelle, estime-t-il à juste titre, ne lui aurait presque rien rapporté. Un arrangement est conclu sur la bases suivante : moyennant 22 000 francs, les Joulia rétrocèdent à Pauc les propriétés qu'il leur avait vendues ainsi que celles acquises par eux-mêmes de Paulin Arié²⁸². Romain Pauc ne fait pas une mauvaise affaire : en reprenant ses biens, il peut espérer en tirer un meilleur prix quand le marché foncier aura recouvré quelque couleur. De fait, il revendra la bâtisse à Simon Berthomieu, grand-père maternel de Roger Rivière (1912-1983).

Dans le même temps, les 22 000 francs retirés de la rétrocession constituent pour les Joulia, un semblant d'oxygène moins préjudiciable qu'une vente aux enchères. Pour autant, la fuite en avant se poursuit. Le Crédit Foncier de France prête à Zéphir Joulia (1845 -), fils de Barthélémy, à son épouse Anne et sa belle-mère Rose Gibert, veuve d'Antoine Perrouty, 5 400 francs remboursables en 75 annuités de 252 francs chacune. Les Joulia s'engagent par là-même à rembourser sur trois générations 18 900 francs soit près de quatre fois le capital ! En garantie de ce prêt pour le moins hasardeux, le Crédit Foncier reçoit une hypothèque sur tous les biens des Joulia et des Perrouty : une maison et ses dépendances, 12 ha de vignes, terres labourables et pâtures situés à Montséret et Saint-André mais les Joulia doivent également 3500 francs à des particuliers dont l'hypothèque prime sur celle du Crédit Foncier²⁸³. Cet emprunt permettra d'éponger une petite partie des dettes, de désintéresser les créanciers les plus pressants. Mais l'inévitable finit par advenir : les Joulia père et fils sont finalement expropriés en 1908.

De son côté, Emmanuel Raynaud contracte coup sur coup en 1881 et 1882 deux emprunts auprès de Romain Pauc : 12 500 F remboursables dans six ans et 25 000 F

²⁸¹ A. D. Aude 3 E 18489, étude Clovis Estival, notaire à Thézan, n°83, 28 juin 1891.

²⁸² *Ibid.*

²⁸³ A. D. Aude 3 E 18489, Me Clovis Estival, notaire à Thézan, n°150, 2 novembre 1891.

remboursables en dix ans. Avec les parcelles acquises auprès de Pauc, Emmanuel Raynaud se retrouve à la tête d'une exploitation viticole enviable si elle n'était point grevée de dettes. Mais cet endettement est conséquent et risqué alors même que bruissent les rumeurs de l'arrivée prochaine du phylloxéra en terre audoise. Dès 1886, Raynaud est confronté à de sérieuses difficultés financières. N'ayant remboursé que 5 000 F, il reste débiteur de 32 500 F. Acculé, il se voit contraint de donner à titre de supplément de garantie à Pauc tous ses biens du Pont d'Orbieu, commune de Lanet, hérités de ses parents et beaux-parents : maisons, remise, champs, vignes, jardins, prés, et autres terres²⁸⁴. Mais, situé au cœur d'un arrière-pays à l'économie atone, ce patrimoine foncier d'une valeur modeste au regard de la dette accumulée ne saurait aucunement contrebalancer la perte de valeur de l'exploitation montsérétaise alors même que le phylloxéra entreprend de ravager inexorablement le vignoble local. Les vignes dépérissent, meurent et doivent être arrachées et reconstituées. Romain Pauc accorde délai de paiement sur délai de paiement mais Emmanuel Raynaud s'avérant incapable de lui rembourser le capital des emprunts souscrits, ses biens des Clauses seront finalement vendus au Tribunal civil de Narbonne le 13 novembre 1913. Entretemps, Emmanuel Raynaud était reparti vivre à Lanet.

Une production viticole réduite à néant, des dépenses accrues : la situation financière de tous ceux qui n'ont pas su ou pu accumuler de l'épargne pendant les années fastes devient critique. Elle devient franchement intenable pour quiconque s'était endetté pour acheter des vignes à prix fort durant l'âge d'or phylloxérique, juste avant le retournement de conjoncture. Les déconfitures d'Emmanuel Raynaud d'une part, de Barthélémy et Zéphir Joulia d'autre part, en sont de parfaites illustrations. Quant à Romain Pauc, il devra attendre 1918 pour vendre ses derniers biens des Clauses où, durant sa jeunesse, il pensait ne faire qu'une fugace apparition. La mémoire de cet entreprenant propriétaire des Clauses se perpétue de nos jours par l'entremise de la famille Bergès-Reverdy attachée au souvenir de son trisaïeul au point de baptiser « *Romain Pauc* » la prestigieuse cuvée de son domaine viticole La Voulte-Gasparets.

À l'issue de cette laborieuse redistribution des cartes, la propriété foncière du hameau des Clauses se structurait pour de longues années²⁸⁵.

3.3. Une exception notable : la constitution de « l'empire » viticole Turrel.

La partition très prononcée des exploitations agricoles comporte deux exceptions de nature et d'importance inégales. La première, mineure, concerne l'exploitation de Jean Marty qui, après avoir été divisée en 1845, est reconstituée en 1869 et demeurera sous sa forme originelle jusqu'en 1903. La seconde exception, celle de la propriété de la famille Turrel, est

²⁸⁴ A D Aude 3 E 19017, Me Marius Jourdet, notaire à Lézignan, n°401, 2 juin 1886.

²⁸⁵ A. C. Montséret, Projet de reconnaissance des chemins ruraux. Chemin rural n°3 dit des Clauses avec embranchements 1^e. vers la Grand-Pièce, 2^e vers la maison de Joulia Alcide, sur une longueur totale de 2317 mètres, Plans parcellaires.

nettement plus conséquente. En trois générations, cet honorable bien de village se transforme en une multipropriété d'envergure régionale.

Dans un premier temps, la propriété foncière de Bertrand Turrel fils et de son épouse Rose Pech (1780- 1874) obéit à la "loi" générale du morcellement. En 1844, le couple procède à la donation anticipée de leurs biens entre leurs trois enfants. Adolphe, communément appelé *Turrelou* selon l' ancestrale dénomination des fils aînés en Occitanie, son cadet Eugène, et leur fille Eulalie²⁸⁶. Les 67 hectares qu'il possède sont divisés entre ses deux fils, Mais les stratégies matrimoniales mises en œuvre vont bientôt inverser la tendance. L'aîné, Adolphe, restera célibataire. De son côté, Eugène a épousé en 1834 sa cousine germaine, Félicité Marty (1813-1890) ; le couple aura une fille unique, Lézida, laquelle, à la mort de *Turrelou* en 1899, hérite de tous ses biens, à charge pour elle de désintéresser au moyen d'une rente viagère sa tante résidant à Sigean. Lézida Turrel épouse en 1854 un de ses cousins au second degré, Auguste Turrel (1825-1866), propriétaire et maire à Ornaisons. De cette union naîtra un fils unique, prénommé Adolphe comme son grand-oncle. L'endogamie, l'enfant unique et le célibat définitif se conjuguent ici pour concentrer sur un seul individu, Adolphe Turrel neveu, le patrimoine foncier accumulé par plusieurs branches d'une même famille.

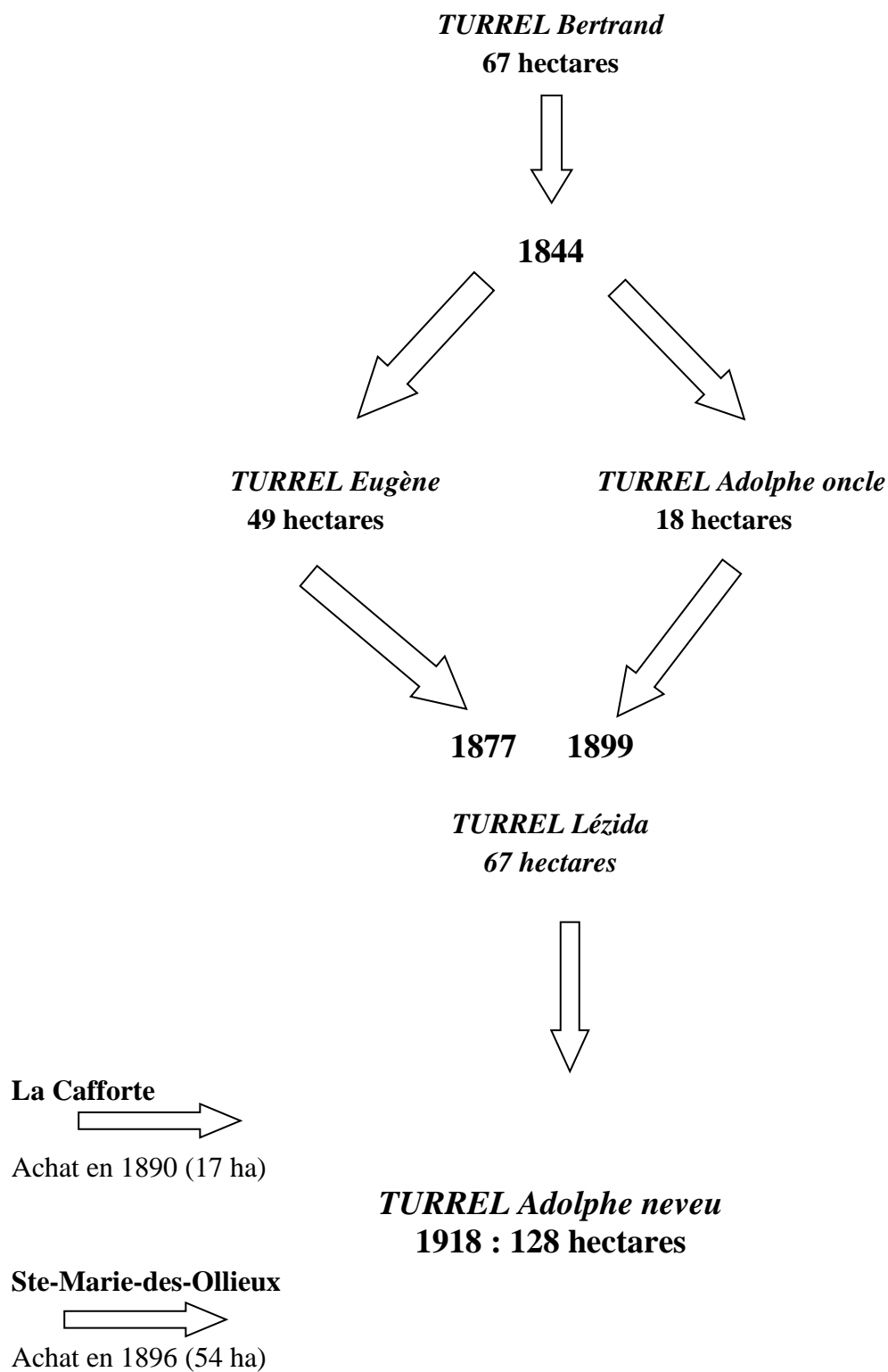
L'« heureux élu » pourra se targuer d'une brillante mais éphémère carrière politique. Elu pour la première fois à la Chambre des Députés en 1885 alors qu'il n'a pas encore 30 ans, il sera nommé onze ans plus tard ministre des Travaux publics²⁸⁷. En 1888, il épouse à Paris Cécile Jouslain (1867-1916), une jeune fille de la haute bourgeoisie, originaire de Saint-Jean-d'Angély en Charente-Inférieure (aujourd'hui Charente-Maritime). En digne agrarien, Adolphe Turrel investit dans la terre les 500 000 francs de dot déposés par son beau-père dans la corbeille de mariage. Au patrimoine foncier déjà conséquent de ses ancêtres, il adjoint plusieurs domaines agricoles. À Montsérét, il achète en 1890 la campagne de la Cafforte (17 ha de vigne) et surtout, en 1896, les 54 ha du domaine de Sainte-Marie-des-Ollieux. Au total, entre 1896 et 1918, Adolphe Turrel détient dans la seule commune de Montsérét 128 ha dont une large majorité de vignes. Il conviendrait d'y ajouter les 11 hectares de vignobles possédés par la famille dans le territoire de Saint-André-de-Roquelongue, d'autant que ces terres sont toutes situés à Part-du-Ray, tènement mitoyen de Montsérét. L'encart n°13 représente schématiquement ce processus d'accumulation de la propriété foncière sur la tête d'Adolphe Turrel neveu.

²⁸⁶ A D Aude 3 E 12381 Me Théodore Bories, notaire à Narbonne, 19 janvier 1844, n° 85.

²⁸⁷ Cf ESCUDIER Jean-Louis, *Viticulture et politique en Languedoc. L'action d'Adolphe Turrel, ministre de la III^e République*, Montpellier, Les Presses du Languedoc, 1995.

Encart n°13

Origine de la propriété viticole d'Adolphe Turrel neveu dans la commune de Montsérét



Le fonctionnement d'une telle entité économique requiert de nombreux ouvriers et domestiques employés dans les vignes, à la cave et au « château ». La responsabilité des exploitations incombe au quotidien à un régisseur, Paul Bacave (1866 - 1928)²⁸⁸, lequel est en contact constant avec le régisseur général, Sabin Badel, qui, depuis Ornaisons, supervise la gestion de l'ensemble des propriétés agricoles d'Adolphe Turrel. Par là-même, la propriété foncière familiale de Montsérét est rétablie dans sa dimension originelle.

Ces deux dynamiques de sens opposés (parcellisation et concentration) caractérisent durant un demi-siècle la structure économique, sociale et politique du village. On assiste alors à une sorte de schizophrénie sociale : d'un côté Turrel et les siens, de l'autre, tous les autres.

3.4. Les « campagnes » : un autre Montsérét.

À l'autre extrémité de la commune, les cartes de la propriété foncière du domaine des Ollieux sont également rebattues. Devenue veuve en 1831, Anne Etiennette Latreille de Gléon opère l'année suivante une donation-partage de ses biens entre ses trois enfants. La meilleure part, le domaine des Ollieux, revient à son fils aîné, le comte Eugène Castillon de Saint-Victor (1806-1864), lequel a épousé en 1828 sa cousine germaine Albanie de Latreille-Gléon²⁸⁹. Eugène de Castillon-Saint-Victor assurera à sa mère une confortable rente annuelle : consistant en une somme de 2 500 francs, cinq hectolitres de blé, beau, net et marchand, trois hectolitres de vin fin, bon et potable et quatre charretées de sarments ou de bois. Le partage inégal entre les trois enfants est cohérent pour une famille de vieille noblesse encore marquée par la tradition du droit d'aînesse. Mais ce choix s'avèrera malheureux tant le train de vie du comte, éphémère député de la Haute-Garonne sous la Seconde République, excède largement les revenus de ses propriétés. De précaire qu'elle était depuis des décennies, sa situation financière devient désastreuse en 1850²⁹⁰. La multiplication des emprunts hypothécaires reposant sur le domaine des Ollieux finira par imposer son aliénation. L'option retenue, celle de la vente « à la découpe », se traduit par le démantèlement de l'exploitation. Distillateurs reconnus sur la place de Narbonne, les frères Martin-Roch et Eugène Cabanel sont logiquement les premiers sur les rangs car déjà dans les murs. Depuis quelques années, ils exploitent la distillerie des Ollieux : en 1848, trois de leurs salariés y élaboraient pour 8 000 francs d'alcool comme en fait foi la statistique du ministère de l'Agriculture et du Commerce²⁹¹. Le 12 août 1853, moyennant 70 000 francs dont 20 000 payés comptant et 50 000 payables dans dix ans avec intérêt à 5 %,

²⁸⁸ Né le 22 janvier 1866 à Peyriac-de-Mer dans une famille originaire de Saint-Benoît, petite commune du Chalabrais, Paul Bacave épouse à Montsérét, en 1888, Appolonie (dite Pauline) Barthélémy, née à Lagarde (Haute-Garonne) en 1869, et décèdera à Montsérét le 18 février 1928.

²⁸⁹ A. D. Aude 3 E 12368, étude Antoine Lagarrigue, notaire à Narbonne, n°129, 29 février 1832.

²⁹⁰ Cf ESCUDIER Jean-Louis, *Les Ollieux : un domaine viticole ancestral*, Petite monographie du Parc, Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée, 2015.

²⁹¹ *Statistique industrielle de la France publiée par le ministère de l'Agriculture et du Commerce*, Imprimerie nationale, Paris, 1848, t. II, p. 108-109.

les frères Cabanel achètent les 46 ha de vigne composant la partie orientale du domaine et « *un bâtiment servant de distillerie d'esprit* »²⁹². La vente d'une douzaine d'hectares de vignes à deux propriétaires de Thézan (Pierre Fabre fils et Baudile Séguy ²⁹³) rapporte 18 000 francs supplémentaires à Castillon de Saint-Victor ou, plutôt, à ses créanciers. L'année suivante, 22 ha supplémentaires sont cédés moyennant 33 000 francs à Hortense de Stadieu, laquelle n'est autre que l'épouse d'Eugène Cabanel²⁹⁴. Le 2 mai 1855, l'ensemble des bâtiments d'exploitation et d'habitation avec la plus grande partie du domaine des Ollieux, soit 105 ha de vignes et 28 ha de garrigues, sont vendus pour 120 000 francs à un fabricant de verdet de Narbonne, Ludovic Sabatier (1813-1876)²⁹⁵. Enfin, en 1860, Castillon de Saint-Victor cède pour 9 000 francs deux parcelles à Antoine Teisset²⁹⁶. Les quelque 250 000 francs résultant de ces transactions étalées sur sept années sont affectés au désintéressement des créanciers hypothécaires. En revanche, il est hautement improbable que les simples créanciers chirographaires aient recouvré les fonds prêtés au très prodigue « comte des Ollieux ».

Négociants et distillateurs, les Cabanel sont partie prenante de cette petite bourgeoisie narbonnaise enrichie par le négoce. Eugène Cabanel a épousé Hortense de Stadieu, l'une des filles de Julien de Stadieu (1798 - 1853) et de Sophie Gourlier (1796-1863), détenteurs à Narbonne d'une entreprise de messagerie rayonnant du Midi aquitain à la Méditerranée. Dès lors, un lieu de vie supplémentaire émerge dans la commune de Montségret. Cabanel fait construire un corps de bâtiments d'exploitation (cave, écurie, logements d'ouvriers...) et une belle maison de maître à trois niveaux, achevée en 1855. Rapidement baptisée par la *vox populi* « château », cette bâtisse n'est cependant pas aussi somptueuse et ostentatoire que les « châteaux viticoles », parfois dénommés « châteaux d'Aramonie » qui, de Carcassonne à Pézenas, se multiplieront quelques décennies plus tard dans les grands domaines de plaine.

Lorsqu'il acquiert Sainte-Marie-des-Ollieux, Eugène Cabanel vient d'accéder à la présidence du Tribunal de Commerce de Narbonne ; au faite de sa réussite, la déconfiture est pourtant tout proche. Fragilisée par la sévère contraction du marché de l'alcool de vin, sa maison de commerce se trouve en cessation de paiement et la faillite est prononcée le 7 janvier 1857. Désireux de mettre de la distance avec des créanciers d'autant plus pressants qu'il est incapable d'acquitter les intérêts de ses emprunts, Eugène Cabanel franchit la frontière franco-espagnole et se réfugie avec sa famille à Figueras où il montera une entreprise de transport maritime. Soucieuse de ne pas être éclaboussée par le scandale, la parentèle de Stadieu vient à sa rescousse. En rachetant le domaine de Sainte-Marie, le frère cadet d'Hortense, François de

²⁹² A. D. Aude, 3 E 12391, étude Théodore Bories, notaire à Narbonne, 12 août 1853, n°465.

²⁹³ A. D. Aude 3 E 12393, étude Théodore Bories, notaire à Narbonne, 30 avril 1855, n°225, vente moyennant 9000 francs d'une vigne de 6 ha 20 et n°226, vente pour 9000 francs d'un terrain de 8 ha 94, partie en champ situé dans la commune de Thézan, partie en vigne située dans la commune de Montségret, le tout séparé seulement par un fossé assurant l'écoulement des eaux pluviales.

²⁹⁴ A. D. Aude 3 E 12397, étude Bories, notaire à Narbonne, 7 novembre 1854, n°577.

²⁹⁵ A. D. Aude, 3 E 12393, étude Théodore Bories, notaire à Narbonne, 30 avril 1855, n°227 et A. D. Aude 3 Q 18/123, enregistrement de la vente le 2 mai 1855 au bureau de Narbonne.

²⁹⁶ A. D. Aude 3 E 12398, étude Théodore Bories, notaire à Narbonne, 24 avril 1860, n°218.

Stadiou (1827-1894), contribue à désintéresser, au moins pour partie, quelques-uns des créanciers de son beau-frère.

Aux Ollieux, Ludovic Sabatier, propriétaire absentéiste, ne s'investit pas dans la gestion du domaine. Très rapidement, l'exploitation est gérée par Antoine Teisset (1806-1891). Issu d'une famille de meuniers établie de longue date à Portel-des-Corbières, le père Teisset avait rejoint Fabrezan où Antoine naît en 1806. Après son mariage en 1827 avec Catherine Espérou, originaire de Boutenac, Antoine Teisset se serait lancé dans le commerce des chevaux qui lui aurait procuré une certaine aisance. Antoine et son épouse viennent habiter Les Ollieux où ils accueillent en 1861 leur fille Marie, jeune veuve de Raphaël Lignon, un négociant sigeonais dont les aïeux étaient originaires de Saint-André-de-Roquelongue. Antoine Teisset parachève son insertion locale en 1865 en intégrant la municipalité dirigée par Eugène Turrel. Cette implication citoyenne, tout comme celle de François de Stadiou, clôturait en quelque sorte l'antagonisme séculaire entre les propriétaires des Ollieux et la communauté montsérétoise. Le 7 octobre 1867, moyennant 150 000 francs, Antoine Teisset achète enfin le domaine des Ollieux à Ludovic Sabatier, régularisant ainsi une situation de fait²⁹⁷.

Le 29 décembre 1872, Antoine Teisset procède de son vivant à la donation-partage du domaine des Ollieux à ses deux filles : l'aînée, Rose, mariée depuis en 1850 à François Barigné de Fabrezan, et la cadette, Marie, veuve de Raphaël Lignon²⁹⁸. En dotant chacune de ses filles d'un patrimoine foncier conséquent, Antoine Teisset entend agir en bon père de famille. Toutefois, cette partition strictement égalitaire crée une situation potentiellement source de litiges plus ou moins larvés : usages et entretien des parties communes (puits, four à pain, forge, chemins...), interprétation de l'acte de donation-partage, dévolution des terres non expressément désignées... Sans être exceptionnelles, les partitions d'exploitations ne sont pas légion dans le bas Languedoc viticole de la fin du XIX^e siècle. En général, l'intégrité du domaine est préservée en affectant à un seul et unique héritier (mâle) la propriété foncière ou tout au moins les bâtiments d'exploitation, les autres membres de la fratrie étant désintéressés au moyen de valeurs mobilières. Pourtant, la partition des Ollieux n'a pas nui à l'efficacité économique dans la mesure où, de par leur superficie (environ 55 ha de vignoble), chacune des deux entités nouvellement constituées demeurait une grande exploitation viticole. Au total, le très vaste domaine peu productif des Castillon-de-Saint-Victor laisse place à trois exploitations intensives employant ensemble une soixantaine de salarié.e.s.

Maurice Huc (1843 -) est incontestablement la personnalité qui a imprimé le plus nettement sa marque aux Ollieux. Le préambule qu'il rédige en forme d'avant-propos à son livre de compte de l'exploitation dénote par sa rigueur et sa précision sa ferme volonté de faire fructifier le bien que lui confie son beau-père en 1876 (encart n°14).

²⁹⁷ A. D. Aude 3 E 11702, étude Maurice Gouze, notaire à Fabrezan, 1^{er} octobre 1867, n°162.

²⁹⁸ Archives privées, fonds François Bories, étude Georges Mailhac, notaire à Fabrezan, 29 décembre 1872.

Encart n°14

Première page du Livre-Journal du domaine des Ollieux tenu par Maurice Huc²⁹⁹

L'an 1876 et le 14 novembre, j'ai pris possession de la propriété des Ollieux, bien appartenant à mon épouse. J'avais alors 30 ans 16 jours, Antoinette 26 ans et demi, Eugène 3 ans 17 jours. Mon beau-père m'a remis ce jour-là la somme de 2 000 francs. Mon père, une lettre de change de 1 000 francs.

J'ai trouvé en m'installant, à ma disposition ayant rapport à la propriété :

Dans la cave, 8 tonneaux, une cuve, deux pressoirs montés et quelques petits fûts ainsi que comportes pour la vendange. À l'écurie, il s'y trouve 4 bêtes de labour dont un cheval et trois mules, avec leur harnachement complet, tant pour le labour que pour la charrette. Il y a, en outre, pour le service de la propriété une charrette, un tombereau, 4 charrues pour labourer à la paire, et 5 fourcats, quelques pelles et pioches.

Deux maisons pour les domestiques avec un enclos attenant, puis une petite maisonnette pour notre propre habitation. Les domestiques sont au nombre de six : le ramonet, qui est chargé de l'écurie et deux de ses fils sont à gage.

Bien qu'administrativement rattaché à la commune de Montsérét, le domaine des Ollieux, tant par sa position excentrée et périphérique que par son histoire, occupe une place spécifique dans l'espace communal. Ses propriétaires successifs comme ses salarié.e.s sont plus tourné.e.s vers Thézan, Boutenac et même Fabrezan que vers le village de Montsérét. Aujourd'hui réduit au rôle de simple chemin d'exploitation, le chemin vicinal de Thézan à Boutenac qui traverse le hameau était séculairement une voie stratégique dans la contrée puisque unique connexion des villages environnants au chemin de grande communication de Narbonne à Lagrasse (actuelle D 613). Géographiquement, les Ollieux sont distants de 2,7 km du village de Thézan et de 4,2 km de la Ville Haute, cœur vivant du Montsérét du XIX^e siècle. Pour des personnes circulant la plupart du temps à pied, ce différentiel de 1,5 km n'est pas négligeable d'autant que la venue au bourg de Montsérét implique jusqu'en 1876 le franchissement à gué de l'Aussou. L'intensité des relations avec Boutenac et surtout Fabrezan est patente. Les liens avec les différents lieux de vie situés dans l'actuelle commune de Boutenac sont ancestraux. Les Ollieux sont tout proches de Fontsaïnte et de Villemajou. Les Castillon Saint-Victor résident en seigneurs au château de Boutenac, les Gléon possèdent le domaine de Villemajou depuis la Révolution. Pour être plus récentes, les relations avec Fabrezan n'en sont pas moins vivaces. Les Teisset et les Huc y ont des biens immobiliers et de

²⁹⁹ Archives privées François Bories.

solides attaches familiales. Certaines journalières ou femmes de service des Ollieux sont amenées à effectuer des séjours plus ou moins prolongés dans les maisons de maître pour réaliser des travaux de couture ou de lessive, voire des gardes des enfants. Les domestiques hommes ne manquent pas d'aller faire leurs emplettes à la foire de Fabrezan alors que les villageois de Montsérét iront plus facilement à celle de Lézignan.

Le nouveau propriétaire de Sainte-Marie des-Ollieux, François de Stadieu, va s'ancrer à Montsérét. Le 10 mai 1860, c'est devant le maire puis devant le curé de notre modeste village qu'il épouse sa compagne Fanny Sarda. Mariage à vrai dire peu conventionnel pour la bourgeoisie de l'époque puisque le couple a déjà un enfant de deux ans, Emile né à Narbonne en février 1858, et en attend un second, Sophie, qui naîtra à Sainte-Marie le 31 décembre suivant. À l'évidence, cette célébration nuptiale en milieu rural répondait au souhait de l'époux de se tenir éloigné des regards de la société narbonnaise. Pour tout dire, cette union font tâche dans une famille profondément traditionaliste, catholique et anoblie par lettres patentes en date du 24 février 1816, une famille dont la résidence n'est autre que l'ancien palais des Vicomtes de Narbonne édifié juste en face du palais des archevêques³⁰⁰. Le jeune François lui-même fut pensionnaire au Collège de Béziers tenu par les Frères des Ecoles Chrétiennes, institution où il fit sa communion en compagnie de Adrien Mas, futur Frère Exupérien³⁰¹. De fait, cette union avec Fanny Sarda se scelle sans le consentement de la mère de l'époux, Sophie Gourlier, veuve de Julien de Stadieu, qui a refusé de donner suite à l'acte respectueux très officiellement présenté par son fils³⁰². Si la famille Sarda est représentée, aucun membre de la nombreuse parentèle de Stadieu ne figure parmi les témoins au mariage. Le couple aura deux autres garçons, également nés à Sainte-Marie : Paul, le 27 février 1862, et Jules, le 31 mars 1865³⁰³.

Sainte-Marie devient rapidement un lieu de vie florissant et un bien de rapport. Si le domaine est désormais administrativement enregistré sous le vocable de « Sainte-Marie des-Ollieux », le terme de *Fabrica* se perpétue. Lorsque à l'automne 1871, l'un des salariés du domaine, François Cros, épouse une jeune fille résidant au Cingle, dans la commune de Fontjoncouse. Irmina Francès, il est mentionné qu'il réside avec sa mère à « *la fabrique dite des Ollieux* »³⁰⁴. Cette union entre un salarié de Sainte-Marie et une résidente du Cingle n'est pas fortuite. Moins de trois ans après son implantation à Montsérét, François de Stadieu a acquis en 1862 les 52 ha de ce domaine du Cingle³⁰⁵. Sainte-Marie et le Cingle n'étant distants que de

³⁰⁰ BERTHOMIEU Maurice, « Le Palais Vicomtal de Narbonne », *Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne*, t. 36, année 1974, p. 95 : « Le palais vicomtal fut acquis par la famille de Stadieu... Une partie de la Cour de la Vicomté donnant sur la place de l'Hôtel de Ville fut longtemps appelée « Cour de la Poste » à cause du relais de poste qui y fut installé ».

³⁰¹ Cf *Le frère Exupérien, disciple de Saint-Jean-Baptiste de la Salle*, p.

³⁰² A. D. Aude 3 E 12397, étude Théodore Bories, notaire à Narbonne, 10 novembre 1859, n°426.

³⁰³ Plusieurs dizaines de photographies des membres des familles Cabanel et de Stadieu sont reproduites dans le remarquable ouvrage biographique de Michel LANNEAU, *Portraits de famille en Bas-Languedoc autour de la descendance de Pierre Gayraud (1701-1763)*, Paris, Éditions LBM, 2009.

³⁰⁴ Acte de mariage du 6 septembre 1871, commune de Fontjoncouse.

³⁰⁵ A. D. Aude 3 E 16902, étude Jean Cyprien Théron, notaire à Lézignan, 9 janvier 1862, n°18.

sept ou huit kilomètres, la gestion des deux exploitations peut être menée de concert. Un indice plaide en ce sens, à savoir la controverse à laquelle donne lieu la construction, en 1880, de la portion du chemin d'intérêt commun n°23 située entre Les Clauses et Donos³⁰⁶. Faut-il édifier sur le ruisseau de Saint-Estève, au niveau du domaine des Aiguilloux, un pont ou un simple radier ? Après moult palabres, le Conseil général consent à construire un pont à condition que les communes ou particuliers intéressés assument le quart de la dépense, soit 1 850 francs. Les Conseils municipaux de Montséret et de Thézan renâclent à financer un investissement de peu d'intérêt pour leurs administrés puisqu'ils n'empruntent que rarement cette portion de route. Toutefois, soucieux de demeurer en bons termes avec le Conseil général et les services préfectoraux, chacune des deux municipalités vote une contribution de 400 francs³⁰⁷. Le complément, soit 1 050 francs, va être financé par un individu ayant un intérêt direct à la construction de ce pont, à savoir François de Stadieu³⁰⁸. De fait, chevaux, charrettes et personnel pourront à l'avenir circuler par tout temps entre Sainte-Marie et le Cingle sans passer par Thézan, trajet plus long de plusieurs kilomètres. Bien qu'il fût en délicatesse avec sa mère, au décès de cette dernière, François de Stadieu hérite, comme chacun de ses six frères et sœurs, de la succession tant paternelle que maternelle³⁰⁹. Il s'empresse de céder à ses frères et beaux-frères contre espèces sonnantes et trébuchantes les créances qui lui échoient³¹⁰. Les quelque 65 000 francs qu'il en retire lui assurent un train de vie bourgeois agrémenté de quelques actions caritatives, notamment en faveur de la paroisse de Montséret.

Dès son installation à Sainte-Marie, François de Stadieu se trouve en butte avec Fortuné Gavaudan, gestionnaire du domaine de la Cafforte pour le compte de son épouse Clémence Pech (1816-1883). Celle-ci, originaire de Saint-André-de-Roquelongue avait reçu ce domaine lors de la donation-partage consentie en 1856 par ses père et mère³¹¹. De Stadieu reproche à Gavaudan de s'être accaparé des terrains et les drailles qui permettaient de venir faire paître les troupeaux de brebis au ténement de Pech Blanc³¹². Cet engagement de François de Stadieu conforte la position du maire Eugène Turrel dans le procès qu'il intente dans les années 1860 aux époux Gavaudan accusés de s'être indûment accaparés des terrains municipaux. Par la suite, les relations entre le bonapartiste Turrel et le monarchiste de Stadieu seront toujours excellentes. François de Stadieu intègre le Conseil municipal de Montséret dès 1860 et y sera régulièrement réélu jusqu'au décès de Turrel en 1879. Les deux hommes partagent une vision conservatrice des rapports sociaux. Tous deux catholiques pratiquants, ils sont les principaux donateurs de la paroisse. L'obtention en 1871 d'un curé propre à Montséret et l'agrandissement de l'église

³⁰⁶ « Construction de la partie du chemin n°23 comprise entre le chemin des Clauses et la route départementale n°31 dans les communes de Montséret et de Thézan, sur une longueur de 1642 m », Rapport du préfet et procès-verbaux des séances du Conseil général, session d'avril 1880, séance du 8 avril 1880, p. 177-186.

³⁰⁷ A. C. Thézan-des-Corbières, délibération du Conseil municipal du 29 juin 1880.

³⁰⁸ Rapport du préfet et procès-verbaux des séances du Conseil général, session d'août 1880, séance du 23 août 1880, p. 751 (<ftp://ftp.bnf.fr/568/N688633.pdf>).

³⁰⁹ A. D. Aude 3 E 17965, étude Joseph Philippe Favatier, notaire à Narbonne, n°312, 22 mai 1865.

³¹⁰ *Ibid*, actes n°313 à 316, 22 mai 1865.

³¹¹ A. D. Aude 3 E 17032, étude Emile Bénet, notaire à Lézignan, n°6, 10 janvier 1856.

³¹² A. D. Aude 5 K 326, lettre de François de Stadieu au Préfet de l'Aude en date du 23 février 1859.

paroissiale par adjonction de deux chapelles latérales en 1876 sont des manifestations majeures de cet attachement à l'institution religieuse.

La jeune fille de la famille de Stadieu, Sophie, décède le 7 septembre 1876, l'année de ses 17 ans, alors qu'elle résidait à Sète chez ses cousins, les négociants et armateurs Doumet. Circonstance dramatique ou pas, Lézida Turrel ne perd jamais une occasion de valoriser son très cher rejeton. À Adolphe, étudiant parisien alors en vacances à Ornaisons, elle intime ce conseil très directif : « *Je suis prié par la famille de Stadieu de te faire savoir la mort de sa fille. Je t'engage à venir à l'enterrement. Il aura lieu à 9 heures. Si tu le juges convenable, de préparer un petit discours, je te conseille de le préparer avant de venir et de faire ce que je te dis* »³¹³. La dépouille de la jeune Sophie est inhumée dans le petit cimetière que ses parents font édifier sur la colline du mourel de las Arènes surplombant les bâtiments du domaine. Ce cimetière particulier, où seront ultérieurement inhumés Fanny Sarda en 1891 et François de Stadieu en 1894, demeure unique sur la commune de Montsérét.

A la Cafforte, dès son entrée en possession du domaine dévolu à son épouse, Adolphe Gavaudan agrandit et restructure le domaine à sa guise. Aux bâtiments d'exploitation et aux masures des ménages de bergers, il adjoint une maison de maître qualifiée en 1864 de « *manoir d'exploitation* »³¹⁴. Au chemin de Fonsèque qui desservait jusqu'alors la Borde Escure, il substitue « *une allée de pins et d'ormeaux* »³¹⁵. En 1863, Gavaudan achète moyennant 10 000 F à Léopold Caffort, fils de Just Pasteur Caffort (1802-1848) la totalité des terres de l'ancienne Borde Escure échues 50 ans plus tôt à Jean Ferran lors de la partition du domaine par son père Jacques soit 11,5 ha situés pour l'essentiel sur le tènement de Fonsèque³¹⁶. À l'issue de cette transaction, Gavaudan dispose d'une exploitation de 37 ha d'un seul tenant qu'il entend moderniser selon ses vues. L'homme n'a aucune appétence pour le pastoralisme à l'origine de la création de la Borde Escure. Le cultivateur moderniste que se voulait Gavaudan n'avait cure des ancestrales drailles effacées et incorporées à ses parcelles cultivées. Autre preuve de cette orientation, Pierre Maltrou et son épouse Marie, primitivement engagés pour gérer le troupeau du domaine, se convertissent à l'agriculture en 1864.

Dans le cadre du concours organisé par le Comice agricole de l'arrondissement de Narbonne les 1^{ers} et 2 septembre 1866, les membres du jury se déplacent à Montsérét pour visiter ce domaine de la Cafforte. Le compte-rendu rédigé par le jury du concours est intégralement retranscrit dans l'encart n°15.

³¹³ Archives privées, fonds Adolphe Turrel, correspondance.

³¹⁴ A. D. Hérault 2 U¹ 131, Cour d'appel de Montpellier, chambre civile, n°267, 30 juin 1864.

³¹⁵ MARTIN Emile, CROUZET Joseph, AZEAU Joseph, *op. cit.* p. 10.

³¹⁶ A. D. Aude 3 E 11856, étude Léon Cazal, notaire à Narbonne, n°109, 12 mars 1863 et A.C. matrice cadastrale, folio .

Encart n°15

*Diagnostic sur les potentialités agricoles du domaine de la Cafforte en 1866*³¹⁷

« Le domaine de la Cafforte, terrain difficile, a plus stimulé que récompensé les efforts de son nouveau propriétaire. L'année du reste n'était pas favorable pour le visiter. Situé à un niveau assez élevé au-dessus de la mer et au-dessous des cimes des Corbières, ce domaine se trouve cependant en même temps exposé aux efflorescences salines, à l'aridité des hauteurs et aux suintements des eaux de la montagne, qui, arrêtées par un sous-sol imperméable, créent pour ce domaine des alternances de sécheresse et d'humidité fort préjudiciables à toute culture. M. Gavaudan, avec une hardiesse et une ardeur que la triste sécheresse de cette année a mis à rude épreuve, a conçu la pensée de détruire les efflorescences salines par l'eau douce puisée, à l'aide d'un moulin à vent, dans une rivière très encaissée qui borde sa terre, l'humidité dérivée de la montagne par un drainage énergique, et la sécheresse par l'action combinée des eaux élevées par le moulin jointes aux eaux produites par le drainage. La création d'un pré, l'arrosage d'un jardin qui entoure l'habitation, l'irrigation des luzernes, telles ont été les conséquences d'un système hardiment combiné et chèrement exécuté. Espérances conçues, je le crains, plutôt que résultat acquis. Au moins cette année, était-il impossible d'en apprécier l'importance.

S'il a fait pour l'irrigation de ses terres, d'énormes et peut-être un peu hasardeux sacrifices, M. Gavaudan a compris qu'il ne pouvait attendre de la vigne, dans un terrain ingrat, ce qu'elle donne dans les riches plaines de Coursan ; il a cherché à proportionner les frais de culture aux résultats probables. Aussi, est-ce avec une vraie satisfaction que la Commission a trouvé dans ce domaine l'emploi très dominant d'instruments destinés à économiser la main-d'œuvre, et de jeunes vignes en très bon état, entièrement cultivées et où jamais le travail à la main n'avait été employé. On trouve là l'agriculteur ingénieux qui a fait subir à la charrue ordinaire du pays d'heureuses modifications essayées devant le Comice de Narbonne et objet d'un rapport favorable (*Journal d'Agriculture de l'Aude*, septembre 1862) ». La Commission signale encore volontiers l'essai de fumure pour la vigne par l'enfouissement de légumineuses telles les vesces et qui pourraient rendre de précieux services si la continuation du bas prix du vin forçait les propriétaires de s'arrêter dans la voie des acquisitions fort onéreuses d'engrais commerciaux. Néanmoins, les résultats ont paru, quant à présent, trop au-dessous des efforts, et la période de création trop rapprochée de son début, pour pouvoir donner au propriétaire de la Cafforte autre chose qu'une très honorable mention.

Ce rapport laisse poindre entre les lignes le scepticisme de son rédacteur quant au bien-fondé des aménagements entrepris par Gavaudan. Plus fondamentalement, dans une ville de la

³¹⁷ *Bulletin du Comice agricole de l'arrondissement de Narbonne*, 1866, p. 121

taille de Narbonne, les nouvelles, même officieuses, vont vite. En cet automne 1866, les membres du Comice agricole, tous notables plus ou moins liés par des unions matrimoniales et/ou des relations économiques, ne peuvent pas ignorer que Gavaudan, est criblé de dettes, que ses créanciers viennent par juste précaution de le contraindre par voie judiciaire à transformer les lettres de change non honorées en dettes hypothécaires et, enfin, que Clémence Pech vient d'obtenir la séparation de biens d'avec son mari³¹⁸. Les attendus de ce jugement du tribunal civil de Narbonne sont accablants pour Gavaudan : « *Considérant que la séparation de biens peut être poursuivie par la femme dont la dot est mise en péril, considérant qu'Adolphe Fortuné Gavaudan est en état de déconfiture notoire, que de nombreux jugements ont été obtenus contre lui devant le Tribunal de Commerce de Narbonne et que la résolution de la vente de l'immeuble lui appartenant, situé dans la commune de Montségret, est demandée par Joseph Redon, propriétaire à Quarante, subrogé aux droits du vendeur, pour défaut de paiement d'intérêts...* »³¹⁹.

Dos au mur, poussé dans ses retranchements, Gavaudan a encore des ressources. Quatre ans plus tard, une fois son beau-père décédé, il obtient de son épouse un testament olographe dont la teneur a de quoi surprendre tant il déroge aux règles en matière de reconnaissance de dettes³²⁰ : *Ceci est mon testament écrit et signé de ma main.*

Je donne après mon décès à mon mari Gavaudan Adolphe Fortuné tout ce que je jouis et posséderai à ma mort, je veux que tout ce que je laisserai soit insaisissable et, au cas où il viendrait à vendre tout ou partie de ce que je lui laisserai, le prix sera également insaisissable.

Narbonne 10 mars 1870, Clémence Gavaudan née Pech

Un esprit mal tourné émettrait quelques doutes sur le libre consentement ayant présidé à la rédaction d'un tel document destiné à ne devenir public qu'au décès de la testatrice. Pour autant, les déboires financiers de Gavaudan perdurent. Les prêts notariés à court ou moyen terme sont peu adaptés à des investissements fonciers dont la rentabilité est souvent longue à se dessiner. Dans le cas de Gavaudan, cette contrainte se couple avec des choix peu judicieux et, probablement, un train de vie disproportionné par rapport à ses revenus. Acculé par ses créanciers, il n'a d'autres alternatives que de convaincre son épouse de vendre en 1882 les 22 ha du domaine et les bâtisses. En pleine période de prospérité viticole, Ernestine Cauvet, veuve de Jean Gabriel Auzoulat, achète au prix fort : 154 000 francs dont seulement 20 000 francs payés comptant³²¹. Le 18 octobre 1881, la fille Auzoulat se marie en la mairie de Montségret avec un pharmacien narbonnais, Irénée Viala. L'un des quatre témoins de cette union est un jeune médecin de 27 ans promis à une belle renommée : Ernest Ferroul. Installé à Narbonne

³¹⁸ A. D. Aude 3 E 11859, étude Léon Cazal, notaire à Narbonne, n°238 et n°239, 25 juin 1866.

³¹⁹ A. D. Aude 3U4/64, n°409, tribunal civil de Narbonne, audience du 27 août 1866.

³²⁰ A. D. Aude 3 E 11878, étude Eugène Tibeyrenc, notaire à Narbonne, n°186, 6 avril 1883.

³²¹ A. D. Aude 3E 11786, n° 32, 11 janvier 1882, étude Henri Cavaré, notaire à Narbonne : acte sous seing privé du 11 janvier 1882, transmis au bureau des hypothèques de la même ville le 23 janvier 1882 vol. 543, n°76.

depuis deux ans, Ferroul n'a pas encore brigué de mandat électif mais il est déjà très impliqué dans la vie politique locale.

Clémence Pech ne jouira guère du produit de cette vente puisqu'elle décède le 21 mars 1883 au domicile narbonnais de son époux. Adolphe Gavaudan s'empresse de faire valider devant notaire le testament olographe rédigé treize ans auparavant par son épouse³²². Ernestine Cauvet survit à peine quelques mois à Clémence Pech : le 27 octobre 1883, elle décède prématurément dans la maison narbonnaise de son gendre, à peine âgée de 43 ans. Ses héritiers refusent une succession dont l'actif se résume au domaine de la Cafforte grevé de 135 000 francs restants à acquitter à Gavaudan. Le tribunal déclare la succession vacante et nomme un séquestre dont le mandat se borne à expédier les affaires courantes. L'inventaire opéré en décembre 1885 décrit un domaine en piteux état. Les différentes pièces du mobilier domestique et du matériel d'exploitation sont déclarées « *en mauvais état* » ou « *hors d'usage* ». Seuls les foudres et le pressoir avec sa maie en pierre gardent encore une valeur marchande non négligeable³²³. En 1886, les services du Domaine, donc l'Etat, vendent le domaine de la Cafforte par voie d'enchères publiques³²⁴. Moyennant 42 144 francs, Fortuné Gavaudan redevient propriétaire du domaine vendu par son épouse trois fois plus cher quatre ans auparavant³²⁵. Il le demeurera jusqu'à son décès cinq ans plus tard mais il ne réside plus à La Cafforte, les conflits avec la mairie font partie du passé.

3.5. Très cher phylloxéra !

Apparu pour la première fois en 1863 à Pujaut dans le Gard rhodanien, le phylloxéra, est identifié en juillet 1868 dans le vignoble de Saint-Rémy-de-Provence³²⁶. Les Montsérétois eurent donc connaissance de l'existence de ce prédateur de vignoble bien avant qu'il ne vienne se nourrir des racines de leurs propres vignes. La préfecture de l'Aude dresse un cordon sanitaire strict en interdisant le 22 juillet 1874 « *de manière absolue l'introduction de tous plants de vigne provenant soit de divers points du territoire français soit de l'étranger* ». Nouvel arrêté préfectoral le 15 février 1875 renforçant les mesures préventives : désormais, outre les plants de vigne, l'interdiction de circulation porte sur les souches, sarments secs ou verts, feuilles, raisins et marscs. Si ces prescriptions n'interrompent pas l'avancée du phylloxéra, le rythme de sa propagation s'en trouve fortement ralenti.

³²² A. D. Aude 3 E 11878, étude Eugène Tibeyrenc, notaire à Narbonne, n°339, 17 juin 1883.

³²³ A. D. Aude 3E 12433, étude Armand Bories, notaire à Narbonne, n° 648 et n°649, 18 décembre 1885.

³²⁴ *Le Rappel de l'Aude*, 14 mai 1866, p. 4, placard : Vente d'autorité de Justice à l'audience des criées du Tribunal civil de Narbonne du jeudi 27 mai 1886 par devant M. le Président-Commissaire.

³²⁵ A. D. Aude 3 U 4/232, Tribunal civil de Narbonne, étude Justaféré, avoué à Narbonne, Cahiers des Charges pour Pradel, curateur, contre la succession vacante de la veuve Auzoulat, adjudication le 27 mai 1886, n°1720.

³²⁶ Sur cette identification de la « nouvelle maladie de la vigne », cf LEGROS Jean-Paul, « L'invasion du vignoble par le phylloxéra », *Académie des Sciences et Lettres de Montpellier*, conférence n°2102, bulletin n°24, p. 205-222.

Au village, les propriétaires les mieux informés sont habités par deux sentiments contradictoires : l'euphorie tant l'envolée des cours du vin donne le vertige aux plus sages et l'angoisse du lendemain tant le spectre de l'insecte ravageur ne cesse d'inquiéter. Quand, durant l'hiver 1877, le jeune Adolphe Turrel, alors étudiant en Droit à Paris, sollicite une aide pécuniaire auprès de son grand-père maternel Eugène Turrel, ce dernier le met en garde : « *Je t'engage beaucoup à ménager les finances, attendu que c'est une mauvaise année le vin vaut de l'argent et cependant il y a peu de personnes qui payent et le phylloxéra qui va ruiner la moitié de la population* »³²⁷. Le vignoble de Montsérét ne sera franchement attaqué qu'en 1885. Durant vingt ans, la destruction progressive du vignoble en Provence et dans le Languedoc oriental est pain béni pour les vigneron de Montsérét et des alentours. La crise phylloxérique qui ruine le département du Gard d'abord, le Lunellois et le Montpelliérais ensuite, génère en Biterrois, en Narbonnais et en Roussillon, un âge d'or de la viticulture. Entre 1875 et 1886, le vin, denrée rare, se négocie à très bon prix. Dès lors, les propriétaires des vignes non encore détruites engrangent de substantiels bénéfices.

L'urbanisme de la commune se transforme à l'aune de cette nouvelle donne économique. Dans un ouvrage au titre évocateur, *L'Eldorado du Vin*, Jean-Denis Bergasse a répertorié les somptueuses demeures édifiées durant ces années fastes pour le compte des grands propriétaires viticoles. Si Montsérét ne voit pas émerger de tels « châteaux » viticoles, quelques belles maisons de maître datent de ces temps déraisonnables. On citera tout d'abord la maison Vaissière, actuellement Rivière (13 Avenue des Platanes), la maison érigée par le jeune Simon Berthomieu en 1882 date gravée sur la clé de voute de la porte donnant sur le parc (actuellement Malpuech, rue du Musée), maison Barthélémy (Rue de la Placette) construite en 1889 comme l'indiquait avant son ravalement la date inscrite sur le crépi de la façade côté rue, et maison Monié, actuellement Vié (Place Eugène Turrel), dont le fronton est orné d'un discret mais significatif « 1887 ». Bien que plus modestes, relèvent de la même catégorie les demeures d'Aristide Berthomieu (dit Aristidou) (actuellement rue du Noyer), la *Feuilleraie* édifée sur la Carayrade (actuellement Avenue des Platanes) par la famille Peyrard, bâtie dont la récente rénovation a mis en lumière le « 1889 » gravé sur le linteau de la portée d'entrée. Les petits propriétaires, pour la plupart transfuges récents du *pais naut*, ne sont pas en reste en matière d'habitations nouvelles. Les uns achètent un terrain à une vieille famille montsérétoise, d'autres s'établissent sur des vacants communaux. Le versant oriental de la Serre, cette colline autour de laquelle s'est réparti l'habitat ancestral du bourg, est particulièrement prisé. La plupart des maisons édifiées sur l'actuelle Allée des Acacias donneront lieu en 1878 à régularisation par des achats *a posteriori*.

Les viticulteurs montsérétois ne font pas preuve d'une solidarité débordante envers les populations plus précocement sinistrées. Le 31 juillet 1878, le préfet de l'Aude, Anatole Catusse, adresse une circulaire à tous les maires du département : « *Je vous annonçais il y a*

³²⁷ Archives privées, fonds Adolphe Turrel, lettre en date du 28 janvier 1877.

quelques jours le grave danger qui menace notre département tout entier, l'invasion du phylloxéra. Je faisais appel à votre vigilance et vous priais de provoquer des recherches dans les vignobles de votre commune ». Fort de ce préambule, le préfet enjoint les municipalités de mettre en place un comité local chargé de recueillir des fonds par souscription. Nullement impressionnés par ce rappel à l'ordre, les conseillers municipaux de Montsérét rétorquent que la commune ne possède pas « *des fonds disponibles pour la question du phylloxéra* » et « *laisse actuellement la souscription à ce relative suivre son cours* »³²⁸. Le vote des fonds nécessaires est ajourné à la session de mai 1879... mais aucun crédit d'entraide n'est inscrit au budget suivant. En juillet 1880, le nouveau préfet de l'Aude, Henri Bossu, collecte des données pour établir la carte générale du vignoble français « *qui répond à une nécessité urgente, surtout à un moment où les questions viticoles sont, par suite de l'extension croissante du phylloxéra, une des plus grandes préoccupations du Gouvernement* »³²⁹. Au sous-préfet s'inquiétant le 19 novembre 1880 de l'inexistence d'un service de recherches du phylloxéra dans la commune, le maire explique sans sourciller « *qu'il n'y a pas de phylloxéra à Montsérét et que le maire veillera avec la plus scrupuleuse attention afin de voter des fonds dès le premier moment* »³³⁰. À Peyriac-de-Mer, première commune touchée dans le département, les superficies phylloxérées bondissent en 1880 de huit à 62 ha ; en revanche, le mal semble endigué à Lézignan : 37 ares y sont atteints au 1^{er} janvier 1880, seulement sept ares un an plus tard.

À Montsérét, l'esprit individualiste prévaut encore en juillet 1881 : « *Si le phylloxéra envahit la commune de Montsérét, chaque propriétaire avisera aux moyens de combattre le mal à ses frais et selon qu'il le jugera le plus convenable* »³³¹. À en croire la cartographie des communes de l'arrondissement de Narbonne selon le degré de pénétration du phylloxéra, les dégâts sont encore modestes : des 38 900 ha que couvre le vignoble de l'arrondissement, seulement 35 ha sont phylloxérés au 1^{er} janvier 1880 et 340 ha au 1^{er} janvier 1881. Mais, à cette date, outre Peyriac-de-Mer, le parasite s'est déjà installé dans les vignes de Bize, Argeliers, Ouveillan, Sallèles-d'Aude et Canet-d'Aude. Sont légèrement atteintes les communes des cantons de Narbonne, Coursan et Ginestas ainsi que Lézignan. Les autres communes de l'arrondissement sont indemnes. À Bages, limitrophe de Peyriac-de-Mer, l'inquiétude prévaut comme en atteste la délibération du Conseil municipal le 5 juin 1881 : « *Le phylloxéra a fait son apparition dans la commune de Bages et il serait urgent de prendre les mesures nécessaires pour combattre immédiatement ce terrible ennemi de notre beau vignoble* »³³². Désireux « *que des recherches soient faites dans la commune par un délégué de l'administration et que les tâches phylloxérées soient traitées par les moyens reconnus efficaces* »³³³, les élus locaux votent à cet effet un crédit de 300 francs.

³²⁸ A. C. Montsérét, délibération du Conseil municipal du 25 août 1878.

³²⁹ A. C. Montsérét, correspondances.

³³⁰ A. C. Montsérét, correspondances, 6 décembre 1880.

³³¹ A. C. Montsérét, délibération du Conseil municipal du 5 juillet 1881.

³³² Reproduit par GUIFFAN Jean, *Histoire de Bages*, Éditions Elysiques, 2007, p. 163.

³³³ *Ibid.*

À vol d'oiseau, Montsérét n'est guère éloignée de Bages et de Peyriac-de-Mer. Le danger est donc presque à portée de fusil du vignoble communal. Pourtant, les innombrables commentaires auxquels ces informations donnent lieu sur les marchés de Narbonne et de Lézignan entretiennent le fol espoir que le terroir communal pourrait être épargné. Toujours aussi individualistes, les Montsérétois repoussent en mai 1882 la création de l'Association syndicale préconisée par l'autorité préfectorale : « *Considérant qu'une délibération a été prise le 5 juillet 1881 pour laisser aux propriétaires le soin de combattre la maladie du phylloxéra dans leur propriété, en conséquence, le Conseil municipal est d'avis de ne point former d'association syndicale dans la commune ni de faire partie d'aucune association qui puisse être organisée ailleurs* »³³⁴. Pourtant, le doute n'est plus permis. Paul Narbonne, exploitant à Bize et conseiller général du canton de Ginestas, s'évertue, en vain, à convaincre l'assemblée départementale de l'inanité de prolonger la prohibition des plants américains qui ne fait que retarder la reconstitution du vignoble. Le 21 juillet 1882, le ministre de l'Agriculture autorise enfin l'introduction dans l'arrondissement de Narbonne des plants de vigne étrangers provenant de contrées phylloxérées³³⁵. Par là-même, le gouvernement acte que le mal étant dans la place, l'heure n'est plus à la prohibition et à la prévention mais à la reconstitution. Dès lors, l'insecte prédateur se propage rapidement. 769 ha de l'arrondissement de Narbonne sont déjà détruits à la fin de cette année 1882, 1 313 le seront en août 1883 et 8 959 en août 1884³³⁶. L'avancée du phylloxéra est bien identifiée pour les domaines de Jonquières³³⁷ et d'Aussières³³⁸. Bien que situées dans le périmètre de la commune de Narbonne, ces grandes exploitations mitoyennes vivent davantage au rythme des Corbières dont elles occupent les premiers contreforts qu'à celui du vignoble de plaine. L'introduction de plants américains étant autorisée dans la totalité du département de l'Aude par un arrêté du ministre de l'Agriculture en date du 12 juillet 1887, leur culture et leur greffage se généralisent ; de multiples conférences publiques en assurent la vulgarisation et la promotion.

Durant une dizaine d'années, les vigneronns de Montsérét et des villages voisins sont habités par un sentiment ambivalent. À juste titre, préoccupés par la perspective peu réjouissante de devoir à terme arracher leurs vignes, ils entendent dans le même temps, peut-être pour exorciser inquiétude et incertitude, profiter pleinement d'une conjoncture unique dans l'histoire de la viticulture méridionale. De fait, la raréfaction du vin dans une période où sa consommation est en hausse génère une explosion des cours. À l'automne 1882, Félix Castillon de Saint-Victor retire 40 francs l'hl des 4 000 hl stockés dans sa cave de Boutenac, Joseph Joulia

³³⁴ A. C. Montsérét, délibération du Conseil municipal du 14 mai 1882.

³³⁵ *Recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aude*, année 1882, p. 287. Le préfet de l'Aude prendra un arrêté identique pour l'arrondissement de Carcassonne le 8 décembre 1882.

³³⁶ Statistiques présentées par GARRIDOU Jean-François, *La viticulture audoise 1870/1913*, mémoire de maîtrise d'Histoire, Faculté de Lettres de Montpellier, juin 1968, p. 35.

³³⁷ AUSSEL Pierre, *Jonquières. Un grand domaine viticole languedocien (An 1000-An 2000)*, Narbonne, Histoire et région, 2003, p. 279-291.

³³⁸ Groupe audois de recherche rurale interdisciplinaire, *Aussières. Un grand domaine viticole languedocien*, Narbonne, Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée, s.d. [2012], p. 11-12.

de Saint-André vend la sienne à 39 francs l'hl³³⁹. En novembre 1883, François de Stadieu cède les 4 000 hl qu'il vient de récolter à Sainte-Marie-des-Ollieux à 42 francs l'hecto³⁴⁰. Donnons un ordre d'idée de l'ampleur de la marge bénéficiaire dégagée par l'exploitation du vignoble durant ces années fastes : les 168 000 francs retirés de cette vente excèdent la valeur vénale de ce beau domaine quelque vingt ans plus tôt. En juin suivant, les deux propriétaires des Ollieux traitent avec une maison de négoce bordelaise : Maurice Huc obtient 38 francs l'hl pour ses 2 200 hl de « vin supérieur » et Léopold Lignon, 39 francs pour 2 500 hl³⁴¹. Les cours enregistrés pour la campagne 1884 sont moins idylliques en raison de l'abondance de la récolte : 3 000 hl d'un « *vin foncé en couleur* » du domaine des Ollieux sont expédiés à 30 francs et les 5 500 hl de Sainte-Marie-des-Ollieux à 32 francs l'hl³⁴². En revanche, l'apogée est atteint au cours des deux années suivantes.

Avec 1 500 hl de sa cave de Ste Marie-des-Ollieux cédés à 48 francs l'hl, François de Stadieu détient cette année-là le record du prix de vente dans la contrée. Si ses voisins n'atteignent pas de tels sommets, ils profitent également de l'emballement du marché vinicole. Alphonse Turrel retire 45 francs de ses 1 000 hl³⁴³, aux Ollieux, Maurice Huc vend 1 500 hl à 44 francs l'hl et son voisin, François Lignon, 1 000 hl à 45 francs alors que plusieurs propriétaires de Saint-André-de-Roquelongue et de Gasparets négocient leur récolte entre 45 et 48 francs l'hectolitre³⁴⁴. Le rédacteur du Bulletin commercial de la *Dépêche* met en garde les viticulteurs contre les risques inhérents à un marché euphorique mais intrinsèquement volatile : « *Nous remarquons un certain ralentissement dans les achats. Les beaux vins continuent cependant à être recherchés. Les localités où l'on en trouvait ont pu vendre ce qu'elles ont voulu à des prix qu'elles n'avaient pas vu depuis l'oïdium et qui les dédommagent pour une bonne part de ce qu'elles perdent du côté de la quantité. Les vins légers et ordinaires ont eu moins de faveur* »³⁴⁵. En 1886, la fourchette de prix livrée par une chronique commerciale incite à l'optimisme : « *Dans les Corbières, on traite de 38 à 43 francs, soit à Durban, soit à Roquefort, soit à Villesèque, soit à Montsérret, soit à Tourouzelle* »³⁴⁶. Mieux, à quelques encablures de Montsérret, c'est 46 francs l'hl que le propriétaire du château de Gaussan, Charles Lambert de Sainte-Croix (1827-1889), obtient d'une maison de Bordeaux pour ses 8 000 hl de « *vin supérieur, très foncé en couleur* »³⁴⁷. Si les prix se tassent quelque peu pour la campagne 1887, ils restent fort honorables : à Saint-André, le vin se négocie de 33 à 36 francs l'hl³⁴⁸.

³³⁹ *Le Courrier de Narbonne*, 26 octobre 1882, n°826.

³⁴⁰ *Journal des Viticulteurs du Midi*, n°28, 5 novembre 1883, p. 222.

³⁴¹ *Le Journal de Toulouse politique et littéraire*, n°164, 15 juin 1884, p. 3.

³⁴² *Le Midi, journal républicain libéral*, n°339, 12 décembre 1884, p. 3 et *Le Messager du Midi*, n°297, 8 novembre 1884, p. 3.

³⁴³ *Ibid.*

³⁴⁴ *Le Progrès agricole et viticole*, n°46, 15 novembre 1885, p. 319 et n°47, 22 novembre 1885, p. 335.

³⁴⁵ *La Dépêche, journal de la Démocratie du Midi*, n°6211, 16^e année, 24 octobre 1885, p. 3.

³⁴⁶ *Journal des Viticulteurs du Midi*, n°23, 5 décembre 1886, p. 368.

³⁴⁷ *Le Progrès agricole et viticole*, n°47, 17 novembre 1886, p. 390.

³⁴⁸ *Le Progrès agricole et viticole*, n°45, 6 novembre 1887, p. 390.

4. Un afflux de population sans précédent.

Toutes les couches sociales profitent, à des degrés divers, de cette conjoncture viticole exceptionnelle. Les grands propriétaires qui engrangent des profits sans précédent ne cherchent pas à réduire les frais de main-d'œuvre par une mécanisation parfois médiocre, souvent fragile et toujours onéreuse. Les petits exploitants s'évertuent à étendre leur patrimoine viticole et les ouvriers agricoles intensifient les défrichements de « cotieux » dans les garrigues communales. La migration des *montanhols* vers le bas-pays viticole s'intensifie et Montsérét en bénéficie particulièrement. Trop souvent considérée comme un épiphénomène de l'avènement de la monoculture de la vigne, cette migration a jusqu'ici rarement été étudiée pour elle-même. Or, une observation fine du phénomène permet d'apprécier ses incidences sur le territoire et la société qui en furent le réceptacle.

4.1. Une démographie aussi fragile qu'exubérante.

Après l'étiage de l'année 1851 (151 habitants), la croissance démographique de Montsérét s'amorce franchement : 182 habitants en 1856, 226 en 1861, 245 en 1866, 263 en 1872. Un tel gain de 112 habitants en 21 ans soit un taux de croissance annuel de l'ordre de 3 %, est inédit dans l'histoire communale. Il reste cependant modéré au regard de l'emballément à venir. La population bondit de 385 habitants en 1876 à 497 en 1881, soit un taux de croissance annuel de 7,5 %. La période quinquennale suivante connaît encore une très respectable croissance annuelle de 2,5 % pour atteindre l'apogée de 550 habitants en 1886. Cette dynamique trouve son origine dans le formidable courant migratoire qui, durant trois décennies, a vu les *montanhols* descendre par milliers des contreforts pyrénéens, des piémonts du Massif central et du Lauragais. De toutes les contrées non viticoles, qu'elles soient montagneuses ou pas, une population jeune afflue vers ces terres à vignes. Montsérét accueille de très nombreuses familles. Le solde migratoire (différence entre les arrivants et les partants) est de plus en plus élevé : + 53 entre 1857 et 1866, + 97 entre 1867 et 1876 et, enfin, + 121 entre 1877 et 1886 (tableau n°14). S'agissant d'un solde net, en quelque sorte du surplus d'arrivée par rapport aux départs, il va de soi que davantage d'individus résident temporairement dans la commune avant de s'établir ailleurs.

Tableau n°14

Structure démographique de la commune de Montsérét de 1837 à 1906

	<i>Variation de la population</i>	<i>Excédent naturel</i>	<i>Solde migratoire</i>
1837-1846	+ 5	+ 14	- 9
1847-1856	+ 22	+ 16	+ 6
1857-1866	+ 63	+ 10	+ 53

1867-1876	+ 140	+ 43	+ 97
1877-1886	+ 165	+ 44	+ 121
1887-1896	- 76	+ 44	- 120
1897-1906	+ 21	+ 25	- 4

Sources : d'après registres d'état civil et recensements généraux de la population

Comme la plupart de ces migrants sont des célibataires ou de jeunes couples avec des enfants en bas-âge, ce dynamisme se retrouve désormais dans les berceaux. Le recensement effectué le 10 juillet 1886 témoigne de la jeunesse de la population locale. Dix-huit enfants sont alors âgés de moins d'un an et les 129 enfants de moins de dix ans représentent près du quart de la population communale ! La classe modale est celle des enfants de six ans avec dix garçons et dix filles (tableau n°15).

Tableau n°15
Population de Montsérét selon l'âge et le genre en juillet 1886

<i>AGE</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Ensemble</i>	<i>AGE</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Ensemble</i>
<i>Moins d'1 an</i>	6	12	18	<i>25-29</i>	22	19	41
<i>1-2</i>	3	11	14	<i>30-34</i>	19	14	33
<i>2-3</i>	7	7	14	<i>35-39</i>	24	24	48
<i>3-4</i>	2	5	7	<i>40-44</i>	20	15	35
<i>4-5</i>	5	13	18	<i>45-49</i>	17	12	29
<i>5-6</i>	3	3	6	<i>50-54</i>	10	11	21
<i>6-7</i>	10	10	20	<i>55-59</i>	8	14	22
<i>7-8</i>	8	5	13	<i>60-64</i>	9	8	17
<i>8-9</i>	2	3	5	<i>65-69</i>	7	6	13
<i>9-10</i>	8	6	14	<i>70-74</i>	6	2	8
<i>10-11</i>	8	2	10	<i>75-79</i>	2	3	5
<i>10-14</i>	36	22	58	<i>80-84</i>	3	2	5
<i>15-19</i>	19	18	37	<i>85 ans et plus</i>	0	0	0
<i>20-24</i>	23	22	45	<i>TOTAL</i>	279	271	550

Source : A. D. Aude 6 M 250

L'origine géographique des Montsérétois et Montsérétoises de 1886 traduit l'ampleur des mouvements migratoires à l'oeuvre. Seuls 187 des 550 habitants, soit un tiers, sont nés dans la commune. 272 individus, soit la moitié d'entre eux, sont natifs d'autres communes du département de l'Aude et 71 soit 12,9 % d'un autre département. Enfin, les vingt ressortissants espagnols résidant dans la commune représentent 3,6 % de la population montsérétoise. Au regard de ce boum démographique, le reflux qui s'en suit dans un contexte de crise

phylloxérique est modéré : 496 habitants en 1891, 474 en 1896, et 497 en 1901. Avec un coefficient d'augmentation de la population de 2,68 entre 1851 et 1901, Montsérét enregistre le taux de croissance le plus élevé des communes audoises, devançant de peu ses voisines Saint-André-de-Roquelongue (2,66) et Bizanet (2,65) et laissant loin derrière les communes de la plaine narbonnaise dont les coefficients varient de 1,76 à 2,16. Montsérét fait même bien mieux que la ville-centre de Narbonne elle-même (coefficient : 2,20) au dynamisme démographique régulièrement pointé³⁴⁹.

Tableau n°16
Répartition de la population entre les différents lieux d'habitation
de la commune de Montsérét 1846-1976³⁵⁰

LIEUX	1846	1851	1861	1866	1872	1876
Ville Haute	87	98	127	165	139	175
Ville Basse	25	20	23		37	69
Les Clauses	16	15	25	26	29	53
Les Ollieux	32	18	23	20	23	36
Sainte-Marie-des-Ollieux			22	27	27	41
La Cafforte			6	7	8	11
TOTAL	160	151	226	245	263	385

Sources : *Listes nominatives recensements généraux de la Population et listing des écarts.*

Cette révolution démographique a son revers. Constamment élevée au regard de nos critères actuels, la mortalité infantile prend parfois des allures d'hécatombe suggérant des phénomènes épidémiques dont les archives n'ont pas gardé trace. Alors que presque tous les enfants et adolescents sont épargnés au cours d'une année donnée, la suivante peut s'avérer redoutable. L'été 1881 est particulièrement meurtrier : entre le 29 juillet et le 28 août, la commune enregistre le décès de six enfants âgés de neuf mois à 2 ans et demi. En 1882, les portes du cimetière de Montsérét s'ouvrent à treize reprises dont six fois pour inhumer des enfants de moins de dix ans et quatre fois pour des enfants, adolescents ou jeunes adultes âgés

³⁴⁹ Cf PECH Rémy, « Aspects de l'économie narbonnaise à l'époque du phylloxéra et de la crise de mévente (fin XIX^e siècle-début XX^e siècle). Un démarrage éphémère », *Narbonne Archéologie et Histoire*, t. III, Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon, 1973, p. 107-122.

³⁵⁰ Les notions de « population agglomérée » et de « population éparse » sont ici plus qu'ailleurs évolutives et quelque peu subjectives. La partition géographique des individus recensés est toujours un exercice délicat. Lors du recensement de 1851, les habitants de la Ville Basse sont enregistrés parmi la population éparse, option justifiable à cette date par la localisation du patrimoine bâti. En revanche, ce parti-pris est plus contestable quand il est à nouveau adopté en 1872 car, entretemps, de nouvelles habitations ont surgi entre les deux pôles du bourg et, désormais, le bâti de la Ville Basse se rapproche de l'église.

de 10 à 25 ans. En moins de six mois, entre mars et août 1885, sur le seul domaine des Ollieux, meurent cinq enfants âgés de 21 jours à sept ans. Probablement une épidémie (diphthérie ? fièvre typhoïde ? tuberculose ?) sévit alors dans la contrée. Dans le même registre, signalons, toujours aux Ollieux, le décès à quelques jours d'intervalle de deux nourrissons dans la même maison : le 14 juillet 1897, Joseph Boyer et Honorine Guilhem, journaliers au domaine, perdent leur fille Noélie, 6 mois. Le 20 du même mois, le bébé de quatre mois qu'un ménage de Fabrezan leur avait confié en nourrice, meurt à son tour.

La situation sanitaire n'est pas franchement meilleure au village, même au sein des familles les plus aisées. Au soir de sa vie, Adolphe Turrel évoquera les circonstances de la disparition de son jeune frère : « *Je me souviens à peine d'un petit frère plus jeune que moi. Une épidémie de rougeole nous fit quitter Ornaisons. Arrivé à Montsérét, mon frère y mourut et son tombeau y est resté. J'avais 6 ou 7 ans à peine. C'était vers 1863* »³⁵¹. Philibert Pistre (1852 -1932), instituteur public et époux d'une montsérétoise, Anne Rivière, est en poste à Caunettes-en-Val lorsque, le 5 juin 1889, il adresse ce courrier pathétique à l'inspecteur primaire à Carcassonne : « *J'ai la douleur de vous annoncer que depuis hier matin je suis absent de Caunettes que j'ai précipitamment quitté après, toutefois, en avoir prévenu les autorités municipales. J'ai été appelé à Montsérét où, depuis lors, je me trouve auprès d'un de mes enfants, une petite fille de 7 ans atteinte du croup. Je crois malheureusement pouvoir vous dire que j'assiste à ses derniers moments. Je vous avertirai de ma rentrée à Caunettes. Votre très humble et très obéissant serviteur* »³⁵². Effectivement, la jeune Héloïse décèdera le lendemain matin dans la maison de sa grand-mère Rivière. Trois mois plus tard, le 9 septembre, ce même couple Pistre/Rivière perdra sa fille aînée, Maria, âgée de douze ans.

Retour aux Ollieux où, le 27 juin 1893, Clémence Boyer est victime du choléra comme consigné sur son acte de décès. Cette jeune femme de 28 ans ne fait pas partie du personnel agricole ou de la domesticité du domaine. Originnaire de Fabrezan, elle est l'épouse de François Lignon, l'un des deux propriétaires des Ollieux, et la nièce d'Antoine Goudy, le propriétaire des Aiguilloux. En mentionnant la cause du décès, l'instituteur/secrétaire de mairie et le maire ont contrevenu à la loi. S'agissant d'une exception unique, on ne peut que se perdre en conjectures. Ce diagnostic de choléra, probablement avancé par un médecin, avait-il paru suffisamment inquiétant aux yeux de la communauté pour qu'il apparaisse impératif d'en faire état ? A-t-on souhaité ainsi honorer la mémoire d'une personne de « qualité » prématurément disparue ? Clémence Boyer avait-elle contracté la maladie hors de la commune à l'occasion de quelque villégiature ? Autant de questions auxquelles je ne saurai répondre. Toutefois, dans la mesure où il est attesté qu'en cette année 1893 le choléra sévissait dans les Pyrénées-

³⁵¹ Archives privées, fonds Turrel, souvenirs d'Adolphe Turrel. Cet enfant prénommé Alfred était né le 28 juillet 1857 à Ornaisons. Son décès n'est enregistré ni à Ornaisons ni à Montsérét.

³⁵² A. D. Aude 1 T 201, dossier Philibert Pistre.

Orientales³⁵³, Clémence Boyer entra peut-être en contact avec le vibrion lors d'un séjour aux bains d'Amélie, station thermale prisée de la bourgeoisie rurale méridionale.

Autre maladie épidémique particulièrement redoutée : la tuberculose. Jean Pierre Pech et Albertine Combes se marient le 23 janvier 1896 à Montsérét : l'époux, journalier sur les terres d'Adolphe Turrel à Sainte-Marie, a 25 ans, l'épouse, repasseuse, n'en a pas encore 16. De cette union naît le 30 novembre suivant une petite Zélie. Mais, en 1900, Albertine puis Jean-Pierre contractent la tuberculose, maladie contagieuse pour laquelle n'existe encore aucune thérapie efficace. Une toute jeune fille de 14 ans, Marie Rougé (1886-1953), se voit confier la charge ingrate d'apporter à manger aux deux malades. Par crainte de contagion, elle ne pénètre pas dans leur maison mais dépose son panier de nourriture sur le pas de la porte³⁵⁴. Albertine décèdera la première le 27 mars 1901, âgée de 21 ans à peine, son mari, Jean Pierre, le 5 septembre 1903. Dès lors, Zélie sera élevée par ses grands-parents maternels.

L'augmentation du nombre des sépultures impose de remédier au sous-dimensionnement du cimetière instauré aux abords immédiats de l'église paroissiale deux siècles auparavant, en un temps où la commune comptait trois à quatre fois moins d'habitants. Loin d'envisager un agrandissement du cimetière *in situ*, Montsérét se conforme à l'esprit de l'époque en éloignant les inhumations des lieux de vie. Le Conseil municipal recourt à des images fortes pour faire valoir ses inquiétudes d'ordre sanitaire : « *Le cimetière actuel, sis à proximité du village puisque le quartier de l'école est à peine à 11,50 mètres de distance, a seulement 560 m² de superficie et est très insuffisant pour les décès d'une localité de 500 habitants. Il est très humide au point que les fosses qui y sont creusées sont ordinairement submergées d'une couche de plusieurs centimètres d'eau ce qui fait que les cercueils gisent le plus souvent dans l'eau. Cette fâcheuse situation a éveillé naturellement l'attention de tout le monde en vue de la translation d'un cimetière dans un lieu plus sain, plus éloigné du village et de la construction d'un cimetière neuf plus spacieux pouvant suffire aux besoins de la commune* »³⁵⁵.

Le nouveau cimetière sera implanté sur un terrain de 1 700 m² (parcelle A 262 du plan cadastral) donné à la commune par Alix Marty (1854-1903), épouse du maire, « *sous la réserve pour la donatrice d'établir sur le terrain donné et sans jamais avoir d'indemnité à payer à la commune, un caveau de famille. Ce caveau sera édifié au fond dudit terrain et en face de la porte d'entrée sur une superficie de 12 m²* »³⁵⁶. Le 22 septembre 1886, on procède à la dernière inhumation dans le cimetière du village, celle d'une fillette de treize mois. Dès lors, cet ancien lieu de sépulture est désaffecté et fermé à clef afin d'en interdire totalement l'entrée au public,

³⁵³ ADAMS Paul Vauthier, « Cholera Epidemics in Pyrénées-Orientales, 1835-1911 : Periodicity, Diffusion, Social Response », *Annales de démographie historique*, n°55, juin 1989, p. 25-43.

³⁵⁴ Témoignage de Georgette Morgo, 9 juin 2011. Marie Rougé (1886 - 1953) et son époux Emile Pierre Pelous habitaient à l'actuel n°2 de la rue de Buffolenc, à proximité immédiate de la famille Morgo.

³⁵⁵ A. C. Montsérét, délibération du Conseil municipal du 22 mai 1885.

³⁵⁶ Etude Vazieu, notaire à Lézignan, 20 janvier 1886.

décision qui confirme en creux qu'en ce XIX^e siècle finissant il n'était pas coutumier d'aller se recueillir sur les tombes des défunts. Le Conseil municipal est d'avis que « *l'ancien cimetière qui est un lieu si respectable, soit un terrain absolument neutre et sans usage pendant cinq ans, à partir du 1^{er} décembre suivant, et qu'après ce délai, le terrain pourra être affermé à la commune à la condition qu'il ne sera qu'ensemencé ou planté sans qu'il puisse y être fait aucune fouille ou fondations pour des constructions de bâtiments jusqu'à ce qu'il en soit ordonné autrement* »³⁵⁷. Alphonse Turrel explique au sous-préfet que l'ancien cimetière a été « *remplacé à cause de son insuffisance pour les besoins de la commune auxquels il a été parfaitement reconnu qu'il ne peut plus satisfaire ainsi que de graves inconvénients qu'il présente pour son extrême humidité et sa trop grande proximité du village puisqu'il est situé entre les deux principales agglomérations de la localité* »³⁵⁸.

Les travaux sont réalisés dans le courant de l'année 1887 par l'un des maçons du village, Henri Patroux, pour un montant de 4616 francs financés par un prêt de 5000 francs à 4,5 % sur 5 ans consenti par un propriétaire du village, Joseph Perrouy³⁵⁹. Ce cimetière du chemin de Boutenac est conçu selon un strict plan géométrique : un carré de 40 mètres de côté abritant en son pourtour 45 concessions de trois mètres sur trois et, à l'intérieur, quatre carrés de 12 mètres sur 12 destinés aux tombes des habitants décédés sans avoir acquis de concession. Pour se conformer aux vœux de la donatrice, seule la concession n°23, celle de la famille Turrel, fait exception avec ses 12 m² face à l'entrée unique. Le tarif de 360 francs retenu pour la délivrance d'une concession perpétuelle indique bien que cette disposition s'adresse aux seules familles fortunées de la commune : si une telle somme correspond au prix de vente d'une dizaine d'hectolitres de vin, elle ne représente pas moins de trois à quatre mois du salaire d'un ouvrier agricole. En 1890, sont plantés les cyprès, pour la plupart encore bien vivaces de nos jours³⁶⁰. Le pavillon de Remerciements, toujours opérationnel, est construit par voie de régie en 1898 pour le coût modique de 400 francs. Jacques Lassalle, fossoyeur en charge de l'entretien du cimetière, jusqu'alors uniquement rémunéré pour le creusement des tombes, percevra désormais 12 francs par sépulture dans un caveau³⁶¹. Avec la mise en service de ce nouveau cimetière, Montséret voit émerger une locution proverbiale purement locale aujourd'hui tombée dans l'oubli : « *Quant sarei à camin de Boutenac* » (Quand je serai au chemin de Boutenac), expression imagée pour faire allusion à la perspective plus ou moins proche de sa propre mort.

³⁵⁷ A. C. Montséret, délibération du Conseil municipal du 14 novembre 1886.

³⁵⁸ A. C. Montséret, correspondances, lettre du maire au sous-préfet de Narbonne en date du 1^{er} décembre 1886.

³⁵⁹ A.D. Aude 2Op2036.

³⁶⁰ A. C. Montséret, délibération du Conseil municipal du 9 février 1890.

³⁶¹ A. C. Montséret, délibérations du Conseil municipal des 12 juin 1898 et 24 juillet 1898.

4.2. Trajectoires individuelles et familiales de ces néo-montsérétois.

Le flux migratoire des Hautes-Corbières vers le bas-pays (*pais bas* en occitan) n'est pas un phénomène nouveau, loin s'en faut. Dès le XVIII^e siècle, l'état civil de Montsérét enregistre des mariages avec des jeunes hommes originaires de Fraïssé-des-Corbières, Montgaillard, Davejean, Mayronnes, Lanet ou encore Missègre. Mais, à partir des années 1860-1865, l'attractivité du bas-pays viticole s'intensifie au point de devenir structurante pour la démographie locale. Dorénavant, ce ne sont plus uniquement des individus isolés qui quittent leurs hautes terres mais des familles entières. De fait, si la situation des journaliers viticoles n'est pas forcément enviable, ces paysans sans terre perçoivent que les salaires sont plus élevés que dans les contrées de polyculture. Autre changement significatif dans ce flux migratoire, une proportion non négligeable de nouveaux arrivants est originaire de contrées très diverses : Lauragais, Pays de Sault, haute et moyenne vallée de l'Aude, Ariège, Tarn.... (cf documents n°10 sur le lieu de naissance des habitants de Montsérét en 1876 et n°11 sur le lieu de naissance des personnes mariées à Montsérét entre 1871 et 1910).

L'amplification du mouvement migratoire transparaît de la nuptialité locale. En 1862, un époux est originaire de Montjoi (Julien Floutier), un autre de Termes (Simon Cantier). Dans les deux mariages célébrés en 1863, les époux sont originaires de Termes pour l'un, d'Arquettes-en-Val pour l'autre. En 1864, un époux est originaire de Labastide-en-Val (Guillaume Sivade), en 1866, un époux réside à Talairan et une épouse à Fontjoncouse. Convoler avec une fille d'une famille anciennement établie permet à quelques migrants d'accéder à la propriété. Ces unions concernent rarement les familles les plus aisées, très attachées à perpétuer des stratégies matrimoniales fondées sur des logiques d'appropriation foncière comme dans le cas très emblématique des Turrel. L'émigration imputable à l'attrait de la viticulture inaugure une évolution irréversible. L'hémorragie se poursuivra tout au long du XX^e siècle même si, dorénavant, les jeunes femmes et jeunes hommes des Hautes Corbières seront davantage attirés par les emplois urbains que par les villages viticoles. Pierre Bascou a parfaitement analysé le phénomène de déprise démographique pour la commune de Bouisse dont la population régresse en 120 ans de 800 à 80 habitants³⁶².

Les migrants viticoles constituent dans un premier temps une population particulièrement instable. Hameaux et domaines jouent un rôle central dans le processus d'établissement des *montanhols*. Les domaines offrent en permanence des opportunités d'embauche mais aucun domestique ne peut envisager d'y acquérir le moindre lopin de terre pour se constituer un petit bien ni prétendre y construire une maison, aussi modeste soit-elle puisqu'aucune parcelle n'est à vendre. Alors, au gré des conversations et des prospections dans le « campestre », chacun est à l'affût des opportunités susceptibles de se présenter au village ou

³⁶² BASCOU Pierre, « Quand les gens des Corbières descendaient vers la plaine à travers l'exemple de la population de Bouisse aux XVIII^e et XIX^e siècles », *Bulletin de la Société d'études scientifiques de l'Aude*, t. XCIX, 1999, p. 141-147.

dans les garrigues communales des environs. On n'hésite pas à changer fréquemment d'employeur et de lieu de vie jusqu'au jour où une acquisition foncière ou immobilière donne lieu à sédentarisation. Comme ces grandes propriétés elles enregistrent une forte rotation de leur personnel, elles embauchent régulièrement. Autrement dit, elles font office de réceptacle et de diffuseur de main-d'œuvre pour la contrée environnante. Elles voient passer des dizaines de ramonets et domestiques prompts à transporter sur une charrette leurs quelques meubles et les hardes de leur progéniture pour, dès le lendemain, louer à un autre hobereau viticole leurs services, ceux de leur épouse et de leurs aîné.e.s. Les plus proches de ces « campagnes » ont pour nom Donos, Saint-Estève, La Grange Neuve, Le Sault, Fontsaïnte, Villemajou, Sainte-Lucie-d'Aussou, Pradines, Tauran, Gléon, Montplaisir, Gaussan, Caraguilhes ou Les Palais. Dans la commune de Montségret, Les Ollieux, Sainte-Marie et La Cafforte présentent un fonctionnement semblable.

Aux Ollieux, la plupart des domestiques ne restent sur le domaine pas plus d'une ou deux années. Embauchés pour un an le jour de la Saint-Michel (29 septembre), leur contrat est rarement renouvelé³⁶³. De 1876 à 1892, années pour lesquelles ont été conservés les comptes de la partie du domaine gérée par Maurice Huc, seuls l'homme d'affaires, Cadet Germa, et le cocher, Joseph Roger, sont employés durant une dizaine d'années. Impossible d'apprécier dans quelle mesure ce « *turn-over* » est imputable au propriétaire, insatisfait des services rendus, ou aux domestiques, désireux d'accéder à une condition meilleure ou de retourner dans leur contrée d'origine. Au fil des saisons et des besoins de l'exploitation, Maurice Huc fait également appel à des journaliers, à des « *préfaitiers* » (travailleurs payés à la tâche), à des « *mézadiers* » (salariés payés au mois). La rémunération de ces ouvriers fait encore la part belle au salaire en nature (balles de farine, haricots, vin, bois...). Les relations sociales sont archaïques. Le gage n'est pas versé à date fixe mais au rythme des besoins du salarié : à l'occasion des foires, pour financer un voyage dans la famille ou réaliser quelque gros achat tel l'acquisition d'un cochon. Le rapport salarial en vigueur dans ces domaines viticoles est alors très proche de celui prévalant sur les terres ardéchoises d'Olivier de Serres au début du XVII^e siècle³⁶⁴. Aux Ollieux, l'homme d'affaires ou régisseur gagne 1 000 francs par an ; le ramonet en charge des chevaux moitié moins. Les femmes travaillent également à la vigne mais leur emploi est ponctuel, intermittent : ramassage des sarments, déchaussage des souches et soufrage sont de leur ressort. Nourrices, lingères et cuisinières, elles assurent l'essentiel de la domesticité à l'intérieur des maisons de maître.

Ce schéma binaire de peuplement (bourg/campagnes) est quelque peu contrarié par les hameaux tels Gasparets (commune de Boutenac), Villerouge-la-Crémade (commune de

³⁶³ La fin de contrat et l'embauche le jour de la Saint-Michel se perpétuèrent ici même lorsque la viticulture devint monoculture alors même que le 29 septembre se situe en pleine vendange. *Faire Saint-Miquel* signifiait quitter son emploi sans autorisation et sans raison valable aux yeux de l'employeur.

³⁶⁴ Cf MARGNAT Dominique, *Le livre de raison d'Olivier de Serres*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2004.

Fabrezan) ou Le Lac (commune de Sigean) qui renvoient à un modèle économique et social plus complexe. Considérées comme des « écarts » pour les habitants de leur commune de rattachement, ces bourgades sont tout à la fois le siège de grandes propriétés inscrites dans le processus de « ronde des familles » décrit ci-dessus et le lieu de vie de quelques ménages sédentarisés, parfois de longue date, par le pastoralisme et/ou l'exploitation d'un petit bien souvent conquis sur des terres vacantes, ce qui les rapprochent d'un bourg. Dans la commune de Montsérét, Les Clauses relèvent de cette catégorie hybride. Si le hameau est jusqu'en 1875 structuré autour d'une grande propriété, il jouxte de vastes garrigues et bénéficie de la proximité immédiate des précieuses sources de Fontboulidouire. Les Clauses verront « passer » de nombreux domestiques mais, parce qu'il offre des opportunités inexistantes aux Ollieux ou à Sainte-Marie-des-Ollieux, le hameau sera pour plusieurs familles un lieu d'ancrage à Montsérét.

Une analyse fine des listes nominatives des habitants lors des recensements quinquennaux de la population et des registres d'état civil d'une dizaine de communes dans un rayon d'une quinzaine de kilomètres m'a permis de reconstituer, autant que faire se peut, les pérégrinations de la plupart des familles établies à Montsérét dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Sans avoir valeur d'exemple, ces parcours illustrent tout à la fois la diversité des modes migratoires et l'extrême mobilité de ces familles durant les dix ou quinze années suivant leur arrivée en terre viticole.

La première trajectoire présentée ici concerne des migrants originaires de l'Ouest audois. Le 4 août 1874, le maire et le curé de Montsérét procèdent successivement au mariage de deux jeunes gens, Irma Raynier et Antoine (dit Louis) Combes, qui ont sympathisé au cours des vendanges précédentes aux Ollieux. Irma est arrivée dans le bas-pays avec ses père et mère, frères et sœurs alors qu'elle n'était encore qu'une enfant. En revanche, Louis est arrivé seul. Issu d'une famille originaire du Lauragais (Avignonet dans la Haute-Garonne, puis St-Michel-de-Lanès où sa mère est décédée en 1825 et Baraigne où il est né en 1844), Louis réside alors avec son père à Pezens, à l'Ouest de Carcassonne. Durant les premières années de leur mariage, Irma et Louis travaillent à Donos où ils partagent un logement avec les parents d'Irma, Antoine Raynier et Jeanne Camdebat. Originaires de Pech Luna, non loin de Belpech où ils étaient domestiques, d'abord au château de Fajac-la-Selve puis au hameau de la Cabanne, les Raynier résidèrent ensuite dans la commune voisine de Saint-Sernin où naquit leur avant-dernier enfant. À l'instar de nombre de leurs voisins, vers 1865, ils quittent la Piège pour rejoindre le bas-pays viticole où la vie serait plus facile à en croire celles et ceux qui ont déjà sauté le pas. La parentèle Raynier/Combes s'installe dans un premier temps à Boutenac mais déménage bientôt pour Donos, alors une grande exploitation florissante. Vers 1878, Louis Combes devient ouvrier agricole pour Adolphe Turrel oncle (dit *Turrelou*) et toute la famille réside désormais à la Ville Haute de Montsérét où va s'opérer le processus de sédentarisation. À son décès en 1899,

Turrelou lègue une maisonnette à son fidèle ouvrier³⁶⁵ (actuellement Rue du Musée, sans numéro) où Irma et Louis résideront jusqu'au décès de ce dernier en 1925.

Le schéma migratoire de la parentèle Azaïs est très semblable à celui des Raynier mais la mobilité y est encore plus prononcée. En 1848, Pierre Jean Azaïs épouse à Peyroles Angèle Fraïssé, native d'un hameau de cette petite commune, la Frau Haute. Dans un premier temps, le couple s'établit au hameau des Alois, commune d'Alet, où résident les parents Azaïs ; deux enfants, Françoise et Marguerite, y naissent en 1850 et 1852. En 1855, Pierre Jean et Angèle déménagent pour la Frau Haute où réside la parentèle Fraïssé. Là, Angèle donne naissance à trois autres filles, Cécile, Louise et Elizabeth. Mais il faut croire que le couple éprouve des difficultés à trouver sa place au sein de leurs deux parentèles puisque, en 1863 ou 1864, ils migrent à leur tour vers le bas-pays. Pendant une quinzaine d'années, la famille va très souvent changer d'employeur et, par là-même, de résidence. En 1866, Pierre Jean et Angèle habitent à Villerouge-la-Crémade (commune de Fabrezan), où naît leur sixième enfant, un garçon décédé en bas-âge. En 1872, la famille réside et travaille au domaine de Donos et, en 1876, à la métairie de Font-Sainte, lieu de naissance de Pierre, leur septième et dernier enfant. Vers 1878, ils s'établissent à Montsérét qu'ils ne quitteront plus. Pierre Jean, encore déclaré berger en 1893, y décèdera en 1895 et son épouse Angèle dix ans plus tard.

L'implantation en Lézignanais se renforce à la génération suivante. Trois des six enfants Azaïs feront souche à Montsérét et dans les environs. Si les déménagements inhérents aux changements d'employeurs persistent, ils sont plus espacés et moins nombreux. Des filles, la cadette, Marguerite (1852-1935), se marie la première. En 1869, à dix-sept ans à peine, elle épouse à Boutenac Basile Sire, natif de Granès, petite commune des Pyrénées audoises. Ce jeune couple va travailler au Sault, commune de Thézan, où leur aînée, Christine (dite Angéline) voit le jour en avril 1871 puis à Fontjoncouse. Ils s'établissent en 1873 dans la commune de Boutenac où naissent trois autres enfants, d'abord au hameau de Villemajou où ils résident en 1876 puis à Gasparets, lieu de naissance de leur petit dernier, Georges, en 1887. L'ancrage à Boutenac se renforce en 1889 par le mariage d'Angéline Sire avec Etienne (dit Michel) Escudier (1863-1935). En 1893, le benjamin, Pierre Azaïs (1868-1910) épousera à Montsérét Anna Cahuzac (1874-1943), couple dont sont issues les familles Azaïs et Cochey-Cahuzac. Entretemps, en 1873, l'aînée, Françoise (1850 - 1896), a épousé à Boutenac Bernard Guilhem (1841- 1935), lui aussi natif d'Alet. L'itinéraire de ce dernier est aussi remarquable dans la mesure où il illustre une forme de migration individuelle, somme toute très minoritaire dans notre échantillon.

Bernard Guilhem est le second enfant de Jean Pierre Guilhem et Catherine Bourgès, un couple de jeunes agriculteurs bien ancrés dans la commune d'Alet puisque tous deux natifs et domiciliés dans une métairie de la commune, l'un au Bordel et l'autre à Bride. Mais Jean Pierre

³⁶⁵ Testament olographe en date à Montsérét du 29 octobre 1899 (archives privées, fonds Turrel).

décède prématurément en 1849 laissant Catherine Bourgès avec trois jeunes enfants. Catherine se remarie en 1851 avec Antoine Bourrel, un agriculteur originaire de Belcastel-et-Buc avec lequel elle aura trois autres enfants et exploitera les terres de la métairie du Bordel. Bernard se sent-il mal à l'aise dans cette famille recomposée ? On ne saurait le dire puisque on perd sa trace durant une dizaine d'années. Ayant probablement tiré un mauvais numéro lors du recensement de la classe 1861, il fut, par ce fait, redevable de sept années de service militaire. On le retrouve au printemps 1872 au domaine de Saint-Estève marié à une jeune femme de 21 ans, Honorine Gaisset, mais celle-ci meurt à l'automne suivant.

Bernard Guilhem se remarie en janvier 1873 avec Françoise, aînée de la nombreuse fratrie Azaïs résidant à Donos. Cette union avec une *payse*, native comme lui de la commune d'Alet, n'est certainement pas fortuite. Dans un premier temps, le couple réside à Boutenac où leur premier enfant, Eléonore, voit le jour en 1874. Ils déménagent bientôt au Cingle, commune de Fontjoncouse, un domaine appartenant depuis une dizaine d'années à François de Stadieu, propriétaire de Sainte-Marie-des-Ollieux. Au Cingle, Bernard connaît une incontestable ascension professionnelle. De domestique à son arrivée, promu au rang de régisseur, il fait office de chef d'exploitation puisque le propriétaire ne réside pas sur place et, à ce titre, sa rémunération est sans commune mesure avec celle d'un ouvrier agricole. Au Cingle, naissent les deux enfants du couple : François en 1876 et Alphonse en 1879. Mais Bernard est attentif aux opportunités qui se présentent à Montsérét où résident son patron et, depuis peu, ses beaux-parents. Ainsi, dès 1878, il achète, moyennant 1300 francs, au maçon Guillaume Gouttes une maison construite par ce dernier trois ans auparavant sur un terrain de la Ville Haute vendu par Antoine Monié³⁶⁶. En 1881, Bernard Guilhem acquiert auprès de Denise Conte, épouse de Marcelin Lignon, une grande vigne à la Grand-Pièce (parcelles A 53 et moitié de A54)³⁶⁷. Le rendement financier exceptionnel de la viticulture justifie alors le prix de 9 500 francs à payer dans les six mois pour 4 000 francs et dans cinq ans pour les 5 500 francs restants mais par la faute de la crise phylloxérique, Bernard Guilhem restera encore redevable de 2066 francs en 1889³⁶⁸. La famille Guilhem s'établit définitivement à Montsérét en 1892, mais, pour les Montsérétois « de souche » Bernard Guilhem restera, jusqu'à sa mort quatre décennies plus tard, *Catet dal Cingle*. A Montsérét, Bernard cultive ses vignes mais son activité essentielle est le pastoralisme ; lors des recensements de la population, il est toujours qualifié de berger. En 1903, son troupeau est riche de 90 bêtes qu'il parque dans sa bergerie située sur un emplacement face au château d'eau qui sera édifié en 1929.

En dépit de ses propres difficultés, Bernard vole au secours de ses beaux-parents en leur rachetant en 1895 deux vignes acquises 15 ans auparavant mais dont ils n'ont toujours pas acquitté le prix de vente³⁶⁹. En 1903, Bernard Guilhem procède à la donation-partage de ses

³⁶⁶A. D. Aude 3 E 18481, étude Eugène Lignières, notaire à Thézan, n°28, 3 février 1878.

³⁶⁷A. D. Aude 3 E 18483, étude Eugène Lignières, notaire à Thézan, n°114, 12 juin 1881.

³⁶⁸A. D. Aude 3 E 18487, étude Clovis Estival, notaire à Thézan, n°91, 14 août 1889.

³⁶⁹A. D. Aude 3 E 18492, étude Emile Beauviel, notaire à Thézan, n°112, 1^{er} juin 1895.

biens entre ses deux enfants qui s'ancrent à Montségret. Après tirage au sort, le lot qui échoit à François comprend la moitié de la vigne de la Grand-Pièce, une vigne à Rougé, la vigne de Camp Bertrand, un champ lieu-dit Castellàs, et à la Ville Haute, une maison d'habitation avec cave attenante et une moitié de bergerie. Alphonse se voit attribuer la moitié de vigne de la Grand-Pièce, la vigne à las Ribas, une vigne au Passolis, un champ à Castellàs et l'autre moitié de la bergerie à la Ville Haute. Le père se réserve sa vie durant la jouissance de la bergerie ainsi que d'une chambre et de la cuisine dans la maison d'habitation. Ses deux enfants lui seront redevables par moitié d'une rente annuelle de 400 francs, de 200 fagots de sarments, de 6 hl de vin rouge et de 24 quintaux de gros bois de chauffage³⁷⁰. Cette rente viagère sera lourde pour sa descendance dans la mesure où Bernard atteindra l'âge respectable de 93 ans !

En 1902, François épouse Léonie Raynaud (1881-1962) née aux Clauses de parents originaires de Peyrolles et Lanet ; ce couple mènera à Montségret durant plus de 60 ans une longue sinon paisible vie commune. Le destin d'Alphonse sera moins heureux. Native de Montségret de parents originaires de Ribaut, Maria Rigaud (1886 - 1907) avec laquelle il convole en 1903 décède à 21 ans à peine, deux après avoir donné vie à une petite Aveline. Alphonse intègre le Conseil municipal de Montségret en 1908 mais, suite à son remariage en 1912 avec Augustine Pech, native de Bouisse, il déménage à Boutenac. La Première Guerre mondiale vient le faucher à 36 ans le 17 septembre 1915 à Souchez (Pas-de-Calais). Son nom est inscrit sur le Monument aux Morts de Montségret mais sa dépouille est demeurée en Artois, tombe 3191 de la nécropole nationale La Targette, commune de Neuville-Saint-Vaast. Des alliances nouées par ces deux frères Guilhem descendent les actuelles familles Bergès et Barthélémy.

La trajectoire de la famille Pech est plus complexe puisque le mouvement migratoire s'étale sur près d'un demi-siècle et met en scène plusieurs individus relevant de la même parentèle, à savoir : Marianne (1767-1837) puis sa nièce Appolonie (1816-1852), son neveu Jean Antoine (1837-1907) et, enfin, sa nièce Rose (1842 – ca 1912). À Bouisse, vaste commune à l'habitat dispersé en une quinzaine de métairies ou de bergeries, les Pech sont si nombreux que le recours aux surnoms est bien utile pour différencier chaque individu. Pierre Pech était couramment dénommé *Gril*. En 1815, la fille aînée, Marianne Pech, épouse en 3^e noces à Bouisse un enfant du pays, Jean Arié (1789-1860), de 25 ans son cadet. Ancien soldat de l'Empire, Jean Arié devient vers 1830 garde champêtre particulier à Donos dont il devait connaître le propriétaire, Alexandre Laffont, ou tout au moins ses deux frères, négociants en laine de Lanet. Le frère de Marianne Pech, également prénommé Pierre dit *Farassou*, épouse en 1798 Jeanne Arié qui lui donne six enfants avant de décéder en 1825. Alors *Farassou* se remarie avec Rose Raynaud avec laquelle il a trois nouveaux enfants. Trouver sa place dans une fratrie aussi pléthorique n'est pas évident pour chacun. Née du premier lit, Appolonie, rejoint le domaine de Donos où son oncle Jean Arié est garde particulier. La jeune fille vit

³⁷⁰ A. D. Aude 3 E 18496, étude Paul Mellies, notaire à Thézan, n°173, 6 décembre 1903.

quelques temps dans le ménage de ses oncle et tante avant d'épouser en 1836 à Thézan-Corbières Augustin Arnal (1814-1852), originaire de Caunettes-sur-Lauquet. Si Appolonie meurt à Montsérét dès 1852 à 35 ans à peine, à l'évidence, les liens familiaux restent vivaces avec ses trois enfants Jean, Mélanie et Thérèse Arnal.

L'avenir de Jean Antoine, l'un des trois rejetons du second lit, ne s'écrira pas davantage à Bouisse. En 1846, tout juste âgé de 13 ans, il ne réside déjà plus au foyer paternel. Peut-être est-il alors placé comme berger ou domestique dans une des fermes du voisinage. En 1857, Jean Antoine opte à son tour pour le bas pays viticole ; la présence de ses cousins germains et de son oncle Jean Arié, désormais résidant aux Clauses, l'engagent à porter son choix sur la même contrée. Il devient domestique pour la famille de Martrin-Donos sur les terres de Saint-Estève, une ancienne dépendance du vaste domaine de Donos en voie de démembrement. À Saint-Estève, Jean Antoine fréquente la famille Gibert et plus précisément leur fille Pauline, 20 ans, native de la Métairie de Prat de Bosc, commune de Boutenac. Jean Antoine et Pauline se marient à Thézan-des-Corbières le 15 juin 1858. Dans un premier temps, le jeune couple est très mobile. Au printemps 1859, il vit à Villesèque-des-Corbières mais leur premier enfant, Marceline, naît le 13 mars de cette même année à Montsérét où résident ses grands-parents maternels. En 1860, la petite famille s'établit à Donos où un second enfant, Vincent, voit le jour le 19 février 1861. Nouveau déménagement en 1866 pour Gasparets où la famille s'agrandit de deux nouveaux enfants : Emile né en 1867 et Jean Pierre en 1871. Mais Gasparets est aussi le lieu où décède en 1872 l'aînée, Marceline, l'année de ses 13 ans, et l'épouse, Pauline, 36 ans seulement, en 1873. Jean Antoine Pech reste encore quelques années à Gasparets avec ses trois garçons.

Alors entre en scène l'une des jeunes sœurs de Jean Antoine, Rose Pech laquelle a épousé Pierre Subra (parfois dénommé Subrac ou Cébrac) en 1863 à Bouisse. Le jeune couple vit avec les parents Subra et les deux jeunes frères de Pierre, encore célibataires. Peu après, tout ce petit monde rejoint à son tour le bas pays. Leur point de chute initial en terre viticole est le grand domaine de Tauran, administrativement rattaché à la commune de Saint-André-de-Roquelongue mais tourné vers Portel et les Corbières maritimes : le premier enfant de Pierre et Rose y voit le jour en 1864. Trois ans plus tard, toute la parentèle Subra déménage à Sainte-Marie-des-Ollieux où Rose Pech donne naissance à un second enfant. Le couple réside toujours à Sainte-Marie avec les parents Subra lorsque, en 1876, Jean Antoine Pech et ses trois jeunes fils les y rejoignent. Jean Antoine y a encore son domicile le 11 décembre 1878 lorsqu'il se remarie en la mairie et en l'église de Montsérét avec Elizabeth Belot, native de Sougraigne et veuve elle aussi.

En avril 1880, alors qu'il travaille et réside à la Cafforte, Jean Antoine Pech achète à Antoine Monié, moyennant 740 francs payables en quatre ans, un terrain situé à la Ville Haute. Le même mois, il confie à deux maçons établis depuis peu au village la construction sur ce terrain d'une maison d'habitation donnant sur la rue principale (actuellement 14 rue du Musée), construction qui lui coûte 1 400 francs. Jean Antoine et sa seconde épouse se constituent à

Montsérét un petit vignoble, partie par réinvestissement des économies de sa seconde épouse, partie par emprunt. En juin 1879, Elizabeth Belot acquiert de Jean Baptiste Fouga, d'Ornaisons, deux champs et deux vignes. Le paiement des 4 000 francs de ce modeste bien foncier sera laborieux. Jean Antoine Pech hypothèque tous ses biens (maison, champs, vignes, et autres terres) pour emprunter 2000 francs remboursables dans huit ans, dette dont il se libère par anticipation en 1883. Mais, en 1888, il emprunte à nouveau 2000 francs remboursables en cinq ans à Antoine Monié, celui-là même qui lui avait vendu le terrain pour construire sa maison. La dette passera de mains en mains jusqu'à ce que Pierre Subra, le beau-frère, désormais propriétaire à Bizanet, s'en porte garant en 1904. Dorénavant, la famille se sédentarise. Jean Antoine Pech décèdera dans sa maison de la Ville Haute le 5 janvier 1907 à 74 ans, maison où sa petite-fille, Zélie Pech (1896-1969), épouse Escudier, donnera naissance à trois enfants et résidera toute sa vie.

Pour la famille Vaquier, l'ancrage s'opèrera non au bourg de Montsérét mais au hameau des Clauses dont j'ai évoqué le statut démographique hybride. Mais avant cela, les lieux de travail et de vie sont multiples. Originaire d'Arquettes-en-Val, Cyprien Vaquier épouse en 1834 à Montlaur Marguerite Canal, native de Serviès-en-Val. Si leurs trois premiers enfants (Marie, François et Elizabeth) voient le jour à Arquettes, le petit dernier, Antoine, naît en 1846 au grand domaine de Caraguilhes (commune de St-Laurent-de-la-Cabrerisse), propriété ancestrale des ci-devant nobles de Montredon. À cette date, la famille s'est donc déjà éloignée du Val de Dagne. Quinze ans plus tard, en 1861, on retrouve les Vaquier à Sainte-Marie-des-Ollieux où Cyprien, son épouse et leurs trois jeunes enfants occupent un ramonétage alors que leur aîné, François, 24 ans, domestique, réside au « château » des de Stadieu. Deux ans plus tard, François Vaquier habite dans la commune de St-André de Roquelongue (où ?) lorsqu'il épouse le 15 avril 1863 à Montsérét une jeune fille de dix-neuf ans, Isabeau (dite Céline) Joulia, fille d'Antoine et d'Anne Audirac (1816-1896). Céline ne fait pas partie des *montanhols*. Née au domaine de Donos en 1842, sa famille tant paternelle que maternelle est établie dans la contrée depuis fort longtemps. Pour autant, d'extraction modeste, lors de son mariage elle est domestique au service de Frédéric Laffont, le propriétaire du domaine de Donos. Dans un premier temps, le jeune couple réside à Fabrezan où naît leur premier enfant, Ernest, en 1864 puis aux Palais, dépendant de la commune de St-Laurent-de-la-Cabrerisse où, en 1868, Céline met au monde un second garçon, François. En 1872, les Vaquier habitent et travaillent à la Grange Neuve, commune de Thézan, et, en 1876, aux Clauses où leur troisième enfant, Clarisse, naît le 2 octobre. François Vaquier meurt prématurément le 21 août 1878, à 42 ans, dans son domicile des Clauses. Céline, alors âgée de 39 ans, se remarie en la mairie de Montsérét le 26 avril 1881 avec un « vieux garçon » thézanais de 44 ans, Jean Darneving Marty, originaire d'une petite commune du Limouxin, Gaja-et-Villedieu. Quelques mois plus tard, Céline perd son fils aîné, Ernest, décédé à 18 ans. Désormais ancrée aux Clauses, elle-même y décèdera en juin 1914 ; son second mari lui survivra puisqu'il mourra, toujours aux Clauses, le 30 janvier 1922.

Plus encore que le bourg et Les Ollieux, Les Clauses connaissent une forte et rapide croissance démographique. La disparition du propriétaire, la mise en viager d'une propriété, le retour au « pays » d'Antoine Boutet après 25 années se conjuguent pour donner un nouvel élan à une bourgade qui s'assoupissait depuis quelques décennies. Entre 1872 et 1876, la population du hameau bondit de 29 à 53 habitants en raison de l'arrivée de quatre familles supplémentaires. Certes, le mouvement migratoire joue alors à plein dans l'ensemble de la commune et, plus largement, dans l'Aude viticole mais ici la progression est spectaculaire : quand le bourg de Montsérét (Ville Haute et Ville Basse réunies) gagne 38 % de sa population et les Ollieux et Sainte-Marie 54 %, Les Clauses en gagnent 84 %. Les nouveaux venus étaient jusqu'alors de proches voisins. Deux de ces familles (les ménages de François Vaquier, natif d'Arquettes-en-Val, et celui de François Alquier, natif de Termes) résidaient précédemment à la Grange Neuve et le ménage formé par Antoine Vaquier, jeune frère de François, et son épouse Clotilde Alquier, au Sault. Leur fille Antoinette épousera en 1899 à Montsérét Edmond Fabre (1877 - 1954), dont la mère, Anna Vaissière, appartenait à une famille anciennement établie à Montsérét. Edmond et Antoinette résideront sur les terres des Fabre, à Montplaisir, petit hameau dépendant de la commune de Fontjoncouse, situé sur la route départementale. Mais leurs deux filles, Zélie (1910-1990) et Clotilde (1914-1992), feront souche à Montsérét en épousant deux frères, Alexandre (1903-1990) et Georges Marsérou (1905-1954), fils de Baptiste Marsérou (1866-1937), et de Marie Anaïs Huillet (1869-1936), tous deux natifs de Bugarach.

Les raisons de l'implantation aux Clauses d'Emmanuel Raynaud (né à Termes en 1846 mais dont la famille est originaire de Lanet) et de Claire Delfour, mariés à Missègre en 1872 dont l'épouse est native, sont différentes. Ce jeune couple a conclu en 1873 avec Jacquette Sauri, veuve de Louis Boutet et tante d'Emmanuel, un contrat de rente viagère sur les biens que celle-ci détient aux Clauses³⁷¹. L'implantation des Raynaud sera durable puisque quatre de leurs six enfants nés aux Clauses entre 1873 et 1888 feront souche dans la commune.

Tous les migrants n'arrivent pas démunis en milieu viticole. Certes, ils quittent une contrée où ils ne pouvaient espérer un avenir très reluisant mais certains d'entre eux possèdent des terres négociables auprès des paysans restés sur place et désireux d'accroître leur patrimoine foncier. Le croisement des sources démographiques et des actes notariés livre quelques trajectoires. Arrêtons-nous sur celle des Floutié, une famille originaire de Montjoi. Joseph Floutié est ramonet lorsque, le 29 juin 1858, sa fille aînée, Marie Delphine, épouse à Montsérét Honoré Berthomieu, issu d'une vieille famille locale mais lui aussi simple ramonet de son état. L'année suivante, les six enfants de Joseph vendent à un couple de Montjoi les terrains situés dans leur commune d'origine, terrains qu'ils détenaient en héritage de leur mère, Elizabeth Sourgnès, décédée vers 1856³⁷². Sans constituer un pactole, les 3 350 francs retirés de la vente favoriseront tout de même l'ascension sociale de la troisième génération : le fils d'Honoré et de

³⁷¹ A. D. Aude 3 E 18477, étude Eugène Lignières, notaire à Thézan, n°127, 10 septembre 1873.

³⁷² A. D. Aude 3 E 18466, étude Louis Laval, notaire à Thézan, n°174, 4 décembre 1859.

Marie Delphine, Honoré, dit Aristide, Berthomieu épousera en 1883 Thérésine Armengaud, la fille d'un propriétaire.

4.3. La migration, une chance pour les autochtones comme pour les « montanhols ».

Le flux migratoire généré par la massification de la culture de la vigne ne saurait être réduit à un mouvement univoque du haut-pays vers le bas-pays. Les arrivants ont quitté des contrées aussi diverses que les hautes Corbières occidentales, le Pays de Sault, le Kercorb, le Donezan, le Lauragais ou la Piège. Ils importent en basses Corbières, en Lézignanais et en Narbonnais une diversité de méthodes de travail de la terre, de connaissances des animaux, des végétaux et des phénomènes météorologiques, autant de savoirs que les autochtones vont, selon les cas, faire leur ou traiter avec mépris. Ces migrants arrivent également imprégnés de leurs histoires et légendes, des dictons et aphorismes énoncés dans un occitan aux multiples variantes lexicales. Ils ont des pratiques alimentaires spécifiques. Certains savoir-faire de ces *montanhols* complètent, quand ils ne les supplantent pas, les pratiques routinières des autochtones. C'est évidemment le cas en matière de pastoralisme tant les enfants des Corbières occidentales ou des contreforts pyrénéens étaient habitués depuis leur plus jeune âge à côtoyer brebis et chèvres. Les autochtones ont également beaucoup à retenir des savoirs des *montanhols* inhérents à la forêt, au travail du bois et du fer.

Les artisans échappent à ce schéma migratoire fait de sauts de puces avant un établissement définitif à Montségret ou dans une autre commune du bas-pays viticole. Tout artisan ou commerçant tient alors boutique au plus près de sa clientèle potentielle laquelle réside essentiellement au bourg, les domaines n'ayant guère recours aux artisans locaux. Les propriétaires des Ollieux possèdent leur propre forge, leur four à pain ; pour leurs achats de matériels et les grandes réparations, ils s'adressent à des artisans résidant en ville, à Lézignan ou à Narbonne.

La prospérité viticole induit la construction de très nombreuses maisons d'habitation, de chais et d'autres bâtiments d'exploitation. Les rares maçons locaux ne suffisant pas à répondre à la demande, les migrants sont donc les bienvenus. En 25 ans, quatre jeunes maçons jettent leur dévolu sur Montségret. Le premier d'entre eux, Jean Roche (1828- ca 1890), originaire de Portel-des-Corbières, s'y établit après son mariage avec Marie Berth en 1855. Même trajectoire pour Henri Patrouix (1847-1912), natif d'Opoul dans les Corbières roussillonnaises, qui épouse en 1868 une jeune fille Caraguel. Le troisième, Guillaume Gouttes (1842-1918), originaire de Talairan, est déjà marié lorsqu'il crée son entreprise de maçonnerie à Montségret en 1874 ou 1875. Enfin, Pierre Villar dit *Pierre Petit* (1861-1943), établi à Montségret cinq ou six ans plus tard, est natif d'Err, en Cerdagne ; d'abord ouvrier chez l'un des trois autres maçons, il s'établit à son compte après son mariage à l'automne 1882 avec une jeune fille originaire de l'Ariège, Anna Jaurès. Le bourg s'agrandit, empiète sur les terres labourables. Loin de s'opérer de manière anarchique ou désordonnée, cette extension du bâti obéit à une logique de rente

foncière et respecte mieux que par le passé les alignements, voiries et parties communes. Les quelques familles détentrices de terres à proximité immédiate du village deviennent des lotisseurs. Dans la partie haute du village, Antoine Monié vend sur les contreforts de la Serre plusieurs terrains à bâtir, alors dénommés « emplacements »³⁷³. En contrebas, Lézida Turrel qui vient d'hériter des biens de feu son père Eugène vend entre 1880 et 1882, de nombreux emplacements situés dans l'actuelle rue des Platanes qui devient la Carrayrado pour les Montsérétois (cf la liste dans le document n°). Dans plusieurs cas, ce sont les maçons qui, tels les promoteurs contemporains, achètent, construisent puis revendent les bâtisses. Cette fièvre de construction participe donc du renforcement de la surface financière de ces deux familles. Les Monié construisent l'ostentatoire demeure de l'actuelle place Eugène Turrel et les Turrel agrandissent leur maison qu'ils flanquent d'un parc d'agrément dans l'esprit de la bourgeoisie viticole de l'époque mais tout à fait novateur à Montsérét.

Si le premier est natif d'Embres-et-Castelmaure et le second de Roquefort-de-Sault, les profils migratoires du cordonnier Félix Noé et du menuisier Adolphe Assens (1855-1931) présentent bien des similitudes : tous deux ouvrent leur échoppe au lendemain de leur mariage avec des filles Rivière et Vaissière, deux des plus anciennes familles du village³⁷⁴. Tous deux ont su profiter de la carence de leur profession à Montsérét. S'il y eut un menuisier dans les années 1830, il n'y en avait plus depuis plusieurs décennies. Félix Noé comble également un vide puisque, nous l'avons vu, Pierre Albert, se détourne alors de la cordonnerie pour s'engager dans la limonade et la viticulture. Les descendants du maçon espagnol Antoine Brillu opteront également pour une profession orientée sur le travail du cuir puisque son fils, Adolphe Brillu (1887-1951), sera bourrelier, profession poursuivie jusqu'en 1965 par son petit-fils, également prénommé Antoine (1914-2004). Lors de la dénomination des rues du village en 1989, le passage où se situait leur atelier fut fort à propos qualifié : « *Impasse des bourreliers* ».

Montsérét avait, par le passé, abrité des forgerons de manière presque constante, tout au moins depuis la Révolution. Mais l'impérieuse culture de la vigne ayant embourgeoisé un tantinet les autochtones, cet artisanat essentiel dans le monde agricole offre des opportunités aux nouveaux venus. En 1877, Jacques Burgat (1849-1903), natif de Saint-Pierre-des-Champs où il a épousé en 1875 Pélagie Poudou, descend la vallée de l'Orbieu pour s'établir à Montsérét. Il achète à Antoine Monié un terrain où il construit son habitation (n°12 de l'actuelle rue du Musée) et établit sa forge dans la bâtisse implantée à l'angle des actuelles rue du Noyer et rue du Musée, juste en-dessous de l'Espace Augustine Cahuzac (ex Petit Musée). En 1880, en hypothéquant son terrain pour garantie, Burgat emprunte à Barthélémy Joulia 3000 francs remboursables dans dix ans avec intérêt à 5 %³⁷⁵. Contrairement à ses attentes, ses affaires professionnelles ne sont guère reluisantes. Dans l'impossibilité de rembourser le capital de ce

³⁷³

³⁷⁴ Félix Noé et Marianne (dite Olympie) Rivière se marient à Montsérét le 10 janvier 1872, Adolphe Assens et Célestine Vaissière (1856-1907) également à Montsérét le 13 juin 1883.

³⁷⁵ A. D. Aude 3 E 18482, étude Eugène Lignières, notaire à Thézan, n°138, 23 mai 1880.

prêt, il sera contraint presque 20 ans plus tard, de vendre le fonds de maréchal ferrant avec son achalandage, ses meubles et outils à Augustin Ségala (1866 - 1951), un collègue forgeron originaire de Rivel dans la contrée de Chalabre mais résidant déjà à Boutenac³⁷⁶. Mais les 2 000 francs retirés de cette vente sont loin d'éteindre la dette accumulée par Burgat : 7 187 francs répartis entre huit créanciers. Dans les faits, à Burgat succèdent non pas un mais deux forgerons puisque Jean Sourgnès (1872-1959), originaire de Montjoi dans les Hautes-Corbières, ouvre une autre forge à Montsérét. Célibataire lorsqu'il s'établit à Montsérét en 1896, Jean Sourgnès épouse trois ans plus tard Cécile (dite Adeline) Caraguel, une jeune fille dont la famille est anciennement installée à Montsérét. Lorsqu'il implante son atelier au rez-de-chaussée de l'actuel n°2 de la rue de la Forge (maison de Jean et Andrée Soler), Jean Sourgnès est en concurrence directe avec Augustin Ségala d'autant que la mémoire collective nous a transmis que les deux artisans avaient ouvert leur forge respective le même jour ! Etienne Sourgnès prendra la succession de son père et exercera jusqu'à la fin des années 1950. En levant les yeux, à l'angle de la maison, le promeneur curieux appréciera la belle enseigne de la forge constituée de cinq fers à cheval disposés en cercle autour des initiales « J S » pour Jean Sourgnès. L'enseigne de la forge d'Augustin Ségala, d'une conception voisine mais plus sophistiquée, fut déposée sur sa tombe située à l'angle nord-ouest du cimetière communal. Ces enseignes sont dénommées « *Bouquets de Saint-Éloi* » en référence au saint patron de la corporation des maréchaux-ferrants.

Dans le même ordre d'idées, la fonction de garde champêtre sera durablement assumée par des hommes originaires de contrées non viticoles. Jean Antoine Bascou (1827-1906), natif d'Auriac, occupera le poste durant deux décennies entre 1864 et 1884. Lui succéderont le bien nommé Baptiste Lagarde, né à Puivert aux confins de l'Aude et de l'Ariège, puis Basile Bède, natif de Carcassonne, et Antoine Lacroix, originaire d'Espezel. Enfin, le garde champêtre en fonction durant l'Entre-deux-guerres, Joseph Blanc, a vu le jour dans une commune de la Montagne Noire, Trassanel. Investi des pouvoirs de police municipale dévolus au maire, le garde champêtre occupe une fonction délicate que les maires successifs trouveront préférable de ne pas confier à un autochtone, les liens de parenté, d'amitié (ou d'inimitié) risquant d'entraver ou de gauchir l'action de ce fonctionnaire municipal. Mais, assurément, leur connaissance des espaces forestiers, de la faune et de la flore, furent des atouts majeurs pour tous ces hommes ayant grandi dans une ruralité profonde.

La population féminine est pleinement partie prenante de cette révolution démographique. Les nouvelles arrivantes n'ont pas forcément les mêmes habitudes en matière de lessive, de préparation culinaire, de broderie ou de couture. La pharmacopée dut également bénéficier des savoirs de ces *montanholes*. Certes, les remèdes de « bonne femme » existaient en bas-pays comme ailleurs mais cette « *médecine du Pauvre* » s'est considérablement enrichie. Dans les contrées pauvres et reculées où le recours au médecin demeura tout à fait exceptionnel

³⁷⁶ A. D. Aude 3 E 18494, étude Paul Mellies, notaire à Thézan, n°64, 24 mai 1899.

jusqu'aux années 1930, connaître et dénicher la plante la plus adaptée pour confectionner une décoction en cas d'éruption cutanée, de fièvre ou de rhumatismes était, plus qu'en bas-pays, une question vitale.

A contrario, ces hommes et ces femmes venus d'horizons divers s'enrichissent également au contact des autochtones. Ils s'adapteront aux vertus et aux travers de la météorologie locale. Ils sauront bien vite se protéger des rigueurs du cers qui accroît considérablement la sensation de froid, à composer avec les « argeales » si répandues à Montséret, à gérer les redoutables sécheresses estivales ou encore à prévenir les méfaits de l'érosion consécutive aux pluies diluviennes. Ils découvriront les légumes et les arbres fruitiers méditerranéens. Surtout et avant tout, à l'instar de leurs homologues établis dans les communes voisines, les *montanhols* ayant eu l'opportunité de faire souche à Montséret s'évertueront à se constituer au plus vite un petit vignoble sur les terres ingrates des communaux : coteaux escarpés de l'Homme, garrigues lointaines de Buffolenc ou étendues argileuses de la Blaquièrre. *Montanhols* et *montanhols* apprendront à connaître la vigne, à la cultiver, à conduire et à entretenir un cheval, eux dont les bœufs étaient les seuls animaux de trait familiers. Ils sauront bientôt transformer leur récolte en un vin buvable à défaut d'être excellent et nombre d'entre eux mobiliseront toutes les potentialités d'une petite exploitation viticole pour s'en servir d'ascenseur social. Au total, si les gains de productivité et le bien-être générés par les échanges de savoirs et savoir-faire consécutifs à la migration viticole sont difficilement quantifiables, ils n'en sont pas moins réels.

Tous les aspects de la vie sociale de la commune sont impactés par cet afflux de population. Sans être directement corrélé aux enjeux de politique locale, le phénomène migratoire en est partie prenante. Pour les municipales du printemps 1888, Alphonse Turrel, maire sortant à la tête d'une liste « républicaine modérée », se voit opposer une liste radicale conduite par Antoine Monié sur laquelle figure notamment Pierre Albert, désormais limonadier. Le café est un lieu de sociabilité essentiellement masculin. Les hommes le fréquentent pour boire un bock, un café « arrosé », jouer aux cartes et... discuter politique. À l'instar de tout exploitant d'un débit de boisson, Pierre Albert se trouve inévitablement mêlé aux discussions qui vont bon train entre habitués. Son café devient pour quelques décennies le fief des radicaux-socialistes comme le café Gouttes, installé une cinquantaine de mètres plus bas dans la maison de l'actuel n°3 de la rue du Musée, est Q. G. des « Turrelistes » !

En cette année 1888, chacune des listes comprend tout à la fois des membres de « vieilles familles » et des « *montanhols* » ayant acquis un petit bien au village. En revanche, les suffrages des ouvriers des hameaux, parfaits prolétaires, sont un enjeu pour les deux camps en présence. L'électorat est alors coupé en deux parties presque égales mais la liste Turrel emporte onze des douze sièges à pourvoir, le dernier siège revenant au radical Adoré Conte (1851 -1923). Les radicaux contestent aussitôt la validité du scrutin, accusant notamment le garde champêtre, Antoine Lacroix, d'avoir racolé sept ou huit ouvriers du domaine de Sainte-

Marie-des-Ollieux se rendant au village pour voter, de les avoir amenés au café et, de là, à la mairie. Un des radicaux, Antoine Rivière, aurait dit à ces ouvriers de « *rendre les bulletins qui leur avaient été remis par Emile de Stadieu et portaient les noms des candidats de M. le Maire* »³⁷⁷. Certes, Emile de Stadieu, fils de François, propriétaire de ce domaine de Sainte-Marie-des-Ollieux, jure ses grands dieux qu'il ne s'occupait nullement de cette élection, que ses ouvriers « *devaient voter comme ils l'entendaient* »³⁷⁸. Le garde champêtre justifie son empressement auprès des ouvriers de Sainte-Marie par le fait qu'ils sont, comme lui, originaire d'Espezel, dans le pays de Sault. Pour autant, la suspicion quant à l'influence de la famille de Stadieu sur le choix électoral de ses salariés est suffisamment forte pour que le Conseil de Préfecture annule l'élection. Le maire et ses colistiers font appel devant le Conseil d'État. Sans surprise, leur mémoire en appel est rédigé par Adolphe Turrel neveu qui a encore ses entrées dans cette vénérable juridiction : avant de siéger au Palais Bourbon, le jeune Turrel avait été, entre 1880 et 1884, auditeur au Conseil d'État, institution présidée alors par Édouard Laferrière, cousin de son épouse. De fait, les modérés obtiennent gain de cause : en avril 1889, le Conseil d'État infirme l'arrêt du Conseil de Préfecture et confirme le résultat des élections³⁷⁹.

Ces tensions politiques vont connaître un prolongement dramatique en la journée du 7 octobre 1889. Ce matin-là, Marc R., armé de son fusil de chasse, se dirige vers la maison du maire, Alphonse Turrel, alors en train de discuter devant sa porte d'entrée³⁸⁰. Ce dernier a le bon réflexe de s'enfermer chez lui. R. tire à travers la porte puis s'enfuit dans la campagne. Au garde champêtre et au gendarme tentant de l'interpeller, il tirera d'autres coups de feu. Maîtrisé, Marc R. sera finalement considéré comme irresponsable et, à ce titre, échappera à un procès et à une condamnation qui aurait pu être lourde. En revanche, il est conduit à l'asile d'aliénés de Limoux dont il s'évade à plusieurs reprises, notamment en avril 1890 lorsqu'il parvient à rejoindre le temps de quelques heures son domicile montsérétois³⁸¹. Transféré à l'asile de Braqueville aux confins de Toulouse, il y décède le 11 octobre 1893 à seulement 54 ans³⁸². Loin d'être un marginal, un nouvel arrivant en mal d'intégration, Marc R. est un citoyen solidement installé dans la vie économique et sociale locale. Son grand-père, natif de Missègre dans les Hautes-Corbières, s'est implanté à Montsérét presque cent ans auparavant. Marié à une femme également native du village, il est père de trois enfants respectivement âgés au moment des faits de 21, 17 et 8 ans. À la tête d'une exploitation viticole que beaucoup peuvent lui envier, il a acheté à Lézida Turrel en 1880 un bel emplacement sur la *Careirada* (actuelle Avenue des Platanes) où il fait édifier une demeure digne de sa réussite sociale³⁸³. Nul doute que cet épisode

³⁷⁷

³⁷⁸ Pour une approche exhaustive de ces joutes électorales, cf ESCUDIER Jean-Louis, *Des suffrages et des hommes*, document dactylographié, 2000, 2 volumes : vol. 1 : *Deux siècles de chronique électorale à Montsérét (Aude) : 1792-1995*, 58 p. et vol. 2 : *Deux siècles d'élections à Montsérét (Aude) : 1792-1999*, 128 p.

³⁷⁹ *Recueil des arrêts du Conseil d'Etat au contentieux des décisions du Tribunal des conflits et de la Cour des Comptes*, t. 59, 2^e série, Paris, L. Larose et Forcel libraires-éditeurs, 1889, p. 705.

³⁸⁰ *La Dépêche*, 8 octobre 1889.

³⁸¹ *La Dépêche*, 21 avril 1890, n°7843, p. 3.

³⁸² Aujourd'hui hôpital psychiatrique Gérard Marchant.

³⁸³ A. D. Aude 3 E 18417, Me Mailhac, notaire à Fabrezan, n°216, 4 octobre 1880.

on ne peut plus douloureux pour ses proches et vecteur de profond malaise pour toute une parentèle suscita chez nombre d'habitants de la commune interrogation, incompréhension et mal-être.

4.4. Une population scolaire mouvante, peu docile et difficilement gérable.

A la tête d'un Etat qui n'a de République que le nom, Adolphe Thiers puis le Maréchal Mac-Mahon prônent une société profondément conservatrice. Durant ces temps de l'Ordre Moral, l'école élémentaire demeure catholique, payante et facultative. La rétribution mensuelle à acquitter par les parents est majorée : 2 francs pour la première catégorie et 2,5 francs pour la seconde catégorie en 1872. Nouvelle augmentation trois ans plus tard : 2,5 francs et 3 francs mensuels. Ce seront là les derniers taux de la rétribution scolaire avant son abolition en 1881. L'enseignement primaire demeure toujours autant inféodé à l'institution religieuse. Or, Montsérét retrouve son rang de paroisse en 1871 et, par voie de conséquence, un prêtre réside à plein temps au village. A partir de 1872, le prêtre est Paul Dedieu, auparavant en charge de la paroisse de Vigneville. Très volontariste, le bien-nommé Dedieu s'efforce de restaurer la pratique religieuse qui tend déjà à s'étioler parmi la population masculine de Montsérét. Ainsi il célébrera en 1873 et 1874 deux mariages religieux dont les couples étaient mariés civilement depuis plus de trente ans.

Dans ce contexte national et local très contraint, un jeune homme de 20 ans, Joseph Philibert Pistre, natif de Cazilhac, près de Carcassonne, est nommé instituteur provisoire à Montsérét le 14 septembre 1872. Pistre n'est pas passé par l'Ecole Normale ; il possède simplement le Brevet de Capacité Obligatoire obtenu en mars 1872. Durant les premiers temps, son enseignement ne fait pas problème. Mais, en 1874, tout se gâte. Le préfet reçoit alors une plainte de certains habitants de Montsérét, doléances qu'il transmet à l'inspecteur d'Académie en ces termes : « *Il paraît que dans cette commune, les enfants sont complètement négligés dans leur instruction religieuse par la faute de l'instituteur. Ce dernier s'absenterait très souvent le Dimanche et par suite, les enfants assisteraient rarement à la messe. Il lui arriverait de temps à autre de quitter son poste pendant la semaine sans permission ; ainsi, je suis informé que Vendredi 16 de ce mois, il n'était pas à Montsérét et que l'on a trouvé les enfants des deux sexes jouant ensemble sans surveillant autre qu'un enfant de 14 ans, frère de l'instituteur, qui, sur l'observation du curé de cette commune, répondit qu'il était chargé de l'école en l'absence du maître. Cet instituteur enfin n'aurait pas la tenue qui convient à sa position* »³⁸⁴. Et le Préfet de conclure en diligentant une enquête.

Début février, l'inspecteur primaire vient donc à Montsérét pour rencontrer l'instituteur et le curé et se renseigner auprès des habitants. Le curé étant absent, son rapport se limite à la personne de Pistre : « *M. Pistre est très bien vu à Montsérét par l'autorité municipale et les*

³⁸⁴ A. D. Aude, 1 T 201, dossier Pistre, lettre du 11 mars 1874.

habitants ; il serait seulement tracassé indirectement par M. le curé qui a l'air toutefois de vivre en bonne intelligence avec lui Les faits qui lui sont reprochés, sans être entièrement faux, sont très exagérés et on a pris des actes isolés pour porter contre lui des accusations générales que je ne crois pas justifiées. L'instituteur négligerait l'instruction religieuse : je me suis assuré en interrogeant longuement tous les enfants que cette partie de l'enseignement est l'objet des soins du maître et que les élèves répondent d'une façon satisfaisante aux questions qu'on leur pose. Il est vrai que les questions de catéchisme apprises à l'école ne sont pas les mêmes que celles données par M. le Curé, ces dernières étant trop longues pour être apprises en un jour. Je crois qu'aujourd'hui M. le Curé a raccourci les leçons pour qu'elles puissent être étudiées à l'école »³⁸⁵. L'inspecteur primaire prend également la défense de l'enseignant quant à ses absences : « L'instituteur a quitté son poste un Dimanche pour aller voir sa belle-sœur qui venait de perdre un enfant, mais généralement, il conduit ses élèves à la messe et punit ceux qui ne viennent pas. Dans la semaine, la classe se fait régulièrement. Le jeudi 15 janvier, l'instituteur a cependant été retenu à Narbonne par la pluie et n'a pu arriver à temps pour faire la classe du matin. Le fait relatif à cette journée est donc parfaitement exact mais on n'a, par ailleurs, pas à se plaindre des absences de l'instituteur ». Non sans courage eu égard aux mœurs politiques et religieuses du moment, l'inspecteur exprime clairement son sentiment sur cette affaire : « S'il m'est permis de donner l'opinion de la majorité des habitants, je dirais que M. Pistre est bien vu, sauf par M. le Curé qui préférerait un Maître congrégationniste et cherche pour cela à nuire à l'instituteur comme il chercha à nuire à celui de Vignevieille où il était avant. M. le sous-préfet de Narbonne, qui avait reçu des plaintes contre M. Pistre, croit aujourd'hui qu'elles étaient mal fondées et provenaient d'une trop grande exigence de M. le Curé envers l'instituteur ». Et ce fonctionnaire de conclure : « Devant cette situation, je pense qu'il ne faut pas attacher une trop grande importance à des faits qu'on a exagérés et qu'il n'y a pas lieu d'inquiéter M. Pistre qui a relevé l'école de Montsérét et qui est généralement estimé dans la commune »³⁸⁶. Le même inspecteur primaire finit par rencontrer le curé de Montsérét quelques temps plus tard. Soutenant qu'il revient au préfet et à l'inspecteur d'Académie « de faire ce qu'ils jugeront convenables », le prêtre « s'est tenu dans la plus grande réserve et n'a rien voulu formuler contre M. Pistre ». Et, l'Inspecteur primaire, subitement devenu prévenant envers ce prêtre qu'il condamnait 15 jours plus tôt, de recommander : « Monsieur le Curé verrait avec plaisir le changement de l'Instituteur, et il serait peut-être bon de prendre cette mesure »³⁸⁷. Comment ne pas mettre ce changement d'attitude sur le compte des conseils de "prudence" qu'il n'a pas manqué de recevoir de sa hiérarchie ? Une carrière administrative est si vite remise en cause !

Le maire de Montsérét, Eugène Turrel, défend fermement et courageusement la cause de l'enseignant auprès du préfet : « J'ai l'honneur de répéter à vous même que les accusations portées contre M. Pistre n'étaient que de pures inventions formulées contre ce fonctionnaire

³⁸⁵

³⁸⁶ A. D. Aude, 1 T 201, dossier Pistre, lettre du 11 mars 1874.

³⁸⁷ A. D. Aude, 1 T 201, dossier Pistre, lettre de l'Inspecteur Primaire à l'Inspecteur d'Académie, 11 mars 1874.

dans un esprit de malveillance [...]. J'ai appris tout récemment que vous étiez dans l'intention, quoi qu'il en fût, de changer cet instituteur. Loin de vouloir entraver l'Administration dans ses actes, je suis heureux toutefois, de pouvoir vous dire que depuis que nous avons M. Pistre dans la commune, nous n'avons qu'à nous en féliciter, car il a su par ses bons services et surtout par sa conduite et les qualités qui conviennent à sa mission, s'attirer l'estime de la population et principalement des pères de famille. C'est vous dire, Monsieur, le Préfet, si j'avais, au nom de mes administrés, à émettre un vœu, ce serait celui de nous conserver M. Pistre que nous sommes heureux de posséder »³⁸⁸. Ce soutien est d'autant plus appréciable qu'Eugène Turrel est loin de se situer parmi les éléments les plus "avancés" de la société ; resté fidèle aux bonapartistes, il n'a pas vraiment de sympathie pour la République, mais, rompu depuis de longues années à l'exercice du pouvoir municipal, il sait faire la part des choses.

Pour autant, l'affaire ne s'arrange pas pour Pistre. En juin, la préfecture maintient la pression auprès de l'Inspection Académique : « *L'instituteur public de Montsérét m'est signalé comme ayant fait partie de la Commune de Narbonne. Son déplacement est sollicité par des personnes notables de la localité où il exerce. Je vous prie Monsieur l'inspecteur d'Académie, de vouloir bien examiner si, à raison de ses antécédents qui sont connus à Montsérét, il n'y a pas lieu de le nommer dans une autre commune »³⁸⁹. Dans le contexte de l'époque, l'accusation de participation à la Commune de Narbonne est particulièrement grave. Si une telle assertion avait reposé sur le moindre fait avéré, elle aurait assurément entraîné la révocation pure et simple de Pistre. On s'interroge sur l'identité des « *personnes notables de la localité* » auxquelles les services préfectoraux font allusion. S'agit-il de la frange monarchiste représentée par une poignée de gros propriétaires fonciers ?*

Durant l'été, Pistre choisit d'attaquer ouvertement le curé. Il expose aux autorités son différend avec le prêtre : « *Dimanche dernier, 19 juillet courant, j'accompagnai, selon mon habitude, mes élèves à l'Eglise pour y entendre la sainte messe. Après que j'eus convenablement déposé les enfants au banc qui leur est réservé dans le chœur, Monsieur le Curé sortit de la sacristie et, s'approchant des acolytes, leur demanda pourquoi ils ne s'habillaient pas ; ceux-ci répondirent que leurs parents le leur avaient défendu »³⁹⁰. Pistre précise que dans la semaine précédente, malgré ses propres injonctions, « *les enfants montraient chaque matin une certaine répugnance à aller servir la messe* », arguant que le curé aurait malmené un des leurs. Le prêtre n'accepta pas cette rébellion : « *Après l'Evangile, Monsieur le Curé dit dans son instruction que, parce que les enfants avaient désobéi à M. l'instituteur, il exigeait qu'ils fussent chassés de l'école et qu'il saurait appeler l'autorité, s'il en avait besoin* ». Evidemment, Pistre ne voit pas la chose de la même façon : « *J'ai compris, Monsieur l'Inspecteur, que je ne devais pas**

³⁸⁸ A. D. Aude, 1 T 201, dossier Pistre, lettre d'Eugène Turrel au Préfet de l'Aude en date du 1^{er} avril 1874

³⁸⁹ A. D. Aude, 1 T 201, dossier Pistre, lettre du Secrétaire Général de la Préfecture à l'Inspecteur d'Académie, 19 juin 1874.

³⁹⁰ A. D. Aude, 1 T 201, dossier Pistre, lettre à l'inspecteur d'Académie en date du 10 août 1874.

renvoyer ces enfants de l'école : je les ai maintenus car j'en suis très content et je ne les renverrai que sur votre ordre ».

En juin 1874, Pistre épouse à Montsérét, Anne Rivière, une jeune fille du village, âgée de seulement 16 ans. Avançant cet argument, il tente une dernière fois d'infléchir la décision de son administration de tutelle : *« Par suite du mariage que j'ai contacté dernièrement dans cette commune, je suis obligé d'administrer la propriété appartenant à mon épouse. Cette nouvelle situation m'attache intimement à Montsérét car mes intérêts se trouveraient lésés si je venais à quitter cette commune. D'un autre côté, je crois pouvoir affirmer que la population est satisfaite de mes services et que je suis en bons termes avec les autorités et les pères de famille dont les enfants fréquentent mon école. En conséquence, M. l'Inspecteur je vous demande de bien vouloir me maintenir à mon poste ».* Peine perdue, dès la rentrée d'octobre 1874, Pistre est bel et bien muté à Roquefort-des-Corbières.

Ce conflit, somme toute assez ordinaire pour son époque, illustre le degré d'ingérence des autorités ecclésiastiques dans l'enseignement : les enfants auraient pu, auraient dû être renvoyé de l'école pour avoir refusé de servir la messe ! En ces temps d'Ordre Moral, un simple curé est souvent plus puissant que le maire, l'instituteur et l'inspecteur primaire réunis. Un tel conflit met en lumière la situation particulièrement délicate des enseignants avant les lois de laïcité. Mal payés, toujours corvéables y compris le Dimanche, interdits de toute opinion personnelle, ils étaient à la merci du moindre jugement critique de quelque notable ou d'un prêtre ; ceux-ci n'avaient aucun mal à trouver les appuis nécessaires auprès des représentants d'un Régime qui ne rêvait que de rétablir la Monarchie en s'appuyant, notamment sur le pouvoir religieux.

La vie scolaire est également affectée par la formidable augmentation du nombre d'enfants en âge scolaire. En 1870, l'ancien presbytère, réaffecté en salle de classe et logement pour l'instituteur, est remis à sa première destination car l'évêché vient d'ériger le village en paroisse et lui affecte un curé. La municipalité fait construire contre le presbytère une maison comprenant au rez-de-chaussée une salle de classe, une cuisine et une souillarde, deux petites cours pour les garçons et les filles et le jardin de l'instituteur et, à l'étage, trois chambres. Une cloison divise la salle de classe en deux parties égales, l'une réservée aux garçons, l'autre aux filles, le bureau du maître se trouvant au centre de cette séparation. Cette bâtisse accueille dès 1874 l'école communale et la mairie. Mais l'afflux des enfants en âge scolaire est tel que cette école est d'emblée trop petite : 60 enfants s'entassent sur 34 m². Au début des années 1880, on envisage la construction d'une nouvelle école pour les garçons. Mais le temps de se fixer sur un aménagement et de pourvoir à son financement, le bâtiment projeté s'avère à son tour insuffisant. Les filles sont également à l'étroit dans la maison louée à Honoré Berthomieu à la Ville Haute (actuelle maison Pierre Arnaud) où elles suivent l'enseignement de Julie Cazaré,

épouse de l'instituteur du village, première institutrice de Montsérét. Finalement, c'est un groupe scolaire-mairie dans le plus pur style de la III^e République qui voit le jour en 1888³⁹¹.

Au vu des archives disponibles, les institutrices semblent particulièrement mises en difficulté. Fille d'un capitaine au long cours gruisanais, Marie Rival a tout juste 21 ans quand elle est nommée institutrice publique à Montsérét le 19 juin 1883. Titulaire d'un Brevet de capacité du 2^e degré délivré le 27 avril 1881, elle était institutrice adjointe à Lapalme au cours de l'année scolaire précédente. Quelques élèves de Montsérét lui donnent du fil à retordre. Dans la lettre qu'elle adresse à l'inspecteur primaire le 28 janvier 1886, la jeune femme ne cherche nullement à masquer son désarroi :

« La nommée Anna Martin née le 20 juillet 1873 n'avait absolument rien fait en classe de ses devoirs. Je lui envoyai prendre du pain sec. Je dois dire qu'avec elle il y en avait une autre punie. Arrivée en classe à une heure, l'élève qui était avec elle me dit : "Melle, si vous saviez ce que vous a dit Anna Martin !" "Qu'a-t-elle dit", je lui répondis. "Je n'ose pas le dire". « Dites-le, je vous en prie" "Et bien ! Elle a dit que vous étiez une putte en propres termes". Je frémis à ce mot à tel point que je faillis m'évanouir. Ma mère monte sur ces entrefaites et, après lui avoir dit ce qui en était, prend l'enfant par la main et menace de la mettre à la porte ; elle résiste. J'envoie prendre M. le Maire. En entendant le mot de maire, l'enfant prend la porte et s'en va. M. le maire instruit sur les faits m'autorise à l'exclure de l'école après un avertissement fait à M. l'inspecteur d'académie. Elle arrive avec sa sœur pour réclamer ses livres. Maman dut lui répondre : "Montez à l'école et vous vous raisonnerez avec M. le maire". "M'en figui de Moussu lé Maire, l'emmerdi". A cette phrase, jugez un peu, M. l'inspecteur, ce que peuvent être ces gens-là. J'ajoute que c'est la 4^e ou 5^e fois que je lui pardonne de tels caprices. Je conclu que c'est la plus mauvaise élève qui puisse exister. Orgueilleuse comme un paon et têtue comme une ... Je l'avoue franchement, de telles élèves que Dieu m'en garde. Le mauvais sang que m'a fait faire cette enfant est incroyable. Dans l'espoir que vous m'acquitterez de ce petit manquement... »³⁹². Heureusement pour elle, Marie Rival connaîtra à Montsérét des moments plus agréables puisqu'en cette même année 1886, elle y épouse Emile Lebrau (1851-1924)³⁹³ mais sa carrière d'institutrice sera fugace ; elle ne reprendra pas du service à l'issue du congé sans solde qu'elle obtient le 8 octobre 1887.

Amélie Baston est une jeune institutrice de 22 ans lorsqu'elle est nommée à Montsérét en 1887. Son époux, Louis Narbonne, s'installe comme boucher au village. Le couple a déjà un enfant. Le 26 mai 1889, le petit Louis Marius qu'Amélie met au monde est le premier à naître dans le nouveau bâtiment qui abrite encore aujourd'hui le groupe scolaire communal. À Montsérét, Amélie Baston enseigne à un grand nombre de filles : lors de la visite de l'inspecteur,

³⁹¹ Cf ESCUDIER Jean-Louis, *L'enseignement à Montsérét (Aude) du XVIII^e siècle à nos jours*, document dactylographié, 1996, 79 p. + 21 illustr.

³⁹² A. D. Aude 1 T 267, dossier Marie-Emilienne Lebrau.

³⁹³ Etat civil commune de Montsérét, mariage Lebrau/Rival du 27 novembre 1886.

le 20 juin 1891, 40 élèves sont présentes (29 du Cours élémentaire, 12 du Cours moyen et 8 du cours supérieur). Mais, 49 filles sont inscrites sur le registre d'appel et 57 au registre matricule. L'inspecteur primaire est sévère à son égard : « *La maîtresse explique les leçons mais superficiellement. Elle s'appuie beaucoup trop sur le livre. Les quelques notions qu'elle donne pourraient contenter certains examinateurs à l'oral du Certificat d'Etudes mais ces notions exercent peu d'influence sur la formation de l'esprit. Elèves faibles. Le programme n'est pas suivi et la maîtresse n'a aucun carnet de préparation. Elle piétine sur place pour la morale et la science naturelle* »³⁹⁴. Au total, « *une intelligence et une instruction médiocre. Nulle connaissance des méthodes.... Mal préparée à la fonction* ». La note d'inspection est en conséquence : 8/20. En septembre 1892, Amélie Baston-Narbonne sollicite et obtient un congé sans solde d'un an ; il semble qu'elle aussi ne demandera pas sa réintégration dans l'enseignement. À vrai dire, avant la popularisation de l'automobile dans les années 1950-1960, il est quasiment impossible d'assurer une fonction d'enseignante en ayant charge de famille dans une autre commune, ce qui était le cas de cette institutrice. L'inspecteur primaire se préoccupe de trouver une autre maîtresse d'école pour Montsérét : « *On pourrait la remplacer par Melle Goi, adjointe à Coursan, pourvue du C.A.P. C'est une école à une classe pas trop pénible en rapport avec la santé un peu délicate de Melle Goi* »³⁹⁵. Appréciation pour le moins curieuse à propos d'un poste où il faut enseigner à 40 ou 50 filles âgées de cinq à quatorze ans ! Montsérét va alors connaître plusieurs institutrices qui ne resteront guère dans la commune.

En constante augmentation, la population en âge scolaire est bien plus volatile que par le passé. Montsérét n'échappe pas au « nomadisme scolaire » analysé à l'échelle départementale par Sandrine Huillet-Tisseyre³⁹⁶. L'extrême mobilité des ouvriers agricoles dans les hameaux a des conséquences fâcheuses pour leurs enfants changeant au cours de leur scolarité primaire plusieurs fois d'enseignants et de camarades de classe. Ce nomadisme scolaire est majoré par un absentéisme plus prononcé des élèves résidant dans les hameaux et domaines. Faute de ramassage scolaire, ces enfants sont astreints à de longues marches pour rejoindre le bourg et, faute de cantine scolaire, leur repas de midi est frugal et peu diététique. Dès lors, la motivation parentale à respecter les injonctions d'obligation scolaire fait parfois défaut, notamment par mauvais temps.

4.5. Premiers étrangers au village et premiers mariages « mixtes ».

Les listes de recensement mentionnent la nationalité des individus à partir de 1872 : cette année-là, Montsérét ne compte aucun étranger. Le 11 septembre 1875, nait au domaine de la Cafforte le premier enfant d'un couple d'espagnols. Joseph Vincent, cultivateur, âgé de 42 ans, originaire de la province de Saragosse, et Thomasse Salle, son épouse, 36 ans, ont un petit

³⁹⁴ A. D. Aude 1 T 274, dossier Amélie Narbonne.

³⁹⁵ *Ibid.*

³⁹⁶ HUILLET-TISSEYRE Sandrine, « Un aspect méconnu de la scolarisation, dans l'Aude : le nomadisme d'un grand nombre d'élèves (1870-1880) », *Bulletin de la Société d'études scientifiques de l'Aude*, t. C, 2000, p. 113-118.

François, qui, hélas, mourra douze heures plus tard. Lors du recensement suivant, celui effectué en décembre 1876, dix-sept personnes originaires de la province de Lérida, résident dans la commune. Il ne s'agit pas encore d'une migration définitive ; la présence à Montsérét de la plupart de ces ressortissants espagnols est même fortuite. En effet, ces familles dont le père est terrassier participent à la construction du pont à trois arches sur l'Aussou. D'ailleurs, à la date de ce recensement, l'entrepreneur adjudicataire de cet ouvrage d'art, l'héraultais Jacques Barthès, réside également à Montsérét. Au petit matin du 1^{er} janvier 1877, Firmine Latrès, épouse d'Antoine Tolosa, l'un de ces ouvriers terrassiers, natif de la province d'Huesca, donne naissance à une petite fille également prénommée Firmine.

Dans le même temps, la généralisation de la vigne donne lieu à une migration saisonnière : quelques hommes viennent effectuer des travaux viticoles, notamment au printemps, mais ils réintègrent leur village d'Espagne deux ou trois mois plus tard. Aux Ollieux, Maurice Huc leur fait occasionnellement appel : au printemps 1880, une équipe d'espagnols y travaille partie à forfait, partie à la journée. C'est à nouveau le cas en 1886 lorsque Léon Gacia réalise à forfait le défoncement d'une vigne des Ollieux. Sur l'ensemble de la commune, les espagnols seront vingt en 1886, dix-huit en 1906 et dix-neuf en 1911, soit une proportion légèrement inférieure à 4 % de la population communale. L'origine des migrants s'élargit à l'ensemble des provinces de Catalogne sud et à des provinces aragonaises (Saragosse, Huesca). La plupart de ces espagnols résident à la Ville Haute, à la Ville Basse ou aux Clauses ; ce n'est qu'au sortir de la Première Guerre mondiale qu'ils viendront travailler et résider en nombre aux Ollieux et à Sainte-Marie. On a là tout à la fois la confirmation de la jeunesse de ces migrants et de la volonté de quelques-uns de s'implanter durablement en Languedoc.

Le 28 mai 1879, est célébré le tout premier mariage « mixte » de la commune, en l'occurrence l'union d'un ressortissant étranger et d'une citoyenne française. Ce jour-là, un maçon natif de Bagnolas dans la province de Gérone (Espagne), Antoine Brillì (1851 - 1892), épouse une jeune femme originaire de la commune ariégeoise de Varilhes, Catherine Jaurès (1859- 1936). Le couple aura quatre enfants à Montsérét où résident encore les descendants. Le 2 février 1881, Antoinette Courtade, une jeune fille de 18 ans native de Rivesaltes demeurant avec ses parents à Montsérét, épouse Luizi Zappo, un journalier de 31 ans originaire de Concesio, commune lombarde de la province de Brescia. La volonté d'établissement à Montsérét est manifeste puisque dès le mois suivant, moyennant 600 francs, Zappo achète trois petites vignes à Antoine Caraguel³⁹⁷. Au printemps 1882, Antoinette donne naissance à un garçon, Camille. Alors le père s'embauche aux mines de fer de Talairan où il trouve la mort le 5 juillet suivant. Veuve à 20 ans et en charge d'un nourrisson, Antoinette Courtade se remarie, toujours à Montsérét, le 31 mai 1883 avec Emmanuel Marti, un brassier de 28 ans natif de Rialp dans la province de Lérida. Entretemps, la commune enregistre un autre mariage mixte : le 20 février 1882, Antoine Ros, un tailleur de pierre de 27 ans originaire de Baiona en Galice,

³⁹⁷ A. D. Aude 3 E 18483, étude Eugène Lignières, notaire à Thézan, n°52, 27 mars 1881.

épousait une cuisinière de 21 ans, Mélanie Dourlhès, originaire de Parisot dans le Tarn. En 1886, nouveau mariage mixte : le 28 octobre, le maire de Montsérét célèbre l'union de Jacques Barri et de Marie Save. Journalier à Saint-Laurent-de-la-Cabrerisse et déjà veuf à 36 ans, le futur époux a vu le jour à Coll, autre paroisse de la province de Lérida, mais a vécu dans la province de Seo-d'Urgel aux portes de l'Andorre. Quant à la future épouse, à peine âgée de 20 ans, originaire de Montrejeau (Haute-Garonne) où ses parents résidaient jusqu'au décès de sa mère, elle vit désormais avec son père à Montsérét.

La famille Clua, originaire de Catalogne sud, est exemplaire en termes d'assimilation. Natif de Valdargues, une paroisse de l'évêché de Seo-d'Urgel, Miguel Clua (1840-1894) et son épouse Antonia Tomas (1841-1904) quittent leur village et l'Espagne en 1868 avec leurs deux enfants, Juan, 4 ans, et Maria Fructueuse, un an. Dans un premier temps, suivant le cours de la Neste d'Aure, ils s'établissent dans le sud du département du Gers, à Clermont-Pouyguillès où Antonia donne la vie à une petite Marie Thérèse. Quelques années plus tard, ils migrent vers les Corbières, plus précisément à Fontjoncouse où leur quatrième et dernier enfant voit le jour en 1874. Enfin, ils se fixent à Montsérét vers 1880. Leurs quatre enfants se marient avec un conjoint de nationalité française dont trois - Juan, Maria Fructueuse et Joseph - à Montsérét. Juan se marie le premier en 1886 avec Augustine Rigaud, native de Montsérét. L'année suivante, Maria Fructueuse épouse Hippolyte Salvayre, lui aussi natif de Montsérét. Enfin, leur jeune frère, Joseph, épouse en 1900 Marie Candille, une jeune fille de 18 ans native d'Axat et domiciliée avec son berger de père et sa mère à la métairie de la Cafforte. Lorsque Miguel Clua décède à Montsérét en 1894, à 54 ans, l'intégration de ses rejetons au village est déjà bien établie. Veuve depuis 1892, Maria Fructueuse Clua épousera en secondes noces Alcide Vaissière (1863- 1939) en 1913. Par cette union, les Clua entrent dans une des familles les plus anciennement implantées au village. L'intégration devient assimilation à la génération suivante avec les six enfants de Juan et d'Augustine Rigaud. En 1909, l'aînée, Marguerite Clua, épouse à Puichéric Armand Gouttes dont le père, Jean Alcide maçon à Montsérét, était parti travailler à l'étang de Marseillette. Dix ans plus tard, nouvelle union Clua/Gouttes lorsque Toussaint Clua épouse Laurence Gouttes dont les parents sont retournés à Montsérét quelques années auparavant. Entretemps, le 26 juillet 1913, à la veille de ses 20 ans, Irène Clua (1893-1967) épouse Hippolyte Granger, un ouvrier agricole résidant avec ses parents au domaine des Aiguilloux. Hélas, la tragédie de la Première Guerre mondiale va durement impacter la vie de la jeune femme. Le 18 août 1914, dix jours après les premiers combats, Irène perd son grand frère Michel et son mari Hippolyte engagés dans la très meurtrière bataille de Lorraine : le premier est tué à Londrefing, le second à Dieuze. Tous deux appartenaient au 142^e d'Infanterie, lequel, paye, en quelques heures, un tribut hors de tout entendement : 1177 de ses hommes sont tués ce jour-là. Entré à la Compagnie des chemins de fer du Midi vers 1910, Michel Clua, encore célibataire, avait accédé au souhait de sa mère de le voir revenir à Montsérét où il devint ouvrier agricole. Son retour à la vigne avait entraîné le jeune homme vers sa triste destinée puisque, la guerre déclarée, les cheminots ne furent pas mobilisés afin d'assurer la continuité des transports. Ainsi, Irène se remariera le 24 juillet 1922 avec Joseph Rougé (1893-1961).

Comme sa tante Maria Fructueuse, elle aura épousé successivement deux « français de souche ».

Cette migration transfrontalière ne va pas sans friction. Les incompréhensions, les méfiances, voire les peurs inhérentes à toute confrontation à l'altérité ne datent pas d'hier. La rumeur, toujours insidieuse, donne le ton et la presse locale n'échappe pas toujours à cette dérive. Le 18 décembre 1883, les lecteurs du très respectable *Messenger du Midi* peuvent lire cet entrefilet aussi bref que péremptoire : « *Un crime vient d'être encore commis dans le département de l'Aude. La nuit dernière des individus qu'on a quelque raison de soupçonner être des Espagnols, surpris au moment où ils volaient du vin au village de Montségret, ont assassiné un homme placé là en surveillance* »³⁹⁸. Certes ce quotidien conservateur n'est pas le plus distribué dans la contrée, mais on imagine sans peine l'émotion suscitée par une telle nouvelle dans le village et ses environs. Le lendemain, la rédaction du *Messenger du Midi* opère un rétropédalage : « *Le bruit d'après lequel un assassinat aurait été commis au village de Montségret par des Espagnols surpris au moment où ils volaient du vin, n'a pas été confirmé* »³⁹⁹. Pas la moindre excuse pour avoir colporté une information fallacieuse. Le publiciste s'autorise même à se dédouaner : « *Il faut croire que quelque rixe sanglante aura donné lieu à cette nouvelle qui a circulé hier avec une certaine persistance* »⁴⁰⁰. Bref, même si les espagnols n'ont assassiné personne, ils n'en sont pas moins coupables de quelque délit ou désordre. La rumeur à propos de cet événement imaginaire ne va pas s'éteindre avec ce démenti puisque quelques jours plus tard, un autre journal reprend presque mot pour mot cette pseudo-information sans toutefois opérer un rapprochement avec la communauté espagnole⁴⁰¹.

Un fait divers particulièrement médiatisé va contribuer à entretenir la xénophobie ambiante dans la contrée : l'affaire Borrás. Dans la nuit du 26 mai 1887, un double crime crapuleux est commis au domaine viticole narbonnais du Petit Condom⁴⁰². Trois ouvriers agricoles espagnols sont inculpés et incarcérés. Lors du procès qui se tient les 13 et 14 août 1887 devant la Cour d'assises de l'Aude, l'un des neuf jurés est un des principaux propriétaires fonciers de Montségret : Antoine Monié (1846-1921)⁴⁰³. Le jury prononce la peine capitale envers deux des trois accusés mais une grande incertitude plane quant à la culpabilité de l'un d'eux, Joseph Borrás. Au terme d'une énergique campagne de presse et d'un ardent débat parlementaire, Théophile Marcou, avocat et sénateur de l'Aude, obtient, pour les trois condamnés, la commutation de la peine de mort en réclusion aux travaux forcés. Mis finalement

³⁹⁸ *Le Messenger du Midi*, 36^e année, Mardi 18 décembre 1883, n°346, p. 2.

³⁹⁹ *Le Messenger du Midi*, 36^e année, Mercredi 19 décembre 1883, n°347, p. 2.

⁴⁰⁰ *Ibid.*

⁴⁰¹ *Le Salut, Journal de la Démocratie impériale de l'Aude*, 4^e année, Jeudi 20 décembre 1883, n°429, p. 2.

⁴⁰² Sur les péripéties de cette affaire judiciaire, cf CARBONEL Paul, *Histoire de Narbonne des origines à l'époque contemporaine*, Narbonne, Imprimerie Brille et Gautier, 1956, p. 440-442.

⁴⁰³ Antoine Monié, propriétaire à Montségret, figure sur la liste des jurés ayant siégé à la cour d'assises de l'Aude le 15 août 1887 dans l'affaire Borrás (*Gil Blas*, 18 juin 1890).

hors de cause et gracié par le Président de la République, Joseph Borrás sera libéré en juin 1890 mais jamais réhabilité⁴⁰⁴.

Montségret est indirectement concerné par un autre fait divers, réel cette fois, impliquant un ressortissant espagnol. Au printemps 1889, le juge d'instruction attaché au tribunal de première instance de Narbonne sollicite du maire des renseignements sur Joseph Paris dit Bulteigne, sujet espagnol de 27 ans demeurant alors à Villemajou mais ayant habité Montségret comme l'atteste le certificat de déclaration de résidence délivré en mairie le 24 décembre 1888. Le magistrat précise sa requête : « *Cet individu est inculpé de meurtre commis le 30 mars dernier à Villemajou sur un autre sujet espagnol nommé Vincent Comet. Il a pris la fuite. On dit qu'on l'a vu à Montségret le dimanche matin 31 mars* »⁴⁰⁵. Il engage le maire à se renseigner pour savoir si quelqu'un l'a aperçu, si on lui parlé, ce qu'il a dit, quelle personne l'a hébergé à Montségret et comment il s'y est comporté. Probablement agacé par ce flot de questions relevant plutôt de l'enquête de gendarmerie que de ses attributions, le maire répond laconiquement qu'il n'a aucune information sur cet individu. Nonobstant de tels faits divers, je n'ai pas identifié la moindre trace d'un quelconque comportement à caractère xénophobe à Montségret. Bien au contraire, l'état civil de la commune enregistre au début des années 1880 les premiers mariages de ressortissants espagnols.

Même lorsqu'ils ne sont pas le moins du monde concernés par un événement, les espagnols ne sont jamais loin dans les propos journalistiques. Ainsi, relatant un fait divers particulièrement douloureux qui se produisit à Montségret, le rédacteur du *Républicain de Narbonne* félicite particulièrement le gendarme Combes et s'autorise à rappeler que ce fonctionnaire « *fut blessé d'un coup de couteau en pleine poitrine par l'espagnol Mariano Nadal, l'assassin de la place Voltaire* »⁴⁰⁶. Dans le même registre, le *Courrier de l'Aude* mentionne l'agression par un individu non identifié d'Alphonse Arié de Montségret, revenant de Thézan. Arié parvient à s'enfuir sans plus de dommage mais le rédacteur de conclure sans autre précision : « *On croit que l'agresseur est de nationalité espagnole* »⁴⁰⁷.

En dépit (ou en raison) de leur indéniable volonté d'intégration, les ressortissants étrangers font l'objet d'une surveillance sinon étroite, à tout le moins, constante. En vertu de la loi du 8 août 1893 à l'élaboration de laquelle le député Adolphe Turrel avait activement contribué, les étrangers sont tenus de se déclarer dès leur arrivée à la mairie de leur lieu de résidence. La mesure n'est pas de pure forme. Pour avoir omis de se conformer à cette obligation, Dominique Rolland, 31 ans, natif de Larencen en Catalogne, alors domestique pour

⁴⁰⁴ CARTIER Clément, *Les grandes affaires criminelles de l'Aude. De la Révolution à 1975*, Toulouse, Privat, 1996, p. 123-139.

⁴⁰⁵ A. C. Montségret, lettre en date du 3 avril 1889.

⁴⁰⁶ *Le Républicain de Narbonne*, 16^e année, n°516, 3^e série, jeudi 10 octobre 1889, p. 3-4.

⁴⁰⁷ *Le Courrier de l'Aude*, 46^e année, n°8154, samedi 12 janvier 1901, p. 2.

Jean Sourgnès chez lequel il réside à Montségret, est condamné le 10 février 1905 à acquitter 22 francs d'amende et de frais de justice⁴⁰⁸.

En février 1906, le Conseil municipal vote à l'unanimité une motion réclamant l'instauration d'un vice-consulat d'Espagne à Lézignan. Cette délibération retranscrit mot pour mot un texte proposé à l'ensemble des communes du canton à l'initiative du député de la circonscription, Albert Sarraut (1872 -1962), ou de son homme-lige, le maire de Lézignan, Léon Castel (1871 - 1955). Le secrétaire de mairie ne prend même pas la peine de personnaliser un tant soit peu cette délibération en la complétant par le nombre d'espagnols résidant à Montségret. Le texte de la motion est reproduit *inextenso* dans l'encart n°16.

Encart n°16

Délibération du Conseil municipal de Montségret du 11 février 1906

D'après les statistiques récentes, on peut évaluer au moins à 1 500 le nombre d'individus de nationalité espagnole habitant le canton de Lézignan. Sur ce nombre, habitent notre commune. Bon nombre de ces nationaux exercent un commerce, une industrie ou possèdent des vignes et même des maisons.

Ils relèvent actuellement de la juridiction consulaire de Narbonne, ville distante de 23 kms du chef-lieu de canton et de 22 kms de notre commune. Bon nombre de villages du canton sont à 35 kms de cette ville, aussi la plupart des municipalités et les nationaux espagnols eux-mêmes se trouvent aux prises avec de fréquents embarras pour la traduction des documents espagnols, actes de l'état civil qui atteignent une proportion de 20 % selon les communes de la totalité des dits actes, actes de propriété, documents successoraux, pièces de police, de recrutement militaire, attestations diverses, etc.

D'autre part, les lois d'assistance n'étant pas réciproques entre la France et l'Espagne, souvent des familles espagnoles très nécessiteuses ne peuvent être secourues ou rapatriées par les municipalités. Enfin, souvent pas suite d'un organe spécial dans le canton, non seulement des déserteurs mais aussi des malfaiteurs de droit commun viennent s'installer dans nos parages et continuent leurs exploits qui restent souvent impunis, faute d'éléments suffisants de contrôle. En un mot, la création d'un vice-consulat d'Espagne dans la Ville de Lézignan, s'impose en raison de l'agglomération très importante de sujets de cette nation dans cette ville et dans les diverses communes du canton.

Un organe de cette nature est appelé à rendre les plus grands services aux diverses autorités françaises : maires, police, gendarmerie, recrutement, notaires, etc. et, en même temps, aux nationaux espagnols eux-mêmes par les facilités bien plus grandes d'assistance, d'hospitalisation, de rapatriement, d'informations qu'ils rencontreraient auprès d'un agent

⁴⁰⁸ A. D. Aude 3 U 4 439, Tribunal de 1^{ère} instance de Narbonne, affaires correctionnelles, le 10 février 1905, jugement n°140 contre Rolland Dominique, domestique à Montségret et A. C. Montségret, dénombrement de la population du 25 mars 1906.

connaissant la langue, les lois et les mœurs espagnoles et jouissant en outre d'une notoriété suffisante et d'une situation de fortune aisée.

Pour toutes ces considérations, M. le Président invite le Conseil à prendre une délibération concluant à la création d'un vice-consulat d'Espagne à Lézignan...

À ma connaissance, cette pétition n'aboutira pas et Lézignan ne sera jamais le siège d'un vice-consulat d'Espagne ; les ressortissants espagnols venant s'établir à Montsérét continueront à s'adresser pour toutes leurs formalités administratives au vice-consulat espagnol de Narbonne. L'initiative n'en reste pas moins digne d'intérêt tant elle condense les sentiments contradictoires des autochtones à l'égard de ces immigrants. Cette requête porte également témoignage de la précocité d'un phénomène migratoire appelé à une formidable extension au cours et au sortir de la Première Guerre mondiale.

Si, pour l'essentiel, les migrations des *montanhols* et des espagnols se sont succédées avec une pause d'une vingtaine d'années entre les deux, les quelques mariages mixtes célébrés à Montsérét attestent une superposition partielle des deux migrations. À l'image des individus dont on vient d'esquisser l'itinéraire, les premiers ressortissants espagnols établis à Montsérét, originaires de Galice ou de Catalogne, sont souvent artisans, tâcherons, plus rarement journaliers ou brassiers. Pour ces prolétaires étrangers convoiter une fille de propriétaires du cru serait pure illusion. En revanche, les *montanhols*, montsérétois de fraîche date, ne sont pas (encore) installés dans des stratégies matrimoniales excluant ces nouveaux venus *tras los montes*. Au final, la migration des *montanhols* et celle des premiers espagnols participent pleinement du « *melting pot* » montsérétois.

5. Des transformations radicales des rapports sociaux et du territoire.

Le Montsérét des années 1890 est très différent de celui de 1860. Les rapports humains ont profondément changé. Les montsérétois sont plus sensibles aux mutations sociales, politiques et économiques. Désormais l'écriture et surtout la lecture ne sont plus l'apanage des seuls notables. L'alphabétisation ouvre la majorité de la population masculine aux débats nationaux comme aux querelles d'arrondissement. Les évolutions sociétales, les crispations des républicains contre les cléricaux, la diffusion accrue de la presse écrite, notamment de la presse régionale et locale toujours friande de polémiques, ont assurément cristalliser les oppositions locales. Cette presse, encadrée par la loi du 19 juillet 1881, s'est enrichie de nombreux titres. Chaque sensibilité politique a « ses » journaux : « Le Midi », « Le Salut » « L'Union Nationale » ou « L'Union de l'Aude » pour les conservateurs, « La Fraternité », « Le Bon Sens », « Le Rappel de l'Aude », « Le Télégramme », pour les républicains modérés, « La Dépêche » et « Le Radical du Midi » pour les radicaux-socialistes, « La République Sociale » « Le Midi Socialiste » pour les socialistes. Les rédacteurs de ces organes de presse ne font pas

dans la légèreté et la nuance. Les correspondants locaux sont encore rares mais chaque camp adresse des lettres ouvertes dans lesquelles les passions politiques se déchainent.

5.1. De la revendication ecclésiastique à l'anticléricalisme masculin.

Dans une société encore très concernée par le fait religieux, le prêtre est une autorité au moins aussi majeure que le maire. L'absence d'un curé dont le ministère est exclusivement dévolu aux paroissiens de Montsérét fait donc problème depuis des décennies. En 1868, la municipalité réclame à nouveau l'érection de chapelle en église paroissiale et, cette fois, développe son argumentaire :

« Très souvent, soit à cause du mauvais temps soit à cause de son grand âge et de ses infirmités, M. le curé se trouve empêché de se rendre à Montsérét et, par suite, les habitants, soit domiciliés au chef-lieu soit disséminés sur le territoire de la commune, au hameau des Clauses, aux domaines de Ste-Marie-des-Ollieux, des Ollieux, de la Borde Escure, réunis dans l'église, sont forcés de se retirer sans avoir pu remplir leurs devoirs religieux. Cet état de choses est des plus fâcheux puisqu'il blesse les sentiments les plus intimes de l'immense majorité de la population. La chapelle de la commune est en bon état d'entretien, la commune possède un presbytère convenable, ainsi qu'un jardin attenant au presbytère, la chapelle est pourvue d'ornements, linges, vases sacrés, et tous autres objets mobiliers nécessaires pour la célébration du culte »⁴⁰⁹. À ce Conseil municipal siège notamment François de Stadieu, fervent pratiquant et principal bienfaiteur de l'église paroissiale.

En 1869, arguant à juste titre de la croissance de la population communale, la municipalité sollicite une nouvelle fois l'érection de son église en « succursale », décision entraînant *de facto* l'affectation d'un prêtre à demeure. Cette fois, la requête est accordée et confirmée par le ministère de la Justice et des Cultes le 14 février 1870. Montsérét retrouve un prêtre spécifique après 70 ans d'une dépendance ecclésiastique saint-andréenne parfois mal vécue. Mais l'Évêché de Carcassonne nommera un desservant seulement lorsque « *la maison qui doit servir de logement sera en parfait état de le recevoir* »⁴¹⁰. Dès lors, le presbytère, loué quelques temps au meunier Campredon puis affecté au logement de l'instituteur, retrouve sa destination première après des travaux confiés à l'un des maçons nouvellement installés dans la commune, Henri Patrouix. En juin 1872, Montsérét peut enfin accueillir le premier titulaire de cette renaissance ecclésiastique locale en la personne d'un jeune prêtre de 28 ans, Théodore Noyez. Hélas, celui-ci, malade, doit être rapidement suppléé et il meurt le 12 octobre suivant. La mise en place de la paroisse incombera donc à son successeur, le bien nommé Paul Dedieu. L'église paroissiale nécessite elle aussi des travaux d'entretien et un agrandissement conséquent pour accueillir une population toujours croissante. Le 18 mai 1873, les conseillers municipaux se penchent donc sur les plans et devis relatifs aux réparations de l'édifice et à l'adjonction de

⁴⁰⁹ A. C. Montsérét, délibération du Conseil municipal du 20 février 1868.

⁴¹⁰ A. C. Montsérét, délibération du Conseil municipal du 26 novembre 1871.

deux chapelles car « *cette église est insuffisante pour contenir tous les paroissiens* »⁴¹¹. Mais, deux ans plus tard, la question du financement des travaux n'étant pas encore résolue, la mise en œuvre de ce projet demeure en suspens. Le maire, vieillissant, est pressé de conclure : « *L'église étant dans un état de délabrement complet, il a paru indispensable de faire effectuer pendant la belle saison, c'est-à-dire de suite, les réparations projetées afin qu'à la rentrée de l'hiver l'édifice soit à l'abri des intempéries des saisons et, pour obtenir ce résultat si désirable, la commune doit se procurer de suite les fonds qui lui manquent, c'est-à-dire trouver une personne qui veuille lui avancer une certaine somme* »⁴¹². Cet individu providentiel n'est autre que le frère aîné du maire, Adolphe dit *Turrelou* : pour procéder aux réparations les plus urgentes, il prête 4 000 francs que la commune lui remboursera en 12 ans avec intérêt à 5 %. Au terme de multiples péripéties qu'il serait fastidieux d'énumérer ici, l'église de Montséret apparaît enfin en 1876 sous un nouveau jour. Des fonds baptismaux sont édifiés ; la nef se voit flanquée de deux chapelles latérales, l'une, côté nord, dédiée à la Vierge, l'autre, côté sud, dédiée à Saint-Roch. Le cimetière est alors partie prenante du domaine ecclésiastique : une croix trône en son centre, un espace est réservé pour les sépultures des non-catholiques et des enfants décédés sans baptême.

En cette Troisième République balbutiante, le rapport à la pratique religieuse est pétri de contraste, d'ambiguïté, voire de contadiction. Pour preuve, à l'orée de l'été 1876, Lézida Turrel écrit à son fils : « *Il est trois heures du soir. Tout le monde est aux vêpres... tout annonce l'arrivée de l'été. C'est la Fête-Dieu. Notre cité est en liesse. Les rues sont pavoisées. On a fait une très belle procession [...]. Il est entendu que je n'ai pas assisté à la procession. Mon oncle portait religieusement un des cordons du dé* »⁴¹³. Que cette fête du Saint-Sacrement donne lieu à un tel décorum, que le frère aîné du maire soit l'un des quatre notables à tenir le dais (et non le dé !) en dit long sur la vigueur de la religiosité au sein de la commune. Mais, dans le même temps, par son absence à cette cérémonie, Lézida se démarque clairement de son père, maire du village, et de son oncle, indéfectibles bonapartistes et catholiques pratiquants. Femem de caractère, Lézida Turrel a embrassé les idées républicaines comme en attestent ses commentaires enthousiastes après la victoire de Léon Bonnel aux législatives de 1877 sur le bonapartiste Eugène Peyrusse.

La messe dominicale a lieu à 10 heures. Les enfants viennent à l'office en corps sous la direction du maître d'école. Place et rôle de chacun et chacune sont bien établis. Le Chœur est réservé aux fabriciens (membres du Conseil de Fabrique administrant la paroisse), aux marguilliers et aux écoliers, chœur dont les femmes sont rigoureusement exclues comme le rappelle le questionnaire épiscopal. La pratique religieuse dominicale est déjà bien modeste

⁴¹¹ A. C. Montséret, délibération du Conseil municipal du 18 mai 1873.

⁴¹² A. C. Montséret, délibération du Conseil municipal du 23 mai 1875.

⁴¹³ Archives privées, fonds Turrel, lettre de Lézida Turrel à son fils Adolphe, juin 1876.

parmi la population masculine : « 100 fidèles à la messe du dimanche dont 15 à 20 hommes »⁴¹⁴ estime l'abbé Soulès en 1877. Cette centaine de pratiquants réguliers représente alors moins d'un habitant sur trois. « Quant aux vêpres, on n'y assiste pas autant qu'à la messe », confesse le prêtre sans autre précision. Plus révélateur encore de la déprise religieuse est le faible nombre de paroissiens ayant « fait leurs Pâques » en 1875 et 1876 : 45 jeunes filles et seulement quatre hommes et jeunes gens ; le prêtre estime à 150 les paroissiens qui y ont manqué. Encore moins nombreux sont les communiant : seulement dix aux principales fêtes. À la question : « Quelle sont les principales difficultés que le prêtre rencontre dans l'exercice de son ministère ? », Jean-Baptiste Soulès répond : « pour décider les fidèles à la Sainte-Eucharistie »⁴¹⁵.

Lors de la visite paroissiale suivante, en 1889, le sentiment du nouveau curé, Léon Mocquin, est nettement plus morose. Certes, l'église paroissiale a bénéficié d'améliorations substantielles au cours des années précédentes : les vases sacrés ont été dorés, le tabernacle embelli, le vieux confessionnal vient d'être remplacé et on envisage l'acquisition prochaine d'un plus beau Chemin de Croix. Mais la pratique religieuse est en recul. L'Église dans son ensemble et le prêtre en particulier se sont vus retirer par les lois de 1881 et 1886 leur omnipotence en matière d'enseignement primaire. Le prêtre n'éprouve aucune empathie pour les enseignants laïques assurant l'instruction des enfants dans la toute nouvelle école communale : « Les écoles sont tenues par un instituteur et une institutrice. Sous le rapport religieux, il y a matière, hélas, à gémir »⁴¹⁶.

Les sépultures uniquement civiles progressent tout au long des années 1871-1913 : trois entre 1871 et 1879, six de 1880 et 1889, neuf de 1890 et 1899, quinze de 1900 et 1909 et sept entre 1910 et 1913, date à laquelle s'interrompt le registre de Catholicité de la paroisse. Le refus du religieux est plus tardif en matière matrimoniale. Entre 1890 et 1899, 28 des 31 mariages civils sont également célébrés à l'église paroissiale. Mais, lors de la décennie suivante, entre 1900 et 1909, on relève 41 mariages civils et seulement 27 mariages religieux et l'écart se creuse encore de 1910 à 1913 : 21 unions célébrées à la mairie, 11 seulement à l'église. Ainsi, à la veille de la Première Guerre mondiale, environ un mariage sur trois est exclusivement civil. À l'opposé, au cours des 42 années qui courent de 1871 à 1913, on dénombre 506 baptêmes pour 510 naissances déclarées à l'état civil⁴¹⁷. Cette disparité de comportement entre mariage et sépulture d'une part, baptêmes d'autre part, traduit la complexité du processus de déchristianisation à l'œuvre à Montségret comme dans tout le Narbonnais.

⁴¹⁴ A. D. Aude 17 J 17, Visite pastorale faite par Monseigneur Leullieux, dans la paroisse de Montségret, diocèse de Carcassonne, 3 juillet 1877, p.

⁴¹⁵ *Idem*.

⁴¹⁶ A. D. Aude 17 J 17, Visite pastorale faite par Monseigneur Billard, évêque de Carcassonne, dans la paroisse de Montségret, diocèse de Carcassonne, Carcassonne, François Pomiès Imprimeur, 1889, p.

⁴¹⁷ Ces statistiques proviennent d'une mise en regard des registres d'Etat civil et du Registre de Catholicité que j'ai pu effectuer en 1983 alors que ce Registre de Catholicité était encore conservé dans une armoire de la sacristie de l'église paroissiale de Montségret.

Parce qu'il est très largement maîtrisé par la gent féminine, l'acte de baptême échappe aux réticences voire au rejet d'une part non négligeable des hommes envers le mariage et la sépulture religieux. Bien qu'amoindrie, cette singularité se retrouve dans les statistiques relatives à la première communion. Entre 1874 et 1913, 292 paroissiens de Montsérét ont reçu ce sacrement lors de 18 cérémonies espacées de deux à cinq ans. En dépit d'une relative déperdition, au tournant du XX^e siècle, la première communion reste la règle comme la pratique du catéchisme et la participation enfantine à la messe dominicale. En revanche, le terreau de la déchristianisation masculine au moment de l'adolescence est nettement perceptible au travers de la désaffection pour la Confirmation. Dans la paroisse de Montsérét, ce sacrement dispensé par l'évêque ne fait l'objet que de huit cérémonies entre 1871 et 1913, la dernière intervenant en 1905. Au total, la Confirmation est octroyée à 100 jeunes filles et 74 jeunes hommes. Ainsi, 30 % des filles et plus de 50 % des garçons ayant reçu la première communion ne confirment pas.

Dans cette société viticole qui adhère plus précocement que le reste du monde paysan à la laïcité portée par la République radicale s'installe un rapport à la religion profondément ambivalent. Il n'est pas rare qu'un chef de famille profère avec véhémence des propos anticléricaux au café ou à la forge pendant que son épouse assiste à la messe et leurs enfants au catéchisme. Si quelques ecclésiastiques en soutane subissent lazzis et cris de corbeaux sur leur passage devant la mairie, si d'aucuns trouvent de bon goût d'organiser le Vendredi Saint un repas collectif débordant de charcuterie, dans le même temps, nul ne clôture ses vendanges sans offrir à ses salarié.e.s le traditionnel repas du « *Dius a vol* », c'est-à-dire « *Dieu a voulu* », sous-entendu que la récolte soit rentrée dans de bonnes conditions.

La politique semble au cœur des ressentiments exprimés en 1889 par le curé Léon Mocquin : « *Depuis 1868, la paroisse n'est plus la même à cause des partis qui la troublent et la bouleversent à chaque élection* ». Amer, le prêtre impute « *les progrès du mal* » à « *la richesse du pays, l'indifférence religieuse, le mauvais exemple de quelques petits personnages* ». Il se laisse aller à une confession dont on ne saurait aujourd'hui décrypter tous les tenants et les aboutissants : « *Quant aux ennuis que j'ai pu éprouver à Montsérét depuis 5 ans, ils me sont venus toujours de la part de ceux dont j'attendais les plus grandes consolations. Lorsque j'ai fait comme ils voulaient ils m'ont laissé tranquille mais depuis que je me suis abstenu de participer aux élections locales, je n'ai plus rien valu. Je n'en dis pas davantage. Je puis être, par ces quelques réflexions, suffisamment compris. Je dois ajouter que trois ou quatre individus seulement m'ont battu froid* »⁴¹⁸.

5.2. Haute tension dans la vie politique locale.

⁴¹⁸*Ibid*, p.

Lors des élections municipales de janvier 1878, Eugène Turrel est une nouvelle fois confirmé dans ses fonctions de maire. Le nouvel adjoint n'est autre qu'Alphonse Turrel (1852-1928) lequel appartient à la lignée des Turrel de Villerouge-la-Crémade depuis le mariage en 1797 de son grand-père, Jean-Pierre Turrel, avec Françoise de Montredon de Caraguilhes. La parenté avec Eugène Turrel relève donc d'un cousinage au second degré mais l'endogamie renforce les liens familiaux : en 1874, Alphonse a épousé à Montsérét sa cousine germaine Alix Marty, la fille d'Anselme Marty et de Julie Turrel. Son élection en tant qu'adjoint, fonction que son beau-père a occupée pendant plusieurs décennies, l'adoube en dauphin du maire vieillissant. Eugène Turrel meurt en fonction le 5 mai 1879 : il était maire de Montsérét depuis 36 ans. Alphonse Turrel lui succède alors qu'il n'a pas encore 27 ans ce qui en fait à ce jour le maire le plus jeune que Montsérét ait connu ; l'adjoint est Antoine Monié fils que nous retrouverons plus tard. Un Turrel succède à deux autres Turrel, la continuité semble de mise dans la vie politique locale. Toute une série d'événements intervenus durant la décennie 1880 prouveront qu'il n'en est rien.

Le contexte national change : le Bonapartisme auquel les Turrel était attaché a vécu ; l'unanimité impériale a laissé place à une large palette de sensibilités républicaines appuyées sur une presse aussi florissante qu'exaltée. Exit les bonapartistes, les monarchistes affaiblis et divisés, des républicains plus ou moins avancés, pour reprendre une expression de l'époque, se disputent l'échiquier politique.

A Montsérét, la décennie commence sous les meilleurs auspices. Le législateur ayant décidé le 6 juillet 1880 que la Fête nationale serait désormais célébrée le 14 juillet en lieu et place du 15 août, Montsérét, à l'instar de bien des communes, marque cet événement par des festivités symboliques méticuleusement organisées en dépit des délais très courts. Un communiqué expédié par un certain B.S. au journal de Théophile Marcou, *La Fraternité*, relate les points forts de cette journée mémorable : « *Montsérét, 19 juillet 1880 : Peu de communes du département de l'Aude ont fêté le 14 juillet avec autant d'ensemble et de patriotisme que la nôtre. Il n'y a pas eu de division, on voyait la joie rayonner sur tous les visages. Le buste de la République était porté par quatre demoiselles et toutes les autres, un drapeau à la main, accompagnaient le buste. Au milieu du bal, la musique a joué la Marseillaise et, le citoyen Berthomieu Simon, avant le tour du village, a fait le résumé de l'histoire de la Prise de la Bastille, et la musique escortée des citoyens a accompagné le buste de la République à la mairie où M. le Maire était pour le recevoir* »⁴¹⁹. Alphonse Turrel donne ainsi des gages de son adhésion sans réserve à la République pour laquelle son prédécesseur n'avait pas la moindre appétence. Peut-être espérait-il parvenir à temporiser ou bien à marginaliser les individualités les plus progressistes. Il n'en sera rien. La vie politique locale entre dans une zone de turbulences totalement inédite.

⁴¹⁹ *La Fraternité*, 12^e année, n°1148, 21 juillet 1880, p. 2.

Des élections du 23 janvier 1881, le Conseil municipal sort presque entièrement renouvelé. Seul Alphonse Turrel faisait déjà partie de l'assemblée élue trois ans auparavant. À l'évidence, la brutale disparition d'Eugène Turrel a créé un vide que son petit cousin n'est pas à même de combler. Alphonse Turrel n'est pas natif de Montsérét, son caractère colérique et l'emportement de sa jeunesse ne devaient pas l'aider à animer une équipe totalement nouvelle dont le positionnement politique s'accommode mal avec les orientations traditionnelles du clan Turrel. Trois mois après son installation, cette nouvelle municipalité demande le remplacement du garde-champêtre, Jean Antoine Bascou : « *Il s'est toujours occupé de politique contre le parti républicain et, en sa qualité de réactionnaire, il est hostile au Conseil qui ne consent point à conserver ce fonctionnaire* »⁴²⁰.

En 1882, alors que l'activité municipale est intense (opposition à la déviation par la Ville Basse du chemin d'intérêt commun qui traverse la Ville Haute, projet de nouvelle école, nouvelle adduction d'eau...), le torchon brûle à la municipalité. Par deux fois, le 14 février et le 5 mars 1882, le maire est obligé d'ajourner une séance du Conseil municipal parce que « *seulement trois membres se sont présentés* ». ⁴²¹ Au printemps, la vie municipale reprend en dépit d'un certain nombre d'absences. L'adjoint, Antoine Rivière, apparaît pour la dernière fois le 26 mai. Le 26 juillet, lorsque le maire soumet une délibération relative au règlement des réparations effectuées au presbytère, le Conseil municipal « *est d'avis qu'il n'approuve pas ces dépenses parce qu'elles ont été réalisées sans qu'il en ait connaissance et qu'il ignore par conséquent de quelle manière elles ont été faites* »⁴²². Le 8 août, en l'absence du maire, le Conseil municipal, réuni sous la présidence d'Emile Lebrau, conseiller municipal délégué, réexamine le même dossier et parvient aux mêmes conclusions. Lorsque le maire retourne enfin au village, la situation ne se clarifie pas pour autant. Le 19 novembre, impossible de siéger, faute de quorum. Le 26 novembre, la situation s'est encore dégradée : seul François Alquier répond à la convocation du Conseil municipal. Nouvelle convocation le 3 décembre pour tenir la session obligatoire de novembre : le maire se retrouve avec les seuls François Alquier et Zéphirin Joulia mais la séance a tout de même lieu. Néanmoins, rien n'est résolu. Les 16 janvier, 10 et 17 février 1883, le Conseil ne peut délibérer car le maire n'a pu convaincre d'autres élus de siéger. La municipalité reprendra ses travaux à partir du 24 février dans une configuration restreinte lorsque Antoine Caraguel accepte de siéger. Suite à l'arrêté préfectoral en date du 9 mai 1883 déclarant démissionnaires les conseillers municipaux n'assistant plus aux séances, le vote du budget est acté dès le lendemain par cette assemblée réduite à quatre membres qui restera en fonction jusqu'aux élections municipales suivantes. Après quinze mois de lutte ouverte, les opposants qui tablaient sur une démission du maire ou une dissolution du Conseil municipal et des élections anticipées n'avaient pas obtenu gain de cause.

⁴²⁰ A. C. Montsérét, délibération du Conseil municipal, 29 mai 1881.

⁴²¹ A. C. Montsérét, délibération du Conseil municipal, 5 mars 1882.

⁴²² A. C. Montsérét, délibération du Conseil municipal, 26 juillet 1882.

Pour l'heure, l'image d'Adolphe Turrel neveu n'est pas ternie auprès des radicaux montsérétois. Candidat aux élections législatives du 23 juillet 1883, il se retire entre les deux tours pour faire échec au candidat conservateur alors qu'à Montsérét le vote en sa faveur a pris l'allure d'un plébiscite : 89 voix sur 94 votants. Les républicains radicaux de Montsérét font clairement un distinguo entre « *Monsieur Adolphe* » et sa famille. En atteste la missive que Simon Berthomieu adresse au futur ministre quinze jours avant les élections municipales : « *Vous savez qu'ici tout ce qui est honnête et bon est acharné contre notre maire, votre cousin. Nous voulons et nous aurons probablement son renversement au 4 mai. Or, votre famille crie par-dessus les toits que voter contre le maire c'est voter contre vous. Vous êtes donc contre nous autres, nous qui avons tant fait pour vous. C'est un mauvais service que vous rend votre famille ; votre devoir est de l'arrêter au plus tôt car elle vous nuit extrêmement, et si vous voulez que nous soyons encore plus tard vos hommes, vous devez contredire tout ce qui se dit en votre nom à Montsérét. Croyez, Monsieur Adolphe, au conseil de celui qui ose encore se dire votre serviteur et ami dévoué* »⁴²³.

La loi du 5 avril 1884 va offrir aux municipalités un cadre tout à la fois plus démocratique et plus permissif au fonctionnement des municipalités élues le 4 mai suivant. A Montsérét, ces élections clôturent la crise politique locale ouverte par la démission volontaire ou forcée de six des élus au cours de l'année 1882. La *liste républicaine et démocratique* conduite par Alphonse Turrel comprend les trois fidèles de l'ancien conseil (Antoine Caraguel, François Alquié et Zéphirin Joulia) et six nouveaux (Henri Chaluleu, Antoine Gau, Joseph Monié, Auguste Rigaud, Joseph Perrouty et Léopold Lignon). Quant à la *liste républicaine*, elle regroupe les conseillers municipaux démissionnaires (Antoine Rivière, Emilien Caraguel, Emile Lebrau, Adoré Conte fils et Denis Berthomieu) auxquels se sont joints Antoine Monié, Félix Noé, Célestin Joulia, Simon Berthomieu et Henri Patrouix. Avec 74 à 82 voix, la liste Turrel l'emporte sur la *liste radicale* dont les membres ne totalisent que 42 à 53 voix.

Loin de se décourager, les opposants passent à l'offensive à l'occasion de la Fête nationale, le 14 juillet 1884 : « *Battus par la Réaction aux diverses élections municipales, nous sommes loin de nous considérer comme vaincus et, pour montrer à nos adversaires que nous n'étions pas du tout découragés par cet échec, nous avons résolu de fêter avec plus d'éclat que les années précédentes, le glorieux anniversaire du 14 juillet. Un bal, un banquet fraternel et la plantation d'un Arbre de la Liberté furent décidés...* »⁴²⁴. Un arrêté municipal avait autorisé la manifestation, décidé les heures d'arrêt de la musique du bal et du cortège à 3 heures de l'après-midi. Dans l'après-midi du 13 juillet, les Radicaux font « *le tour du village avec musique en tête* » et les partisans du maire les imitent peu après. Le lendemain, la tension monte d'un cran. Le matin, l'Arbre de la Liberté, en fait un poteau peint aux couleurs nationales surmonté d'une Marianne, est planté à l'angle de la place de la Ville Haute, dans une encoignure

⁴²³ Archives privées, lettre de Simon Berthomieu à Adolphe Turrel en date du 13 avril 1884.

⁴²⁴ A. D. Aude 1 M 804, Affaire des Arbres de la Liberté de Montsérét, lettre au Préfet de l'Aude.

des maisons de Guillaume Vaissière et Pierre Lebrau, sur un terrain appartenant, selon les Radicaux, à Guillaume Vaissière et, au dire du maire, cédé à la commune. Quoi qu'il en soit, l'Arbre de la Liberté en question ne gênait en aucune façon la circulation. A l'issue de cette action symbolique, les Radicaux partagent un banquet fraternel et les partisans du maire en font de même. À deux heures, nouveau tour de ville en musique pour les Radicaux. Non sans provocation, le maire se poste devant le cortège et décompte le temps restant pour défiler avant la limite fatidique qu'il avait fixée : « *Trois minutes ! Deux minutes ! Une minute !* ». Enfin, en soirée, les Radicaux tirent quelques salves d'artillerie et lancent des fusées. Les partisans du maire ne sont pas en reste : leurs fusées sont lancées devant « *le café d'en bas* », c'est-à-dire le café Gouttes, alors inféodé au clan Turrel. Au lendemain de ces manifestations riches en péripéties, les Radicaux dénoncent l'attitude de l'instituteur public, Pierre Cazaré, qui, à leurs yeux, « *s'occupe plus de politique que d'école et qui s'est particulièrement fait remarquer le 14 juillet en assistant au Banquet réactionnaire et en manifestant avec nos adversaires sur la voie publique* »⁴²⁵.

Après cette journée mémorable, les esprits se calment quelque peu mais la publication d'un arrêté préfectoral ordonnant l'arrachage de l'arbre ravive les passions belliqueuses. Le 20 septembre, les radicaux-socialistes font effectuer un constat d'huissier et décident que « *le poteau aux couleurs nationales ne sera pas enlevé tant que les tribunaux ne se sont pas prononcés* ». L'affaire qui nous paraît aujourd'hui anodine ne semble pas avoir encombré les prétoires. Pour autant, la polémique perdure au point de prendre des proportions nationales. Au printemps 1885, les radicaux-socialistes montsérétois se plaignent auprès du député de l'Aude Clovis Papinaud (1844 -1900) que « *le maire, dans l'espoir sans doute d'atténuer l'effet déplorable de l'acte sans non qu'il avait commis, fit élever un jour, par ses domestiques, en face de la Mairie, un autre Arbre dit de la Liberté ; cet arbre était comme le nôtre, peint aux couleurs nationales mais, ce qui est à la fois odieux et incroyable, il était surmonté d'une croix* »⁴²⁶. Papinaud qui voit peut-être là une occasion de mettre en difficulté Adolphe Turrel avec lequel il ferraille pour intégrer la liste républicaine aux législatives de l'automne suivant s'empresse d'interpeller à ce sujet le ministre de l'Intérieur. Logiquement, ce dernier demande des comptes au préfet de l'Aude lequel actionne immédiatement ses services déconcentrés. Venu expertiser ledit Arbre de la Liberté, l'agent-voyer d'arrondissement décrète, croquis à l'appui : « *Notre conviction est que le drapeau a été brisé par un coup de vent et qu'une partie du zinc s'est enchâssée dans une fente produite par la rupture, ce qui lui donne la forme indiquée, ne ressemblant d'ailleurs guère à une croix* »⁴²⁷. Sur la foi de la déclaration du maire de Montsérét certifiant que ce deuxième poteau est surmonté d'une pique portant un chapeau en fer peint aux couleurs nationales et mentionnant « *République Française. Liberté - Egalité - Fraternité* »⁴²⁸, le préfet se prononce le 7 mai suivant en faveur du classement sans suite de

⁴²⁵ *Ibid*, lettre au préfet de l'Aude

⁴²⁶ *Ibid*, lettre du 3 avril 1885 au député de l'Aude, Clovis Papinaud.

⁴²⁷ Archives privées, rapport de l'agent voyer d'arrondissement en date du 29 avril 1885.

⁴²⁸ A. D. Aude 1 M 804, Affaire des Arbres de la Liberté de Montsérét.

l'affaire. Si ces querelles villageoises apparaissent de nos jours bien dérisoires, elles doivent être appréciées dans le contexte sociétal de l'époque, celui d'une jeune République laïque en quête d'affirmation face à une institution cléricale peu encline à voir s'éteindre ses ancestrales prérogatives.

Les Radicaux-socialistes de Montsérét ne désarment pas. Sachant qu'Adolphe Turrel est candidat à l'investiture d'un Congrès républicain en vue des élections législatives d'octobre 1885, cinq d'entre eux (Antoine Rivière, Simon Berthomieu, Emile Lebrau, Antoine Monié et Emilien Caraguel) font le voyage de Carcassonne. Pour le moins téméraires, ils distribuent aux délégués de ce Congrès un tract flétrissant l'attitude du jeune Turrel qui, selon eux, « *appartient à une famille bonapartiste et se couvre du masque républicain* ». Ils reviennent sur les péripéties des Arbres de la Liberté et terminent par cet appel aussi pompeux que rageur : « *Votre conscience républicaine vous fera écarter impitoyablement la candidature de M. Turrel* »⁴²⁹. Désormais, les Radicaux ne font plus aucune distinction entre le maire Alphonse Turrel et son cousin Adolphe. Désormais, l'argutie d'un Simon Berthomieu plaçant pour une différence de traitement entre Adolphe Turrel et son cousin Alphonse est obsolète. De telles subtilités ne sont plus de mise : depuis l'affaire des Arbres de la Liberté, chacun a choisi son camp. Les radicaux-socialistes fustigent le soutien apporté à Turrel par les conservateurs de la commune : « *Ce jeune ambitieux a toujours soutenu, dans notre commune, son cousin, un réactionnaire avéré, d'ailleurs élu aux dernières élections, grâce à l'appui des Lignon, des Huc, des de Stadieu, enfin de la réaction entière de notre village* »⁴³⁰. Lignon et Huc, propriétaires des Ollieux, de Stadieu, propriétaire de Sainte-Marie-des-Ollieux ; on a là une illustration du clivage entre les propriétaires du bourg et ceux des domaines. Les partisans de Turrel ne tardent pas à réagir. Dans *Le Bon Sens*, hebdomadaire des républicains modérés, ils sont dix-neuf à signer une lettre ouverte dans laquelle ils qualifient les cinq rédacteurs du tract précédent de « *véritable amalgame de bonapartisme et de cléricanisme, ou simplement fanatiques* » ou encore de « *prétentieux Concile des Cinq* »⁴³¹.

En dépit de ces manifestations d'hostilité, Adolphe Turrel est adoubé par ledit Congrès et élu, quelques jours plus tard, député de l'Aude. Il entame à 29 ans une brillante carrière parlementaire qui trouvera son point d'orgue dans sa participation au gouvernement Méline d'avril 1896 à juin 1898 en tant que ministre des Travaux Publics⁴³².

Si les radicaux-socialistes de *La Dépêche* ne sont pas tendres envers Adolphe Turrel, les socialistes narbonnais trempent leur plume dans le vitriol. À titre d'exemple, voici la reproduction d'un article de *La République sociale* qui n'honore pas son auteur :

⁴²⁹ Archives privées, fonds Adolphe Turrel.

⁴³⁰ *Le Radical de l'Aude*, 7 septembre 1885, p. 2. (Reproduction du tract distribué au Congrès)

⁴³¹ *Le Bon Sens*, n°1514, 15 septembre 1885, p. 2.

⁴³² Cf Escudier Jean-Louis, *Viticulture et politique en Languedoc. L'action d'Adolphe Turrel, ministre de la République*, Montpellier, Les Presses du Languedoc, 1995.

« *La Sainte Marie-Madeleine de l'Évangile n'était que de la petite bière comparativement à la chaste et honnête demi-vierge dont le minuscule village de Montsérét est si fier [...]. Socialistes de Narbonne, radicaux de Lézignan, vous connaîtrez ce qu'engendre Agrippine dans sa fureur et son désespoir. Sans maroquin et sans panache, elle vous poursuivra de sa haine, à moins que telle la vipère qui, coupée en deux, redresse la tête, vous ne l'écrasiez non de votre mépris, arme inoffensive pour les furies de ce genre, mais sous votre talon bien suffisant pour écraser les reptiles de cette espèce. Des milliers de bottes s'abattirent sur la face hideuse, aux reflets blêmes et jaunâtres d'Agrippine, la chaste, honnête et serviable dame de jadis. Elle releva encore une fois la tête et, horreur et surprise, et supplice cent fois plus horrible que la mort, elle s'aperçut enfin que l'infâme trahison avait armé les bras de ses bourreaux. Elle aperçut une dernière vision : tous les adorateurs de Néronculet, tous ceux qui jadis soupiraient après elle, attendant un regard, un sourire, une faveur, un ordre, un reproche même, étaient au premier rang de ses immolateurs. Et ses mains s'abattirent sur son front, et elle tomba à la renverse en s'écriant dans un dernier et suprême spasme : "Frappez au ventre", Néronculet et Agrippine ne sont plus. Songez à eux, à leur œuvre maudite et, en croyants généreux, priez pour eux car n'ayant rien de commun avec le Phénix, ils ne sauraient renaître de leurs cendres et, ce suprême devoir accompli, que le mot toujours vrai "Morte la bête, mort le venin" soit votre délivrance* »⁴³³. Si les références à la Rome Antique sont dans l'air du temps en cette fin de XIX^e siècle, l'analogie explicite avec le sulfureux Néron et sa mère Agrippine hisse la polémique à un niveau aussi exceptionnel que peu glorieux.

5.3. Une protection sociale à deux vitesses : la rente pour les propriétaires, l'assistance pour les paysans sans terre.

L'instauration de dispositifs de protection sociale relève d'un processus historique lent, incertain et complexe. Leur application dans une petite communauté villageoise en révèle la fragilité et la forte différenciation selon la condition sociale des individus.

Jusqu'à la Première Guerre mondiale, dans les familles détenant un capital foncier et/ou un fonds de commerce, la protection vieillesse repose sur le principe de la rente viagère comme nous l'avons vu à propos des familles Conte, Boutet/Sauri et Guilhem ou encore Castillon de Saint-Victor. Lorsqu'un propriétaire et son épouse prenant de l'âge voient leurs forces décliner, ils procèdent à une donation-partage entre leurs enfants (ou neveux) avec constitution de rente viagère sur leurs personnes. Cette rente comprend systématiquement une partie en espèces payable par trimestre ou semestre et une partie en nature : setiers de blé, hectolitres de vin bon et potable, fagots de sarments, accès aux produits d'un jardin potager, corbeilles de raisins... Parfaitement rodés à ce genre d'exercice, les notaires concoctent des contrats de donation-partage reposant sur des clauses récurrentes ; seul varie le montant de la rente, généralement proportionnel à la dimension économique des biens cédés par les parents. Ces derniers se

⁴³³ *La République Sociale*, 23 juin 1898, article « Le Désespoir d'Agrippine ».

réservent le plus souvent l'usufruit d'une maison d'habitation ou tout au moins de quelques pièces lorsque la maison est donnée à l'un des enfants.

Toute autre est la condition des paysans sans terre qu'ils soient brassiers, journaliers, domestiques ou bergers. En l'absence de possibilité d'entraide et de transmission familiale, l'arrêt de l'activité professionnelle rejette les anciens dans la pauvreté absolue. Initialement, la participation des communes est modeste. Le 17 mai 1857, la municipalité vote le prélèvement de cinq centimes par habitant pour la médecine gratuite aux indigents de la commune par un médecin cantonal soit $0,05 \times 182 \text{ habitants} = 9,10 \text{ francs}$. En 1860, le service de la médecine gratuite est réorganisé dans le canton de Lézignan divisé pour la cause en deux circonscriptions. Avec Lézignan, Cruscades, Conilhac, Montbrun, Ornaisons, Homps, Escales, et Tourouzelle, Montségret dépend de la première desservie par le docteur Daudé, médecin, et par Prosper Espitalier, tous les deux résidant à Lézignan. Par arrêté préfectoral du 20 novembre 1875, le docteur Laffage est nommé médecin cantonal de la circonscription de Lézignan comprenant Montségret en remplacement de M. Laffon décédé. Ces prélèvements obligatoires ne sont pas toujours acceptés de bonne grâce. Ainsi, le 17 janvier 1887, les services préfectoraux réclament auprès du maire la délibération portant refus de payer la somme de 127 francs mise à la charge de la commune pour l'entretien des malades indigents à l'hospice de Carcassonne.

À l'évidence, aux aides financières non contributives les édiles montségretois privilégient des aides en nature ou une assistance par le travail. En 1894, la municipalité sollicite du préfet « *l'autorisation de pêcher dans les rivières d'Aussou et de Saint-Félix sur le territoire de la commune parce que le poisson se dépérit durant les mois de juillet et d'août et pour que les indigents de la commune puissent en profiter* »⁴³⁴. La municipalité intervient ponctuellement par le biais de chantiers communaux. En 1896, elle sollicite l'autorisation de réaliser sous le mode de la régie l'empierrement du chemin n°2 de Saint-André « *afin de pouvoir donner pour quelques temps de l'ouvrage aux familles nécessiteuses du village, pendant la mauvaise saison* »⁴³⁵. Deux ans plus tard, le maire argumente : « *Par suite des dommages aux récoltes par la gelée, le mildiou et la sécheresse persistante, les propriétaires ont arrêté l'exécution des travaux agricoles, les journaliers ont à souffrir de cette situation et il serait bon de leur venir en aide* »⁴³⁶. Moyennant quoi, les ouvriers agricoles au chômage sont employés par la commune à la réfection des pavés des rues du village et un crédit de 200 francs est voté pour les rémunérer. En 1902, les élus montségretois réclament la mise en exploitation de la ligne de tramway de Thézan à Narbonne « *afin de donner du travail non seulement aux ouvriers d'ici mais à ceux des villages voisins* »⁴³⁷.

⁴³⁴ A. C. Montségret, délibération du Conseil municipal, 17 juillet 1894, n°211.

⁴³⁵ A. C. Montségret, délibération du Conseil municipal, 6 janvier 1896, n°239.

⁴³⁶ A. C. Montségret, délibération du Conseil municipal, 26 août 1898, n°341.

⁴³⁷ A. C. Montségret, délibération du Conseil municipal du 5 janvier 1902, n°47.

La prévoyance s'exprime localement par la création en 1884 d'une Société de secours mutuels (SSM) dénommée « *L'Union Fraternelle de Montséret* ». Cette initiative n'est pas du goût du maire en exercice, Alphonse Turrel, qui y voit, non sans raison, une machine de guerre instrumentée par les radicaux-socialistes contre lui et ses proches.

Encart n°17

La Société de Secours Mutuels au cœur des conflits locaux⁴³⁸

Vu que cette société de secours mutuels fonctionne sans aucune autorisation et du chef de ses membres depuis le 14 juillet 1884 à la suite d'un accident survenu au sieur Pistre Philibert, instituteur en congé, pendant que l'opposition contrevenait sciemment aux ordres de l'autorité municipale, Vu que la demande actuellement demandée pour sa création devient inutile du moment que la société existe et ne saurait avoir absolument aucune portée aux yeux de la municipalité dont l'autorité est complètement méconnue.

Vu enfin que cette demande doit être considérée comme nulle et ne doit pas avoir plus de suite que celle qui fut faite en septembre 1884 pour ériger un arbre de la Liberté à côté de la place lorsque cet arbre était déjà planté depuis le 14 juillet précédent et que l'existence de la société est notoire puisqu'elle donne des secours à tous ses membres et qu'elle assiste en corps aux enterrements avec un drapeau politique en tête, drapeau étant la propriété de tous les habitants qui l'ont acheté au moyen d'une souscription générale, ce qui montre que cette société est le fait d'une manifestation purement politique contre l'autorité municipale

Est d'avis qu'il n'y a point lieu d'accéder à la demande faite en vue de créer une société qui est en pleine activité depuis six mois et que le refus du Conseil n'a pas d'autre but que de faire ressortir l'erreur commise par les demandeurs qui n'ont point reconnu l'autorité ni la loi lorsqu'ils sont entrés en fonction.

Le Conseil municipal refuse donc la demande par des motifs trop puissants pour que l'autorité supérieure ne donne point non plus aucune autorisation car voilà le vœu qu'elle émet »

Cette posture intransigeante de la municipalité ne reçoit pas l'aval de l'autorité préfectorale puisque la SSM *L'Union Fraternelle de Montséret* figure dans la liste des sociétés approuvées. Fort de cette reconnaissance, le 15 mai 1885, le président de la société, Emile Lebrau (1851-1924), demande instamment au maire de se conformer aux prescriptions du décret du 26 mars 1852 stipulant que les communes sont tenues de mettre à disposition des SSM approuvées un local pour les réunions et les livrets et registres nécessaires à l'administration et à la comptabilité. Le maire restant sourd à ses demandes, Emile Lebrau remonte à la charge le 15 mars 1886 : « *Jusqu'à ce jour, je n'ai reçu aucune réponse de votre*

⁴³⁸ A. C. Montséret, délibération du Conseil municipal, 9 janvier 1885.

part, ce qui me met dans l'obligation de vous confirmer ma précédente lettre et de vous prier de vouloir bien me faire connaître le plus tôt possible, la décision prise, s'il y en a une ou, à son défaut, celle que vous vous proposez de prendre »⁴³⁹. La municipalité n'accédant pas davantage à cette nouvelle requête, Lebrau en appelle aux services de l'Etat. Le 10 août suivant, le dossier revient devant le Conseil municipal via la sous-préfecture. Toujours aussi inflexible, le maire persiste et signe : « *La commune de Montsérét est dans l'impossibilité absolue de s'imposer aucun sacrifice attendu qu'elle n'a aucune ressource par suite des dépenses onéreuses projetées depuis longtemps pour maints projets indispensables qui se réalisent actuellement sans compter la dépense d'une école neuve à faire sous peu ; effectivement, la commune est dénuée de toute ressource si l'on conçoit qu'elle est surchargée d'impôts* »⁴⁴⁰. Et de conseiller aux responsables de *L'Union Fraternelle* de solliciter les instances départementales et étatiques. Quant à la salle de la mairie, « *pour les plus puissants motifs, au sujet des archives, de l'école communale qui se trouve au rez-de-chaussée sous la mairie, et du local de l'instituteur public, le Conseil municipal s'oppose formellement à ce qu'elle serve pour cet usage* »⁴⁴¹.

Ces relations pour le moins tendues avec la municipalité ne favorisent pas l'implantation de *L'Union Fraternelle*. Après un démarrage prometteur (28 adhérents en 1886)⁴⁴², l'initiative s'essouffle. La SSM semble avoir fonctionné quelques années encore puisque, aux services préfectoraux en réclamant le 26 mars 1889 les documents administratifs et comptables, le maire rétorque qu'il a déjà fourni ces renseignements. S'en suit une longue période de mise en sommeil avant un renouveau au tournant du XX^e siècle. Le contexte local s'est alors nettement apaisé avec l'élection au printemps 1900 d'une municipalité radicale-socialiste bienveillante envers les responsables de *L'Union Fraternelle* qui, en retour, l'assurent de leur entier soutien. Les statuts sont refondus le 1^{er} décembre 1902 conformément au nouveau cadre législatif en vigueur, celui de la loi du 1^{er} avril 1898. La cotisation mensuelle des membres actifs fixée à un franc soit 12 francs par an représente une contribution non négligeable pour les ouvriers agricoles sachant que leurs revenus annuels n'exèdent pas 500 francs. Expression du principe de solidarité inhérent à la Mutualité, *L'Union Fraternelle* compte également quelques membres honoraires, essentiellement des propriétaires aisés, qui acquittent une cotisation sans émarger aux prestations. Les soins des médecins ou des pharmaciens sont prodigués aux sociétaires pendant tout le temps de leur maladie. Tout malade en incapacité de travail perçoit une indemnité journalière de 50 centimes pendant les huit premiers jours et d'un franc pendant les trois premiers mois⁴⁴³. Suite à l'instauration de la loi du 5 avril 1910 sur les Retraites ouvrières et paysannes, *L'Union Fraternelle de Montsérét* figure sur la liste des SSM autorisées à se

⁴³⁹ A. C. Montsérét, délibération du Conseil municipal, 15 mars 1886.

⁴⁴⁰ A. C. Montsérét, délibération du Conseil municipal, 10 août 1886.

⁴⁴¹ *Ibid.*

⁴⁴² MINISTERE DE L'INTERIEUR, *Rapport sur les opérations des sociétés de secours mutuels pendant l'année 1886 présenté à M. le Président de la République par M. Constant, Ministre de l'Intérieur*, Melun, imprimerie nationale, 1889, p. 316.

⁴⁴³ A. C. Montsérét, registre de la Société de secours mutuels *La Fraternelle*.

charger de l'encaissement des versements pour les retraites⁴⁴⁴. Mais l'adhésion à ce dispositif de retraite demeurant facultatif, rares seront les employeurs et les salariés à y souscrire et l'*Union Fraternelle de Montsérét* ne délivrera jamais de pension de retraite.

Après une vingtaine d'années de propositions de loi retoquées par un Sénat éminemment conservateur, la loi instaurant l'Assistance médicale gratuite (AMG) promulguée le 15 juillet 1893 vient enfin répondre aux plus criants besoins de protection sociale des classes populaires tant en milieu rural qu'en milieu urbain. À Montsérét, la première liste de bénéficiaires de l'AMG, établie en 1895 par le Conseil municipal, regroupe 59 personnes⁴⁴⁵. Si, deux ans plus tard, la révision de cette liste ne donne lieu qu'à des ajustements à la marge, on ne compte plus que 48 bénéficiaires de l'AMG au 3 mars 1900⁴⁴⁶. Pour autant, que 12 à 14 % de la population communale soient classés comme indigents situe le caractère impérieux de la mise en place d'une réelle protection sociale. La loi d'Assistance aux vieillards, infirmes et incurables du 14 juillet 1905 complètera le dispositif d'assistance sociale indispensable en l'absence d'un système d'assurance professionnelle obligatoire. Entre 1925 et 1939, à Montsérét, dix personnes âgées sont inscrites sur la liste d'Assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables.

5.4. Des infrastructures routières pour les siècles à venir.

En l'espace de 25 ans, le réseau routier dans Montsérét et ses abords immédiats est totalement rénové ; des voies sont agrandies, des routes nouvelles percées, des ponts remplacent les gués. Cette vaste entreprise sur les infrastructures routières est difficilement identifiable dans sa globalité d'autant qu'elle ne répond à aucun plan d'ensemble, Elle a pourtant eu un impact primordial sur l'activité économique et sociale des habitants. Au même titre que l'adduction de l'eau des sources de Fontboulidouire, le désenclavement de la commune généré par ces voies nouvelles constitue un pilier de la croissance économique et démographique locale.

Longtemps les ponts furent rares dès lors que le voyageur s'éloignait des routes royales ou impériales. Jusqu'en 1875, la route de Montsérét à Sainte-Marie-des-Ollieux, alors dénommée chemin d'intérêt commun n°23, traversait l'Aussou au niveau de la Cafforte par un gué ou radier, communément dénommé en occitan « *passolis* ». Ce substantif aura traversé le temps puisque, 150 ans après la suppression de ce gué, il perdure encore pour désigner le lieu-dit, ses abords (« *les gîtes du Passolis* ») et, à la sortie du bourg, l'artère autrefois dénommée « Chemin de Boutenac ». Pour les téméraires s'aventurant à traverser l'Aussou en période de crue, l'entreprise pouvait s'avérer périlleuse. En témoigne la mésaventure advenue au jeune Adolphe Turrel en 1874 peu avant qu'il ne rejoigne la capitale pour « faire son Droit » à la

⁴⁴⁴ *Bulletin des Sociétés de secours mutuels, revue des institutions de Prévoyance*, 58^e année, 1911, p. 546.

⁴⁴⁵ A. C. Montsérét, délibération du Conseil municipal, 10 mars 1895, n°220.

⁴⁴⁶ A. C. Montsérét, délibérations du Conseil municipal, 5 janvier 1897, n°289 et 3 mars 1900.

Sorbonne : « *J'avais 18 ans et ma mère devait m'accompagner à Paris. Avant de partir, elle m'envoya à Montsérét dire bonjour à mes grands-parents. Je partis d'Ornaisons à cheval sur la petite jument ariégeoise remplie de qualités. Mon grand-père et ma grand-mère m'accueillirent à bras ouverts mais avec tristesse. Ce départ pour Paris les épouvantait. Pendant notre déjeuner, un orage épouvantable éclata et fit déborder tous les ruisseaux. Vers 5 heures du soir, je repartis mais mon grand-père monté sur son cheval gris m'accompagna jusqu'à l'Aussou. Il n'y avait pas encore de pont et il fallait franchir la rivière à gué. Je m'engageai avec mon cheval dans ce ruisseau débordé. Au milieu, ma jument perdit pied et se mit à nager. L'eau m'arrivait à la ceinture. Mon grand-père désolé me faisait des signes désespérés, me conseillait de rebrousser. Je persistais et finis par grimper sur la rive »⁴⁴⁷.*

Cette absence de pont sur la route principale desservant Montsérét pénalisait journallement les charrois. Outre le danger couru, le passage à gué imposait un allègement de la charge des chevaux. Un premier radier, sommaire, construit pour 500 francs par les services de l'administration vicinale, avait été détruit. Le suivant aurait dû être plus résistant puisqu'il en avait coûté 4 000 francs dont la moitié payée par la commune mais il est emporté à son tour par les grandes crues d'octobre 1874, celles auxquelles fait référence le récit précédent⁴⁴⁸. Actée en 1875, la construction du pont à trois arches, sur l'emplacement exact de l'ancien *passolis*, représente une lourde charge pour la commune. Le Conseil général de l'Aude accorde une subvention de 5 000 francs à condition que la commune assure un autofinancement de 20 000 francs. La souscription lancée ayant réuni la somme considérable de 15 395 francs, le solde de 4 405 francs sera acquitté en travaux de prestations⁴⁴⁹. La construction de ce pont est l'occasion de rectifier la route en supprimant quatre tournants⁴⁵⁰.

L'aspect actuel des artères au sein du bourg de Montsérét résulte de nombreuses transformations entreprises depuis les années 1880. Avant cette date, la voie principale était la portion du chemin d'intérêt commun n°23 d'Ornaisons à Maury, lequel, dans la traversée du village, empruntait les actuelles rue du Passolis, avenue des Platanes, rue du Musée et rampe des Corbières au bas de laquelle il se connectait à l'ancien chemin des Clauses (Chemin du Moulin de Tacou). Réduite à quelques maisons serrées autour de la Couverte, la Ville Basse, était desservie par le seul chemin vicinal ordinaire n°3, c'est-à-dire la voie reliant l'ancien chemin de Saint-André à Montsérét (communément dénommé au XX^e siècle « chemin du curé ») et filant vers Thézan par l'actuelle D 423 alors dénommée « la Traverse ». Au niveau de l'actuelle avenue des Platanes, alors dénommée la Careirade, ce chemin n°3 se confondait avec le chemin vicinal ordinaire.

⁴⁴⁷ TURREL Adolphe, *Journal personnel*, texte manuscrit, s.l.n.d. (ca 1940).

⁴⁴⁸

⁴⁴⁹ A. C. Montsérét, délibération du Conseil municipal du 23 mai 1875.

⁴⁵⁰ Cf ESCUDIER Jean-Louis, *Vie politique et réalisations municipales à Montsérét (1700-1940)*, document dactylographié, 1987, p. 46-47 et *De la Borde Escure à la Cafforte ou l'histoire tumultueuse d'un domaine disparu de la commune de Montsérét*, document dactylographié, 2022, p. 28-31.

Lorsque, en 1882, l'administration des Ponts et Chaussées décide de percer les 600 mètres de route reliant les actuelles rue du Passolis et route de la Mer via la rue du Lavoir, les montsérétois réagissent avec virulence. Dans leur esprit, la concrétisation de ce projet éviterait et isolerait l'agglomération de Montsérét : « *Considérant que le village de Montsérét est le seul gîte qui existe entre la route de Narbonne à celle de Sigean par le château de Donos et l'unique secours que puissent y trouver les routiers et autres voyageurs de passage, qu'en cas d'accidents ou de besoins quelconques on ne peut se passer par conséquent d'arriver et de recourir au village de Montsérét, que malgré ces graves conséquences, un projet est dressé pour dévier la route qui le traverse afin de la faire passer en dehors de ses murs ce qui occasionnerait le délaissement du chemin actuel et mettrait le village dans une situation des plus pénibles, que la commune a construit un pont à grand frais pour faciliter l'arrivée dans le village et qu'aujourd'hui la rectification du chemin est un préjudice inexprimable porté à ses intérêts autant qu'à ceux des étrangers qui y aboutiront en bien plus grand nombre quand le débouché déjà entrepris sur Donos sera terminé ; que le chemin dans le village offre un passage plus que suffisant pour les gros attelages qui y passent journellement, le Conseil municipal s'oppose de tout son pouvoir à la rectification projetée et demande instamment que le chemin soit maintenu dans la direction actuelle c'est-à-dire au village où la commune ne dédaignera pas de faire les plus grands efforts pour l'améliorer* »⁴⁵¹. Malgré ce plaidoyer *pro domo*, le préfet défend devant le Conseil Général le projet de déviation⁴⁵² (cf le document n° le rapport du préfet H. Bossu). Dans sa séance du 18 avril 1882, l'assemblée départementale se prononce pour la rectification de cette route « *qui s'est imposée à cause des déclivités inaccessibles aux lourds chargements et de la largeur insuffisante du chemin à laquelle on n'aurait pu remédier qu'à grands frais* »⁴⁵³.

Les cadres de l'administration du Service vicinal (Ponts et Chaussées) et les élus départementaux restant inflexibles, les conseillers municipaux changent de tactique au cœur de l'été. Ils ne s'acharnent plus à préserver le statu quo mais proposent un tracé alternatif : « *La population demande que le chemin d'intérêt communal n°23 soit établi du jardin presbytéral au couchant de la maison Monié Antoine fils, en suivant les jardins du bas du village, celui de Caraguel Honoré, trajet plus court et plus facile, sans aucun pont à faire et dont le parcours coûtera moins de frais qu'en dehors du village, attendu que presque tous les propriétaires riverains s'offrent de donner gratuitement le terrain et que la commune s'imposera les sacrifices nécessaires pour la réalisation du nouveau projet* »⁴⁵⁴. Le chemin proposé aurait emprunté l'actuelle rue de la Serre sur la totalité de sa longueur. Si ce trajet eut été légèrement plus court et n'aurait pas nécessité d'ouvrage d'art, on doute que les agriculteurs du cru et les rouliers dont les édiles locaux s'érigent en porte-parole eurent apprécié une artère obligeant les

⁴⁵¹ A. C. Montsérét, délibération du Conseil municipal du 4 janvier 1882.

⁴⁵² DEPARTEMENT DE L'AUDE, *Rapport du Préfet et procès-verbaux des séances du Conseil Général*, session d'avril 1882, p. 19-20, 40 et 112-113.

⁴⁵³ *Ibid*, session d'août 1882, séance du 28 août 1882, p. 708.

⁴⁵⁴ A. C. Montsérét, délibération du Conseil municipal du 22 août 1882.

charrettes à gravir une côte très pentue, à un point sommital du bourg. Pour preuve, c'est le long de cette future rue de la Serre que sera édifié en 1929 le premier château d'eau de la commune.

La portion de route sera réalisée dans les termes conçus par le Service vicinal du Conseil général. On peine de nos jours à cerner le bien-fondé des réticences des élus locaux de l'époque envers le percement d'une artère dépourvue de toute déclivité et, qui plus est, dont la totalité du coût en incombait aux finances départementales. Il convient de resituer cette polémique dans la sociabilité locale de l'époque. En 1882, l'essentiel de la population réside à la Ville Haute. Si les constructions se font, chaque année, plus nombreuses dans le quartier de l'école et de l'église, la Ville Basse est encore perçue comme un écart ; en témoigne, le vocable de « *village* » qui jusqu'à la Seconde Guerre mondiale sera assimilée à la seule Ville Haute où se concentrent commerces et cafés. La Ville Haute est le lieu de résidence des familles les plus aisées du village : les Turrel, les Monié, les Marty, les Conte, les Berthomieu.

La réalisation d'un nouveau chemin reliant Saint-André et Montsérét par un tracé radicalement différent de celui de l'ancestral chemin de Montsérét à Saint-André s'effectue au cœur de la crise phylloxérique. Dès 1886, ce souhait est explicite du côté des Saint-Andréens : « *Les deux communes sont placées à 2 500 mètres de distance, ses habitants ne peuvent communiquer qu'indirectement en suivant sur un parcours de 6 km les chemins de grande communication n°12 et 23 et le chemin vicinal n°3. L'espace qui sépare les deux communes est une plaine magnifique et des plus fertiles qui se trouve pour ainsi dire à l'état d'enclave. Le chemin projeté aurait le double avantage, de relier les deux communes et de déboucher cette contrée encore indemne du phylloxéra* »⁴⁵⁵. Au printemps 1887, la municipalité de Saint-André ouvre l'enquête en vue du classement du nouveau chemin⁴⁵⁶. En revanche, du côté de Montsérét, on se contente en août 1888 de solliciter le classement de l'ancestral rural en chemin vicinal dans toute son étendue : « *Le chemin de Montsérét à Saint-André-de-Roquelongue est dans un état de mauvaise viabilité quoiqu'il serve à l'exploitation d'une portion considérable du territoire communal... Pour répondre à sa destination, le chemin dit de Saint-André aurait besoin de travaux particuliers d'entretien* »⁴⁵⁷. Quelques mois plus tard, les élus montsérétois font enfin référence, indirectement, à un nouveau tracé : « *Le chemin dont le classement a été demandé permettra des relations commerciales ou industrielles à cause de son tracé plus direct* »⁴⁵⁸. Le souhait exprimé par les deux villages est exhaussé : le 19 janvier 1889, la commission départementale de l'Aude transforme le chemin de Montsérét à Saint-André en « *chemin vicinal ordinaire n°2* ».

Entretemps, considérant qu'à tout malheur quelque chose est bon, la municipalité de Saint-André entend profiter de l'opportunité de la reconstitution phylloxérique pour concrétiser

⁴⁵⁵ A.C. Saint-André-de-Roquelongue, délibération du Conseil municipal n°195 du 10 juillet 1886.

⁴⁵⁶ A.C. Saint-André-de-Roquelongue, délibération du Conseil municipal n°210 du 4 avril 1887.

⁴⁵⁷ A. C. Montsérét, délibération du Conseil municipal, août 1888.

⁴⁵⁸ A. C. Montsérét, délibération du Conseil municipal du 16 décembre 1888.

un projet qui aurait pu s'enliser : « *Le moment est le plus propice pour dresser le plan du chemin vicinal n°4 dit de Montsérét. Attendu que les terres traversées par ledit chemin sont presque complètement phylloxérées et sur le point de se replanter, toutes ses pièces de terre n'ont plus la même valeur qu'au temps où la vigne prospérait, et, par conséquent, on pourrait les acquérir à bas prix de ceux qui ne consentiraient pas à en faire l'abandon gratuit. En outre, le tracé définitif dudit chemin fixerait les limites à tous les propriétaires et leur permettrait d'appliquer le meilleur procédé possible dans leurs plantations* »⁴⁵⁹. A l'automne 1889, le dossier entre dans sa phase concrète du côté de St-André : « *pour déboucher la riche plaine de Prax du Rai est appelé à relier directement la commune de St-André à celle de Montsérét à laquelle nous n'aboutissons que par un chemin détourné* ». La dépense chiffrée à 23 000 F est jugée raisonnable. Pas d'opposition dans la commune et vote 16 000 F et demande à l'Etat une subvention de 60 000 F⁴⁶⁰. En janvier 1892, la partie de cette nouvelle voie de six mètres de largeur est en cours de construction⁴⁶¹. Toutefois, en raison de la faiblesse des ressources financières, les montsérétois réclament dans un bref délai la construction à l'état de terrassement des 540 mètres de chemin situés sur leur territoire, l'établissement de la chaussée étant remis à une date ultérieure. Pour financer ces travaux, on envisage de solliciter un emprunt de 2000 francs auprès du Crédit Foncier de France mais, jugeant le taux d'intérêt excessif, les élus municipaux se ravisent ; l'emprunt, remboursable en dix annuités au taux de 4 % l'an, est finalement contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations⁴⁶². En 1893, on procède à l'achat de quelques parcelles de terrains.

Durant ces mêmes années, la municipalité entreprend une rénovation complète du chemin reliant Montsérét à Thézan (chemin vicinal ordinaire n°3). A l'antique chemin longeant le ruisseau de Saint-Félix est substitué un tracé entièrement nouveau depuis l'actuel chemin rural dit de Pech Ménou jusqu'à la limite communale à la Blaquière, soit sur une distance de 1135 mètres⁴⁶³. Cette réalisation est financée par un emprunt de 4 000 francs auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Dix ans plus tard, c'est la traversée de la rivière qui est évoquée : « *La construction d'un pont sur la rivière de Saint-Félix à l'endroit où le chemin rural qui relie Montsérét à Thézan la traverse serait d'une grande utilité pour la commune de Montsérét. Ce pont permettrait aux habitants de notre commune d'aller en tout temps travailler les terres qu'ils possèdent sur la rive gauche de la rivière et procéder à l'enlèvement de la récolte. Il faciliterait aussi le service postal puisque le facteur pourrait aussi suivre toujours son itinéraire. Il ne serait jamais dans l'obligation de faire un détour plus long ou de tenter le passage quelquefois dangereux. Enfin, ce pont qui permettrait de communiquer très facilement avec Thézan amènerait les habitants de cette commune à passer par Montsérét pour se rendre à Narbonne. Les relations entre Montsérét et Narbonne se trouveraient simplifiées, par*

⁴⁵⁹ A.C. Saint-André-de-Roquelongue, délibération du Conseil municipal n°244 du 27 mai 1888.

⁴⁶⁰ A.C. Saint-André-de-Roquelongue, délibération du Conseil municipal du 27 octobre 1889.

⁴⁶¹ A. C. Montsérét, délibération du Conseil municipal du 28 janvier 1892.

⁴⁶² A. C. Montsérét, délibérations du Conseil municipal des 11 et 29 décembre 1892.

⁴⁶³ A. C. Montsérét, délibérations du Conseil municipal n°42, 24 octobre 1886 et n°45, 14 novembre 1886.

conséquent accrues au grand avantage de la population »⁴⁶⁴. Le facteur devra encore attendre ce pont durant près de dix ans lorsque la Cie des Tramways à vapeur de l'Aude consentira à en financer une partie pour y faire passer son Petit Train. Pour autant, les Thézanais ne choisiront pas davantage de traverser Montségret pour rejoindre Narbonne et la « traverse » de Montségret à Thézan ne deviendra route départementale qu'en 1968.

* * *

*

Tout au long de la décennie 1880, Montségret est agitée par des conflits en tous genres et une série de faits divers. Conflits d'ordre public avec l'éclatement du Conseil municipal dans les années 1882-1883, l'affaire de l'Arbre de la Liberté en 1884-1885, le « divorce » de la municipalité avec son garde champêtre, l'interminable bras de fer avec les responsables de la Société de secours mutuels, le différend aussi vif que dérisoire avec Philibert Pistre. Faits divers avec une malheureuse affaire d'infanticide qui éclate en juin 1888⁴⁶⁵ et les tentatives de meurtre perpétrées l'année suivante par R⁴⁶⁶. Il serait hasardeux d'établir un lien direct entre la formidable expansion démographique de Montségret et ces événements, anecdotiques pour les uns, tragiques pour d'autres. Gardons-nous de toute analyse manichéenne sur le mode « les riches contre les pauvres » ou « les anciennes familles face aux nouveaux venus ». Certes, ces clivages existent mais ils sont par trop réducteurs. Les conflits montségretois expriment une complexité aussi fertile que délicate à décrypter. Certes, la personnalité clivante du nouveau maire, ses maladresses contribuent à exacerber les passions. Mais, ici comme ailleurs en Languedoc, la parole et l'action des notables locaux, vecteurs d'unanimité de façade sinon de cohésion de la communauté villageoise, ne sont plus autant respectées que par le passé.

La physionomie du village lui-même est profondément bouleversée. Un très fonctionnel groupe scolaire/mairie a succédé à des locaux exigus et disséminés. L'église, désormais animée par un prêtre affecté à plein temps à la paroisse, a bénéficié d'aménagements substantiels. L'urbanisme connaît des transformations majeures. Toutes les voies de communication ont été rénovées quand elles n'ont pas été carrément redessinées, réorientées. Le nouveau tracé du chemin d'intérêt commun n°23 tant décrié à son origine s'impose comme une artère structurante du bourg. Délestée de la circulation intercommunale, la Ville Haute y trouve plus de sérénité et de cohérence. Par ricochet, la Ville Basse s'extirpe de sa condition originelle de hameau ou d'écart pour accéder au statut de quartier à part entière du bourg. Aux quelques mesures concentrées sous le porche ou couverte, se rajoutent sur le côté gauche de l'actuelle rue de

⁴⁶⁴ A. C. Montségret, délibération du Conseil municipal n°240 du 17 janvier 1896.

⁴⁶⁵ Cf ESCUDIER Jean-Louis, *Deux affaires criminelles à Montségret (Aude) ou un village du XIX^e siècle dans la chronique des faits divers*, document dactylographié, 1994.

⁴⁶⁶ Cf notamment *La Dépêche*, n°7552, mercredi 9 octobre 1889, p. 2 et n°7653, jeudi 10 octobre 1889, p. 2.

l'Aussou et sur l'actuelle rue du Lavoir des maisons et caves plus spacieuses sinon cossues. Dans le même temps, les accès aux vignes se modifient. Au total, sur fond d'expansion économique, en une génération, un autre Montsérét a émergé, plus complexe, plus instable, plus contradictoire.

III. LE TEMPS DU REFLUX.

Tout à la fois fléau redouté et véritable corne d'abondance, le phylloxéra finit par arriver à Montsérét. Les viticulteurs locaux ont perdu de leur superbe et font amende honorable. Le 25 décembre 1887, le Conseil municipal convient que « *par suite des ravages du phylloxéra, la situation des propriétaires de vignes est des plus précaires ; le paiement des impôts constitue une charge qui devient de plus en plus lourde en raison de l'amoindrissement des revenus... Le phylloxéra, par son extension incessante, fait succéder la misère à la gêne parmi la population vinicole de Montsérét* »⁴⁶⁷. Sollicitant un dégrèvement notable de l'impôt foncier, le maire « *espère que l'autorité supérieure se montrera sensible à de si justes doléances en accordant la remise sollicitée* »⁴⁶⁸.

1. La fin de l'euphorie viticole.

En 1888, plus aucun doute n'est permis : l'âge d'or viticole est bel et bien révolu à Montsérét comme dans les communes environnantes. Cette année-là, le vin se négocie à des prix en net repli sur les cours de l'année précédente. Certes, François de Stadieu obtient 35 F l'hl pour 1 000 hl de sa cave de Sainte-Marie-des Ollieux mais il s'agit d'une exception pour « *un vin réputé premier choix, très foncé* » et le chroniqueur d'ajouter « *c'est le prix le plus haut obtenu cette année* »⁴⁶⁹. À la même date, les marchés conclus à Saint-André-de-Roquelongue plafonnent entre 27 et 30 francs l'hectolitre⁴⁷⁰.

1.1. De l'arrachage à la replantation du vignoble.

Les archives notariales témoignent incidemment de l'apparition d'un bien foncier nouveau de faible valeur marchande : la vigne phylloxérée. En novembre 1887, Joseph Castel, et son épouse Justine Ségui, qui résident à La Cafforte, vendent à Louis Ségui, « *une vigne entièrement phylloxérée située à Thézan, lieu-dit La Plaine* »⁴⁷¹. En février 1889, Antoine Gau cède pour seulement 50 francs à Baptiste Marsérou « *une pièce de terre en vigne phylloxérée* » située à Camp Bertrand⁴⁷². Dans ce contexte, la vente avec faculté de rachat de « *deux vignes entièrement phylloxérées* » et un champ de 74 ares au lieu-dit Chemin de Lézignan et l'autre à la Bane pour 1 000 francs effectuée quelques mois plus tard par Olympie Rivière, épouse de Félix Noé, à son frère Antoine apparaît plutôt comme une forme de prêt intra-familial⁴⁷³.

⁴⁶⁷ A. C. Montsérét, délibération du Conseil municipal du 25 décembre 1887, n° .

⁴⁶⁸ A. C. Montsérét, délibération du Conseil municipal du 25 décembre 1887.

⁴⁶⁹ *Le Messager du Midi*, n°284, 13 octobre 1888, p. 3.

⁴⁷⁰ *Le Progrès agricole et viticole*, n°46, 11 novembre 1888, p. 414.

⁴⁷¹ A. D. Aude 3 E 18486, étude Eugène Lignières, notaire à Thézan, n°95, 23 novembre 1887.

⁴⁷² A. D. Aude 3 E 18487, étude Clovis Estival, notaire à Thézan n°24, 17 février 1889.

⁴⁷³ A. D. Aude 3 E 19024, étude Marius Jourdet, notaire à Lézignan, n°330, 19 juillet 1889.

Désormais, les édiles locaux font montre de davantage d'humilité. Fini le temps où l'on préconisait des solutions individuelles, où l'on prenait de haut les appels à la solidarité des vigneronns de la plaine. En 1889, la municipalité sollicite la bienveillance de l'Etat : « *Par suite du phylloxéra, du mildiou et d'autres maladies qui assiègent les vignes, la situation des propriétaires est devenue très précaire* »⁴⁷⁴. Le Conseil municipal appelle à nouveau de ses vœux une diminution notable de l'impôt « *pour que la population si éprouvée puisse se relever insensiblement et supporter la misère sans trop murmurer* »⁴⁷⁵. Nouvelle supplique l'année suivante dans des termes quasi identiques : « *Pour que la population si éprouvée puisse se relever insensiblement et supporter l'état misérable dans lequel elle se trouve* », la municipalité argue tout à la fois du phylloxéra, du mildiou et ... du sol trop argileux pour demander au préfet « *la remise de l'impôt foncier de nos vignes mourantes* »⁴⁷⁶. Non loin de Montségret, à Fabrezan, à Luc-sur-Orbieu et Ornaisons, communes irriguées par l'Orbieu qui draine les eaux des hautes terres des Corbières, on entreprend de creuser des canaux largement subventionnés par l'Etat. Les deux cours d'eau traversant le territoire de Montségret, l'Aussou et la Prade, sont trop modestes pour espérer une quelconque entreprise publique d'envergure mais n'interdit pas les initiatives privées. Adolphe Turrel mobilise ses nombreux ouvriers au creusement d'un canal afin de submerger une partie de ses vignes. Le 26 novembre 1893, son régisseur général, Sabin Badel, lui écrit : « *À Montségret, on termine de creuser le canal, nous submergeons demain lundi ou mardi* »⁴⁷⁷. Situé à la Cafforte, légèrement en aval du confluent de l'Aussou et de la Prade, ce canal résultait d'une convention passée entre Adolphe Turrel et Adolphe Gavaudan le 4 octobre 1887⁴⁷⁸. A deux pas de là, en avril 1885, François de Stadieu avait fait installer aux confins de sa propriété une éolienne afin de remonter l'eau de l'Aussou. Il jeta son dévolu sur un fabricant renommé établi en Saône-et-Loire, Simon Plissonnier⁴⁷⁹. Quelle était la fonction essentielle de cette installation ? L'eau recueillie servit à la consommation domestique puisque ni Sainte-Marie ni Les Olieux n'étant desservis par l'eau des sources de Fontboulidouire distribuée au village depuis 1868, les habitants de ces « campagnes » continuaient jusqu'alors à s'abreuver avec l'eau des puits. Mais, à n'en pas douter, cette éolienne visait également à distribuer l'eau dans son vignoble ; irrigation des vignes pendant la période estivale mais, plus probablement, submersion durant l'hiver pour contrecarrer la propagation du phylloxéra. On envisagea même de ralentir la progression du phylloxéra en instillant une solution à base de sulfure de carbone au pied des souches, comme le prouve la charrue spécifique conservée jusqu'à nos jours dans un hangar de la famille Turrel et donnée en 2013 au Petit Musée local par Jean Bergès.

⁴⁷⁴ A. C. Montségret, délibération du Conseil municipal du 14 août 1889, n°124.

⁴⁷⁵ *Ibid.*

⁴⁷⁶ A. C. Montségret, délibération du Conseil municipal du 16 août 1890, n°139.

⁴⁷⁷ Archives privées, fonds Turrel, lettre de Sabin Badel à Adolphe Turrel en date du 26 novembre 1893.

⁴⁷⁸ Sur la teneur exacte de cette convention, cf. A. D. Aude 3 U 4/238, Tribunal civil de Narbonne, étude Justafre, avoué à Narbonne, Cahiers des Charges pour Joséphine Maurel contre succession Gavaudan, dépôt 5 avril 1890, adjudication le 8 mai 1890, 3 juillet 1890, n°573, 21 feuillets.

⁴⁷⁹ D'après le dossier constitué par Franck Belly.

La crise sera ici moins longue, moins profonde et moins douloureuse qu'en Languedoc oriental. Lorsque le phylloxéra s'attaque au vignoble de Montsérét, le greffage sur plants américains a déjà fait ses preuves. Les essais réalisés tant à l'École nationale d'agriculture de Montpellier que chez les pépiniéristes et les nouvelles vignes déjà en production dans le Gard ou l'Hérault livrent de précieuses informations sur l'adaptabilité de chaque porte-greffe aux différents types de sols. Le Comice agricole de l'arrondissement de Narbonne organise des formations au greffage d'autant plus prisées qu'elles sont un sésame à l'obtention de permissions militaires. Lors du concours du 1^{er} juin 1890, Pierre Pech (1871- 1903) obtient un 9^e prix assorti d'une médaille de bronze, Ulysse Sivade et Achille Bascou sont gratifiés d'un diplôme⁴⁸⁰. Le concours du 12 juin 1892 mettant en compétition les ouvriers greffeurs de l'arrondissement âgés de moins de 25 ans vise à délivrer un diplôme « *aux ouvriers agricoles qui seront prochainement appelés sous les drapeaux, ou bien à ceux qui, s'y trouvant déjà, obtiendront une permission pour prendre part au concours. De la sorte, et munis de leur diplôme, ces ouvriers pourront, lors de la prochaine campagne de greffage, obtenir congé de plusieurs mois pour participer à ces travaux* »⁴⁸¹. Si 21 individus trustent les dix premiers prix, les cinq jeunes montsérétois (Béranger Noé, Joseph Arié, Pierre Pech, Joseph Clua, Edouard Peyrard) qui prennent part à ce concours se contentent du simple diplôme ouvrant droit aux fameuses permissions⁴⁸². On fait également appel à ceux qui, touchés les premiers se sont formés les premiers : selon la tradition orale, des ouvriers agricoles gardois seraient venus apprendre les rudiments de la greffe de la vigne aux viticulteurs de Montsérét⁴⁸³.

Dans un tel contexte, comment ne pas sourire lorsque, au hasard d'une délibération du Cosneil municipal prise en 1902, on retrouve les élus montsérétois se désolant que Montsérét, à l'instar de Saint-André et Bizanet « *ont déjà été des villages les plus éprouvés du département par le phylloxéra qui a enlevé des vignobles anciens en moins de trois ans* »⁴⁸⁴. Bien des contrées garderont des plaies autrement plus vives de cette crise phylloxérique. A Montsérét, la replantation s'étale sur une dizaine d'années. La correspondance entretenue entre Adolphe Turrel, résidant à Paris où son mandat de député le retient la majeure partie de l'année, et son régisseur général, l'ornaisonnais Sabin Badel, donne une idée du rythme et de la nature des replantations sur cette grande exploitation. À l'orée de l'hiver 1893-1894, Badel détaille à son patron l'état des plantations qu'il va engager sur ses terres de Montsérét et Saint-André : « *Vous me demandez avec quel plant je compte greffer cette année. Je n'ai pas l'intention de greffer d'autres pièces avec du grand noir ni du Petit Bouschet. Nous avons trois pièces qui sont Praturay amandier 6 000 pieds, Fabre 2 000 pieds, La Grand-Pièce 5000 pieds ; total 13 000 pieds de grand noir Alicante et Petit Bouschet. Cette année, j'aurais l'intention de greffer la Lauzade, près de 4 000 pieds, de raisins fins, (Blanquette, Riverains et Terrets), Lous Fornasses*

⁴⁸⁰ *Le Messager du Midi*, 43^e année, dimanche 8 juin 1890, n°158, p. 2 et *Le Petit Méridional*, n°4922, 11 juin 1890, p. 3.

⁴⁸¹ *Bulletin du Comice agricole de l'arrondissement de Narbonne*, 1892, p. 75.

⁴⁸² *Ibid*, p. 94-96 et *La Croix du Sud*, n°233, 30 juin 1892, p. 2.

⁴⁸³ Information transmise par mon père Louis Escudier en 1995.

⁴⁸⁴ A. C. Montsérét, délibération du Conseil municipal du 5 janvier 1902, n°47.

près de 6 000 pieds en Blanquette, Riverains et Terrets, Les Bouïsses (6 000 pieds environ) je les grefferai tout de grenache, Sansouires 2 000 pieds. Le tout environ 13 000 pieds j'ai l'intention de greffer la moitié grenache blanc et la moitié (?), cela pourrait faire un excellent vin. La Condamine, je la grefferai $\frac{3}{4}$ de grenache et $\frac{1}{4}$ de rude (?). Si vous êtes de mon avis, voilà le greffage que je ferai cette année »⁴⁸⁵. Une telle diversification dans les cépages ne se retrouve pas au niveau de l'ensemble de la commune puisque le carignan fut, de loin, le cépage le plus communément replanté : dès 1903, il représente les trois quarts de l'encépagement communal, le quatrième quart étant composé d'aramon et de cépages divers⁴⁸⁶. La replantation est alors terminée à Montsérét. Le tableau n°17 reproduit un feuillet où sont méticuleusement consignées les récoltes de chacune des vignes du domaine de Sainte-Marie-des-Ollieux au cours des années 1896 à 1900. En marge de ce document qui donne une image précise de la reconstitution de ce vignoble, Adolphe Turrel a noté : « J'ai fini de tout greffer en 1900 »⁴⁸⁷. Les 4 501 comportes récoltées en cette année 1900 d'une contenance moyenne de 80 kg de raisin correspondent à quelque 360 080 kg donnant, au bas mot, 3 000 hl de vin.

Tableau n°17

Détail des récoltes en comportes du domaine de Sainte-Marie-des-Ollieux de 1896 à 1900

Intitulé des Parcelles	1896	1897	1898	1899	1900*
<i>Malric</i>	28	36	26	38	23
<i>Devant la cave</i>	55	73	102	177	145
<i>La Gineste</i>	288	334	332	465	465
<i>Grand Mourel</i>	234	349	325	346	451
<i>Les Bosses</i>	106	111	105	131	103
<i>La Clotte</i>	1 081	1 319	1 218	1 330	1 569
<i>Mailleul Monsieur</i>	214	290	298	370	297
<i>Carignan des Divisions</i>	88	100	78	97	72
<i>Alicante Divisions</i>	33	46	27	45	42
<i>La Pinède</i>	21	33	44	61	55
<i>Provisions</i>	6	9	11		6
<i>Les Proubègos</i>	256	264	276	290	189
<i>Las Gavinos</i>	12	20	14		23
<i>Alicante Filles</i>	98	95	88	116	115
<i>Demoizelles</i>	0	23	195	331	421
<i>Pech</i>	0	6	102	84	150
<i>Les Filles</i>	0	0	31	53	100
<i>Le Muscat</i>	0	7	60	123	141

⁴⁸⁵ Archives privées, fonds Turrel, lettre de Sabin Badel à Adolphe Turrel en date du 3 décembre 1893.

⁴⁸⁶ Cité par GERVAIS Charles, *Indicateur des vignobles méridionaux*, 2^e édition, 1903, p. 545.

⁴⁸⁷ Archives privées, fonds Turrel.

<i>Grand Alicante des divisions</i>	120	120	92	95	92
<i>Marcel</i>	0	0	0	4	65
TOTAUX	2435	3226	3392	4167	4501
<i>Prix de vente de l'hl</i>	28 F	25 F	24 F	23 F	18 F, 19 F, 16 F, 15 F

Source : archives privées, fonds Turrel

**Année de vendanges pluvieuses, de raisins pourris et de mévente terrible. Année de misère vin à 20 sous.*

La plupart des autres exploitations viticoles de la commune avaient été replantées et greffées quelques années auparavant. Mais Adolphe Turrel n'était entré en possession de ce vignoble de Sainte-Marie qu'en 1896. Le précédent propriétaire, François de Stadieu, grevé de dettes, ni ses fils n'avaient eu ni les moyens financiers ni la volonté d'entreprendre la rénovation de leur vignoble.

Avec la reconstitution post-phyllloxérique s'ouvre une nouvelle ère pour le vignoble. Exit la vigne rustique attendant sans dommage que l'exploitant se consacre à elle une fois assurées les autres façons culturales, exit la vigne résistant aux aléas climatiques (grand froid, sécheresse persistante ou pluies à répétition...). Plus fragile, le nouveau vignoble requiert davantage de soins, davantage de prévention. Les plants greffés sont nettement plus sensibles au mildiou apparu pour la première fois en 1878 : les traitements anticryptogamiques (soufrage et sulfatage) et insecticides (pyrale, excoriose, black rot...) nécessitent des produits onéreux et mobilisent une abondante main-d'œuvre pour les épandre. Dès lors, il n'est plus de mise de faire cohabiter vigne, champs et oliviers. La culture de la vigne devient exclusive. Dans chaque exploitation, céréales et légumineuses n'entrent en jeu que de manière marginale pour faire reposer la terre et, à l'occasion, éradiquer un court-noué tenace avant la plantation d'une nouvelle vigne.

Au cours de ces années 1880-1890, le Conseil municipal de Montsérét prend position sur tous les débats d'économie viticole qui agitent le Parlement. Cet engouement pour la politique nationale n'est ni fortuit ni spontané. Adolphe Turrel, cousin du maire Alphonse Turrel, sollicite régulièrement le soutien des municipalités afin d'appuyer son action parlementaire. Le 13 janvier 1888, un de ses fidèles, Joseph Garetta, maire de Lézignan et conseiller général du canton, demande à tous ses collègues de prendre deux délibérations contre le plâtrage des vins et pour la limitation des traités de commerce. Comme le maire de Montsérét ne se hâte pas pour répondre à cette amicale sollicitation, Garetta insiste : « *Vous comprendrez, mon cher collègue, combien il est utile que les conseils municipaux s'occupent de tout ce qui peut intéresser la viticulture. Comptant sur votre dévouement et sur votre activité...* »⁴⁸⁸. Les

⁴⁸⁸ A. C. Montsérét, correspondances, lettre de Joseph Garetta à Alphonse Turrel en date du 22 janvier 1898.

intérêts de la commune et l'esprit de famille aidant, la municipalité de Montsérét obtempère. D'une tonalité essentiellement technique, la délibération relative aux traités de commerce ne présente pas grand intérêt pour l'histoire locale. Le lecteur pourra la consulter en document n° . La délibération tendant à s'opposer à l'interdiction du plâtrage des vins apparaît, de nos jours, tout à fait déplacée mais cette pratique œnologique, désormais proscrite, était courante à l'époque : « *Le Gouvernement étant disposé à persister dans les mesures restrictives du plâtrage, il y a lieu de représenter que les intérêts du Midi en seraient profondément et injustement lésés. Considérant que le plâtrage des vins est pratiqué de temps immémorial dans les pays méridionaux et que dans ces mêmes pays, où l'on ne consomme que des vins plâtrés, on n'a jamais constaté un seul cas de maladie ou de dérangement résultant de leur usage, que, faute d'un plâtrage suffisant, nos vins perdraient une grande partie de leur valeur, que la viticulture méridionale, en butte depuis quelques années à des fléaux d'une gravité inouïe, ne doit pas être l'objet de mesures gouvernementales qui y mettraient le comble sans que rien ne les justifie, le Conseil supplie M. le Ministre de bien vouloir abroger la circulaire relative au plâtrage des vins* »⁴⁸⁹. De telles délibérations, reprenant *in extenso* les formules-types proposées par les parlementaires eux-mêmes, ne sont pas forcément représentatives des préoccupations immédiates des viticulteurs montsérétois.

Les élus montsérétois n'hésitent pas à verser dans la flagornerie. En 1895, sur la proposition de l'adjoint Joseph Lebrau, ils adressent au député Adolphe Turrel « *leurs félicitations pour le brillant discours qu'il a prononcé sur la réforme des boissons ainsi que pour l'activité éclairée et infatigable avec laquelle il défend toujours les intérêts de la viticulture du pays et de la République* »⁴⁹⁰. Nouvel encouragement à l'action du cousin Adolphe en septembre 1896 lequel, devenu entretemps ministre, soutient devant le Parlement son projet de loi sur les boissons : « *Considérant que les vins artificiels sont la principale cause de la crise qui pèse depuis de longues années sur les viticulteurs, considérant que la tolérance dont on a fait preuve jusqu'à ce jour à l'égard de ces malsains produits, profite seulement à quelques audacieux fabricants, le Conseil municipal prie les députés de l'arrondissement et les sénateurs du département de réunir tous leurs efforts pour faire aboutir le projet de loi contre les vins artificiels présenté à la Chambre* »⁴⁹¹.

L'explosion démographique de la décennie 1880 est entretenue par le niveau élevé du revenu viticole. Mais les replantations post-phyllloxériques et le jeune vignoble algérien gonflent rapidement l'offre d'un produit dont la demande cantonnée à l'espace national n'évolue pas dans les mêmes proportions. Le marché vinicole connaît alors des variations sensibles au gré de l'abondance des récoltes, prémisses à la première crise de surproduction de l'histoire de la viticulture moderne. À l'automne 1890, le vin se négocie encore correctement. Adolphe et Alphonse Turrel cèdent respectivement 400 hl et 500 hl à 34 francs l'hl ; dans le même temps,

⁴⁸⁹ A. C. Montsérét, délibération du Conseil municipal du 24 janvier 1888.

⁴⁹⁰ A. C. Montsérét, délibération du Conseil municipal du 25 juin 1895, n° 227.

⁴⁹¹ A. C. Montsérét, délibération du Conseil municipal du 6 septembre 1896, n° 269.

François de Stadieu retire 35 francs l'hl de sa cave de Sainte-Marie-des-Ollieux⁴⁹². Les cours sont nettement moins rémunérateurs en 1892 : cette année-là, le négociant Larive fait affaire avec la veuve Armingaud à 24,5 francs l'hl pour 150 hl de vin « *de belle qualité* » pesant 10°5 et à 26 francs l'hl avec Simon Berthomieu pour 200 hl titrant 11° et, également, de belle qualité⁴⁹³. François de Stadieu fait encore mieux puisqu'il obtient 27,50 francs l'hl des 950 hl de la campagne de Sainte-Marie⁴⁹⁴. À l'automne 1893, Sabin Badel fait part à son employeur de la morosité ambiante : « *Les vins ne se vendent pas ; on donnerait 18 francs à M. Turrelou ; à Montsérét, Ornaisons, et beaucoup d'autres endroits, nous ne voyons aucun négociant* »⁴⁹⁵. Finalement, cette année-là, Turrelou et son petit cousin, le maire Alphonse Turrel, devront se contenter de ces 18 francs l'hl⁴⁹⁶.

La situation s'est encore dégradée à l'automne 1894 quand Romain Pauc cède à seulement 16 francs l'hl les 1 850 hl de sa cave de Gasparets⁴⁹⁷ mais, un mois plus tard, Gabriel Cros-Mayrevieille obtient 19 francs l'hl des 1 500 hl récoltés sur son domaine de Donos et la cave de Stadieu à Sainte-Marie-des-Ollieux se négocie à 20 francs l'hl⁴⁹⁸. En septembre 1895, les trois frères de Stadieu cèdent à 20 francs l'hl les 2 000 hl résultant de leurs dernières vendanges à Sainte-Marie-des-Ollieux puisqu'ils sont contraints de vendre cette belle propriété pour épurer les dettes de leur défunt père⁴⁹⁹. Le redressement des cours semble assuré à l'automne 1896 lorsqu'Adolphe Turrel neveu passe marché avec un négociant de Charenton, Gaston Bordat, qui lui consent 25,50 francs l'hl pour les 3 392 hl récoltés sur ses trois propriétés de Montsérét, Sainte-Marie-des-Ollieux et Ornaisons, soit une recette appréciable de 86 500 francs⁵⁰⁰.

Affirmer que, jadis, les viticulteurs de Montsérét ne se souciaient nullement de la qualité de leur vin serait aussi injuste que fallacieux. Cette préoccupation n'est pas absente mais les critères qualitatifs de l'époque sont assurément fort éloignés de ceux en vigueur de nos jours⁵⁰¹. Un échantillon de vin de Sainte-Marie-des-Ollieux présenté par les frères de Stadieu est gratifié d'une médaille d'argent grand module à l'exposition des vins organisée en décembre 1894 par le Comice agricole de l'arrondissement de Narbonne⁵⁰². En mai 1907, les deux producteurs de la commune participant au concours des vins de l'Aude à Carcassonne sont récompensés :

⁴⁹² *Journal des viticulteurs et agriculteurs*, n°22, 20 novembre 1890, p. 352 et *La Dépêche*, n°8048, 14 novembre 1890.

⁴⁹³ *La Dépêche*, n°8842, 22 octobre 1892, p. 4.

⁴⁹⁴ *Le Progrès agricole et viticole*, n°44, 30 octobre 1892, p. 431 et n°46, 20 novembre 1892, p. 502.

⁴⁹⁵ Archives privées, fonds Turrel, lettre de Sabin Badel à Adolphe Turrel neveu, le 15 novembre 1893.

⁴⁹⁶ *Ibid.*, 2 décembre 1893.

⁴⁹⁷ *Le Progrès agricole et viticole*, n°36, 9 septembre 1894, p. 283.

⁴⁹⁸ *Le Progrès agricole et viticole*, n°42, 21 octobre 1894, p. 433 et n°41, 14 octobre 1894, p. 409.

⁴⁹⁹ *Revue de viticulture*, n°94, 5 octobre 1895, revue commerciale, p. 338.

⁵⁰⁰ Archives privées, fonds Adolphe Turrel, revue commerciale de la *Revue de Viticulture*, n°147, 10 octobre 1896, p. 367 et *L'Express du Midi*, n°1663, 12 octobre 1896, p. 4.

⁵⁰¹ Cf ESCUDIER Jean-Louis, « Origine et identité du vin en Languedoc : l'apport de l'Histoire », dans FRANJUS-ADENIS Nadine (dir.), *L'origine fait-elle vendre le vin ?*, Paris, Éditions L'Harmattan, collection *Questions alimentaires et gastronomiques*, 2018, p. 69-80.

⁵⁰² L'intégralité du palmarès est publiée dans *L'Express du Midi*, n°1022, 13 janvier 1895, p. 3.

Achille Bascou (1872-1940) obtient un quatrième prix assorti d'une médaille d'argent dans la catégorie des « vins de Narbonne et des Corbières », subdivision des « vins à fort degré alcoolique », et Paul Fabre (1862 - ca 1950) est gratifié d'un quatrième prix assorti d'une médaille de bronze dans la catégorie « vins rosés de 1906 »⁵⁰³.

1.2. Le mouton auxiliaire du vigneron.

La monoculture de la vigne n'a pas totalement annihilé l'élevage. Au contraire, jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, les troupeaux sont des auxiliaires précieux pour l'exploitant viticole en raison de l'utilisation du fumier de bergerie comme fumure.

Le troupeau étant le plus souvent proportionné à la dimension de la propriété viticole, le principal exploitant de la commune, à savoir la famille Turrel, possédait le troupeau le plus important : entre 200 et 300 bêtes. En 1890, Adolphe Turrel acquiert en Lauragais un vaste domaine voué à la polyculture et à l'élevage : Blazens, dépendant de la commune de Plaigne⁵⁰⁴. Dès lors, les échanges entre ses exploitations viticoles de Montségret et d'Ornaisons et ses terres lauragaises seront multiples. La correspondance échangée avec les régisseurs respectifs de chacun des domaines évoque de manière récurrente des transferts de bêtes d'un lieu à l'autre. À l'occasion, afin que ses brebis montségretoises ne pâtissent d'une sécheresse estivale par trop persistante, Turrel les expédie sous le climat plus humide de la Piège. En juin 1897, les comptes de ses propriétés font apparaître le règlement des « dépenses du berger pour son voyage à Blazens et retour avec les agneaux », pour 16,80 francs⁵⁰⁵.

Le berger au service d'un propriétaire viticole est rémunéré au mois. Dans les dernières années du XIX^e siècle, les gages des bergers d'Adolphe Turrel à Sainte-Marie-des-Ollieux, à Montségret ou à la Cafforte sont de l'ordre de 30 à 40 francs par mois⁵⁰⁶. Il s'agit là d'un salaire modeste, nettement inférieur à celui d'un ramonet, ouvrier également mensualisé en charge de l'entretien des chevaux, alors même que le berger doit être toujours disponible pour surveiller la pâture, nettoyer et soigner les bêtes et procéder à l'agnelage. À la même époque, le régisseur d'Adolphe Turrel à Montségret, Paul Bacave, possède un troupeau en son nom propre. Ce dernier protestera en 1894 contre le classement par l'administration de son chien comme « chien d'agrément ou servant à la chasse », redevable, en application de la loi du 26 juillet 1893, d'une taxe annuelle de six francs alors que son chien « lui sert à garder le troupeau », catégorie dont la taxe est plafonnée à 1,50 franc par an⁵⁰⁷.

⁵⁰³ A. D. Hérault 8 M 234, *Concours des Vins de l'Aude 1907*.

⁵⁰⁴ A. D. Aude 3 E 17279, étude Benjamin Estève, notaire à Castelnaudary, n°1240, 22 janvier 1890.

⁵⁰⁵ Archives privées fonds Adolphe Turrel, livre-journal de Sabin Badel, 26 juin 1897, p. 54.

⁵⁰⁶ *Ibid* d'après plusieurs relevés sur le Livre-journal de Sabin Badel, 1896-1898.

⁵⁰⁷ A. C. Montségret, correspondances diverses, lettre du 30 juin 1894 au sous-préfet de Narbonne.

Le 18 mars 1898, le Conseil municipal vote la perception d'une taxe annuelle d'un franc par chèvre et de 20 centimes par mouton mis en pâturage sur les vacants communaux. L'état annuel détaillé du cheptel possédé par chaque habitant de la commune auquel la perception de cette taxe donne lieu livre durant près d'un demi-siècle des informations précises et précieuses sur le cheptel communal (tableau n°18).

Tableau n°18
Dénombrement annuel des brebis et des chèvres pacageant sur les vacants communaux de Montsérét (1903-1946)

<i>Année</i>	<i>Brebis</i>	<i>Chèvres</i>	<i>Redevance (francs)</i>	<i>Année</i>	<i>Brebis</i>	<i>Chèvres</i>	<i>Redevance (francs)</i>
1903	620	112	236	1925	240		143
1904	689	155	293	1926	231	60	106
1905	730	152	298	1927	272	115	1004
1906	690	143		1928	230	113	912
1907	767	145	298	1929	210	107	848
1908	823	155	320	1930	327	109	1 090
1909	521	150	254	1931	181	55	582
1910	590	150	268	1932	143	128	798
1911	750	150	300	1933	170	119	816
1912	701	153	293	1934	126	107	680
1913	722	144	289	1935	318	53	848
1914	548	147	257	1936	93	45	366
1915	314	151	213	1937	220	41	604
1916	238	140	188	1938	115	51	434
1917	223	118	163	1939	247	53	706
1918	355	111	182	1940	213	5	
1919	176	112	147	1941	185		1480
1920	218	60	104	1942	70	24	752
1921	n.c.	n. c.	n. c.	1943	226	36	3 144
1922	270	67	121	1944	168	47	2 580
1923	280	78	134	1945			
1924	280	78		1946		252	6 200

Source : A. D. Aude 2Op 2037

Les propriétaires de Sainte-Marie et des Ollieux n'apparaissent jamais dans ces relevés de redevances. Le domaine de Sainte-Marie dispose de peu de garrigues susceptibles de nourrir des brebis. Propriété de la famille Turrel entre 1896 et 1918, les éventuelles bêtes relevant du domaine ont pu être, comme celles de La Cafforte, enregistrées avec les autres de ce même

propriétaire. En revanche, depuis des temps immémoriaux, les Ollieux entretenaient également un troupeau et, suite au procès conclu en faveur de ses propriétaires en 1824, disposaient en propre de garrigues conséquentes. En outre, ses brebis fréquentent peut-être ponctuellement des vacants dépendant des communes de Thézan ou Boutenac. N'ayant nullement besoin de recourir aux vacants communaux de Montsérét, ces exploitants n'acquittent pas de redevance à la commune.

En 1903, les principaux troupeaux sont ceux d'Adolphe Turrel (240 têtes), Aristide Berthomieu (110 têtes), Simon Berthomieu, dont la bergerie se situe aux Clauses (80 têtes), Bernard Guilhem et Ulysse Sivade (90 têtes chacun). Albéry Azeau a 70 brebis en 1905, 100 en 1909. Le cheptel ovin arpentant les garrigues communales culmine en 1908 à 823 unités. Cette année-là, Adolphe Turrel déclare posséder 300 brebis, Ulysse Sivade 110, Simon Berthomieu 90 et Joseph Lebrau 92. Par la suite, ce cheptel régresse, d'abord lentement puis rapidement. Un nouveau troupeau riche de 86 brebis apparaît en 1909, celui de Paul Bacave, régisseur des propriétés montsérétoise d'Adolphe Turrel ; à l'opposé, Simon Berthomieu s'est alors séparé des 90 moutons qu'il possédait encore en 1908. À la veille de la Première Guerre mondiale, la répartition du cheptel communal a profondément évolué. Adolphe Turrel a toujours un troupeau mais moins fourni : 168 têtes. En revanche, Paul Bacave, possède désormais 100 brebis, Simon Berthomieu 90, Ulysse Sivade, 80, Albéry Azeau, 50. D'autres troupeaux se sont constitués : Etienne Alquié (1855-1927) a 70 bêtes, François Guilhem 76 et Mathieu Thomas, des Clauses, 55. En 1905, Xavier Mialhes, de la Cafforte, a une chèvre.

Qui dit brebis dit laine. Les comptes de la propriété Turrel donnent quelques indications sur le travail de tonte confié chaque printemps à des ouvriers spécialisés louant leurs services de village en village. Le 16 mai 1896, le régisseur acquitte huit journées de tonte à trois francs par jour soit 24 francs. Le 17 avril 1897, les cinq journées de tonte sont payées quatre francs chacune⁵⁰⁸. L'année suivante, les modalités de rémunération changent : facturée 20 centimes par bête, la tonte de 218 moutons le 15 mai 1898 coûte 43,60 francs. Le châtrage impose également la venue d'un spécialiste. Plus rapide que la tonte, cette intervention est deux fois moins rémunérée : à l'automne 1896, 52 moutons sont châtrés à raison de dix centimes par bête⁵⁰⁹.

À Montsérét, les paisibles brebis contribuent à nourrir les discordes. Le 14 avril 1897, les propriétaires du domaine de Donos, les frères Gabriel et Antonin Cros-Mayrevieille, vendent, moyennant 2 500 francs, à Guillaume Sivade un vaste terrain de 25 hectares situé aux confins de la commune de Montsérét mais faisant ancestralement partie du domaine de Donos (parcelle A158 au lieu-dit Coste de la Jasse)⁵¹⁰. Originaire de Clermont-sur-Lauquet, Guillaume Sivade entend affecter ces garrigues à la dépaissance de son troupeau d'une centaine de brebis.

⁵⁰⁸ Archives privées, fonds Turrel, livre-journal, de Sabin Badel, 17 avril 1897, p. 44.

⁵⁰⁹ *Ibid.*, 30 octobre 1896, p.

⁵¹⁰ A. C. Montsérét, acte étude Jourda, notaire à Narbonne, 3 avril 1901, vente Sibade/commune de Montsérét.

Mais ses relations pour le moins tendues avec la municipalité Perrouty/Turrel compliquent la situation. Le 23 novembre 1898, le Conseil municipal se prononce contre le bornage commandé par Sivade : « *Considérant que la propriété de M. Sivade se trouve limitée par des bornes existantes, posées par experts en 1842, après un long procès que la commune soutint contre MM. Lafont et de Martrin, alors copropriétaires des domaines de Donos et de la dite parcelle, que ces bornes doivent être respectées et que dans l'opération provoquée par M. Sivade, en dehors de la commune, les experts ont posé des bornes dans le terrain communal n°43 dont une partie serait par ce fait incorporée à la propriété de M. Sivade, la commune ne saurait laisser usurper, même de bonne foi, une partie quelconque des terrains qui lui appartiennent* »⁵¹¹. En conséquence, la municipalité demande l'annulation du bornage et l'enlèvement immédiat des bornes placées par les experts dans le terrain communal et, dans le même temps, sollicite du Conseil de Préfecture l'autorisation d'intenter une action judiciaire contre Guillaume Sivade dans le cas où celui-ci ne s'exécuterait pas. Mais le rapport de force s'inverse au lendemain des élections municipales de mai 1900.

La nouvelle municipalité radicale-socialiste, qui a pris le meilleur sur le « clan Turrel » gestionnaire de la commune depuis un siècle, adopte sans tarder une décision lourde de conséquence. Le 11 août 1900, sur proposition du maire Adoré Conte (1851-1923), le Conseil municipal décide d'acheter, moyennant 6 000 francs, ce vaste terrain de Coste de la Jasse à Ulysse, fils de Guillaume Sivade. Or, opposant constant et résolu au clan Turrel, Ulysse Sivade (1874-1954) est l'un des dix membres de cette assemblée. Afin de couper l'herbe sous les pieds à toute éventuelle récrimination de contribuables peu convaincus du bien-fondé de cet achat, la délibération multiplie les arguments d'ordre économique et social : « *Attendu que presque toute l'étendue de son territoire étant complantée en vignes, il reste peu de terres vagues pour la dépaisseur des troupeaux, qu'il est d'un intérêt de premier ordre au point de vue de l'agriculture de protéger ces derniers afin d'augmenter le nombre, que les garrigues existantes étant peu ou point boisées, il est fort difficile pour ne pas dire impossible aux pauvres gens de s'approvisionner le bois de chauffage, qu'ils trouveront précisément le nécessaire dans la parcelle à acquérir qui est complantée en chênes verts et arbustes de toutes espèces, considérant que la classe ouvrière pourra y faire des défrichements, s'y livrer à la culture de la vigne et améliorer par là sa situation économique ; estime, pour tous ces motifs, qu'il y a intérêt immédiat à acquérir la parcelle du sieur Sivade, étant donné surtout la modicité de son prix* »⁵¹².

Aussitôt, l'ancien ministre Adolphe Turrel s'insurge contre une transaction qu'il juge entachée d'un conflit d'intérêts. Il dénonce la vente par Sivade de la partie de cette parcelle de 25 ha qu'il n'a pas défrichée. À ses yeux, cette transaction « *constitue une spéculation qui tend*

⁵¹¹ A. D. Aude 5 K 326, dossier Sivade, et A. C. Montsérét, délibération du Conseil municipal du 23 novembre 1898.

⁵¹² A. C. Montsérét, délibération du Conseil municipal, 23 novembre 1898.

à faire faire une bonne affaire au propriétaire actuel, Ulysse Sivade, conseiller municipal »⁵¹³. De fait, s'agissant d'un bien acquis 2 500 francs trois ans auparavant par son père, la plus-value n'est pas mince. Mais les Turrel ne sont plus les maîtres de Montsérét et la nouvelle municipalité n'accorde aucun crédit à leurs récriminations. D'ailleurs, en dépit de cette protestation, le préfet de l'Aude autorise l'achat le 8 janvier 1901⁵¹⁴ et la transaction a lieu le 3 avril suivant. La commune pourvoit à cette acquisition par un emprunt de 7 000 francs à 3,6 % remboursable en 25 annuités⁵¹⁵. Sans vouloir raviver les querelles politiciennes qui agitaient le village à l'orée du XX^e siècle, signalons que, intérêts d'emprunts compris, cette acquisition coûta quelque 10 000 francs oraux contribuables montsérétois. Qui plus est, ces terres appelées à servir de pacage ne profiteront qu'à une minorité d'habitants, ceux disposant d'un troupeau. À une époque où la commune devait se doter de nombreux équipements avec des ressources obérées par la reconstitution du vignoble, il était investissement plus judicieux à privilégier.

1.3. L'âge d'or du boulanger.

Le moulin de la Serre aura une existence assez éphémère. Jean Campredon prend la suite de son père en 1870 mais, trois ans plus tard, l'installation ne fonctionne plus. Les temps ont changé : la filière de transformation du blé est en complète mutation. Des minoteries d'importance approvisionnent en farine les boulangeries dans les moindres villages. Désormais, le bourg de Montsérét ne compte plus qu'un seul four à pain en activité : celui du boulanger. Après avoir résidé un temps à Laprade, commune audoise de la Montagne Noire, Firmin Fabre (1845-1894), tarnais originaire d'Aussillon aux portes de Mazamet, son épouse Rose Montsarrat et leurs deux jeunes garçons posent leurs valises à Montsérét. Firmin ouvre la première boulangerie de la commune vers 1880. Lui succèdera son fils, Victor Fabre (1873-1924), puis son petit-fils, Sylvain Fabre (1905-1998). Dans l'imposante bâtisse de la Ville Haute (actuelle 9 rue du Musée) acquise en 1884 auprès d'Alix Marty, épouse du maire Alphonse Turrel⁵¹⁶, cette famille Fabre tiendra boutique jusqu'en 1960, date à laquelle Louis Séguier (1914-1979) et son épouse Marie-Jeanne Castany reprendront l'affaire pour une quinzaine d'années.

De nombreuses familles de journaliers agricoles payent à crédit. Pour comptabiliser les achats, on pratique un système très ancien dénommé en occitan *la talha*⁵¹⁷. Chaque client débiteur dispose d'une règle dont le boulanger possède le double. Lors de chaque achat, le commerçant grave une entaille sur les deux règles. Lorsque le client s'acquitte de ses dettes, (généralement en fin de quinzaine puisque c'était là le rythme de paiement des journaliers), le

⁵¹³ A. D. Aude série O Montsérét, lettre au Préfet de l'Aude.

⁵¹⁴ A. C. Montsérét, délibérations du Conseil municipal du 11 août 1900, n°10 et du 7 octobre 1900, n°12.

⁵¹⁵ A. C. Montsérét, délibérations du Conseil municipal des 29 décembre 1900, n°17, 17 février 1901, n°23 et 25 septembre 1901, n°40.

⁵¹⁶ A. D. Aude 3 E 18484, étude Eugène Lignières, notaire à Thézan, n°99, 14 décembre 1884.

⁵¹⁷ Cette pratique est notamment évoquée par Léonce Chaleil, *La mémoire du village*, p.

boulangier, d'un coup de rabot, supprime les encoches sur les deux règles. Avec le temps, la *talha* laissera la place à l'ardoise ou, plus prosaïquement, au petit carnet.

Une pratique aujourd'hui tombée dans l'oubli illustre tout à la fois la place très particulière qu'occupait ce commerce durant près d'un siècle et la transformation des relations sociales dans notre village. Grâce aux briques réfractaires, le four du boulangier conservait durant plusieurs heures une partie de la chaleur accumulée pour assurer la cuisson des pains. Pour éviter d'allumer le feu dans sa propre cuisine, il était communément admis, surtout au cours des mois d'été, d'apporter à la boulangerie vers 3 heures de l'après-midi des plats cuisinés : aubergines et tomates farcies, pommes de terre et oignons destinés à être accompagnés de salades des champs mais aussi des volailles rôties en général et la dinde en particulier. Bien qu'il impliquât présence et surveillance de la cuisson de la part du boulangier, de son épouse ou de leur mitron, ce service était gratuit. Les plus assidus à profiter de cette coutume se dédouanaient en offrant au boulangier des fagots de sarments pour allumer le four.

Si le temps des moulins à vent est révolu, les vestiges du moulin de la Serre délesté de ses ailes et de son mécanisme traverseront les siècles. Ils apparaissent en arrière-plan sur plusieurs cartes postales antérieures à la Première Guerre mondiale et au premier plan d'une carte postale de 1958. Veuve de Jacques Lassalle, la bergère Gabrielle Clauzel (1859-1949), dite *La Majore*, utilisait cette bâtisse pour parquer son troupeau d'une trentaine de chèvres et de brebis. Au XX^e siècle, cet ancien moulin à vent sera identifié sous le vocable « *Moulin de la Majore* » associant deux fonctions sociales bien distinctes, celle de meunier et celle de bergère, toutes deux battues en brèche par l'omnipotente viticulture. En dénommant en 1989 la voie aboutissant à cette habitation « *Rue du Moulin de la Majore* », cet amalgame a été en quelque sorte validé par la représentation municipale. Aujourd'hui encore, subsiste sur la Serre le socle cylindrique de l'ancien moulin, désormais dépendance de la propriété de Mohamed Taïbi (1923-2020). Quant au moulin à eau érigé par Joseph Boutet sur le ruisseau des Clauses, son souvenir se perpétue de nos jours. Lors de la dénomination des artères de la commune, la portion de l'ancien chemin des Clauses menant des « *Quatre chemins* » à la rivière fut baptisée « *Chemin du Moulin de Tacou* », reprenant l'appellation retenue par la *vox populi*. Ironie de l'histoire, deux moulins éphémères ont eu le privilège de rester dans la mémoire collective locale alors que le souvenir du moulin de la Rigole dont l'activité fut assurément supérieure et plus durable n'a pas subsisté à l'usure du temps.

1.4. L'électrification précoce et la fausse bonne idée du « Petit Train ».

À l'instar de l'immense majorité des communes françaises, jusqu'en 1900, l'éclairage public se résume à Montséret à quelques becs de gaz ou lampes à pétrole. Le lecteur pourra se référer au récit romancé de Louis Lapeyre sur l'éclairage des rues du village par l'allumage quotidien des réverbères effectué par son grand-père maternel, Hippolyte Cahuzac dit *Cartou*

(1864-1948)⁵¹⁸. Mais, au tournant du XX^e siècle, sous l'impulsion d'un entrepreneur de talent, Joaquim Estrade, le département de l'Aude va précocement bénéficier de l'électrification.

A partir de 1900, la Société méridionale de transport de force, communément dénommée « la Méridionale », s'engage à fournir gratuitement l'éclairage des voies publiques à raison de 25 lampes par 1 000 habitants aux communes dont la municipalité consent à installer à ses frais les réseaux utilisables pour raccorder les particuliers abonnés. Ce type de contrat présente plusieurs avantages. Tout d'abord, il permet d'éviter les conflits inhérents à la constitution du réseau (pose des lampadaires, fils électriques...)⁵¹⁹. Et surtout chaque maire se transforme objectivement en agent commercial zélé de « la Méridionale ». La délibération du Conseil municipal de Montsérét en juillet 1899 entérinant les propositions de « la Méridionale » traduit le pouvoir de séduction du dispositif imaginé par Joaquim Estrade : « *Les lampes de l'éclairage public seront alimentées gratuitement pendant toute la durée de la concession, les frais d'installation seront réduits plus que par tout autre procédé, il y aura grand avantage pour la commune à prolonger le plus possible la durée de la concession, puisqu'elle continuera à bénéficier de la gratuité longtemps après que le coût de l'installation aura été amorti, et enfin les tarifs proposés aux particuliers sont bien inférieurs à ceux que pourraient offrir toute autre entreprise* »⁵²⁰. La fourniture du courant électrique pour l'éclairage nocturne des rues du village au moyen de quinze lampes sera gratuite pendant 50 ans. L'entretien du matériel étant assuré par le concessionnaire, seuls incombent à la commune l'installation initiale évaluée à 6 741 francs et le remplacement des lampes⁵²¹. Cet investissement est financé par un emprunt auprès du Crédit Foncier de France remboursable en 30 annuités de 385 francs⁵²².

Montsérét connaît à la même époque une autre innovation qui marquera à jamais les esprits de toute une génération. En cette fin du XIX^e siècle, le réseau des principales lignes de chemins de fer achevé, on entreprend dans presque toute la France la réalisation de lignes secondaires. Dans l'Aude, le débat entre partisans des lignes à voie normale (écartement des rails de 1,44 m) et partisans de la voie métrique (écartement des rails d'un mètre), moins performante mais moins onéreuse, est d'autant plus vif qu'il se déroule sur fond de forte rivalité politique. La commune de Montsérét est, sinon partie prenante de ces polémiques, à tout le moins impliquée à son corps défendant. Un projet de tramway avait été esquissé vers 1895 par le Conseil général de l'Aude alors présidé par le radical-socialiste Armand Gauthier. Mais, dès l'année suivante, en tant que ministre des Travaux Publics, Adolphe Turrel propose de créer entre Thézan et la gare de Villedaigne, située sur la ligne principale de la Compagnie du Midi, une ligne non prévue passant par Montsérét, Saint-André-de-Roquelongue, Bizanet et

⁵¹⁸ LAPEYRE Louis, *Un village corbiérol : Montsérét 2*, document dactylographié, 1985, p. 17-19.

⁵¹⁹ Cf ESCUDIER Jean-Louis, « Analyse de la stratégie économique et financière de la Société méridionale de transport de force 1890-1945 », *Bulletin de la Société d'études scientifiques de l'Aude*, t. CII, 2002, p. 119-128.

⁵²⁰ A. C. Montsérét, délibération du Conseil municipal du 6 juillet 1899, n°365.

⁵²¹ A. C. Montsérét, délibération du Conseil municipal du 6 juillet 1901.

⁵²² A. C. Montsérét, délibération du Conseil municipal du 21 février 1902, n°51. Le service de ces annuités sera assuré par une imposition de 10,64 centimes additionnels au principal des quatre contributions.

Ornaisons. Ulcérés, les radicaux-socialistes audois stigmatisent une option qu'ils considèrent comme un conflit d'intérêt. Dans *La Dépêche*, le jeune Léon Castel, promis à une belle carrière politique, ironise : « Cette ligne a le mérite d'être un tantinet ministérielle parce que directement profitable à Son Excellence de La Vapeur. En effet, M. le Ministre a non seulement des attaches mais aussi des intérêts matériels fort respectables tant à Ornaisons qu'à Montségret. De plus, le ministériel manoir de Sainte-Marie et la non moins ministérielle métairie de Borde Escure se trouvent à proximité de la ligne projetée »⁵²³. Sans surprise, Léon Castel, négociant à Lézignan et bientôt maire de la ville, souhaite voir cette ligne raccordée au réseau de la Compagnie du Midi en gare de Lézignan après un passage à Cruscades. Les postures respectives du ministre Turrel et des radicaux-socialistes se crispent.

Dans ce contexte peu serein, la municipalité est appelée à examiner l'avant-projet de cette éventuelle ligne Thézan-Villedaigne à la fin de l'année 1897. À l'évidence, les élus montségretois sont embarrassés. Fidèles aux options politiques et premiers soutiens d'Adolphe Turrel, il est hors de question pour eux d'entraver quelque initiative de l'enfant prodige du village. Pour autant, ils ne saisissent pas vraiment l'intérêt public du tracé auquel leur ministre paraît tant tenir. La formulation de la délibération prise à l'issue de ce débat traduit cette contradiction : « Le Conseil, après avoir pris connaissance des différentes pièces de l'avant-projet, l'approuve mais dit qu'il serait préférable de diriger la ligne sur Narbonne à partir de Bizanet »⁵²⁴. Belle formule tendant à ne pas désavouer l'initiateur du projet tout en proposant une solution radicalement différente ! Le soutien est d'autant plus ténu que ladite délibération précise que le maire, Paul Perrouy, réserve son avis et, que l'ancien maire, Alphonse Turrel, toujours conseiller municipal, est absent ce jour-là. Le soutien sollicité par le cousin ministre n'est pas loin de virer au camouflet. Malgré ce, toujours soucieux de préserver des relations privilégiées avec le puissant enfant du pays, les élus montségretois adressent quatre mois plus tard leurs remerciements « à Adolphe Turrel, ministre des Travaux Publics, pour la solution rapide et favorable qu'il a su donner à la question des tramways à vapeur de l'Aude »⁵²⁵. Mais bientôt le vent de la politique tourne : le Cabinet Méline est renversé quelques jours plus tard et Adolphe Turrel, réélu aux législatives de mai 1898, est invalidé⁵²⁶. Dès lors, les radicaux-socialistes reprennent la main et le projet Turrel est enterré au profit d'un réseau à voie métrique non connectée au réseau de la Compagnie du Midi. La ligne de Thézan à Narbonne desservira Montségret, Saint-André et Bizanet mais ignorera Ornaisons, village parmi les plus peuplés du canton mais... terre natale d'Adolphe Turrel.

Dans les premiers jours de 1902, les élus montségretois émettent le vœu « que la ligne de Tramways de Thézan à Narbonne en passant par Montségret, Saint-André et Bizanet soit mise

⁵²³ *La Dépêche*, 15 septembre 1897.

⁵²⁴ A. C. Montségret, délibération du Conseil municipal du 27 décembre 1897.

⁵²⁵ A. C. Montségret, délibération du Conseil municipal du 6 avril 1898.

⁵²⁶ Sur ces péripéties électorales, cf ESCUDIER Jean-Louis, *Viticulture et politique en Languedoc. L'action d'Adolphe Turrel, ministre de la III^e République*, Montpellier, Les Presses du Languedoc, 1995.

à l'exploitation le plus tôt possible afin de donner du travail non seulement aux ouvriers d'ici mais à ceux des villages voisins désignés ci-dessus. Lesdits villages ont déjà été des plus éprouvés du département par le phylloxéra qui a enlevé des vignobles anciens en moins de trois ans »⁵²⁷. Supplique sans trop d'effet puisque cette ligne de Thézan à Narbonne sera parmi les dernières de l'Aude ouvertes à la circulation des trains le 10 mai 1905 en même temps que les lignes Les Palais-Mouthoumet, Bram à Prouille et Bram à Saint-Denis⁵²⁸. Pour l'heure, il importe de procéder à plusieurs aménagements sur le territoire communal afin de permettre l'installation de la voie unique et de la gare. Le passage des trains entre thézan et Montsérét impose la construction d'un pont sur la rivière d'Aussou. Celui-ci, dit pont de fer, sera financé pour partie par la Cie du Tramway et pour partie par la commune⁵²⁹. De son côté, la Compagnie doit prendre langue avec des dizaines de propriétaires pour acquérir les bandes de terrains indispensables à l'établissement de la voie.

Dans la mesure où la ligne de Thézan à La Nouvelle (aujourd'hui Port-La-Nouvelle) fonctionne déjà depuis trois ans, Montsérét se retrouve d'entrée de jeu reliée à Narbonne, à Carcassonne, via les Palais où se situe l'embranchement avec la ligne des Hautes-Corbières menant jusqu'à Mouthoumet, et à la mer. La direction de Narbonne est la plus fréquentée par les montsérétois : avec un départ à 7 h 17 de Montsérét, Saint-André à 7 h 26, Bizanet à 7 h 43 ; après un arrêt aux portes de Montredon, le tramway parvient à 8 h 30 à son terminus narbonnais du Boulevard de la Gare. La liaison avec Lézignan est plus laborieuse⁵³⁰. Le voyageur doit se rendre à Thézan (soit par ses propres moyens soit par un train allant vers Mouthoumet) où il prendra à 8 h 18 le train en provenance de La Nouvelle qui le mènera jusqu'au chef-lieu de canton à 9 h 35. Le petit train circulant même le dimanche, les services de ce réseau de transport par voie ferrée sont très appréciés par les particuliers. En revanche, sa capacité réduite (chaque wagon ne peut transporter que dix tonnes), sa vitesse limitée et le coût de l'inévitable transbordement des barriques et autres marchandises dans les trains des grandes compagnies en fragiliseront très rapidement sa position sur le marché viticole.

Le Petit train est à l'origine de la mort accidentelle d'un natif de Montsérét employé par la Compagnie des tramways de l'Aude. Le 14 février 1906, Achille Vié est écrasé par un train effectuant une manœuvre en gare d'Ouveillan. Le 28 juin suivant, sa veuve, Marie Espeut (1882-1970), donnera naissance à un enfant posthume prénommé Achille comme son défunt père. Remariée en 1912 avec Alcide Vaissière, Marie Espeut aura le malheur de se retrouver à nouveau veuve après le décès de son second mari fauché sur le front d'Artois en 1915.

1.5. La laborieuse instruction de la jeunesse locale.

⁵²⁷ A. C. Montsérét, délibération du Conseil municipal du 5 janvier 1902, n°47.

⁵²⁸ VIEUX Michel, *Tramways à vapeur de l'Aude. Le petit train des vignes*, Lavelanet, R. Latour Editions, 2011. (Médiathèque Narbonne : 625.6 VIE).

⁵²⁹ A. C. Montsérét, délibération du Conseil municipal du 6 août 1903, n°83.

⁵³⁰ D'après horaires publiés par *La Démocratie sociale*, n° 10, 23 mars 1910, p. 4.

En Narbonnais et à Montségret en particulier, la baisse des cours des vins et, conséquemment, la contraction des revenus des habitants se traduisent rapidement par un reflux démographique. La césure de 1886, nettement perceptible sur les données réunies dans le tableau n°14, est intégralement imputable au retournement complet du solde migratoire, lequel, positif depuis trois décennies, devient franchement négatif : 120 individus quittent la commune entre 1887 et 1896. Au moment où la restructuration du vignoble impliquerait une main-d'œuvre compétente, la baisse des cours incite les propriétaires à restreindre leur personnel.

Dans le même temps, les naissances sont toujours plus nombreuses que les décès : 125 contre 85. Dès lors, le reflux démographique inhérent à la crise phylloxérique est modéré au regard du formidable boum des trois décennies antérieures : 496 habitants en 1891, 474 en 1896, et 497 en 1901. L'essentiel du gain communal capitalisé depuis 1851 est préservé à tel point que, comme nous l'avons vu, Montségret détient sur la période 1851-1901 le taux de croissance de la population le plus élevé des communes audoises. Après 40 années d'intenses bouleversements, le tournant du XX^e siècle signe le retour à l'équilibre démographique : avec un solde migratoire quasiment nul (- 4) et un excédent des naissances sur les décès de 25 unités, la population communale progresse de 21 unités entre 1897 et 1906 (tableau n°14). Par voie de conséquence, les classes sont surchargées. Le 20 novembre 1899, le ministre de l'Instruction Publique accepte de créer la classe enfantine que la municipalité réclamait depuis deux ans. Pour abriter cette nouvelle classe, la commune aménage une partie de l'ancienne école. Le garde champêtre qui y occupait un logement est relogé dans une maison prise en location. La classe enfantine ouvre ses portes le 1^{er} janvier 1900. À l'aube du XX^e siècle, Montségret se retrouve donc avec trois classes et trois enseignants pour encadrer et instruire environ 90 élèves.

En juillet 1894, Jean Mayard, déjà en congé pour maladie, est mis à la retraite. Aubin Bertal arrive à Montségret en 1894 sur recommandation du député Turrel dont la lettre à l'inspecteur d'Académie a au moins le mérite de la franchise : « *C'est à Montségret que j'ai en fait mon principal établissement et que je suis le plus souvent ; ma mère y reste toute l'année. Nous tenons donc à y avoir pour instituteur un ami* »⁵³¹. L'inspecteur d'Académie rechigne à cette nomination car Bertal n'est pas titulaire du Certificat d'aptitude pédagogique mais du seul Brevet élémentaire. Pour autant, Adolphe Turrel aura gain de cause. Ancien de l'École Normale de Carcassonne, il a déjà été en poste à La Redorte, à Saint-Marcel, à Portel, à Ornaisons, où Adolphe Turrel l'a connu et apprécié, et à Lézignan. Marié, il n'a pas encore d'enfants. En 1895, à Montségret, Bertal fait la classe à 35 garçons : cinq du cours moyen, quinze des cours élémentaires et quinze autres du cours préparatoire. Les deux élèves qu'il a présentés au Certificat d'Études ont tous deux été reçus.

⁵³¹ A. D. Audel T 136, dossier Aubin Bertal, lettre d'Adolphe Turrel à l'inspecteur primaire.

Lors de sa visite du 12 juin 1895, l'inspecteur primaire pointe les lacunes scolaires des jeunes montsérétois : « *Par suite de la longue maladie du prédécesseur, M. Maynard, cette école me paraît avoir près de deux ans de retard. Les meilleurs élèves ne dépassent guère la force d'un bon cours élémentaire. M. Bertal les a déjà un peu dégrossis mais il faudra au moins toute l'année prochaine pour les lancer complètement. Ils lisent mal, difficilement. En calcul, je leur pose le problème suivant : 8 ouvriers se partagent 56 francs ; quelle est la part de chacun ? Personne ne peut le raisonner, bien peu trouvent la réponse* »⁵³². Fort critique envers les élèves, l'inspecteur est bien mieux disposé à l'égard du maître : « *La classe est bien organisée. Le maître a un programme, un emploi du temps, un carnet de préparation, l'enseignement est méthodique ; on est sur la bonne voie ; nous marchons mais il faut du temps. J'ai conseillé à M. Bertal d'insister sur la lecture et le calcul, de préparer avec les élèves et avec plus de soins les plans de composition française, de faire plus de croquis géographiques, de donner un enseignement historique plus sobre, plus dépouillé de détails inutiles, de donner des résumés de morale un peu plus courts, de secouer ces esprits endormis, de leur faire faire beaucoup de gymnastique intellectuelle. Il y a une école à relever, je crois qu'elle se relèvera* »⁵³³. À l'issue de cette inspection, Bertal se voit gratifié d'un prometteur 13/20. Au cours des inspections des années suivantes, le jugement vis-à-vis de cet instituteur sera plus critique. Ainsi, en 1899 : « *L'enseignement pourrait être plus vivant, plus intéressant et plus méthodique. Les élèves font des fautes d'orthographe en copiant. Il faut leur faire lire ce qu'ils écrivent. Les interrogations ne sont pas bien conduites. Tout le monde répond à la fois* »⁵³⁴. Résultat : 10/20 seulement. Aubin Bertal quittera bientôt Montsérét pour Argeliers où il enseignera durant vingt ans. Manifestement, le degré d'exigence dans l'enseignement primaire s'est élevé. Combien semblent lointaines les recommandations de catéchèse adressées par l'inspecteur à Philibert Pistre en 1874 !

À partir de 1903, les instituteurs de Montsérét sont Alphonse Marty, originaire de Puichéric, et son épouse, native de Mailhac. Les enfants sont encore nombreux au village. En 1910, Alphonse Marty n'a pas moins de 39 garçons sous sa férule. La commune éprouvant des difficultés à assurer le renouvellement du mobilier de ses trois classes, le maire, Urbain Albert, se tourne vers le Conseil général : « *Le mobilier de l'école des filles et de la classe enfantine, composé de vieilles tables d'ancien temps, se trouve hors d'usage et doit être renouvelé. La commune de Montsérét se trouvant sans ressources, ne peut faire le sacrifice de cette dépense. Dans ces conditions, j'ai l'honneur de solliciter de la bienveillance de la commission départementale une concession de tables-bancs pour les deux classes ci-dessus* »⁵³⁵. L'ensemble vise à installer correctement une soixantaine d'élèves. La demande est appuyée par une recommandation émanant du sous-secrétariat d'Etat du Ministère de la Guerre, portefeuille

⁵³² A. D. Aude 1 T 136, dossier Aubin Bertal, rapport de l'inspecteur primaire sur l'école publique de garçons visitée le 12 juin 1895, commune de Montsérét.

⁵³³ *Ibid.*

⁵³⁴ A. D. Aude 1 T 136, dossier Bertal, inspection du 3 février 1899.

⁵³⁵ A. C. Montsérét, délibération du Conseil municipal du 16 mars 1910.

occupé alors par Albert Sarraut, député de la circonscription. Le 26 mars suivant, la commune se voit accorder 15 tables-bancs, soit la moitié de la requête.

Alphonse Marty ne répugne pas à recourir à l'occitan pendant les heures de classe comme en témoignent trois anecdotes mettant en scène le même enfant quelque peu en délicatesse avec les leçons d'Histoire ou de Sciences naturelles. Premier tableau : l'enfant se dandine en récitant d'une voix monocorde : « *Nos ancêtres les gaulois, ils étaient des barbares, des barbares, ils étaient des barbares....* » et M. Marty de s'impatienter : « *Tourno bo diré !* »⁵³⁶. L'enfant, interprétant cette remarque au premier degré, répète sous le regard furibond du maître : « *Ils étaient des barbares, des barbares...* ». Second tableau, mêmes acteurs, même décor : « *Le pape Pie VII..., le pape Pie VII..., le pape Pie VII ...* » Et le maître, excédé, de ponctuer ces hésitations par un singlant : « *Et Camille caguet !* ». Troisième tableau : « *Qui était M. Pasteur ?* ». Camille, pour une fois prompt à répondre : « *Pasteur il faisait de la paste !* ». L'enseignant, effondré : « *Si es pas malherous, Mousieu Pasteur qué fasio de la pasta !* »⁵³⁷. Bien sûr, ici comme dans tout l'espace occitanophone, en 1900, le patois comme on dit au village, n'est pas la langue de l'école. Au contraire, l'instituteur s'évertue à inculquer orthographe, grammaire et composition françaises. Mais ces anecdotes prouvent combien cette langue est toujours prête à resurgir, même dans la bouche du maître, dès qu'on passe à l'exercice oral. Il est vrai qu'à en croire la tradition orale, à Montsérét, du temps d'Alphonse Marty, la punition n'était pas conventionnelle puisque, à un élève qui ne savait pas sa leçon, le maître d'école disait : « *En iras me faire des vers !* ». Et l'élève, sachant que cet ordre n'avait rien à voir avec un quelconque exercice de versification, d'aller en quête de lombrics destinés à servir d'appât lors des parties de pêche du maître.

Quelques élèves de familles modestes reçoivent un soutien sous forme de bourses. Pour prétendre poursuivre ses études avec une aide publique, il faut être un très bon élève puisque cette allocation est attribuée à l'issue d'un sévère « concours des bourses » mais ce seul critère ne saurait suffire. Le 23 mai 1903, le Conseil municipal aborde en ces termes le cas d'un enfant du village : « *Le jeune Aristide Vié, élève de l'école communale de garçon de Montsérét, a subi avec succès les épreuves de l'examen aux bourses des lycées et collèges de France, le 2 avril dernier. Considérant que la famille de ce garçon se trouve dans l'indigence la plus complète, dont le chef, ramonet ne gagne que 500 francs, somme moins que suffisante pour subvenir aux besoins des six membres qui la composent, considérant en outre que le père est un militant du parti républicain dans la commune. Vu l'intelligence et la capacité du postulant qui est orphelin de mère, pour tous ces motifs, le Conseil municipal serait heureux que le gouvernement de la République prenne en considération la situation tout à fait digne d'intérêt de cette famille de prolétaires, accordât une bourse entière avec trousseau au fils Vié* »⁵³⁸. Suite à cette requête,

⁵³⁶ Traduction, « *Répète-le* »

⁵³⁷ Je tiens ces trois anecdotes de ma grand-mère paternelle qui avait effectué sa scolarité primaire à Montsérét en même temps que l'élève en question.

⁵³⁸ A. C. Montsérét, délibération du Conseil municipal du 23 mai 1903.

en 1904, l'État accorde à cet élève trois quarts de bourses, soit 375 francs, pour poursuivre en tant qu'interne ses études au collège Victor Hugo de Narbonne⁵³⁹. Mais le quart de la pension restant à charge est hors des possibilités de la famille. C'est pourquoi, le 19 juin suivant, « *considérant que l'élève Aristide Vié, boursier au collège de Narbonne, est intelligent, sage et studieux, le maire fait ressortir que ce jeune élève est digne d'intérêt, qu'il est un des premiers de sa classe, que sa famille est indigente et ne peut absolument subvenir à son entretien* »⁵⁴⁰, la municipalité prend en charge les 100 francs restants sur le coût de la pension. En l'occurrence, les fonds communaux furent judicieusement utilisés puisque cet élève du collège obtiendra en juillet 1909 la première partie du baccalauréat⁵⁴¹, devenant par là-même avec Georges Conte, futur médecin et maire de Montsérét, l'un des deux premiers bacheliers de Montsérét.

2. Les heures sombres de la « Belle Epoque ».

Au tournant du siècle, une série de difficultés d'ordre météorologique et économique va plonger la commune dans une période de crise prolongée.

2.1. Crue, gel et.... indemnités.

Les aléas climatiques sont inhérents à toute activité agricole. Pour autant, il semble que les dégâts soient plus conséquents que par le passé à moins que les élus locaux ne saisissent mieux les opportunités d'indemnisation. En décembre 1897, un dégrèvement d'impôt foncier est sollicité car « *la pluie torrentielle qui est tombée sur le territoire de la commune dans la journée et dans la nuit du 14 novembre dernier a produit une forte crue des rivières d'Aussou dont les eaux ont créé de grands dommages aux propriétés riveraines* »⁵⁴². Quelques mois plus tard, ce sont les pertes générées par le gel que déplorent les Montsérétois. La relation de l'événement et de ses conséquences est édifiante, même si, une fois encore, argumentant pour recevoir des subsides, le maire a tendance à forcer le trait : « *Les dommages occasionnés aux vignobles par les gelées des 26 et 27 mars 1898 sont beaucoup plus grands qu'on ne l'aurait cru tout d'abord ; dans certains cantons, presque tous les premiers bourgeons, ceux qui donnent des fruits, ont été détruits. Les pertes subies par quelques propriétaires sont très grandes* »⁵⁴³. Le Conseil municipal sollicite pour ces derniers un dégrèvement d'impôt et demande à la préfecture de lui adresser « *les feuilles spéciales destinées à recevoir les déclarations de pertes des intéressés* »⁵⁴⁴. Il faut croire que le désastre fut circonscrit à une partie du terroir communal puisque, aussitôt achevées ces vendanges 1898, l'un des deux

⁵³⁹ *La Dépêche, journal de la Démocratie*, n°13050, 35^e année, dimanche 6 mars 1904.

⁵⁴⁰ A. C. Montsérét, délibération du Conseil municipal du 19 juin 1904.

⁵⁴¹ *L'Express du Midi, organe quotidien de défense sociale et religieuse*, mercredi 28 juillet 1909, 19^e année, n°6107, p. 3.

⁵⁴² A. C. Montsérét, délibération du Conseil municipal du 22 décembre 1897, n° 315.

⁵⁴³ A. C. Montsérét, délibération du Conseil municipal du 15 avril 1898, n° 327.

⁵⁴⁴ *Ibid.*

propriétaires des Ollieux, François Lignon, vend 3 500 hl à deux francs le degré-hecto⁵⁴⁵. Quelques jours plus tard, Adolphe Turrel obtient 24 francs l'hl pour ses 5 000 hl récoltés à Montségret, Sainte-Marie et Ornaisons⁵⁴⁶ et, le mois suivant, Simonnet Berthomieu vend 500 hl à ce même prix de 24 francs l'hl⁵⁴⁷.

Le froid sévit à nouveau à Montségret le 27 mars 1899, soit un an, jour pour jour, après les précédentes gelées. Désormais très réactive, la municipalité délibère dès le lendemain : « *Les gelées des 26 et 27 mars ont été désastreuses pour le vignoble de Montségret. La végétation, sous l'influence d'un hiver trop peu rigoureux, était fort avancée, et les premiers bourgeons, ceux qui portent des fruits, étaient déjà presque complètement éclos ; les deux fortes gelées d'hier et d'avant-hier ont tout détruit* »⁵⁴⁸. Les élus ou, plus sûrement, le secrétaire de mairie, n'entendent pas s'astreindre à un surcroît de travail puisque la suite de la requête reprend textuellement la délibération prise en avril 1898 : pertes massives, demandes de dégrèvement d'impôt et d'envoi des formulaires de déclarations de pertes !

1900 est une année particulièrement pluvieuse y compris pendant les vendanges. Toujours prompt à verser dans le misérabilisme, l'ancien ministre Adolphe Turrel note en marge de ses statistiques de récolte à Sainte-Marie-des-Ollieux : « *Année de vendanges pluvieuses, de raisins pourris et de mévente terrible. Année de misère, vin à 20 sous* »⁵⁴⁹. Excès manifeste de pessimisme puisque, à l'automne 1900, il négocie ses 3 500 hl en cave à Montségret à 18 francs l'hl⁵⁵⁰. La mévente persiste. En décembre, le correspondant méridional de la *Revue de Viticulture* dresse un panorama inquiétant du marché vinicole : « *Aucun viticulteur ne vend, aucun négociant n'achète. C'est la stagnation, c'est le marasme, c'est la mévente absolue. Il n'est plus question du vin dans un pays où, pourtant, les caves sont pleines. Les affaires sont nulles [...]. Cette situation pourtant ne saurait se perpétuer. Il faudra bien que les caves se vident, que le viticulteur vende pour payer ses ouvriers [...]. Mais enfin, à un moment, il faudra liquider, il faudra vendre car personne n'est organisé pour loger deux récoltes. Et c'est alors que les prix risquent de s'effondrer complètement à moins que la loi sur les boissons hygiéniques et la loi sur les octrois ne donnent un élan nouveau à la consommation* »⁵⁵¹. Le salut de la viticulture méridionale est mis entre les mains du législateur : il en sera ainsi tout au long du XX^e siècle.

L'indicateur des vignobles méridionaux, conçu pour informer courtiers et négociants sur les quantités et les types de vin à leur disposition dans les principales exploitations, fournit

⁵⁴⁵ Revue commerciale de la *Revue de Viticulture*, n°251, 8 octobre 1898, p. 488.

⁵⁴⁶ *Le Progrès agricole et viticole*, n°41, 9 octobre 1898, p. 449-450.

⁵⁴⁷ *L'Echo de Narbonne, journal républicain radical politique littéraire, agricole et judiciaire de l'Aude*, n°65, 2^e année, dimanche 13 novembre 1898, p. 1

⁵⁴⁸ A. C. Montségret, délibération du Conseil municipal du 28 mars 1899, n° 352.

⁵⁴⁹ Archives personnelles. Vingt sous correspondent à un franc, sous-entendu un franc le degré-hectolitre, soit 10 francs l'hl pour un vin de 10°.

⁵⁵⁰ Revue commerciale de la *Revue de Viticulture*, t. 14, n°357, 20 octobre 1900, p. 442.

⁵⁵¹ *Revue de Viticulture*, t. 14, n°365, 15 décembre 1900, p. 666.

pour l'année 1903 une première répartition des quantités produites par les propriétés viticoles de la commune (cf tableau n°19).

Tableau n°19
Les principales propriétés viticoles de la commune de Montsérét en 1903

<i>Propriétaires</i>	<i>Production (en hl)</i>	<i>Propriétaires</i>	<i>Production (en hl)</i>
Huc Maurice (Les Ollieux)	4 000	Crémilh Paul	600
Lignon François (Les Ollieux)	4 000	Turrel Alphonse	500
Turrel Adolphe	3 500 (dont 2 500 à Ste-Marie et 1000 à La Cafforte)	Turrel Elizabeth	500
		Turrel Léopold	500
Vve Turrel Lézida	2 500	Vaissière Alcide	400
Conte Adoré	1 500	Lebrau Emile	350
Rivière Antoine	1 000	Fabre Jules	300
Berthomieu Siméon	1 000	Bertrand Ambroise	300
Bergès Etienne	600	Azeau Albéry	250
Lebrau Joseph	600	Perrouty Paul	250
Sivade Ulysse	600	Caraguel Emilien	400

Source : *Indicateur des Vignobles méridionaux*, 2^e édition, p. 545-546.

Au printemps 1904, la crise viticole s'exacerbe : à un franc le degré-hectolitre, les recettes ne couvrent plus le prix de revient, même dans les vignobles de plaine. En octobre 1906, Adolphe Turrel vend les 8 000 hl de ses quatre caves de Montsérét, Sainte-Marie-des-Ollieux, Ornaisons et Bouquignan à 12,50 francs l'hl⁵⁵² soit la moitié du prix obtenu en 1898 et trois à quatre fois moins que 25 ans auparavant. Cette régression du profit viticole trouve son écho en termes démographiques. La nuptialité est en chute libre : deux mariages sont célébrés à Montsérét en 1906, un seul en 1907.

Dans ce contexte particulièrement morose, une distinction républicaine représente pour les récipiendaires un rayon de soleil au cœur de l'orage. Le 3 avril 1903, à l'occasion de sa venue à Lézignan, désormais terre radicale-socialiste, le ministre de la Marine, Camille Pelletan, distribue force décorations. Adoré Conte, maire de Montsérét, reçoit des mains ministérielles les insignes de chevalier du Mérite agricole⁵⁵³. En janvier 1905, c'est au tour de

⁵⁵² *Le Progrès agricole et viticole*, 14 octobre 1906, n°41, p. 470.

⁵⁵³ *Journal officiel de la République française* du 11 juin 1903, p. 3643. Cette distinction est mentionnée dans *Chronique politique de Lézignan 1892-1903*, chapitre 9 <http://sites.google.com/lezignanchroniquedunautretemps>

l'un de ses vieux compagnons en radicalisme, Simon Berthomieu, d'être honoré du même ruban violet pour « 30 ans de pratiques agricoles et des améliorations apportées à la culture de la vigne »⁵⁵⁴.

2.2. Ouvriers et ouvrières ou la mémoire perdue des vigneron sans terre.

En 1902, le patrimoine viticole audois d'Adolphe Turrel est à son zénith. Le régisseur de son exploitation montsérétoise dirige une équipe d'une trentaine de salarié.e.s. Il remplit méticuleusement la feuille de quinzaine même si l'identification des individus ne s'opère pas systématiquement par leur patronyme mais par leur prénom ou diminutif (Birginie ficelle, Paulain...), leur lieu de résidence (la fille de Font Sainte, Antonain Cafforte...), leur nationalité (Joseph l'espagnol, l'italienne...) ou leurs attributions (la ramonette de Sainte-Marie, la bergère de la Cafforte...). La plupart des hommes gagnent 2 francs par jour mais deux adolescents perçoivent seulement 1,50 franc. À la « colle des femmes », payées un franc par jour, est adjoint durant quelques jours un jeune garçon, rémunéré au même tarif (cf la transcription de cette feuille de quinzaine en document n°). De la mise en regard de ces feuilles de quinzaine du printemps 1902 avec celle établie sur la même propriété en juillet 1896 (document n°) transparaît une diminution du salaire journalier des femmes de 25 centimes, soit 20 % en six ans. Appolonie Barthélémy (1869 - ca 1940), épouse du régisseur Paul Bacave, fait alors office de *mousseigne* ; elle est payée 1,25 franc par journée contre un franc pour les autres ouvrières. En contrepartie de ce surplus salarial de 25 %, cette cheffe d'équipe assure le rendement de la colle des femmes et fait remonter auprès de son mari régisseur les éventuels dysfonctionnements ou récriminations.

Bientôt, une vague de protestation des ouvriers viticoles submerge le bas Languedoc viticole. Entre janvier et mars 1904, à l'appel de la Fédération des travailleurs agricoles du Midi, des grèves éclatent dans 45 communes audoises dont Boutenac, Ornaisons et Bizanet⁵⁵⁵. Après une accalmie, le mouvement reprend entre décembre 1904 et février 1905 : les ouvriers viticoles de 29 communes se mettent en grève⁵⁵⁶. À Montsérét, ces travailleurs ne sont pas encore organisés en syndicat et il n'y aura pas de grève. Pour autant, ils ne sont pas insensibles aux rapports de force qui se nouent dans les villages et « campagnes » du voisinage. Lorsqu'ils ont vent des avantages obtenus dans la contrée (majoration salariale, réduction du temps de travail journalier, ou, encore, octroi de vin), les salariés montsérétois s'empressent de réclamer à leurs propriétaires respectifs une gratification équivalente.

⁵⁵⁴ *Journal officiel de la République française* du 14 janvier 1905, p. 299.

⁵⁵⁵ D'après MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES, DIRECTION DU TRAVAIL, *Statistique des grèves et des recours à la conciliation et à l'arbitrage survenus pendant l'année 1904*, Imprimerie nationale, Paris, 1905.

⁵⁵⁶ *Ibid.*

Selon toutes probabilités, les principales conditions de l'accord intervenu le 9 février 1904 entre ouvriers et propriétaires de Thézan sous arbitrage préfectoral sont appliquées à Montsérét, tout au moins aux Ollieux et à Sainte-Marie⁵⁵⁷. La durée du travail des hommes et des femmes, fixée à 8 heures du 1^{er} février au 31 octobre, est réduite à 6 h ½ du 1^{er} novembre au 31 janvier mais le salaire journalier est également moindre pendant les mois d'hiver. Les journaliers perçoivent 2,50 francs de novembre à janvier et 2,75 francs de février à octobre, les journalières 1,25 franc toute l'année. La différenciation opérée entre les trois mois d'hiver et le restant de l'année est corroborée par le dicton occitan *En febrier, jornal entier* [En février, journée entière]. Autrement dit, la journée de travail s'allongeant, les salariés travaillent davantage et sont mieux rémunérés. Les « volants », employés pour un travail et un temps déterminés, gagnent 50 centimes de plus que les journaliers du domaine. Les vendanges sont plus rémunératrices : quatre francs par jour et trois litres de vin pour les hommes, deux francs et un litre de vin pour les femmes. Ce salaire majoré a pour contrepartie une durée de travail plus longue. Ce même contrat précise que « pendant les vendanges, le travail s'effectue du lever au coucher du soleil, avec pour repas : ¾ heure au déjeuner, 1 heure ½ au dîner et ½ heure au goûter ; le litre de vin donné en plus remplace le « vin à la vigne »⁵⁵⁸. Toujours selon ce contrat collectif conclu à Thézan, la différence de rémunération entre ouvriers et ouvrières est maximale pour les travaux de greffage. La journée de huit heures est alors payée 3,50 francs et 2 litres de vin pour les hommes alors que « les femmes recevront leur salaire habituel », soit 1,25 franc ou 35 % du salaire des hommes. Bien que le greffage requière habileté, précision et patience, autant de qualités estimées inhérentes à la « nature féminine », à Montsérét comme ailleurs, les femmes ne sont pas sollicitées pour le greffage proprement dit mais affectées au buttage (*ammotage*, en occitan), c'est-à-dire au recouvrement des greffes par de la terre fine⁵⁵⁹.

2.3. Les événements de 1907 : « Du pain ou la guerre » ... en toute légalité.

Il serait superfétatoire et peu instructif de reprendre ici la litanie des événements qui embrasèrent le Midi viticole au printemps 1907. Je m'en tiendrai donc, avec le peu d'éléments à ma disposition, à tenter d'apprécier l'implication des Montsérétois dans ce mouvement.

Les meetings dominicaux organisés dans un premier temps dans des bourgs puis dans des villes de plus en plus importantes ponctuent la gradation dans l'intensité du mécontentement. Cet astucieux procédé par tache d'huile s'avère particulièrement efficace pour mobiliser un nombre croissant d'individus et, par là-même, sensibiliser l'opinion publique et les responsables politiques. Le dimanche 24 mars, Marcellin Albert, exploitant viticole à Argeliers

⁵⁵⁷ Ce contrat est reproduit *in extenso* dans SARCOS Osmin, « Carcassonne : la grève des ouvriers viticulteurs », *Revue de Viticulture*, n°534, t. XXII, 10 mars 1904, p. 288-290.

⁵⁵⁸ *Ibid.*, p. 290.

⁵⁵⁹ Cf ESCUDIER Jean-Louis, « Techniques agricoles et division du travail selon le genre : le greffage de la vigne, 1870-1950 », dans BOUILLON Didier, GUILLERME André, MILLE Martine, PIERNAS Gersende (dir.), *Gestes techniques - techniques du geste. Approches Pluridisciplinaires*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2017, p. 283-297.

donne une conférence devant 300 vignerons à Sallèles-d'Aude⁵⁶⁰. 600 personnes se retrouvent à Bize le 1^{er} avril. À Ouveillan le 7 avril, l'auditoire est estimé à un millier d'individus et à plus de 5 000 à Coursan le 14 avril. Le 21 avril, quelque 15 000 vignerons et vigneronnes se regroupent à Capestang. Désormais, les organes de presse n'évoquent plus une conférence mais un rassemblement.

Les auteurs d'une chronique des événements ne citent pas Montsérét parmi les communes représentées au cortège des 20 à 25 000 personnes manifestant à Lézignan le 28 avril. Pourtant, même si la commune n'est pas encore fédérée, à n'en pas douter, un certain nombre de viticulteurs de Montsérét rejoignent leur chef-lieu de canton puisqu'il est précisé que « *quelques communes non encore fédérées, telles que Narbonne, figuraient également dans le cortège* »⁵⁶¹. Le dimanche suivant, 5 mai, lors du meeting de Narbonne, chaque commune est priée d'arborer devant sa première file, une pancarte indiquant le nom de la localité afin de faciliter le dénombrement des participants ; un délégué relève le nombre des habitants de sa commune qu'il communiquera à l'organisation de la manifestation. Ce dispositif sera renouvelé lors de tous les autres grands meetings. Ce 5 mai, la participation des montsérétois au défilé de Narbonne est certaine. Probablement, ferment-ils le cortège puisque Montsérét est la dernière commune citée par les chroniqueurs qui « *postés devant l'Hôtel de Ville, relèvent les inscriptions au fur et à mesure qu'elles défilent sous leurs yeux* »⁵⁶².

les pancartes se font plus parlantes ; elles n'ont plus seulement vocation à identifier une localité mais à afficher la détermination de ses dépositaires

⁵⁶³ Le 12 mai, au meeting de Béziers,. Sous le nom de leur commune, les montsérétois inscrivent cette phrase-choc : « *Du pain ou la guerre* »⁵⁶⁴. Lors des meetings suivants, Montsérét et ses slogans ne sont plus relevés par les chroniqueurs. Il ne fait pourtant aucun doute que la plupart des montsérétois furent partie prenante de l'immense rassemblement de Montpellier le 9 juin mais son ampleur rend alors tout relevé complexe et aléatoire⁵⁶⁵.

Après la richesse des années 1880, on peine à imaginer ces viticulteurs ou leurs enfants regroupés sous une pancarte proclamant « *Du pain ou la guerre* » d'autant que ce slogan intransigeant est en décalage complet avec l'attitude de la municipalité radical-socialiste. Mais, il est tout à fait possible qu'en ces temps particulièrement agités l'inscription ait été proposée et adoptée sans en référer aux édiles municipaux. De fait, Montsérét n'apparaît pour la première

⁵⁶⁰ Sur Marcellin Albert, voir notamment MAITRON Jean, *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français*, t. 10, 1972, p. 122-123 et CAZALS Rémy (dir.), *Les Audois. Dictionnaire biographique*, Carcassonne, Société d'études scientifiques de l'Aude, 1990, p. 62.

⁵⁶¹ BOYER César et PAYRET J., *Au pays des Gueux. Les Grands meetings. Historique et documents*, Paris, 2^{ème} édition, août 1907, p. 43.

⁵⁶² *Ibid*, p. 51.

⁵⁶³ *Le Midi, journal républicain quotidien*, n°1686, 7 mai 1907, p. 4.

⁵⁶⁴ *Ibid*, p. 70.

⁵⁶⁵ Le premier ouvrage mentionnant les inscriptions des pancartes est celui de César Boyer et J. Payret. Dans leurs ouvrages respectifs, Jean Fournel (*Avec ceux d'Argelliers. Un acte de l'énergie méridionale*, Les Éditions languedociennes, 1908), Jean-François Garridou (1970), Urbain Gibert (1970) et Félix Napo (1971) reproduisent cette même liste de slogans sans indiquer leurs sources.

fois parmi les "communes fédérées" publiées par *Le Tocsin* que dans la liste du 7 mai 1907, c'est-à-dire après la manifestation du 5 mai à Narbonne⁵⁶⁶. Comme on compte à cette date plus d'une centaine de communes fédérées, force est de constater que les Montsérétois emboîtent le pas au mouvement de révolte bien plus qu'ils ne le suscitent. On se doit aussi de signaler la pancarte conservée aujourd'hui encore au domaine des Ollieux. Le texte en est sibyllin : *Le voilà le traître/ Voilà le coupable/Morts aux bandits* ». D'origine incertaine vu que ce slogan n'est répertorié nulle part, cette pancarte n'en reste pas moins le témoignage d'un profond sentiment de révolte.

Conformément aux directives des animateurs du mouvement, le Conseil municipal de Montsérét démissionne le 11 juin et tous ses membres, maire et adjoint en tête, signent un texte volontariste : « *Les soussignés, membres du Conseil municipal de la commune de Montsérét réunis en séance, adressent à M. le Préfet de l'Aude leur démission collective, conformément à la décision prise par le Comité d'Initiative d'Argeliers au meeting de Montpellier à la date du 9 juin courant, et conformément aussi à la décision prise par le Comité de défense viticole local, représentant les vœux de toute la population* »⁵⁶⁷. Le maire, Adoré Conte, est manifestement embarrassé de remettre cette démission. Il ne tient absolument pas à couper les ponts avec les autorités préfectorales et le gouvernement radical-socialiste auquel appartient Albert Sarraut, le député de la circonscription. Le ton de sa lettre d'accompagnement, toute en subtilité, frise le mot d'excuse : « *J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la décision collective du Conseil municipal de ma commune. Poussé par les événements et la circonstance actuelle, j'ai été obligé de prendre cette grave détermination. Comptez toujours et quand même sur mon dévouement absolu à la cause de la République démocratique et sociale. Veuillez agréer, Monsieur le sous-préfet, l'assurance de mon dévouement* »⁵⁶⁸. Le contraste est net avec la détermination affichée par les membres du Conseil municipal dans leur démission collective. À l'évidence, soucieux de ne pas insulter l'avenir, Adoré Conte entend conférer plus de mesure et de distance à cet acte de démission collective.

Devant l'ampleur de la contestation, le positionnement politique d'Albert Sarraut, jusqu'alors inconfortable, devient intenable. Soucieux de ne pas se couper irrémédiablement des petits viticulteurs qui constituent son socle électoral, il annonce sa démission du gouvernement le 18 juin. Le jeune ex-ministre soutient à la tribune de la Chambre des Députés que sa décision ne saurait être interprétée comme un désaveu de la politique gouvernementale. Il fait référence à son « fief » électoral de la seconde circonscription de Narbonne, laquelle regroupe les cantons de Lézignan, Durban, Coursan et Ginestas dont la commune d'Argeliers : « *C'est chez moi, dans ma circonscription que se concentre toute l'intensité du triste drame que vous savez [...]. J'aurai acquis le droit de me retourner vers ceux dont je reste l'élu, à qui j'ai fait ce sacrifice et de leur dire dans un suprême appel : Ayez confiance dans la République et*

⁵⁶⁶ *Le Tocsin*, n° 3 du 5 mai 1907.

⁵⁶⁷ A. D. Aude 5 M 79.

⁵⁶⁸ *Ibid.*

rentrez dans la voie de l'ordre et de la légalité hors de laquelle on ne peut attendre que plus d'infortune et plus de misère »⁵⁶⁹. Nul doute que cette démission ait soulagé les radicaux-socialistes de Montsérét enfin « libres » de s'engager plus franchement dans le mouvement sans apparaître comme des traîtres aux yeux de leur mentor politique.

Pour autant, dès que la tension retombe, Montsérét retrouve la voie légaliste. En retirant sa démission collective dès le 4 août, un des tout premiers de l'arrondissement de Narbonne, le Conseil municipal fait preuve d'une pusillanimité confinante au zèle clientéliste. Bien d'autres villages de la contrée seront bien moins empressés de rentrer dans le rang. À Saint-André-de-Roquelongue, à Luc-sur-Orbieu, à Ornaisons, à Embres-et-Castelmaure, à Portel, à Sigean et, bien sûr, à Narbonne, la préfecture procédera à l'automne à la convocation des électeurs pour remplacer les municipalités toujours démissionnaires. Au total, des élections municipales seront nécessaires dans 41 des 79 communes de l'arrondissement de Narbonne⁵⁷⁰. Les opposants au régime, de droite comme de gauche, s'indignent de cette attitude et ne manquent pas de le faire savoir via la presse régionale. Sous le titre vengeur « Le Pilon », le quotidien républicain modéré *Le Télégramme* entend pointer « les faits qui sont autant de trahisons à la cause viticole ». Montsérét se voit octroyer le « privilège » d'inaugurer cette peu reluisante rubrique : « *L'arrondissement de Narbonne tout entier vient au premier rang dans le mouvement viticole. Toutes les municipalités ont donné leur démission et les ont maintenues. Seule, au milieu de toutes, une municipalité a trahi la cause de la viticulture. C'est celle de Montsérét, petit village des Corbières de 500 habitants. Montsérét a le malheur d'être tyrannisé par le nommé Corrit, maire blocard dévoué à Sarraut et poirauté par lui. Ce n'est que par force qu'il a donné sa démission. La Dépêche annonce qu'il l'a retirée. C'est odieux tout simplement. Nous ne vivons à Montsérét que de la vente du vin. Si notre maire est traître à nos intérêts, il faut le rappeler à son devoir. La population entière est indignée de tant de trahisons et de lâchetés. Nous espérons qu'elle fera justice de ce farceur qui, guidé par un instituteur modèle, s'attache à l'écharpe avec tant d'acrimonie. Que les bons villageois se réunissent et somment leur maire de s'expliquer. Il faut en finir* »⁵⁷¹

Cet attachement d'une majorité de Montsérétois au parti gouvernemental se confirme lors de l'élection cantonale organisée le 27 octobre suivant. Fort d'une popularité à son zénith, Ernest Ferroul met en sourdine son appartenance au jeune Parti socialiste. Il pose sa candidature à toutes les élections partielles sous l'étiquette « *Défense viticole* ». Dans le canton de Lézignan, il vient défier Léon Castel, maire radical-socialiste de Lézignan, conseiller d'arrondissement et homme-lige d'Albert Sarraut. Défi hasardeux mais couronné de succès : Ernest Ferroul, est élu au premier tour. Mais, à Montsérét, les électeurs restent majoritairement fidèles à Léon Castel. Ernest Ferroul étant élu dans plusieurs cantons, de nouvelles élections sont organisées en janvier 1908 dans le canton de Lézignan. Cette fois, Léon Castel bat le maire de Saint-André-de-

⁵⁶⁹ *Journal officiel de la République française, Débats, Chambre des députés*, 1^{ère} séance du 18 juin 1907.

⁵⁷⁰ A. D. Aude 5 M 72.

⁵⁷¹ *Le Télégramme*, n°4152, vendredi 9 août 1907, p. 3.

Roquelongue, Arthur Franc, conservateur proche des membres du comité d'Argeliers. À nouveau, les électeurs de Montsérét accordent leur préférence à Léon Castel⁵⁷².

Les manifestations de 1907 furent loin d'être inutiles. La Confédération Générale des Vignerons (CGV) constituée dès le 22 septembre suivant devient pour des décennies l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics. Les viticulteurs de Montsérét y adhèrent massivement : en février 1908, sur une déclaration de récolte communale de 31 867 hectolitres pour l'année 1907, 22 123 hectolitres sont représentés à la CGV, soit une proportion voisine de 80 %, comparable à celle de l'ensemble de l'arrondissement⁵⁷³. Les exploitants viticoles voient certaines de leurs revendications satisfaites : déclaration de récolte obligatoire, corps de contrôleurs en charge de lutter contre les pratiques frauduleuses... À terme, ces mesures contribueront à assainir un marché pléthorique.

Désireux d'associer ouvriers et ouvrières à leur cause, les propriétaires avaient pris au plus fort de la révolte l'engagement d'améliorer le sort de leurs salariés dès que le cours des vins se relèverait. Les journaliers tiennent tout particulièrement à voir se concrétiser la promesse de l'attribution d'une ration quotidienne de vin. Le secrétaire de la fédération des travailleurs agricoles du Midi, Paul Ader, lui-même ouvrier agricole à Cuxac-d'Aude, assure une série de conférences dans les villages. Au cours de la réunion qu'il tient à Montsérét le 2 février 1908, il exhorte les salariés agricoles de la commune à se regrouper en un syndicat et les informe sur les modalités de sa création⁵⁷⁴.

Si un tel projet ne se concrétise pas sur le moment, trois jours plus tard, le 5 février, les 128 ouvriers et ouvrières de Saint-André (88 hommes et 40 femmes) se mettent en grève sur la base de la revendication suivante : octroi de deux litres de vin par journée de travail pour les hommes et un litre pour les femmes. Le sous-préfet de Narbonne estime que « *la grève a eu pour but de leur rappeler [aux propriétaires] leurs promesses qu'ils avaient une tendance marquée à vouloir oublier* »⁵⁷⁵. Il est vrai que la plupart des grands propriétaires fonciers professent alors ouvertement des idées conservatrices et s'opposent farouchement au régime républicain et à ses représentants, préfets et sous-préfets. En cette période de taille et de labour, les employeurs ne sont pas en position de force. Après seulement trois jours de grève, un compromis est trouvé : dorénavant, les journaliers recevront 2,75 francs et deux litres de vin par jour, les femmes 1,40 franc au lieu de 1,25 franc. Le travail reprend dès le 9 février. Certes, Saint-André n'est pas Montsérét. La plupart des ouvriers agricoles du village entretiennent des rapports plus étroits avec leur patron. Celui-ci prête à son salarié le cheval ou le mulet, voire du matériel pour cultiver le dimanche ses quelques lopins gagnés sur la garrigue. Mais, à n'en pas

⁵⁷² Cf ESCUDIER Jean-Louis, *Deux siècles d'élections à Montsérét (Aude)*, op. cit., 2000.

⁵⁷³ *Vendémiaire*, bulletin officiel de la CGV, 15 février 1908, n°7, p. 5.

⁵⁷⁴ A. D. Seine-Saint-Denis 35 J 46, fonds de la Fédération CGT de l'Agriculture.

⁵⁷⁵ A. D. Aude 10 M 136 (ex 15 M 132).

douter, les ouvriers des « campagnes » (Les Ollieux, Sainte-Marie) surent réclamer l'attribution de cette ration de vin.

2.4. La terrible grêle d'août 1908.

La crise sociale apaisée, d'autres épreuves attendent les Montsérétois. À l'automne 1907, l'ensemble du Midi méditerranéen connaît des pluies diluviennes et, par voie de conséquence, des inondations mémorables. À Montsérét, les chemins ruraux subissent, comme à l'accoutumée, l'essentiel des dégâts. La réparation des radiers endommagés se chiffre à 1 600 francs dont la moitié sera prise en charge par une subvention d'État allouée par l'entremise d'une commission départementale chargée de la répartition des fonds de secours⁵⁷⁶.

Lors de la campagne vinicole 1907-1908, les cours se raffermissent quelque peu mais peinent à retrouver leur niveau d'antan. À Montsérét, les 700 hl de la cave d'Isidore Bascoulès et une partie de la récolte de François Lignon aux Ollieux trouvent preneur à 13 francs l'hl, soit bien en deçà du niveau atteint au cours des années 1880⁵⁷⁷. Ce même mois, le Conseil municipal s'élève contre la décision du Conseil général de l'Aude de modifier les bases des taux d'imposition pour l'arrondissement de Narbonne : *« À partir de 1890, les revenus de la vigne sont allés en diminuant pour être réduits à néant et ce principalement depuis 1900 jusqu'à nos jours ; d'autre part, à quelques exceptions près, l'ingratitude du sol et la sécheresse du climat rendent toutes autres cultures, sinon improductives, du moins très aléatoires. Considérant qu'actuellement le pays est dans la plus extrême misère, qu'il est dans l'impossibilité de payer l'impôt, que les terres sont sans valeur vénale ainsi qu'en témoignent le nombre des saisies et le résultat des expropriations, alors que la situation des régions non viticoles du département s'est améliorée depuis la dernière loi des douanes de 1892 ; considérant qu'actuellement, le Crédit Foncier refuse tout prêt sur les terres plantées en vignes, qu'ainsi l'arrondissement de Narbonne se trouve privé de cette forme de crédit national, le Conseil municipal sollicite le dégrèvement total de l'impôt de 1908 et un secours des plus élevés pour éviter les tristes effets de la famine »*⁵⁷⁸.

Pour aussi catastrophique qu'elle paraisse, cette crainte était prémonitoire car, en cette année 1908, le village est, une nouvelle fois, durement frappé. Cette fois-ci, ce sont les éléments naturels qui se déchaînent. Le 5 août, le territoire de Montsérét est, à six heures et neuf heures du soir, l'épicentre de deux orages de grêles particulièrement violents. Le tramway partant de Thézan à 8 heures du soir pour arriver à Narbonne à 9 h 30 *« fut contraint d'arrêter sa marche aux environs de la station de Montsérét pour débayer la voie encombrée par la grêle »*⁵⁷⁹.

⁵⁷⁶ A. C. Montsérét, dossier réparation des dégâts causés par l'inondation aux chemins ruraux, lettre du préfet de l'Aude au maire de Montsérét en date du 30 juillet 1908.

⁵⁷⁷ Bulletin commercial du *Progrès agricole et viticole*, 29 décembre 1907, n°52, p. 785 pour Isidore Bascoulès et n°8, 23 février 1908, p. 253 pour François Lignon.

⁵⁷⁸ A. C. Montsérét, délibération du Conseil municipal, février 1908, n° .

⁵⁷⁹ *L'Express du Midi*, vendredi 7 août 1908, n°5755, p. 2.

Dès le lendemain, le préfet de l'Aude se rend dans les communes les plus sinistrées en compagnie du professeur départemental d'agriculture, Georges Barbut. Ce dernier livre à chaud ses impressions : « *Nous avons parcouru les vignobles de Thézan, Montségret, Saint-André-de-Roquelongue, que venait de dévaster l'orage de grêle... C'est un désastre sans précédent. Sur une longueur de 6 kilomètres et une largeur variant entre 2 et 4 kilomètres, il ne reste plus sur les souches, ni une seule feuille, ni un seul raisin. L'aspect des vignes est désolé et l'on se croirait en novembre. Les trois communes qui produisent environ 150 000 hl, n'en récolteront pas certainement 5 000, encore est-ce beaucoup dire. Ce désastre s'étend de Sainte-Marie à Donos et des Palais au-delà de Saint-André... Que faire dans une semblable situation ? A peu près rien malheureusement. Le mal est immense et irréparable. La taille sera presque impossible pour l'an prochain. On ne saurait songer à la retaille des souches à l'époque trop tardive où nous sommes. Tout ce qui pourrait être tenté consisterait en des poudrages à la sulfostéatite, de manière à assurer la cicatrisation des sarments et éviter le développement du Rot blanc, sur les rares raisins qui restent. Mais on ne peut conseiller d'ajouter de nouvelles dépenses à celles qui ont déjà été faites à de malheureux viticulteurs consternés et ruinés* »⁵⁸⁰. La toute jeune CGV est partie prenante de cet élan de solidarité. Le 8 août, les membres de son bureau, Ernest Ferroul en tête, viennent « *visiter les localités ravagées par l'orage de grêle du côté de Montségret, de Thézan et des Hautes Corbières* »⁵⁸¹. Vendémiaire, l'organe de la CGV, se livre au périlleux exercice de l'estimation des pertes par communes. En ce qui concerne Montségret où la récolte 1907 était de l'ordre de 30 000 hl, les pertes seraient de 25 000 hl⁵⁸². Fort de ce constat, le Syndicat des Vignerons de la région de Narbonne prend en urgence une série de mesures en faveur des communes sinistrées : distribution de premiers secours aux ouvriers agricoles, emploi dans d'autres localités des salariés et petits propriétaires durant les vendanges, exonération des cotisations des 3^e et 4^e trimestres. Des listes de souscription sont envoyées aux autres communes afin de recueillir des fonds distribués à titre de secours...

Les organes de presse socioprofessionnels se font l'écho de l'événement. Le récit livré par le *Progrès agricole et viticole* est succinct mais évocateur : « *Un orage d'une rare violence a éclaté mercredi soir. Les communes de Thézan, Montségret et Saint-André-de-Roquelongue ont la totalité de la récolte perdue. Saint-Laurent-de-la-Cabrerisse, Ornaisons, Bizanet, etc, ont aussi des dégâts assez semblables évalués en vin premier choix Corbières à 150 000 hectolitres. Il en a été de même du côté de Mandirac, Gruissan, La Clape, Peyriac-de-Mer* »⁵⁸³. Quelques mois plus tard, dans le cadre de son bilan viticole annuel, Georges Barbut rédige un compte-rendu précis de cet épisode météorologique : « *Poussé par un vent d'une force inouïe, la grêle qui est tombée en si grande abondance, que le sol, au dire de tous les témoins, en était recouvert de plus de quinze centimètres, a complètement ravagé cette région des Corbières*

⁵⁸⁰ *Revue de Viticulture*, n°765, 13 août 1908, Correspondance d'Osmin Sarcos, p. 190-191.

⁵⁸¹ *Le Radical*, n°222, dimanche 9 août 1908, p. 2.

⁵⁸² *Vendémiaire, bulletin officiel de la CGV*, 1^{er} septembre 1908, n°20, p. 7.

⁵⁸³ *Le Progrès agricole et viticole*, n°33, 16 août 1908, p. 221.

viticoles [...] L'espace de ces vignobles ressemblait à s'y méprendre à celui qu'il présente en septembre après la chute complète des feuilles. Sur ces étendues immenses - plus de 2 200 hectares -, l'œil ne percevait plus que le terrain totalement dénudé et ce n'était que sur les limites de cette zone dévastée que l'on voyait apparaître la belle frondaison verte qui, quelques heures auparavant, recouvrait toute cette contrée. La commune de Montsérét a vu sa récolte tomber de 31 867 hectolitres à 10 622 hectolitres. Encore est-il juste de dire que, sur ces 10 622 hectolitres, 8 120 appartiennent à quatre propriétaires dont les vignes, situées à la limite de l'orage, n'ont point été atteintes par la grêle du 5 août, de sorte que l'ensemble des vignerons de Montsérét a récolté 2502 hectolitres. Un grand nombre d'entre eux n'ont même pas le vin nécessaire à la consommation ! »⁵⁸⁴. De fait, les orages de grêle en question sont strictement circonscrits : ils ont sévi jusqu'au niveau de l'allée de pins de la Cafforte. Ainsi, les propriétés épargnées sont presque exclusivement celles d'Adolphe Turrel (Sainte-Marie et partie de la Cafforte), celle d'Adoré Conte à Villemajou et les deux propriétés des Ollieux (Huc et Lignon), c'est-à-dire les quatre plus importantes exploitations de la commune. Le sort avait frappé les plus humbles !

Qu'ils l'aient vécue personnellement ou que leurs parents leur en aient narré les péripéties à maintes reprises, le souvenir de cette journée du 5 août 1908 restera vivace dans la mémoire des anciens du village tout au long du XX^e siècle. Il y a une vingtaine d'années encore, on pouvait mesurer la violence de ces orages aux impacts qu'imprimèrent les grêlons sur le crépit d'un cabanon situé entre les Salobres et les rives de la Prade (bergerie d'Albéry Azeau, aujourd'hui maison bioclimatique Ferreira). Au total, pour la zone géographique s'étalant de Fabrezan à Gruissan, la perte serait de 322 000 hl pour une déclaration de récolte s'élevant à 885 000 hl en 1907. Georges Barbut entrevoit, au-delà des dégâts immédiats, les éventuelles conséquences à moyen terme : « *Le mal sera difficilement réparable. Les sarments ont eu leur écorce entièrement déchiquetée, crevassée, le bois lui-même a été très mutilé. De telle sorte que la taille, cet hiver ne laissera pas que de présenter quelques difficultés* »⁵⁸⁵.

La solidarité nationale va jouer mais les considérations purement politiciennes n'en sont jamais totalement absentes. Le conseiller général du canton de Lézignan, Léon Castel, craint que « la Réaction » et son organe de presse, *Le Télégramme*, ne profitent de la situation pour attaquer le gouvernement radical-socialiste encore ébranlé par le mouvement de révolte de l'année précédente. En novembre, Castel fait part de son impatience à Albert Sarraut redevenu simple député depuis sa démission du gouvernement en juin 1907 : « *Le Télégramme mène campagne contre vous au sujet des sinistrés de Thézan, Montsérét en disant que vous n'avez rien fait pour eux ni déposé aucune demande de crédit et que vous n'avez pas pris part à la discussion du budget de l'agriculture où l'on a discuté les crédits relatifs aux calamités agricoles. Je crois qu'il faudrait agir vite à ce sujet et obtenir de Ruau [ministre de*

⁵⁸⁴ BARBUT Georges, *La vigne et le vin dans l'Aude en 1908*, Carcassonne, Imprimerie Polère, 1909, p. 8-9.

⁵⁸⁵ *Ibid.*, p. 9.

*l'Agriculture] et de l'Intérieur, s'il y a quelque chose à glaner là aussi, le plus possible. Mais, je le répète, il ne faut guère tarder. Les communes vont se réunir pour distribuer les fonds recueillis par souscription ou votés par les communes et le département. Il serait bon que l'on soit fixé sur les secours de l'Etat tant en remises d'impôts qu'en secours aux communes qui vont se trouver sans budget, qu'aux particuliers »*⁵⁸⁶. Toutefois, quelques jours auparavant, le 5 novembre, le préfet avisait la mairie de Montsérét que la commune se voit allouer 2 800 francs pour organiser et financer des ateliers destinés aux ouvriers victimes au chômage⁵⁸⁷.

Les propriétaires victimes de l'orage restreignant leur main-d'œuvre afin de ne pas trop obérer leur trésorerie, bon nombre de salarié.e.s agricoles se retrouvent au chômage total ou partiel non indemnisé. Dès le 16 août 1908, désireux d'attribuer un secours pécunier à une femme âgée réduite à l'indigence, le Conseil municipal sollicite l'autorisation de déroger aux règles d'attribution de l'allocation d'assistance aux vieillards : « *À cause du cyclone de grêle qui a ravagé la commune, sa fille, chez qui elle habitait, [elle] est forcée d'émigrer pour chercher du travail ailleurs..., de quitter Montsérét par suite de la plus grande misère »*⁵⁸⁸. Mais le coup du sort est également trop dur pour quelques petits propriétaires qui, faute de réserves après toutes ces années de crise, en sont réduits à « s'expatrier » pour se louer comme ouvriers. Plusieurs familles, dont celles d'Isidore Vié et d'Armand Frédéric Gouttes, partiront s'embaucher à la grande propriété de l'étang asséché de Marseillette et ne reviendront que quelques années plus tard : en 1909, plusieurs membres de la famille Gouttes se marient à Puichéric, commune riveraine de l'ancien étang. Établie à Saint-Gabriel, domaine de la commune de Marseillette, la famille Vié ne retournera à Montsérét qu'au sortir de la Première Guerre mondiale⁵⁸⁹.

En dépit de tous ces déboires, la municipalité n'en oublie pas de se faire l'écho des revendications d'ordre général. Le 15 décembre 1908, elle émet le vœu de voir rapidement aboutir, sur le modèle mis en œuvre pour les alcools du Nord, la proposition de loi accordant une prime de 50 centimes par degré et par hectolitre aux vins allant à la distillation. Une telle prime n'entraînerait aucune charge pour le budget de la Nation dans la mesure où elle serait compensée par une surtaxe équivalente sur la circulation des vins. Cette proposition appelée à connaître un franc succès auprès des générations à venir s'inscrit dans la panoplie des mesures d'assainissement du marché vinicole : « *La distillation des vins défectueux qui abaissent le cours normal des bons vins doit être encouragée, il importe d'assurer par la distillation l'écoulement des récoltes exceptionnellement abondantes »*. Le recours à la distillation pour contrecarrer sinon endiguer la chute des cours sera récurrent tout au long du XX^e siècle.

⁵⁸⁶ A. D. Aude 12 J 15, lettre de Léon Castel à Albert Sarraut en date du 14 novembre 1908.

⁵⁸⁷ A. C. Montsérét, délibération du Conseil municipal, 28 novembre 1908, n°205.

⁵⁸⁸ A. C. Montsérét, délibération du Conseil municipal, 16 août 1908, n°200.

⁵⁸⁹ Cf la correspondance de cette famille dans le fonds confié par Guy Vié.

1909 ne sera pas l'année du retour à la sérénité. Si les stigmates des orages de grêle sont encore perceptibles, les vignobles des Corbières dévastés par la grêle en août 1908 ont redonné une végétation à peu près normale. Mais la récolte n'atteint pas pour autant celle des années antérieures : tout juste 20 051 hectolitres sont vinifiés dans la commune cette année-là⁵⁹⁰.

Le fossé entre les petits propriétaires et les grandes exploitations épargnées par la grêle transparait pleinement quand, en octobre 1909, François Lignon annonce la vente à un négociant biterrois de 3 500 hl de vin des Ollieux à 20 francs l'hl (tableau n°20)⁵⁹¹.

Tableau n°20
Liste des viticulteurs de Montsérét récoltant au moins 300 hectolitres en 1909
(ensemble de la commune : 20 000 hl)

Propriétaires	Production (en hectolitres)
Azeau Albéry	300
Berthomieu Simon	500
Conte Adoré	1 100
Crémailh Paul	300
Huc Maurice (Les Ollieux)	3 000
Lignon François (Les Ollieux)	3 000
Lebrau Emile	500
Rivière Antoine	600
Sivade Ulysse	700
Turrel Adolphe (La Cafforte)	1 000
Turrel Lézida Vve (Montsérét)	1 000
Turrel Adolphe (Ste-Marie)	2 000

Source : *Guide de l'Aude* 1910, p. 137.

En 1910, le vignoble subit les atteintes conjuguées du mildiou, de la cochyliis et de l'eudémis. Ne détenant plus de mandat politique, Adolphe Turrel dispose de tout son temps pour surveiller ses vignes et son personnel et livrer urbi et orbi ses conseils de viticulteur éclairé. Devenu correspondant et rédacteur occasionnel de la *Revue de Viticulture*, il en réfère régulièrement à ses propriétés. Il déplore l'incurie de tous les paysans du voisinage qui, par ignorance et par routine, n'effectuent pas les traitements anticryptogamiques et insecticides avec la rigueur que lui-même exige de ses ouvriers. À l'en croire, étant le seul exploitant à bien protéger son vignoble, le papillon prédateur n'aurait d'autre solution que de venir se nourrir dans ses vignes :

« À Montsérét, dans la Corbière, j'ai vu des vignes ravagées fin septembre par la *Cochylis* qui, en trois jours, enleva les trois quarts des grappes restantes. Leurs voisines étaient

⁵⁹⁰ BARBUT Georges, *La vigne et le vin dans l'Aude en 1909*, Carcassonne, Imprimerie Pierre Polère, 1910, p. 9.

⁵⁹¹ Bulletin commercial du *Progrès agricole et viticole*, n°45, 7 novembre 1909, p. 589.

sans raisins par suite de mildiou. Il est à supposer que lors de la deuxième ponte, les papillons du voisinage se précipitèrent sur la vigne encore conservée en y jetant tous leurs œufs. Dans le domaine de Sainte-Marie, une région de 4 hectares passait pour la seule conservée de toute la région. Grâce à des sulfatages répétés et des poudrages spéciaux, j'avais conservé toute la récolte. Le 10 septembre, jusqu'au moment des vendanges, la cochylys la dévora, et je dus faire ramasser les raisins à la hâte pour en sauver une partie. Cette parcelle était la seule pourvue de raisins de tout le voisinage, elle a été le rendez-vous de tous les papillons pondteurs qui n'ont pas trouvé de grappes où déposer leurs œufs. Elle a dû, à elle seule, fournir de la nourriture à toutes les cochylys de la région »⁵⁹². Adolphe Turrel est victime de la même mésaventure sur sa campagne de Bouquignan.

Au final, en cette année 1910, les 78 exploitants de la commune ne déclarent que 12 153 hl soit un rendement dérisoire de 20,2 hl/ha : c'est là la plus petite récolte depuis 1897 (tableau n°21). Certes, loin d'être circonscrits à quelques communes, les méfaits imputables à la cochylys s'étendent à l'ensemble du département mais cette nouvelle épreuve est d'autant plus pénibles pour les montsérétois qu'elle intervient après dix années de difficultés financières. Les cours se maintiennent au niveau de l'année précédente : Adoré Conte cède sa récolte à 20 francs l'hl⁵⁹³.

Tableau n°21
Récolte vinicole de la commune de Montsérét (en hl) 1897-1923

<i>Année</i>	Hectolitres	<i>Année</i>	hectolitres
1897	8 500	1911	25 413
1898	10 000	1912	26 024
		1913	25 874
1901	15 000	1914	26 089
1902	12 000	1915	15 315
1903	20 000	1916	18 313
1904	25 000	1917	20 798
1905	Non connu	1918	19 489
1906	Non connu	1919	24 207
1907	31 867	1920	26 330
1908	10 622	1921	27 502
1909	19 996	1922	32 807
1910	12 123	1923	30 320

Source : G. Barbut

⁵⁹² TURREL Adolphe, « La cochylys et l'eudémis dans le département de l'Aude », *Revue de Viticulture*, n°894, 2 février 1911, p. 130-131.

⁵⁹³ Bulletin commercial du *Progrès agricole et viticole*, vol. 53, n° , 1910, p. 366.

Au cours de l'été 1911, le territoire communal est à nouveau l'épicentre d'un orage particulièrement violent. La presse locale s'en fait écho en ces termes : « *La commune de Montsérét qui, en 1908, vit son vignoble entièrement ravagé par le terrible fléau, vient d'essuyer un nouvel orage de grêle qui a détruit la majeure partie de la récolte pendante* »⁵⁹⁴.

Lorsque cette série maléfique prend fin, la condition des ouvriers et ouvrières ne s'améliore pas pour autant. Le patronat restant sourd à leurs revendications, le mécontentement se traduit par des arrêts de travail. 117 salarié.e.s de Saint-André font grève du 24 au 29 avril 1912 et obtiennent partiellement satisfaction. Même issue heureuse pour leurs homologues de Thézan en grève à partir du 7 mai suivant. Ils reprendront le chemin de la vigne une semaine plus tard après avoir obtenu un salaire journalier de trois francs et deux litres de vin pour 7 h ½ de travail. À la lumière des succès obtenus par leurs collègues, 40 ouvriers de Montsérét employés par six propriétaires différents (dont, probablement, les deux domaines des Ollieux, Sainte-Marie, Turrel et Conte) se mettent en grève le 29 mai⁵⁹⁵. Ils revendiquent également la réduction de la journée de travail de huit à sept heures et une revalorisation des salaires journaliers de 2,75 à 3 francs pour les hommes, de 1,25 à 1,50 franc pour les femmes. À en croire le capitaine de gendarmerie dépêché sur place pour apprécier la situation, « *ce salaire est paraît-il accordé depuis quelques années sauf par quelques propriétaires qui n'emploient que des jeunes gens ou des vieillards* »⁵⁹⁶. Les ouvriers agricoles de la commune se sont organisés puisqu'on apprend incidemment que 37 d'entre eux sont alors syndiqués. Pour autant, le rapport de force leur est moins favorable que dans les communes de la plaine où le prolétariat viticole regroupe des centaines d'individus. Après une entrevue avec le maire, l'officier de gendarmerie conclut que les grévistes « *ont repris le travail sans attendre que les patrons aient statué sur les revendications émises par leur syndicat* ». Ce mouvement de grève a donc avorté.

Turbulences économiques et maléfices météorologiques ne favorisent pas le marché foncier. L'absence de lisibilité à moyen terme n'incite pas à l'investissement. La seule transaction foncière de quelque ampleur durant ces années résulte d'une déconfiture commerciale. Établi à Tarbes comme marchand de vin, Léopold Turrel, fils de l'ancien maire Alphonse Turrel, a fait de mauvaises affaires. Sous la pression judiciaire de ses créanciers, il est contraint de vendre sa propriété viticole située pour partie sur Montsérét, et pour partie dans les Prat du Ray de la commune de Saint-André. Le malheur de l'un faisant le bonheur des autres, cinq vigneronns locaux vont ainsi renforcer significativement leurs exploitations respectives⁵⁹⁷.

En dépit de toutes ces turbulences économiques et sociales, la vigne conforte son hégémonie. Elle s'installe dans les esprits comme la seule culture possible, comme « la Culture

⁵⁹⁴ *Le Républicain du Midi*, jeudi 17 août 1911, 2^e année, n° 325.

⁵⁹⁵ A. D. Aude 10 M 132 (ex 15 M 133), grève des ouvriers agricoles, 1912.

⁵⁹⁶ *Ibid.*

⁵⁹⁷ Cf notamment A. D. Aude, étude Louis Sauvagnac, notaire à Thézan, 3E 19998, n°80, 26 octobre 1910 (vente à Etienne Espeut), n°83, 26 octobre 1910 (vente à Jules Fabre), n°102, 13 décembre 1910 (vente à Etienne Viou), n°104, 20 décembre 1910 (vente à Henri Peyrard), 3E 19999, n° 91, 22 août 1911 (vente à Aristide Berthomieu).

officielle ». Ainsi, en 1895, la demande de création d'un bureau télégraphique est justifiée par la facilitation de la vente des vins⁵⁹⁸. En 1904, la commune achète un ébulliomètre *Maligan* pour mesurer la teneur alcoolique du vin ; moyennant une indemnité de 50 francs par an, le secrétaire de mairie assurera la pesée⁵⁹⁹. Ce *Maligan* sera remplacé en 1913 par un ébulliomètre d'un autre fabricant, "Lévesque". En 1910, le Conseil municipal vote l'acquisition auprès de la Société de construction de Voiron d'un pont à bascule d'une force de 10 000 kilos. Installé dans les dépendances de la Compagnie des tramways à vapeur de l'Aude (actuelle place de la gare) et placé sous l'autorité du garde-champêtre communal, Baptiste Lagarde, ce pont à bascule servira à peser les demi-muids de vins expédiés par voie ferrée. Moyennant contribution, la municipalité assure tout au long de l'année la pesée des vins mis en barrique et, durant les vendanges, la pesée des raisins récoltés⁶⁰⁰. Service peu rémunérateur : au cours de sa première année de fonctionnement, en 1911, cette prestation rapporte à la commune la modeste somme de 105 francs⁶⁰¹.

2.5. L'émergence des loisirs... malgré tout.

A l'orée du XX^e siècle, la morosité économique générée par les aléas de toutes sortes auxquels la monoculture de la vigne expose les paysans montsérétois, la crispation des relations internationales dans une Europe fracturée ne sont pas les préoccupations premières des garçons et fillettes, des jeunes hommes et des jeunes filles. L'univers des jeunes générations est plus large que celui de leurs aîné.e.s.

Dans les années 1890, les garçons de « bonne famille » découvrent un sport importé du Royaume-Uni promis à un bel avenir : le rugby. Carcassonne, Narbonne, Lézignan ont rapidement un club et un championnat se structure. Mais le rugby gagne également les campagnes languedociennes dans la décennie suivante. Les matches se jouent alors sur des terrains improbables dans le respect approximatif de règles encore fluctuantes mais l'engouement est déjà là⁶⁰². En 1912, les jeunes hommes de Montsérét forment une équipe qui disputera une série de matches amicaux. Nous disposons de quelques compte-rendu journalistiques de quelques uns de ces matches disputés contre les équipes de Fabrezan, de Portel et surtout de Saint-André-de-Roquelongue⁶⁰³ dont les rencontres offrent des derbys passionnés aux supporters des deux villages.

Le théâtre Jeandouille

⁵⁹⁸ A. C. Montsérét, délibération du Conseil municipal du 21 juin 1895, n°225.

⁵⁹⁹ A. D. Aude, série O, (idem en 1911).

⁶⁰⁰ A. C. Montsérét, délibérations du Conseil municipal des 30 juin et 3 juillet 1910.

⁶⁰¹ A. C. Montsérét, délibération du Conseil municipal du 31 décembre 1911, n°273 et A.C. 1/77, dossier « Etablissement du poids public ».

⁶⁰² Archives départementales de l'Aude et SAISSET Jean-François, *Les rugbys dans l'Aude des origines à 1980*, Carcassonne, Archives départementales de l'Aude, 1998,

⁶⁰³ *Le Républicain du Midi*, 3 avril 1912, n°903. *Le Républicain du Midi*, 6 novembre 1912, n° 1019 : *Le Républicain du Midi*, 20 décembre 1912, n° 1063.

L'aviateur Védrières⁶⁰⁴

Carte postale expédiée de Montsérét par Eva Noé à Marie Vié, chez ses parents à Ranchin, [expédiée en mars ou avril 1911] [Recto : une jeune fille portant un gros poisson avec la mention « 1^{er} avril »]

Montsérét Chère amie,

Ici il n'y pas grand-chose de nouveau pour distraction. Nous avons le théâtre Jeandouille il y a environ un mois. Toi la haut tu dois danser tous les dimanche car il me tarde beaucoup de recevoir de tes nouvelles. Dimanche 7 avril je conte d'aller à Narbonne avec Maman voir pase l'aéroplane⁶⁰⁵. »

Carte postale d'Isaurine Vié à sa cousine Marie Vié, chez ses parents à Ranchin [expédiée en avril 1911]

Chère cousine,

Isaurine Vié à sa cousine Marie Vié, chez ses parents à Ranchin : « Il n'y a pas grand-chose de nouveau à Montsérét. Il y a Jeandouille depuis un mois et les garçons de St-André viennent samedi jouer une pièce avec quelques uns de Montsérét. Je crois aller à Narbonne voir Védrières⁶⁰⁶, mais ce n'est pas sûr. J'aimerai bien que tu y sois, nous rigolerions »

La danse

Viens Poupoule

Le Républicain de Toulouse et du Midi, Grand Régional Quotidien, mercredi 23 novembre 1910, 1^{ère} année, n° 131, p. 3 : Luc-sur-Orbieu. Théâtre. Voulez-vous vous rire, vous amuser, passer enfin une délicieuses soirée ? Venez ce soir mercredi au Théâtre Jeandouille direction O. Actis, y applaudir *Les Deux sergents*, pièce militaire en trois actes., La soirée sera terminée par *Les créanciers Jeandouille*, vaudeville.

Le Républicain de Toulouse et du Midi, Grand Régional Quotidien, mercredi 4 décembre 1910, 1^{ère} année, n° 145, p. 3 : Luc-sur-Orbieu. Théâtre.

Aujourd'hui dimanche à 8 h du soir, au théâtre Jeandouille, direction O. Actis, *Samson et Dalila*, grand spectacle en 5 actes ; le clown Antonio dans sa danse comique.

Saint-André-de-Roquelongue. Fête locale

« Notre fête locale, malgré le mauvais temps qu'il fait depuis quelques jours, s'annonce des plus brillantes. Elle a lieu le 30 du mois et dure 3 jours. A cet effet, les jeunes gens ont aménagé une salle de bal dans la remise de M. Nègre. L'orchestre sera composé de musiciens

⁶⁰⁴ Sur ces meetings aériens de Jules Védrières, cf TISSEYRE Jean, « Les élections législatives partielles Bonnail-Védrières à Limoux, du 17 mars 1912 », *Bulletin de la Société d'études scientifiques de l'Aude*, t. LXXXVII, 1987, p. 81-82.

⁶⁰⁵ Il s'agit de l'aéroplane de Jules Védrières qui fit une démonstration aérienne à Narbonne le 7 avril 1911.

⁶⁰⁶ L'aviateur Jules Védrières fit une démonstration aérienne à Narbonne le 7 avril 1911.

d'élite. Le correspondant local de ce quotidien précise « *Le meilleur accueil sera réservé aux étrangers.* ». Par étrangers, il faut comprendre les habitants des communes voisines⁶⁰⁷. Nul doute que des jeunes hommes monstéretois participaient à ces festivités en terre saint-andréenne. Quant aux jeunes filles, il est permis de penser qu'elles étaient autorisées à aller profiter, durant les après-midis, des attractions proposées par les baraques des forains.

Julien Cabaussel alors mobilisé à Philippeville en Algérie écrit le 1^{er} avril 1919 à Ursule Albert : « *Tu me dis que ça danse fort par ici. Comme musicien vous avez Bascou, il doit vous jouer toute la journée la même danse Viens Poupoule. Enfin, bien heureux que vous êtes d'avoir trouvé celui-là car il vous fait passer de bons Dimanches. Mais, sur la fin, il doit commencer à vous raser et faire endormir ses pauvres vieilles avec son Viens poupoule* »

Le Petit train qui circule le dimanche

La mer à La Nouvelle

Même si leur quotidien n'est pas toujours aussi reluisant qu'elles ne le laissent paraître, les filles placées en ville ou chez des notables locaux des gros villages de la plaine narbonnaise font entrevoir à leurs amies restées au village un monde plus clinquant.

Les séjours en station thermale ne sont plus, comme au XIX^e siècle, réservés à l'aristocratie viticole disposant de temps et de revenus confortables pour s'accorder un mois de villégiature et, accessoirement, de cure à Biarritz, Luchon, Cauterets ou Ax-Les-Thermes. Les exploitants familiaux peuvent désormais offrir à leur épouse et progéniture un séjour dans les stations plus modestes du département : Alet-Les-Bains, Escouloubre, Ginoules ou Rennes-Les-Bains.

3. La Grande Guerre bouleverse la vie locale.

Par les bouleversements qu'elle occasionne, toute guerre marque une profonde rupture à Montsérét comme dans l'ensemble du pays. Les événements des années 1914 à 1918 auront des conséquences durables sur les revenus viticoles, le peuplement et les rapports sociaux au sein de la commune. Dans le cadre de la présente étude, je ne ferai qu'évoquer à grands traits ces années de guerre et renverrai le lecteur en quête d'un exposé plus complet à trois de mes publications antérieures⁶⁰⁸.

3.1. Un village anesthésié par l'ampleur du désastre humain.

⁶⁰⁷ *Le Républicain de Toulouse et du Midi, Grand Régional Quotidien*, mardi 29 novembre 1910, 1^{ère} année, n° 136, p. 3.

⁶⁰⁸ Cf ESCUDIER Jean-Louis, *Une petite commune rurale et la guerre de 1914-1918 : Montsérét (Aude)*, 1993 et ESCUDIER Jean-Louis, *Montsérét ou la guerre en négatif. Correspondances et photographies 1914-1918*, édition critique, 2015.

Le mois de juillet 1914 se déroule dans un calme faussement trompeur. À Montsérét, l'ambiance n'est peut-être pas à l'insouciance mais la vie sociale n'en est pas encore affectée. Chaleur et sécheresse favorisent la maturation des raisins : la récolte s'annonce bonne. Le 8 juillet, est célébré le mariage de Marie Villar, fille d'un maçon du village, avec un jeune durbanais, Désiré Conte. Mais, en quelques jours, le climat social et politique change du tout au tout. L'assassinat de l'archiduc d'Autriche perpétré le 28 juin ravive le contentieux franco-allemand endémique depuis la guerre de 1870. Tout au long de ce mois de juillet, Jean Jaurès, député socialiste du Tarn, exhorte Allemands et Français à refuser l'engrenage guerrier. Son assassinat dans un café parisien au soir du 31 juillet, sonne le glas de la Paix.

Le samedi 1^{er} août, les enfants suivent les derniers cours de l'année scolaire. À 4 h de l'après-midi, heure solaire, ils quittent l'école pour deux mois de vacances, la rentrée étant fixée au 1^{er} octobre suivant. Demi-heure plus tard à Montsérét comme dans toutes les communes de France, l'ordre de mobilisation générale est placardé devant la mairie. La mobilisation des hommes de 18 à 47 ans est effective le 2 août et, le lendemain, l'Allemagne déclare officiellement la guerre à la France. Conformément aux instructions portées sur son livret militaire, chaque soldat doit rejoindre au plus vite son régiment. La plupart des unités auxquelles sont affectés les Montsérétois sont basées en Languedoc : le 80^e et 280^e d'Infanterie à Narbonne, le 81^e d'Infanterie et le 2^e Génie à Montpellier, le 142^e d'Infanterie à Lodève, le 24^e d'Infanterie coloniale à Cette (Sète) ou Perpignan, le 3^e d'Artillerie de campagne à Carcassonne et Castres. Mais certains mobilisés, notamment ceux relevant des chasseurs à pied, sont attendus plus loin. La plupart de ces hommes, notamment les plus âgés d'entre eux, sont conscients des risques qu'ils vont encourir. L'un d'entre eux, Alphonse Guilhem, prend rendez-vous chez le notaire de Thézan qui le reçoit en urgence le 2 août. Veuf en charge d'une fillette et remarié, il entend mettre sa seconde épouse à l'abri du besoin... en cas de malheur⁶⁰⁹. Hélas, cette précaution ne s'avèrera pas inutile.

Mardi 4 août : la modeste gare du petit train à voie étroite prend ce jour-là une place aussi disproportionnée que tragique aux yeux de tous les Montsérétois et Montsérétoises. Environ 60 hommes quittent le village. Le récit de Léopold Noé s'ouvre sur l'évocation rapide mais lourde de sens de cet événement douloureux : « *Le 4 août 1914, nous partîmes de Montsérét une foule... Mon frère Philémon, qui partait avec nous avec le tramway de Montsérét à 9 heures du matin, était ou faisait le gai, c'était son tempérament mais nous avions tous le cœur bien gros* »⁶¹⁰. Le traumatisme est profond. Outre ces mobilisés, seize jeunes montsérétois sont déjà sous les drapeaux dans le cadre de leur service militaire : trois de la classe « 11 », quatre de la classe « 12 » et neuf de la classe « 13 ».

⁶⁰⁹ A. D. Aude 3 E 20003, étude Louis Sauvagnac, notaire à Thézan, n°111, 2 août 1914.

⁶¹⁰ NOE Léopold, *Nous étions ennemis sans savoir pourquoi ni comment*, La Mémoire de 14-18 en Languedoc, n°3, Carcassonne, Fédération audoise des œuvres laïques, 1980, p. 11.

N'étant pas tenus de rallier immédiatement le dépôt de leur régiment, les mobilisables les plus âgés bénéficient d'un répit : dix-sept montsérétois des classes 1893 à 1895 ne seront mobilisés que dans les semaines suivantes. En revanche, dès le 4 août, le service de la remonte réquisitionne des chevaux que propriétaires ou ouvriers conduisent à Lézignan. Les exploitants de Montsérét se voient retirer quinze chevaux : onze d'entre eux fournissent une bête, l'un des deux propriétaires des Ollieux, Paul Huc, en cède deux et Adolphe Turrel, qui détient dans la commune plus de 100 ha de vigne, quatre. Certes, l'intendance militaire paye correctement ces chevaux (entre 800 et 1 200 francs chacun) mais ils feront cruellement défaut pour les travaux viticoles. Deux voitures à cheval sont également réquisitionnées auprès d'Albéry Azeau et Paul Crémailh⁶¹¹. Le 11 août, estimant que « *dans un but humanitaire, il y a lieu de répondre favorablement à l'appel du Comité de l'Union des Femmes de France (Croix Rouge Française) qui sollicite toutes les communes de France* », le Conseil municipal accorde 100 francs de subvention.

Sur le front de l'Est, les événements dramatiques se précipitent. Le 18 août 1914 est à marquer d'une pierre noire dans l'histoire de la commune : ce jour-là, trois de ses habitants, tous trois incorporés au 142^e d'Infanterie, perdent la vie au cours de la très meurtrière bataille de Lorraine : Hippolyte Granger, 28 ans, tué à Dieuze, Arthur Bourianes, 26 ans, et Michel Clua, 25 ans, tous deux tués à Loudrefing. Les deux premiers étaient mariés depuis l'année précédente, le troisième encore célibataire. L'hécatombe se poursuit les jours suivants. Le 20 août, Marius Signoles, 23 ans, soldat au 81^e d'infanterie, disparaît dans les combats de Lunéville (Meurthe-et-Moselle). Son décès ne sera enregistré à l'État civil de Montsérét que le 27 novembre 1920. Le plus dur reste à venir : avec 27 000 soldats français tués, le 22 août 1914 est le jour le plus meurtrier de toute la guerre. Un montsérétois figure dans ce martyrologe : Eloi Perrouy, 25 ans, lui aussi incorporé au 142^e d'Infanterie, porté disparu à Lunéville. La transcription de son acte de décès sur l'État civil de notre commune ne sera effective que le 26 mai 1919. Trois jours plus tard, le 25 août, Richard Sibade, 31 ans, soldat au 42^e d'infanterie coloniale, est tué à Saint-Jean-de-Buzy (Meuse). Les combats n'ont pas commencé depuis quinze jours que Montsérét compte six morts, tous des fantassins, mais les Montsérétois ne le savent pas encore. Un passage d'une lettre écrite début octobre par Félix Noé (1854-1939) à l'un de ses fils témoigne combien les informations parvenant au village sont lacunaires sinon erronées : « *Nous navon pa de nouveles de Clua Michel, de Sibade Marcelin, du mari d'Emilie Sibade. D'après les recherches de la mairie, il ont disparu mais on ne di pas qui son mort, on peut être prisonnier* »⁶¹².

Nul doute que le 1^{er} octobre suivant, jour de la rentrée des classes, les enfants de Montsérét n'aient entendu une vibrante exhortation patriotique. Albert Sarraut, désormais ministre de l'Instruction Publique, désireux que chaque maître d'école soit « *dans sa commune*

⁶¹¹ D'après A. D. Aude série OP/Montsérét.

⁶¹² Archives privées Augustine Cahuzac, lettre de Félix Noé à son fils Edmond en date du 5 octobre 1914.

l'écho vivant de la conscience publique »⁶¹³, enjoint aux instituteurs de répertorier tous les événements locaux liés à la guerre. Un tel cahier a été tenu à Montséret, au moins lors des premiers mois du conflit comme en fait foi le signalement de l'inspecteur primaire en date du 9 novembre 1914 : « *L'instituteur a commencé à noter les événements de la vie communale depuis la mobilisation ; le cahier est commencé* »⁶¹⁴. Hélas, comme bien d'autres, ce cahier a disparu. Par contre, les carnets d'Augustin Hyspa, instituteur à Thézan, aujourd'hui conservés aux archives départementales, recèlent quantité d'informations sur la façon dont la guerre, à la fois lointaine et proche, était vécue dans ce village mitoyen de Montséret⁶¹⁵.

Tout au long des quatre années de guerre, les échanges épistolaires jouent un rôle primordial. Lettres et cartes postales circulent par millions. La fureur des premiers combats désorganise l'acheminement du courrier générant inquiétude, angoisse et malentendus. Dans la lettre qu'il envoie le 21 septembre à l'un de ses frères Edmond Noé (1879-1978), horloger dans le civil et marié depuis 1907 à Alexine Bénazeth, Béranger Noé, alors réserviste mobilisé au dépôt de Lézignan, exprime parfaitement la confusion qui préside en ces premiers temps d'une guerre appelée à durer. Cette lettre, très riche à plusieurs points de vue, mérite d'être intégralement reproduite ici d'autant qu'elle n'a pu être insérée dans le recueil de correspondances publié en 2015 (cf encart n°18).

Encart n°18

Béranger Noé à son frère Edmond Noé, septembre 1914

Lézignan le 21 septembre 1914

Bien cher frère,

J'ai bien reçu ta lettre qui, comme tu dois te l'imaginer, m'a fait un grand plaisir. Je m'étonne que tu ne reçoives pas des nouvelles d'Alexine. Tout le temps que je suis resté à Narbonne, elle t'écrivait tous les deux ou trois jours. Elle vendange depuis 7 ou 8 jours et, comme tu le sais, les journées sont longues comme travail. D'autre part, elle se fâchait de ne pas recevoir de tes nouvelles trop souvent. Il est probable tant pour l'un que pour l'autre que vos lettres ont subi de longs retards comme d'habitude et que certaines même ont disparu.

C'est ce qui est arrivé pour notre frère Félicien car nous avons enfin de ses nouvelles, peut-être le sais tu déjà. Nous lui avons adressé au moins trente ou quarante lettres depuis qu'il

⁶¹³ Circulaire aux recteurs le 18 septembre 1915, cité par A. SARRAUT : « *L'instruction publique et la guerre* », 1916, p 249.

⁶¹⁴ Cité par PERRAMOND Mélanie, *Echos de la Grande Guerre dans le département de l'Aude. Etudes livres d'or des instituteurs*, master 2 Recherche en Histoire contemporaine, dir. Jacques Cartier, Université de Toulouse-Le Mirail, septembre 2010, p. 101 à partir du dossier d'inspection d'Alphonse Marty, en date du 9 novembre 1914 (A. D. Aude 1 T 191).

⁶¹⁵ HYSPI Augustin, *Note sur les événements et incidents divers pendant la guerre de 1914-1915 dans la commune de Thézan Aude*, document manuscrit (A. D. Aude 2 J 317).

est parti. On a reçu à Montsérét une lettre de lui du 10 septembre et une carte du 17. Ces deux missives sont arrivées le 19 avec deux lettres d'Albert⁶¹⁶ du 15.

La lettre de Félicien nous dit qu'ils se sont battus sans répit du 20 août au 1^{er} septembre et il ajoute qu'il n'y est pas passé maintenant il n'y passera jamais tant les batailles sont terribles et acharnées. Sa carte qui vient de Brive (Corrèze) nous annonce qu'il est blessé et qu'il est dirigé avec un grand nombre d'autres sur un hôpital. Il écrira sitôt qu'il sera rendu ; sa blessure, dit-il, n'est pas bien grave. D'après les renseignements que j'ai eu, son régiment a assisté aux trois plus grandes batailles qui se soient livrées, celle de Charleroi en Belgique, du 21 août au 1^{er} septembre, à la bataille de la Marne et, tout récemment, à la bataille de l'Aisne qui n'est pas encore terminée, depuis sept jours, et où il a été blessé.

Albert est en bonne santé mais ils souffrent du froid et ils n'ont pas fini car la campagne sera longue et le mauvais temps arrive. Le petit Edmond⁶¹⁷ m'a porté hier toutes ces correspondances, il m'a dit que Léopold⁶¹⁸ est venu samedi en permission et qu'il allait partir pour le Maroc avec un détachement du 125^e.

Philémon Salvayre⁶¹⁹ m'a écrit de Bordeaux, il se dirigeait sur Paris. On l'a affecté au 4^e Colonial. Un très grand nombre de territoriaux sont partis comme lui. Ce sera une chance pour vous autres d'être en Algérie car chaque jour des régiments de territoriaux partent pour la frontière et, si vous étiez ici, il est probable que vous n'y resteriez pas longtemps.

A Montsérét, on est en train de vendanger. Je n'ai pas pu y aller. Depuis que je suis ici, le poste est consigné continuellement.

Je t'adresse par mandat-poste 10 francs. À l'heure actuelle, je suis un peu dépourvu. D'autre part, Alexine t'en enverra car elle y pense, tu peux le croire. Continue à lui écrire et il faut espérer que la correspondance circulera mieux dorénavant. Sur la dernière lettre, je te disais que j'allais écrire à Philémon⁶²⁰, je ne l'ai pas fait mais je vais réparer de suite ma négligence.

Ecris-moi sitôt que tu pourras.

Tout à toi. Béranger.

Après un bref répit en septembre, mois des vendanges à Montsérét et de la contre-offensive française sur le front de l'Est, la liste des victimes s'allonge. Le 1^{er} octobre, Marc Alban Rivière, soldat au 24^e d'Infanterie coloniale, est tué à Saint-Jean-sur-Tourbe (Marne) mais son décès n'est pas immédiatement confirmé. En dépit de l'absence totale de nouvelles, son épouse, Hermance Berthomieu (1884-1921), espère encore. Ce fol espoir s'éteindra le 23 juillet 1915 avec la communication officielle de son décès à la mairie de Montsérét. Sa dépouille ne sera rapatriée que neuf ans plus tard, le 12 juillet 1923. Entretemps, son épouse est également décédée, laissant leurs deux jeunes garçons à la charge des grands-parents maternels. Nouvelle

⁶¹⁶ Il s'agit d'Albert Noé (1889 – 1981), frère de Béranger, Edmond, Léopold, Philémon et Félicien Noé.

⁶¹⁷ Fils de Béranger et de Léonie Alquié, né le 15 octobre 1901, Edmond Noé épousera Suzanne Bouttes le 14 octobre 1926 et décèdera à Montsérét le 15 décembre 1978.

⁶¹⁸ Il s'agit de Léopold Noé (1877-1957), frère de Béranger, Edmond, Albert, Philémon et Félicien Noé.

⁶¹⁹ Probablement, Eugène Salvayre, né le 24 septembre 1876 à Thézan et domicilié à Montsérét où il décèdera le 22 juillet 1936.

⁶²⁰ Philémon Noé (1875-1963), second enfant de la fratrie Noé.

perte humaine le 24 octobre 1914 : Camille (dit Alban) Peyrard, 32 ans, soldat au 4^e d'Infanterie coloniale, meurt des suites de ses blessures ; son corps sera rapatrié à Montsérét en janvier 1923. Lorsque l'année 1914 se termine huit jeunes Montsérétois ont déjà perdu la vie sur le front.

Après la désastreuse campagne de Lorraine au début du conflit, c'est en Artois que les combats font le plus de victimes en 1915. Philippe Marty est tué le 7 juillet à Nœux-les-Mines, Alphonse Guilhem le 17 septembre suivant à Souchez. Le premier avait trois enfants dont un en bas-âge, le second une fillette de dix ans. Le 5 décembre, Georges Pistre, fils d'Anne Rivière et de Philibert Pistre, l'ancien instituteur du village, est tué sur le front d'Artois. Célibataire, il était employé des Contributions indirectes à Narbonne. Cinq jours plus tard, le 10 décembre 1915, l'annonce d'une nouvelle victime parvient du front de Champagne. Sergent au 24^e d'infanterie coloniale systématiquement envoyé en premières lignes, Alcide Vaissière est mortellement blessé à Massiges au cours d'une des innombrables attaques de son unité. Alcide avait confié sa téméraire détermination à son épouse, Marie, née Espeut : « *Voudrais bien être avec vous en ce moment et vous aider à vendanger mais le devoir avant tout. Je pars avec mon flingot, mon browning, mon grand couteau, 15 grenades, pas de sac, quatre jours de vivres dans mes musettes. Ne sois pas étonnée si tu restes quelques jours sans nouvelles, nous avons du boulot* »⁶²¹.

Tous les soldats ne sont pas habités par une telle exaltation patriotique. Au vu de leur correspondance, la plupart des montsérétois accomplissent leur devoir militaire loyalement mais sans excès de zèle. En janvier 1915, apprenant que son épouse a eu un orteil écrasé par une comporte qu'elle manipulait, Béranger Noé lui confesse sans hypocrisie ni fausse honte : « *Il aurait bien mieux valu que ce soit moi, je serais allé passer un mois à un hôpital et puis, peut-être, sept jours de permission si j'avais su attraper cela* ». Dans le même registre, six mois plus tard, il déplore l'attitude de son plus jeune frère, Félicien, bien trop empressé selon lui de retourner au front après une blessure qui aurait pu le tenir quelque temps à l'abri du danger de mort : « *Combien tant d'autres en profiteraient pour y attendre la fin de la guerre mais c'est inutile, avec lui, les conseils ne font rien* »⁶²². Et d'exprimer dans le même courrier une opinion assurément taxée de défaitiste si elle était tombée sous les yeux des agents de la censure : « *Dans les tranchées, ils souffrent beaucoup et ce n'est pas possible que l'on puisse penser à faire une campagne d'hiver, il n'y resterait personne* »⁶²³. L'avenir démentira ses propos tout empreints de raison et d'humanité.

Montsérét vit au rythme des nouvelles du front, des permissions parcimonieusement accordées à partir de juillet 1915 et de l'activité agricole qui doit perdurer coûte que coûte. Le village accueille quelques réfugiés en provenance des départements envahis. Dans un premier

⁶²¹ Archives privées Augustine Cahuzac, Lettre lue par Béranger Noé, maire de Montsérét, lors du rapatriement du corps d'Alcide Vaissière le 12 mars 1922.

⁶²² Archives privées Augustine Cahuzac, lettre de Béranger Noé à son épouse Léonie Alquié, 17 juillet 1915.

⁶²³ *Idem*.

temps, dès l'automne 1914, ce sont six personnes évacuées de Cambrai (Nord) et un homme originaire de Landres en Meurthe-et-Moselle⁶²⁴. En janvier 1915, d'autres réfugiés arrivent à Montsérét en provenance des Ardennes et de Meurthe-et-Moselle. Le déficit de main-d'œuvre autochtone est compensé par la venue de nombreux travailleurs espagnols mais leur assimilation n'est pas encore d'actualité. La vie sociale réduite à son strict minimum est toute entière orientée vers le soutien à l'effort de guerre. Exit les bals du 14 juillet et la fête locale du 1^{er} septembre, les cafés concerts, le tour de table et les riches repas réunissant parents et amis des villages voisins. Le 15 juin 1915, André Lebrau recourt à l'occitan pour se remémorer avec nostalgie ce "bon temps" : « *Lé podran attendre lé mesicien aro. Entès l'époquo oun nous amusaben tant ?* »⁶²⁵. Le 2 septembre suivant, Zélie Pech confie à son fiancé Elie Escudier : « *La date que je mets aujourd'hui sur la carte me rappelle qu'il y a deux ans on s'amusait beaucoup à Montsérét ; c'est la deuxième fête que nous passons dans la plus grande tristesse. Tu étais ici ce jour-là, je me rappelle avoir dansé avec toi. Je laisse ce sujet de conversation qui ne fait éprouver que des regrets* ». Les joutes politiques qui, depuis trois décennies, avaient pris tant de place au sein de la gent masculine sont, elles aussi, renvoyées à des jours meilleurs. Selon le calendrier électoral, les municipales auraient dû se tenir au printemps 1916 ; reportées *sine die*, elles ne seront finalement organisées qu'à l'automne 1919.

En raison (ou déraison) des pertes humaines des deux premières années du conflit, les mobilisés de la « *classe 1917* » sont appelés sous les drapeaux dès le 7 janvier 1916. Parmi eux, sept jeunes montsérétois : Alfrène Bascou, Maurice Burgat, Robert Azaïs, Julien Cabaussel, Arthur Falcou, Emile Sabinou et le benjamin, Raoul Sivade, seulement âgé de 18 ans et un mois. L'État-major puise également parmi les réservistes. En mai 1916, malgré ses 43 ans, Béranger Noé doit rejoindre les tranchées de l'Yser où il côtoiera occasionnellement son frère cadet, Léopold. Le 28 février 1916, Jules Bosc, un ouvrier agricole des Ollieux incorporé au 125^e d'Infanterie, expire à l'hôpital militaire de Marseille où il avait été évacué ; il laisse une veuve et trois enfants. Quelques jours plus tard, le 9 mars, un autre montsérétois, Paul Bertrand, 31 ans, succombe dans la maison de son oncle Ulysse Sivade où il était « *en congé de convalescence* » à la suite d'une congestion pulmonaire contractée au front. Militaire de carrière, Paul Bertrand était depuis 1915 sous-lieutenant au 412^e d'Infanterie basé à Limoges⁶²⁶. Le fils du maire de Montsérét, Georges Conte (1892 - 1959), qui avait dû interrompre ses études de médecine pour endosser l'uniforme d'aide-major, est fait prisonnier au fort de Vaux le 7 juin 1916⁶²⁷. Libéré en vertu des dispositions de la Convention de Genève relatives aux membres

⁶²⁴ MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. DIRECTION DE LA SÛRETÉ GÉNÉRALE, *Etat faisant connaître la résidence actuelle des personnes évacuées du département du Nord*, 2^e fascicule, Paris, Imprimerie nationale, 1914, p. 1, 4 et 6. et MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. DIRECTION DE LA SÛRETÉ GÉNÉRALE, *Etat faisant connaître la résidence actuelle des personnes évacuées du département de Meurthe-et-Moselle 6^e liste*, 2^e fascicule, Paris, Imprimerie nationale, 1914, p. 2. (Gabriel Dorian, de Landres).

⁶²⁵ Traduction « *On pourra les attendre les musiciens maintenant. Où est l'époque où nous nous amusions tant ?* »

⁶²⁶ A. D. Aude RW 108, Registre matricule du recrutement, subdivision de Narbonne, 16^e région militaire, registre 3 de la classe 1904, n°1084.

⁶²⁷ Sur les conditions de vie et l'action de Georges Conte au fort de Vaux, cf RAYNAL Colonel, *Le drame du fort de Vaux. Journal du Commandant Raynal*, Verdun, Editions Lorraines Frémont, s.d.

du corps médical, il est à nouveau confronté aux terribles réalités de la chirurgie de guerre mais il en reviendra indemne. Plus malchanceux, Ernest Bourrel, époux d’Alice Assens, la fille du menuisier du village, est tué dans le même secteur de Verdun le 16 juillet suivant. Ce couple marié depuis 1911 avait une fillette de quatre ans.

Non seulement le village compte de nouveaux « morts pour la France » mais sa démographie « civile » est tout autant funeste. En 1915, Montsérét enregistre douze décès et seulement trois naissances. En temps de guerre, une natalité en chute libre est logique, la grande majorité des hommes étant alors éloigné de leur foyer. Mais, comble d’infortune, à Montsérét, il s’agit d’une natalité en berne puisque les trois nourrissons autochtones et deux bébés réfugiés avec leurs mères meurent dans l’année. Si le millésime 1916 est également peu prolifique, au moins le seul enfant né dans l’année parviendra-t-il à l’âge adulte. Entre tristesse du présent et angoisse du lendemain, le patriotisme est toujours de mise, au moins en façade. La municipalité accorde des subventions à plusieurs œuvres : 50 francs aux « *malades et blessés des armées russes* », 40 francs pour la « *Reconstitution du Foyer* », 40 francs aux « *Orphelins de guerre* », 40 francs aux « *Prisonniers de Guerre du département de l’Aude* »⁶²⁸.

Face au malheur des familles endeuillées et à la désorganisation de l’activité économique, les montsérétois ont la modeste consolation de voir préservée l’organisation administrative de leur commune. Âgé de 63 ans, le maire, Adoré Conte, n’est pas mobilisable. L’adjoint, Ulysse Sivade, est encore mobilisable mais, à 40 ans, il n’est pas immédiatement sommé de rejoindre le dépôt de son régiment. En dépit de l’appel sous les drapeaux de classes de réservistes, le Conseil municipal conserve une large majorité de ses membres et fonctionne normalement. Il n’en va pas de même à Saint-André-de-Roquelongue et Thézan où maires et adjoints sont mobilisés. Enfin, et peut-être surtout, le directeur de l’école communale, Alphonse Marty, âgé de 51 ans, échappe, lui aussi, à la mobilisation. Alphonse et son épouse Pauline occupent depuis 1903 un poste double : « *Monsieur* » dirige la classe des garçons, « *Madame* » celle des filles. Bénéfique pour l’instruction des enfants, ce maintien en poste des enseignants est précieux pour tous les administrés puisque Alphonse Marty assure simultanément les fonctions de secrétaire de mairie. De fait, la guerre génère un surcroît d’activité bureaucratique : multiplication des renseignements sollicités par la préfecture et la gendarmerie, surveillance des étrangers, aide sociale aux femmes de mobilisés, service postal, accueil des réfugiés, contrôle des prix... L’aide sociale est indispensable eu égard à la précarité dans laquelle se trouvent relégués nombre de ménages. Le 11 août, le maire expose que « *par suite du décret de mobilisation, un grand nombre de soutiens de famille sont partis pour l’armée, laissant leurs femmes et leurs enfants dans le besoin. Dans ces conditions, il est urgent de venir en aide aux familles nécessiteuses dont les maris ont été mobilisés, en délivrant des bons en nature (pain et comestibles aux intéressés)* »⁶²⁹. Sous la rubrique « *Secours extraordinaire en temps de*

⁶²⁸ A. C. Montsérét, délibération du Conseil municipal du 26 novembre 1916.

⁶²⁹ A. C. Montsérét, délibération du Conseil municipal du 11 août 1914.

guerre », le Conseil municipal vote un crédit substantiel de 2 000 francs à prélever sur l'excédent de recettes de l'exercice 1914.

3.2. Sans hommes ni chevaux, produire et vendre un vin au goût amer.

Dans tout le Midi, l'urgence est d'assurer les vendanges dans des conditions acceptables. Dès le 12 août 1914, le préfet de l'Aude s'enquiert auprès des maires du département des besoins en personnel et en bêtes de trait pour les prochaines vendanges. Du questionnaire renvoyé une semaine plus tard par le maire de Montségret, il transparaît qu'un apport humain extérieur est indispensable même si les « ressources locales » sont nettement majoritaires (tableau n°22).

Tableau n°22
Estimation des ressources et des besoins des exploitations viticoles de la commune de Montségret pour les vendanges 1914

Catégories	Ressources locales	Déficit à combler
Hommes	75	28
Femmes et filles	120	36
Bêtes de trait	45 dont 18 appartenant à la grosse propriété	3

Source : A. D. Aude 10 M 103

Fort de cette enquête réalisée dans tous les départements viticoles, le gouvernement passe une convention avec les autorités espagnoles pour favoriser l'entrée en France de travailleurs saisonniers. Le 5 octobre 1914, le cordonnier Félix Noé, surmontant ses lacunes orthographiques, prend la plume pour écrire à son fils Edmond. Témoignage précieux car il renvoie aux préoccupations les plus immédiates et les plus partagées : la vendange de sa petite propriété familiale, le prix du vin et l'espérance du retour rapide de ses six garçons, tous mobilisés : « *Nous avons fini de vandanger. Nous auron 12 comportes de plus que l'année dernière : 102 contre 114. Ceste année récolte moyenne. Dans Montségret, dans le courant de la semaine, je crois que tout le monde finira de vandanger mais le vin ne se vendra pa. Il n'a pa de cour et je ne sépa qu'en ce la reprendra et qu'an cette movaise guère finira et que nous ayons le bonneur de nous trouvé toute la famille réunie* »⁶³⁰. La récolte, abondante cette année-là, est rentrée sans difficulté insurmontable. Quant aux vendangeurs espagnols, une partie d'entre eux ne retourneront pas de l'autre côté des Pyrénées : ils s'établiront dans ces communes viticoles du bas Languedoc où ils trouveront sans peine à s'employer toute l'année.

⁶³⁰ Archives privées, fonds Augustine Cahuzac, lettre de Félix Noé à son fils Edmond le 5 octobre 1914.

Si hommes et chevaux font cruellement défaut pour les travaux viticoles, la pénurie des produits anticryptogamiques inquiète tout autant car le printemps 1915 particulièrement humide impose de multiples sulfatages. Même loin du village, les vigneron mobilisés se préoccupent des conditions météorologiques tel Béranger Noé en ce 28 juillet 1915 : « *Si la sécheresse persiste, les raisins des Crosès, de la Boriette et du côté nord de la vigne du Pont vont en souffrir ; la pluie qui tombe en trop ici serait bien utile là-bas. Les greffes de cette année doivent être bien belles ! Le vent ne leur a-t-il pas fait de mal ?* » Le vin issu de cette récolte 1915 se vendra d'autant mieux qu'il sera rare : moins de 20 millions d'hl pour toute la France. Le mildiou sévit dans la plupart des terroirs mais Montségret est, cette fois, relativement épargné par ce fléau.

Si l'état de guerre crée des problèmes majeurs de main-d'œuvre et d'approvisionnement dans toute la filière vitivinicole, il lui assure en même temps des débouchés inédits. Lorsque le conflit éclate, les soldats ne reçoivent pas encore de ration régulière de vin. Très vite, les distributions exceptionnelles se multiplient avant de se transformer en rations régulières. Dès l'automne 1914, les viticulteurs du Midi offrent 200 000 hectolitres à l'intendance militaire ; cet élan généreux est facilité par la chute des cours générée par un niveau exceptionnellement élevé des stocks et la bonne récolte de 1914. La ration du soldat ayant été portée à un demi-litre par jour et par homme en 1916, l'intendance militaire achète sept millions d'hectolitres de vin en 1917. Chaque commune viticole doit fournir au service de ravitaillement des Armées un quart de sa récolte en 1916 puis un sixième en 1918. Le 6 septembre 1918, 2 801 hl sont réquisitionnés auprès de 25 viticulteurs montségretois. Quelques petits exploitants fournissent 35 ou 50 hl, Adolphe Turrel contribue pour 366 hl et Paul Huc, l'un des deux propriétaires des Ollieux, pour 520 hl. Ce vin est payé seulement 30 francs l'hl alors que le prix de marché s'envole pour atteindre 80 francs⁶³¹. Néanmoins, le temps de la guerre est celui du retour aux bénéfices pour les exploitants. Bretons, Normands et autres Ch'tis prenant goût à cette boisson qu'ils connaissaient mal avant-guerre, la consommation nationale de vin progresse régulièrement. Le revenu viticole s'améliore jusqu'en 1929, date à laquelle surgira une nouvelle et durable crise de mévente. Pour preuve, la vente en 1918 du domaine de Sainte-Marie par la famille Turrel à un quincaillier narbonnais, Paul Antoine JEAN (1876-1942), se conclut sur la base de 400 000 francs dont 100 000 versés « *de la main à la main* », comme le note Adolphe Turrel dans ses papiers personnels⁶³².

3.3. Femmes, enfants et immigrés mobilisés sur le front économique.

La situation économique des épouses d'exploitants est diamétralement opposée à celle des ouvrières viticoles : au relatif enrichissement des unes correspond la paupérisation des autres. Le financement des dépenses de guerre génère une inflation galopante et aucune

⁶³¹ D'après A. D. Aude série O/Montségret.

⁶³² A. D. Aude 3E 19441, étude Vernhes notaire à Narbonne, n°503, 31 juillet 1918 et Archives privées, fonds Turrel, couverture du dossier « Sainte-Marie ».

procédure d'indexation des salaires ne vient contrecarrer cette situation inédite depuis l'instauration du *Franc Germinal* quelque 110 ans auparavant. L'effort de guerre a été largement financé par « la planche à billets » et l'inflation galope. Le *Franc Poincaré* de 1926 fixera la valeur de la monnaie nationale au quart de sa valeur d'avant-guerre. Dans un tel contexte, le vin se vend bien et même parfois très bien. Le prix de l'hectolitre de vin de table du Midi qui plafonnait à 25-30 francs dans les années d'avant-guerre s'envole atteignant 90 francs en 1917 et 96 francs en 1919.

En revanche, le pouvoir d'achat des salaires nominaux s'érode rapidement. En l'absence de salaire masculin, la plupart des ménages d'ouvriers agricoles basculent de la précarité dans la misère. Comment construire un budget familial avec le demi-salaire accordé à l'épouse ? Les gouvernants pressentent-ils que l'ardeur des troupes au combat dépend de la réponse apportée à cette question cruciale ? Craignent-ils une montée des revendications syndicales ou, pire, un élargissement de l'audience des thèses pacifistes ? Toujours est-il que dès la déclaration de guerre, l'État s'engage à verser pendant toute la durée des hostilités aux familles nécessiteuses dont le soutien est mobilisé, « *c'est-à-dire celles que le départ de l'un des membres a privées d'aliments indispensables à la vie* », une allocation journalière de 1,25 franc majorée de 50 centimes par enfant de moins de 16 ans. Cette aide financière est supérieure au salaire journalier que les femmes peuvent espérer dans bien des régions agricoles. L'administration insiste sur l'état de « *situation nécessiteuse* » pour prétendre à l'allocation. La forte inflation restreindra le pouvoir d'achat de l'allocation, en dépit de la réévaluation de son taux en août 1917 : 1,50 franc par jour plus un franc par enfant à charge. En ces temps d'hommes rares, toutes les femmes sont amenées à investir des domaines jusqu'alors réservés à leur père, leur frère ou leur mari.

Tout au long de l'été 1915, de son cantonnement de Pernes-en-Artois, Béranger Noé suit à distance les efforts déployés par son épouse Léonie Alquié (1876-1954) pour préserver le vignoble familial. Ses traits d'humour ne parviennent pas à dissimuler totalement sa nostalgie et son inquiétude : « *Enfin, tu as terminé le quatrième traitement du sulfatage, c'est très dur maintenant et très long aussi ; il faudra encore que tu y passes une fois de plus au commencement du mois prochain et ce sera enfin la dernière pour cette année. Espérons que, l'année prochaine, je le ferai moi-même et que tu ne viendras que pour me préparer la bouillie et surveiller si je fais bien le travail car j'en ai perdu l'habitude* »⁶³³. Cette réflexion trahit son impatience à voir rétabli l'ordre antérieur : dès sa démobilisation, son épouse retrouvera son rôle subalterne dans ces traitements anticryptogamiques dont la maîtrise reste l'apanage des hommes.

La vente du vin, jusqu'alors affaire strictement masculine, est évidemment une question cruciale pour tout ménage vigneron. Craignant que le redressement des cours observé durant l'été ne soit que passager, Béranger incite sa chère Léonie à vendre rapidement la récolte

⁶³³ Archives privées Augustine Cahuzac, lettre de Béranger Noé à son épouse Léonie Alquié, 17 juillet 1915.

familiale. Faisant fi de ces recommandations, Léonie ne se précipite pas et, d'une certaine façon, spéculé à la hausse. Peut-être avait-elle pris l'habitude de lire les chroniques des mercuriales avant de réexpédier la revue professionnelle à son époux. Béranger réitère ses craintes le 22 juillet 1915 mais, soucieux de ne pas vexer sa dynamique compagne, il n'insiste plus. *In fine*, l'audace de Léonie s'avèrera payante : elle vendra le vin à très bon prix et Béranger conviendra que son épouse avait vu juste. Toujours dans la famille Noé, il revient à la seule fille de la fratrie, Eva, épouse Patrouix, de négocier le vin revenant de la récolte d'Edmond, l'horloger. Celle-ci en retire 37 F l'hecto, prix dont Edmond se déclare satisfait⁶³⁴. Dans le même registre, Urbain Albert, affecté à la garde de prisonniers allemands à Valcebollère, aux portes de l'Espagne, s'inquiète quelques mois plus tard de la hardiesse de son épouse Valérie Monié (1877 – 1956) : « *Tu me dis que l'on vend le vin jusqu'à 41 et 42 F. Si tu trouves un bon prix avant de découvrir, je te conseille de le vendre en cas que ce soit comme l'autre année* ». Dix jours plus tard, Urbain lui rappelle sur un ton plus incisif ses déboires lors de la vente de la récolte 1914 : « *Tu me dis que l'on te donne 41 F du vin et que tu dois le garder fin décembre. C'est bien un joli prix, et il ne faudrait pas faire comme l'autre année que, pour gagner un couple de 100 F, tu as perdus 500 à 600 F. Tu seras bien obligée à le garder quand même une fois recuvé, peut-être pour en avoir le même prix* »⁶³⁵. On ne sait si Valérie suivit les sages conseils de son époux.

En 1917, ce même ménage est confronté à un dilemme d'un autre ordre mais tout aussi crucial : le remplacement éventuel du cheval de trait. Alors que Valérie envisage l'achat d'un jeune cheval, Urbain, désormais affecté à Cette (Sète) décide de s'adresser au commandant d'Artillerie de Carcassonne pour obtenir un cheval de réforme : « *J'aurai sûrement la réponse demain. Si on pouvait en avoir un, ce serait préférable que d'acheter un cheval jeune, ou alors il faudrait le garder. Tu comprend que [si] dès que tu l'auras dressé, on doit le vendre, ce serait ennuyeux. On n'y perdrais probablement pas s'il n'était pas malade, enfin, tu verras si on ne peut pas faire différemment* »⁶³⁶. On ne sait quelle fut l'option finalement retenue mais cet échange épistolaire met en lumière un dialogue interne au couple assurément moison inégalitaire que par le passé.

Les études peuvent attendre, l'agriculture non. La mobilisation de la main-d'œuvre enfantine va donc de pair avec celle de la force de travail féminine. Le 14 juin 1915, une circulaire du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-arts rappelle aux inspecteurs d'Académie que l'article 15 de la loi du 28 mars 1882 autorise des dispenses de fréquentation scolaire pouvant atteindre trois mois. Dans le journal qu'il tient tout au long de la guerre, le directeur de l'école de Thézan-des-Corbières, Augustin Hyspa, consigne avec une fierté non

⁶³⁴ *Idem*, lettre d'Edmond Noé à son épouse Alexine Bénazeth, 23 août 1915.

⁶³⁵ Archives privées Guy Vié, cartes postales d'Urbain Albert à son épouse Valérie Monié, 3 et 14 octobre 1915.

⁶³⁶ *Ibid*, Urbain Albert à son épouse Valérie Monié, 18 avril 1917.

dissimulée les noms des sept garçons de son école ayant constitué une équipe employée les jeudis et dimanches au pincement des bourgeons dans un domaine de la commune⁶³⁷.

L'implication féminine dans les travaux viticoles réservés à la gent masculine trouve rapidement ses limites. Dès 1916, mécanisation et recours à d'autres mains-d'œuvre masculines priment sur la voie de la qualification de la main-d'œuvre féminine. Les essais de motoviticulture impulsés par les services de l'État ne s'avèrent pas encore concluants⁶³⁸. En revanche, de multiples réseaux sont activés pour récupérer une main-d'œuvre masculine. Sur la demande du gouvernement, les autorités militaires accordent des permissions pour les travaux agricoles cruciaux (fenaisons, moissons et vendanges), des contingents de prisonniers de guerre sont affectés à chacune des productions agricoles. Dans le même temps, les travailleurs espagnols, bien que décriés et dénigrés, sont fortement réclamés.

À Montsérét comme dans tout le bas Languedoc, la Première Guerre mondiale constitue un tournant démographique décisif. Le départ des hommes pour le front ayant généré un fort déficit de main-d'œuvre ouvrière, des dizaines de milliers de travailleurs affluent des régions du Sud de l'Espagne. Pour être ardemment espérée, cette population étrangère n'en suscite pas moins d'inquiétude. Un contrôle administratif très strict est mis en place. Chaque étranger est tenu de se faire immatriculer en mairie dès son arrivée dans une commune. Le dispositif est renforcé en 1917 : désormais, le résidant de nationalité étrangère doit signaler tout changement de propriétaire, y compris dans le cadre de la commune. Ces mesures coercitives offrent à l'historien l'avantage d'appréhender précisément l'importance quantitative et la mobilité de ces migrants. À Montsérét, 50 bordereaux d'arrivée dans la commune sont établis entre le 18 septembre 1916 et le 6 juillet 1917 et 50 autres entre le 12 juillet 1917 et le 27 janvier 1919, tous pour des espagnols. Ces 100 personnes de nationalité espagnole ne s'établiront pas toutes à Montsérét, loin s'en faut. La plupart y travailleront quelques temps avant de partir pour une autre commune, souvent peu éloignée. Mais le mouvement migratoire est lancé et il ne se tarira pas de sitôt.

Expulsés de leur lieu de vie par la reprise de la guerre de mouvement, une seconde vague de réfugiés ou évacués originaires des départements septentrionaux arrive dans l'Aude en mai et juin 1918. Montsérét accueille une douzaine d'entre eux, vieillards, femmes et enfants, en provenance de Malzy dans l'Aisne, d'Auby et Cambrai dans le Nord⁶³⁹. Ces réfugiés ne représentent toutefois qu'un surcroît de population insignifiant par rapport au flux migratoire en provenance du Sud.

3.4. La Grande Peur de la « grippe espagnole ».

⁶³⁷ HYSMA Augustin, *op. cit.*, f. 39.

⁶³⁸ Cf SAGNIER Henry, « La culture mécanique dans les vignes », *Journal d'agriculture pratique*, nouvelle série, n°13, 27 juin 1918, p. 248-249.

⁶³⁹ D'après A. D. Aude, série O/Montsérét.

La correspondance échangée entre les soldats et leurs proches demeurés au village fait peu de place aux questions douloureuses. Chacun et chacune s'efforcent d'adopter un optimisme de façade. Toutefois, on relève dans les échanges épistolaires conservés à Montsérét quelques références à la terrible épidémie (improprement qualifiée de grippe espagnole) qui causa, à travers la planète, la mort de plusieurs dizaines de millions de personnes, bien davantage que le conflit armé. Dès le printemps 1918, cette maladie est évoquée dans la correspondance de quelques soldats : « *Hier j'ai reçu des nouvelles d'Alice. Elle me dit qu'à Montsérét il y a de l'influenza. J'espère que ce ne sera pas trop sérieux* »⁶⁴⁰. Au cœur de l'été suivant, le risque épidémique reste en toile de fond. Une jeune montsérétoise en villégiature à Escouloubre-les-Bains, Odette Sivade, y fait une discrète allusion espérant ainsi convaincre sa famille d'accepter que sa cousine germaine, Ursule Albert, vienne la rejoindre pour quelques semaines : « *Dis à grand-père que cette crise qui le fait pester ne sévit pas ici. Donc vous avez tout avantage à décamper de Montsérét ! Que tante n'y mette pas opposition puisque ce changement d'air ne peut qu'être favorable à ta santé* »⁶⁴¹.

Début octobre 1918, Ursule Albert est alertée par l'un de ses cousins, Edmond Amigues, de Jonquières : « *D'après se qu'il paraît, la grippe espagnole est répandue dans le pays. J'ai reçu des nouvelles de Coustouge m'annonçant le décès de notre cousine Victoria*⁶⁴², *et il paraît que Alice est aussi bien malade, je crois que vous devez le savoir, enfin tout cella c'est bien triste. Sur ta prochaine tu me dirra si à Montsérét vous n'avez pas de ses cas de grippe car il paraît que c'est très dangereux* »⁶⁴³. Quelques jours plus tard, on apprend, toujours de la plume d'Edmond Amigues, que la famille Albert est touchée par l'épidémie. Il s'enquiert de la santé de la jeune Ursule dont les deux parents sont alités : « *Si ton père et ta mère sont au lit, tu dois avoir du travail, surtout au moment des vendanges. J'espère que se ne serra pas grand chose et qu'ils seront vite guérris et que toi tu échappera à cette maladie. Tache de bien te soigner car c'est une grippe qui est assez mauvaise et cette épidémie est répandue presque dans toute la France. Tu me dirra sur ta prochaine si tes parents vont mieux et si vous avez fini les vendanges* »⁶⁴⁴. En l'absence de tout vaccin, cette maladie très contagieuse dont l'incubation est réduite à un ou deux jours fait des ravages et, en ces mois de septembre, octobre et novembre 1918, l'épidémie est à son paroxysme en France⁶⁴⁵.

Il ne fait pas de doute que cette épidémie inspire une grande crainte. La contagiosité est très forte et nombreux sont les habitants à être touchés. Certes la plupart des malades guérissent

⁶⁴⁰ Archives privées, fonds Guy Vié, carte postale d'Ernest Albert à sa nièce Ursule Albert en date du 9 mars 1918.

⁶⁴¹ *Ibid*, carte postale d'Odette Sivade à sa cousine Ursule Albert en date du 28 juillet 1918.

⁶⁴² Il s'agit de Victoria Tauzin, 28 ans, épouse d'Ernest Sarrou, décédée le 28 septembre 1918 à Coustouge. Le couple résidait à Agen mais se trouvait alors en visite à Coustouge chez la famille Sarrou.

⁶⁴³ Il s'agit d'Alice Verdier de Cosoutouge. *Ibid*, carte postale d'Edmond Amigues à Ursule Albert en date du 4 octobre 1918.

⁶⁴⁴ *Ibid*, carte postale d'Edmond Amigues à Ursule Albert en date du 13 octobre 1918.

⁶⁴⁵ VINET Frédéric, *La Grande Grippe : 1918. La pire épidémie du siècle. Histoire de la grippe espagnole*, Éditions Vendémiaire, 2018.

après avoir éprouvé de fortes fièvres pendant un temps plus ou moins long mais chacun sait que ce virus peut être mortel. Difficile de mesurer précisément l'impact de cette première grande épidémie du XX^e siècle sur la population locale. En l'absence d'antibiotique, les causes de décès, même chez des jeunes adultes, sont multiples. Pour autant, la situation à Montsérét s'inscrit parfaitement dans cette tragique dynamique. En moins d'un mois, entre le 19 octobre et le 11 novembre 1918, la commune enregistre six décès. Epargnés au XIX^e siècle par les multiples épidémies de fièvre typhoïde ou de choléra, les Montsérétois sont confrontés à une situation sanitaire inédite. Si deux de ces décès concernent des personnes âgées de 76 et 68 ans, les quatre autres sont des adultes encore jeunes : Raymond Carseillet qui expire le 24 octobre n'a que 27 ans, Dolorès Ortuno, 27 ans également, Martine Gouttes, 33 ans, Emile Sabinou, 53 ans. Après cette attaque sévère, le virus s'éloigne. Les nombreux soldats encore mobilisés pour faire respecter les conditions de l'Armistice s'inquiètent, d'autant que les langues peuvent enfin se délier. Le 19 novembre suivant, alors que David Azais interroge Zélie Pech : « *Cette épidémie de grippe prend-elle fin ? Ça ne serait pas déjà* »⁶⁴⁶. L'un de ces décès, celui de Dolorès Ortuno, épouse de Miguel Sarrio, revêt à mes yeux un caractère particulier. Cette jeune femme de 26 ans, membre d'une famille espagnole arrivée au village pendant la guerre, expire le 11 novembre 1918, jour de signature de l'armistice tant espéré. Dans l'ancien cimetière communal, sa modeste tombe est aujourd'hui encore la seule à comporter une inscription entièrement rédigée en langue espagnole. L'infortunée Dolorès fait, bien malgré elle, le lien entre la folie des hommes et l'avènement d'un Montsérét meurtri mais régénéré au sein duquel ses compatriotes espagnols prennent toute leur part.

A l'évidence, les villages voisins sont également touchés par l'épidémie même s'il est tout aussi difficile d'identifier les décès imputables à ce virus. A Saint-André, la grippe semble avoir sévit avec le plus d'acuité durant le mois de novembre. On y enregistre quatre décès entre le 2 et le 17 de ce mois dont un jeune couple de travailleurs espagnols, Miguel Rey, 29 ans, le 13, et son épouse, Marie, 20 ans, quatre jours plus tard. A Boutenac, l'épidémie apparaît plus meurtrière car plus prégnante pendant plusieurs mois : on relève 9 décès entre le 22 août et le 23 novembre dont quatre à six pouvant être imputés à la grippe espagnole. A Thézan, huit des dix décès de l'année 1918 sont concentrés entre le 12 septembre et le 11 novembre, dont quatre entre le 4 et le 11 novembre.

Après une période de répit, la vague épidémique reprendra de la vigueur sporadiquement pour disparaître définitivement au printemps 1920. La « grippe espagnole » restera longtemps dans la mémoire collective du village. J'ai moi-même entendu de la bouche de plusieurs « anciens » que Marie Vié, décédée le 28 janvier 1920 peu avant ses 25 ans, fut victime de cette épidémie

⁶⁴⁶ Courrier reproduit dans ESCUDIER Jean-Louis, *Montsérét ou la guerre en négatif. Correspondances et photographies 1914-1918*, édition critique, 2015, p. 129.

3.5. *Un Devoir sacré : rendre hommages aux Morts.*

La guerre terminée, les soldats épargnés rentrés au village, la vie sociale reprend son cours à Montsérét comme ailleurs. En novembre 1919, on vote pour les élections municipales. À Adoré Conte, maire depuis 1912, succède un autre radical-socialiste : Béranger Noé. Frère aîné de Léopold Noé, Béranger est lui aussi un ancien combattant et sa famille a été cruellement éprouvée par la perte du plus jeune des frères, Félicien. Cette assemblée communale est profondément rajeunie : y font leur entrée deux jeunes hommes fraîchement démobilisés : Arthur Azeau de la classe 13 et David Azaïs de la classe 14. Signe de ces temps tragiques, l'agrandissement du cimetière communal érigé en 1886 est l'une des toutes premières initiatives de la nouvelle municipalité. Le terrain situé devant le cimetière est acheté à Elizabeth Turrel, épouse, Lacour. Ainsi, l'agrandissement se fera par l'avant avec reconstruction du mur sud et une nouvelle entrée : la façade sera déplacée. Le dimanche 18 juillet 1920, les travaux d'un montant prévisionnel de 12 500 francs font l'objet d'une adjudication⁶⁴⁷. Le maçon de la localité, Pierre Villar, ayant remporté le marché, se met à l'oeuvre sous la direction de l'architecte Pierre Corbière. Si la réception provisoire a lieu dès le 21 mai 1921 la réception définitive des travaux n'intervient que le 7 juillet 1922. Au final, cet agrandissement aura coûté moins que prévu (10 524 francs) pour un résultat aussi heureux sur le plan esthétique que fonctionnel. De nos jours, ce cimetière présente une parfaite unité et nul ne soupçonne qu'il a fait l'objet d'un tel agrandissement.

À l'automne 1920, le Conseil municipal vote 300 francs pour « *célébrer dans la commune le cinquantenaire de la République ainsi que la date du 11 novembre concernant l'armistice* »⁶⁴⁸. Mais devant l'ampleur des pertes humaines, le cœur n'est guère à la fête. Au total, 25 montsérétois de naissance ou d'adoption sont morts sur les champs de bataille du Nord et de l'Est ou des suites de leurs blessures. Pour leur rendre hommage et perpétuer leur souvenir, la commune décide d'édifier un monument aux Morts. Si l'initiative n'a rien d'original, ce monument va faire à Montsérét l'objet d'une attention toute particulière. Tout d'abord, le lieu d'implantation : l'ancien cimetière dans lequel la dernière inhumation remonte à 1886 ; seul y subsiste, à l'extrémité Nord de la parcelle, le mausolée de la famille Turrel. Avant tout aménagement, il est indispensable de régulariser la situation administrative de ce lieu. Aussi, le 6 février 1921, considérant que l'ancien cimetière est fermé au public et aux inhumations depuis 34 ans, cimetière « *dont les pierres tombales, croix, débris de monuments jonchent le sol est appelé à être transformé plus tard en jardin public* », le Conseil municipal demande sa désaffectation à l'autorité préfectorale. Avec cet ancien cimetière, Montsérét dispose d'un espace propice à une réalisation d'envergure, plus comparable aux monuments aux Morts érigés dans les villes qu'à ceux des villages voisins, généralement implantés au coin d'un carrefour, au

⁶⁴⁷ Affiche datée du 17 juin 1920 (Archives départementales de l'Aude 2Op 2036).

⁶⁴⁸ A. C. Montsérét, délibération du Conseil municipal du 7 novembre 1920.

centre du cimetière ou à la périphérie du bourg. À Montségret, le Monument aux Morts occupera désormais une place éminente dans le village. À ma connaissance, en Corbières, seules les communes de Talairan et Tournissan ont également reconverti leur ancien cimetière en monument aux Morts.

Pour l'heure, il faut pourvoir au financement de l'aménagement de cet espace mémoriel. Dès la fin 1919, la municipalité entreprend de constituer un comité destiné à collecter des fonds par souscription. L'heure n'est pas aux querelles politiciennes. Les douze présidents d'Honneur de ce Comité sont de sensibilités diverses mais ils ont un point commun : propriétaires viticoles aisés, ils sont susceptibles d'offrir la plus grande participation financière. On fait imprimer un appel solennel : « *Dix-huit enfants de Montségret sont morts dans la grande guerre qui vient de finir [...] Nous vous adressons, chers concitoyens, un pressant appel pour élever un monument digne d'eux. Nous voulons qu'il soit le résultat de la contribution volontaire de chacun de nous et non qu'il prenne le caractère d'une œuvre imposée aux finances communales qui ont tant à faire* »⁶⁴⁹. Si les villageois sont les premiers sollicités, le puissant directeur de *la Dépêche du Midi*, Maurice Sarraut (1869 -1943), également nommé Président d'Honneur du Comité, annonce le 23 janvier 1920 qu'il enverra le montant de sa modeste contribution au Trésorier. La veille, l'ancien ministre, Adolphe Turrel, annonçait au maire : « *Je suis de tout cœur avec vous. Je donnerai 100 francs de plus que celui qui donnera le plus* ». Cet engagement pour le moins immodeste traduit son aisance financière tout autant que son attachement à son village maternel. Adolphe Turrel tiendra sa promesse puisqu'il contribuera pour 600 francs, alors que le plus généreux des montségretois, Ulysse Sivade, a souscrit pour 500 francs. Considérant que les deux hommes ne se tenaient guère en estime, l'ancien ministre y vit peut-être là une occasion de gagner une bataille dans leur dérisoire guerre picrocholine. Personnellement affecté puisque son fils Georges a été tué en 1915, l'ancien instituteur de Montségret, Philibert Pistre, désormais en poste à Boutenac, envoie 100 francs. Au total, cette souscription rapportera 8 940 francs. L'appel au don précisait que « *les noms des souscripteurs seront conservés religieusement dans un Livre d'Or déposé à la Mairie où chacun pourra le consulter* ». Cette promesse fut peut-être tenue mais les archives communales n'ont gardé aucune trace de ce fameux livre d'Or.

La municipalité envisage un temps d'acquérir un ensemble statuaire en marbre auprès des Marbreries Générales de Paris mais le prix proposé, prohibitif par rapport aux ressources du Comité, conduit à l'abandon du projet. Dès lors, l'édification d'un socle sur lequel seront inscrits les noms des combattants tués est confiée à un tailleur de pierre établi à Montredon-Corbières, Ovide Sendat. Né en 1870 à Saint-Pé-de Bigorre, le jeune Ovide a embrassé le métier paternel. Mais, encore jeune homme, il quitte les hauteurs pyrénéennes pour le bas-pays narbonnais. En 1897, il épouse à Montredon Baptistine Rassier, une jeune fille de cultivateur du lieu. Probablement, Ovide Sendat travaille-t-il alors pour Jean Désir Boudon, un maître carrier de vingt ans son aîné installé à Montredon. Quand les édiles montségretois lui font appel,

⁶⁴⁹ A. C. Montségret 1/92, pièce « Aux habitants de Montségret, Narbonne, imprimerie A. Canal », ca 1920.

Ovide Sendat est depuis longtemps établi à son compte. Artisan indépendant, sans salarié, il façonne la pierre extraite dans les carrières locales ou des minéraux plus nobles mais plus onéreux tel les marbres.

L'inscription des patronymes sur le socle n'est pas un acte anodin. Quel critère retenir pour les sélectionner : le lieu de naissance, le lieu de résidence, les conditions du décès ? Vingt noms sont retenus. Quatre soldats natifs de Montsérét n'y sont pas portés. S'agissant de familles ayant quitté depuis longtemps le territoire communal, ces soldats n'ont peut-être pas été considérés comme des Montsérétois. A-t-on estimé qu'il incombait à leur commune de résidence lors de leur mobilisation de porter leur nom sur leur monument aux morts ? Le secrétaire de mairie ne fut-il avisé de leur décès par les autorités militaires et civiles que postérieurement à la gravure des inscriptions ? Cela est certain en ce qui concerne Arthur Burgat, puisque, en avril 1919, le maire de Montsérét mentionne encore son nom dans la liste des mobilisés alors qu'il est mort depuis deux ans⁶⁵⁰. Plus obscur est le traitement des Peyrard, famille de Montsérét qui détient le triste privilège d'être la seule du village à compter trois « Morts pour la France » : Alban, son frère aîné, Edouard, et le fils de ce dernier, Armand. Toutefois, le nom d'Armand Peyrard, né à Narbonne et mort le 12 août 1916 à l'hôpital de Millau des suites de ses blessures de guerre avant même son 19^{ième} anniversaire n'a pas été inscrit sur le Monument aux Morts de Montsérét comme le furent ceux de son père et de son oncle. *A contrario*, on honore la mémoire de plusieurs soldats ne résidant pas ou plus à Montsérét : Antoine Barruteau dont le frère, Jean, a épousé en 1919 une jeune fille de Montsérét, Georges Pistre, le fils de l'ancien instituteur, apparenté aux familles Rivière et Noé. Sur les faces latérales du socle, sous l'année de leur disparition, sont gravés les noms et prénoms des soldats disparus. La face antérieure porte l'inscription : "AUX ENFANTS DE MONTSERET MORTS POUR LA PATRIE 1914-1918".

Courant 1921, l'élaboration du jardin du Souvenir est confiée à un horticulteur et architecte-paysagiste carcassonnais, Edouard Lassalle. Ce jardin, composé de 71 arbustes variés, 24 troènes, 17 grands arbres, 12 conifères, 3 cyprès Lambert, 4 palmiers et 1 800 (!) buis est réalisé en janvier 1922 pour un montant de 926 francs, non compris le gazon à semer et les rosiers à planter. Dans le même temps, on s'active pour doter ce monument aux Morts d'un groupe statuaire digne de ce jardin et de la ferveur patriotique des habitants. Une deuxième souscription est lancée. L'affichette destinée à promouvoir cet appel est explicite : « *Plus la souscription sera importante, plus l'œuvre sera belle, c'est pour nos Morts !* ».

Le maire contacte un statuaire parisien originaire de la Côte-d'Or, Albert David (1896 - 1970), ancien élève de Jean Boucher à l'Ecole nationale des Beaux-Arts⁶⁵¹. Jeune sculpteur de 26 ans, David confie au maire de Montsérét que son intention est « *de se faire connaître et non*

⁶⁵⁰ A. D. Aude 1 R 6, Etat des mobilisés de la commune ayant 21 ans accomplis au 1^{er} avril 1919.

⁶⁵¹ Cf notice dans BENEZIT Emmanuel, *Dictionnaire des Peintres, Sculpteurs, Dessinateurs et Graveurs*, nouvelle édition entièrement refondue, t. III, Librairie Gründ, 1950, p. 64.

de gagner de l'argent »⁶⁵², argument susceptible de séduire les édiles locaux. À la statue en bronze originellement proposée par l'artiste pour le prix de 15 000 francs, la municipalité préfère un ensemble en pierre. A la fin 1922, Albert David se met au travail. Il tient régulièrement le maire au courant de l'avancée de l'œuvre. Le 30 janvier 1923, il lui fait part des difficultés de réalisation en raison des faibles dimensions (66 cm de côté) du socle déjà installé : « *J'y arriverai mais c'est tout juste et le bout des pieds dépassera, mais cela arrive souvent et ça ne fait pas mal* ». Malgré cette correspondance, certains édiles locaux s'inquiètent. En juillet, Adolphe Turrel, qui a vu plusieurs monuments exécutés par Albert David, notamment celui de Belpech où il possède une propriété, s'érige en expert es-sculptures afin de rassurer Béranger Noé :

« *J'espérais aller à Paris et voir la sculpture destinée à Montségret. Je n'ai pu le faire. Je crains de n'y pouvoir y aller cette année. J'ai vu à Belpech un poilu sur son socle fait par David ; il m'a paru très bien. On ne doit pas polir la pierre comme le marbre, d'abord parce que c'est impossible et surtout parce que les sculptures vues à distance doivent être assez rugueuses pour que les contours s'estompent dans l'éloignement. Si bien que, si vous ne faites pas d'autres critiques, je crois que vous devez être rassuré. Je verrai le monument de Saint-André et vous donnerai mon avis* ».⁶⁵³

David termine le groupe statuaire à la fin de l'été 1923 et l'expédie par voie ferrée de Paris jusqu'à la gare du tramway à Montségret. À transport exceptionnel, durée exceptionnelle. Le 29 septembre, David se dit préoccupé par le sort de la statue expédiée depuis un mois alors que celle destinée à Saint-André avait rejoint sa destination en seulement 15 jours. Enfin, en octobre, l'œuvre arrive au village et, en novembre, le solde des travaux est payé à David. Mais ce dernier sollicite une « rallonge » en raison du déficit qu'il aurait subi sur cette commande en arguant de la hauteur de la statue (2,16 m au lieu du 1,95 m préalablement convenu) et de sa réalisation : « *le fusil qui, au lieu d'être noyé dans la masse comme sur la maquette, est à jour et du même bloc, ce qui donne beaucoup plus de valeur à l'œuvre mais est bien plus long à faire* »⁶⁵⁴. On ne sait si Albert David obtint gain de cause. Après son œuvre montségretoise, il connaîtra une très honorable carrière de sculpteur, réalisant, outre plusieurs monuments aux Morts, des bas-reliefs décoratifs et des céramiques, autant d'œuvres qui lui vaudront une médaille d'or à l'Exposition Universelle de 1937 et le ruban de Chevalier de la Légion d'Honneur en 1938⁶⁵⁵.

Pour l'heure, à Montségret, on rend hommage à l'ensemble des soldats morts à la guerre et, plus particulièrement à ceux dont les corps sont rapatriés. Au cimetière que l'on vient

⁶⁵² Fonds d'archives privées Augustine Cahuzac, lettre d'Albert David au maire de Montségret en date du 4 mars 1922.

⁶⁵³ Fonds d'archives privées Augustine Cahuzac, lettre d'Adolphe Turrel en date du 27 juillet 1923.

⁶⁵⁴ *Ibid.*

⁶⁵⁵ BENEZIT, *op.cit.*, t. III, 1950, p. 64.

d'agrandir, à gauche de l'entrée, un carré officiel est constitué pour accueillir les corps des soldats dont la famille ne dispose pas de concession perpétuelle. Un tableau intitulé "*Souvenir des enfants de Montsérét (Aude). Morts pour la Patrie 1914-1919*" est placé dans la salle de la mairie où il se trouve encore. Ce tableau, élaboré par le photographe lézignanais F. Papinaud, présente 19 victimes de la guerre. Sous le portrait de chacune d'entre elles, est précisé le grade et l'unité d'affectation. Dans la vingtième case est inscrite la mention "**Généraux Joffre et Foch. L'Allemagne déclare la guerre à la France le 2 août 1914**". Cherchait-on, au travers de cette formule inhabituelle soulignant que la France fut la Nation agressée, à légitimer avec plus de force la mort de ces 19 soldats ?

Plusieurs corps de soldats tués au combat sont rapatriés entre 1921 et 1923. Chaque arrivée au village de l'une de ces dépouilles donne lieu à une émouvante cérémonie au cours de laquelle le maire, Béranger Noé, lit des lettres, des poèmes des défunts (cf la reproduction de cinq de ces discours dans le recueil de documents). Le 12 mars 1922, lors de l'inhumation du corps d'Alcide Vaissière, tué en septembre 1915 dans la Marne, Béranger Noé honore sa mémoire en ces termes : « *Téméraire comme toujours, il attaqua avec une poignée d'hommes un abri de mitrailleuses ennemi, réussit à l'enlever et tomba, frappé de deux balles, au moment où ses hommes entraînés par sa bravoure, se rendaient maîtres de la position. C'était le 25 septembre 1915 à Massiges où 40 000 des nôtres sont tombés* ». Ensuite, Béranger Noé lit à la population cet émouvant poème rédigé par Alcide Vaissière :

*Parfois, quand dans la nuit la fusillade gronde,
Une mine terrible éclatant sous nos pieds
Nous fait tranquillement passer dans l'autre monde
Pareils à des avions par le vent culbutés
Quand l'un de nous est mort fauché par la mitraille
Nous enterrons son corps pieusement dans un coin
Une petite croix est dressée par nos soins
Et d'un cœur tout ému tout le monde y travaille
Vous tous qui passerez dans ces vallées tragiques
Saluez en passant les tombes des marsouins
Qui ont à chaque instant par leurs morts héroïques
Forcé l'admiration de tout le genre humain.*

Le mois suivant, en avril 1922, Montsérét rend hommage à Eugène Marty, père de trois enfants. Béranger Noé évoque ses relations avec l'infortuné soldat : « *La situation a déjà bien changé depuis l'époque où, bien jeunes encore, nous nous sommes connus travaillant sur une route des Corbières à l'extraction de pierres pour quarante sous par jour, logés dans une misérable bergerie et couchant sur l'herbe coupée le long des ruisseaux ; c'était l'époque où notre pays était ruiné par la mévente de son produit et que la misère régnait en maîtresse dans les familles. Actif, laborieux, intelligent, en quelques années, tout en élevant une belle petite*

famille, tu achètes une petite maison et quelques parcelles de terre. Le petit ouvrier de naguère était devenu un petit propriétaire »⁶⁵⁶. En janvier 1923, Béranger Noé préside à la mise en terre de la dépouille d'Alban Peyrard, fauché sur le front de l'Est dans les premiers temps du conflit et évacué à l'hôpital temporaire de Nevers où il expira le 24 octobre 1914. Le maire fait une allusion discrète mais très personnelle au terrible destin de cette famille originaire d'Arques et établie à Montsérét dans les années 1860 : « *Mon cœur se serre en pensant à son frère Edouard, un de mes meilleurs amis qui, après avoir perdu un fils de 20 ans, est mort, lui aussi, torturé par la douleur inconsolable d'avoir perdu cet enfant* ». Le dernier corps rapatrié à Montsérét sera celui de Marc Alban Rivière le 12 juillet 1923, presque dix ans après qu'il fût tué à Saint-Jean-sur-Tourbe, une commune rurale du département de la Marne.

Désormais, chaque 11 novembre, jour de l'Armistice, donne lieu, à Montsérét comme dans toutes les communes de France, à une cérémonie du Souvenir. André Lebrau (1894-1989) sera, le 11 novembre 1986, le dernier vétéran de la Première Guerre mondiale à venir honorer sur place la mémoire de ses frères d'armes montsérétois⁶⁵⁷.

4. L'Entre-deux-guerres ou un équilibre sans folie.

4.1. Une viticulture atone.

Au sortir du conflit, l'économie locale s'inscrit dans un ordre social solide. Les petites exploitations viticoles se multiplient au gré des successions et des acquisitions de ces ouvriers et métayers avides à se constituer un petit bien de village. Pour autant, le clivage est bien réel avec les exploitants familiaux désireux de vivre en « propriétaire ». Ce vocable de « propriétaire » est alors l'expression d'un statut social envié. Tel qui possède 20 000 ou 25 000 "pieds" de vigne, emploie un ramonet. Ne participant qu'occasionnellement à la culture de ces terres, l'activité d'un tel « patron » se borne à organiser le travail à la vigne et en cave, à la vente de son vin. Il sait tailler et labourer mais, se contente le plus souvent de venir voir son ouvrier effectuer ces tâches. Sans mener « grande vie », ce propriétaire viticole et sa famille peuvent couler une existence plus proche de celle des rentiers de la petite bourgeoisie que de celle des paysans en polyculture ou des éleveurs.

Le travail viticole n'a guère évolué depuis l'instauration de la monoculture viticole dans les années 1870. La référence de base reste le cheval et ses capacités de travail. Pour situer la dimension et la valeur des grandes exploitations, on parle d'une propriété de trois, de cinq ou de dix chevaux. Le cheval a deux fonctions majeures : le charroi et le labour. Le labour occupe

⁶⁵⁶ Fonds d'archives privées Augustine Cahuzac, discours de Béranger Noé, avril 1922.

⁶⁵⁷ *L'Indépendant*, 14 novembre 1986.

beaucoup de temps entre l'automne et le printemps : la vigne reçoit, en moyenne, selon la météo et la qualité de la terre, trois labours par an. Dans la plupart des cas, on croise, c'est-à-dire qu'on laboure la petite rangée ou interligne afin de ne laisser au travail manuel que le tour de la souche, celui de *l'escaussel* (déchaussage en français). L'écartement des souches se calcule en pans, un pan correspondant à 25 cm. Dans les vignes de Montsérét, la largeur des rangées est alors de sept, huit ou neuf pans, soit 1,75 m, 2 m ou 2,25 m. Dans les vignes plantées à sept pans, on laboure à huit sillons par rangée : cheval et laboureur passent huit fois dans la même rangée. On estime alors qu'un attelage peu labourer entre 800 et 1000 pieds de vigne par journée. Si elle ne mobilise par le cheval, la taille de la vigne, réalisée en gobelet avec ciseaux manuels et scie égoïne, accapare également une grande part du temps du travail des vigneron durant l'hiver puisque la norme en vigueur était de 400 à 500 pieds par jour et par *podaire* (tailleur en français).

La marche lente et incertaine vers l'appellation « Corbières ».

Les lois votées en juillet 1907 apportent la déclaration de récolte et des outils financiers et humains pour lutter plus efficacement contre la fraude. Dans le même temps, l'idée de terroir commence à poindre en quelques lieux ; l'identité « Corbières » fait ses premiers pas. La genèse de l'appellation « Corbières » peut être datée du 26 janvier 1908 : ce jour-là, soucieux de se distinguer des producteurs de la plaine, certains vigneron décident de constituer un syndicat de défense des Corbières. En demandant aux Conseils municipaux des communes concernées de prendre une délibération réclamant la création d'une région viticole « *Corbières* », ce tout jeune syndicat espère asseoir sa légitimité. La municipalité montsérétoise fait diligence puisqu'elle se prononce dès le 16 février suivant : « *Considérant que depuis longtemps il est fait un abus considérable de l'appellation "Corbières" dont le nom réputé facilite trop souvent l'écoulement de produits inférieurs, le Conseil municipal émet le vœu que M. le Ministre de l'Agriculture invite d'urgence le préfet de l'Aude, conformément au vœu du Conseil Général dans sa session de novembre 1907, à réunir le plus tôt possible la Commission officielle prévue par le décret du 3 septembre 1907, qui sera chargée d'établir la délimitation de la région viticole "Corbières"* »⁶⁵⁸.

En vertu de la loi du 5 août 1908, il peut être statué par décret « *pour déterminer la délimitation des régions pouvant prétendre exclusivement aux appellations de provenance des produits en prenant pour base les usages locaux et constants* ». Les vigneron et négociants de Champagne, du Bordelais mais aussi de Banyuls-sur-Mer s'appuieront sur cette législation pour obtenir reconnaissance d'un cru produit dans une aire délimitée. Dans l'Aude, le professeur départemental d'Agriculture mandaté par le préfet pour établir un projet de règlement-cadre à la production de vin des Corbières propose une aire englobant 64 communes sous la

⁶⁵⁸ A. C. Montsérét, délibération du Conseil municipal du 16 février 1908.

dénomination « Corbières ». Soumis à l'approbation du Conseil Général de l'Aude, ce rapport est adopté à l'unanimité le 27 août 1909 mais il restera sans suite.

Bien qu'il ne repose encore sur aucune reconnaissance légale ou réglementaire, le concept de « vin des Corbières » commence à poindre. En 1910, les notices des cartes doubles éditées par les frères Palau ne tarissent pas d'éloges sur la qualité des vins locaux : « *Montségret est environné d'un riche vignoble produisant un excellent vin très recherché* » et plus loin : « *Le Cru de Montségret est classé parmi les meilleurs vins des Corbières Narbonnaises* ». Ne boudons pas ces louanges même si elles peuvent être mises sur le compte de la flagornerie du photographe à l'égard des montségretois.e.s, acheteurs potentiels des cartes postales en question.

Au sortir de la guerre, la loi du 6 mai 1919 confie aux Tribunaux le soin de déterminer les régions, les cépages et les procédés de culture ouvrant droit à l'appellation d'origine. Lors d'une réunion tenue à Lézignan le 4 octobre 1922, Georges Barbut expose l'intérêt de la nouvelle loi aux élus, viticulteurs, et négociants en vins des cantons de Lézignan, Durban, Tuchan, Lagrasse et Mouthoumet. Il met en avant les avantages que les viticulteurs des Corbières auraient à réclamer le bénéfice du décret du 19 avril 1921. En dépit des réticences de certains, peu enclins à acquitter la taxe de 50 centimes par hectolitre, un « *syndicat professionnel pour la délimitation du cru et la défense des intérêts viticoles de la région des Corbières* » se met en place. Présidé par le député-maire de Lézignan, Léon Castel, son siège social est localisé à la mairie de Lézignan. Début juillet 1923, ce syndicat obtient des tribunaux civils de Narbonne et de Carcassonne des jugements conférant au vin des Corbières une toute première reconnaissance réglementaire sinon législative. Sur une aire géographique comprenant 82 communes, peuvent prétendre à l'appellation d'origine « Corbières » les vins provenant de cépages grenache, picpoul, carignan et terret noir avec au maximum 10 % d'aramons, de terrets blancs, d'hybrides bouschets ou de producteurs directs. Appliquée dès la récolte 1923, l'appellation connaît aussitôt un grand (peut-être trop grand) succès. Cette année-là, 808 698 hl sont déclarés sous la dénomination « Vins de Corbières » dont 179 974 hl pour les communes du seul canton de Lézignan⁶⁵⁹.

Cette reconnaissance est loin de régler les problèmes de commercialisation. Après l'euphorie des années 1920, la viticulture languedocienne entre dès 1930 dans une longue crise de mévente. Comme en 1907, les élus locaux sont au premier rang du mouvement de revendication pour exiger une régulation administrée du marché. L'action soutenue de lobbying parlementaire débouche en 1931 sur une politique viticole résolument interventionniste : étalement coercitif et sélectif des mises en marché, contrôle des prix. Le 1^{er} juin 1933, à l'issue d'une réunion « *des Corps élus de l'arrondissement de Narbonne* », 53 municipalités, dont celle de Montségret, « *s'engagent à démissionner si, après avoir reçu une délégation des corps élus*

⁶⁵⁹ BARBUT Georges, *Étude sur le vignoble de l'Aude et sa production (Récoltes de 1913 à 1923)*, Office agricole de l'Aude, Imprimerie Gabelle, Carcassonne, 1924, p. 38. La répartition par commune n'est pas fournie.

qui part pour Paris, le gouvernement ne prend pas l'engagement ferme d'appuyer devant le Parlement et de faire voter l'aménagement du marché voté par la Commission des Boissons »⁶⁶⁰. La brutale chute des cours de l'automne 1934 incite les exploitants à comprimer davantage leur masse salariale. Certains travaux, tels le déchaussage, le remplacement des souches mortes ou encore l'épandage d'engrais, sont mis entre parenthèses ou réduits de façon drastique. Journaliers et journalières voient diminuer leur nombre de jours d'emploi annuel et leur salaire horaire réduit de 10 à 20 %. La régulation administrée du marché évite l'effondrement général des prix mais le marasme économique se poursuivra jusqu'à la Seconde Guerre mondiale.

D'aucuns stigmatisent l'ampleur de l'aire « Corbières » et le laxisme des critères d'éligibilité des cépages et de labellisation des vins. En 1939, le directeur des services agricoles de l'Aude, Victor Pellegrin, déplore « *que les conditions imposées aux producteurs soient trop libérales. Sur les alluvions fraîches et fertiles, certains récoltent parfois près de 100 hectolitres d'un vin très ordinaire* »⁶⁶¹. À son sens, mieux vaudrait s'en tenir à la « règle ancienne » à savoir deux tiers de carignan et un tiers à un cinquième de grenache avec un maximum de 10 % de cinsaults, terrets, picpoul ou blanquette et n'accepter aucune tolérance pour les plants hybrides, producteurs de vin médiocre. Et Pellegrin de conclure : « *Sans doute, à l'avenir, les producteurs devront-ils s'imposer une sévère discipline s'ils désirent bénéficier de l'appellation d'Origine Contrôlée prévue par le décret-loi du 31 juillet 1935* »⁶⁶². De fait, à l'inverse de l'aire « Fitou », ni le « Corbières » ni le « Minervois » ne seront retenus parmi les aires de production AOC. Dans le classement établi par le Comité national des appellations d'origine en 1942, le « Corbières » relève de la catégorie aujourd'hui disparue des appellations d'origine simple. Une série de jugements des tribunaux civils de Narbonne et de Carcassonne étendra l'aire « Corbières » : Bizanet, Néviau, Canet-d'Aude, Montredon, Montirat et Fontiès-d'Aude rejoindront ainsi la grande famille du « Corbières », laquelle regroupera finalement 94 communes en 1949.

Raréfaction de la brebis et « domestication » de la chèvre.

La déprise du pastoralisme s'accroît durant la Première Guerre mondiale. Désormais, il n'y aura jamais plus de 320 moutons à Montséret répartis en cinq ou six troupeaux de 50 à 300 bêtes. Si Paul Bacave a 97 moutons en 1916, Adophe Turrel n'acquiesce cette année-là aucune redevance de pacage sur les terrains communaux. En 1923, seuls subsistent les troupeaux d'Étienne Alquié, d'Albéry Azeau, de Paul Bacave, de Bernard Guilhem et de Gabrielle Clauzel, veuve Lassalle, dite *La Majore*. Mais aucun de ces troupeaux n'excède 80 bêtes et le principal cheptel, celui d'Adolphe Turrel, n'existe plus. Moins nombreux, ovins et caprins rapportent d'autant moins au budget municipal que le franc a perdu les trois quarts de

⁶⁶⁰ *Revue de Viticulture*, n°2032, 8 juin 1933, p. 369.

⁶⁶¹ PELLEGRIN Victor, CAILLON Paul, *L'agriculture du département de l'Aude en 1939*, Carcassonne, Les Imprimeries Gabelle, 1939, p. 294.

⁶⁶² *Ibid.*

sa valeur d'avant-guerre. En conséquence, le rendement de la redevance est dérisoire : 121 francs en 1922, 134 francs en 1923, 106 francs seulement en 1926. L'année suivante, le Conseil municipal réagit en réévaluant sérieusement la taxe instaurée en 1898 : elle est multipliée par dix pour les brebis, par quatre pour les chèvres (deux francs par brebis et quatre francs par chèvre)⁶⁶³. Néanmoins, les 816 francs collectés en 1933 restent une somme modeste tant pour le budget communal que pour les bergers et particuliers acquittant la redevance (cf tableau n°17).

En 1911, on dénombre encore cinq bergers dans la commune. L'un d'entre eux, Moïse Cazals, résidant à la Cafforte, n'est plus valide ; dès le mois de juillet suivant, « *vu l'état maladif extrêmement grave de Cazals Moïse, berger, âgé de 64 ans, vu son extrême indigence* »⁶⁶⁴, il est admis sur la liste d'assistance médicale gratuite de la commune. Le recensement général de la population de 1926 ne comptabilise plus que deux bergers (Etienne Alquié et Gabrielle Lassalle) et celui de 1931, une seule bergère, Gabrielle Lassalle. Lors du recensement de 1936, seul Alphonse Perdiguès (1904-1980) détient un troupeau de 70 brebis depuis 1932. Après une embellie inexplicquée en 1937, le cheptel ovin se restreint à nouveau : en 1938, seuls subsistent les deux troupeaux de brebis de Moïse Espeut (90 têtes) et d'Alphonse Perdiguès (25 têtes).

Si le fumier de bergerie reste très prisé, il ne fait plus l'unanimité. Toujours très attentif aux méthodes culturales, l'ancien ministre Adolphe Turrel continue d'abreuver diverses revues viticoles d'une correspondance fournie. Durant l'été 1929, il pose un constat digne d'intérêt sur l'efficacité du fumier de bergerie selon les conditions climatiques : « *À Montsérét, les vignes qui ont reçu du fumier de bergerie souffrent beaucoup. La nitrification n'a pu s'opérer, elles manquent d'azote et surtout la compacité du sol dans les vignes anciennes ne permet pas le renouvellement des radicelles dévorées par le phylloxéra... Cette année, à Montsérét, les vignes non arrosées fumées avec du crottin de mouton, sont rabougries et semblent étouffées. L'engrais de cette nature avec la sécheresse actuelle est un non-sens. Il vaut mieux ne rien mettre quand on ne peut fumer de très bonne heure avant les pluies d'automne* »⁶⁶⁵. Son plus jeune fils, Jean, qui a hérité du château et des biens de village de ses aïeux, ne manifestera pas la moindre appétence pour les questions agronomiques ou œnologiques. Après des études sans relief qui le virent fréquenter la prestigieuse école royale de Sorèze, dans le Tarn, le jeune homme avait pourtant obtenu le diplôme d'Ingénieur agricole d'un Institut privé de Toulouse. Mais, au cheval de trait et au tracteur, « *Monsieur Jean* » préférera toujours l'automobile au point de devenir avec deux comparses co-proprétaire et gérant de l'Otomatic garage situé quai Victor Hugo à Narbonne, affaire pour le moins infructueuse⁶⁶⁶.

⁶⁶³ A. C. Montsérét, délibération du Conseil municipal du 26 février 1927.

⁶⁶⁴ A. C. Montsérét, délibération du Conseil municipal du 20 juillet 1911, n°262.

⁶⁶⁵ TURREL Adolphe, « Le problème des engrais », *Le Progrès agricole et viticole*, n°30, 28 juillet 1929, p. 95.

⁶⁶⁶ A. D. Aude 4 U 24/177, Justice de Paix du canton de Narbonne, 4 décembre 1933.

Les chèvres ne sont plus proscrites comme par le passé. Certes, toutes les réticences exprimées à leur égard ne sont pas levées. Leur engouement trop prononcé pour les jeunes pousses de la vigne les place sous haute surveillance. D'aucuns appellent même à leur éradication. Dans l'ouvrage à visée pédagogique publié en 1939 par les services départementaux de l'agriculture, une photographie représentant un petit troupeau de chèvres circulant paisiblement sur une route est affublée de cette légende sans concession : « *Un ennemi des Corbières : les chèvres* »⁶⁶⁷. *A contrario*, dans l'espace familial, la chèvre sait se faire apprécier au point d'être parfois érigée au rang d'animal domestique. Presque toutes les familles du village possèdent alors une, deux ou trois chèvres. Avantage non négligeable, le temps annuel de lactation des chèvres est pratiquement deux fois plus étendu que celui des brebis. Enfants et adultes sont friants de ce lait riche en caséine. Le fromage de chèvre est également fort prisé. Sa confection impose de cailler le lait ; pour ce faire, on utilise une plante ramassée dans le *campestre* de la commune, la *flor caoulaire*.

Durant la période pour laquelle une information suivie année par année est disponible, on dénombre cinq petits troupeaux caprins. Celui de Jacques Lassalle (1849-1914) regroupe 35 chèvres en 1903, 64 l'année suivante, 52 chèvres et 5 moutons en 1905 et encore 45 chèvres et 8 moutons en 1909. Jules Peyrard entretient 23 chèvres en 1905-1906, 52 en 1912-1913, 50 encore en 1916. Cette même année 1916, Mathieu Thomas possède aux Clauses un troupeau « hybride » de 24 chèvres et 30 moutons ; par la suite, il se spécialisera dans le caprin : 13 chèvres en 1922, 30 en 1923. Germain Charente entretiendra 45 chèvres en 1938 et Irénée Rigaud 35 en 1939. Confirmation que caprins et ovins n'obéissent pas à la même rationalité, toutes les autres chèvres appartiennent à des particuliers. En 1913, 40 familles de Montsérét en détiennent au moins une et on en compte encore 29 en 1923. Ces chèvres « domestiques » sont confiées chaque jour à un des bergers qui les agrège à son troupeau avant de rejoindre les vacants communaux. Louis Lapeyre (1918-2003) en a décrit le principe à partir de ses souvenirs d'enfance dans l'Entre-deux-guerres : « *Il y avait un chevrier et un berger professionnels dans la commune et leurs troupeaux étaient constitués essentiellement par les deux ou trois bêtes que chaque famille leur menait chaque jour. Je me souviens que les chèvres entraient dans le jeu et que, le soir, à six heures, dans le village, elles entraient seules à leur maison, broutant çà et là dans les rues une dernière gourmandise, en secouant le grelot qu'elles avaient à leur cou* »⁶⁶⁸. Cette pratique de la chèvre domestique avait cours dans les villages voisins, notamment à Boutenac ; le décompte précis publié par Eliane Coste livre une tonalité très semblable à celle de Montsérét⁶⁶⁹.

4.2. Une occupation compartimentée de l'espace communal.

⁶⁶⁷ PELLEGRIN Victor, CAILLON Paul, *op. cit.*, p.

⁶⁶⁸ LAPEYRE Louis, *Un village corbiérol : Montsérét*, document dactylographié, 1984, p. 22.

⁶⁶⁹ COSTE Eliane, *Histoire de Boutenac*, Carcassonne, Reprotec 11, p. 185-193.

L'espace communal de Montsérét s'organise en deux entités : le bourg d'une part, les hameaux d'autre part. Depuis des siècles, tout ou presque oppose ces deux mondes : la structure des propriétés, la vie sociale, mais plus récemment, la nationalité des habitants. Comme dans toutes les communes des Corbières orientales, l'habitat est groupé même si le propos doit être nuancé en ce qui concerne le bâti du bourg de Montsérét au maillage relativement lâche. Cette particularité surprend quelque peu les nouveaux arrivants. Dans un texte versifié rédigé en occitan en 1941, Elie Escudier (1893 -1975) qualifie Montsérét d'« *escrambaichat* », soit, en français, éparpillé. Sous la plume d'un homme originaire de Boutenac, village au cœur historique regroupé autour de son église médiévale, une telle remarque souligne la singularité du bâti montsérétois.

L'examen sur le long terme de la population résidant dans les hameaux (Les Ollieux, Les Clauses, Sainte-Marie-des-Ollieux) et écarts (Le Passelis, L'Horte) met en lumière l'ampleur des fluctuations. Au gré de la conjoncture économique, les « campagnes » se peuplent et se dépeuplent plus rapidement que le bourg (cf tableau n°24).

Tableau n°24
Répartition de la population entre les différents lieux d'habitation
de la commune de Montsérét 1846-1946

LIEUX	1846	1851	1861	1866	1872	1876	1906	1911	1921	1926	1931	1936	1946
Ville Haute	87	98	127	165	139	175	288	278	287	280	384	282	306
Ville Basse	25	20	23		37	69	103	109	84	77			
Les Clauses	16	15	25	26	29	53	33	30	39	26	24	21	24
Les Ollieux	32	18	23	20	23	36	54	54	52	34	41	24	13
Sainte-Marie-des-Ollieux			22	27	27	41	10	14	40	25	41	20	10
La Cafforte			6	7	8	11	3	2	-	-	-	-	-
Passelis							4	5	5		4	5	2
TOTAL	160	151	226	245	263	385	495	492	507	442	494	445	355

Sources : *Listes nominatives recensements généraux de la Population et listing des écarts.*

En 1936, près de la moitié des habitants de la Ville Haute et de la Ville Basse sont nés dans la commune mais cette proportion tombe à moins d'un tiers pour les habitants des Clauses et est insignifiante pour les résidents des Ollieux et de Sainte-Marie (tableau n°25). Si une part notable de la population réside dans les hameaux, ceux-ci se résument à des lieux de labour et de logement. Pas un commerce, pas un artisan ne vient s'installer aux Clauses, aux Ollieux ou

à Sainte-Marie. La représentation politique fait également impasse sur ce Montsérét extra-muros. Jusqu'à l'élection de Geneviève Fabre aux fonctions de maire de Montsérét le 3 juillet 2020, jamais le maire ni même un adjoint ne résideront dans un hameau ou un écart de la commune.

Tableau n°25
Lieu de naissance selon le domicile dans la commune de Montsérét en 1936

<i>Lieu de naissance</i> <i>Domicile en 1936</i>	<i>Commune de</i> <i>Montsérét</i>	<i>Communes</i> <i>limitrophes ou</i> <i>proches</i>	<i>Autres</i>	<i>Total</i>
<i>Ville Haute</i>	80	34	68	182
<i>Ville Basse</i>	47	16	30	93
<i>Quartier de la Mairie</i>	45	12	43	100
<i>Les Clauses</i>	7	4	10	21
<i>Les Ollieux</i>	3	1	20	24
<i>Sainte-Marie-des-Ollieux</i>	0	4	16	20
<i>Passelis</i>	0	2	3	5
<i>Ensemble de la commune</i>	182	70	193	445

Source : *Liste nominative RGP 1936*

Durant ces années d'Entre-deux-guerres, les domaines viticoles de la commune stagnent. Comme la plupart de ces domaines ancestraux, la vaste exploitation bicéphale des Ollieux sommeille entre rente et langueur. À l'instar de leurs homologues, les deux propriétés pâtissent des effets de la loi du 4 juillet 1931 dite « Statut de la viticulture ». Ce cadre réglementaire concocté par le député de Béziers Edouard Barthe pénalise les grandes exploitations viticoles contraintes d'échelonner la mise en marché de leur récolte, soit, en 1934, 2 610 hl pour la propriété Huc et 2 650 hl pour celle de François Lignon.

Signe de cette stagnation, alors que le village de Montsérét avait précocément bénéficié de l'électrification publique en 1900, le réseau ne sera étendu aux Ollieux comme aux autres écarts de la commune qu'en 1936. Dans le même temps, Sainte-Marie-des-Ollieux connaît ses dernières heures de grand domaine dévolu aux familles de la bourgeoisie viticole. En janvier 1937, sur requête de ses créanciers, l'ensemble des biens de « Jean Paul » sont vendus aux enchères sous l'égide du Tribunal civil de Narbonne⁶⁷⁰. Le domaine de Sainte-Marie-des-Ollieux est mis à prix pour 200 000 F. Suite à surenchère, le domaine sera finalement vendu « à

⁶⁷⁰ *Le Courrier de Narbonne, Journal hebdomadaire politique, agricole, commercial, judiciaire, financier, scientifique, littéraire et d'annonces*, 71^e année, jeudi 28 janvier 1937, n°3694, p. 3 et 4.

la découpe » à plusieurs acquéreurs : familles Rey pour la maison de maître, Marsérou/Mounié, Sylvain Fabre, David Azaïs pour les vignes⁶⁷¹.

Tableau n°26
Population des hameaux rapportée à la population totale de la commune⁶⁷²

<i>Année</i>	<i>Population des hameaux</i>	<i>Part dans la population communale</i>	<i>Année</i>	<i>Population des hameaux</i>	<i>Part dans la population communale</i>
1846	48	30 %	1911	105	21,4 %
1851	33	21,9 %	1921	136	26,9 %
1861	76	33,6 %	1926	85	19,5 %
1866	80	32,7 %	1931	110	22,3 %
1872	87	33,1 %	1936	70	15,8 %
1876	141	36,6 %	1946	49	13,8 %
1886	134	24,4 %	1954	46	12,5 %
1891	148	29,9 %	1962	54	14,7 %
1896	106	22,4 %	1968	48	13,4 %
1901	97	19,6 %	1975	50	16,2 %
1906	104	21,1 %	1982		

Sources : Recensements généraux de la Population, SGF puis INSEE

L'emploi féminin est certes plus intermittent que par le passé mais il est loin d'être négligeable, surtout dans les grandes exploitations. En 1936, 19 femmes de la commune sont qualifiées de « journalières ». À côté des principales exploitations, les petits propriétaires cultivant leurs vignes avec la seule contribution de la main-d'œuvre familiale sont encore nombreux. Bien que classées « sans profession », la plupart des épouses d'exploitants participent activement à de nombreux travaux viticoles : plantation, sarmentage, débougeonnage, soufrage, vendange... Le statut de co-exploitante n'a pas encore cours, il ne sera instauré qu'en 1980.

4.3. Une hiérarchie sociale et genrée très affirmée.

⁶⁷¹ *Idem*, 72^e année, jeudi 20 octobre 1938, n°3784, p. 3 et 4.

⁶⁷² Lors des recensements de 1851 et 1872, les habitants de « La Ville Basse » furent comptabilisés parmi la population éparsée. Afin de conserver des ensembles homogènes avec les recensements précédents et suivants, les individus y résidant ont été réintroduits dans la population agglomérée.

Si l'état de guerre a bousculé pour un temps les rapports de genre en agriculture, le retour à la paix se traduit par un retour en arrière. Contrairement à ce que l'on observe dans les grandes métropoles, en milieu rural, le modèle de la mère au foyer s'impose comme la norme souhaitable sinon effective et les aspirations féminines, quand elles osent s'exprimer, sont mises sous l'éteignoir. Certes, le statut de femmes propriétaires, encore exceptionnel au XIX^e siècle, devient plus commun. La proportion de femmes chefs d'exploitation agricole en 1921, évaluée à 13 % pour l'ensemble de la France, est probablement plus élevée dans la viticulture méridionale où la progéniture des familles aisées se résume dans bien des cas à un fils unique sinon à un enfant unique. Mais, dans leur grande majorité, ces cheffes d'exploitation assureront une transition en attente de la reprise de la direction par un fils, un gendre ou un petit-fils.

La guerre a généré une fracture profonde et durable entre des salariées paupérisées par l'inflation galopante et des épouses (ou veuves) d'exploitants viticoles, certes éprouvées mais bénéficiaires de prix de vente du vin rémunérateurs jusqu'à la fin de la décennie 1920. Les ouvrières agricoles se verront encore proposer un emploi intermittent et précaire sans aucune reconnaissance de qualification et la norme du demi-salaire se perpétuera jusqu'en 1950. La miobilisation de l'ensemble de la main-d'œuvre féminine pour la cueillette des raisins explique qu'en 1920 la municipalité ouvre à l'école des filles une garderie d'enfants pendant les vendanges, « *ce qui permettra aux mères de familles nécessiteuses de gagner leur journée* »⁶⁷³ ; la surveillante affectée à cette garderie, M^{lle} Louise Cramoussel, recevra 150 francs. Ce service sera reconduit d'année en année.

L'augmentation du salaire nominal agricole ne compense pas la dégradation du pouvoir d'achat. Les femmes sont les premières touchées par la réduction de l'emploi salarié. Même dans les grandes exploitations, les ouvrières agricoles ne travaillent que de manière intermittente. La femme la plus régulièrement employée dans les vignes d'Adolphe Turrel au cours de l'année 1925, Eva Noé, épouse d'Henri Patrouix (1882-1947), ne totalise que 176 journées payées au temps et six à huit journées de ramassage des sarments payées à forfait. Son gain annuel, vendanges comprises, plafonne à 1 013 francs, somme insuffisante pour assurer les besoins élémentaires d'une personne⁶⁷⁴. Même la gratification consentie à la *mousseigne* est moindre qu'avant la Première Guerre mondiale. Au cours des vendanges 1925, la *mousseigne* de la propriété d'Adolphe Turrel gagne 9,50 francs, soit légèrement plus que ses consœurs en cueillette mais nettement moins que les porteurs et charretiers (18 francs). En revanche, les cours des vins soutenus tout au long des années 1920 profitent aux exploitants.

Le transport automobile s'insinue dans tous les secteurs de la vie économique et sociale. Dès 1925, les camions automobiles concurrencent le chemin de fer local et, vont en quelques

⁶⁷³ A. C. Montsérret, délibération du Conseil municipal du 12 septembre 1920, n°431.

⁶⁷⁴ Calculs effectués sur la période du 26 janvier 1925 au 24 janvier 1926 à partir des feuilles de quinzaine de la propriété d'Adolphe Turrel à Montsérret.

années le faire disparaître du paysage rural⁶⁷⁵. A Montsérét comme dans toutes les communes des Corbières, l'expédition du vin par voie ferrée impliquait de multiples ruptures de charge ; les camions viennent entonner directement à la porte des caves. Englué dans une gestion constamment déficitaire, de plus en plus délaissé tant par le négoce viticole que pour l'approvisionnement domestique, le « petit train » vit ses dernières heures. En dépit d'un plan de licenciement et du remplacement de certains trains par des camions, le déficit d'exploitation de la Compagnie à la charge du département enfle sans aucune perspective de redressement : 2,509 millions de francs en 1929, 3,357 millions en 1930⁶⁷⁶. Dès lors, le Conseil général entérine la dissolution de la Compagnie et accorde son soutien aux autobus de la régie départementale des transports⁶⁷⁷.

Si l'automobile n'est pas encore l'auxiliaire indissociable de tout ménage rural, elle est sortie des limbes. La standardisation de la production réduit considérablement les coûts de production et la baisse du prix unitaire stimule les ventes. En 1927, François Rau (1862-1930), régisseur des propriétés montsérétoises d'Adolphe Turrel, pointe, non sans malice, ce nouveau mode de transport ravalé au rang des dépenses ostentatoires : « *À Montsérét, tout le monde, je crois, marchera en automobile ; Bascou en a acheté une ainsi que Berthomieu Simon et Félicien Peyrard, ils font au plus fort* »⁶⁷⁸. François Rau s'autorise ce commentaire car son patron appartient à une génération attachée à la voiture hippomobile. Mais, ironie de l'histoire, le plus jeune fils de l'ancien ministre, Jean Turrel (1907-1962), ne se privera pas, dès son accession à la majorité civile en 1928, de jouir pleinement de ses biens pour le meilleur mais surtout pour le pire. « *Monsieur Jean* », comme l'appellent ses employés autant par dérision que par déférence, dilapidera avec constance et application le patrimoine foncier parcimonieusement accumulé par ses aïeux. Dans un triptyque infernal, l'automobile de luxe le dispute aux amours ancillaires et tarifées et aux tables de jeux pour tendre vers une ruine aussi inexorable que pathétique.

La cohabitation entre charrettes et véhicules automobiles est parfois source d'accidents dramatiques. Le 18 avril 1934 en tout début d'après-midi, Angel Pla, ramonet du docteur Conte, se rend à une vigne avec un cheval attelé d'une charrue lorsqu'il est tamponné par un camion chargé de fourrage appartenant à un négociant de Narbonne. Gravement blessé, il décèdera peu après à son domicile montsérétois⁶⁷⁹. Cer ouvrier espagnol n'avait pas encore 30 ans ; natif de La Jana, province de Castellon, était marié à Maria del Pilar Barcelo. Autre accident du même

⁶⁷⁵ Ministère des Travaux Publics, des Postes et des Télégraphes, *Chemins de fer d'intérêt local et tramways. Résultats de l'exploitation pendant les années 1910 et 1909 (chiffres provisoires)*, p. 1777-1831 dont « Cie des Tramways à vapeur du département de l'Aude », *Journal officiel de la République française, Annexe*, 1911, p. 1802-1803.

⁶⁷⁶ DEPARTEMENT DE L'AUDE, *Rapport du Préfet au Conseil général*, Séances du Conseil Général, 1^{ère} session de 1931 : Tramways départementaux, p. 48.

⁶⁷⁷ A. C. Montsérét, délibérations du Conseil municipal des 6 octobre 1943 et 15 décembre 1944.

⁶⁷⁸ Archives privées, fonds Turrel, lettre de François Rau à Adolphe Turrel du 23 octobre 1927.

⁶⁷⁹ *Le Petit Méridional, Journal Républicain Quotidien*, jeudi 19 avril 1934, 58^e année, n° 19196, p. 6.

type, celui intervenu le 28 janvier 1937 sur la route départementale 613 en face de la campagne de Sainte-Marie-des-Ollieux. Perturbé par le passage d'un camion, le cheval attelé à une charrette fait un brusque écart. Projeté sous les roues du lourd véhicule, le charretier, Adrien Malric, 52 ans, de Talairan, est tué sur le coup. Le camion conduit par André Vilalté était la propriété de la maison Fabregat de Narbonne⁶⁸⁰.

La monoculture de la vigne n'est plus l'*Eldorado* des années 1880. Le retournement de la conjoncture viticole dès la fin des années 1920 accentue les différences sociales. En 1934, alors que sévit une redoutable crise de mévente, la répartition des récoltes traduit un clivage très net entre les quelques grands propriétaires et les nombreux autres (tableau n°23).

Tableau n°23
Relevé des principales propriétés viticoles de la commune de Montsérét en 1934

<i>Propriétaires</i>	<i>Production (en hectolitres)</i>	<i>Propriétaires</i>	<i>Production (en hectolitres)</i>
Huc Paul (Les Ollieux)	2 610	Crémilh Paul	600
Lignon François (Les Ollieux)	2 650	Turrel Alphonse	375
Turrel Adolphe	1 550	Bacave Louis	325
Jean Paul (Sainte-Marie)	3 485	Espeut Victor	400
Conte Georges	830	Lebrau Joseph	510
Berthomieu Aristide	850	Sivade Ulysse	350
Berthomieu Hermès	600	Azeau Albéry	500
Goudy Germain	680		

Source : *Guides méridionaux, Annuaire de l'Aude*, 1934, p. 747

Toujours aussi productives, les terres alluvionnaires de Sainte-Marie-des-Ollieux donnent à leur propriétaire 3 485 hectolitres de vin. Mises à part les cinq grandes propriétés de la commune, l'exploitation viticole de Montsérét de l'Entre-deux-guerres est de taille modeste. En 1937, 52 individus déclarent plus de 100 hl ; seulement sept exploitants produisent entre 500 et 1 000 hl. 40 autres exploitations produisent entre 100 et 500 hl (cf document n°). La prise en compte des multiples liens familiaux tendrait à nuancer quelque peu la portée de cet émiettement. Ainsi, Arthur Azeau est le fils d'Albéry Azeau, Avenant Cahuzac le gendre de Béranger Noé et André Arnaud le petit-fils d'Aristide Berthomieu, Baptistine Bertrand, célibataire, est la soeur aînée de Béatrix, veuve de Célestin Combes. Le faire-valoir par métayage dont la pratique se développe en ces années d'Entre-deux-guerres permet également

⁶⁸⁰ Les circonstances de cet accident sont relatées dans *L'Express du midi*, 29 janvier 1937, n°16035, p. 2 « Un charretier écrasé par un camion ».

à plusieurs exploitations d'atteindre une taille viable. Malgré ce, le paysage viticole dominant du bourg de Montsérét demeure celui de la petite exploitation.

Jusqu'en 1925, le Parti socialiste, unifié en 1905, n'avait pas été présent en tant que tel dans la vie politique de Montsérét. Une querelle personnelle interne à la section locale du parti radical-socialiste est à l'origine de la création d'une section S.F.I.O. Curieusement, le café Gouttes, qui fut dans les années 1880-1890 le Q.G. des Turrellistes en lutte avec les radicaux, abrita dans les premiers temps, les réunions des socialistes du village. Dès son installation, le 17 mai 1925, le Conseil municipal élu le 3 mai précédent est profondément divisé. Pour l'élection du maire, Urbain Albert n'obtient que six voix sur douze, 4 suffrages se portant sur l'ancien maire, Béranger Noé et deux autres conseillers s'abstenant. Georges Conte est également élu au poste d'adjoint avec seulement six voix et cinq bulletins blancs. Tout au long de leur mandat, les quatre opposants, Béranger Noé, Victor Espeut, Alcide Vaissière et Raoul Sivade, ne siégeront à aucune séance du Conseil municipal.

Dans ce climat tendu, les municipales de 1929, à nouveau remportées par les radicaux « albertistes », vont donner lieu à plusieurs réclamations. Le 21 juin 1929, sur la protestation de Béranger Noé, le Conseil de Préfecture annule l'élection d'Emile Maury et d'André Fabre sous le motif que le jour de l'élection, ils n'avaient pas 25 ans, alors âge minimum pour être éligible. Les Montsérétois votent donc à nouveau le 25 août 1929 pour les deux sièges vacants. Fabre et Maury sont réélus mais, suite à un nouveau recours de Béranger Noé, l'élection d'André Fabre est annulée une nouvelle fois. Ce dernier attendra juin 1931 pour qu'un troisième scrutin lui accorde enfin le droit de siéger au Conseil municipal de Montsérét. Suite au décès d'Urbain Albert en août 1933, le Conseil municipal est complété le mois suivant et Georges Conte, adjoint depuis 1925, est élu maire de la commune. Docteur en médecine, Georges Conte exerce l'ophtalmologie à Narbonne où il réside durant la semaine, ne retournant à Montsérét que les samedis et dimanche. Le nouvel adjoint, Arthur Azeau, (1893-1968) aura donc la charge de gérer les affaires courantes en l'absence du maire. En 1937, il sera décoré du Mérite agricole dans le cadre de la traditionnelle promotion du 14 juillet⁶⁸¹.

A Montsérét, la position des radicaux est d'autant plus forte que les deux composantes de la gauche font alors jeu égal. Aux législatives et à l'élection pour le Conseil d'Arrondissement de 1928, les communistes totalisent légèrement plus de voix que les socialistes. Il faut attendre 1932 pour voir la S.F.I.O. prendre nettement et définitivement l'ascendant sur les communistes. Lors des élections législatives organisées le 1^{er} mai 1932, si le radical Léon Castel totalise 52 voix, le socialiste Eugène Montel en obtient 36 ; en revanche, le candidat communiste, Frédéric Serres, ne réunit que 5 suffrages.

⁶⁸¹ A. D. Aude 1 M 1136, « Mérite agricole répertoire des candidats promus 1912-1939 » et décret du 12 août 1937, *Journal officiel de la République française* du 18 août 1937, p. 9296.

Durant l'été 1834, 51 personnes apportent leur écot à la souscription lancée par le Comité Antifasciste de la commune. La liste publiée par *Le Midi Socialiste* témoigne du caractère « oecuménique » de cette souccption puiqu'on y retrouve des radicaux, des socialistes et des communistes pour cette caus. On y relève nottament le nom de cinq femmes du village, preuve s'il en fallait que leur tenue à l'écart du corps électoral ne signifiait pas absence de conscience politique⁶⁸².

Le renouvellement des membres du Conseil d'Arrondissement le 7 octobre 1934 représente une "date" dans la petite histoire électorale de Montsérét. Non que ces élections aient une signification politique considérable, les fonctions des conseillers d'Arrondissement se limitant pour l'essentiel, à émettre des vœux auprès du Préfet et du Conseil Général. Mais cette fois, l'un des deux candidats du Parti Radical-socialiste n'est autre que le maire de Montsérét. Pour la première fois, le maire de la commune prétend à une fonction élective qui dépasse les limites communales. Georges Conte se présente en lieu et place d'Antoine Pradal, conseiller sortant et président de la Chambre de Commerce de Narbonne. Il fait équipe avec l'autre sortant, Joseph Crémailh. Malgré la présence de candidats socialistes et communistes, l'entreprise n'était guère risquée sur ces terres désormais acquises au radicalisme modéré. Logiquement, Conte et Crémailh sont élus dès le premier tour avec 57 % des voix. Montsérét avait accordé 59 voix à Conte contre 26 aux socialistes et 5 aux communistes.

Dans ce contexte de faible valorisation du produit de la vigne, les salarié.e.s agricoles s'efforcent de préserver leur position. Au printemps 1936, les élections législatives portent au pouvoir les partis de gauche alliés au sein du Front Populaire. Le 7 septembre suivant, est paraphée sous l'autorité du juge de paix une Convention collective de travail agricole pour le canton de Lézignan. D'essence contractuelle, ce document n'en revêt pas moins un caractère éminemment politique puisque cette convention collective est actée en présence de Léon Castel, député, conseiller général et maire de Lézignan, et de tous les maires du canton. Le maire de Montsérét, Georges Conte, étant retenu à Narbonne par ses obligations médicales, la commune y est représentée par son adjoint, Arthur Azeau⁶⁸³. Les conditions d'emploi des ouvriers et ouvrières agricoles sont unifiées sur les bases suivantes : la journée de travail sera de sept heures effectives ; le salaire journalier est fixé à 21 francs et deux litres de vin pour les hommes, à onze francs et un litre de vin pour les femmes. Le salaire journalier des vendanges est arrêté à 31 francs et trois litres de vin pour les hommes, à 20 francs et deux litres pour les femmes, lesquelles, parce qu'elles sont indispensables pour « rentrer » la récolte, voient leur rémunération quasiment doubler lorsqu'elles vendangent. En raison de la précarité de leur emploi, les ouvriers dits volants perçoivent trois francs supplémentaires par jour. Enfin, le salaire mensuel minimum des *ramonets* est fixé à 575 francs pour deux chevaux à soigner, salaire majoré de 25 francs par cheval lorsque la propriété compte plus de deux chevaux.

⁶⁸² *Le Midi Socialiste*, n°9303, p. 3.

⁶⁸³ A. D. Aude 10 M 82 (ex 15 M 155).

La mauvaise conjoncture viticole repousse les plus modestes aux portes de l'exclusion. Au cœur de l'été 1939, quelques jours avant le déclenchement de la Seconde Guerre mondiale, « *considérant qu'on doit autant que possible venir en aide aux ouvriers de l'agriculture* », le Conseil municipal accorde au syndicat des ouvriers agricoles une subvention de cent francs « *à condition expresse que ladite subvention sera employée exclusivement pour venir en aide aux ouvriers chômeurs, malades et dont la famille est dans le besoin* »⁶⁸⁴.

Dans ce village à la hiérarchie sociale bien affirmée, l'enseignement primaire laïque, obligatoire et gratuit fait office de creuset républicain. En 1925, après 22 années d'exercice à Montsérét (un record), l'instituteur Alphonse Marty prend sa retraite. Le poste double revient à Ludovic et Laure Cassan, tous deux natifs de Néviau. A leur arrivée à Montsérét, ils ont 25 ans et incarnent en quelque sorte une nouvelle génération d'enseignants pétris d'éducation populaire, tout autant animateurs ruraux qu'instructeurs. Avec les Cassan, beaucoup de choses vont changer. Premier indice : pendant les sept années qu'ils vont enseigner à Montsérét, le Conseil municipal prend un nombre considérable de délibérations relatives à l'enseignement et aux écoles. Or, Ludovic Cassan est secrétaire de mairie et nul doute qu'il "souffla" au maire quelques-unes de ces initiatives. Dès leur arrivée à Montsérét, les Cassan s'émeuvent des conditions d'accueil scolaire des enfants, notamment des tout-petits. Il est vrai que Laure Cassan se voit chargée de la classe enfantine particulièrement mal lotie. Sollicité, le 25 juin 1926, l'inspecteur académique de l'Aude plaide leur cause auprès du Préfet du département : « *J'émet un avis favorable à la demande de la commune de Montsérét de concession de 10 tables-bancs à deux places, type moyen. La classe enfantine de Montsérét qui a 35 élèves inscrits n'a pas le mobilier propre à ses élèves qui pour la plupart n'ont à leur disposition que de longues tables-bancs sans dossier* ». A la suite de cette requête, le 8 août suivant, la commune se voit accorder un secours de 400 francs pour achat de mobilier scolaire.

Ludovic Cassan va mettre toute son énergie à faire de son établissement scolaire ce qu'on qualifierait de nos jours d'école-pilote. Il réhabilite la bibliothèque dont il ne restait plus que quelques volumes. Chaque leçon de sciences naturelles est l'occasion d'expériences physiques ou chimiques photographiées et répertoriées. Lors des sorties dans la campagne, les enfants ramassent feuilles de mauves, racines de fenouil et bourgeons de pins dont la vente à un herboriste contribue au financement d'un voyage scolaire en fin d'année. L'instituteur fait venir des troupes de théâtre et, parce qu'il est aussi fin mélomane, des musiciens qui donnent concerts. Mais le plus beau fleuron de Ludovic Cassan est certainement la mise en place du cinéma.

La perspective de séances cinématographiques au village motive les élus municipaux. Sur les 5 000 francs inscrits au budget de 1926 pour achat de mobilier et de matériels scolaires, une somme de 1 124 francs est prélevée afin de doter l'école d'un appareil cinématographique

⁶⁸⁴ A. C. Montsérét, délibération du Conseil municipal du 29 juillet 1939.

et des accessoires nécessaires à son fonctionnement. Dans le même temps, une subvention est sollicitée auprès du ministère de l'Agriculture pour couvrir en partie les frais d'achat, d'installation et de fonctionnement du cinéma scolaire. Les considérants de la délibération produite en appui de cette demande illustrent la conception éducative de l'enseignement en milieu rural dans l'entre-deux guerres et, plus précisément, la vision de Ludovic Cassan : « *L'installation cinématographique en question doit concourir à la fois à moderniser l'enseignement donné à l'école primaire et à rendre attrayantes les séances postscolaires données pendant l'hiver aux adultes. L'enseignement dans les communes rurales ne doit avoir rien à envier à celui qui est donné dans les cités urbaines. En outre, il faut voir dans le manque de distractions à la campagne une des sources du dépeuplement de celles-ci et de l'exode vers les villes. Le cinéma intelligemment compris doit être une de ces distractions et il peut de plus être un agent éducatif de tout premier ordre en ce qui concerne principalement l'agriculture, l'hygiène et la géographie. Enfin, dans les communes rurales, il ne saurait être mis trop de moyens à la disposition de l'école pour faire de celle-ci un centre attractif dont l'action éducative et moralisatrice rayonnerait sur une population confiante [...]. Cette subvention viendra aider la commune dans les sacrifices qu'elle s'impose pour le développement de l'instruction* »⁶⁸⁵. Bien sûr, s'agissant d'une délibération destinée à appuyer une demande de subvention, le rédacteur a probablement forcé le trait mais l'esprit du temps et surtout celui de cet instituteur d'avant-garde en transparaît avec d'autant plus de force. Le jour du cinéma sera le Vendredi. Dans l'après-midi, Ludovic Cassan fait fonctionner son "Pathé-Baby" pour les enfants de l'école. En soirée, c'est le cinéma pour les grands. Un film nouveau chaque semaine ! Pour des villageois qui ne voyaient passer un cinéma ambulancier que deux ou trois fois l'an, le progrès était considérable.

Lorsque les Cassan quitteront Montségret pour Narbonne en juillet 1932, leur succèdera un autre jeune couple, Alphonse et Yvonne Chapeau, tous deux originaires de Lézignan. Anne-Marie Pigassou, épouse de l'adjoint au maire Arthur Azeau, ayant en charge la classe des filles depuis 1926, la classe des garçons échoit à Alphonse Chapeau et la classe enfantine dite classe des « *cagaires* », à son épouse. Cinq ans plus tard, cette organisation est remise en cause par un événement malheureux. Anne-Marie Azeau décède prématurément en décembre 1937 ; tous les enfants de l'école assistent en cortège aux funérailles. Cette disparition précipite l'introduction de la mixité dès la rentrée 1938 : on parle alors de *gémiation* des classes. Dorénavant, l'école communale abritera la classe des « *petits* » avec la section enfantine, le cours préparatoire et le CE1 et la classe des « *grands* » où cohabitent le CE2, les cours moyens et les « *fins d'études* » préparant le Certificat. Yvonne Chapeau enseigne aux « *petits* » et son époux aux « *grands* », M^{lle} Marie-Louise Metche dirigeant l'école enfantine qui ne va pas tarder à fermer.

Désormais, dans beaucoup de familles la viticulture n'est plus vécue comme l'avenir unique et indépassable à offrir aux générations futures. Les emplois de fonctionnaires, de

⁶⁸⁵A. C. Montségret, Délibération du Conseil municipal du 9 octobre 1926.

cheminots, de cantonniers ouvrent des perspectives de sécurité, de stabilité, de moindre pénibilité et surtout d'une plus grande respectabilité que le travail de la terre. Mais l'accès à ces emplois passe de plus en plus par des concours où la maîtrise de l'écriture et des principes élémentaires de l'arithmétique et de la géométrie sont incontournables. Dès lors, pour la plupart des petits exploitants et même pour certaines familles d'ouvriers agricoles, la réussite scolaire des enfants devient un objectif sinon un projet de vie. Les correspondants locaux de la presse quotidienne se font l'écho des succès scolaires, au premier rang desquels trône le Certificat d'Etudes Primaires, le fameux « certif » de la III^e République. Au soir du 26 juin 1935, trois garçons (Sauveur Cambillau, Jacques Cahuzac et Eloi Cabaussel) et quatre filles (Marie Blanc, Augustine Cahuzac, Odette Larraury et Simone Marco) reviennent de Lézignan avec le précieux sésame. Le rédacteur de l'entrefilet précise que ces lauréats ont été « *présentés par nos maîtres* »⁶⁸⁶. Pour être usuelle, voire apparaître naturelle aux yeux de tout un chacun à l'époque, cette expression est lourde de sens : seuls les enfants jugés capables par leur enseignant d'obtenir le diplôme clôturant leur scolarité primaire sont invités à concourir au chef-lieu de canton. Ainsi instituteurs et institutrices peuvent, sauf accident, se targuer d'obtenir 100 % de réussite au certificat. Le correspondant local ne manque pas d'associer les enseignants : « *Toutes nos félicitations aux jeunes lauréats et à leurs maîtres si dévoués, trop souvent dénigrés, malgré leur dévouement à accomplir leur tâche* »⁶⁸⁷. Dans la réalité, la majorité des élèves quittent encore les bancs de l'école sans le moindre diplôme.

Autre manifestation de la place grandissante accordée dans certaines familles à l'instruction primaire, la participation régulière, chaque été, de garçons et filles du village au très prisé concours de Devoirs de vacances parrainé depuis 1912 par *la Dépêche du Midi*. Certes, tous n'obtiennent pas une récompense aussi prestigieuse que le tout jeune Jean Cabaussel (1924-2020), futur inspecteur de l'Education nationale, récompensé à l'issue de son cours préparatoire d'un 11^e prix matérialisé par un objet d'une valeur de 20 F ⁶⁸⁸. Mais ces devoirs de vacances réalisés quotidiennement durant les deux longs mois de vacances estivales témoignent à quel point l'instruction est désormais vécue comme un indispensable viatique, même au sein des familles les plus humbles.

Un événement extraordinaire, inédit et, à ce jour encore unique, agite le village durant l'été 1938. Le billet de la 7^{ème} tranche portant le numéro 964546 gagnant le gros lot de cinq millions de la Loterie Nationale a été vendu à Montséret et plus précisément par la mercière, Mme Vaissière, née Marie Espeut⁶⁸⁹. Qu'ils soient à vocation régionale ou nationale, tous les organes de presse vont faire écho de l'évènement. Même les colons algériens et marocains en seront avisés par leurs journaux respectifs.

⁶⁸⁶ *Le Midi socialiste*, 27^e année, n°9610, dimanche 30 juin 1935.

⁶⁸⁷ *Ibid.*

⁶⁸⁸ *La Dépêche, journal de la Démocratie*, n°23119 du 30 décembre 1931, p. 2. Cf également, pour les concours suivants, *La Dépêche*, n°23893, 18 janvier 1934. n°24256 du 19 janvier 1935, n°24269 du 1^{er} février 1935 et n°24659 du 28 février 1936 n°25001, 6 février 1937, n°25002 du 7 février 1937.

⁶⁸⁹ *L'ami du peuple, Journal du Dimanche*, 17 juillet 1938, n°29, p. 3.

Créée en 1933 par l'Etat pour collecter des fonds destinés aux associations d'Anciens combattants, la Loterie Nationale devient rapidement une institution prisée des français en recherche de rêve et d'espérance. Dans le style lyrique qu'il affectionnait tout particulièrement, Louis Lapeyre a relaté cet épisode en mettant l'accent sur les commérages auxquels il donna lieu⁶⁹⁰. Pour ma part, je m'en tiendrai au témoignage d'Augustine Cahuzac, qui joua un rôle direct dans cet événement. Fidèle à ses habitudes, cette jeune fille de 15 ans compulsive le numéro de *La Dépêche* pour voir si le ticket acheté par sa grand-mère maternelle, Léonie Alquié, apportait quelque gain, tous les numéros finissant par 3 rapportant alors 110 F., soit légèrement plus que le prix d'achat d'un billet. 80 ans plus tard, elle me narra l'émotion qui l'étreignit quand, après plusieurs vérifications elle dut se résoudre à admettre qu'elle tenait en mains le numéro gagnant du gros lot⁶⁹¹. En dépit de la volonté de certains, il est bien difficile de garder l'anonymat. Dès le 11 juillet, *Le Matin* annonce : « *Quatre des dix gagnants des cinq millions sont connus* ». Parmi eux, le jardinier d'Ornaisons, « *M. Sériège, père de cinq enfants âgés de 2 à 12 ans* »⁶⁹², estimant peut-être que cette situation de familiale conférait une valeur morale à ce jeu de hasard. Un épicier de Montsérét,

500 000 francs représentent en 1938 une somme considérable. Bien inspirés ceux qui, sans attendre, investiront dans le foncier ce pactole inespéré. On peut acquérir une belle propriété viticole dont le revenu des récoltes progressera au rythme certes, lent et irrégulier mais réel, des cours du vin. La vente « à la découpe » du domaine de Sainte-Marie-des-Ollieux durant l'automne 1938 offre justement une belle opportunité à saisir. En revanche, celles et ceux qui opteront pour le bas de laine, ou le placement dans un établissement bancaire ou confieront leur gain à la gestion d'une étude notariale seront les dindons de la farce, si j'ose m'exprimer ainsi. De fait, l'inflation galopante qui, au travers de la guerre, de l'Occupation et de la reconstruction, sévit tout au long des années 1939-1948, va réduire comme peau de chagrin le pouvoir d'achat de leur demi-million de francs. En dix ans, les prix ont été multiplié par 20 ; il ne leur restera que 5 % de la valeur initiale du gain.

4.4. De l'immigration à l'assimilation.

L'immigration des ressortissants espagnols réactivée par la guerre et la pénurie de main-d'oeuvre, se poursuit et se pérennise après l'armistice par l'établissement de plusieurs familles espagnoles. Le phénomène est aussi rapide que massif : les espagnols représentent dès 1921 une communauté de 149 individus (tableau n°27).

⁶⁹⁰ LAPEYRE Louis, *Un village corbiérol : Montsérét*, 3, document dactylographié, mai 1987, p. 6-7.

⁶⁹¹ Entretien avec Augustine Cahuzac, octobre 2017.

⁶⁹² *Le Matin*, lundi 11 juillet 1938, n°19833, p. 2.

Tableau n°27
Evolution de la population française et étrangère à Montsérét

<i>Année</i>	<i>Ensemble de la population (1)</i>	<i>Français (2)</i>	<i>Etrangers (3)</i>	<i>% des étrangers (3)/(1)</i>
1872	263	263	0	0 %
1876	385	367	18	4,7 %
1882	550	530	20	3,6 %
1906	495	477	18	3,6 %
1911	492	473	19	3,8 %
1921	507	358	149	29,4 %
1926	442	306	136	30,8 %
1931	494	353	141	28,5 %
1936	445	351	94	21,1 %
1946	355	307	48	13,5 %
1954	368	331	37	10 %
1962	369	303	66	17,8 %
1968	360			
1975	304	266	38	12,5 %
1982	307	281	26	8,5 %

Sources : Recensements généraux de la Population, SGF puis INSEE

Durant toute la décennie 1920, les ressortissants espagnols constituent près de 30 % de la population communale. Par la suite, leur nombre décroît en raison de la contraction de la main-d'œuvre viticole imposée par une mauvaise conjoncture économique et, indirectement, sous l'effet des naturalisations. Sur les 41 personnes habitant aux Ollieux en 1931, seulement six, les deux régisseurs et leurs familles, sont français ; l'ensemble du personnel d'exécution est de nationalité espagnole. Même situation à Sainte-Marie-des-Ollieux : les 40 individus composant les six familles de ramonets et journaliers sont tous espagnols. Cette main-d'œuvre, à l'affût d'un métayage ou d'un petit bien de village susceptible d'enclencher l'accession à la condition d'exploitant viticole, est tout aussi volatile qu'au siècle précédent. En 1936, sur les 94 ressortissants étrangers résidant à Montsérét, 36 enfants et jeunes adultes sont nés en France : huit à Montsérét, cinq à Saint-André-de-Roquelongue, les autres dans des communes proches. Ces démarches de naturalisation sont l'expression la plus probante de l'intégration, voire de l'assimilation, de cette population d'origine étrangère.

Certaines familles espagnoles se sont fixées. Pour des exploitants valeureux mais dépourvus de capitaux, le métayage, largement pratiqué ici, est une heureuse stratégie pour s'engager dans la production viticole et franchir le premier palier qui les conduira généralement

à la pleine propriété. D'autres ressortissants espagnols, moins désireux d'une émigration définitive ou par défaut d'opportunité, quittent le village.

5. De la Retirada à la Libération ou l'écho assourdi du second conflit mondial.

David Azaïs emploie sur son exploitation un couple de jeunes réfugiés républicains espagnols du camp du Barcarès. Le 28 mai 1939, l'épouse met au monde deux enfants jumeaux, Edouard et Rosette, dans la maison d'habitation de la famille Azaïs. Une autre famille de réfugiés espagnols réside un temps au village : Antoine Ivars et son épouse, Maria Puchol, habitent chez un frère (ou cousin) de l'épouse, ouvrier agricole à Montsérét. Le 13 juin 1939, Maria donne naissance à un petit Antoine. On ne connaît rien d'autre sur l'existence à Montsérét de ces familles expulsées de leur pays à l'issue d'une longue et meurtrière guerre civile.

Au cours de l'été 1940, sur l'espace désaffecté des dépendances de l'ancienne gare retourné en 1933 dans le giron municipal, les services de l'Etat édifient à la va-vite un baraquement destiné à accueillir quelques-uns des huit millions de civils ayant fui la Belgique et les régions du Nord et de l'Est lors du tragique exode de mai-juin 1940. On connaît bien mal ces réfugiés hébergés dans le baraquement de fortune (ou d'infortune). Comme pour la Première Guerre mondiale, seul l'état civil livre des bribes d'informations. Le 3 juillet 1941, décède à Montsérét Louis Fesenbeck, originaire de Kaltenhouse dans le Bas-Rhin mais résidant à Besançon avant de se retrouver à Montsérét. Célibataire de 41 ans, il fréquentait la jeunesse du village et c'est à la suite d'une soirée trop arrosée qu'il perdra la vie loin de son Alsace natale⁶⁹³.

La déroute de l'armée française consécutive à la guerre-éclair du printemps 1940 se traduit par 1,8 million de prisonniers. Chaque village en compte plusieurs. A Montsérét, en mai 1943, une subvention de 1500 francs est accordée à la Légion Française des Combattants pour financer la confection de colis et l'aide aux prisonniers de guerre⁶⁹⁴.

5.1. Une agriculture en léthargie ou l'inaccessible autosuffisance.

Les chevaux réquisitionnés ne reviendront pas au village. Les plus âgés, exemptés de la réquisition, souffrent de malnutrition. Craignant de les retrouver un matin dans l'impossibilité de se relever, d'aucuns bricolent un système de sangles pour suspendre durant la nuit leur équidé affaibli. Les engrais chimiques n'étant plus commercialisés, les vignes manquent cruellement de fumure. Les rendements sont également affectés par la sécheresse qui sévit durant plusieurs années. La production vinicole communale s'effondre : 9 044 hl en 1942, 8 420 hl en 1943.

⁶⁹³ Témoignage d'Augustine Cahuzac.

⁶⁹⁴ A. C. Montsérét, délibération du Conseil municipal du 30 mai 1943.

La récession économique et l'absence de perspectives encourageantes provoquent une véritable hémorragie de la population. Entre 1936 et 1946, alors que naissances et décès s'équilibrent à peu de chose près, Montsérét perd 88 individus et 16 ménages (120 contre 136). De plus en plus de fils de propriétaires « partent en ville » exercer une profession dans l'administration mais des familles entières s'éloignent également de Montsérét. La quasi-stabilité du nombre de logements (147 en 1936, 145 en 1946) signifie que des maisons sont délaissées, inhabitées.

Les éléments manquent pour apprécier le devenir de la plupart des familles ayant quitté Montsérét durant ces dix années. J'évoquerai seulement la trajectoire de l'une d'entre elles. Dans la famille Morgo, Georgette met au monde le 18 juin 1943 une seconde fille, Jeannine, mais, l'enfant décède le 6 juillet 1944. Révoltés par ce décès qu'ils imputent directement aux carences alimentaires inhérentes à l'Occupation allemande, Jean et Georgette décident de s'éloigner, provisoirement pensent-ils, du Midi viticole pour s'établir dans une contrée épargnée par les pénuries⁶⁹⁵. Dès 1945, ils seront métayers d'une ferme de polyculture-élevage à Molandier, petite commune lauragaise aux confins de l'Ariège et de la Haute-Garonne. Le provisoire se pérennisant, leur éloignement de Montsérét durera 22 ans.

Perceptible au village, la contraction démographique sévit encore davantage dans les hameaux. Ici comme dans tout le midi viticole, les domaines, jusqu'alors grands employeurs de main-d'œuvre immigrée, restreignent leur personnel pour faire face à une rentabilité amoindrie. Sur les 94 ressortissants étrangers recensés dans la commune en 1936, il n'en reste plus que 48.

5.2. Montsérét à l'heure allemande.

Sur le plan militaire, la défaite est totale. Après un armistice léonin signé en forêt de Compiègne le 22 juin, Philippe Pétain se fait octroyer les pleins pouvoirs le 10 juillet suivant par le Parlement réuni en Congrès. A l'instar de l'immense majorité des parlementaires radicaux-socialistes, le député Léon Castel et le sénateur Albert Sarraut votent ce projet de loi qui, entre autres, substitue l'Etat Français à la République. Dans l'Aude, seuls le socialiste Léon Blum et le radical-socialiste Henri Gout seront parmi les 80 parlementaires à s'opposer à ce coup d'Etat institutionnel⁶⁹⁶. Dès lors, l'heure n'est plus aux consultations populaires ; au cours des années suivantes, la France, ou ce qu'il en reste, allait être gouvernée par décrets-lois du gouvernement de Vichy et, localement, par arrêtés préfectoraux. Les élections municipales étant reportées *sine die*, le Conseil municipal élu en 1937 restera en fonction jusqu'en 1944.

Mobilisé en septembre 1939, Alphonse Chapeau réintègre sa classe après la défaite de 1940 mais le couple quitte Montsérét l'année suivante. À partir de 1941, l'enseignement est

⁶⁹⁵ Témoignage de Goergette Sicard, épouse Morgo, juin 2009.

⁶⁹⁶ Cf SAGNES Jean, « Le refus républicain : les quatre-vingts parlementaires qui dirent « non » à Vichy le 10 juillet 1940 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n°38/4, 1991, p. 555-589.

alors assuré par deux femmes : M^{elles} Jeanne Miquel pour la classe des « grands » et Odette Ramel pour la classe des « petits ». André et Lucie Bernard occuperont le poste double entre 1943 et 1945. En dépit de la morosité ambiante, la municipalité s'efforce de continuer à célébrer la fête de Noël pour laquelle 1 000 francs sont votés en 1943 : « *Tous les ans, des jouets sont achetés pour faire un arbre de Noël aux enfants des écoles*⁶⁹⁷. La même année, toujours en raison de l'emballement du coût de la vie, l'indemnité pour la garderie scolaire pendant les vendanges est portée en 1943 de 250 à 400 francs⁶⁹⁸. Désormais disjoint de la fonction pédagogique, le secrétariat de mairie change de titulaire. En 1942, Odette Larraury (1923-2012) est nommée secrétaire de mairie intérimaire « *en remplacement de Mme Lucie Alquié qui a donné sa démission pour raison de santé* »⁶⁹⁹. Odette, qui épousera Jean-Paul Bergès au sortir de la guerre, entame alors une carrière administrative entièrement consacrée à Montsérét puisqu'elle occupera ce poste jusqu'à sa retraite en 1983.

À l'instar des autres communes du Narbonnais, Montsérét abrite alors son lot de « collabos ». En promettant une action efficace auprès des autorités d'occupation pour obtenir le retour des prisonniers de guerre, le groupe *Collaboration* recrute à Montsérét. Sept ou huit familles furent sensibles aux sirènes de ce groupement d'extrême-droite fondé dès 1940 par Chateaubriant⁷⁰⁰. On ne sait si, le 13 juin 1942, quelques montsérétois firent le déplacement jusqu'à Narbonne pour saluer lors de leur bref arrêt dans la cour de la gare le Maréchal Pétain flanqué de René Bousquet, secrétaire général de la Police. Plus déterminés sont les quelques-uns qui rallient les rangs de la sinistre Milice française. Cette organisation paramilitaire créée le 20 janvier 1943 pour faire barrage au bolchévisme prêterait main forte aux autorités d'occupation et à la Gestapo dans leur lutte contre les résistants. Voici en quels termes flatteurs est présenté en mai 1943 un jeune Montsérétois membre de la Milice : « *Célibataire, habite avec ses parents, propriétaires aisés à Montsérét. Il a fréquenté l'Ecole d'agriculture de Limoux et accompli son stage au Chantier de Jeunesse de Gabarret près de Lourdes entre octobre 1941 et juin 1942. Jeune homme sérieux et réfléchi, il s'est occupé d'organiser, avec le concours de la jeunesse de Montsérét, des soirées au profit des prisonniers de guerre et du Secours National. Entièrement acquis à la politique du Maréchal. Famille catholique, foncièrement honnête et bien considérée* »⁷⁰¹.

Dans le même temps, quelques-uns, dans l'ombre et la discrétion, s'opposent au régime pétainiste. La Résistance, phénomène à la fois protéiforme et unique pour reprendre la définition de l'historien Pierre Laborie, s'immisce dans tous les compartiments de la vie sociale et économique. A Montsérét et ses environs, comme dans toute la France, on repère des formes

⁶⁹⁷ A. C. Montsérét, délibération du Conseil municipal du 30 mai 1943.

⁶⁹⁸ A. C. Montsérét, délibération du Conseil municipal du 15 décembre 1943.

⁶⁹⁹ A. C. Montsérét, délibération du Conseil municipal du 10 avril 1942.

⁷⁰⁰ A.D. Aude 99 W 64.

⁷⁰¹ A.D. Aude 99 W 44, renseignements sur des membres de la Milice domiciliés dans l'arrondissement de Narbonne, lettre en date du 29 mai 1943 de l'inspecteur principal des Renseignements généraux de Narbonne à l'Intendant régional de police, renseignements généraux, à Montpellier.

de résistance au régime et à l'oppression nazi. Citons les grandes lignes de l'itinéraire d'un Félicien Bertrand (1898-1976), né dans la maison de son oncle Ulysse Sivade (actuel n°11 de l'avenue des Platanes) et propriétaire d'une exploitation viticole dans la commune. Fils d'un père instituteur et orphelin d'une mère morte en lui donnant naissance, le jeune Félicien avait obtenu en 1913 une bourse pour poursuivre sa scolarité à l'École primaire supérieure de Limoux. Directeur d'école à Tuchan, il sera, entre 1941 et 1944, l'une des chevilles ouvrières de la Résistance audoise. Cornaqué par Elie Sermet, responsable syndical de la CGT, il deviendra sous le pseudonyme de « Sanglier », chef de l'Armée secrète du Mouvement *Combat* pour les Hautes Corbières (cantons de Durban, Tuchan et Mouthoumet)⁷⁰². Autre pan d'une Résistance polymorphe, à quelques encablures de Montségret, durant l'été 1942 dans son domaine de Sainte-Lucie-d'Aussou, Camille Boer, ancien dirigeant de la centrale syndicale espagnole UGT, accueille des enfants juifs en danger mortel en ces temps de rafle et d'épuration ethnique par les nazis et les forces de police du Régime de Vichy⁷⁰³.

Le 11 novembre 1942, en représailles au débarquement allié en Afrique du Nord, l'Allemagne nazie met fin au statut de « zone libre » consenti lors de l'Armistice léonin du 22 juin 1940. Dès lors, les soldats de la Wehrmacht se déploient sur la totalité du territoire français. A l'instar de milliers d'autres communes rurales, Montségret voit l'état de guerre s'installer en ses murs. Les enfants de Montségret découvrent avec une curiosité empreinte d'une trouble admiration ces soldats habillés de vert de gris. L'un d'entre eux, mon oncle Pierre Escudier (1934-2008), a rédigé au soir de sa vie ses souvenirs d'enfant sous l'Occupation allemande. Je reproduis ici une scène ayant pour cadre l'école communale (cf encart n°20). Je ne saurais trop conseiller la lecture de l'ensemble de ce témoignage, tant il évoque une période longtemps tue sinon occultée de la sociabilité de notre commune ; ce document est disponible à la Médiathèque municipale.

Encart n°20

1943 : Des soldats allemands à l'école de Montségret⁷⁰⁴

En 1943, je suis un enfant, je regarde les soldats dans leurs apparitions subites. En novembre de cette année-là, les Allemands en assez grand nombre séjournèrent à Montségret, durant quelques jours.

C'était dans l'après-midi d'un de ces jours mornes, pluvieux, annonceurs de l'hiver. Les premiers frimas étaient apparus, le poêle noir de la classe était allumé ; non pas au charbon, certes, nous n'en avions pas ; mais chaque élève apportait sa quote-part de souches

⁷⁰² Cf le témoignage de Félicien Bertrand dans MAURY Lucien (présenté par), *La Résistance audoise (1940-1944)*, Comité d'histoire de la Résistance du département de l'Aude, Quillan, Imprimerie Nouvelle, 1980, t. 1, p. 75-79 et t. 2, p. 67-86.

⁷⁰³ Cf ROUBAUD Jacques, *Parc sauvage*, collection Fiction et Cie, Paris, Le Seuil, 2008.

⁷⁰⁴ ESCUDIER Pierre, *Mon village en lettres gothiques. Souvenirs d'enfance sous l'Occupation*, document dactylographié, 1989, p. 41.

de vigne, de bûches. Ça chauffait, mais ça fumait aussi. Et il flottait dans la salle de classe une atmosphère enfumée, dont il me semble encore percevoir l'odeur.

Peut-être, étions-nous en train d'expliquer une lecture, sur ce beau livre vert que j'ai tant aimé, « Les Textes Vivants ». Notre attention était cependant relâchée, car nous entendions au dehors des bruits de moteurs... tant de véhicules. D'ailleurs, c'est dans les cours même de l'école⁷⁰⁵ que nous entendions bientôt parler allemand. Certains d'entre nous tentaient de se hausser pour regarder par la fenêtre, malgré les réprimandes répétées du maître d'école.

On toqua à la porte. L'instituteur répondit l'habituel : « Entrez ! ». La porte s'ouvrit et, l'un après l'autre, ils apparurent, casque vissé sur la tête, fusil à la bretelle, en imperméable gris et luisant. Les deux soldats s'avancèrent, et l'un d'eux articula à plusieurs reprises ce mot : ré-u-nion...ré-u-nion !

Ils voulaient donc disposer de la salle de classe, mais qu'est-ce qui poussa l'instituteur à leur poser la question : « Mais les tables ne vous gêneront pas ? ». Là, les deux soldats calaient et, très lourds et costauds, plus « boches » que jamais, ils essayaient de comprendre. Gestes, palabres inutiles et entrecroisées, tout y était. Alors, ils éclatèrent de rire en se regardant. Elle devait être bien bonne ! Sans doute, en fait d'empêchements, ils en avaient vu d'autres... Et puis, avaient-ils l'air tellement gênés ? Ils répondirent à Monsieur Bernard par des gestes, faisant semblant d'empiler les tables les-unes sur les autres.

L'instituteur prononça le rituel : « Pliez vos affaires ! » En un tournemain, nos cartables bouclés furent jetés en bandoulière à notre épaule. Déjà, nous nous rangions en bon ordre au fond de la classe, et le dehors nous attendait, nous-même en attente, plus qu'intrigués. En descendant le perron de la Mairie, les voitures et les camions nous apparurent, encombrant la descente et la place de l'église.

En ces heures sombres, on s'efforce de maintenir, au moins en apparence, une continuité de la vie sociale. Ainsi, le 30 mai 1943, rappelant que « Tous les ans, des jouets sont achetés pour faire un arbre de Noël aux enfants des écoles », le Conseil municipal vote la somme de 1000 francs pour acquitter les frais de cette petite fête⁷⁰⁶.

Tout au long de la guerre, les montsérétois scrutent le ciel avec un intérêt teinté d'une légitime inquiétude pour suivre le ballet des avions allemands puis alliés autour de l'aérodrome de Lézignan⁷⁰⁷. En 1944 apparaît une nouvelle action de propagande sous forme de tracts jetés par avion. Ainsi, des exemplaires du *Courrier d'Alger*, sont dispersés le 22 avril, sur le territoire de Montsérét⁷⁰⁸.

⁷⁰⁵ L'école communale comptait effectivement deux petites cours de récréation, l'une pour les garçons, l'autre pour les filles, séparées par une allée centrale réservée aux enseignants. Cet espace fut reconfiguré en une seule cour vers 1970

⁷⁰⁶ A. C. Montsérét, délibération du Conseil municipal du 30 mai 1943.

⁷⁰⁷ MARCY Philippe, Joliveau Myriam, *L'Aérodrome de Lézignan, toute une histoire !* Ville de Lézignan, Opération Vilatges al Pais, 2015, p. 78-97.

⁷⁰⁸ Cité par GAUDIN Gilbert, *Narbonne 1939-1945. Une ville du Midi dans la guerre*, Portet-sur-Garonne, Nouvelles éditions Loubatières, 2014, p. 133 d'après A.D. Aude 99 W 34 (Renseignements généraux). **A VOIR**

5.3. Une population confrontée à toutes les restrictions

Les haricots à Pau

Les ersatz

Rutabagas et topinambours

Dès le mois de juillet 1940, les épicerie du village sont totalement démunies de sucre, de savon, de café, d'huile. Les cartes d'alimentation sont instaurées en septembre 1940 et les rations selon les catégories de population édictées le mois suivant. Les travailleurs (T) et cultivateurs (C) ont droit à 450 grammes de pain par jour, les adultes de 14 à 70 ans (A) n'exerçant pas un métier pénible et les enfants de 7 à 14 ans (J2) 350 grammes, les vieillards de plus de 70 ans (V) et les enfants de 3 à 7 ans (J1) reçoivent seulement 200 grammes de pain⁷⁰⁹. Tous les autres produits alimentaires de première nécessité (lait, sucre, beurre, matières grasses, viande, fromage...) donnent lieu à restriction et à des ouvertures de droits selon les catégories ci-dessus. Dès le 1^{er} mai 1941, les rations de pain, base de l'alimentation, sont considérablement diminuées. Les catégories C et T n'ont plus droit qu'à 325 grammes par jour, les J2 et A à 240 g, les J1 et V à 155 grammes⁷¹⁰. Encore faut-il que les commerces locaux soient approvisionnés pour que les habitants puissent se procurer les biens en question. Très vite, la lourdeur bureaucratique de ce système d'approvisionnement et les inévitables passe-droits qu'il engendre lui ôtent l'essentiel de son efficacité.

Dès lors, il devient indispensable de trouver des solutions locales afin de préserver les personnes et les animaux. À l'automne 1941, prenant acte de « *la nécessité de cette construction dans les circonstances actuelles où les propriétaires sont appelés à produire du grain de plus en plus pour les animaux* », la municipalité confie, moyennant 7 223 francs, à Augustin Navarro, maçon à Montsérét, « *la construction d'un local pour l'installation d'un moulin à farine* »⁷¹¹. On ignore la localisation de cette installation mais il ne s'agit pas de l'ancien moulin à vent établi près d'un siècle plus tôt sur la Serre lequel fait office de bergerie pour les chèvres de la Majore. Au printemps 1942, le Conseil municipal vote un crédit de 700 francs « *pour l'entretien du moulin à farine* »⁷¹² qui est en fait un concasseur à moutures. Les habitants pourront y transformer en farine leurs graines de toutes sortes moyennant une redevance fixée 25 F les 100 kg de matières moulues au 1^{er} juillet 1943, tarif que l'inflation galopante contraint la municipalité à réévaluer à 40 F les 100 kg le 15 décembre 1944⁷¹³.

⁷⁰⁹ Toutes ces rations sont détaillées dans *Les écoliers de Tournissan*, p. 66-68.

⁷¹⁰ Données reproduites dans *Les écoliers e Tournissan*, p. 77.

⁷¹¹ A. C. Montsérét, délibération du Conseil municipal du 10 septembre 1941.

⁷¹² A. C. Montsérét, délibération du Conseil municipal du 30 mai 1942.

⁷¹³ A. C. Montsérét, délibérations du Conseil municipal des 6 octobre 1943 et 15 décembre 1944.

Inchangée depuis 1927, la taxe annuelle de deux francs par brebis et quatre francs par chèvre pâturent sur le territoire communal est également impactée par le phénomène inflationniste⁷¹⁴. Au 25 mars 1940, les sommes acquittées pour les trois troupeaux de Constantin Araigne (88 brebis), Joseph Coma (85 brebis et 4 chèvres) et Alphonse Perdiguès (40 brebis) rapportent la très modeste somme de 446 francs. Dès lors, la municipalité procède à une révision de cette redevance, largement justifiée par l'envolée des prix de gros et de détail. Le maire « *fait ressortir que ces taxes sont trop minimales par rapport aux ressources que les bergers retirent des terrains communaux pour la nourriture de leurs bêtes* »⁷¹⁵. Pour chaque tête de troupeau (brebis ou chèvre), il faudra dorénavant déboursier huit francs⁷¹⁶. L'inflation allant toujours bon train, la taxe est portée à douze francs par bête en 1942⁷¹⁷, à vingt francs en 1944⁷¹⁸.

Les difficultés d'approvisionnement énergétique atteignent une telle acuité que la moindre suspicion quant à l'existence d'un gisement charbonnier ou ferrifère donne lieu à investigation. En 1942, la commune accorde à Marcel Batigne, de Saint-André-de-Roquelongue, l'autorisation pour un an « *de procéder à des recherches de mines de charbon dans les vacants communaux* »⁷¹⁹. L'amodiatraire acquittera un loyer annuel de 1 800 francs et une hypothétique redevance d'un franc par tonne extraite. De fait, cette entreprise ne connaîtra pas de suite et rien n'indique que le moindre bloc de charbon n'ait été commercialisé.

La Première Guerre mondiale avait vu l'interdiction de l'absinthe en 1915, la Seconde sonne (momentanément) le glas du pastis. La loi du 23 août 1940 interdit la fabrication et la commercialisation des boissons spiritueuses dites apéritives. Les débits de boissons ne sont autorisés à servir les boissons apéritives non interdites que les mardis, jeudis et samedis. En septembre 1941, les boissons alcooliques sont classées en quatre catégories obéissant à des réglementations spécifiques : les boissons fermentées non distillées (vin, bière, cidre, poiré et hydromel) et les vins doux naturels, les apéritifs à base de vin et liqueurs de fruits ne titrant pas plus de 18° d'alcool pur, les rhums et enfin toutes les autres boissons alcoolisées⁷²⁰. À ce contexte administratif très pesant se surajoute la limitation drastique des festivités tout au long de ces années de tristesse et, probablement, une régression de la consommation des habitués contraints par le couvre-feu. Dès lors, l'un des deux cafés de Montségret, celui de la famille Gouttes, ferme définitivement ses portes en 1943⁷²¹.

Les vendanges sont tout aussi problématiques qu'un quart de siècle auparavant. Déficit des animaux de trait réquisitionnés en 1939 et déficit de personnel saisonnier. Les monthanols

⁷¹⁴ A. C. Montségret, délibération du Conseil municipal du 26 février 1927.

⁷¹⁵ A. C. Montségret, délibération du Conseil municipal du 27 novembre 1940.

⁷¹⁶ A. C. Montségret, délibération du Conseil municipal du 27 novembre 1940.

⁷¹⁷ A. C. Montségret, délibération du Conseil municipal du 22 décembre 1942, approuvée par le préfet de l'Aude le 7 janvier 1943.

⁷¹⁸ A. C. Montségret, délibération du Conseil municipal du 15 décembre 1944.

⁷¹⁹ A. C. Montségret, délibération du Conseil municipal du 8 août 1942.

⁷²⁰ Article 1^{er} de la loi du 24 septembre 1941, *Journal officiel de l'Etat français*, 8 octobre 1941, p. 4330.

⁷²¹ Cf LAPEYRE Louis, *Un village corbiérol : Montségret*, 3, document dactylographié, mai 1987, p. 24-26.

sont moins tentés de venir dans son onde viticole où on manque de tout alors que la plupart d'entre eux sont en autosuffisance alimentaire dans leur pays de polyculture. Le régime de Vichy se doit de venir en aide à ces paysans sur lequel repose son idéologie et sa propagande. En septembre 1941, à 32 villages de l'Aude reçoivent depuis quelques jours des centaines de jeunes des Chantiers de la Jeunesse de la province Pyrénées-Gascogne, qui, à la demande de la restauration paysanne, vont travailler aux vendanges. A Montségret, comme à Saint-André-de-Roquelongue, Boutenac et Luc-sur-Orbieu⁷²² se sont les Jeunes du Groupement 30 basé à Saint-Pé-de-Bigorre qui viennent prêter main forte. La presse collaborationniste exalte cette initiative « *Partout, leurs chants retentissent et leur jeunesse joyeuse et forte apporte à tous ces villages comme un afflux de sang nouveau* ».

Les correspondants

Bien évidemment, ces correspondants ne sont pas l'apanage de Montségret. Les enfants de Tournissan y font référence⁷²³.

Craignant un débarquement en Méditerranée, le 24 janvier 1944, les Allemands exigent l'évacuation d'une frange littorale de 15 km de large. Dans l'Aude, sont concernés les habitants des cinq communes littorales (Leucate, La Palme, La Nouvelle, Gruissan et Fleury-d'Aude) mais aussi de Fitou, Sigean, Portel, Roquefort-des-Corbières, Caves, Treilles, Feuilla, Bages, Peyriac-de-Mer, Narbonne, Coursan, Armissan, Vinassan et Salles-d'Aude⁷²⁴. Pour la seule ville de Narbonne, le plan d'évacuation répertoriait 19 795 personnes soit environ les deux tiers des habitants. À La Nouvelle, la Feldkommandantur ordonne le départ de 50 % des habitants avant le 29 février et les autres avant le 15 mars. Seuls sont sommés de rester sur place les employés des services administratifs (police du port, gare, poste) soit environ 300 personnes. Du côté de Narbonne, au 25 mars, 4355 enfants, 2936 femmes et 1554 vieillards ont quitté la ville. Le plan d'évacuation concocté par la préfecture prévoyait « d'expédier » à Montségret les habitants de La Nouvelle, à Thézan ceux de Sigean et Portel, vers Donos ceux de Peyriac-de-Mer⁷²⁵. Cela n'était pas très réaliste. Comment les communes de Montségret et de Thézan auraient-elles pu « absorber » plus de 4 000 individus ? Dans les faits, Montségret accueille des personnes de Sigean, notamment la famille Rennes, et de Narbonne comme le prouve le témoignage d'Aurore Pourcher (cf document n°).

5.4. Démocratie saccagée, démocratie réinventée.

⁷²² *Le Midi Socialiste*, 34^e année, n°64512, 18 septembre 1941, p. 3, article « Trois mille jeunes des Chantiers de la Jeunesse de la province Pyrénées-Gascogne vendangent dans l'Aude ».

⁷²³ Les enfants de Tournissan, *op. cit.*, p. 111.n

⁷²⁴ Sur cette évacuation des habitants du littoral, cf GAUDIN Gilbert, *Narbonne 1939-1945. Une ville du Midi dans la guerre*, Portet-sur-Garonne, Nouvelles éditions Loubatières, 2014, p. 129-1384

⁷²⁵ GAUDIN Gilbert, *op. cit.*, 2014, p. 132-134 d'après A.D. Aude 99 W 371.

Devant la montée des tensions internationales, au printemps 1939, les services préfectoraux ordonnent aux municipalités d'élire le conseiller municipal auquel incomberaient les fonctions de maire en cas de mobilisation générale. A Montsérét, Emile Maury (1904-1981), résidant aux Clauses, est alors choisi⁷²⁶. Mais, l'été passant, la guerre déclarée, le Conseil municipal réduit à cinq éléments (Fernand Barthélémy, Alfrène Bascou, François Cabaussel, Germain Combes et Emile Maury) révisé sa copie. Le 29 novembre 1939, « *du fait de la mobilisation du maire et de l'adjoint ainsi que de plusieurs conseillers municipaux, et le conseiller municipal désigné antérieurement n'habitant pas la commune et étant susceptible d'être appelé sous peu, il y a lieu de procéder d'urgence à la délégation d'un conseiller municipal non mobilisable chargé de remplacer le maire* »⁷²⁷. François Cabaussel (1892-1959) est investi « *du pouvoir de signature et de tout ce qui peut concerner l'administration communale* »⁷²⁸. Le maire, Georges Conte, mobilisé dans le service de santé, retrouve sa fonction électorale le 11 juin 1940. Ce jour-là, il signe une délibération relative à la cession à titre gracieux jusqu'à l'expiration du délai d'un an après la cessation des hostilités à l'Etat d'un terrain situé à proximité immédiate de la gare désaffectée des Tramways à vapeur. Sur cet emplacement est construit à la va-vite un baraquement destiné à héberger des réfugiés victimes de l'invasion des départements du Nord et de l'Est de la France ainsi que de la Belgique. Après-guerre, ce baraquement deviendra « la Guinguette », lieu dédié à la danse et aux loisirs après ces années de peur, de peine et de privation.

Institué en août 1944 et présidé par un instituteur socialiste, Francis Vals, le Comité de Libération de l'Aude donne son aval à une municipalité provisoire de la commune de Montsérét composée de huit membres : David Azaïs, François Bourrel, Elie Escudier, Jules Larraury, Emile Maury, Léo Noé, Jean Portal et André Thomas. Réunie pour la première fois le 10 octobre 1944, cette municipalité provisoire sera, jusqu'à la tenue du scrutin des élections municipales, en charge de la gestion des affaires courantes, notamment des questions cruciales d'approvisionnement. Avec la Libération, la peur change de camp. On citera telle maison du village ornée par son propriétaire d'un bandeau libellé « *Villa Maréchal* » rebaptisée nuitamment « *Villa La Trouille* » par des gamins facétieux⁷²⁹. Montsérét tient à tourner la page de ces temps tragiques. Le maire provisoire et son adjoint feront le voyage de Limoux pour aller plaider la cause d'un ancien milicien du village auprès de Ludovic Cassan. Son implication dans la Résistance a valu à cet ancien instituteur de Montsérét d'être nommé sous-préfet de l'arrondissement de Limoux-Castelnaudary. Les deux édiles montsérétois estiment qu'une intervention de sa part auprès des autorités préfectorales et/ou judiciaires serait susceptible d'inspirer la clémence du tribunal. De fait, le milicien en question échappera à un châtement d'autant plus sévère qu'il eût été irréversible.

⁷²⁶ A. C. Montsérét, délibération du Conseil municipal du 18 mars 1939.

⁷²⁷ A. C. Montsérét, délibération du Conseil municipal du 29 septembre 1939.

⁷²⁸ *Ibid.*

⁷²⁹ Cité par Escudier Pierre, *op. cit.* p. 41.

Le régime de Vichy ayant dissous ou mis en sommeil toutes les institutions démocratiquement élues, le Gouvernement Provisoire s'évertue dès la Libération à organiser au plus tôt les consultations électorales indispensables à la relégitimation des assemblées locales, départementales et nationales. La précocité de la date retenue pour les élections municipales, le 29 avril 1945, fait polémique. La guerre est toujours d'actualité en Europe puisque l'armistice ne sera signé que neuf jours après ce scrutin municipal. De nombreux camps de déportation et d'extermination ne sont pas encore libérés, la majorité des prisonniers et des déportés sont encore retenus en Allemagne ou dans les territoires annexés par le Reich. Qui plus est, tous les compartiments de la vie courante demeurent entravés sinon interrompus en raison des restrictions draconiennes qu'imposent les circonstances. Le papier étant rationné, journaux, tracts et affiches sont réduits au minimum ; les capacités d'exercice de la propagande électorale s'en trouvent fortement réduites.

Par-delà ces contraintes, cette élection revêt une importance historique de premier ordre car, pour la première fois, les femmes françaises ont le droit de voter à une élection à caractère politique. Repoussés à sept reprises depuis les années 1920 par la voie parlementaire en raison de l'opposition systématique du Sénat, l'électorat et l'éligibilité des femmes de plus de 21 ans sont actés par l'ordonnance du 12 avril 1944 émanant du Gouvernement Provisoire de la République Française installé à Alger. Si la révolution sociétale est incontestable, pour l'heure, d'aucuns s'interrogent sur son impact politique. Le vote des femmes, considérées alors, à tort ou à raison, comme plus conservatrices et plus sensibles que les hommes aux directives de l'Église, va-t-il modifier la carte électorale ? Montsérét compte désormais 238 électeurs et électrices contre 115 en 1937 alors même que la commune a perdu entre temps près d'une centaine d'habitants.

Dès leur première admission dans l'espace électoral, les femmes sont majoritaires quelle que soit leur tranche d'âge. A Montsérét, elles représentent 56 % du corps électoral lors des élections municipales de 1945 (cf tableau n°29). Pour aussi historique et symbolique que soit ce scrutin municipal, son enjeu n'est pas majeur à Montsérét puisqu'une seule liste sollicite les suffrages des électeurs et électrices. Dès lors les femmes de plus de 70 ans sont peu nombreuses à exercer leur droit de vote. Le contraste est saisissant avec les hommes de la même génération dont la plupart furent dès leur jeunesse partie prenante de joutes électorales parfois âpres. Ces hommes ont suivi les controverses de la politique nationale au travers des journaux d'opinion très répandus depuis le début du XXe siècle. Pour les femmes d'un certain âge le jeu électoral est un étrangeté qu'elles ne voient pas. En revanche, les jeunes femmes sont plus promptes à s'impliquer dans le processus électoral.

Tableau n°28

Répartition par âge et par sexe des électeurs de la commune de Montsérét, avril 1945

<i>Tranche d'âge</i>	<i>INSCRITS</i>			<i>VOTANTS</i>		
	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Ensemble</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Ensemble</i>
21 -30 ans	20	23	43		11	
31-40 ans	18	27	45		12	
41-50 ans	20	25	45		12	
51-60 ans	18	21	39		8	
61-70 ans	13	24	37		13	
Plus de 70 ans	10	19	29		5	
TOTAL	99	139	238	64	61	125

Léo Noé, élu maire à l'issue de cette élection d'avril 1945, assurera cette fonction jusqu'au 31 décembre 1975. Autre nouveauté, relative à la géographie urbaine locale : pour la première fois dans l'histoire communale, le maire de Montsérét ne réside pas à la Ville Haute mais à la Ville Basse. Lors des scrutins suivants dont l'enjeu national est fort (référendum sur la Constitution, Assemblée constituante, Chambre des Députés), la plupart des femmes exerceront pleinement leur nouveau droit. À Montsérét, le nombre des votant.e.s atteindra les 180 dès 1946 et frôlera les 200 en 1947.

A la Libération, des prisonniers allemands capturés par les armées alliées succèdent aux prisonniers russes sous contrôle de l'armée allemande au sujet desquels Pierre Escudier a narré quelques anecdotes. Montsérét en compte (au moins) trois travaillant pour Jean Turrel et hébergés avec la famille Marchives dans une maison appartenant à Jean Turrel : ils ont pour nom Alfred Loeffler, Frédéric Schaffer, tous deux âgés de 42 ans, et Albert Schetel, 40 ans en 1945... Ces soldats quitteront la commune au printemps 1946, puisque, portés dans un premier temps sur la liste dénombrement du recensement de la population effectué le 12 avril de cette année-là, leurs noms furent ultérieurement barrés.

La période de la Guerre et de l'Occupation allemande est, à Montsérét comme ailleurs, un temps particulièrement difficile. Si le conflit ne génère pas parmi les jeunes hommes une saignée aussi profonde que lors de la Première Guerre mondiale, on déplore tout de même trois décès et plusieurs prisonniers. Trois victimes dont les noms sont portés sur le monument aux Morts : Laurent Gol, époux de Aleman Ascension, Marcel Lhuillet et Louis Rico.

Laurent GOL était ouvrier aux Ollieux pour la famille Huc. Quand il doit répondre au décret de mobilisation, cela fait presque quatorze ans qu'il travaille sur ce domaine où il a été embauché le 1^{er} décembre 1925. Par delà la sécheresse inhérente à tout document comptable, le livre de paye des Ollieux qui m'a été confié traduit la fragilité d'une destinée humaine. Laurent GOL a effectué sa journée le samedi 2 septembre 1939. Probablement est-il, comme ses collègues, afféré à préparer les vendanges prochaines. Ce sera pour lui la dernière journée

de travail civil. Le 26 mars 1944 décède à l'Hopital de Castres (Tarn) Laurent Gol, né le 25 février 1913 à Berga (Espagne), âgé de 31 ans, cultivateur à Montsérét, fils de Gol André, décédé, et de Roset Augustine. Son décès ne sera transcrit à l'état civil de Montsérét que le 5 avril 1948 peu de temps avant que sa veuve ne se remarie. *Mort pour la France note R.E.F. 7. 195EC du 3 mars 1948 du SGAC Paris 12^e*

Marcel Lhuillet soldat au 112^e Régiment d'Infanterie alpine est tué à Licourt (Somme). Inscrit au recrutement de Narbonne sous le n°364, né le 14 janvier 1909 à Montsérét (Aude), fils d'Achille et d'Antoinette Nouvel, époux de Suzanne Francès. Transcrit le 17 novembre 1942. On aurait pu y adjoindre Paul Raynaud, époux d'une montsérétoise Francine Berthomieu, présumé disparu à Dunkerque en juin 1940. Sa veuve donnera naissance dans le domicile montsérétois de ses parents à Montsérét à une enfant posthume, Marie-Paule, laquelle sera adoptée par la Nation par jugement en date du 3 février 1943.

Le 2 janvier 1945 né **Robert**, du sexe masculin de **Rico** Louis François Célestin, cultivateur, né le 21 mars 1920 à Thézan, et de Biou Louise, sans profession, née le 7 juillet 1924 à Montsérét, son épouse, domiciliés à Tautavel (P-O). Dressé par nous le 2 janvier 1945 à 12 h, sur la déclaration du père, qui a signé avec nous, Noé Léo, maire de Montsérét, le présent acte après lecture faite. *Décédé à Montsérét le 2 janvier 1945.* Louis François Célestin Rico, décède, mort pour la France, le 6 septembre 1945. Il était militaire à la 62^e Cie de munitions, mort par accident cote AC 21 P 141968].
